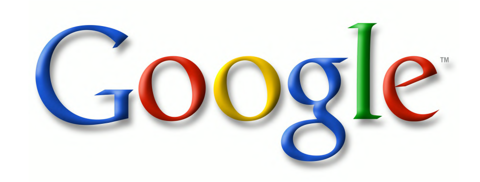
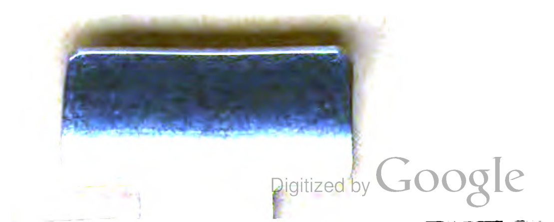




ARLES HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Publiée par

ÉMILE FASSIN



ARLES 1880 - 1885

1880 5me Série n° 1

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dulcis amor patriæ.

AVANT-PROPOS

Le *Musée* fait depuis dix ans à Arles l'office de ces nombreuses sociétés françaises formées pour encourager l'étude de l'Histoire nationale.

Dû à l'initiative d'un de nos compatriotes doué au plus haut degré de l'amour du pays natal, ce recueil a emprunté aux archives publiques et aux dépôts particuliers des documents inédits; il a recueilli les faits propres à jeter du jour sur l'ancien état de notre contrée; enfin il a pu rappeler au souvenir de leurs descendants de nombreux personnages auxquels l'exercice du pouvoir local, les vertus civiques ou privées, des travaux artistiques ou littéraires ont valu un renom temporaire et des titres aujourd'hui à tort oubliés.

C'est ainsi que le recueil a mis en lumière les annales d'Arles de *Véran*, les mémoires *d'Anibert*, de *Louis Pic*, de *Louis Borel*, de *Trophime de Mandon*, *d'Antoine Maurel*, de *Louis Romany*, de *Jacques de l'Estang-Parade*, de *Jean Gertoux*, de *Louis Ramette*, de *Bertrand Boysset*, de *Damian Nesque*, de *Jean de Sabatier*, de *d'Antonnelle*, *d'Étienne de Chiavari*, etc., et qu'il nous a fait connaitre une multitude de faits que l'on chercherait vainement ailleurs sur les *Quiquéran*, *l'Académie d'Arles*, le *vieil Arles*, les *Tours du Rhône*, *le Vermillon*, *les Dames de Ste-Claire*, divers livres de raison, la *Provence louée* de *Quiquéran de Beaujeu*, et diverses notices sur nos monuments: l'arc admirable, l'église des Saintes-Maries, les inscriptions anciennes récemment recueillies, les monnaies des Archevêques d'Arles, etc....

Ce recueil a fait plus encore; il a été un trait d'union entre les Arlésiens qui ne quittent pas nos murs et nos compatriotes éloignés d'Arles auxquels il rappelle des noms vénérés et la patrie absente.

Aussi, nous devons le dire, le *Musée* a été de toutes parts accueilli avec une faveur marquée et le retard qu'a subi la publication de quelques numéros a valu à son auteur de vifs encouragements et d'affectueuses sollicitations le priant de poursuivre son œuvre.

Mais, ces encouragements flatteurs pour l'amour-propre du fondateur du *Musée* ne se traduisent pas toujours en fonds suffisants pour assurer l'existence de cette publication.

Nous n'étonnerons personne en révélant que, loin d'apporter une rémunération quelconque à son auteur, ce véritable monument élevé à la mémoire des hommes et des choses de notre pays, se fait presqu'aux dépens de celui qui l'édite.

Sans doute, le *Musée* paraissant en un petit nombre de feuilles publiées à de rares intervalles, coupant, par la nécessité de sa composition, les mémoires, les récits, les notes les plus intéressantes, laissait à désirer. Ce qui était bien laissait à désirer mieux.

Ce mieux serait facile à atteindre, si



le *Musée* se composait de trente-six feuilles au lieu de vingt-quatre. Il pourrait donner plus de suite à des mémoires et à des notes jusqu'ici divisés à l'infini, emprunter des périodes entières aux documens colligés par l'abbé Bonnemant, notre érudit et consciencieux historiographe, et, comme savoir est surtout savoir où trouver, publier, entr'autres documents, les tables des nombreuses collections du savant abbé.

Le *Musée* pourrait accueillir encore toute production sérieuse ne sortant ni de son cadre, ni de la voie qu'il s'est tracée.

Ce ne sont certes point les hommes intelligents et instruits qui manquent à notre pays: pour peu qu'ils fassent d'efforts, ils pourront communiquer au public les résultats de leurs recherches historiques et archéologiques et le faire en toute liberté, l'histoire et l'archéologie ne comportant que des appréciations courtoises en la forme et au fond.

Ce n'est pas sans peine qu'un seul homme, aidé d'un petit nombre d'amis, a pu fournir pendant six ans, chaque année, 24 feuilles d'impression.

Sans parler de la manutention de l'œuvre et de la dépense qu'elle nécessite, rien n'est difficile comme de parler sagement des choses et des personnes.

Or, ce rare mérite, le principal, j'allais dire le seul rédacteur du *Musée* l'a toujours eu. Il a su être véridique, prudent et impartial.

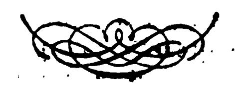
Pénétré du même amour pour l'histoire de mon pays d'adoption, désireux de voir conserver et décrire les monuments antiques, j'ai voulu apporter ma pierre à l'édifice commun et donner tout le concours possible à M. Émile Fassin, enfin améliorer le *Musée* tout en aidant son fondateur à en supporter les charges.

Je ne me dissimule pas que les heures de liberté me sont parcimonieusement réservées et que je n'ai ni le savoir, ni l'autorité nécessaire pour accroître la valeur du *Musée*. J'ai donc été entraîné par mon amour pour les choses anciennes; sans être un contempteur du présent, j'aime toutes les traditions, tous les souvenirs, tous les enseignements du passé, et j'espère que si nous prenons plaisir à les rechercher, à les traduire et à les rappeler, nos amis nous fourniront les moyens de les communiquer.

Cet appel à un faible sacrifice annuel est le but de la préface par laquelle commencera la 5e série du *Musée*.

Arles, le janvier 1880

A. Gautier Descottes.



Le *Musée* paraît par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 cent. la série, ou de 0,20 cent. la feuille prise au bureau, chez M. P. Bertet, libraire à Arles, place du Forum, 12, ou place de la Major.

Chaque série forme un volume avec titres et table des matières.

Il paraît au moins une feuille par mois.

MÉMOIRES

de

JEAN DE SABATIER, GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre (1).

—

Bien que je n'aye pas été longtemps à la Cour et que l'employ que j'ai eu à l'armée soit très-médiocre, je crois pourtant qu'il me sera utile de repasser dans ma mémoire et d'écrire ce que j'ay fait et ce que j'ay remarqué de plus considérable dans le temps que j'ay été hors de la Provence.

Je puis faire à présent des réflexions sur toutes ces choses, auxquelles ma jeunesse m'empêchoit alors de penser; ainsi je profiterai des occasions passées, ne pouvant plus apparemment en avoir de semblables, puisque l'attachement que j'ay dans la province m'empêchera de m'établir à la Cour et dans les armées.

Je sortis d'Arles l'an mil six cens cinquante, âgé de seize ans, après avoir achevé mes études dans le collége des Jésuites. Mon père m'envoya à Paris pour être page de la grande écurie, où le comte d'*Harcourt*, grand écuyer de France, avoit eu la bonté de lui promettre une place. Quand j'y arrivai, la Cour était au siége de Bordeaux et le comte d'Harcourt en Normandie, dont il avoit le gouvernement par commission; cela ne m'empêcha pas de prendre la livrée. Moiroux, intendant de la maison du comte d'Harcourt, me présenta au marquis de *Montlouet*, premier écuyer de la grande écurie, et aux trois autres écuyers ordinaires, qui me reçurent fort civilement, et refusèrent ce qui leur étoit dû pour mon entrée. Il n'y avoit alors à la grande écurie que des petits pages, les grands étant à la suite du comte d'Harcourt; on y apprenoit tout ce qu'on montroit dans les académies de Paris les mieux réglées, mais les maîtres, qui n'étaient pas payés de leurs gages à cause des désordres de la minorité, négligeoient un peu leur devoir.

Quelque temps après, le comte d'Harcourt vint de Normandie, et la Cour de Bordeaux, où le cardinal Mazarin avoit été contraint de faire une paix assez honteuse. Le comte d'Harcourt, que j'accompagnai, fut trouver le Roy à Fontainebleau; la Reine et le Cardinal lui firent mille caresses, l'appelèrent leur unique appuy, et le flattèrent de tant de manières, qu'ils l'obligèrent de prendre un employ indigne de lui. Les Princes avoient été transférés du bois de Vincennes à Marcoussi, et le cardinal qui vouloit les faire conduire au Hâvre de Grâce pour plus grande sûreté, donna cette commission au comte d'Harcourt, qui l'accepta avec plaisir, se dévouant entièrement à ce ministre, dans l'espérance d'augmenter sa fortune, qui étoit trop médiocre pour un prince comme lui, illustre par tant de victoires. Il fut donc à Marcoussi avec quelques troupes de cavalerie qu'il joignit avec celles de la maison du Roy, et il escorta les Princes jusqu'au Hâvre de Grâce. Je fus de ce voyage, dans lequel le comte d'Harcourt ne vit jamais les Princes, mais *Bar*, capitaine des gardes du cardinal, ne les quittait pas; il étoit dans leur carosse, entouré des gens d'armes et des chevaux-légers du Roy; l'on faisoit griller tous les soirs les fenêtres et les cheminées des chambres où ils couchoient.

Dans cette route, les princes de *Condé* et de *Conty*, qui se railloient souvent l'un l'autre, témoignoient assez de fermeté dans leur infortune; mais le duc de *Longueville* étoit triste et mélancolique, tant pour la fatigue que son âge déjà avancé lui faisoit supporter avec peine, qu'à cause qu'il étoit plus touché de son malheur que ses beaux-frères. Lorsque le comte d'Harcourt les eût conduits au Hâvre de Grâce, il s'en retourna à Paris, où la Cour étoit. Je m'appliquai de mon mieux à faire mes exercices et à me rendre agréable à mes écuyers, en faisant tous mes efforts pour leur plaire, et quand j'étois de garde chez le Roy ou chez le comte d'Harcourt, j'observois ce que j'y voyois faire, pour m'en souvenir, comme je fais à présent.

Dans ce temps toute la ville étoit en trouble à cause de la prison des princes; l'irrésolution du duc d'Orléans, l'insolence du Parlement, et les négociations du coadjuteur de Paris qui avoit beaucoup de crédit dans l'esprit du peuple, faisoient naître tous les jours des désordres à la Cour, et forçoient la Reine et le cardinal d'agir souvent contre leurs intérêts, pour apaiser les malcontents.

(1) Voir *Musée*, 3e série.

Le maréchal de Turenne, qui suivoit le parti des princes, entra alors dans la Champagne avec une armée remplie de soldats étrangers ; cela obligea le cardinal d'aller joindre celle du Roy commandée par le maréchal du Plessis ; il la trouva près de Rethel, que ce maréchal avoit pris, et comme ils sçurent que l'armée ennemie venoit à eux, ils résolurent d'hasarder la bataille ; le maréchal du Plessis la gagna, assisté des marquis d'Aumont et d'Hoquincourt, lieutenants généraux, et depuis maréchaux de France.

Le cardinal qui n'étoit qu'à une lieue de là, fit porter à la Cour cette heureuse nouvelle par le marquis d'Hoquincourt. Le Roy étoit dans le jardin du Palais-Royal où il avait fait élever un fort de neige, qu'il faisoit attaquer et deffendre avec des pelottes par des jeunes seigneurs et par ses pages, lorsque ce marquis lui vint apprendre la victoire que son armée avoit remportée; comme j'étois un des pages qui attaquoient le fort, je me trouvai près de sa Majesté quand on lui dit cette nouvelle ; il la reçut froidement, sans donner aucune marque de joye ; bien de gens n'expliquoient pas cette indifférence à l'avantage de ce jeune Prince, mais on a bien connu depuis par ses grandes actions que l'insensibilité qu'il témoignoit alors étoit déjà un effet de la grandeur de son âme, que la prospérité et le malheur ne peuvent émouvoir.

Peu de temps après le Cardinal arriva à Paris, fier de l'heureux succès qu'il avoit eu en Champagne. Sa présence aigrit de nouveau les partisans des princes, et le bonheur des armes du Roy, sous sa conduite, augmenta le nombre de ses envieux, qui devinrent ses ennemis. Le Parlement donna ouvertement les mains à ceux qui souhaitoient son éloignement, et la liberté des Princes ; le duc d'Orléans alloit rarement chez le Roy, il témoignoit peu d'amitié à la Reyne et beaucoup de froideur à son ministre.

Toutes ces choses obligèrent le Cardinal de persuader à la Reyne de quitter Paris, et d'éloigner le Roy d'une ville où ses ennemis étoient les maîtres. On résolut de le faire sortir la nuit ; mais ce dessein étant éventé, toute la bourgeoisie prit les armes sous les capitaines des quartiers, on tendit les chaînes et le cardinal suivi de peu de gens sortit par la porte de Richelieu. Nous avions couché cette nuit tous bottés, aux pieds des chevaux de la grande écurie, et comme j'en sortis par l'ordre d'un des écuyers, pour sçavoir la cause d'un grand bruit qu'on faisoit près des Tuileries, je vis, à la lueur des flambeaux, l'équipage du Cardinal qui marchoit en désordre vers la porte de la *Conférance*, et les gens de mademoiselle qui jettoient des pierres à ceux qui le conduisoient.

La suite au prochain numéro.

LE VIEIL ARLES

La Porte de Villeneuve.

Le quartier Villeneuve, dont le nom commence à se perdre et qu'on entend mieux aujourd'hui sous le nom de quartier Porte-Agnel, est cette portion de faubourg, à l'est de la ville, comprise entre le cimetière, la voie ferrée, la rue du Bas-Mouleyrès et les vieux remparts qui dominent la route d'Avignon.

Il est borné, au Nord-Est, par un rempart démantelé, d'une remarquable épaisseur, dans lequel s'ouvre, comme une brèche, une grande porte ronde monumentale, aussi délabrée que le corps de mur auquel elle appartient.

C'est l'ancienne porte Villeneuve.

Ce puissant débris d'une entreprise colossale, dont le but était de faire de la ville d'Arles une place de guerre de premier ordre, remonte à l'année 1608.

La ville d'Arles qui, durant les guerres de religion, avait si souvent éprouvé les inconvénients des villes insuffisamment protégées par leurs murailles, nourrissait depuis longtemps le projet de se mettre à l'abri des nouvelles craintes.

Elle obtint du roi Henri IV, en 1606, la prorogation d'un impôt du 2 0/0 (établi par lettres patentes du 6 mars 1577) sur les marchandises transitant par la ville, avec autorisation d'affecter le produit de cet impôt à l'achèvement du port et à l'agrandissement de la ville du côté de la Porte-Agnel.

Il y eut certainement un malentendu, au moins dans la pensée royale, sur le caractère et la portée de cet agrandissement. La suite le démontra.

Quoi qu'il en soit, heureux des voies et moyens qu'ils venaient ainsi de se procurer pour la réalisation d'un projet caressé depuis longtemps, les consuls entreprirent de ceindre d'un rempart flanqué de

tourelles toute la colline des Mouleyrès, depuis la Porte-Aguel jusqu'au boulevard de Digne, c'est-à-dire jusqu'à l'esplanade du Marché-Neuf, en englobant les moulins à vent (la colline du Mouleyrès), le couvent des Capucins (aujourd'hui jardin Gay ou Gautier Descottes, aux Aliscamps), la Croisière et le couvent des Carmélites (aujourd'hui la Charité).

C'était, comme on le voit, une entreprise gigantesque qui ne ressemblait en rien à une simple extension du périmètre habité. Malgré la dépense énorme qu'elle devait entraîner, elle n'effraya pas nos consuls, certains d'être soutenus par l'opinion publique.

Un entrepreneur maçon, Taxil Séon, se rendit adjudicataire de ce travail (1) et le 11 novembre 1608, l'archevêque d'Arles Gaspard du Laurens, accompagné des autorités et d'un immense concours de peuple, vint solennellement en poser la première pierre, au bruit de l'artillerie et aux acclamations de la foule.

Dès que la porte Villeneuve fut achevée, on la décora de cette inscription, composée par l'un des Consuls, Pierre de Mandon :

D. O. M.
ET HENRICO QVARTO FRANC.
NAVARRÆQVE REG. INVICT.
AVCTVS POPVLVS, AVCTA RES,
AVGERI MŒNIA POSTVLAT,
VRGET LOCVS, INSTAT ARELAS,
IVBET REX.
COSS. H. D'EIGVIERES, P. DE MANDON
J. ROMIEV. C. SAXY.
ANNO MDCVIII. III ID. NOVEMB.
NOVÆ VRBI HENRICIÆ PRIMAM MANVM
FŒLICITER IMPONENDAM CVRANT.

Le travail avançait avec lenteur, sans doute à cause de son importance et de la rentrée lente des fonds qui servaient à l'alimenter, quand le conseil municipal (conseil de la communauté, comme on disait alors) eut la malencontreuse inspiration de députer au Roi pour lui porter le plan de ces nouvelles fortifications.

On délégua le premier consul, Jean de Luët de Nougaret, baron de Calvisson, qui, dans son enthousiasme imprudent, commit la maladresse de dire au roi que la ville d'Arles serait désormais imprenable.

Le roi gascon qui avait de la mémoire et se souvenait qu'il n'avait pas conquis notre ville au prix d'une messe, examina le projet et s'écria :

“ Ventre Saint-Gris, je ne veux pas que cela se parachève ; je veux rendre Arles une grande ville de paix et non une bonne ville de guerre. ”

Il fallut se soumettre et discontinuer les travaux (1610), indemniser l'entrepreneur, et renoncer à cette puissance guerrière que l'on rêvait. (1)

Une partie du rempart inachevé tombant en ruine fut démolie en 1680, et les matériaux servirent à construire à l'Hôtel-Dieu la salle des convalescents. Mais on conserva la porte Villeneuve, qui portait la pompeuse inscription que l'on connaît, pour laisser à la postérité le souvenir du grand projet entravé par l'autorité royale.

Emile FASSIN.

(1) 4 août 1608, notaire Daugières f° 68.

(1) Le produit du 2 0/0 fut affecté à la continuation du quai du Rhône.

La Légende Territoriale

DU PAYS D'ARLES.

—

III

Mas.

Maison rustique, ferme, métairie.

« Mas, dérivé du mot latin *mansus*, fort usité dans les diplômes des rois de France de la première race, et dans les capitulaires de ceux de la deuxième, pour désigner des domaines purement utiles et de même nature que les nôtres. » (Anibert, *Républ. d'Arles*, I, 401).

On croit plus généralement que ce mot est d'origine celtique : *Massalia*, Marseille ; *mas Salyum,* habitations des Salyens.

Les *mansi* ou *mansiones* étaient, du moins à l'origine, des gîtes disposés le long des routes, de distance en distance, pour recevoir les voyageurs pendant la nuit.

On confond quelquefois, dans la langue du moyen-âge, le *mas* avec l'*affar ou affare* ; il y a cependant, entre ces deux expressions, une nuance distinctive qu'il faut saisir, et qui devient très-apparente dans l'exemple suivant, emprunté à un acte de 1408 : *affare sive laborium*

cum manso, un affare ou labour avec mas.

IV

They.

— Les îles de l'embouchure du Rhône s'appellent *Tey* ou *They*. Ce mot est d'origine ligurienne. Il signifie *tas* et il est encore usité dans ce sens sur la côte du Languedoc. Ce nom a été donné aux îles du Rhône parce qu'elles doivent leur formation à l'entablement des sables que le fleuve charrie. » (Statist. des Bouches-du-Rhône, II, 192.)

Frédéric Mistral, dans une note sur le VI• chant de *Calendal,* écrit : « *Tes,* îlot de sable », et le fait dériver du grec *This.*

V

Frontière, Franquière.

Grand mas du Trébon, près du Pont de Lucas. Nous disons et nous écrivons *Franquière*. Les gens de la campagne, plus exacts et plus fidèles aux anciennes dénominations, persistent à l'appeler *Frontière*.

Fronteria Costeriæ (1239).

Le 10 des kalendes de novembre 1239, Auphant *(Alphantus)* de Tarascon, vendit aux Templiers deux terres sises en Trébon, *in Costeria paludis, cum pratis et fronteria costeriæ paludis* y contigus, comprises entre la *draille baussenque* et le marais. (Archives d'Arles, *Trébon et ses patys,* II.)

Ce même nom de *Fronteria* se retrouve dans d'autres actes avec une désignation topographique tellement précise, que je ne puis douter qu'il s'applique au domaine qui nous occupe en ce moment.

VI

Les Fourches.

Le mas des Fourches, à trois quarts de lieue de la ville, sur l'ancien chemin de Crau devenu aujourd'hui une belle route départementale, au nord dudit chemin, doit son nom à son voisinage des deux fourches patibulaires construites par la Commune, en 1440, pour l'exécution des criminels de race juive.

Telle était l'aversion que le fanatisme religieux inspirait contre les juifs, qu'on voulait épargner aux autres suppliciés la honte de mourir à la même potence. L'égalité du crime, la complicité, étaient encore insuffisantes pour niveler le châtiment.

Il me souvient d'avoir vu, étant enfant, un espace carré resté inculte au milieu de prairies verdoyantes, et d'avoir ouï dire que ce carré marquait le lieu du supplice. Il était au nord du chemin, et tout près, au levant, du mas des Fourches. Une élégante construction s'y est établie et a fait de cet endroit, autrefois objet d'une superstitieuse terreur, un *buen retiro* charmant.

VII

La Taulière

Belle maison de campagne voisine de l'étang du Comte et d'une carrière de marbre *(la Brèche)* exploitée au siècle dernier.

Ce marbre a un fond jaune pâle, mêlé de tâches brunes et noires, et présente assez d'analogie avec celui du Tholonet. On en tirait des cheminées et surtout des tables, *taules,* d'où le nom de *taulière* donné au quartier et au mas voisin.

VIII

La Jansonne.

L'archevêque *Jacques de Janson* ayant vendu, en 1725, avec l'autorisation du roi et du Chapitre, sa portion du fief de Mondragon, employa le prix, s'élevant à 30 milles livres, à diverses acquisitions, notamment à celle d'un petite domaine dit la *Porcelette*, en Crau, à quelques kilomètres d'Arles, où il fit bâtir un assez joli château qui porte son nom, le *château de la Jansonne*, et une chapelle.

Ce domaine fut vendu comme bien national en 1791 et adjugé pour 28350 livres à monsieur Meyran de Lacéta (Estrangin, *Droit d'anouge*, 209 — J. M. Trichaud, *Eglise d'Arles*, IV, 207 - 208).

Cette propriété a appartenu en dernier lieu à notre savant compatriote L. Jacquemin, qui y avait formé un musée d'antiquités, de tableaux et de gravures. La vente de ce musée aux enchères publiques, après la mort de Jacquemin, en 1872, a produit, dit-on, près de 16000 fr.

IX

Mas de Frays.

Dénomination provençale, dont la traduction est *mas* des Frênes — en Crau.

Mas in fraxis **1182.**

Le quartier des Fraysses (1535) dans lequel il était situé, formait le premier quarton du pâti du Buisson.

On l'appelait aussi *mas do David* en 1650.

X

Le Mas de Tenque.

Démembrement de l'ancien *Pâti du Contrat*, a eu pour possesseur, dans le courant du XVIe siècle, *Alexandre Tenque* et *Antoine Tenque*. De là son nom.

XI

La Lieutenante.

Maison de campagne en Crau, doit son nom au fameux lieutenant Biord, à qui elle appartenait, et qui y fut massacré en 1592. (1).

XII

Farinon.

Un meûnier des Baux, Jean Farine, appelé, par un diminutif amical, *Farinon*, possédait ce domaine au XVIme siècle. — J'en ai pour garant le témoignage de P. Véran et je m'en contente.

Ce nom de Jean Farine, porté par un meûnier, rappelle le *Johannes Gastapaste, furnerius* (boulanger) dont il est question dans plusieurs titres du XIVme siècle.

XIII

Le Mas de Languille ou des Anguilles.

Joli domaine et moulin à huile près Moulès.

Son propriétaire, M. Véran, qui construisit le moulin en 1762, avait acquis ce domaine d'un nommé Jean Nielle, surnommé par corruption l'*Anguielle* (l'Anguille).

Ces transformations de noms sont familières dans le pays. Mais il faut, pour bien les saisir, les entendre dans l'idiôme local.

Émile Fassin.

TABLETTES D'UN CURIEUX

L'Eglise Sainte-Eulalie.

Il existait aux XIIe et XIIIe siècles, une église Sainte-Eulalie dans le voisinage de la Porte de l'Aure, en dehors des remparts: *ecclesia sancte Eulalie juxtà fossatum antè portale Ambarrii Portalis de Aura* (1).

Il en est fait mention, en 1224, dans le testament de *Jacine*, qui contient en sa faveur un legs de 5 sols.

Les statuts de la République d'Arles avaient un article défendant les dépôts d'ordures et de *scobilles* (*de scobilis*) (2) près du portail de l'Aure jusqu'à « la traverse de Sainte-Eulalie. »

Cette église fut détruite vraisemblablement, avec tant d'autres édifices religieux élevés autour de la ville, dans la funeste période de 1359 à 1374 (3). La ville d'Arles était menacée par les bandes ennemies qui ravageaient son territoire ; toutes les constructions avoisinant les remparts devenaient un danger en cas de siége, l'ennemi pouvait s'y fortifier. Par sa position à côté même du fossé (*juxtà fossatum*), devant une des portes (*antè portale*), l'église Ste-Eulalie, plus que toute autre, était vouée à une inévitable destruction.

Tout indique qu'elle n'existait plus au XVe siècle.

Dès avant 1410, son cimetière abandonné était en proie aux usurpations ou aux profanations des voisins. L'apothicaire *Jean Bornon*, non content d'agrandir sa vigne aux dépens du cimetière de St-Didier et d'entourer le terrain volé d'un mur de clôture dont les tombeaux voisins fournissaient les matériaux, avait complété ses profanations par le dépôt de son fumier sur l'ancien cimetière de Ste-Eulalie. L'autorité ecclésiastique fulmina contre lui

(1) Voir *Musée*, 2me série, page 11 col. 2.

Les *Annales* anonymes du manuscrit *Pomme* donnent les détails suivants sur la mort de ce fameux ligueur : « Sur les minuit, ce tyran partit d'Aix avec Paul de Lamanon, son ami. Robert de Beaujeu, Pierre de Roquemartine, d'Eyguières et d'Antonelle, animés par une juste vengeance, s'empressèrent d'aller au-devant de ce traitre, qu'ils trouvèrent près de son domaine dit *la Lieutenante*. Comme il les reconnut, il tourna bride et poussa si fort son superbe cheval qu'il avait reçu en présent de Son Altesse (le duc de Savoie), qu'il tomba tout-à-coup dans le coussoul de *Farinon*, où ces braves le tuèrent et l'attachèrent à la queue de son cheval, le traînèrent dans la ville et de là à son mas, où ses membres défigurés furent pendus aux fenêtres de sa chambre le 16 mars, jour de lundi. Telle fut la fin de ce second Néron. »

(1) Ainsi désignée dans un acte du notaire *Antoine Olivari*, de l'an 1410, dont il va être question ci-après.

(2) Balayures.

(3) Voir *Musée*, 1re série, p. 27-28 : *L'Église St-Didier*.

une formidable sentence d'excommunication, dont il n'obtint relèvement qu'en payant fort cher son pardon (4).

Emile FASSIN.

Curiosités des Livres de Raison

» Je voleu leser a mes susesur quelques advertissement que jay observé pentant le cours de ma vie et même lespediance ma faict coignoistre qui mont esté profitable. Seus qui voudron sen servir et qui en tireron quellque advantage il auront la bonté de prier Dieu pour moy et seus qui ne voudron pas s'en servir il se contenteron de la bonne volonté que je heu pour eux.

....

» Mes heretiers doivent prendre garde de n'avoir pas afferes a des fermier ni monsieur ni tant espriteul et qu'il ne soint ni trop pauvre ni trop riche..............

» Nota. Il ne faut james dire les secret a vostre fame quant meme vous auriés la fame la plus vertuse du monde ni avoir à faire à des comunotés religiuse tant quon peut.

» Nota. Il ne faut pas salier de famillie qui ont des enfens defectus qui sont bousou ou boiteu et quil soint lait mais quil soint jan de cœur et desprit et jan dhoneur et riche sil ce peut.

....

Il ne faut jamais ralié avec vos amis ni faire le famelier avec les persones qui sont vos inferiurs.

....

Il faut estre sivil, saluant a tout le monde car le chapeau d'un gentilhome et pour porter à la main et non pas à la tête.

....

Il ne faut james témoinier tant damour a vostre fame ni se leser prendre empire sur vous, mais au contrere il faut faire cognoistre que vous vollés estre le mestre, elle vous en estiment davantage et vous considèrent beaucoup plus.

....

Il faut estre bon économe pour se conservé son bien, car il vaut mieux laiser du bien à ces ennemis que destre à charge à ces amis.

....

Nota. Lorsque un grand segnieur vous fait lhoneur de vous aymer et de fere le famelier avec vous, prenés bien garde de ne vous tirer du respet que vous luy devés au contrere toujours plus respectus et toujours den vostre devoir ; se le moïen de se mantenir de l'honeur de son amitié ; il faut prendre garde lorsqu'il vous enprunte de l'argent de ne luy prété pas et luy faire coignoistre que vous avez un sensible deplesir destre dens linpuisence de le pouvoir faire avec toute la civilité posible.

....

Nota. Lors que vous serés en volonté de marier vos enfans avantageusement et avoir un riche parti, il faut frécanté les comunotés des religius et religiusse et il luy faut fere de libéralités, particulièrement aux comunotés reformées et lur témoignié beaucoup d'amitié et de confiance et leur faire conoistre que si vous estiés plus puisant que vous netes, vous luy en feriés davantage. Set le moyen de réusi dans votre desein. Car nous voyons que tous les riche mariages qui se sont fais on esté faict par de religius.

Nota. Il ne faut james se fier dun ennemi reconsilié ni dune personne qui vous a trompé une fois, car unne qui lame basse a vous avoir traï un fois il es en esta de vous trompé deux et la méfiance cet la mère de la sureté.

....

Nota. Ne vous fiés point de vos domestique et vélier sur ses actious ni soufri quil aient comerse avec de voisin pauvre ni que les comères que vous avés vient sovent dens vostre maison pour haider au servante à nétier la maison et a fere le ménage, car si vous soufrés quil vinent c'est le vraye chemin pour aller a lopital.

....

Nota. Il faut estre charitable envers les pauvres, consoler les affligés, prendre le parti des pauvres veve et orfelins, avoir l'amour de Dieu et sa crainte, avoir le soin que vos domestiques fréquantent le sacrement.......... cé le moïen de devenir riche et saquérir sur sa famille mille benedition...........

(Tiré du Livre de raison de noble François du Port, sieur de la Vignolle (XVIIe siècle) au pouvoir de M. Emile FASSIN).

(4) La sentence d'absolution, donnée en sa faveur dans le palais de l'archevêque, le notaire *Antoine Olivari* tenant la plume, est de l'an 1410 — *Musée*, 1re série. *Loc. cit.*

Arles, imprimerie C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 12

1880 5me Série N° 2

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dulcis amor patriæ.

La Légende Territoriale

DU PAYS D'ARLES.

—

XIV

Margaillan

Au sommet du versant occidental de la Crau, à l'extrémité du plateau, au milieu des oliviers, des amandiers et naguère encore de riches vignobles, s'élève une construction rurale dont le caractère particulier attire l'attention. C'est *Margaillan* (1), ainsi appelé du nom d'un abbé qui en était propriétaire au commencement de ce siècle.

En 1865, la famille Hugues, qui avait acquis ce domaine des héritiers de l'abbé Margaillan, le revendit aux religieuses de Saint-Charles, qui le possèdent actuellement. Ces dames l'ont considérablement embelli ; une élégante chapelle a été construite par leurs soins. La cloche porte en inscription ces paroles du psalmiste : *In matutinis meditabor in te.*

Cette inscription est une réminiscence du nom de *Matines* que portait autrefois ce domaine, quand il appartenait aux bénédictins de Montmajour. Les religieux atteints des fièvres, si fréquentes en automne avant le desséchement de nos marais, venaient rétablir leur santé dans ce milieu plus salubre et plus pur. Une tourelle, élevée au sommet de l'édifice, était munie, dit-on, d'un appareil de signaux pour correspondre avec l'abbaye (2). Un cadran solaire, établi par ces religieux et qu'on voit encore, porte cette épigraphe : *Soli soli soli*.

(1) Je crois que la véritable ortographe de ce nom est *Margalhan*. J'obéis à l'usage admis en l'écrivant autrement.

(2) *Forum*, VIe année, n° 26, art. de M. Denis Brun.

Je conjecture sur des renseignements un peu vagues, il est vrai, que le monastère de Saint-Hippolyte et l'église de la Vierge que nous trouvons mentionnés dans quelques titres anciens, s'élevaient à l'endroit même où est aujourd'hui *Margaillan*.

Gilles du Port, qui en fait mention (1) dit qu'ils étaient du côté de Barbegal et que les religieux de Montmajour y avaient établi une demeure. Il ajoute que ce monastère fut changé en un prieuré uni au Chapitre de N.-D. des Doms d'Avignon. Les chanoines de ce chapitre donnaient à bail les biens qui en dépendaient, et au temps de *Gilles du Port*, c'est-à-dire à la fin du XVIIe siècle, il ne restait déjà plus aucun vestige de l'église.

XV

La Favorite

C'était autrefois les *Jasses de Balarin*.

Arnaud Balarin, par testament du 28 septembre 1773, notaire Chapus, légua cette propriété à *Jean-Jacques de Léautaud*, qui fut le créateur de l'élégante villa que nous connaissons, à laquelle il donna le nom de *Favorite*. — Voir *Musée*, 1re série, page 159.

XVI

Le Baret

Le *Baret* est un domaine encore important, situé dans le Plan-du-Bourg, à cinq kilomètres d'Arles, sur la rive gauche du Rhône. Nous avons déjà fait son histoire (voir *Musée*, 1re série, page 238). Contentons-nous de rappeler que c'était autrefois une île du Rhône, *insula de Lobaresio* (1294), le *Loubarès* (1454), l'île des loups. Nous en avons déduit les preuves dans l'article déjà cité, auquel le lecteur voudra bien se reporter.

(1) Eglise d'Arles, pag. 400.

XVII

Carrelet

Mas en Camargue, au couchant de Méjanes. Il serait plus exact d'écrire *Carlet.*

Jacques Pilliet-Carlet, son propriétaire, qui lui donna son nom, plaidait à son sujet contre la commune d'Arles, en octobre 1657.

XVIII

Le mas de Peint

Le 26 janvier 1602, *Antoine Peint*, trésorier de la Commune, se rendit adjudicataire d'un immeuble communal formé d'un démembrement de l'ancienne île du *Merdoël* et connu sous le nom de *Pâti des Anes.* Il y créa un centre d'exploitation agricole qui a pris son nom.

XIX

Le mas de l'Ase

En Trébon, autrefois mas de Mandon (XVIe siècle).

En l'année de triste mémoire 1580, une inondation mémorable ravagea tout notre terroir. La métairie de Mandon résista à la violence des eaux, et la toiture, émergeant à peine, servit de refuge à une foule d'animaux qu'entraînait le courant. Un âne, entre autres, hardi nageur, vint y prendre pied ; il y passa plusieurs jours, dit l'histoire, vivant de quelques maigres pariétaires qui poussaient sur le toit, et s'y trouvant cependant si bien que les bateliers qui voulurent l'en déloger eurent forte affaire.

L'évènement fit quelque bruit; le mas de Mandon ne fut plus appelé que le *Mas de l'Ase*. (Voir *Musée*, 1re série, page 56).

XX

Barriol

J'ai dit ailleurs (*Musée*, 1re série, page 111) que ce poétique domaine des bords du Rhône, précédemment appelé *mas de la Vieille*, appartenait en 1780 à un sieur *Barriol.*

XXI

Le Mas de Verdier

En Camargue, démembrement de l'ancien pâti de Tourtoulen, acquis de la commune d'Arles, en l'année 1600, par André Roux, dit Gouin, qui le revendit en 1693, à *Guillaume de Verdier.* De là son nom.

XXII

Bastières

Beau domaine de Camargue, au quartier de Montlong, flanqué de tours carrées qui lui donnent un faux air de château, et possédant une chapelle en 1789.

Jacques Basterii ou *Bastier* l'exploitait comme fermier en 1436 (appert d'un bail du 19 mai 1436, notaire Pierre Bertrandi). Mais *Gaspard* Basterii en était propriétaire en 1445.

Le domaine, en quelques années, avait passé des mains des propriétaires en celles des fermiers. Cela se voit quelquefois.

(*A suivre*) Emile FASSIN.

MÉMOIRES

de

JEAN DE SABATIER, GENTILHOMME D'ARLES

Mémoires de cour et de guerre.

(Suite)

Dans cette nuit tout Paris fut sous les armes ; j'accompagnai le comte d'Harcourt au Palais-Royal, où logeoit la maison royale ; les barricades qu'on faisait déjà partout l'arrêtèrent demi-heure depuis la grande écurie à ce palais, que le régiment des gardes environnait. Cela n'empêcha pas les bourgeois, qui étaient les plus forts, d'y entrer ; leur insolence alla bien si avant, qu'ils demandèrent tout haut de voir le Roy dans son lit, disant qu'il était parti avec le Cardinal ; je me trouvai dans l'antichambre, quand les échevins y passèrent pour aller voir ce prince qui dormait. Le comte d'Harcourt s'en retourna cette nuit à son hôtel, après avoir parlé quelque temps en particulier à la reine et au maréchal de Villeroy ; des bourgeois le voyant passer, crièrent au Mazarin. La reine lui envoya, le lendemain matin, une Compagnie de Gardes suisses pour l'escorter jusqu'au Palais Royal; il s'y fit accompagner aussi par les gentilshommes de sa maison et par vingt pages, du nombre desquels j'étais. Comme il sortait de ce palais pour s'en retourner chez lui, un officier des gardes qui avait couru pour le joindre, vint lui dire que le duc d'Epernon

qui allait trouver la reine, s'était sauvé avec peine des mains du peuple, qu'on avait mis son carrosse en pièces, blessé cinq ou six de ses domestiques, et qu'il lui en arriverait autant s'il s'écartait davantage.

Cet officier n'eut pas plus tôt appris cette nouvelle au comte d'Harcourt qu'il descendit de son carrosse, et en même temps nous vîmes venir à nous une troupe de bourgeois armés qui criaient qu'il fallait tuer ces Mazarins; alors nous mîmes l'épée à la main et nous poussâmes cette canaille jusqu'au fossé du Louvre, après en avoir tué deux ou trois, dont la mort épouvanta les autres. Toute cette émeute se passa devant le corps de garde du Roy, où quelques soldats avaient couché en joue sur ces mutins, mais Davenne, commandant des gardes, leur défendit de tirer; la reine lui avait donné cet ordre, craignant qu'on n'enlevât le Roy, si la sédition s'échauffait. Elle l'appaisa en montrant ce prince sur le balcon, et tout le peuple à sa vue posa les armes, après avoir crié : *Vive le roy*.

Ces désordres et ces tumultes me plaisaient infiniment, et j'aurais souhaité tous les jours des occasions à voir tant de nouveautés surprenantes.

Je ne pouvais me lasser d'ouïr raisonner sur les affaires des princes et du Cardinal. J'approchais chez le roy et ailleurs ceux qui en parloient, bien qu'ils fussent plus âgés que moi et d'une qualité au-dessus de la mienne; ma curiosité qui me rendait hardi et indiscret me poussait souvent jusqu'à la sottise en blessant le respect que je devais à leur âge et à leur condition.

Cependant j'étois assez heureux dans la grande écurie; mes supérieurs avoient beaucoup de bontés pour moi, et j'étois fort aimé de mes camarades; la complaisance que j'avois pour ces derniers étoit extraordinaire; et comme les jeunes gens sont presque tous déréglés, il faut que j'avoue à ma honte que je le devins pour leur plaire; et je fus bientôt après porté par mon propre mouvement à ce que je n'avois fait auparavant que pour les imiter.

Les désordres de l'Etat en causoient beaucoup dans la grande écurie; l'appartement des pages étoit en partie tombé, sans qu'on le fit relever; et comme nous fûmes contraints de coucher dans des maisons voisines, où nos écuyers ne pouvoient pas veiller sur nos actions, quelques camarades se servirent un peu trop de cette occasion, pour satisfaire les désirs qu'ont les jeunes gens, quand ils commencent à jouir de la première liberté. Ils eurent après une querelle contre les pages de la reine, qui fut suivie de deux combats, où je me trouvai engagé.

Dans ce temps le cardinal fut déclaré criminel de lèze-majesté par arrêt du Parlement, et sa tête fut mise à prix. Le mauvais état de ses affaires lui ôtant tout moyen de venir à la Cour, l'obligea de se retirer à Liège, dont l'évêque était son ami; mais auparavant que de sortir du royaume, il fut au Hâvre-de-Grâce mettre les princes en liberté.

On fit divers raisonnements sur cette action; qui disoit qu'il avoit tiré lui-même les princes de prison, pour diminuer la haine et le ressentiment qu'ils avoient contre lui, et les obliger par là de le rappeler un jour dans le ministère; d'autres qui, selon mon sentiment, raisonnoient plus juste, voyoient cette action dans un autre jour, jugeant que le Cardinal n'avoit mis les Princes en liberté que pour faire naître la division touchant le gouvernement de l'Etat entre le duc d'Orléans, le prince de Condé, le Parlement et le Coadjuteur de Paris, qui prétendoient tous en secret ou à découvert d'avoir la principale authorité dans la Régence.

Ils disoient que dans cette désunion que le cardinal prévoyoit infaillible, il espéroit d'être appelé du parti le plus foible, qui deviendroit puissant par les amis qu'il avoit encore à la Cour et dans les provinces.

Les princes arrivèrent à Paris, le duc d'Orléans fut au devant d'eux, accompagné de toutes les personnes de qualité qui se trouvèrent à la ville. Les Parisiens n'ont jamais témoigné plus de joye qu'à leur arrivée, et les rues étoient embarrassées par la foule du monde qui se pressoit pour les voir; ils furent tout droit au Palais-Royal faire la révérence au Roy et à la Reine; je me glissai avec beaucoup de peine jusqu'au cabinet, pour tâcher de me trouver à cette entrevue, mais l'huissier de la chambre m'en refusa la porte, et je me contentai d'ouïr dire que Leurs Majestés les avoient reçus fort civilement. Le comte d'Harcourt les visita le jour après; l'accueil qu'ils lui firent fut si froid, qu'on jugea facilement par là qu'ils ne vouloient pas être ses amis.

Le prince de Condé ne fut pas longtemps à la cour, qu'on connût qu'il souhaitoit d'avoir plus de part dans les affaires que la Reine ne vouloit lui en donner; il fit de nouvelles cabales pour obtenir ce qu'il prétendoit, et, sans quitter la ville, il vint rarement au Palais-Royal. Son équipage étoit magnifique; il alloit souvent au Cours, de dix heures à minuit, éclairé de vingt flambeaux. Il y étoit un soir que le roy y passa en venant de Surenne, où il s'étoit baigné; Sa Majesté qui étoit en carrosse, avoit commandé aux gens

d'armes et aux chevaux légers de sa garde de passer par Chaliot, pour ne point faire de la poussière au Cours; le carrosse du Prince ne s'arrêta pas assez tôt à la vue de celui du Roy, qui y prit garde, et dit que le Prince n'auroit pas été si insolent, s'il avoit eu près de lui ses chevaux légers et ses gens d'armes; j'étois à la suite du Roy auprès d'un exempt des gardes qui me dit avoir ouï de la bouche de Sa Majesté ce que je viens d'écrire.

Quelque temps après le Roy fut en Parlement se faire déclarer majeur. Comme il était déjà à cheval pour aller au Palais, le prince de Conty vint lui faire des excuses de la part du prince de Condé son frère, et lui dire qu'il avoit bien du déplaisir de ne pouvoir assister à cette cérémonie, à cause d'une indisposition qui ne lui permettoit pas de quitter Saint-Maur, une de ses maisons de campagne, où il étoit malade depuis quelques jours. On sçavoit à la Cour que le prince de Condé étoit à Saint-Maur avec un bon nombre de personnes de qualité et que les festins, le bal et la comédie faisoient tous les jours ses divertissements; ainsi on connût que son indisposition, dont avoit parlé le prince de Conty, n'était qu'un prétexte; on jugea par là, qu'il vouloit rompre ouvertement avec la Reine, refusant d'accompagner le Roy dans une occasion si importante.

La cavalcade que le Roy fit jusqu'au palais fut superbe et magnifique. Les rues étoient bordées des deux côtés par les régiments des Gardes Françoises et Suisses. La compagnie des chevaux légers marchoit à la tête de tout, sous le maréchal de Schomberg qui en était lieutenant. Les maréchaux de Francoy formoient un corps commandé par le maréchal d'Estrées. Le comte d'Harcourt suivi des deux écuries, composées de trente pages et quarante valets de pied de la grande, de vingt pages et vingt valets de pied de la petite, tous fort ajustés, les princes, les ducs et pairs, et officiers de la couronne étoient près de la personne du Roy; les gens d'arme marchoient sous le comte de Miossans à présent maréchal d'Albret; la Reine venoit après tout le cortége avec les ducs d'Orléans et d'Anjou dans son carrosse. En sortant du Palais-Royal il survint un différend entre le comte d'Harcourt et le marquis de Villequier pour la place que devoient avoir dans cette marche les pages de la grande écurie et les gardes du corps dont Villequier était capitaine; le comte d'Harcourt prétendoit que les pages fussent plus près de la personne du Roy que les gardes du corps, et Villequier le contraire; Sainctôt, maître de cérémonie, termina ce différend en faisant marcher dans un même rang les pages au milieu, les gardes sur les ailes.

Bien que le Cardinal fut hors du Royaume, il ne laissoit pas d'avoir commerce avec la Reine, qui n'agissoit que par son conseil; Ceyron, qui fut depuis lieutenant général, leur servoit de courrier secret pour entretenir leur correspondance; je le trouvai un jour dans une maison où il ne se faisoit connaître qu'à peu de personnes; il arrivoit seulement de Liège et sans m'apprendre quel étoit son dessein, il me pria de l'accompagner et de lui prêter mon manteau de livrée dont il se couvrit; il me mena au Palais-Royal à l'entrée de la nuit; nous ne fûmes pas plustôt à la cour qu'elle fut éclairée comme en plein jour par un feu d'artifice qu'on y faisoit pour la Reine, qui portoit le nom de Sainte Anne, dont ce jour-là on célébroit la fête. Ceyron craignant d'être découvert, me quitta brusquement, et se retira si vitte pour gagner l'appartement de la Reine, que je ne sçus où il avoit passé; il me renvoya le lendemain mon manteau, et je n'appris que longtemps après le sujet de son déguisement et de sa surprise.

Cependant le prince de Condé quitta Saint-Maur pour venir à Paris; il se faisoit suivre par un grand nombre de personnes, pour être en état de ne recevoir aucune insulte de la Cour, où il n'alloit pas. Il envoya à Mouron la princesse sa femme, le prince de Conty et la duchesse de Longueville, sous la conduite du marquis de Persan. Dans ce temps, il trouva au Palais le coadjuteur depuis peu son ennemi déclaré; quelques gens de leur suite mirent imprudemment l'épée à la main, et sans doute ce jour-là leur eût été funeste, si la présence du premier président n'eut calmé cette émotion naissante. Quelque temps après le prince de Condé qui avoit déjà pris ses mesures pour la guerre, s'en alla en Berry, où Bourges s'étoit déclaré pour lui. D'abord qu'on sçut cette nouvelle à la Cour, elle quitta Paris pour aller résoudre à Fontainebleau, avec plus de liberté, ce qu'on devoit faire pour étouffer le commencement de cette guerre civile, apparemment plus dangereuse que la première.

Le prince faisoit entendre qu'il étoit contraint de prendre les armes pour se mettre à couvert de l'oppression du Cardinal, qui ne laissoit pas, bien qu'il fut absent, de l'éloigner des bonnes grâces du Roy et de la Reine, par le crédit que ses partisans avoient auprès de leurs Majestés. La Reine disoit que le prince vouloit se saisir de l'authorité souveraine, en faisant croire au peuple qu'il ne vouloit que se deffendre

de la persécution du Cardinal; que l'éloignement de ce ministre, et de Servien et Le Tellier ses principales créatures, rendoit son prétexte vain et même ridicule.

Le Roy et la Reine quittèrent Fontainebleau et prirent leur marche vers le Berry par la Charité, où ils passèrent la rivière de Loire avec quelques troupes, outre celles de leur maison. Le comte d'Harcourt avoit déjà eu le commandement de l'armée contre le Prince, il prit dix pages de la grande écurie pour l'accompagner en cette guerre, et je fus un de ceux qui le suivirent. Quelque temps après il fut joindre le Roy à Bourges, qui avoit ouvert les portes à Sa Majesté. On faisoit démolir dans cette ville une vieille tour que Jules César avoit fait bâtir; comme je passais auprès avec Fourrille, jeune gentilhomme qui suivoit la Cour, une grosse pierre qui tomba à mon côté le blessa si fort qu'il en mourût.

Le comte de Galluau, depuis maréchal de Clerambeau, avoit investi alors Mouron, d'où la princesse de Condé, le prince de Conty et la duchesse de Longueville s'étoient retirés auprès du prince de Condé, qui assembloit déjà ses troupes près de la Rochelle. La Cour s'en alla à Issoudun et de là à Poitiers et le comte d'Harcourt, dont la suite étoit grossie par quantité d'officiers, y fut par le chemin de Meun et de Vatan, pour n'incommoder pas la Cour à cause des logements.

Le Roy fut longtemps dans cette ville, où l'on apprit que toute la Guienne tenoit le parti du prince, que le Parlement de Bordeaux s'étoit déclaré en sa faveur, et que, dans toutes les provinces du Royaume, ceux qui avoient été ses partisans dans sa prison, etoient encore dans ses intérêts, bien qu'il fût en liberté.

La suite prochainement.

LES SECRETS DE NOS PÈRES

(*Voir Musée 4e série, page* 264)

IV

Pour la multiplication des grains, Préparation avant de les semer.

Il faut prendre 20 pintes d'eau de pluie ou de citerne et ensuite un couffin de bon fumier d'écurie ou d'autre bon migon; on peut y ajouter deux ou trois poignées de fiente de pigeons pris sans mélange et qui ne soit pas exposé à la pluie ni au vent, et faire bouillir le tout ensemble dans une chaudière assez grande pour pouvoir doubler et tripler la dose à proportion du blé que l'on y veut tremper; il faut faire bouillir le tout jusqu'à ce que le fumier soit bien dissout et consumé en le remuant avec un bâton, et ensuite faire presser le tout en forme de lessive dans un grand vase et après qu'il aura été coulé de la sorte, vous y mettrez incontinent trois bonnes poignées salpêtre en mettant la dernière chaudière sur la cendre chaude et y fairez tremper le blé le plus beau et le plus net que vous trouverez, pendant 24 heures: et après on le fera sécher à l'ombre. Nota qu'il peut se semer mouillé comme sec, et le semer en terre fort clair, c'est-à-dire un quart ou un tiers moins que de coutume et anticiper, et le temps de 15 jours plus tôt avant les autres, en observant que ce soit le 14 ou le 15 de la lune. Nota, qu'il faut nécessairement que le blé trempe 24 heures et que le chaudron soit toujours sur les cendres chaudes pour tenir les matières légères et chaudes; les fèves, pois et autres légumes n'ont besoin que de tremper 12 heures à la même façon que ci-dessus.

(RECEPTES, manuscrit anonyme de la fin du XVIIe siècle, provenant de la famille de Montfort, et actuellement au pouvoir de M. H. CLAIR).

ANECDOTES HISTORIQUES (1)

DE DIFFÉRENTES ANNÉES

VI

— 1492 — Une anecdote particulière nous apprend que le sultan Bajazet II écrivit en 1492 au pape Innocent VIII pour le prier de donner un chapeau de cardinal à l'archevêque d'Arles, *Nicolas Cibo*. Le pape le promit, mais il mourut le 24 juillet de la même année sans avoir eu le temps de tenir sa promesse.

Le sultan écrivit encore en septembre 1494 à son successeur Alexandre VI qui ne paraît pas avoir fait grand cas de la demande. (2)

— 1591 — Le Rhône versa en Arles et Tarascon et céans noya gens, bestail et bâtiments.

— 1640. — « Le mois d'avril de ladicte » année, Dieu ayant affligé la ville de peste » laquelle fut découverte dans les Arènes, » je fis oster l'eau bénite aux festes de » Pasques. Il n'y eut point de prédication » ni bravade de Saint-Marc; je me retira

(1) Voir *Musée*, 4e série, page 483.

(2) *Ex Schedis* D. Marcel. — Voir J.-M. Trichaud, *Eglise d'Arles*, IV, 82, not.



» au mas d'Escampon avec M. Borel, mon » parrain, où je disais la saincte messe et » confessais. Il y eut un de nos chanoines » qu'estoit resté à la ville et mourut de » peste. Elle ne finit qu'en octobre. » (Note du livre de *Pierre Chaix*, doyen de l'église N.-D. la Major. M S. aux archives de l'Hôtel-de-Ville).

— En 1706 il y eut une éclypse de soleil générale sur les 8 heures du matin au mois de may; on voyoit les Etoiles du Firmament comme dans la nuict : tout le monde se croyoit perdu, et crioit Miséricorde. Elle dura une bonne heure... Et depuis ce signe, il n'y eut que des malheurs dans le Monde.

Il y eut trois ans après, en 1709, une mortalité générale des oliviers, un froid qui dura depuis le lendemain des Rois iusques au 17; et trois iours d'intervalle s'étant écoulés, encore un autre qui dura 8 iours, lesquels furent si excesifs que presque tout périt; les oyseaux tomboient morts de l'air, i'en pris moy-meme plusieurs; la mer se glacea à Saint-Chamas; les œufs, le pain, le vin, tout se. glacea; en crachant en l'air le crachat étoit pris. Les chesnes, meuriers, se fendirent; les pins, chataniers, noyers, figuiers, chènevers et toute plante de iardin périt avec ses graines et tous les bleds. L'orge sauua le monde. Le Bled se vendit iusques à une pistole l'emyne; l'huile 24 fr. l'emyne; le vin 7 francs le barail.

Il y eut ensuite mortalité de bestiaux; une quantité d'insectes effroyable, comme chenilles, sauterelles, en Provence, à Arles, Beaucaire, Tarascon surtout.

Il y eut deux années si ardentes que toute source et riuiere avoit tary; on venoit de dix lieues chercher un moulin qui peut moudre : a minuict meme on ne pouvoit plus respirer.

Il y eut en 1720 une peste si terrible qui de Marseille, qui n'était plus qu'un cimetière, s'étendit iusques à Avignon. 150,000 personnes perirent; Monteoux, Sarrian furent attaquez.

En 1725 il pleut depuis iuillet iusques à la Noel, mais d'une si terrible manière qu'on croyoit que le Monde alla périr; on ne pouuoit point entrer dans les terres pour semer.

(Tiré d'un manuscrit intitulé : « *Traité des Inventions humaines* » actuellement au pouvoir du Capitaine ROUSSET).

Alain le Ault était le *barbier* du roi René. C'était un personnage important et influent à la Cour. Le roi, voulant reconnaître les services de son rasoir, lui donna l'autorisation, ainsi qu'à Olivette son épouse, de nommer eux-mêmes à l'office de viguier d'Arles. (*La maison du Roi René*, par le Dr Chavernac. *Revue Sextienne*, 1re année, page 85.)

Emile FASSIN.

(*à suivre.*)

NUMISMATIQUE

Monnaies Mérovingiennes et Carlovingiennes frappées à Arles

Nous avons pu, grâce à l'obligeance du savant conservateur du cabinet des médailles de Marseille, M. Laugier, donner l'indication des monnaies des archevêques d'Arles que possède le cabinet de Marseille, qui, en fait, est la plus précieuse des collections provençales, et nous avons promis de donner à nos lecteurs le relevé des types monétaires Mérovingiens et Carlovingiens frappés à Arles.

Les monnaies Mérovingiennes étaient :

Le *sou d'or* (*solidus*), qui pesait 85 grains (4 grammes 55) et valait 40 deniers d'argent.

Le *demi sou* (*semis*).

Le *tiers de sou* (*triens*).

Et le *denier d'argent* qui pesait 21 grains (soit 1 gramme 21).

Avec l'époque Carlovingienne, l'argent remplace exclusivement l'or; on compte à deniers et à oboles.

Les rois Mérovingiens qui ont régné sur partie ou sur la totalité de la Provence sont :

Pharamond	anno	420
Clodion	—	429
Mérovée	—	448
Childéric I	—	456
Clovis I	—	482
Clotaire I	—	511
Théodebert	—	534
Childebert I	—	536
Thibaud	—	550
Sigebert	—	562
Gonthran	—	—
Childebert II	—	577
Thierry II	—	596
Sigebert II	—	613
Clotaire II	—	614
Dagobert I	—	628
Clovis II	—	644
Clotaire III	—	660

Childéric II	—	664
Thierry III	—	667
Clovis III	—	690
Childebert III	—	694
Dagobert II	—	711
Thierry IV	—	720
Childéric III	—	742

Sur cette longue suite de monarques, l'on ne connait qu'une seule pièce de Dagobert frappée à Arles. C'est un sol d'or, dont voici la face et le revers :

DAGOBERT V - R

Buste à droite diadémé de Dagobert.

Revers : Le nom royal en légende. Croix à pied fourchée sur un globe et cantonnée des lettres AR.

Cet exemplaire unique est au Musée Britannique.

Mais si, pendant cette longue période, l'on ne possède point de monnaies à types de souverains locaux, il a été frappé à Arles un certain nombre de pièces au type de Constantinople, parce que ce type etait une monnaie à plus grande circulation et qu'il était d'une utilité incontestable pour le commerce d'échange que nos contrées faisaient avec l'Orient. Telles sont les monnaies ci-après désignées.

Ces pièces étaient généralement mal frappées; les erreurs de lettres n'y sont pas rares. On sait combien étaient simples les procédés matériels employés pendant le moyen-âge à la fabrication des monnaies. Les coins formaient des morceaux de fer poli, dont la surface avait été égalisée à la lime, sur lesquels les lettres étaient enfoncées à l'aide d'un petit nombre de poinçons. Le burin rectifiait les imperfections de ce travail expéditif et la trempe durcissait ensuite les coins. L'on conçoit combien était facile une erreur de poinçon, d'autant que plusieurs monétaires savaient à peine lire.

Les monogrammes, les croix, les globes et autres types et certaines têtes elles-mêmes furent souvent formées au moyen de divers poinçons alternativement employés. De là ces figures géométriques d'une si affreuse barbarie.

Voici la désignation des monnaies frappées à Arles portant les noms de différents empereurs de Constantinople :

ANASTASE (475-488)

Contemporains : Childebert et Clovis.

Tiers de sou or : DN ANASTASIVS P. F. AVG.

Buste diadémé à droite.

(*Dominus Anastasius pius Felix Augustus*).

Revers : VICTORIA AVGVSTO

(*Victoria Augustorum*)

Croix à pied sur un globe, accostée des lettres AR. — Exergue CONO.

Module 3, échelle de Mionnet.

JUSTIN I (515-527)

Contemporain : Clovis.

Tiers de sou or : DN. IVSTINVS P. F. AVG.

Buste diadémé à droite.

Revers : VICTORIA AVGVSTORVM.

Croix potencée posée sur un globe accosté des lettres AR, exergue CONOI.

Module 3.

JUSTINIEN (527-565)

Contemporain : Clotaire.

Tiers de sou or : DN IVITIVC IOHVIPIN (1)

Buste drapé et diadémé à droite.

Revers : N. VICTORIV AVTORVHA

Croix potencée posée sur un globe, accostée des lettres AR et de l'indication VII.

Exergue CONOB — module 3.

MAURICE TIBÈRE (582-602)

Contemporains : Thierry, Sigebert.

Tiers de sou or : DN MAVRCV TV MP AV

(*Dominus Mauritius Tib. Imperator Augustus*).

Buste diadémé à droite.

Revers : ONVATOV NOVIANC.

Croix potencée posée sur un globe, accostée de l'indication monétaire VII et des lettres AR. Exergue CONOB.

Module 2 1/2.

Tiers de sou or : DN. MAVRI.. IV. PPV

Buste diadémé à droite.

Revers : VICAORI AV. OAV.

Croix à pied sur un globe accostée des lettres AR et de l'indication VII.

A l'exergue CONOB. — Module 3.

Les revers mal frappés et pleins d'erreurs de lettres ne sont autre chose que les mots VICTORIA AVGVSTORVM.

Le poids du sol, qui, à Rome, était de 72 à la livre, avait diminué à Constantinople et en Gaule. Au lieu de 72, on tailla 81

(1) Pius Félix Augustus.

ou 82 sols à la livre; le sol ne pesa plus que 21 *siliques* et le *triens* 7, soit en grammes 3,96 pour le sol et 1.32 pour les triens, et les monnaies mérovingiennes accusent cette modification, puisqu'on lit les chiffres XXI sur les sols francs contemporains de Maurice Tibère et VII sur les tiers de sol de la même époque.

(*A suivre*)

Ach. GAUTIER-DESCOTTES.

CURIOSITÉS
des
Registres des anciens notaires d'Arles

XIX (1)

1516. — En note sur le premier feuillet du protocole de *Jean de Podio* de l'année 1516.

L'an subredit et lo mercredi, segond jour de Noël, la Royne Glauda de France, fama de nostre tresque chrestien roy de França, François premier de nom, entra en la présent cioté d'Arles, coume pelerina à Sainct-Anthoine, fut et estoit avecque Madama d'Angolesme, meyra du roy, madama d'Alançon, sœur du roy, monsieur lo général de Beaune, monsieur de Paris, qui la conduisent, les deux frères roys de Navara, et plusieurs austres seigneurs, et fut logea la dicta royna en la dicta cité d'Arles, en la meyson de noble Pierre d'Arles (d'Arlatan), seigneur de Beaumont, et demorat la dicta royna, en Arles, despuys ledict mercredy jusques al samedi ensuyvant de matin, la calla alla d'Arles cocher à Sallon de Crau, et de là alla Asaix et à la Beauma. Et fut premier que vint en Arles, à Tharascoun, et là arriva par heau, le samedi d'abvant Noël al dit Tharascoun, et furent apportés en Arles à la dicte reyna les bras des Maries de Nostra-Dame-de-la-Mar, et furent pourtés à St-Honorat, là où la dicta reyna ambi sa dicte compagnie les alèrent veoir bien...... et al retour passèrent per las Arenas et virent... de cela est tout. (2)

1516 — Dans un protocole de cette même année, du notaire *Jean Daugières* :

Anno nativitatis Domini MDXVI, et die ultima mensis januarii, christianissimus Dominus noster Dominus Franciscus, Dei gratia Francorum rex, Comes Provincie, et Dominus Arelatis, honorifice suam civitatem Arelatensem intravit et illam visitavit in comitiva illustrissime Domine nostre Domine regine ejus consortis, ac venerande ejus matris, nec non illustrissimi Domini de Alansono et ejus consortis ac plurium notabilium personarum, veniendo ex suâ civitate mediolanensi, ex qua ejessit Theutonicos et Hispanos, qui predictam ejus civitatem invaserant in comitiva ducis qui dicebatur le more, pro nunc in regno Francie existentis, et hoc in secundo sui regiminis anno. (1)

1522. — Au protocole de *Martin Gonzoni* :

Anno Domini MDXXII, et in principio mensis madii, horrida pestis incipit in presenti civitate Arelatis, et transfugi cum uxore mea in loco de Vaqueriis, et inundatio Rhodani devastavit quoque territorium Arelatis. (2)

1523. — Au protocole de *Pierre Fabry* :

Nota *quod dicto anno MDXXIII, et die primo junii, ego cum uxore et liberis meis me absentavi à civitate Arelatis, ob pestem, proh dolor! in eadem vigentem. Quam Dominus noster J.-C. dignetur mitigare et ab eadem nos preservare. — Et steti in Cravo.* (3)

1481 — Au premier feuillet du protocole de *Jean de Donis*, on lit ce qui suit :

MCCCCLXXXI, et dimengé XIII de may, verset lo Rose, e a rajat finq a XII de jung; e passavian al pont de Crau ambe barcas ; et humpli lo Trebons, lo Plan del Borc, lo Baret ; et los blas tos cuberts, e vinhas perdudas.

Emile Fassin.

(A suivre.)

(1) Voir Musée, 4e série, pag. 280

(2) L. Jacquemin, Monogr. de l'Amphithéâtre, II, 309.

(1) L. Jacquemin, ibid.
(2) L. Jacquemin, ibid. 307.
(3) L. Jacquemin, ibid. 204, note.

Arles, imprimerie C.-M. Jouve, r. de la Miséricorde, 12



1880 · 5me Série. N° 3

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES D'UN CURIEUX

Les Dames de Mollégès

Les religieuses bernardines de S[t] Pons de Gémenos furent attirées dans la ville d'Arles par une riche donation que leur fit une dame de la famille de Porcellet.

Sacristane de Porcellet, seigneur du Bourg d'Arles et co-seigneur du lieu de Mollégès, pleine de dévouement aux religieuses de Citeaux, commença par leur faire don, en 1208, de tout ce qu'elle possédait du fief de Mollégès, et les établit en ce lieu, dont elles prirent le nom. L'archevêque d'Arles, *Michel de Morezio,* désireux de faciliter leur établissement, joignit à cette donation l'église paroissiale de S[t] Pierre et celle de S[t] Thomas, sises au terroir de Mollégès, à condition que le nouveau monastère dépendrait de lui et de ses successeurs (1209); il leur imposa toutefois, comme gage de cette soumission, une pension annuelle, pour lui et ses successeurs, de 16 setiers de blé d'Arles, payables à la S[t] Gilles, et de 5 sols à chaque synode.

Le 13 décembre de cette même année 1209, le roi Pierre d'Aragon, en sa qualité de tuteur de Raymond Béranger V, comte de Provence, confirma comme suzerain la donation faite par Sacristane de Porcellet, et les religieuses de Gémenos se trouvèrent définitivement investies d'une partie du fief de Mollégès où elles vinrent s'établir.

Leur monastère ne fut cependant achevé qu'en l'année 1218 (1)

La première abbesse de Mollégès dont le nom soit parvenu jusqu'à nous s'appelait Cécile et gouvernait le couvent en 1222 et 1228 (2)

L'évêque d'Avignon, Guillaume de Monteil, avec le consentement de Hugues Béroard, archevêque d'Arles, lui donna l'église S[t] Laurent d'Eygalière avec toutes ses dépendances (mai 1222) Six ans après (1228) Raymond Béranger, comte de Provence, lui concéda le Château d'Ancize, au même lieu.

(1) Gilles du Port — J. M. Trichaud, Egl. d'Arles, III, 151.

(2) France Pontificale, par H. Fisquet.

Entre temps, la dame de Porcellet donnait aux religieuses de Mollégès tout ce qu'elle possédait dans la ville d'Arles, pour les engager à y fonder un couvent (1224), et l'archevêque Hugues Béroard, par ses lettres du 17 des Calendes de Décembre 1225, exhortait ses diocésains à subvenir par leurs aumônes à la construction de leur monastère, pour lequel on avait fait choix d'un emplacement hors la porte du Marché neuf, à côté de l'église paroissiale de Notre Dame de *Pulchro loco.*

Galbe était abbesse de Mollégès lorsque, le 19 Octobre 1235, *Bernard,* évêque d'Avignon, confirmait à nos religieuses la donation que leur avait faite son prédécesseur, de l'Eglise S[t] Laurent d'Eygalière.

Le 9 des Calendes de Mars 1237, l'archevêque d'Arles *Jean Baussan* leur confia l'hôpital de Beaulieu *(de pulchro loco)* contigu à leur monastère, ainsi que celui de S[t] Hippolyte de Crau (3) Elles s'y établirent sous la direction d'une prieure, l'abbesse continuant de résider à Mollégès.

— Barbe était abbesse en 1245.

— *Bérangère de Villemur,* qui, après elle, gouverna le monastère, fit divers échanges de biens, le 3 Août 1257, avec Zoen, évêque d'Avignon, et obtint du comte de Provence, Charles II, la franchise de tous péages ou tout au moins la confirmation de ce privilège qui lui était contesté (23 mai 1272.)

(3) Archiv. de l'Archevêché, Chartier de Mondragon, tit. 240. — *Musée,* 1[e] série, p. 106.

— *Heldiarde de Porcellet,* abbesse de Mollégès, encourut une première excommunication de l'Archevêque d'Arles, en 1285, pour refus de soumission à quelques réformes que ce prélat voulait introduire dans le monastère. (4) Puis elle fut, ainsi que ses religieuses, excommuniée une seconde fois en 1298, pour avoir mis empêchement à la visite pastorale en refusant à l'Archevêque d'Arles l'entrée du couvent.

Les dames de Mollégès prétendaient ne relever que des abbés de Citeaux, à qui seuls elles reconnaissaient le droit de visite; elles contestaient l'autorité que l'archevêque d'Arles induisait des termes de la donation de 1209.

Le successeur de *Rostang de Capra* au siège épiscopal d'Arles, *Pierre de Ferrières,* fut cependant admis à faire la visite canonique le 7 janvier 1307, et en considération de ce fait, il releva les religieuses de leur excommunication et leur donna même l'église de *Pulchro loco.*

Les mêmes difficultés resurgirent sous l'archevêque *Arnaud de Falguières;* elles prirent fin par une transaction du 7 septembre 1309, qui régla définitivement les droits des parties. Par cette transaction, les religieuses se soumirent à la visite et correction de l'Archevêque d'Arles, tant pour la maison d'Arles que pour celle de Mollégès; elles admirent que les chapelains de

(4) La sentence d'excommunication est du 18 des Kalendes de septembre 1285, *datum apud Molegesium* — Arch. de l'Archevêché, Chartier de Mondragon, tit. 245.

Beaulieu et de S[t] Hyppolite de Crau seraient à la nomination de l'archevêque ; enfin il fut convenu que la maison d'Arles ne pourrait avoir plus de 12 religieuses, sous la direction d'une prieure.

— *Durjane de Malbit* était abbesse en 1321, et rendait hommage à l'Archevêque d'Arles, en cette qualité, le 29 juin.

— *Audiarde* ou *Heldiarde. II de Porcellet* gouvernait le monastère en 1349.

— *Gantelme de Porcellet,* en la même qualité, rendait hommage au comte de Provence pour le fief de Mollégès, le 26 mars 1351.

— *Huguette Primayrane* était abbesse en 1370.

— *Marquise de Porcellet* était prieure de la maison d'Arles en 1382.

— *Hermescende d'Alais,* qui gouverna le monastère de 1382 à 1414 (et peut-être 1416), aliéna la terre d'Eygalière pour une rente annuelle de cent florins. On voit, par la délibération prise par les religieuses à ce sujet (3 janvier 1409) que le fort d'Eygalière menaçait ruine, qu'elles n'avaient pas les moyens de le faire réparer ni garder, et que même, par suite des malheurs du temps, guerres, mortalités, mauvaises récoltes, elles trouvaient à peine de quoi vivre.

Aussi ne tardèrent-elles point à renoncer à la maison d'Arles, qu'elles ne pouvaient plus soutenir, pour se retirer à Mollégès.

— *Marguerite de Reynaud,* abbesse en 1416, remplacée l'année suivante par *Jacobe Monachi,* puis remise à la tête du monastère, réunit entre ses mains, en 1436, l'administration des deux abbayes de Mollégès et de S[te] Croix d'Apt. L'abbesse de S[t] Croix, *Garcinde Rigaud*, se démit en sa faveur ; l'union des deux abbayes fut prononcée

Cet ordre religieux était sur son déclin ; il se réduisait au lieu de s'étendre, et nous allons voir bientôt la maison de Mollégès elle-même disparaître.

Marguerite de Reynaud mourut en 1465.

En 1478, une difficulté surgit entre l'abbé de Citeaux et l'Archevêque d'Arles, pour la confirmation de l'élection d'une abbesse. L'abbé fit signifier à l'Archevêque, le 3 septembre 1478, par acte public, de s'abstenir de toute immixtion dans les affaires d'une communauté qui ne relevait que de Citeaux. (5) Je ne sais ce qu'il advint de cette contestation.

— *Lucie de Barras* était abbesse en 1483, et à son décès, arrivé en 1501, elle fut remplacée par *Marie Autric.*

Peu de temps après, l'abbaye de Mollégès, dont les ressources étaient devenues de plus en plus insuffisantes et dont le personnel était bien réduit, fut définitivement supprimée. Les religieuses furent transférées dans la maison d'Apt, qui s'est maintenue jusques à la Révolution (6)

EMILE FASSIN.

(5) Abbé Bonnemant, Communautés II, ms à la bibl. d'Arles.

(6) Ibid.

NOS VANDALES

V (1)

Il y a quelques années (2) que M. de Forbin, visitant les musées de France, passa par Arles et obtint de l'Administration, en place à cette époque, un sarcophage antique et un torse colossal et acéphale, en échange desquels on donna à notre ville une grande toile de Natoire représentant J. C. rendant miraculeusement la vue à un aveugle (3)

Quelque intérêt qu'on veuille et qu'on doive probablement trouver à l'œuvre d'un homme que la ville d'Arles place à la tête de ceux de ses enfants qui lui font le plus d'honneur, les Arlésiens, qui avaient déjà tant d'autres pertes à regretter, ne virent pas sans douleur qu'on les dépouillât ainsi des deux plus beaux fragments de leur musée, et protestèrent par leur silence contre cet acte irréfléchi de la part de ceux que la nature de leurs fonctions obligeait de mieux protéger leurs intérêts.

Aujourd'hui cependant qu'un des membres les plus savants de notre commission (1836) a pu s'assurer, par une exacte comparaison des bords et des contours de la cassure, que la belle tête de l'empereur Auguste, récemment retirée des fouilles du théâtre, s'adaptait parfaitement à ce torse auquel les Parisiens n'ont pas même fait l'honneur de le placer dans les galeries du Louvre, n'y aurait-il pas injustice à ne pas nous le rendre et à le laisser dépérir sans autre utilité dans l'état incomplet où il se trouve en ce moment? Personne n'ignore plus que les objets antiques n'ont de véritable intérêt que là où on les trouve et aux endroits pour lesquels on les a faits.

(Rapport fait par la Commission Archéologique d'Arles à S. E. le Ministre de l'Intérieur en 1836)

(1) Voir *Musée*, 2ᵉ série, pages 105 et 215 et 3ᵉ série, pages 156 et 223.

(2) Ceci était écrit en 1836.

(3) C'est celle qui décore le cabinet du Maire, à l'hôtel de ville.

L'INONDATION DE 1755

Racontée par un témoin oculaire.

Ce fut l'an 1755 et durant le cours du consulat novennaire de MM. Charles de Boussicaud, écuyer; François Martinon, advocat; Joseph Germain, procureur, et Trophime Peyras, marchand, que nous éprouvâmes un malheur qui depuis longtemps n'avait point eu de pareil en son genre. La dernière semaine du mois de Novembre de la susdite année fut extrêmement pluvieuse, et procura par ce moyen une crue subite à toutes les rivières qui se jettent dans le Rhône; d'autre part le vent d'Est qui soufflait avec impétuosité, agitant violemment la mer, à son ordinaire l'empêcha de recevoir les eaux du fleuve, qui, n'ayant plus de dégagement, restèrent dans son lit et y furent même repoussées avec force. De façon que toutes ces causes réunies, il ne pouvait en résulter qu'un effet des plus funestes.

La nuit du 30 Novembre au premier Décembre (dimanche) donna commencement à cette terrible catastrophe; les chaussées crevèrent en trois ou quatre endroits différents du quartier de Trébon; dans un instant les eaux se répandirent partout, formant, à mesure qu'elles avançaient, une espèce de muraille de 6 à 7 pieds de haut. C'est ainsi que le plan du Bourg et le Trébon susdit furent inondés, et que, l'eau entrant dans la ville même par la porte de la Cavalerie, les maisons voisines en eurent jusqu'à quelques pieds. Mais à quels malheurs différents les habitants de la campagne ne se trouvèrent point exposés! il n'y avait aucune métairie de ces cantons qui ne fût submergée jusqu'au premier étage; certaines qui n'avaient qu'un simple rez-de-chaussée, dont le toit fut la seule ressource qui resta aux païsans qui y faisaient leur demeure; ainsi ils se virent exposés pendant les horreurs de la nuit aux injures de l'air et à la furie des eaux.

Le sort des bergers fut encore plus triste; couverts seulement contre le froid de claies garnies de chaume, ce retranchement peu solide cédant au premier effort, les uns furent noyés sans ressource, d'autres assez heureux pour trouver des arbres sur lesquels ils grimpèrent, y périrent la plupart de faim ou s'en laissèrent choir de lassitude. Cependant, les troupeaux entraînés sous les ondes ensevelirent avec eux les trésors de nos malheureux concitoyens. En même temps les amas de foin et de paille qui se trouvaient en Trébon, obéissant à ce torrent qui les emportait, vinrent tous se ranger contre le pont de Crau et l'aqueduc de Craponne, où bouchant entièrement par leur volume le vide des arcades, ils formèrent en cet endroit une espèce de digue capable de quelque résistance. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car les eaux poussées avec violence ce ne fut qu'un pour elles d'y frapper et de l'abattre; ainsi plus de la moitié du pont et environ 80 arcades de l'aqueduc en furent détruites; dès lors tout obstacle surmonté, notre ville se trouva plongée dans une mer immense qui semblait la menacer de son entière submersion. J'ai déjà dit que quelques maisons de la Cavalerie se trouvaient inondées; bientôt celles de la Roquette furent exposées au même désastre; l'on vit dans ces deux extrémités de la ville des édifices s'ébranler, des caves s'écrouler, quelques toits fondre: moments tristes et malheureux où la mort qui moissonnait nos citoyens dans la campagne s'acharnait pour ainsi dire à les poursuivre jusques sous les remparts de la ville et dans l'enceinte de leurs maisons!

Ce fut pour éclairer ce triste spectacle que le soleil se leva le lendemain 1er Décembre. L'on eut dit cependant sur le matin que le Rhône diminuait; le ciel qui jusqu'alors avait été couvert de nua-

ges étoit pur et serein; mais l'eau s'était déjà fait un passage en Camargue du côté de *la Ponche* et il était à craindre que le mal n'augmentât. L'effet ne justifia que trop nos appréhensions. Environ les 4 heures du soir, ce fleuve augmenta avec plus de force que jamais et croissant avec les ténèbres, sur les 8 heures il passa plus d'un pan sur toutes les chaussées; ainsi l'île de Camargue qui jusqu'alors avait été exempte du sort des deux autres quartiers du terroir, se vit à son tour submergée. L'eau passait près de deux pans sur tous les quais qui règnent le long de la ville, et du côté de Trinquetaille, certains endroits en avaient jusqu'à cinq. Au quartier de la Cavalerie elle pénétrait jusqu'au devant de l'ancienne église de S[t] Claude, et dans celui de la Roquette, la manufacture de tabac en était entourée; enfin l'église des Capucins, l'endroit le plus haut de Trinquetaille, la vit s'approcher jusqu'à 25 ou 30 pas tout au plus, tandis que ma maison (*) qui est aussi fort élevée n'en fut plus éloignée que d'environ 20 pas. Ce fut alors que la confusion et l'effroi furent extrêmes dans la ville; les habitants des quartiers inondés craignant d'être ensevelis sous les ruines de leurs logis appelaient du secours par les cris les plus pitoyables, et malgré les ténèbres, des matelots bienfaisants introduisant des bateaux dans les rues, tirèrent la pluspart du danger et des transes affreuses où ils étaient plongés. D'autre côté, comme le péril est le thermomètre de la piété, ceux qui craignaient de s'y voir exposés à leur tour coururent dans les églises conjurer la divine miséricorde de les préserver de ce fléau terrible; bientôt celle de S[t] Trophime se trouva remplie d'un peuple consterné qui, les larmes aux yeux et la douleur dans l'âme, tâchait de fléchir la colère du Tout-Puissant. MM. les Grands vicaires en l'absence de Monseigneur l'archevêque (Jean-Joseph de Jumilhac) firent donner la bénédiction dans la métropole environ sur les 8 heures et demie, et par une condescendance louable ne refusèrent rien de ce qui concernait leur ministère pour calmer une alarme si générale et si juste. Il ne faut pas oublier ici le zèle des RR.PP. Capucins, qui brilla dans cette occasion d'une manière très éclatante. La paroisse de Trinquetaille se trouvant pleine d'eau jusqu'à près de deux pans, il fut impossible aux habitants dudit lieu d'aller porter dans cette église leur épouvante et leurs prières; celle des Capucins fut leur refuge en cette nécessité; bientôt elle fut pleine de femmes alarmées qui, joignant leurs sanglots et leurs plaintes aux voix de ces bons religieux, formaient la mélodie la plus singulière, mais en même temps la plus touchante. Les Révérends Pères s'autorisant sur la circonstance donnèrent de leur propre mouvement

(*) La maison de L. M. Anibert.

une grande bénédiction, accompagnée des chants destinés à ces temps de calamité: ce qui cependant n'est point licite sans ordre exprès des supérieurs; mais l'effroi public leur servit d'excuse. Il était si grand cet effroi qu'il obligea la pluspart de ces femmes à se hâter de décharger leur conscience aux pieds d'un confesseur, s'imaginant que c'était là le dernier instant de leur vie. Cependant une scène plus frappante et plus remarquable se passait à la campagne: il n'y eut aucun des malheurs de la veille qui ne se répétât cette nuit; le Rhône en passant sur les chaussées y fit des brèches très-considérables et en très-grand nombre; tout le bétail gros et menu qui se rencontra fut enseveli sous les flots, et jusqu'au toit de quelques métairies peu élevées, tout fut entraîné avec une violence horrible. Ainsi se passa la nuit du 1er au 2 Décembre qui sera à jamais remarquable dans cette ville, par l'inondation la plus furieuse et la plus générale qu'on ait peut-être jamais vue. Il n'y eut de tous les quartiers de notre terroir que la Crau qui en fut exempte par son extrême élévation; le Trébon et le Plan du Bourg furent inondés la nuit du 30 novembre au 1er décembre, et dans la suivante, les chaussées de Camargue furent trop basses pour la garantir du malheur commun. Le pont de Crau et l'aqueduc de Craponne abattus la nuit du 30 en rendirent les circonstances encore plus mémorables; la quantité prodigieuse de bétail qui y périt, ruina plusieurs de nos citoyens et priva la plupart de la meilleure partie de sa fortune; enfin la hauteur de l'eau dans la ville même, tant de maisons ébranlées, tant d'abattues, tant de dégradées, en font sans contredit l'époque la plus terrible et la plus surprenante qu'on puisse citer des ravages d'un fleuve débordé.

La journée du 2 décembre ne fut point, à beaucoup près, si malheureuse que les deux précédentes, mais elle fut beaucoup plus triste par les maux et les dommages qu'elle découvrit; il fallut songer d'abord à porter du secours à ceux qui étaient restés isolés dans leurs métairies ou sur des débris de chaussées, environnés de la mort de tous côtés. Je ne puis rapporter ce qui se passa dans le Trébon et le Plan du Bourg que je n'ai pas vus; mais je puis, quant à la Camargue, assurer que des bateaux aussi gros à peu près que ceux dont on se sert pour le transport des pierres de chaussées, naviguaient dans cette circonstance tout autour de l'église de St Genès près Trinquetaille, dans les vignes ou terres labourées des environs et généralement d'une métairie à l'autre jusqu'à plus d'une lieue. Cependant le Rhône après s'être répandu partout commença dès ce jour à diminuer. D'ailleurs la mer devenue calme reçut librement ses

eaux dans son sein. Il resta néanmoins plus de huit jours encore à se remettre à une hauteur raisonnable, et à diverses reprises jusqu'au mois de Mars, ayant grossi considérablement, il se répandit deux ou trois fois sur les terres par les brèches faites dans la grande inondation, qu'on n'avait pu encore réparer.

Les suites de cette inondation ont été pour ainsi dire aussi tristes que l'inondation même; à mesure que les eaux se retirèrent la pluspart des caves qui en étaient pleines s'écroulèrent, plusieurs maisons en furent ébranlées, et nous avons vu celles des deux quartiers de la Cavalerie et de la Roquette rester plus d'un an étayées pour se remettre de la secousse violente qu'elles avaient reçue, ou avant qu'on fût à même de les réparer. Je fus moi-même dix jours après l'inondation faire le tour de la ville; je vis dans une maison de la rue dite des Banes la marque que l'eau avait laissée contre la muraille; elle était de plus de quatre pans de hauteur, et dans l'église des Recollets, la même marque en avait plus de cinq. On a eu la précaution de marquer le long du Rhône sur le quai dit vulgairement des Châtaignes entre les portes de S[t] Martin et de S[t] Louis, et sur la muraille de la ville, le point jusqu'où l'eau s'était élevée : il est de la hauteur d'un bon pied, ce qui peut faire environ un pan et demi. Au reste, quant à la perte que les divers particuliers de la ville firent dans cette occasion, on l'a estimée un million et au-delà; encore fûmes-nous heureux que l'hiver ne fut point rude cette année, car s'il eût fortement gelé, avec l'humidité qui régnait dans la terre, la récolte était entièrement perdue et nous courions risque d'une famine.

Je me suis étudié à détailler les faits qui se passèrent durant le cours de ce fléau terrible; ils sont assez intéressants pour mériter ce scrupule, et en étant moi-même le témoin, je n'ai rien donné que de très-véritable.

L. M. ANIBERT.

(ms. D. p. 129 et suiv. — Archives d'Arles)

NOS VANDALES

VI

Aux fêtes de la Noël [1564] le roi *Charles IX* étant à Arles et ayant visité l'église N. D. de la Major, les marguilliers, sur la demande de S. M., lui firent présent des 8 Colonnes de porphyre qui soutenaient le presbytère. Le roi aumôna l'œuvre de 100 écus aux chanoines. (Mémoires de Paris, *in fine* — Annales de *J. Did. Véran*).

Le **Musée** parait par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M.P. BERTHET, libr. place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. EMILE FASSIN, directeur de la Revue.

Quelques collections complètes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2[e], 3[e], et 4[e] séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Tarascon, impr. Aubanel

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

CHARTROUSE

—

Vers 1600, il existait au lieu où se forma plus tard le domaine de Chartrouse, un mas ou tènement appartenant à *Jean Brunelly,* bourgeois d'Arles, et des terres dont *Nicolas* et *Mathieu Blanc* étaient les propriétaires.

Les biens de Jean Brunelly et des frères Blanc étaient limités au levant par *l'ilon des pigeons et conils* (ou lapins), l'un des créments du Rhône que possédait la communauté d'Arles.

L'ilon des pigeons et conils était depuis longtemps en culture; il consistait en terres labourables, en prairies, et en herbages grossiers.

Il confrontait du levant le Rhône, du midi un bois appartenant à Me *Richard Constantin,* docteur en médecine, acquéreur de *l'Isle des Pluviers,* et du couchant, comme il a été dit, le mas de Brunelly et les terres des frères Blanc.

Lorsqu'en 1640 la communauté d'Arles dut, pour le paiement de ses dettes, faire procéder, selon la coutume de Provence, à l'estimation de ses biens et domaines, et à cette célèbre désemparation qui réduisit presque à rien les possessions de la communauté, *Antoine Chartroux,* bourgeois d'Arles, qui était créancier et cessionnaire de plusieurs créanciers de la ville, fut colloqué, ainsi qu'il le demanda, sur le tènement des Pigeons et l'Isle des Conils pour 27 mille livres, et sa collocation fut déclarée exempte du droit d'esplèche, ou soit du droit qu'avaient les habitants d'Arles de faire dépaître leur bétail, couper bois, chasser et *aligner* sur le dit tènement.

La raison déterminante de la demande en collocation d'Antoine Chartroux était que son beau-père Jean Bouet, bourgeois d'Arles, allait acquérir le mas de Brunelly.

L'on voit, en effet, en 1663, Jean Bouet léguer par son testament du 14 Mars, notaire Blanc, ce domaine à sa fille Jeanne Bouet, femme d'Antoine Chartroux.

Le domaine de *Chartrouse* fut ainsi constitué et il prit dès lors le nom de son possesseur.

Jeanne Bouet mariant son fils ainé Jean Chartroux-Loinville (1) à Mlle Marie de Boussicaud, donna ce domaine à celui-ci, dans le contrat de mariage des époux reçu par Me Blanc, notaire, le 7 septembre 1667.

La demoiselle Bouet légua, nonobstant cette donation, le même domaine à Joseph Chartroux, son autre fils, suivant un testament reçu par Me Vaugier, lors notaire à Arles.

La succession de Jeanne Bouet comme celle d'Antoine Chartroux était grevée de nombreuses dettes; l'une et l'autre ne furent acceptées que sous bénéfice d'inventaire. Les deux frères Jean Chartroux-Loinville et Joseph Chartroux, après avoir poursuivi diverses instances, s'accordèrent de manière que le domaine resta à Jean Chartroux, à la charge de payer tous les créanciers.

Jean Chartroux-Loinville, ainsi obligé au paiement de toutes les dettes qui gre-

(1) Ainsi nommé de ce que le mas était loin de la ville *(note du temps).* A. G.-D.

vaient le domaine, trouva un prêteur dans *Gérard Loys Guers*, [illegible] avocat d'Arles, [illegible] qui il donna Chartreuse [illegible] faye ou réméré par contrat du 3 juin 1683, notaire Rémusat.

Ce domaine dut être racheté de Gérard Loys Guers, puisque nous voyons en 1782 et le 26 janvier, notaire *Véran*, Madame Christine-Marie-Félicité de Loys-Loinville veuve d'Agoult et Mme Thèrèse-Gabrielle Loys-Loinville veuve de M. Louis Raymond de Clapiers, Capitaine de Vaisseau de Saint-Tropez, le vendre à l'hoirie de M. *Antoine Laugier* (2) représentée par M. *Guillaume-Michel-Jérôme Meiffren-Laugier*, son petit neveu, mineur sous la tutelle de Messieurs les Administrateurs de la Convalescence des hommes, acte qui ne fut ratifié qu'en 1810 et le 16 mai devant Me *Yvaren*, notaire, Mme de Clapiers n'ayant pas eu la capacité à l'époque de la vente d'y concourir.

A la même époque, le 23 août 1783, notaire Véran, les administrateurs de l'hoirie de M. Laugier joignirent à Chartrouse les terres de la demoiselle Blanc.

En 1722 Antoine Laugier avait déjà acquis par acte du 1er décembre, notaire Aulanier, les terres d'Antoine Chambereau, qui étaient attenantes à Chartrouse.

Plus tard et vers 1785 il se forma vis-à-vis le domaine de Chartrouse une lône bordant les ségonnaux de Chartrouse, de Jacquines et de l'Amérique au delà de laquelle émergèrent divers créments, d'abord *l'île du bœuf*, au nord l'île de M. Dumolin, *l'isle de la grande et petite Louisiane*, ensuite au nord de cette île, *l'ilot Saint-Antoine des Olives*, à l'ouest de cet îlot et contre le ségonnal de Chartrouse *l'ilon de 60 francs* ou de *Saint-Louis* et enfin *l'île de Saint-Pons* qui appartenait aux frères Martin.

M. Meiffren, Laugier petit neveu d'Antoine Laugier, réunit les îlots de Saint-Antoine, de Saint-Louis et de Saint-Pons à Chartrouse (3).

Lorsque l'Empereur Napoléon premier voulut, en 1806, entourer son trône nouveau d'une certaine splendeur, et perpétuer d'illustres souvenirs, il rétablit les titres de noblesse; mais à la différence des titres anciennement acquis, les nouveaux ne furent déclarés transmissibles qu'autant qu'une constitution de majorat serait demandée et obtenue (4).

A cette époque les Préfets de l'Empire cherchèrent dans les provinces les propriétaires les plus considérables par leur position de fortune et par leur influence, et ils les excitèrent à demander des titres de noblesse.

C'est en conséquence d'une demande de cette nature faite par M. Guillaume-Michel Jérôme Meiffren Laugier que la terre de Chartrouse proprement dite fut érigée en majorat par l'Empereur Napoléon 1er avec le titre de baronnie, ainsi que le constatent les lettres patentes du 13 juillet 1811 transcrites au greffe du Tribunal de Tarascon.

De M. le Baron de Chartrouse dont l'administration a eu une si grande influence sur l'état et l'importance de la ville d'Arles, le titre et le majorat étaient passés à M. Etienne-Henri-Jules Meiffren Laugier baron de Chartrouse.

Comme son père M. de Chartrouse, fut Député, membre du Conseil général, maire d'Arles et la sagesse de son administration, ainsi que ses qualités privées, lui avaient acquis les sympathies universelles.

M. Jules de Chartrouse eut la douleur de perdre, en 1875, M. Paul-Marie-Michel Meiffren Laugier de Chartrouse, son seul enfant mâle, et ce décès regrettable a rendu libre le majorat.

Les lois du 12 mai 1835 et du 7 mai 1849

(1) Ce nom nous est une occasion de rectifier une erreur du cadastre qui appelle le mas de *Guers*, sis en Crau, le mas de *Guies*. Il y en a bien d'autres de ce genre.

(2) Tout le monde connait à Arles le testament de M. *Antoine Laugier*, l'un des principaux bienfaiteurs de nos hospices.

(3) A cette occasion, rectifions une erreur : plusieurs cartes portent au nord de Chartrouse l'îlot *Destin* ; c'est l'îlot d'*Estaing* qu'il faut écrire. Leurs noms indiquent que tous les créments sont modernes. — A. G.-D.

(4) Le majorat est une propriété qui est affectée à un titre de noblesse et qui passe dans une famille de mâle en mâle par ordre de primogéniture, par une substitution continue. — A. G.-D.

ont décidé, en effet, que les majorats des biens particuliers qui ont été transmis à deux degrés à partir du premier titulaire, étaient abolis et que, s'il n'existait point d'appelé à l'époque de la loi ou que si ceux qui existaient décédaient avant l'ouverture de leur droit, les biens des majorats devenaient immédiatement libres entre les mains du possesseur.

M. Paul de Chartrouse s'était marié avec une femme d'un grand sens et d'une grande distinction de manières, Mme Hélène-Antoinette-Clémentine Waddington, dont il eut Henri-Frédéric-Marie Meiffren Laugier de Chartrouse.

Le domaine de Chartrouse étant ainsi devenu libre a dû être partagé entre ce jeune enfant et Mme Louise-Marie-Jacqueline de Chartrouse, sa tante, épouse de M. Auguste-Frédéric Moreau membre du Conseil général de l'Aisne, frère et associé du célèbre syndic des agents de change de Paris, actuellement en exercice, et ce partage a amené l'aliénation du domaine auquel les Chartroux avaient donné leur nom.

Chartrouse est aujourd'hui la propriété de M. Gabriel Valat, fils d'uu jurisconsulte distingué de Nimes.

Il n'est rien resté dans notre pays au jeune Henri de Chartrouse, si ce n'est son titre et un nom justement considéré.

Ach. GAUTHIER-DESCOTTES.

RECIT

De ce qui s'est passé à Arles
à l'arrivée de Messieurs les Consuls de Nismes
le 29e juin 1677
et de ce qui a été fait à Nismes
à l'arrivée de Messieurs les Consuls d'Arles
le 6e septembre suivant.

Etant Consuls et Gouverneurs de la ville d'Arles MM. Pierre de Châteauneuf de Moulégès, Honoré Gros de Boussicaud de feu Jean, écuyer, Jacques Borel et Jean Alivon bourgeois, et de la ville de Nismes MM. Louis de Rosel Colonel, Henry Rouire, Abraham Auzéby et Pierre Seguin.

[Fait à Arles, le 5e décembre 1677, par M. Henri de Boche, écuyer de la même ville].

Conseil du second Janvier 1678.

L'an mil six cens septante huit et le deuxième janvier jour de Dimanche, à trois heures après midy, dans la salle du Conseil de l'hôtel-de-ville, par devant M. ESTIENNE DE MEYRAN, écuyer, seigneur D'Ubaye, viguier pour le Roy en cette ville d'Arles, par commandement de MM. les Consuls gouverneurs de la dite ville a été convoqué et assemblé au son de la cloche à l'accoutumée le noble et honnorable Conseil de la maison Commune pour y traiter et délibérer des affaires publiques; auquel conseil ont été présents MM. les Consuls et Conseillers nobles et bourgeois cy-après écrits suivant l'ordre du tableaux :

Consuls de l'état des nobles : MM. Pierre de Châteauneuf de Moulégès et Honnoré Gros de Boussicaud à feu Jean.

Consuls de l'état des bourgeois : MM. Jacques Borel et Jean Alivon.

Conseillers de l'état des nobles : MM. Jean David adv., Maurice Vincent adv., André Vincent adv., Balthezard de Peyron adv., Gaspard de Varadier de Saint-Andiol, Nicolas d'Ycard de Pérignan, Pierre Maynier adv., J. B. de Forbin, Joseph de Cays, Charles de Barras de la Penne, Pierre de Sabatier de l'Armelière, Louis de Varadier, François d'Avignon à feu Guillaume, Maurice Romany adv., Esprit de Chiavary Cabassole, François de Mandon du Cazau, Estienne d'Icard, François de Constantin de Boisverdun, Jacques de Peint, Gaspard de Bedarride adv., François Francony adv., Gérard Loys adv., Jean de Sabatier, Jacques Grimeuille adv., Antoine d'Olivier, Pierre Joseph de Viguier, Louis de Moulin, Henri de Boche, Honnoré de Montfort-Faraman, Joseph Borel adv., Gaspard de Grille.

Conseillers de l'état des Bourgeois, messieurs Pierre Rian, Silve Comte, Blaize Rivet, Pierre Guerre, Jacques Adorcy, Barthelemy Remusat, Jean Combe, Antoine Isnard, Balthazard Desvignes, Jacques Imbert, Guillaume Grossy, Gérard Bœuf, Jean François Subey, Elzéard Vachier, Gérard Epieu, André Barthélemy Lanaud, Charles Begou, Guillaume Ferriol, Pierre Vallat, Estienne Loys, Esprit Mercurin, Jean Granier, Honnoré Auphan, François Dumas, Pierre Restaurand.

Messieurs les Consuls ont proposé que, pour conserver la parfaite amitié et la grande union qui est entre cette ville et celle de Nimes MM. les Consuls de l'une et l'autre ville sont en coutume de se visiter de temps en temps pour renouveller cette alliance si bien établie : ce qui obligea MM. les Consuls de Nimes et tout ce qui compose leur conseil de ville, dans l'assemblée qu'ils firent dans le mois de juin dernier, en laquelle présidait M. Seguier leur évèque, de faire une députation expresse en cette ville de trois des sieurs Consuls et de trois Gentilshommes ou advocats, lesquels partirent de Nimes le vingt-neuf du mois de juin, jour et feste de Saint-Pierre et Saint-Paul, et arrivèrent en celle-cy sur les onze heures du matin; en laquelle ils furent receus et traités aussy civilement et si honnettement qu'il fut possible de faire dans une occasion impréveue. Cette visite obligea MM. les Consuls de cette ville de leur en rendre une pareille dans le mois de septembre aussy dernier, accompagnés de plusieurs gentilshommes et bourgeois. Etant partis à cet effet le 6e du dit mois de septembre et arrivés sur le midy en la ville de Nimes, où ils furent receus avec de si grands honneurs et de si grands témoignage d'amitié qu'on a trouvé à propos d'en faire faire un récit tout au long qui a été fait par M. Henry de Boche gentilhomme de cette ville qui est de l'Académie royale de cette même ville, ayant mes dits sieurs les Consuls été obligés de donner de grandes étrennes en la dite ville de Nimes pour témoigner la gratitude de tant d'honneur qu'on faisait en cette ville en leurs personnes et celles de MM. les députés, lesquelles étrennes ou dépense du voyage se sont trouvées monter jusqu'à 204 liv. 14 s. ainsi qu'il est particulièrement exprimé dans la parcelle dressée pour ce sujet; de laquelle dépense MM. les Consuls ont demandé l'approbation au Conseil, lequel l'a unanimement approuvée, et délibéré que le récit de tout ce qui s'est passé en l'une et l'autre visite serait inséré dans ce registre après les délibérations du Conseil.

Ainsi a été proposé et délibéré, en foy de quoi MM. les Consuls se sont soussignés avec M. le Viguier, écrivant Claude Constantin, bourgeoi archivaire et secrétaire de la communauté aussi soussigné.

Signé Moulègés, Boussicaud, Borel et Alivon, Consuls, D'Ubaye, Viguier, et Constantin archivaire et secrétaire.

RELATION

Bien que la parfaite amitié et la grande union qu'il y a depuis plusieurs siècles entre la ville d'Arles et celle de Nimes soient assez connues, il est pourtant trés à propos de faire voir icy à ceux qui viendront après nous qu'on ne néglige rien pour conserver cette bonne intelligence qui leur est mutuellement si avantageuse. On peut dire pour cela qu'elle est fortifiée en toute occasion par tout secours qu'elles se donnent l'une à l'autre, dans tous leurs besoins de quelle nature qu'ils puissent ètré, et que ceux qui commandent dans ces deux villes ont accoutumé de se visiter de temps en temps pour renouveler une alliance si bien établie. La chose s'est faite dans cette année 1677 d'une manière si éclatante, qu'on n'en doit pas dérober les détails à la postérité.

Messieurs les Consuls de Nimes et tout ce qui compose leur conseil de ville, où pré-

sidait monsieur Séguier, leur évêque, se trouvant assemblés dans leur hôtel-de-ville, délibérèrent de députer à la ville d'Arles. On choisit pour cela trois de leur consuls, et messieurs Jean d'Arbaud, seigneur de Blauvac en Languedoc écuyer, Simon Noüy et Jacques de Mailhan avocat. Ils partirent le jour de Saint-Pierre, 29 du mois de juin: ils ârrivèrent à Arles le même jour, à onze heures du matin, et vinrent descendre à l'hôtel-de-ville. Ce fut là qu'un de leurs consuls fit un compliment aux nôtres en très peu de paroles, mais en fort bons termes, pour leur faire sçavoir le sujet de leur voyage, M. Borel, un des nôtres, les premiers étant absents, répondit de même et ensuite monsieur d'Arbaud un des députés de Nimes et un des gentilshommes du Languedoc des plus éloquens, et qui est de notre Académie royale, harangua nos consuls avec toute la politesse d'un homme de belles lettres. Je dirai en substance qu'après avoir fait dans son discours des protestations d'une amitié inébranlable et d'une considération sans égale pour Arles et après avoir demandé le retour de notre part pour ceux dont il portait la parole, il nota avec tant d'art et de conduite ce qui s'était passé de plus considérable entre Arles et Nimes soit du tems des Romains soit du nôtre, qu'on ne pouvait rien adjouter pour faire voir l'ancienne union de ces deux villes et pour les obliger toutes deux à la continuer,

Après cela, Messieurs de Nimes demandèrent à visiter notre hôtel-de-ville, dont l'édifice nouveau avait tant fait de bruit. Ils le virent d'un bout à l'autre et ils y donnèrent une approbation de bons connaisseurs. On n'oublia pas de leur faire voir aussy la statue de la Diane qui est la même dont ils conservent encore chèrement un de ses plus beaux temples. Ils approchèrent ensuite de notre obélisque, qui fut pour eux un nouveau sujet d'admiration; ils en lurent les inscriptions qu'ils trouvèrent dignes du grand monarque qui en fait le sujet et de celui qui en est l'autheur. Cette première visite finit par là. Messieurs de Nimes s'en allèrent à leur hôtellerie: alors messieurs nos gouverneurs prièrent tout ce qu'il y avait de gens de la première qualité et de toute autre de vouloir les accompagner pour aller rendre leurs visites à ces messieurs. Chacun se trouva si disposé à un si juste devoir qu'ils n'eurent pas de la peine à assembler du monde. Ils prirent leurs chaperons, ils firent marcher devant eux la garde de leurs pertuisaniers, leurs trompettes et toute leur livrée et ils eurent à leur suite une cour qui n'avait rien de provincial.

Ils entrèrent en ce pompeux équipage dans l'hôtellerie de ces messieurs. L'un d'eux fit un petit compliment et pour répondre à leur manière obligeante, ils avaient prié M. de Sabatier d'en faire un plus étendu; le peu de temps qu'il avait eu à sy préparer ne promettait rien d'extraordinaire; cependant ce gentilhomme s'en acquitta d'une manière surprenante. Il est vray que la parfaite connaissance qu'il a de l'histoire fit extrêmement briller la politesse de son discours. Il est de notre Académie royale et l'un de nos plus dignes citoyens. On peut dire qu'il honora beaucoup sa patrie et cet illustre corps dont il fut un des principaux membres, et il fit voir qu'après avoir quitté la cour et l'armée, il avait sceu bien employer le tems qu'on a de reste dans la vie particulière. MM. de Nimes remercièrent nos messieurs en peu de paroles et ceux-cy prirent congé d'eux pour les laisser diner. On retourna à l'hôtel-de-ville dans le même ordre qu'on en était parti.

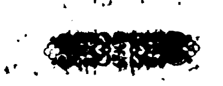
Messieurs nos gouverneurs, avant que de laisser séparer le beau monde qui les avait suivis, voulurent (bien qu'ils feussent capables de tout) consulter les plus éclairés sur ce qu'ils avaient à faire pour

répondre à l'obligeante visite de MM. de Nimes. On convient de les deffrayer le mieux qu'on pourrait tant qu'ils seraient dans la ville, particulièrement de leur donner à souper ce jour là avec toute la magnificence que le peu de tems qu'on avait à le faire pouvait le permettre. Les ordres de ce repas furent donnés par MM. nos consuls, et l'après midy, ils envoyèrent prier ces Messieurs de vouloir l'accepter : ce qu'il firent avec cette honnêteté qui accompagnait tous leurs pas. M. DE BOYVERDUN et M. CONSTANTIN furent choisis pour cela ; le premier qui porta la parolle s'en demella comme il fallait. MM. de Nimes, qui avaient résolu de ne faire rien à demy, se voyant libres chez eux, furent visiter nos consuls dans leurs maisons particulières. Ils furent ensuite faire leurs compliments à M. notre Archevêque avec beaucoup de marques de considération; il les receut aussy comme il devait. Au sortir de là, ils furent voir dans la ville tout ce qui méritait leur curiosité; ils se rendirent chez eux pour y recevoir la visite de ce grand Prélat qui fut accompagnée de cette honnetteté qui lui est si naturelle.

Le soir étant venu, MM. nos gouverneurs prirent sept ou huit gentilshommes des plus qualifiés et autant des plus notables bourgeois pour aller avec eux, et ils furent prendre MM. de Nimes pour se rendre dans un jardin hors de la ville, où, le verre en main, l'on devait renouveler cette ancienne amitié et cette grande union. Ce lieu appartient à M. l'abbé ROUBAUD et c'est un des plus agréables de ce pays ; la description en serait inutile, je dirai seulement que toute cette belle compagnie y arriva au bruit de tous nos canons et au son de toutes nos trompettes qui, par leurs fanfares, marquaient une partie de la joie publique. Après avoir passé des allées et terrasses d'orangers, on entra dans une grande salle très-proprement parée, où l'on découvrit une table à vingt-quatre couverts et un buffet qui sentait encore la splendeur des anciens roys d'Arles. L'air riant et enjoué qui était répandu sur toute cette illustre troupe fit tourner la conversation sur mille choses obligeantes et même tendres que la conjoncture fournissait et qu'on se dit très-agréablement les uns aux autres ; elle fut seulement interrompue par le souper qui fut servi, de sorte qu'on ne songea plus qu'à se placer pour manger et à mêler Arles avec Nimes et Nimes avec Arles. MM. nos Consuls avaient si bien réglé toutes choses qu'elles n'auraient presque pas mieux été si on avait eu plus de temps à s'y préparer. La propreté, l'abondance, la délicatesse et le bon ordre furent de tous les services. Ce qui se dit pendant le repas ne manqua pas d'être et fort enjoué et fort agréable. Un concert d'instruments qui n'avait point paru et qu'on avait placé à une galerie joignant la salle où l'on mangeait surprit très-agréablement l'assemblée. Nos trompettes et nos canons solemnisaient toutes ces santés qu'on y but. Enfin, tout y fut pompeux et réjouissant.

Ce magnifique repas qu'on avait commencé sur la fin du jour ne finit qu'à onze heures du soir. Plusieurs bougies y furent allumées très à propos. Si des magistrats n'étaient obligés à donner toujours des exemples de modération et si ceux de Nimes et les nôtres n'étaient eux-mêmes des gens très-modérés, ils auraient passé la nuit à table. Il paraissait rude à toute cette troupe de se séparer : il le fallut pourtant. On ramena MM. de Nimes dans leur hôtellerie aprez quoy chacun se retira fort content d'une si belle journée.

(La suite très-prochainement.)



LES SECRETS DE NOS PÈRES

V.

J'ai publié déjà, d'après un vieux document que j'eus la chance de découvrir dans nos archives communales, la formule authentique du véritable saucisson d'Arles. (1)

J'aurais cru que quelque fabricant, ami de l'art et jaloux de redonner à son industrie l'éclat qu'elle avait autrefois, s'empresserait de reprendre cette formule ..... mon espoir a été déçu : c'est le sort commun à toutes les découvertes utiles de ne rencontrer d'abord que l'indifférence et l'incrédulité. Cela ne m'empêchera pas de dévoiler à ces ingrats charcutiers une nouvelle recette. Je l'ai trouvée dans un manuscrit de la fin du XVII[e] siècle, et la tiens pour excellente autant qu'ancienne :

Mémoire pour faire des Jambons à la façon de Mayence.

—

Prenés huit jambons, faites les mortifier cinq ou six jours, et les battés bien avec un couteau ; ensuité prenés demi-livre de selpètre ou cristail minéral, dont vous les froiterés bien et les metrés après à la presse pendant 7 ou 8 jours, vous fairés ensuite un courbouillon comme je vais vous dire.

Mettés du vin dans un grand chauderon une quantité suffisante, laquelle étant réduite au quart il en reste assez pour faire que les jambons soient totalement couverts et qu'ils trempent bien ; vous mettrés dans le chauderon 8 livres de sel, c'est-à-dire une livre par 20 livres de poids de viande,

Deux onces canelle,

Un quarteron gérofle,

4 noix muscades,

Un quarteron gingembre : voilà toute l'épicerie qu'il faut pour les 8 jambons.

On peut goûter led. courbouillon et suivant qui est plus ou moins salé y ajouter du sel.

On mettra encore dans led. courbouillon de laurier, du thin, du romarin, un peu de bois de Brèsil bien aché, et quand le tout aura bien bouilli et sera réduit au quart, on versera led. courbouillon dans un grand baquet, cornue ou cuvier pour l'y laisser refroidir ; lorsqu'il sera entièrement froid, on mettra les jambons à tremper dedans pendant 15 jours, ayant attention que led. courbouillon les surnage bien ; après lesd. 15 jours, il faut les retirer du courbouillon, les prendre et les parfumer pendant 20 jours avec du genièvre, du thin, du romarin, de laurier, de l'ésope et de la marjolaine; si l'on veut, pour faire ce parfum, on prend un réchaud, on y met de la braise dedans et par dessus lesd. herbes, et lorsqu'elles fumeront, on met le réchaud dessous chaque jambon alternativement pour leur faire bien recevoir la fumée.

Aprés led. parfum de 20 jours, il faut laver le jambon avec le plus fort vinaigre qu'il se pourra et le pendre dans un endroit froid qui ne soit pas humide.

On doit être averti de n'en pas faire beaucoup la première fois, attendu qu'il faut trouver peu à peu le point de l'épicerie qu'il leur faut en goûtant souvent le courbouillon et se souvenir du goût qu'il a, afin que s'ils se trouvaient un peu trop ou trop peu salés, on prît ses mesures pour se corriger une autre fois, en faisant le courbouillon un peu moins court ou plus court.

(1) Voir *Musée*, 3[e] série, page 81.

Ces jambons ne doivent avoir du sel que ce qui leur faut, ne les faisant point dessaler pour les manger ; on les laisse seulement tremper deux ou trois heures pour les bien laver ; ils ne sont dans leur grande bonté que 4 ou 5 mois après qu'ils ont été faits.

Pour les manger, on peut les faire cuire de deux façons, qui est en les faisant bouillir comme on fait des autres ordinairement, et pour connaître s'ils ont assez bouilli, on prend une paille, avec laquelle on tâche de les percer et si elle entre facilement, c'est une marque qu'il a assez bouilli ; si elle n'entre pas facilement, il faut les laisser encore cuire jusqu'à ce que lad. paille ou semblable y entre comme on a dit.

L'autre façon est de les mettre à la broche avec des platines de veau, lard, bonnes herbes, le tout bien enveloppé d'une grande feuille de papier bien ficellé ; on perce lad. feuille, on fait entrer avec un entonnoir par le susd. trou une bouteille de vin de Champagne ou une de vin blanc lorsque toutes lesd. platines et le jambon bout, led. vin bout aussi, on a soin de bien boucher led. trou, mais cette façon est trop difficile, car elle demande un grand feu qui doit durer 4 à 5 heures.

Il faut, au lieu d'une livre de sel par jambon, deux, d'autant qu'ils n'en prennent que ce qui leur en faut ; à l'égard de l'épicerie, il faut suivre ce qui est marqué ci-dessus, au prorata de ce que vous voulez en faire, et se souvenir du goût du courbouillon pour le diminuer ou l'augmenter de sel comme on a déja dit.

— Cette formule savante et compliquée, nouvelle preuve du goût éclairé de nos anciens, se trouve dans un livre de *Receptes pour divers maux*, manuscrit anonyme de la fin du XVII[e] siécle, provenant de la famille de Montfort. (1)

J'en ai conservé jusqu'à l'orthographe, pour lui laisser son parfum d'archaïsme et son originalité ; on savoure mieux le morceau dans son latin de cuisine.

EMILE FASSIN.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

FRANÇOIS-FÉLIX D'AIMAR

François-Félix d'Aimar était fils de François d'Aimar, seigneur de Montsallier et de Sainte-Catherine, et d'Anne d'Albi, dame de Brès. Il fut connu à la cour de Louis XIV sous le nom de marquis de Chateau-Renard. Il servit avec distinction en qualité de capitaine dans le régiment Royal, et se trouva à plusieurs siéges et à plusieurs batailles dans les vingt-deux campagnes qu'il fit. Ce vaillant Provençal consacrait ses loisirs à la littérature ; il fut admis à l'Académie royale d'Arles, ce qui fait croire qu'il était de cette ville. Cette société savante le députa plusieurs fois à la Cour pour ses affaires. Il mourut au commencement du règne de Louis XV.

(Mém. particuliers.)

(*Dict. des Homm. ill. de Provence.*)

Le MUSÉE par série de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.
On s'abonne à Arles, chez M. P. BERTHET, libraire, place de La Major, ou 12 place du Forum.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. EMILE FASSIN, directeur de la Revue.
Quelques collections complétes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.
Les 2[e], 3[e] et 4[e] séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

(1) Actuellement au pouvoir de M. H. Clair, avocat.

Beaucaire, Imp. J. DUPUY.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

LA LÉGENDE TERRITORIALE
DU PAYS D'ARLES

XXIII

Trauque Sabatto

Vieille roubine de dessèchement qui amène dans l'étang du Rac les eaux de la Caussette et de Cague-Argent, et de l'étang de Peluque.

Il n'est pas besoin, je crois, de faire appel aux lumières du prochain congrès (1) pour résoudre l'étymologie de ce nom bizarre et mal sonnant.

N'en déplaise aux déterreurs de racines grecques ou celtiques, j'affirme que ce nom, qui sent fortement le terroir, est sorti du même moule que le quartier de *Gratte-Semelle* et la rue de *Roump....* qui est prés de la Major. Si quelqu'un peut en douter, je me charge de le convaincre; il n'a qu'à essayer de traverser à gué le *Trauque-Sabatto*, quand les roseaux forts et durs qui en hérissent le fond ont été fraîchement coupés.

XXIV

Cague-Argent

Ancienne roubine qui vient jeter dans celle de Castelet les eaux de l'étang de Figueroles. Elle portait (1733) les eaux de la deuxième arche du pont de Barbégal, du côté du chateau, jusques auprès de l'étang du Rac, au-dessous de Montmajour.

Comme la précédente, le Cague-Argent ne se targue point d'un nom d'antique origine et ne revendique aucune étymologie en *us*. Son nom est un simple qualificatif, qu'il ne faudrait pas précisément traduire par *argentifère*, mais qu'il faut entendre en ce sens que les eaux que roule cette roubine font produire aux terres qu'elles fertilisent de belles pièces de cent sous. C'était vrai du moins pour autrefois, et cela suffit pour expliquer l'origine. Il y a tant de choses, au demeurant, qui ont cessé de mériter le nom qu'on leur a donné.

XXV

Les Esperlongades

Près Barbégal. Textuellement, les *prolongées*. Se dit des lisières des étangs qui ont été conquises sur les eaux par un commencement de dessèchement — parcelles tout en longueur, *longes*, telles que les caisses d'emprunt du chemin de fer ou les francs-bords cultivés des canaux.

XXVI

Malespère

Vieille roubine qui dégorge dans la Vidange les eaux du Petit-Clar. Ce sont assurément des chasseurs dépités qui lui ont donné ce nom de mauvais augure. *Malo espèro,* mauvais endroit pour l'affût.

(1) La Société française d'Archéologie, à laquelle se rattache notre publication, se réunit en Congrès tous les ans.

XXVII

La Pourride

Dont le nom se traduit en français: *la pourrie*, petite roubine de dessèchement qui passe sous le pont de Crau. Ainsi appelée de ce que.... eh bien! non... j'aime mieux laisser au lecteur le soin de deviner. Ceux qui ne trouveront pas iront chercher l'explication sur les berges—succès certain.... en toute saison.

XXVIII

Francony

Mas en Camargue, près Barbedaze. Ce domaine est fort ancien; il était un arriére-fief du Chapitre et lui payait un cens seigneurial de 12 setiers de blé. Il fut longtemps la propriété de la famille Chiavary, dont il portait le nom: *mas de Chiavary*.

Le 27 octobre 1723, notaire Vaugier, Claude Martin de Chiavary-Cabassole en passa vente à Jean François Francony et Trophime Francony pére et fils.

Trophime y annexa plus tard le tènement dit de *Bruneau*, qu'il acheta de M. Alexis Durand de Prémorel (25 novembre 1747, notaire Vaugier).

Trophime Francony était procureur du roi au siège d'Arles. C'est lui qui fit construire la chapelle sous le titre de Jésus crucifié: tous les grands domaines, à cette époque, avaient leur chapelle, où les valets de ferme étaient tenus d'assister aux offices, sous peine d'amende (1)

La chapelle de Francony fut bénite en grande cérémonie, le 14 septembre 1767, par un des grands-vicaires de l'archevêque, M. Buisson.

(1) Voir le règlement contenant tarif pour les valets de la ménagerie de la ville d'Arles, approuvé par le conseil municipal de la ville d'Arles, le 25 octobre 1676, autorisé et homologué par arrêt du Parlement de Provence le 28 janvier 1677.

XXVX

Consécanières–Consoudes.

Voici deux mots bien défigurés par l'usage et le temps, et bien méconnaissables sous leur rouille.

Le premier désigne un étang du terroir des Saintes Maries; le second, un quartier de la basse Camargue sur les bords du petit-Rhône, desservi par un bac au moyen duquel on communique avec le Languedoc.

Il est impossible de ne pas remarquer entre ces deux lieux, d'ailleurs peu distants l'un de l'autre, une certaine corrélation au moins dans le nom. On y sent une racine commune, *Cons* ou *Conse*, influencée par l'adjonction d'une terminaison évidemment qualificative.

Ce mot de *Conse*, inconnu chez nous aujourd'hui, se retrouve encore usité chez nos voisins d'Aigues-Mortes: Dans un savant mémoire de M. Jules Pagézy (1), nous lisons les lignes suivantes: «La *Conse* ou *Causse* est »désignée dans les anciens actes sous »les noms latins de *Consoa*, *Consua*, »*Cossa* et même de *Consoauda* et de »*Consola*. Je crois qu'on peut trouver »l'étymologie de ces mots dans ceux »de *Chôsis* (2) (atterrissement, allu»vion), et peut être de *Chonsa* (3) ra»cine *Chonnumi* (4) (Combler avec de »la terre). Les *Conses* sont des par»ties de terrain entremêlées de par»ties basses.»

Ce nom de *Consoauda* ne serait-il pas une révélation? Il est assurément de proche parenté avec celui de *Consoudes*.

Poursuivons:

Si nous prenons les dernières notes

[1[Mémoires sur le Port d'Aiguesmortes, pag. 177, note A.

[2] En grec, prononcer Koossis.

[3] Prononcer Konsa.

[4] Prononcer Konnumi.

de M. Ach. Gautier-Descottes sur la formation de la Camargue (1), nous y voyons une charte accordée à l'abbé de Psalmodi par Charles le Chauve en 909 et nous y trouvons que l'abbaye possédait :..... *omnem sylvam que vocatur Pineta, cum ipsa plaja que est in mari, habilis ad piscandum, à consoa scilicet calva usque ad consoam altam, et usque rubinam que vulgo appelatur* bosena *et usque in medium fluvium majoris Rodani sicut descendit in mare.*

Les *Conses* étaient donc de grands dépôts sablonneux, aujourd'hui encore existants, formés par les alluvions du Rhône, notre petit Rhône actuel qui était le grand Rhône de ce côté et qui s'écoulait par le Rhône de la ville et plus tard par le Rhône de Saint-Roman. Tout ce territoire est formé de ces dépôts ; la *Conse haute* devait être boisée, comme la terre ferme de Psalmodi, la *Conse chauve* devait être nue (Ach. Gautier-Descottes.)

Voilà déjà bien des explications satisfaisantes et sûres. Cela ne suffit pas ? Poursuivons : Nous allons voir que les *Conses* abondaient dans notre territoire :

Dans l'authentique du Chapître, au folio 137 (notaire *Pierre Fortis*) l'administrateur de l'hôpital des pauvres du Bourg-neuf de la ville d'Arles, *Pierre Guiraudi*, déclare en faveur du Prévôt de l'Eglise d'Arles, que son Chapître retire la dîme sur les vignes du ténement de la *Consoa* de *Cotaron*

Une autre charte citée par Dom Carpentier dans son glossaire, et qui est de l'année 1223, mentionne un abreuvoir *ad Consonam Petri Caurentii.* (2)

Une charte du 17 des Kalendes de Mai 1289 (notaire *Jean Gavaldani*) parle des mers (étangs) de *Consola alba*, situées dans le terroir de la mer. — Nous touchons au but : l'étang de Consécanières. Nous y voici : « *Abeuratorium protendatur.... usque ad quandam capam, quœ est ultrà Rhodanum ad* Consonam nueram. (1223 — *Ordinatio de abevratoribus Rhodani*, dans le Gloss. de Dom Carpentier)

Consona nuera, la Conse noire, rapprochée de *Consola alba*, la Conse blanche, *Consoa alta*, la conse haute, *Consoa calva*, la Conse chauve, etc...

N'est-ce pas là le nom primitif de *Consécanières*, et serais-je taxé de témérité si j'affirmais que peu d'étymologies semblent mieux établies que celle-ci ?

EMILE FASSIN.

[1] Voir MUSÉE, IVe Série.
(2) *E regione, si benè conjecto*, dit le glossaire.

RECIT

De ce qui s'est passé à Arles

à l'arrivée de Messieurs les Consuls de Nismes
le 29e juin 1677
et de ce qui a été fait à Nismes
à l'arrivée de Messieurs les Consuls d'Arles
le 6e septembre suivant.

(SUITE.)

Le lendemain matin, nos gouverneurs ayant sceu que ces Messieurs avaient déjeûné dans le dessein de partir, ils furent prendre congé d'eux de la même façon que le jour précédent et firent porter un présant de vin, de confiture et de flambeaux de cire blanche.

Il se fit à cette entrevue les dernières protestations d'une réciproque amitié et d'une bonne intelligence, après quoy ces Messieurs prirent le chemin de leur ville au bruit de notre artillerie, paraissant très satisfaits de toutes les honnêtetés qu'ils avaient receu dans Arles.

La reconnaissance est un sentiment si naturel aux belles âmes que MM. nos

Consuls, manquant d'occasion asses promptes pour faire éclater la leur, résolurent d'aller rendre à MM. les Consuls de Nimes, la visite qu'ils venaient d'en recevoir. *M. d'Arbaud*, qui a déjà fait icy figure si avantageuse, s'y trouvait dans ce temps là pour les affaires particulières qu'il a dans les terres qu'il possède dans notre terroir, et étant à moitié citoyen d'Arles et pour les biens et parce que sa famille en est d'origine, fit conoitre à plusieurs personnes de qualité de notre ville et surtout à *M. de la Tour*, qui est un des considérables de nos gentilshommes et des mieux faits en toutes façons, que l'on s'attendait dans Nimes à ce juste retour.

Cet aveu fortifia nos gouverneurs dans leur dessein; ils prièrent M. d'Arbaud de leur faire scavoir, quand il serait de retour en Languedoc, quel temps ils pourraient prendre pour ce voyage qui fût commode à MM. de Nimes. Il s'en chargea très agréablement et peu après il écrivit qu'ils le pourraient très commodément à la fin d'août ou au commencement de septembre.

On se détermina sur sa lettre au sixième de ce dernier mois. M. de La Tour lui apprit ce jour précis qu'on désirait de scavoir à Nimes pour se mieux préparer à recevoir nos Messieurs.

Quelques jours avant le jour donné, Messieurs nos gouverneurs assemblèrent du monde choisy pour résoudre de quelle manière ils fairaient cette visite. Il fut conclud que trois d'eux partiroient avec autant de députés qu'ils voudroient, et que *M, Borel*, troisième consul, resteroit à la ville pour y commander. MM. *de Moulégès*, *Boussicaud* et *Alivon*, ses collègues, se préparèrent pour leur départ. Ils associèrent à eux *MM. de Varadier*, *de Forbin*, *d'Icard-Montmorency*, *de Boche*, *de la Tour*, *de Pourcellet* et *de Saxy*. On ne pouvait pas, parmi les gentilshommes, faire un choix de gens d'un plus grand mérite ny d'un nom plus conneu. Ils joignirent à ceux-là MM. *Francony* et *Benoit*, le premier assesseur et l'autre capitaine-major de la ville et MM. *Constantin* et *Comte*, bourgeois. Cette queue répondait très bien à la tête et toutes ces parties rendaient le corps de la députation très célèbre.

Le 6e septembre étant venu, on partit matin comme on l'avait résolu, par le plus beau temps du monde. Cette troupe choisie se partagea dans trois carosses à quatre chevaux qui étaient devancés des trompettes et des valets de nos gouverneurs et de ceux des députés, tous à cheval marchant deux à deux. On fit halte à Bellegarde et on arriva à Nimes à midi dans le même ordre. On trouva les dehors de la ville si remplis de monde, qu'on avait de la peine à passer. La foule fut encore plus grande long des rues, bien que toutes les maisons eussent les portes et les fenêtres occupées par tout autant de gens qu'elles en pouvaient contenir de toute qualité et de tout sexe. MM. nos Consuls voyant qu'il était impossible de marcher dans cet agréable embarras mirent pied à terre et toute leur suite en fit de même. Ils allaient droit à l'hôtel de ville, quand ils furent arrêtés par MM. les Consuls de Nimes en chaperon, en robe rouge, suivis de tout ce qu'il y avait dans leur ville de gentilshommes et de bourgeois qui, ayant été avertis que nos messieurs arrivaient, voulurent leur aller au devant. Cette dernière entrevue se passa au milieu d'une rue. M. de Moulégès, notre premier consul, étant incomodé de l'ouye, *M. de Boussicaud* y suppléa très judi-

cieusement; il fit un compliment en peu de parolles, mais tel que l'occasion le demandait. L'un de MM. nos Consuls de Nimes luy rèpondit de même et ensuite leur assesseur harangua nos messieurs dans toutes les formes avec toute l'érudition possible. Son discours fut suivi d'un combat de civilité; il n'y en pouvait pas avoir d'autres entre ces deux villes et surtout dans un jour sacrifié à leur union. Nos messieurs de Nimes voulaient les accompagner à l'hôtellerie qui leur avait été préparée; néanmoins comme ils prétendaient que ce jour là Arles fut la maîtresse de Nimes, les Consuls de celle-ci se rendirent à ce que les nôtres souhaitaient et on marcha à l'hôtel de ville au bruit de mille acclamations publiques, le peuple criant : vive le Roy!

Cette maison, qui n'a rien de recommandable que son ancienneté et l'avantage de contenir un sénat illustre, était si embellie par les meubles, que les yeux étaient extrêmemcnt satisfaits de tous côtés dans la salle et les salons pour ou l'on passa. Ce fut dans l'un de ces lieux où M. Francony, assesseur d'Arles, harangua messieurs de Nimes. Il n'avait eu qu'une nuit à s'y préparer par des raisons qu'il serait inutile de dire icy, et cependant il s'en acquitta d'une manière qui attira un juste applaudissement. Il est vray que cella luy est ordinaire en tout ce qui regarde sa profession. M. d'Arbaud luy répondit par un discours de sa façon, c'est-à-dire un des plus beaux du monde : on s'y attendait et l'on en fut pourtant surpris; jamais une éloquence plus fleurie de traits d'histoire mieux appliqués, et jamais rien de mieux soutenu. On en fut si charmé qu'on lui en demanda une copie, ce qu'il ne voulut pas accorder, quelques sollicitations qu'on luy fit. Ensuite chacun se récréa sur les belles choses qu'on venait d'entendre; la conversation fut genérale pendant un quart d'heure, après quoi on songea à se préparer pour aller dîner.

Quoy que nos MM. peussent faire, ils ne peurent pas empêcher que MM. les Consuls de Nimes et toute leur grande suite ne les vinssent accompagner dans leur hôtellerie où ils les laissèrent d'abord. On servit un très grand repas ordonné par ces messieurs, pendant lequel on entendit d'excellents haubois, des violons très bien concertés et de trés bons trompettes.

Le désir qu'on avait de bien employer la journée fut cause qu'on ne fut pas longtemps à table. On ne faisait que d'en sortir quand plusieurs gentilshommes de Nimes vinrent voir nos messieurs en leur particulier; après eux M. le marquis de *Lédenon* qui est un gentilhomme d'importance et sur qui on s'était déchargé dans Nimes d'une partie des choses qu'on devait faire en cette occasion. Il fut, luy troisième, prier tous nos messieurs à souper de la part de MM. le Consuls de Nimes, et il s'acquitta de cette commission avec ce bon air qui ne le quitte point. Quand il se fut retiré, M. de Forbin fut prié comme un de ceux de la troupe qui était des plus capables de toutes choses, de vouloir aller chez M. de Rosel, premier consul de Nimes, qui était indisposé pour luy faire compliment là dessus et scavoir s'il agréait de recevoir la visite de nos messieurs, mais il n'était pas en état pour cella; il s'en excusa auprès d'eux par deux gentilhommes qu'il leur envoya.

Ils sortirent ensuite de leur hôtellerie pour aller visiter messieurs les autres Consuls de Nimes dans leurs maisons particulières, après quoy ils furent faire

leurs compliments à M. l'Evêque qui les receut avec tous les honneurs qu'on pouvait espérer d'un prélat de cette importance. De chez lui ils furent chez M. le président de Rochemaure, pour honorer en luy tout le corps du présidial dont il est le chef ; il se trouva absent. M. son fils le *marquis de Grille*, juge mage, receut leurs compliments en robbe, et y répondit d'une manière si particulière qn'on peut dire qu'il est le digne fils de M. son père, et qu'en possédant toutes ces bonnes qualités, il sera un jour elevé dans un poste des plus considérables de sa profession.

Tous ces compliments faits, nos messieurs se retirèrent à leur hôtellerie pour se délasser.

Sur le soir, M. l'évèque leur fut rendre visite avec des discours accompagnés de mille protestations obligeantes. M. le juge mage en fit autant suivy encore de trois conseillers en robbe. Il avait à peine quitté nos messieurs quand MM. les Consuls de Nimes avec leur belle suite, les viendrent prendre pour leur faire voir leur amphithéâtre. On avait eu le soin de le faire nettoyer partout comme on le pratique dans toutes les occasions extraordinaires. C'est à la vérité un des plus beaux monuments que l'antiquité nous ait laissés, aussi tous les siècles l'ont respecté, car il est encore à son entier.

On ne manqua pas ensuite d'aller voir la Maison quarrée, qui est un parfait modelle de tous les ordres de l'ancienne architecture.

L'on finit par le temple de Diane, lequel, quoique délabré, laisse encore de grandes idées de ce qu'il pouvait être. Comme il est fort près du lieu qu'on avait destiné au souper, on marcha pour s'y rendre, mais ce ne fut pas sans peine, par la foule qui était sur toutes les avenues.

Tout ce qui a été dit icy jusqu'à cette heure, n'a rien que de vraysemblable, mais ce qui reste passe presque l'imagination; il faudrait une meilleure plume pour le bien exprimer et par malheur pour les intéressés, celui qui se melle de ceci n'en a qu'une fort commune. Mais sur les mémoires qu'il donne on pourra mettre les choses dans leur perfection. Poursuivons pourtant aussy hardiment que si nous devions faire merveille et finissons sans façon comme nous avons commencé.

(La fin très-prochainement.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

Les *Annales* dont nous entreprenons la publication sont tirées d'un manuscrit inédit qui nous a été communiqué par M. *F. Pomme*, propriétaire à Arles. Il ne nous a point été possible de découvrir l'auteur de ce manuscrit, dont l'écriture parait appartenir à la fin du siècle dernier. Mais une exacte comparaison avec les *Annales* déjà connues nous a révélé que nous nous trouvions en présence d'une œuvre originale et pleine d'intérêt. Nos lecteurs nous sauront gré de cette publication dont nous augmenterons l'utilité par des annotations puisées aux meilleures sources.

E. F.

Annales d'Arles

1386

Viguier : Guigues de Flotet. (1)
Syndics : Jacques d'Allamanon.
— Rostang d'Isnard.
— Guinot Bernard.

— Jean Tropin.

Le 14 novembre, grande inondation du Rhône qui causa plusieurs dommages dans tout le terroir. [2]

1397

Viguier : Reforeiat d'Agoult, damoiseau.

Syndics : Bernard de Romieu.

— Jean de Villemur.

— Jacques d'Urbane.

— Bernard Quiquéran. [3]

La Communauté fit changer le bac à traille qui était à la porte de Montpellier [de Vers] et le fit placer où est actuellement le pont de bâteaux. [4]

1398

Viguier : Guillaume de Montcontour, chevalier.

Syndics : Isnard d'Eyguières, chevalier.

— François d'Isnard, chevalier.

— Jean Blancard, bourgeois.

— Trophime Reynaud, id.

Le 16 février, Gaubert de Lavernel eut la tête tranchée sur la place du Cétier en présence de la reine Marie et de Charles son fils, prince de Salerne, gouverneur de Provence. [5]

1399

Viguier : Pierre d'Alinai, chevalier. [6]

Syndics : Guillaume d'Eyguières, chevalier.

— Elzéar de Porcelet, chevalier.

— Bernard Quiquéran, bourgeois.

— Jean Portaurouse, bourgeois.

Le Conseil municipal délibéra que ces magistrats auraient le droit d'administrer les biens de la Communauté.

(1 et 3) Non mentionné dans les Annales de J. Did Véran.

(2) Voir Mém. de Bertrand Boysset. *Musée*, III. série, p. 45.

(4) Voir Boysset, loc. cit. p. 50.

(5) Boysset, loc. cit. p. 57.

(6) Non indiquée par J. Did. Véran.

Le roi Louis II nomma Pons de Cays pour maître rational en Provence.

1400

Viguier : Bérenger de Pontevès, chevalier, Seigneur de Châteaurenard.

Syndics : Jean de Rostang.

— Antoine de Bénévent.

— Bernard Teissier.

— Raymond Boche.

Juge : Mathieu de Pujoli.

Le 28 juin, mariage de Marcelin Grillo, noble génois, avec Clémence de Grimaldi, fille de Luc, seigneur d'Antibes, et d'Yolande de Grimaldi.

Le 2 décembre, Louis II, roi de Naples, Comte de Provence, épousa avec pompe dans l'église Saint - Trophime la princesse Yolande de Bar de Lorraine. [1]

1401

Viguier : Le même.

Syndics : Guillaume de Renaud, chevalier.

— Guillaume de Bastoni,

— Guillaume Bernard.

— François Tropin. (2)

Juges : Yves d'Arnulphi.

Le 23 avril, Jean Levoyer, lieutenant du roi en Provence, confirma à Raymond de Cassillac, grand-prieur de Saint-Gilles, la transaction passée entre Charles 1er, roi de Naples, comte de Provence, et l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

1402

Viguier : Philippe de Morani.

Syndics : Antoine de Lucian.

— Elzéar de Montolive.

— Mathieu Grimaud bourgeois

— Gaucher Quiquéran, idem

Juge : Pierre de Gévaudan.

Le roi Louis II, confirma aux Arlésiens les privilèges que ses prédécesseurs leur avaient accordés.

(1) Voir les détails du cérémonial dans les Mém. de Bertrand Boysset. — Musée, IIIe série, p. 58 et suiv.

(2) J. Did. Véran le met avant Guill. Bernardi.

1403

Viguier : ISNARD DE PONTEVÈS, chevalier, seigneur de Cabanes et de Lambesc.

Syndics : GUI DE FOS, chevalier.

— JACQUES DE MONTREDON, chevalier.

— FRANÇOIS BENIN.

— ETIENNE BERNARD.

Le 1er octobre, le gouverneur prince Charles demanda à la communauté d'envoyer des gens au siège de Meyrargues, sans préjudicier à aucun de ses droits.

1404

Viguier : Le même.

Syndics : JEAN DE PORCELET, chevalier, seigneur de Fos,

— ROSTANG D'ISNARD,

— JEAN PARADE, licencié ès-droit. (1)

— TROPHIME REYNAUD, bourgeois.

Le 2 juin, la reine Marie de Blois mourut à Angers.

1405

Viguier : JEAN DE SADE, seigneur d'Eyguières.

Syndics : FRANÇOIS D'ISNARD.

— HUGUES DE RICAVI.

— ANTOINE MONTFRIN.

— VINCENT GAUTIER, marchand drapier.

Le 5 mars, l'archevêque ARTAUD DE MEZELLAN fut reçu dans cette ville avec magnificence.

1406

Viguier : JEAN DE RÉMOND, seigneur d'Eolx et de Briançon. (Il était grand homme de guerre).

Syndics : ELZÉARD DE PORCELET.

— ANTOINE DE BÉNÉVENT.

— BERNARD QUIQUÉRAN.

— BERTRAND MOTTET.

Le 21 mai, mariage de Bertrand de Porcelet, fils de Dragonet, avec Jeanne d'Eyguières, fille de Guillaume. Il en eut Louis.

1407

Viguier : ETIENNE DE LARMINE, damoiseau.

Syndics : BERNARD DE ROMIEU, chevalier.

— ELZÉARD DE CABASSOLLES.

— RAYMOND BOCHE.

— JEAN TROPIN.

Le 26 août, notaire OLIVIER, établissement d'une école juive pour l'éducation de la jeunesse pauvre, avec obligation aux deux maîtres d'enseigner en hébreu le contenu aux livres de Moïse et aux prophéties.

Le 23 décembre, on leur assigna pour honoraires 50 florins.

(à suivre)

(1) J. Did.-Véran l'appelle *Paillade* et classe dans un ordre différent les Consuls de cette année ainsi que ceux des deux années suivantes.

Le **MUSÉE** parait par série de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M. P. BERTHET, libraire, place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. EMILE FASSIN, directeur de la Revue.

Quelques collections complètes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2e, 3e et 4e séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Beaucaire. — Typographie J. DUPUY.
Imprimé sur machine Marinoni.

1880 5me Série. N° 6

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES D'UN CURIEUX

Les Compagnons Caladiers

On médit généralement du pavé de la ville d'Arles. Mon amour-propre d'Arlésien n'a point à souffrir de le reconnaître et s'en console presque en songeant que ces plaintes datent déjà de plusieurs siècles.

La barbare coutume d'aligner sous nos pieds des cailloux pointus et contondants remonte en effet au XVe siècle et peut-être même au-delà.

J'en ai la preuve dans une délibération du Conseil de 1489, qui est le plus ancien monument que je connaisse de la construction du pavé de la ville d'Arles (1). J'y vois que deux étrangers, deux *compagnons caladiers,* faisant métier de *calader* le devant des maisons, sont en ce moment dans la ville, à là disposition du public, et qu'il y aurait lieu de s'assurer leur concours pour un certain temps, vu le mauvais état de nos rues. Et le Conseil décide de les *retenir* pour un an, aux gages de 15 florins à eux deux.

(1) 1 mai 1489 — Archives d'Arles, BB. 6—42 Invent. 8.

Ce mot de *gages* est impropre, c'est *subvention* qu'il faudrait dire, car les Caladiers avaient le droit d'exiger des habitants un salaire : « *Les habitants qui les requaront devront payer le pavage,* chacun en droit soi, à raison de 3 gros la canne carrée, et fournir la terre et les pavés. » (2)

Ce prix était élevé, comme le prix de toutes les nouveautés ; on ne s'empressait pas de *requarir* les Caladiers, et le pavage de la ville restait à l'état de projet. Le Conseil de ville, pour alléger les charges des particuliers et encourager les habitants à faire paver le seuil de leur porte, délibéra de contribuer à cette dépense pour un tiers (17 mars 1509)

Le 18 Octobre 1503, il fut décidé par le Conseil de refaire le dallage de la place de l'ancien jeu de paume. (3)

Le 16 mars 1562, *Etienne Gaichon* (4) paveur, demande à s'établir dans

(2) Conseil du 1er. mai 1489, BB. 6—42. Invent. 8 — Archives d'Arles.

(3) BB. 6— Archiv. d'Arles.

(4) C'est vraisemblablement l'auteur commun des familles *Gachon,* implantées depuis dans la ville d'Arles ou le lieu de Fourques. On écrivait alors *Gaichon, Gaignon, Montaigne,* etc.. les noms qui s'écrivent et se prononcent aujourd'hui. *Montagne, Gagnon, Gachon.*

la ville d'Arles, et sollicite l'autorisation de se construire une maisonnette au pied du rempart, derrière l'église de S[t] Isidore. Le Conseil de ville l'autorise, mais sous l'engagement qu'il prend de faire disparaître, à première réquisition, cet établissement essentiellement provisoire. (5)

En l'année 1600, la ville d'Arles éprouve le besoin de « rhabiller » ses rues et refaire ses pavés. Elle donne ce travail à prix fait (27 septembre) (6).

Mais l'œuvre la plus remarquable que notre ville ait entreprise, dans ce genre, est le pavàge du plan de la Cour, commencé dans l'année 1616 et reconnu et mesuré le 3 janvier 1617. On fit venir de Nice les matériaux et les ouvriers. On employa des briques de différentes formes, fabriquées tout exprès, et des cailloux de couleur dont on forma comme une mosaïque artistement ornementée. Nous en avons pu voir les derniers vestiges lors de l'établissement du pavé actuel.

Le Plan de la Cour était, à cette époque, la place principale de la ville, le lieu de réunion de la haute société, le prétoire en plein air où se rendait la justice, etc........... On ne recula point devant la dépense, qui atteignit le chiffre, élevé pour cette époque, de 832 livres 16 sols 6 deniers.

Ces *Caladiers* niçois, si habiles dans leur art, n'ont pas fait école dans la ville d'Arles. Après leur départ, le goût revint aux cailloux pointus, et il s'est perpétué jusqu'à nous, au grand désespoir des touristes, qui consignent invariablement, dans leurs notes de voyage, un souvenir de malédiction à l'adresse de notre pavé.

EMILE FASSIN.

(5) BB. 14, f°. 14. Loc. cit.

(6) Le contrat du prix fait est au f°. 158 du registre de *Daugières*.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Le Père Jérôme d'Arles

Le Père Jérôme d'Arles, capucin, naquit en cette ville vers l'an 1564, de *Louis du Laurens,* docteur en médecine, et de *Louise de Castelan.* Cette mère vertueuse eut la consolation de voir ses huit enfants docteurs: deux en théologie, trois en droit, et trois en médecine. A l'âge de 18 ans, Jean, qui est celui dont nous parlons ici, entra dans l'Ordre des capucins. Il reçut l'habit des mains du R.P. Jérôme de Milan, à Lyon, en 1582, et fit profession l'année suivante, le 22 avril. Ce fut un zélé défenseur de la religion; la philosophie et la théologie qu'il avait étudiées avec feu, lui fournirent les moyens de combattre les Hérétiques avec des armes toujours victorieuses. Il se distingua particulièrement dans la prédication de l'Evangile: jamais prédicateur ne parla avec plus d'onction et n'opéra des conversions plus éclatantes et plus sincères. Il lui arrivait souvent de passer de la chaire au confessionnal, pour y écouter les pécheurs que ses discours avaient touchés; et le confesseur achevait ce que le prédicateur venait de commencer.

Les villes d'Aix, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, et plusieurs

autres, furent les théâtres de ses prodiges. Il y était honoré comme un prophète, et il n'en sortait jamais qu'on ne le priât d'y revenir bientôt. La renommée célébra ses talents dans le sein de la capitale de la France ; le P. Jérôme y fut appelé, il y cueillit de nouveaux lauriers. (1)

Etant gardien à Marseille, en 1599, il prêcha le carême à l'église des Augustins, et y fit les 40 heures en chaire dans l'espace de trois jours. Les pécheurs couraient en foule ; les conversions furent abondantes. Les Marseillais en conçurent une si grande estime pour les Capucins, que leur monastère commencé par une Reine, et qui avait été discontinué par le manque de fonds, fut bientôt exhaussé et perfectionné.

Les Consuls demandèrent le P. Jérôme pour prêcher aux Accoules, l'année d'après. Ce prédicateur bannit le luxe et l'indécence trop commune chez les femmes d'un certain rang. On ne le nomma plus que l'*Apôtre de Marseille*.

Vrai disciple de Jésus-Christ, le P. Jérôme prêchait la vertu par ses exemples autant que par sa doctrine. La sainteté de sa vie, la régularité de sa conduite, la pureté de ses mœurs, lui attiraient bientôt le cœur de son auditoire. Son temps était partagé entre l'oraison et les austérités d'une vie pénitente, les jeûnes, les cilices, les veilles, etc.

(1) Le P. Jérôme prêcha le carême à Paris, à Saint Germain, en 1597. L'année suivante M. de Gondy le demanda pour Notre-Dame.

Son humilité lui fit refuser les archevêchés d'Arles, d'Aix et d'Embrun qu'Henri IV lui fit offrir. Le pape Paul V ayant appris du Cardinal de Joyeuse, doyen du sacré collège, quels étaient les talents et les mœurs du P. Jérôme, le reçut avec cordialité lors du Chapitre général de son Ordre, tenu en 1605. (2)

Enfin, ce zélé religieux fut presque le fondateur des couvents de son ordre établis aux Martigues, à Pertuis, à Grasse, à la Ciotat, à Orange, à l'Isle, à Valréas, à Apt, à Tarascon, à Saint Tropès, etc. Trois fois il fut élu Provincial. Il était dans la seconde année de son troisième provincialat, lorsque un de ses amis l'engagea à s'embarquer avec lui aux Martigues pour Marseille, le 2 Août 1617. Le P. Jérôme se confessa, célébra la messe, et ayant gagné les indulgences de la Portioncule, il se mit en mer après le dîner. Etant au-delà de la tour de Bouc, vis-à-vis le cap Couronne, le patron ayant fait imprudemment une fausse manœuvre, le bateau chavira. Le sieur Polaire, son ami, qui dormait, fut à l'instant englouti. Le P. Jérôme, le F. Gilles, son compagnon, le patron, un matelot et un mousse se saisirent d'une planche longue de cinq à six pieds et s'y soutinrent pendant un assez long temps. Le P. Jérôme exhortait ses compagnons d'infortune à mourir en chrétiens ; il les écouta

(2) Le P. Jérôme était respecté des Turcs eux-mêmes. Allant à Rome par mer en 1604, il fut pris par un corsaire ; mais Amurat Raïs, général des Galères, le fit relâcher avec la barque et tout l'équipage.

en confession et il leur donna l'absolution. Mais les forces leur ayant manqué successivement, l'enfant périt le premier, le patron s'étant mis à la nage fut bientôt submergé. Après deux heures de résistance, de combat contre les vagues et d'exhortations, le P. Jérôme sentant diminuer ses forces dit à son compagnon et au matelot qui restaient, de ne pas s'inquiéter sur son sort, mais de tâcher de se sauver eux-mêmes. Ses mains se détachèrent de la planche, il les joignit en se recommandant à Dieu, et il disparut. Un bateau qui passa quelque temps après, sauva le F. Gilles et le matelot, qui rapportèrent cette triste nouvelle.

L'on chercha pendant 26 jours le corps de ce religieux; et l'ayant trouvé le 28 Août, on le plaça dans l'église de St Jean, à l'entrée du port, où les religieux allèrent le prendre processionnellement. Les boutiques furent fermées lors de son convoi. Toute la ville voulut être témoin de ses obsèques. On célébra pour ce religieux un service solennel à la Major; les Consuls de Marseille y assistèrent en cérémonie.

Plusieurs églises d'Aix, d'Arles et de la province, firent un service solennel pour le repos de son âme. La cathédrale d'Orange en fit un, auquel l'évêque prononça lui-même l'éloge funèbre du P. Jérôme qu'il avait connu et estimé.

Nous avons du P. Jérôme quatre vol. de discours et des sermons mss., et un vol. sur l'Ecriture sainte. Il serait à souhaiter que ces productions du génie et de la piété fussent livrées à l'impression. V. P.

[Dict. des homm. ill. de Provence]

ANNALES D'ARLES

(SUITE.)

1408

Viguier: le précédent.

Syndics: *Jean de Rostang,* chevalier.
Trophime de Rochemaure, id.
Gaucher Quiquéran,
François Tropin.

— Le 3 mai, jour de l'invention de la vraie croix, pardon général à Montmajour.

1409

Viguier: *Jean de Louvet,* seigneur d'Eygalières.

Syndics: *Antoine de Lucian,*
Jean de Roumieux,
François Tropin, bourgeois (*)
Trophime Gavarry.

— L'archevêque Artaud fit commencer la belle châsse en vermeil de St. Etienne.

1410

Viguier: *Etienne de Larmine,* pour la seconde fois.

Syndics: *Elzéar de Renaud,* chevalier.
Rostang d'Isnard,
Jacques Boie,
Bertrand Bernard.

— Le 23 mai, Bertrand de Porcelet épousa en secondes noces Jeanne, fille de Rostang Giraud, sœur de Jean d'Arlatan, de laquelle il eut Pierre et Jean.

1411

Viguier: *Elzéar de Pontevès,* cheva-

(*) *J. Did. Véran* appelle le 3e. consul, *François Bénin,* et le 4e, *Gavarron.*

lier, seigneur de Châteaurenard.

Syndics : *François d'Isnard,*
Elzéar de Montolive,
Jean Parade,
Jean Audibert.

— Alix des Baux, comtesse d'Avelin, veuve de Eudes de Villars, épousa Conrad, comte de Fribourg.

1412

Viguier : *Etienne de Larmine*, pour la 3e fois.

Syndics : *Elzéar de Porcelet,*
Hugues de Ricavi,
Bernard Quiquéran,
Antoine Montfrin.

— Le presbytère de l'église des Cordeliers fut achevé.

1413

Viguier : *Roland de la Gomblaye,* chevalier, échanson du roi Louis II.

Syndics : *Gui de Fos,*
Jacques de Rochemaure,
Trophime Ameli, docteur ez droit,
Trophime Reynaud.

— Le 18 décembre, Marie, fille de Louis II, promise à Jean Antoine des Baux, fiança à Paris avec Charles de France, comte de Ponthieu.

— Louis de la Tour, fils de Philippe, très-attaché à la maison d'Anjou, vint s'établir dans cette ville.

1415

Viguier : *Barthélémy de Valori,* écuyer du roi, d'une ancienne famille de Florence.

Syndics : *Jean de Romei,*
Geoffroy de Rostang (*)

(*) J. Did. Véran en fait le premier consul, et ne classe qu'au second rang Jean Romei.

Jacques Brunet.
Jean Quiquéran.

Sous-clavaire : Jean de Chauvigni.

— Le roi Louis confirma les statuts de cette charge. On ignore le nom de ceux qui l'ont exercée jusqu'en 1450.



TABLETTES D'UN CURIEUX

La Tour du Pont de Crau

L'an MCCCC e XIV, dit Boysset dans ses mémoires, a XV de setembre, fon acomensa de bastir la Torre nova del Pont de Crau; e fon bastida en la plasa von era l'autra bastida davant aquesta (1).

On ne peut former que des conjectures sur la date primitive de la construction de cette tour; elle n'est vraisemblablement pas postérieure aux VIIIe ou IXe siècles; du moins les faits historiques permettent de le supposer.

Par lettres-patentes du 5 Avril 1319, le roi Robert donna permission aux consuls de la reconstruire. Mais il ne paraît pas que cette reconstruction ait eu lieu de si tôt. La tour partagea le sort de ce *Pont de Crau* qu'elle était chargée de défendre, et dont la mise en état, vrai travail de Pénélope, fut pendant plusieurs siècles la préoccupation constante de nos consuls (2).

(1) Voir les Mémoires de Bertrand Boysset dans notre troisième série du *Musée,* page 159.

(2) Le Pont de Crau fera l'objet d'un article spécial.

Enfin, le 9 juillet 1414 — près d'un siècle après les lettres-patentes du roi Robert — la ville d'Arles adjuge la construction de cette tour. Le devis en est reçu par le notaire *Antoine Olivari,* et porte le prix total à 490 florins.

Boysset a pris soin de nous conserver ce détail, qu'on mit la main à l'œuvre le 15 septembre, sur les fondations mêmes de l'ouvrage primitif qui était détruit.

Ce que Boysset ne dit pas, mais qu'on apprend par un acte de *Pierre Bertrandi* (3), c'est que le 29 mai 1417, il fallut donner à forfait, à un autre entrepreneur, au prix de 300 florins, l'achèvement de ce travail. Le premier adjudicataire avait, je crois, déguerpi sans même régler ses comptes. *Nil novi sub sole*.

La Tour du Pont de Crau, dont on entrevoit les derniers vestiges à quelques mètres de cette roubine de dessèchement qu'on appelle la *Pourride,* était vraisemblablement de forme octogone, à l'origine; les fondations, mises à nu dans le bouleversement produit par l'inondation de 1840, l'indiquent suffisamment (4). La reconstruction en 1417 eut lieu sur un autre plan. *L.-M. Anibert,* qui avait une quinzaine d'années lorsque la tour du pont de Crau fut définitivement abattue, nous en a laissé la description suivante:

« Elle était située au milieu du pont; l'on y voyait encore les armes de nos anciens comtes de Provence (5). C'était une espèce de bâtiment carré, couvert d'un toit au-dessus, qui tenait toute la largueur du chemin, et ouvert par une grande porte où était le passage pour aller en Crau. Apparemment qu'elle était destinée à l'exaction de quelque péage (6), et on la fermait et ouvrait selon qu'il était nécessaire. L'on voyait encore au-dessus des portes, en dedans, un vestige de plancher qui devait former anciennement une chambre pour loger la garde qu'on y mettait ou les exacteurs du péage » (7).

Durant les guerres de la Ligue, la Tour du Pont de Crau servit de corps de garde ou de poste avancé, pour la surveillance des ennemis pouvant venir par Salon; mais « elle prit bientôt, dit M. Clair, une destination contraire; comme elle était rarement gardée par la milice, les malfaiteurs allaient s'y embusquer pour arrêter et voler les passants. On la démolit pour parer à cet inconvénient » (8).

Anibert en donne une autre rai-

(3) Notaire d'Arles, au f° 18 de son registre.

(4) Estrangin, *Descript.* p. 45-46.

(5) Le devis de 1417 stipule que cette tour portera les armoiries du Roi et de la ville; il est probable aussi que, conformément à l'usage, une inscription fut gravée pour perpétuer le souvenir de cette date et des consuls en exercice.

(6) Le péage du Vermillon se percevait au Pont de Crau, où se tenait le marché habituel de ce produit de nos *garrigues*. (Voir Musée, première série, p. 137.)

(7) L. M. Anibert, manuscrit D. p. 129 et suiv. — Archives d'Arles.

(8) H. Clair, *Monum.* p. 205, note.



son : « Comme depuis longtemps, dit-il, cette tour était hors d'usage, on la laissait dépérir sans y faire de réparations. Enfin, l'inondation de 1755 étant survenue et ayant renversé et comme déraciné la moitié du Pont de Crau, jusqu'au pied précisément de la dite tour, il fallut en toute nécessité refaire entièrement cette espèce de pont ou de chaussée; de façon que la tour n'étant plus nécessaire et embarrassant plutôt le projet qu'on avait d'élargir le pont et de le rehausser, comme on a fait, on jugea à propos de l'abattre, ce qui fut exécuté en l'année 1757 (9).

Ce fut assurément une mince perte au point de vue de l'art; on me permettra de la regretter sous le rapport historique.

EMILE FASSIN

(9) Anibert, loc. cit. — La tour avait été entr'ouverte entièrement par les eaux, ce qui imposa la nécessité de la démolir. Elle fut démolie au commencement de février 1756, et ses matériaux servirent à établir provisoirement un chemin dans les marais [Annales de 1701 à 1778, II, aux archives d'Arles].

Anecdotes Historiques
de différentes années.

VII

... (1) Il n'y a pas 300 ans (2) qu'on allait jeter des pierres au devant de la porte d'un excommunié et y faisait-on porter la libitine ou la bière mortuaire, couverte d'un drap noir, par deux hommes accompagnés et suivis d'un prestre, lequel vestu de ses habits et pièces sacerdotales, ainsi que s'il eût voulu dire la messe, faisoit porter ce lict malencontreux au devant de la maison de l'excommunié. Et cela fait, l'hyssope en main, se mettoit à dire l'office des trespassez tout ainsi que s'il fust mort.

Usage de vrai estrange, mais à l'avanture bien trouvé, que Robert de Sicile abolit et abrogea, quoyque Charles II, son père, quelques années auparavant, eût ordonné par son édict que de celuy qui demeureroit nonchalemment excommunié, par l'espace d'un an entier, les biens seroyent vendus à l'inquant public, par autorité de justice, pour le faire absoudre et délier d'un si détestable joug...

Chose assez plus monstreuse et digne d'estre notée pour dernier parallèle, que non pas moy seul mais toute la ville où Dieu m'a fait naistre voit et contemple tous les jours. Il ne se fait jamais procession ou enterrement que, lorsqu'on aborde auprès de la porte d'un jardin assez proche de l'église, appartenant à un certain sédentaire, au sortir de là, assez honneste homme en sa fortune et condition, les petits enfants qui vont devant les prestres ne facent une telle rumeur et si drue musique de cailloux à ceste pauvre porte (parce que le maistre de ce jardin est de la Religion) que chacun est contraint de se prendre à rire et admirer tout ensemble l'indignation volontaire et opi-

(1) Voir Musée, 5e série, p. 13

(2) Ceci nous reporte au XIVe siècle.

niastre de ces garçons, à quoy personne ne les pousse.

Tant a de force l'inclination naturelle introduite de père en fils, et d'âge en âge, mesmement en fait de religion, envers tous peuples et nations, quels longs siècles qui l'envieillissent et taschent de l'abolir.... (*Nostradamus,* Hist. de Provence, page 27)

Sur le commencement de l'an [mil] trois cens soixante-neuf arriva dans la ville d'Arles un hébrieu très-excellent appelé *Bendich Ahin,* et parce qu'il faisait profession publique ès-sciences de mathématique et qu'il estoit très-savant aux langues arabe, grecque et latine, il mérita pour son sçavoir d'estre aux gages et à la suitte de la Royne : et après avoir esté recognu prud'homme, loyal et de longue main expérimenté en l'art de la médecine, d'estre retenu pour l'un de ses médecins ordinaires, familiers et domestiques de son hostel, aux gages et advantages accoutumés : si bien que Sa Majesté par patentes excellentes exempta royalement luy et sa postérité de toute charge et imposition judaïque. Aussi estoit ce personnage, à ce qu'on dit, celuy-là mesme qui luy avoit prédit avec paroles obscures et couvertes (faire autrement il y a danger) suivant les règles d'astrologie, ignominieuse mort dont les astres la menaçoient : mais elle en fit si peu de compte et de semblant qu'elle n'y pensa jamais que quand la chose arriva. (Nostradamus, Hist. de Provence, page 427).

1471

St Honorat des Aliscamps est ceste vieille et très antique fabrique de temple qui se void hors des murs de la ville d'Arles.... En ceste vieille église estoit un bras d'argent avec quelques précieux reliques de ce digne Sainct qu'on tenoit à fort grande vénération et respect, que sur la minuit quelques larrons et fils d'iniquité, lesquels avoient jeté l'œil sur ce gibier, ayant forcé et violé les portes du temple et du sacraire, ravirent et emportèrent avec deux riches calices d'argent, et quatre gros et pesants anneaux d'or garnis de grandes pierres orientales et précieuses, laissant les reliques et les autres saincts fragments, dont ils n'estoyent si dévots ny desireux que du butin, si destrement et secrètement empoigné, que quelle exacte et diligente recherche qu'on fit de ces larrons, ils ne peurent jamais estre appréhendés ny descouverts. (*Nostradamus,* Hist. de Provence, p. 641).

Le **Musée** parait par séries de 36 feuillés au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M.P. Bertet, libr. place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Emile Fassin, directeur de la Revue.

Quelques collections complètes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2e, 3e, et 4e séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Tarascon, impr. Aubanel

1880 5me Série N° 7

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dulcis amor patriæ.

La Légende Territoriale
DU PAYS D'ARLES.

XXX
Pennafort.

Joli domaine rural, à proximité de Raphèle, remarquable surtout par sa belle allée de marronniers. Il relevait autrefois de l'archevêché d'Arles.

Les constructions, un peu massives, remontent au milieu du siècle dernier. Elles sont l'œuvre d'un bourgeois d'Arles nommé Raymond, qui, par amusement d'esprit et pour mieux copier, dit-on, son bienheureux patron St-Raymond de Pennafort, leur donna ce nom qu'elles portent encore (1).

XXXI
Le Mas des Crottes

était à l'origine un pâti communal appelé le *Porcellon*. Il fut vendu par la commune d'Arles à *Barthélemy Crotte,* marchand, le 14 juin 1608. Le mas fut construit en 1643 avec des matériaux provenant de la démolition de la tour du Balouard. Voir *Musée,* 1re série, page 72. — (2).

XXXII
Le They de Béricle

La plupart de ces amas de sable appelés *They* ont, pour centre de formation, pour noyau, quelque navire échoué qui brise le courant et arrête les détritus roulés par le fleuve. Ainsi, le *They de Béricle* s'est formé sur les débris d'un beau navire appelé le *Périclès*. Du they de Périclès, l'ignorance du vulgaire a fait le they de Béricle.

XXXIII
Le Radeau des Piles.

Au nord-nord-est de Mournès (1) était le *Radeau des Piles* (2) ainsi appelé des tombes qu'on y voyait en assez grand nombre sur la fin du XVIIe siècle, atterrissement englouti aujourd'hui avec ses monuments. (Michel de Truchet).

XXXIV
Le mas de Mandrin ou de l'Hôpital

primitivement *l'Eissellon*, au Bas Plan-du-Bourg, près de l'Eysselle.

« Ce domaine avait été construit par An-

---

(1) Voir *Musée* 1re série, pag. 103.

(2) L'on est tenté d'appliquer à ce domaine une tout autre origine que la véritable. *Crottes* veut dire, en provençal, *caves*. Or, il n'y au *Mas des Crottes* ni caves ni substructions. La terre des Crottes était un crément du Rhône de Passon qui fut vendu par la commune d'Arles en 1608 à *Barthélemy Crotte,* bourgeois. Ce crément confrontait alors du levant et du midi le mas de *L'Eisselle.* Il comprenait le tènement de *Pourcellon* et une partie du lit de la branche du Passon de Faraman qui en 1627 déjà n'existait plus.
(Ach. Gautier Descottes.)

(1) Ile du Valcarès, au sud de l'étang.

(2) On donne le nom de *pile* (en provençal : *pièlo*), à ces auges en pierre creuse dans lesquelles on fait boire les chevaux, et par extension, aux tombes creusées dans un bloc de pierre.

toine Mandrin, bourgeois, sur un des relais ou ségonnaux du bras du Rhône dit l'*Escale du Labech*, abandonné par le fleuve en 1588.

« Mandrin avait acquis ce relai de la commune d'Arles (qui s'était réservé dans les transactions comtales tous droits de propriété sur les îles et créments), par acte du 4 novembre 1608, notaire Daugières. Il en fit don aux Hospices d'Arles qui le possèdent encore (1).

» La construction première était d'un très-bon style; elle avait le caractère d'une habitation exposée à soutenir un siége : pierres de grand appareil, ouvertures droites, etc. On sait que presque jusqu'en 1830, nos côtes ont été exposées aux invasions des Barbaresques. Mais le bâtiment primitif a été déshonoré par des adjonctions utiles, mais fort laides.

» Le mas de Mandrin était proche de la tour du *Balouard*, dont il était séparé par le tènement d'Antoine Roux et la *Campane*, propriété de l'archevêque d'Arles. (Ach. Gautier-Descottes (2).

XXXV

La Palissade

Le *grau* ou embouchure de la rive droite du Rhône, appelé *Lône des Palissades*, fut fermé artificiellement vers 1725. Il prit son nom des travaux en palissàdes, — travaux fort importants — entrepris par la commune d'Arles sur les indications de M. Milton, intendant de la marine, dans le but de resserrer et d'encaisser le Rhône en un seul lit. Les sables amoncelés vers ce point par le travail constant du fleuve y ont formé le *they de la Palissade*.

XXXVI

La Poutrague

Ceci n'est pas un domaine, mais simplement un nom de lieu.

Ce mot était le terme générique servant à désigner tout passage ou levée de terre à travers une baïsse, un marais, ou plus ordinairement à travers une *lône*.

La *Poutrague* est établie dans la Basse-Camargue, à l'embouchure du Rhône mort.

XXXVII — XXXVIII

L'Ornède. — La Vernède.

Ici encore des noms génériques, très-fréquents, surtout autrefois, dans le terroir d'Arles.

L'*Ornède* désigne un lieu couvert d'ornes (lat. *ornus*) ou frênes à fleurs.

La *Vernède* indique un lieu où poussent les vernes ou vergnes, amis des eaux limoneuses et hôtes familiers des bords du Rhône.

On donnait aussi quelquefois, par extension, le nom de *Vernède* à des digues ou barrages formés avec des fascines et des pieux.

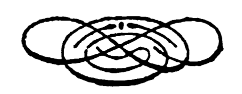
XXXIX

Tour d'Isaïe.

Plusieurs actes des XVI[e] et XVII[e] siècles font mention d'une *tour d'Isaïe* dans le voisinage du bois de Cays. Ce nom biblique paraît bien dépaysé dans ces parages. Point n'est besoin d'être prophète pour deviner qu'il faut lire *tourre deis aï*.

Le scribe qui le premier débaptisa le *tor* ou la *tour des ânes* eût mérité de boire à la *Font d'Aquin*, située à deux pas de là; mais tant d'autres y ont bu que la source s'en est tarie, et du *Tor* et de la fontaine il ne reste plus que le nom conservé dans quelques papiers poudreux.

(*A suivre*) Emile FASSIN.



---

(1) Le portrait de Mandrin, portant la date de 1631, est aux hospices d'Arles parmi les portraits des bienfaiteurs de ces établissements.

(2) Mon docte président de la Société archéologique d'Arles me pardonnera ce petit larcin. — Un acte de 1645 me témoigne qu'à cette date, le mas d'Antoine Mandrin conservait encore le nom de l'*Eyssellon*, qui lui avait été donné probablement par comparaison avec l'important domaine voisin appelé l'*Eysselle*.

E. F.

MÉMOIRES

de

JEAN DE SABATIER, GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre.

—

(*Suite.*)

La consternation de la Cour étoit grande, et certes on ne pouvoit considérer sans beaucoup de douleur, que le Roy et la Reine, pour appaiser le Prince, eussent assisté en parlement à l'arrêt injuste qu'il avoit donné contre le Cardinal, que Leurs Majestés eussent éloigné de leurs personnes les créatures de ce ministre, et qu'après tout cela ce Prince encore malcontent se servit de l'humeur inconstante de la Nation Françoise, pour soulever les provinces contre l'authorité Royalle.

Les choses étant en ces termes, le comte d'Harcourt quitta Poitiers pour aller à Niort, où les troupes du Roy s'assembloient sous Duplessis-Belièvre, lieutenant général; de là, il marcha vers Saint-Jean-d'Angelli, pour aller secourir Cognac que le prince avoit assiégé. Cette ville est dans l'Augoumois, sur le bord de la Charente, il y a un pont de pierre qui la joint à un faux bourg qui est au-delà de cette rivière. Le prince ayant investi la ville, fit faire un pont à batteaux au-dessous pour pour se saisir de ce faux bourg et le pouvoir secourir; il n'eut pas de la peine d'en chasser nos gens qui se retirèrent sur un pont de pierre, où ils firent un retranchement. Le comte d'Harcourt partit à l'entrée de la nuit de Saint-Jean-d'Angelli, pour secourir Cognac, mais il plut si fort dans cette marche, qu'on fut contraint de faire halte à Brisambourg qui en est à une lieue. Je portais cette nuit la cuirasse du comte d'Harcourt, et comme je m'endormis à cheval malgré toute la pluye, je tombai dans un bourbier, d'où l'on eut bien de la peine à me tirer. Je fus fort incommodé de cette chûte, la cuirasse m'ayant meurtri tout le corps.

Le comte d'Harcourt apprit alors que les ennemis avoient fortifié le faux bourg de Cognac, qui étoit le seul endroit par où l'on pouvoit secourir cette ville, et qu'ayant jeté un pont à batteaux sur la rivière pour leur servir de communication, il étoit difficile de les forcer. Il résolut de s'en retourner à Saint-Jean-d'Angelli, n'ayant pas assez de troupes pour exécuter son dessein. Mais il n'eut pas fait un quart de lieue, que ses batteurs d'estrade vinrent lui dire que la rivière s'étant débordée par la grande pluye, avoit emporté le pont de communication des ennemis; il tourna tête en même temps, et trois heures après il fit attaquer ce faux bourg qu'il força avec peine. Le régiment de Guyenne, composé de quinze cens hommes, le gardoit et bien que le pont emporté par la rivière lui eût ôté tout espoir de secours, il ne laissa pas de se deffendre avec beaucoup de résolution.

Dans le commencement de l'escarmouche, Gentys, commandant des compagnies des gardes qui furent en cette occasion, demanda au comte d'Harcourt un cheval pour aller plus vitte d'un bout du faux bourg à l'autre, où ses compagnies faisoient deux attaques. J'étois alors auprès du comte d'Harcourt qui me commanda de lui donner le cheval que je montois; il fit encore mettre pied à terre à trois de mes camarades, et nous dit d'aller prendre un mousquet dans les compagnies du régiment d'Harcourt, qui marchoit pour donner à une des barricades. Camarsac commandoit ces compagnies; il ne voulut jamais souffrir que nous nous missions au premier rang, quoyque nous le priassions fort de nous accorder cette grâce.

On fut près de deux heures à se rendre maître du faux bourg, bien que Belfons et Roqueservières, qui étoient entrés la nuit dans la ville par batteau, fissent pendant notre attaque une sortie fort vigoureuse par le pont de pierre. Il mourut en cette occasion cent de nos soldats, et cinq cens des ennemis; tout le reste fut prisonnier. Il y eut quelques officiers des gardes blessés; Camarsac et Bagnols du régiment d'Harcourt le furent aussi.

Dans le temps qu'on attaquoit le faux bourg, le Prince de Condé, qui voyoit forcer ses gens par delà la rivière sans pouvoir leur donner du secours, témoigna à ce qu'on dit tout le déplaisir qu'on souffre dans un si grand malheur. Il fit pointer son artillerie sur nos troupes; mais elle n'apporta aucun dommage considérable, qu'aux gens d'armes de la reine, dont neuf ou dix furent emportés du canon. Le faux bourg étant forcé, le Prince leva le siège, et marcha en bel ordre du côté de Pons.

Le comte d'Harcourt entra dans la ville avec toutes les troupes, et il y fit beaucoup d'amitié à Jonsac qui en était gouverneur.

Cette occasion fut la première où je vis un nombre considérable de morts et de blessés.

J'avoue que cet objet me toucha, et que la pitié que j'eus d'abord de tant de malheureux, me donna pendant quelques mo-

ments de l'horreur pour la guerre; mais je changeai bientôt de sentiment, et je n'eus pas longtemps ce dégoût pour un métier qui doit être celui d'un gentilhomme.

Le comte d'Harcourt, après avoir séjourné un jour à Cognac, en partit pour aller à La Rochelle. Cette ville tenoit pour le Roy, mais le comte d'Oignon, gouverneur de tout le pays d'Aulnis, étoit du parti du prince, et se retirant à Brouage à l'arrivée des troupes, avoit laissé garnison dans les tours du port de la Rochelle. La tour de Saint-Nicolas et celle de la Lanterne se rendirent après avoir souffert trois jours le canon. Celle de la Chaîne, dont le dehors étoit fortifié régulièrement, se deffendit plus longtemps, et on ne l'auroit pas prise sans perdre beaucoup du monde, si les Suisses du comte d'Oignon qui la gardoient, n'eussent poignardé le gouverneur. Le chevalier de Racé, capitaine aux gardes, étant à la tête de la tranchée, fit crier à un de ses Suisses, qu'il avoit connu autrefois, qu'on ne leur feroit point de quartier, s'ils ne se rendoient dans deux jours; celui-ci fit sçavoir cela à ses camarades, qui proposèrent au gouverneur de se rendre; et ne le trouvant pas de leur sentiment, le jettérent après l'avoir tué, du haut de la tour en bas.

Le comte d'Harcourt apprit alors qu'une partie des troupes de l'armée de Flandres, qui venoit le joindre, s'approchoit de la Rochelle; il fut les trouver à St-Christophe, qui en est à cinq lieues. Le Roy, qui étoit encore à Poitiers, avoit commandé à tous les jeunes seigneurs de la Cour d'aller à l'armée; le duc de Mercœur, le grand-maître à présent duc de Mazarin, le marquis de Richelieu, le comte de la Feuillade, et plusieurs autres furent de ce nombre.

Le prince de Condé étoit en ce temps à Tonnay-Charente dont il gardoit le pont, et son armée étoit de dix mille hommes. Le comte d'Harcourt résolut de le chasser de ce poste; et quoyque son armée ne fût pas si nombreuse, se fiant pourtant à la valeur des vieilles troupes, et à sa diligence ordinaire, il marche à lui, le contraint d'abandonner le pont qu'il gardoit, et l'obligeant de se retirer, lui défit quelques escadrons de son arrière-garde. Je m'écartai alors un peu trop en suivant le comte d'Harcourt, avec un de ses valets de chambre nommé Dupuis, quelques cavaliers ennemis se détachèrent pour nous couper, mais comme j'étois bien monté, je me sauvai de vitesse, et Dupuis fut pris; il portoit le manteau de son maître, où étoit l'Ordre du St-Esprit qu'on montra à l'armée, ce qui fit courir le bruit que le comte d'Harcourt avoit été pris.

Quelques jours après, je tombai malade et l'on m'envoya à St-Jean d'Angely pour me faire guerir. Roqueservières, maréchal de camp, étoit gouverneur de cette ville; il vint me tirer du cabaret et voulut que je demeurasse chez lui, où je fus quinze jours à me remettre. Ce gentilhomme, qui étoit de la Religion, avoit commandé longtemps le Régiment d'Auvergne; c'étoit un des meilleurs officiers du Royaume, et il a même composé des livres sur les marches et campements des armées. Il étoit autant aimé des habitants de Saint-Jean d'Angeli comme des soldats, il ne souffroit aucune friponerie, et se contentant d'un équipage très-médiocre, n'exigeait aucune contribution. Deux de ses fils étoient auprès de lui, dont l'aîné est à présent à la tête du Régiment que son père avoit commandé. Il ne tenoit qu'à moi de profiter tous les jours des leçons qu'il leur faisoit; il leur recommandoit la crainte de Dieu, la fidélité pour leur prince, le soin des soldats blessés et malades, et la charité pour les paysans, que l'insolence de la guerre civile faisoit traitter avec la dernière dûreté.

Nous étions alors au plus fort de l'hyver. Le Prince avoit pris ses quartiers en Guienne et le comte d'Harcourt qui n'avoit bougé de Tonai-Charante pour donner du repos à ses troupes, les avoit logées dans le pays d'Aulnis et dans la Xaintonge. Cependant l'hyver étant moins rude, il remit son armée en campagne, marcha vers celle du Prince, et prit en passant Ambreville et Barbezieu, où le marquis de *Lévi*, qui y commandoit, fut fait prisonnier. Là il détacha *Plessis-Bellièvre* pour assiéger Taillebourg et Xaintes, et sçachant que le Prince tenoit encore son armée dans les quartiers, il résolut d'aller le surprendre.

Nous marchâmes deux jours et une nuit sans nous arretter que pour faire repaître; et après avoir passé deux rivières, le comte d'Harcourt apprit à l'entrée de la nuit que les ennemis étoient à St-Antoine, par le marquis de *Coudré-Montpensier*, maréchal de camp, qui alloit faire le logement dans ce village, et que nos coureurs étant venus au qui vive, avoient été poussés par leur garde. Il détacha alors le chevalier d'*Aubeterre* pour soutenir les coureurs; et mettant son armée en bataille il marcha à la sourdine vers St-Antoine, avec autant d'ordre qu'on peut en garder dans une nuit fort obscure. *Baltazar*, lieutenant général de l'armée du prince, étoit dans ce village avec une bonne partie de sa cavalerie. Il crut qu'un de nos partis seulement étoit venu jusqu'à sa garde, et qu'il étoit impossible que notre armée fut si près d'eux; ainsi, ne croyant pas d'être attaqué dans ce poste, il ne le quitta pas.

Cependant les troupes investirent le village de tous côtés, et donnèrent sur les ennemis, qui se deffendirent avec vigueur, quoyqu'ils fussent surpris. Ils furent défaits et plusieurs de leurs officiers tués, entre autres le marquis de *Gaudier*, mestre de camp. Baltazar connoissant par notre attaque qu'il avoit une bonne partie de nos troupes sur les bras, envoya avertir le prince de Condé, qui étoit à St-André, à une lieue de là ; ce prince, que cette nouvelle trouva dans le lit, se retira à la hatte dans Bourg avec ses gens, sans avoir le loisir de prendre la botte, et Baltazar, qui se sauva avec beaucoup de peine, fut le joindre avec peu de cavaliers.

Si le comte d'Harcourt eût sçu le prince à St-André, et qu'amusant Baltazar par quelque légère attaque, il eut été à lui avec le gros de sa cavalerie, il auroit sans doute fini la guerre cette nuit par sa prise ; bien des gens se sont étonnés qu'il ignorât que son ennemi fut si près de lui, et que le Prince qui faillit à être enlevé, eût commis aussi la même faute. Mais les plus grands capitaines pèchent quelquefois contre les règles les plus communes du métier, comme on voit en cette occasion.

Notre armée après avoir été deux jours à St-André, passa la rivière de Lisle à Aubeterre et à la Roche-Chalais, où elle séjourna quelque temps.

Le cardinal Mazarin, apprenant l'heureux succès des armes du Roy, revint en France, appelé par la Reine, avec quelques troupes étrangères, et fut trouver la Cour à Poitiers, accompagné d'un grand nombre de ses amis, et de ceux même que sa mauvaise fortune avoit éloignés de ses intérêts et que son bonheur attacha encore à lui.

Les officiers de l'armée, apprenant cette nouvelle, murmurèrent presque tous contre la Reine ; ils disoient qu'ils avoient cru jusqu'alors combattre pour le Roy contre le prince de Condé, mais qu'ils voyoient à présent que ce n'étoit que pour le Cardinal qu'elle les exposoit à tant de fatigues dans la plus rude saison de l'année ; ils se plaignoient de l'opiniâtreté de cette Princesse à vouloir se servir d'un ministre étranger, haï de tous les peuples du Royaume, dont il avoit causé la désolation et la misère ; les soldats suivoient en cela les sentiments de leurs officiers ; et les raisonnements que l'on faisoit de tout côté sur le retour du cardinal, étoient sur le point de porter l'armée à une révolte. Le comte d'Harcourt, qui n'ignoroit pas ces murmures et ces plaintes, prévint avec beaucoup d'adresse et de douceur la sédition qui alloit se former ; il fit connoître aux principaux officiers que le Roy étant majeur, avoit été bien conseillé par la Reine de rappeler le cardinal, puisqu'on l'avoit contraint de consentir à son éloignement, et que l'authorité Royalle ne pouvait effacer que par son retour l'affront qu'elle avoit reçu par l'insolence du Parlement et par celle du Prince ; il fit espérer deux monstres aux soldats ; et ainsi il appaissa peu à peu les esprits, qui se préparoient à une émeute.

Il envoya en même temps à la Cour le commandeur de *Valin*, qui étoit à lui, pour féliciter le cardinal de son arrivée, et lui apprendre ce qui s'étoit passé dans l'armée sur ce sujet ; il fut reçu de ce ministre avec mille témoignages d'amitié et de reconnoissance pour son maître à qui il fit tout espérer du Roy par son crédit.

L'armée alla à Bordellie, où le prince de Condé avoit garnison ; elle se retira au bruit de notre marche ; nous y logeâmes quinze jours, et le reste de l'armée dans les villages voisins.

Alors les troupes, qui avoient servi à Plessis-Belièvre pour prendre Xaintes et Taillebourg, nous joignirent ; et le comte d'Harcourt donna à son régiment d'infanterie deux pièces de canon, qui étoient à Bordellie, pour les faire traîner à la tête de leurs bataillons. Il renvoya encore le commandeur de Valin à la Cour, qui demanda au Roy la charge de maréchal de camp général pour son maître ; Sa Majesté la lui refusa. Ce refus, auquel le comte d'Harcourt ne s'attendoit pas, le surprit extraordinairement après ce que le cardinal lui avoit fait espérer.

Le maréchal de Turenne avoit quitté le parti du prince de Condé, et le cardinal lui avoit fait donner le commandement de l'armée qui assiégeoit alors le château d'Angers, où le Roy étoit présent. On crut que ce ministre, qui avoit attiré dans le parti du Roy un général de cette importance, ne se souciait plus guère de recompenser le comte d'Harcourt, dont la fidélité d'ailleurs étoit à toute épreuve. En effet ce Prince quoyque maltraité de la Cour, s'employa plus que jamais pour le service du Roy, il quitta Bordellie, et ayant passé la Vézère à Montignac et la Dordogne à Dome, il fit retirer les ennemis qui étoient près de là, après avoir défait quelques régiments de cavalerie et entre autres celui de Baltazar, dont le commandant fut dangeureusement blessé. Le marquis de *Belfons*, mestre de camp du régiment de Champagne, fut aussi blessé en cette occasion.

Quelques jours auparavant que l'armée partit de Bordellie, je tombai malade

pour avoir trop fatigué à la chasse; ma maladie augmenta si fort, qu'étant extraordinairement affaibli par la fiévre continuelle, je fus contraint d'y arrêter, et l'on me laissa un valet des pages pour me servir.

Le comte d'Harcourt avoit donné au comte de *Bessé* le gouvernement de Bordellie. Les troupes n'en eurent pas plustôt délogé que ce gouverneur m'envoya dire qu'il falloit que je quittasse la chambre où j'étois pour la donner à un de ses neveus, et qu'il me feroit loger dans une autre, où je serois aussi commodément; il me fit porter dans une chambre basse qui étoit dans la tour du pont levis du château; l'humidité de cette chambre redoubla si fort ma fièvre que je tombai dans la rêverie; mon valet étonné de mon mal pria une femme concierge du château, de l'aider à me servir, elle eut tant de soin de moi que je fus dans dix jours en santé.

Le peu d'honnêteté que me témoigna le comte de Bessé, m'obligea de quitter Bordellie le plustôt que je pus, et je fus trouver le comte de *Jarnac*, qui passoit à deux lieues de là avec son régiment de cavalerie pour aller à l'armée. Je reçus de ce comte mille civilités.

Balthazar, qui étoit en garnison à Périgeux, alloit tous les jours en parti dans la route de Bordellie à l'armée; le comte de Jarnac, qui n'avoit que cent cinquante maîtres, craignoit de le rencontrer et dans cette appréhension il marchoit en diligence; comme je n'étois pas encore en parfaite santé, je ne pus supporter cette fatigue extraordinaire, et à un quart de lieue de Montignac, je me sentis si affaibli de cette marche précipitée, que je mis pied à terre avec mon valet pour reprendre des forces, dans le dessein de retrouver après le comte de Jarnac au galop; mais bien loin de me remettre, j'évanouis de faiblesse; mon valet, qui était seul auprès de moi, ne sçavait que devenir me voyant dans ce pitoyable état. Alors *Lina*, gentilhomme de Périgord, qui avoit quitté depuis un an la livrée de la grande écurie, passa près du lieu où j'étois pour aller à une de ses maisons qui n'est qu'à une lieue de Montignac; m'ayant reconnu, il descendit de cheval, et prit soin, avec deux hommes qui le suivoient, de me faire revenir de mon évanouissement; j'en revins avec beaucoup de peine, et je fus fort étonné de voir auprès de moi ce gentilhomme qui avoit été mon camarade, et dont je croyois la maison à vingt lieues de là; il me fit autant d'amitié dans cet état, que je pouvois m'attendre d'un homme aussi généreux que lui, et me pria d'aller passer quelques jours dans sa maison pour pouvoir me remettre; j'acceptai son offre avec joye, m'imaginant que Dieu me l'avoit envoyé pour m'empècher de mourir. Nous ne fumes pas plutôt à Peluizi (c'est le nom de sa maison), que je tombai encore en des nouvelles défaillances; on me déshabilla, on me mit au lit que je ne connoissois personne et je fus agréablement surpris en reprenant mes sens, de me voir dans un beau lit entouré de dames et de plusieurs domestiques.

Lina renvoya au comte de Jarnac par mon valet les chevaux qu'il m'avoit prêtés; ce valet ne revint plus me trouver, et je crus qu'il étoit allé à l'armée. Ma maladie fut longtemps à diminuer, et les médecins qu'on fit venir des villes voisines, demeurèrent d'accord que j'étois dangereusement malade; on me fit confesser, et je fus quinze jours encore avec la fièvre.

Comme je commençai d'être en meilleur état, j'étois si affamé que j'aurois mangé à tout moment, si les médecins ne me l'eussent deffendu: une sœur de Lina qui est présentement mariée au baron de Manegre, ayant pitié de la faim dont je me plaignois toujours, me donnoit de la confiture, sans que personne de la maison le sçut, j'en mangai un peu trop, et la fièvre me reprit. Je me souviens encore avec plaisir que cette demoiselle pleuroit, me voyant dans cette rechûte, craignant que sa complaisance ne l'eût causée.

Je fus un mois et demi dans cette maison, auparavant que d'être en parfaite santé; le père et la mère de Lina eurent tant de bonté pour moi, que je n'aurois pas été mieux traité chez mon père; Lina qui est présentement marquis de Moninège, par la mort de son oncle, dont il a hérité, qui étoit capitaine des cent Suisses, passa à Arles en allant accompaguer en Italie la duchesse de Modène, nièce du cardinal Mazarin; mon père le logea quelques jours chez lui, et tâcha de répondre en quelque manière à l'obligation que je lui avois.

Quand j'eus repris assez de forces pour monter à cheval, j'allai à Dôme à trois lieues de Peluizi, voir le marquis de Belfons qui avoit été blessé au passage de la Dordogne. Il me dit qu'il partoit dans quatre jours pour l'armée, et que je l'obligerois d'y aller en sa compagnie. J'acceptai son offre avec plaisir, et retournai chez Lina faire les remerciments que je devois aux personnes de sa maison. Je fus trouver après le marquis de Belfons, avec qui je pris le chemin de l'armée.

A continuer.



ANECDOTES HISTORIQUES

DE DIFFÉRENTES ANNÉES

VII

1603

Le 30 mai 1603, le P. Provincial des Augustins, Laurent Roux, vint faire sa visite au couvent d'Arles,

Il y trouva un soi-disant Augustin réformé, arrivé de quelques jours seulement, qui refusa de reconnaître son autorité et quitta le couvent pour aller ailleurs.

Ce père se disait docteur de l'Université de Paris; mais, interrogé par l'archevêque et le Provincial, il ne sut dire ce qu'était la faculté de Paris. Le peuple ignorant le disait plus saint que saint Jean-Baptiste, et approcher de la sainteté de la Vierge. Il sermonnait tous les jours au milieu d'un grand concours de peuple.

Le Provincial l'entendit une seule fois dans l'église de l'Observance et l'adjura par le Dieu vivant de se taire. Le prédicateur se tut et resta longtemps sans rien dire.

On crut qu'il était magicien et on croit qu'il fut brûlé dans le village de Cuers. Quoi qu'il en soit, le P. Provincial reconnut à ses actions et à ses paroles qu'il n'était ni prêtre ni religieux, quoiqu'il dit la messe; et comme ce prétendu religieux avait fait des prédications hérétiques et séditieuses contre le Provincial et les Pères Augustins, on l'arrêta et on le mit en prison à l'Archevêché.

« Des Pères Capucins, prestres et autres « personnes d'honneur dirent qu'il estoit « un magicien; s'aidant des esprits fami- « liers en ses sermons, qu'il estoit sacri- « lége, menteur, hérétique, faux prestre « et atteint de plusieurs autres crimes. »

Mais beaucoup de gens soutenaient le religieux. Il s'éleva une sédition parmi le peuple, et sur les 9 heures ou 10 heures de nuit, deux ou trois cents hommes ou femmes vinrent assiéger le couvent des PP. Augustins.

Il paraît que le P. Provincial et les religieux coururent « grande fortune » et même péril de la vie. On parvint à grand'peine à les délivrer.

Enfin, l'imposteur s'étant sauvé des prisons de l'archevêque, sur le soir du troisième jour de captivité, quelques prédicateurs jésuites, minimes et capucins parvinrent à calmer la foule et à lui faire comprendre que les crimes et vices dont ce religieux accusait le Provincial et les Augustins n'étoient que des faussetés.

(Abbé Bonnemant, Communautés, I, 89, Bibl. d'Arles).

1687

Le 21 août 1687, M. de Manville, de l'académie d'Arles, prononçant dans la chapelle des Pénitents-Bleus son éloge funèbre de M. le duc de Saint-Aignau, fut interrompu par un accident funeste.

La chapelle étant remplie de monde, on ouvrit les fenêtres du dôme pour rafraîchir les auditeurs. Un orage accompagné de pluie et de tonnerres survint et ceux qui étaient sous le dôme furent mouillés amplement. Ce que voyant, le nommé... *Valet* voulut aller fermer les fenêtres; mais dans l'instant il fut tué d'un coup de tonnerre.

(Bonnemant. Discours Arlésiens : Eloge funèbre de M. le duc de Saint-Aignan, par M. de Manville, note manuscrite sous le titre).

16...

Les supérieurs des quatre grands corps portaient anciennement la châsse de St-Trophime à la procession des Corps Saints; ensuite ce furent les frères desdits corps qui il y a environ 40 ans, se récrièrent et intentèrent un procès, prétendant que ce n'était pas leur fait. Les supérieurs se défendirent et obtinrent un arrêt de la Cour de Provence qui déboutait lesdits frères de leur demande, à condition qu'on leur donnerait deux septiers de bled au lieu qu'auparavant ils n'en avaient qu'un.

M. de Sabatier, qui était à Aix pour poursuivre cette affaire, écrivit aux supérieurs : « Messieurs, Saint Trophime est enfin remonté sur ses quatre bêtes, mais à condition qu'on leur doublera l'avoine. » (Mémoire du temps.)

Emile FASSIN.

NUMISMATIQUE

Monnaies Mérovingiennes et Carlovingiennes frappées à Arles.

Monnaies de Charlemagne (768-813) frappées à Arles.

I. — Denier d'argent :

CAROLVS en deux lignes.

Au revers : ARDIS pour ARELADIS en deux lignes.

Au centre de la pièce est une petite croix formée par quatre globules, accostée de six petits points. — Module 4.



II. — Denier d'argent.

CAROLVS en deux lignes :

Au revers : Croix cantonnée des lettres A R D S. — Module 4.

III. — Denier d'argent :

CARLVS REX FR. Monogramme Carolin.

Au revers : + ARELATO. Croix pattée. — Module 5.

IV. — Denier d'argent :

Monogramme Carolin occupant tout le champ.

Au revers : ARELATO. Croix pattée. — Module 3 1|2.

Monnaies de Louis I. — (814-840).

I. — Denier d'argent :

HLVDOVICVS IMP AVG. Buste lauré de Louis le débonnaire à droite.

Au revers : ARELATVM. Porte de ville dans le champ, une petite croisette au-dessous. — Module 4.

II. — Obole d'argent :

HLVDOVICVS IMP. Buste lauré à droite de Louis le Débonnaire.

Au revers : ARELATVM. Porte de ville dans le champ, une petite croisette au-dessous. — Module 3.

III. — Denier d'argent :

+ HLVDOVICVS IMP. Croix Carlovingienne dans un grènetis.

Au revers : ARELATVM en deux lignes dans le champ. — Module 5.

IV. — Denier d'argent :

+ HLVDOVICVS IMP. Croix pattée dans un cercle de grènetis.

Au revers : AREL-ATVM en deux lignes dans le champ et un petit point au centre de la pièce. — Module 5.

V. — Obole d'argent :

+ HLVDOVVIC I. Croix pattée.
Au revers : AREL-ATVM en deux lignes. — Module 3.

Charles de Provence, fils de Lothaire.

(Anno 855)

Deniers d'argent :

+ CALRVS REX. Croix pattée.

Au revers : ALREA CIVIS + Monogramme Carolin. — Module 5.

Carloman. (768)

I. — Denier d'argent.

+ CALEMANVS RX. Croix Carlovingienne.

Au revers : + AΓHV CIΛIS Monogramme de Carloman. — Module 5.

II. — Obole d'argent :

+ CARLEMANVS RE. Croix Carlovingienne.

Au revers : + ARELA CIVIS X. Monogramme de Carloman. — Module 4.

III. — Denier :

Même exemplaire que le précédent, — Module 4 1|2.

Charles le Gros. (876)

I. — Denier d'argent :

+ CARLVS IMPERA. Croix pattée.

Au revers : ARELA CIVIS X. Monogramme Carolin. — Module 5.

Trois exemplaires du même module.

II. — Obole d'argent :

+ CARLVS IMPER. Croix pattée.

Au revers : + ARELA CIVI. Monogramme Carolin. — Module 3 1|2.

Ces notes ont été écrites à la hâte, et leur importance mériterait plus de soin. Mais le temps nous fait défaut.

Peut-être y a-t-il quelques erreurs dans les dates que nous avons données. Il est facile, au surplus, de vérifier ces dates et de les rectifier.

Ces notes ont surtout pour but d'appeler l'attention de nos lecteurs sur une partie très intéressante et peu connue de notre collection provençale. Elles n'ont d'autres prétentions que de fournir le moyen de recourir aux pièces originales et de signaler aux esprits curieux le lieu où se trouvent ces précieux documents, et aussi les personnes qui peuvent guider leurs pas dans une étude aussi intéressante que la numismatique.

A. G-D.

Le *Musée* se vend à Arles, chez M. Berthet, libraire, place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Emile Fassin, directeur de la Revue.

Arles, imp. C.-M. Jouve, rue de la Miséricorde, 12.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ

RÉCIT

De ce qui s'est passé à Arles
à l'arrivée de Messieurs les Consuls de Nismes
le 29 juin 1677
et de ce qui a été fait à Nismes
à l'entrée de Messieurs les Consuls d'Arles
le 6e septembre suivant.

Le lieu préparé pour cette grande fette appartient à un maître qui faisait présumer que tout y serait grand : il est à M. l'évêque de Nîmes. C'est tout dire. C'est un des plus beaux jardins de cette contrée par le soin qu'on prend d'en augmenter tous les jours les embellissements.

Nos messieurs furent salués de plusieurs boites. En abordant la porte, on y voyait en haut les armes de la ville d'Arles et une manière d'arc de triomphe par dessus. L'on entrait par une grande allée d'où l'on découvrait un parterre de buis des plus grands et des plus beaux, entouré de cyprès qui représentaient mille figures différentes. On voyait du monde dans tous ces endroits plus qu'on ne sçaurait le dire. On y arrêta quelque tems et ensuitte on entra dans la maison où deux salons d'une magnificence surprenante devaient servir de scène à cet opéra. Le premier était tapissé d'une très belle tenture d'hautelisse et éclairé par une infinité de lustres qui portaient les armes d'Arles et de Nismes dans le même tableau, c'est-à-dire portant au premier d'un lion, au second d'un crocodile, et pour devise *Amicitia inseparabilis*, pour marquer l'éternelle union qui devait être entre ces deux villes. On avait dressé dans un fond de ce même salon un buffet dont le mélange de l'argent et du vermeil faisait un effet tout à fait agréable et marquait qu'il était d'un très grand prix. Le second salon était paré et éclairé tout de même que l'autre et au lieu du buffet, il y avait à chaque bout une table de quatorze couverts pour faire la partie égale de quatorze députés d'Arles avec autant de MM. de Nismes. Il fallut des tems pour admirer des choses si bien entendues, tout demandait dans ce lieu enchanté une remarque particulière. Chacun se regarda dans le commencement sans dire mot, si fort on était surpris. Le plaisir que nos MM. d'Arles avaient à voir tout cela faisait tout celuy de MM. de Nismes. Mais enfin ceux-là rompirent le silence pour dire à ceux-cy qu'ils croyaient être dans une de ces fêtes royales dont notre invincible monarque régale sa cour, quand il veut se délasser des fatigues de la guerre. La diversité des objets étant un des plus sensibles agréments que puissent avoir les yeux, sur le grand fracas qu'on entendit on se mit aux fenêtres de ces salons pour voir tout ce qui

se passait dans le jardin : c'était quelque chose qui approchait des Tuileries et du Luxembourg, dans ce beau jour où tout le beau monde de la cour et de Paris s'y va promener, De très bons violons faisaient former des petits bals tantôt dans un coin du parterre et tantôt dans un autre, les hautbois les relevaient au bout d'une allée, et quand ces instruments se donnaient du relâche, les trompettes ou les tambours se faisaient entendre pour satisfaire ceux qui aimaient mieux la guerre que l'amour.

Il y a grande apparence que les galants sceurent mettre à profit une si favorable conjoncture dans une soirée où tout était en joye.

On n'aurait pas songé à souper, tant on était agréablemeni occupé, si une nécessité absolue n'eût obligé cette troupe à ce faire, et la plus part d'iceux qui la composaient auraient mieux aimé peut-être s'aller mettre parmy ces dames et ces demoiselles pour tâcher de s'y faire quelque douce aventure; mais il n'était pas juste qu'un si beau repas n'eut pas été mangé à propos. Deux maîtres d'hôtel, le bâton à la main et l'épée au côté, très bien vêtus et suivis de plusieurs officiers de même, attirèrent les regards de leur côté : ils entrèrent dans ce salon par deux portes différentes pour éviter la confusion, et couvrirent les deux tables en même temps. On y fit ce jour-là le même mélange qu'on avait déjà fait dans notre ville. et elles partagèrent également Arles et Nismes.

Quatre services de viandes d'une magnificence inconcevable composèrent ce grand repas; on remarquait à chacun quelque chose de particulier, et à tout une profusion et un bon goût qui enchantait tous les sens. Un cinquième service de fruits à parterre qui est d'une nouvelle façon termina ce grand festin. Comme il était extrêmement fourny de toutes sortes de confitures, on le présenta à toutes ces dames et demoiselles qui se trouvèrent là, — car il est à remarquer que toutes celles qui étaient dans le jardin viendrent les unes après les autres passer en revue dans les salons pour y voir ce qu'on y faisait et pour y entendre un concert de voix et d'instruments qui était à la vérité bien digne de leur curiosité. On découvrait tant de beauté et tant de gentillesse à toutes ces femmes qu'on ne sçaurait où s'arrêter.

Les boëtes cependant honoraient toutes les brindes de la fette. On y fit mille chansons impromtu, et surtout M. d'Arbaud qui se surpassa dans ce moment. Une fort belle demoiselle qui avait une très belle voix y chanta la chanson qui suit avec beaucoup de méthode et elle en présenta des imprimés à toute la compagnie. L'air et les paroles sont d'une parfaite composition, et le sens comprend une suite obligeante de cette honnettété que Nismes prodiguait ce jour-là en faveurs d'Arles.

Sortez, venez, chantez, nymphes de la fontaine,
Quitte notre bassin arrosez notre plaine;
Mêlez vos douces voix à nos faibles accens.
Nos amis sont venus couronner notre vie:
Chantez de nos plaisirs les charmes innocents,
Arles rend aujourd'hui Nismes digne d'envie.

Le Rhône a beau vouloir séparer ces deux villes;
Il leur met par son cours des bornes inutiles:
Rien ne peut traverser ni rompre leurs desseins.
Une ferme amitié rend leur gloire infinie,
Et marchant tous les jours sur les pas des Romains
Il semble qu'elles soient encore colonie

Tant de plaisirs à la fois ne pouvaient manquer de mener les choses bien loin et de répandre la joie sur tout le monde. On avait été plus de quatre heures à table et personne ne pensait à s'en

tirer on peut presque dire qu'il y avait de la dureté de l'entreprendre, puisque on ne le pouvait sans séparer des gens qui trouvaient tant de satisfaction d'être ensemble. Il fallut la prolonger; ce fut par mille vins et liqueurs et par toute sorte de boissons qui donnèrent tant de feu, que l'esprit brillait de toutes parts en cent manières. Ce fait fit résoudre nos messieurs de quitter la table et leur fit prier messieurs de Nismes de trouver bon qu'on descendit au jardin pour voir ce qu'on y faisait ou pour faire comme les autres. Leur demande était trop juste pour être refusée; on y feut, mais fort peu de temps. Il était déjà fort tard, la pluspart des dames s'étaient retirées, et celles qui y étaient encore commençaient à s'en aller. Il fallut donc penser à en faire autant.

Messieurs les consuls de Nismes qui avaient pourveu à tout pressèrent nos messieurs pour les faire coucher dans des maisons de qualité de la ville où l'on leur avait préparé des lits; mais ils ne voulurent pas leur causer cette incommodité et aimèrent mieux rester pour une nuit dans leur hôtellerie où ils furent accompagnés de la même façon qu'ils en étaient sortis.

Quelques uns d'eux et quelques uns des nôtres se joignirent ensemble et furent ensuite donner des sérénades par toute la ville avec les violons et les haubois qu'ils avaient retenus.

Cette grande journée finit par là.

Le lendemain matin nos messieurs furent à l'hôtel-de-ville pour prendre congé de messieurs les consuls de Nismes. M. de *Boussicaud* tâcha par son compliment de leur marquer au nom d'Arles une reconnaissance éternelle et une amitié inviolable. Ils achevèrent comme ils avaient commencé, c'est-à-dire avec de excès d'honnesteté et d'amitié qui ne cessèrent que lorsqu'ils eurent embrassé toute notre troupe à son hôtellerie, où ils feurent lui dire adieu; après quoy elle dina très bien par leur ordre, et pendant le repas ils luy envoyèrent d'excellent vin, quantité de confitures et des flambeaux de cire blanche.

Après le diner, on monta en carrosse et on se mit en chemin pour revenir ici. Plusieurs boëtes à la porte de la ville honorèrent et marquèrent le moment de ce départ.

Pendant le chemin, on ne fit que parler des magnificences de messieurs de Nismes et de tout ce qui s'était passé pendant les vingt-quatre heures qu'on avait été dans leur ville. Chacun aussi répéta dans la nôtre d'une manière qui surprit tout le monde.

Messieurs nos gouverneurs ont voulu en laisser le mémoire que voicy dans le registre de leurs délibérations et de leurs annales, croyant par là rendre un très grand service à ceux qui viendraient après eux.

(Collationné sur l'original de la relation faite par *M. Henri de Boche*, par nous *Claude Constantin*, archivaire et secrétaire de la Communauté, soussigné, a moy exhibé par le dit sieur de Boche et par luy retiré, à Arles ce septième janvier mil six cent septante huit. Signé : *Constantin*, archivaire et secrétaire).

La présente relation a été extraite du registre des délibérations du conseil; ainsi l'atteste je soussigné pour servir de mémoire hors jugement.

Sabatier,
archivaire de la Communauté.

Tiré de la collection des mss. *Bonnemant*, volume intitulé : *Relation de différents événements curieux qui sont arrivés à Arles en Provence.*

Le Livre de Raison

D'ANTOINE PEINCT

Nous possédons le livre de raison d'*Antoine Peinct*.

Contrairement à ce qui se produit d'usage, l'on ne trouve ni faits ni appréciations individuelles sur les choses du temps dans les notes que contient ce livre.

A peine remonte-t-il à 1569, régnant Charles IX, et la généalogie que nous reproduisons ci-dessous en est un résumé fidèle (1).

Ce livre n'aurait fait que nous rappeler l'origine du *mas de Peinct* et une famille aujourd'hui éteinte, s'il ne nous avait donné l'idée de reproduire, au moins pour une année, les comptes trésoraires d'Antoine Peinct.

Ces comptes sont plus curieux que le livre : ils établissent l'importance des biens que possédait jadis la Commune d'Arles, et permettent de mesurer ce que la Ligue a coûté à la Communauté en argent, hommes et biens.

Lorsque Gaucher Peinct, père

---

(1) Généalogie : — *Antoine Peinct*, fils de *Gaucher*, (lequel Gaucher vivait encore en 1555) : marchand depuis 1569 jusqu'en 1593, bourgeois et trésorier de la Communauté d'Arles depuis 1597 jusqu'en 1606 et 1607 — Les comptes rendus à la Communnauté en 1609 — Par lui acquis de la Communauté d'Arles le second quarton de Merdouel, dit des Ayes, et actuellement mas de Peinct, suivant l'acte reçu par Jean Daugières, notaire à Arles, le 26 janvier 1602 — Avait été marié en 1560 à Jeanne de Vindray.

Enfants des dits en 1570 :

— 1° *Gaucher Peinct*, marié en 1595 en premières nôces à Anne Montfort, fille de Jean Montfort, bourgeois d'Arles. Gaucher Peinct, consul de l'état bourgeois en 1622, anobli en février, 1634, Consul de l'état des nobles en 1634 et 1640. Remarié en secondes nôces à Anne de Pillet, fille d'Arnaud Pillet et de Catherine de Romieu. veuve d'Estienne Imbert, bourgeois.

— 2° Philippe Peinct, né le [illegible] 1576.

— 3° Barthélemie Peinct, née le 4 septembre 1578.

— 4° Claude Peinct, né à Beaucaire le 6 juillet 1580 (la peste était alors à Arles).

— 5° Eymès Peinct, née à Arles, le 25 mars 1582, morte le [illegible].

— 6° Anne Peinct, née le 17 juin 1583.

— 7° Catherine Peinct, religieuse à l'abbaye de Saint-Césaire, à Arles depuis 1612 jusqu'en 1683. On avait fondé en 1625 une messe pour tous les jeudis; le fond en a été éteint et amorti par la suite.

— 8° Lois Peinct, religieux bénédictin pourvu de la charge de chambrier au monastère de Montmajor en 1603.

— *Enfants de Gaucher Peinct et d'Anne Montfort* :

1° — Antoine de Peinct, reçu avocat en 1626, marié en 1631 à Louise de Mandon, fille de Pierre de Mandon et de Blanche de Seytour, décédée le 28 août 1670. Lieutenant criminel en 1655; charge achetée 24 mille livres de madame de Porcellet et vendue 12 mille livres à M. de Servane. Le dit Antoine de Peinct

d'Antoine commença en 1550 à être marchand drapier; les guerres entre François Ier et Charles Quint venaient de finir.

Les charges considérables qu'elles avaient imposées à la Provence laissaient à peine une trace.

Une richesse que l'on ne peut expliquer que par les effets de la paix et le retour aux travaux agricoles, se manifeste; la Camargue redevient le grenier de la Provence. La ville rétablit le livre terrier de la fortune publique ; les propriétaires s'unissent en un contrat solennel pour reconstituer les chaussées de défense contre le Rhône, pour assurer le dessèchement de leurs domaines, les projets d'amélioration du territoire sont conçus par des artisans tels que de nos jours l'on ne peut mieux faire que de suivre leurs errements; les créments du Rhône sont mesurés ; les vastes terres de l'*Esselle* et de l'*Attilone* sont constituées en domaines productifs; enfin *Adam de Craponne* commence à tracer le canal dérivé de la Durance qui porte son nom.

La ville a rebâti en partie ses rem-

---

mort le 1er janvier 1675 âgé de 67 ans.

— 2° Jeanne de Peinct, mariée en 1620 à François Peinct, avocat de Cavaillon, fils d'Antoine Peinct, bourgeois et de Bernade Fulconis, décédée à Arles le 27 novembre 1676, âgée de 81 ans.

— 3° Métheline de Peinct, mariée en 1634 à Pierre Saxy, avocat, fils d'André Saxy, avocat, et de Louise de Camaret.

— 4° Magdeleine de Peinct, mariée en 1638 avec Imbert de Chalot, morte en 1652.

— 5° Sibille de Peinct, mariée en 1632 avec François du Prévoit, du lieu d'Orgon.

— *Enfants d'Antoine* :

— 1° Jacques de Peinct, écuyer, né le 8 juillet 1639, baptisé à Saint Julien, marié le 5 mai 1667 à Jeanne de Gleize, fille de M. Honoré de Gleize et de Jeanne de Bruneau; ledit Jacques de Peinct reçu avocat en 1656, décédé le 24 octobre 1703 âgé de 64 ans.

— 2° Jeanne de Peinct, religieuse de la Visitation à Arles en 1655, décédée en 1692.

— 3° Jean Antoine de Peinct, dit de Lormière, reçu avocat le 5 juin 1657, même jour que son frère Jacques, mort à Arles en 1704.

— 4° Sibille de Peinct, mariée en 1663 à Claude Terrin, conseiller au siège, fils de Calixte Terrin, avocat et de Léone de Jénin. — (Enfants des dits : Jeanne de Terrin et Blanche de Terrin, mariée à Honoré de Loinville).

— 5° Françoise de Peinct, religieuse de la Visitation à Tarascon en 1645.

— *Enfants de Jacques* :

— 1° Jean de Peinct, né le 13 octobre 1672, marié en 1695 en premières nôces avec Agnès de Chiavari, fille d'Esprit de Chiavari et de Catherine de Verdier, décédée le 18 octobre de la même année. Remarié en secondes nôces en 1716 avec Jeanne Avis, fille d'Antoine Avis et de Françoise Reynaud, décédée à Arles le 12 décembre 1744, et le dit Jean de Peinct décédé aussi à Arles le 6 mars 1756, âgé de 84 ans.

— 2° Jeanne de Peinct, née le 9 mars 1668, décédée religieuse de Saint Césaire en 1744.

— 3° Jeanne Françoise de Peinct, née

parts, elle les décore en construisant la porte de la Cavalerie. Elle élève la Tour de l'horloge et la couronne de cloches sonores et de cette statue du dieu Mars, de cet Homme de Bronze, si cher aux Arlésiens. Elle pose, le jour de Saint Mathias, la première pierre de l'hôpital de Marcanau.

De toutes parts, dans l'ancienne ville (rue Castillon, Place du Sauvage, Place du Marché ou des Hommes, Place de Jouvène, rue des Fours, etc..) se construisent des demeures splendides, établies dans le style élégant et nouveau que la Renaissance a rapporté d'Italie.

Il n'est pas jusqu'aux maisons les plus modestes qui ne révèlent, par les formes du nouvel art de construire, les transformations que subit la ville.

C'est à la fin de ces temps de prospérité que se produisent la réforme religieuse et la Ligue.

La réforme dans Arles avait fait peu de prosélytes. — Quelques partisans venus de la haute Provence ou du Comtat, quelques transfuges d'outre-Rhône, quelques alliés de nobles familles françaises, furent les seuls soutiens des doctrines nouvelles.

Aussi la Ligue ou l'Union Catholique prêchée par les princes de Guise, n'eut-elle dans l'origine point de raison d'exister à Arles.

Certains esprits, prompts à la domination, tels que le lieutenant criminel *Biord,* embrassèrent le parti de la Ligue avec ardeur.

La noblesse, une partie de la bourgeoisie et le clergé qui, il y avait peu d'années encore, avait offert de faire les premiers fonds pour détruire les Vaudois du Comtat, tout en repoussant avec indignation les concessions faites par le gouvernement aux églises réformées, protestaient de leur amour et de leur fidélité pour le roi.

La mort du duc d'Alençon et d'An-

---

le 24 août 1669, morte en bas âge.

— 4° Antoine de Peinct, né le 18 juillet 1670, mort en bas âge.

— 5° Françoise de Peinct, née le 29 décembre 1674, décédée à Arles en 1748 et enterrée à Saint-Martin.

— 6° Catherine de Peinct, née le 6 février 1676, morte en bas âge.

— 7° Jacqueline de Peinct, née le 5 août 1677, religieuse hospitalière à Arles, morte en 1706.

— 8° Jacques de Peinct, né le 29 septembre 1678, officier dans Périgord-Infanterie, décédé à Milan en 1701.

— 9° Joseph de Peinct, né le 15 octobre 1679, religieux bénédictin, prieur de Saint Marcel, décédé à Sainte Colombe en 1745

— 10° Jean Baptiste de Peinct, né le 25 janvier 1681, marié à Paris en 1724 à Françoise Gabrielle Desmarets, décédé à Arles en 1748.

— 11° Paul de Peinct, né le 29 septembre 1682, mort en bas âge.

— 12° Jean Antoine de Peinct, né le 26 octobre 1683, religieux cordelier, décédé à Arles en 1746.

— 13° Marie Thérèse de Peinct, née le 21 septembre 1686, morte en bas âge.

— 14° Honoré de Peinct, né le 12 septembre 1691, mort en bas âge.

— Enfant de Jean de Peinct et de Catherine Avis :

— Marianne de Peinct, mariée en 1756 à Jean Pierre Giraud.

jou, frère du roi, survenue en 1584, rendit le roi de Navarre héritier présomptif de la couronne.

La religion réformée que professait le roi de Navarre pouvait conduire la France à l'hérésie.

La Ligue, qui n'avait originairement à Arles point de début, se reforma plus vive que jamais.

L'on vit alors se produire ce singulier spectacle : d'une ville royaliste résistant aux troupes royales — faisant trancher la tête au jeune d'Eyguières, accusé d'avoir voulu livrer Arles au Duc de Montmorency, gouverneur pour le roi de la province de Languedoc — combattant par ses soldats le général des églises réformées de Provence — appelant des chefs étrangers, traitant presque avec eux du renvoi de ses rois et dévorant ses enfants qu'elle incitait aux luttes fratricides les plus cruelles.

Pendant cette période douloureuse, il y eut à Arles trois partis :

— Les Ligueurs, gens avides du pouvoir local, mais dont le but apparent était la conservation de la foi — tantôt alliés au pape Sixte-Quint, qui n'aurait pas rejeté un agrandissement du Comtat Venaissin aux dépens du pays — tantôt alliés au duc de Savoye, qui n'aurait pas été fâché, sous des apparences de modération, d'acquérir le Dauphiné et la Provence, ce qui lui eût donné l'ancien royaume d'Arles et la frontière du Rhône — tantôt enfin alliés par les Marseillais à Philippe II d'Espagne, à qui son père avait laissé d'immenses richesses et qui n'avait pas hésité à donner au Duc de Savoie des troupes espagnoles pour tenir garnison à Arles.

— Les Catholiques croyants ou indifférents, gens politiques qui servaient dans le parti du roi, quoique celui-ci fût héritique, et qui avaient emprunté la dénomination de *Bigarrats* (1) de la bigarrure de leurs sentiments.

— Et en dernier lieu les royalistes quand même, qui voulaient l'unité de la France et la tradition légitime du pouvoir.

A l'état de lutte, qu'indique la diversité de ces opinions et la dureté des mœurs populaires, il faut joindre la famine, conséquence de l'absence de tout commerce et des cultures usuelles arrivée à ce point que *Romany,* chroniqueur du temps, rapporte que le blé se vendait 9 livres 2 sols le setier, le vin 11 livres 9 sols le barral et l'huile 9 livres 12 sols la canne, prix exorbitants ! (2) la peste, qui était devenue presque endémique, et des inondations telles que toutes les chaussées du Rhône avaient été emportées.

Aussi les communautés de Provence, comme Arles, ne pouvaient-elles plus acquitter leurs dettes. — obligées de pourvoir aux dons royaux, aux réquisitions des chefs locaux et étrangers, à la nourriture de leurs propres soldats, des armées du Duc de Savoye, des compagnies espagnoles, elles étaient réduites à la banqueroute.... heureuses encore si elles avaient pu éteindre ces dettes, comme le fit la communauté d'Arles, par la vente de biens qu'en d'autres temps plus prospères elle avait su s'approprier et conserver.

(1) Voir dans le *Musée,* 3e série, page 9 et suiv. le livre de raison de *Louis Rapette.* — Les *Bigarrats* étaient les plus grands de la ville.

(2) Voir dans le *Musée,* 2e série, page 9 et suiv. Les Mémoires de *Louis Romany,* marchand d'Arles.

Cet état déplorable ne cessa que par l'abjuration d'Henri IV et sa reconnaissance par le Pape.

C'est à cette époque et la deuxième année après la reconnaissance du roi à Arles que se placent les comptes d'*Antoine Peinct*. Pas n'est besoin de dire qu'il était royaliste.

(*à suivre*)

ACH. GAUTIER-DESCOTTES.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(*Suite*)

1416

Viguier : HENRI DE CAYS, chevalier, seigneur de Gillety, de la branche établie à Nice.

Syndics : NICOLAS DE CAYS, fils de Pons.
GUILLAUME DE RUBEIS, docteur en médecine.
JEAN TROPIN.
— ANTOINE QUIQUERAN, bourgeois.

Peste en Provence qui enleva beaucoup de monde.

1417

Viguier : ANTOINE D'HERMANTIER, écuyer.

Syndics : JEAN DE MAISTRE dit D'ARMAS.
— NICOLAS D'ASSÈNE.
— FRANÇOIS TROPIN.
— BERTHAND BERNARD.

Le 29 avril Louis II, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, mourut à Angers, il laissa d'Yolande d'Aragon Louis, son successeur, René, duc d'Anjou, Charles, comte du Maine, et Marie.

La Communauté fit construire une tour sur le Pont de Crau, pour le prix de 300 florins d'or.

1418

Viguier : Le précédent.

Syndics : JACQUES DE MONTREDON, chevalier.
— JEAN DE CABASSOLE.
— JEAN PARADIS.
— ANTOINE MOTTRON.

Le premier syndic mourut ; il fut enterré avec pompe dans la chapelle du Saint-Sépulcre de l'église des Dominicains.

1419

Viguier : BARRAS DE BARRAS, chevalier

Syndics : ELZÉAR DE PORCELET.
— FOUQUET DE CAYS, chevalier
— RAYMOND BOCHE
— NICOLAS TROPIN. (1)

La reine Yolande ordonna au Conseil de cette ville de payer les dépenses faites par ses députés, à l'assemblée générale qu'on y avait tenue.

1420

Viguier : GEORGES DE CASTELLANE, chevalier, seigneur de Salerne.

Syndics : GUILLAUME DE PUYFORT.
— JEAN DE RENAUD.
— ANTOINE OLIVIER, notaire.
— BERNARD PASSARINE, notaire.

1421

Viguier : JEAN DE ST-MICHEL, capitaine du Château de Tarascon.

Syndics : ROSTANG D'ISNARD, chevalier.
— JACQUES DE BARRAS, id.
— PIERRE QUIQUERAN.
— JACQUES GRIMAUD.

Les Gabelles furent établies dans cette ville, pour la première fois, pendant deux ans.

1422

Viguier : BERTRAND DE GRASSE, seigneur du Bar.

Syndics : PIERRE D'HUGOLEN, chevalier.
— PIERRE D'EYGUIÈRES.
— ROSTANG BRUNET.
— BERNARD QUIQUERAN.

Le 8 juin, la reine Yolande permit à la ville et aux marchands d'armer des frégates, à l'embouchure du Rhône, pour se défendre contre les pirates qui venaient ravager l'île de Camargue.

(*à suivre*)

(1) J. Did. Véran a mal lu ces deux derniers noms, qu'il transcrit : *Raimond Leaut* et *Nicolas Benin*.

Beaucaire. — Typographie J. DUPUY.

1880. 5me Série. N° 9.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1423

Viguier : Fouquet d'Agoult, chevalier.

Syndics : Geoffroy de Rostang.

— Jean de Rochemaure.

— Etienne Brunet.

— Durand Quiquéran.

Le 9 novembre, Alphonse roi d'Aragon surprit par mer la ville de Marseille; le chevalier Bertrand de Porcelet à la tête de ses propres troupes s'y porta pour la secourir.

1424

Viguier : Honoré de Grimaldi, chevalier, seigneur d'Antibes.

Syndics : Elzéard de Renaud, chevalier.

— Jean Tranchard.

— Etienne Barrali, notaire

Le 25 mars, jour de l'élection des syndics il s'éleva une si grande dispute, pour le premier syndic noble, que le conseil délibéra de ne plus nommer que trois syndics.

1425

Viguier : Baltazard de Jarente, seigneur de Montclar.

Syndics : Elzéar de Porcelet

— Pons Grimaud

— Jean Scrivani, notaire,

Le second syndic mourut; il fut inhumé avec beaucoup de pompe.

1426

Viguier : Gaspard de Isia, seigneur de Mourgues et de la Turbie.

Syndics : Taxile de Varadier seigneur de Courbons.

— Elzéar Germani, jurisconsulte

— Guillaume Bertrand, notaire

Le 4 mars, les Juifs reconnurent, en faveur de l'archevêque, la pension de 20 livres de poivre, 20 livres de cire et de 3 lamproies pour la garde de leur juiverie, rue neuve.

1427

Viguier : Nicolas de Grimaldi, chevalier, seigneur d'Antibes et de Cannes.

Syndics : Pons d'Eyguières chevalier.

— Jacques Grimaud.

— François Terras, prud'homme.

Le Cardinal archevêque Louis d'Allemand, légat de Martin V, alla à Bologne où il se conduisit avec beaucoup de sagesse.

1428

Viguier : André Dupuy, chevalier, Seigneur de Montbrun, d'une des premières maisons du Dauphiné.

Syndics : Antoine de Monache, chevalier.

— Antoine Grimaud,

— Jacques Bastoni, notaire.

Le 25 août, jour de la fête de St-Genès, le pont à bateaux rompit pour n'avoir pu supporter un peuple immense qui s'empressait d'assister à la procession qu'on faisait à Trinquetaille.

— Marguerite de Castillon, dame d'honneur de la reine Yolande, avait pour appointements 120 écus d'or.

1429

Viguier : ANTOINE DE LA SALLE (1)

Syndics. NICOLAS DE CAYS, chevalier,

— JÉRÔME DE BOCHE (2)

— BERNARD PANGONI, notaire.

Le 1er Syndic, en qualité de député à la cour de Louis III, obtint la confirmation des anciens privilèges de la ville.

1430

Viguier : JEAN DE St-MICHEL, pour la 2e fois.

Syndics : NICOLAS DE St-MARTIN. chevalier.

— ETIENNE BERNARD,

— PIERRE DEMALLE, notaire. [3]

Le 3 janvier, notaire ANTOINE OLIVIER, vente par les hoirs de Pierre de Bornans des pescheries des étangs du Vaccarès. Fournelet et Canadel, à Reforciat de Saint Martin.

1431

Viguier : BERNARD DE ROMIEU, chevalier, seigneur de Garron.

Syndics : FOUQUET DE CAYS, écuyer de la reine Yolande et chevalier du Port-Epic.

— MONET PELLAN, bourgeois.

— GUILLAUME BOURNON.

Les Aragonais débarquèrent dans l'île de Camargue; ils enlevèrent des bêtes à laine et mirent le feu aux métairies et cabanes.

1432

Viguier : ANTOINE D'HERMENTIER, seigneur d'Orgon, pour la deuxième fois.

Syndics : REFORCIAT DE St-MARTIN, chevalier.

— GUILLAUME BLANC, bourgeois.

— HUGUES MICHEL.

Le 21 novembre, le Viguier ordonna aux habitants attaqués de la maladie de la lèpre de se rendre au lieu désigné pour s'y faire guérir.

1433

Viguier : PIERRE DE RODULPHE, seigneur de Limans.

Syndics : PIERRE DE RENAUD, chevalier.

— PIERRE FERRIER, notaire

— PIERRE PELLAN. [4]

Louis de Bouliers, lieutenant du roi en Provence, ordonna qu'on élirait quatre syndics comme anciennement et qu'on nommerait quatre nobles et quatre bourgeois pour être passés dans le barret, et que le plus haut en voix serait élu alternativement sous-clavaire.

1434

Viguier : LOUIS DE GANTELME, chevalier, seigneur d'Albaron en Camargue.

Syndics : JEAN DE ROMIEU, chevalier,

— PIERRE DE LUBIÈRE, docteur ez droit, [5]

— HONORÉ BOÏC.

— MARTIN STELLA.

1435

Viguier : FOUQUET D'AGOULT, chevalier, seigneur de Mison.

Syndics : BERTRAND DE MONTREDON, chevalier,

— MONLUC TROPIN.

---

(1) « Un des romanciers les plus ingénieux et les plus excellents de notre vieille langue » qui « restera sans contredit comme l'expression la plus achevée de la prose littéraire au quinzième siècle » (J. Marie Guichard) Entr'autres productions littéraires, on connait de lui *l'Hystoire et plaisante cronicque du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des belles cousines*... Nous lui consacrerons prochainement un article biographique. E.-F

(2) *J.-Did.-Véran* met à sa place *Jérôme Boyc*.

[3] Lire *de Valle* (J. Did.-Véran.)

[4] J. Did. Véran indique comme second et troisième syndics *Pierre Pelani* et *Pierre Franco* ou *Ferrari*.

[5] J. Did. Véran le donne comme premier syndic, et ne mentionne *Jean Romei* qu'au second rang.

— Pons Escavi

— Antoine Bajani. [6]

Le 19 octobre, Charles de Castillon, fils de Luc, épousa Magdeleine de Quiquéran, fille de Gaucher et de Favette de Renaud.

— Le 22 Décembre, Nicolas de Cays obtint du roi Louis III la confirmation du droit de 15 deniers sur chaque muid de vin qu'on vendait dans la ville.

1436

Viguier: Luc de Ris, chevalier, seigneur de St Paul et co-seigneur du Vernègues. [7]

Syndics: Elzéar de Porcellet.

— Pierre de la Penis, jurisconsulte.

— Bertrand Boïc,

— Guillaume Olivier. [8]

Jacques Dodon et Jean Baptiste de Grille, d'une des 28 principales familles de Gênes, furent obligés d'abandonner leur patrie, lors des troubles que le peuple excita en chassant les nobles du gouvernement. Ils vinrent s'établir dans cette ville où leurs descendants ont toujours tenu le rang le plus distingué.

(à suivre)



(6) J. Did. Véran appelle le second syndic *Ant. Tropini* et le 4e *Marc-Ant. Bajant.*

[7] D'après Lalauzière, il s'appelait *Louis de Ris*, et non *Luc* — J, Did.-Véran le désigne sous les noms de Luquin de Riciis.

[8] Did. Véran ne mentionne que trois consuls : Elzéar Porcellet, Bernard Briotti et Guill. Olivari. Le nom du second est évidemment estropié par une lecture défectueuse.

Le Livre de Raison
D'ANTOINE PEINCT
(Suite)

L'administration locale se composait alors :

— D'un Viguier, représentant le Roi ou le Comte de Provence. (1)

— De deux Consuls nobles et de deux Consuls bourgeois (2)

— D'un Conseil de 120 citoyens (3).

— D'un capitaine de la ville (4).

(1) Les Viguiers tenaient autrefois en leurs mains les deux pouvoirs : la justice et l'administration. Mais cette simultanéité de pouvoirs leur fut conservée peu de temps. Presque partout, dans les grandes villes surtout, les charges de viguier et de juges demeurèrent séparées.

D'aillenrs cette confusion des pouvoirs administratifs et judiciaires, qui paraitrait intolérable aujourd'hui, n'avait pas alors les mêmes inconvénients. Les Communes géraient elles-mêmes leurs affaires et se gouvernaient à leur gré, sans l'intervention d'un supérieur quelconque ; elles possédaient des privilèges qu'elles avaient soin de maintenir et de défendre, de sorte que l'autorité du Viguier était presque nominale. Cette autorité n'avait pas même l'action et l'influence qu'aurait un Sous-Préfet de nos jours.

(2) Pendant la Ligue, les anciens usages furent intervertis, et souvent l'on ne trouve que des Consuls bourgeois.

(3) Ce Conseil était rarement réuni.

(4) Ce capitaine était un commandant de place, surveillant l'arsenal de la ville, les armes, les munitions, le maître canonnier, les gardiens des portes, etc....

— D'un capitaine du guet (1).

— D'un sous-clavaire, fonctionnaire chargé de la police et juge de police (2).

— D'un trésorier, chargé de la perception et de la dépense des deniers communaux.

— D'un lieutenant du sénéchal ou gouverneur, préposé à la justice.

D'après la réforme faite en 1535 par le roi François Ier, les juridictions de justice anciennes avaient été supprimées. Il y avait en Provence cinq lieutenants de sénéchal, dont le premier était à Aix et le deuxième à Arles. Ces officiers prirent plus tard le nom de lieutenants du Roi.

Les lieutenants particuliers connaissaient de toutes les causes civiles. Ils jugeaient au criminel.

Ajoutons enfin que les rois demandaient des dons gratuits aux Etats — et que ces dons étaient perçus par feux — et que la capitation établie en 1595 était perçue par les receveurs des vigueries.

Le livre que nous allons parcourir, est *le livre ou bien recepte des droits, esmolumens, rentes, revenus ordinaires des biens de la Communauté de ceste ville d'Arles, et ensemble des sommes et parties extraordinairement faictes par moi Antoine Peinct, bourgeois, trésorier des deniers communs de la dite ville, en l'année commençant le jour de Nostre Dame vingt-cinquiesme de mars mil cinq cent nonante huit (3) et finissant à semblable jour vingt-cinquiesme de mars 1599, estant Consuls de la ditte ville Christol de Grille, François d'Anthonelle, escuyers, Gabriel de Lavabre et Guillaume Montfort, bourgeois, et ce suyvant l'estat dressé à moi baillé par les susdits consuls, desquelles rentes, sommes, portions extraordinaires je me suis chargé pour les avoir, exhiger, percevoir, comme s'ensuyt :*

— Le tènement du More	80 escus	(1)
— Idem	50 »	»
— Le mas de Laville (non arrenté)	»	»
— L'Attilon	560 »	»
— Le tènement des Auques	80 escus	12 sols
— Idem.	40 »	»

(1) Ce capitaine avait 10 soldats. Il avait surtout la garde de nuit de la ville.

(2) Voir la note qui suivra cet article.

(3) Il est à remarquer que quoique la réforme du calendrier grégorien eût été promulguée dès 1582 et qu'un édit du roi Charles IX en 1564 eût prescrit de prendre le 1er jour de janvier pour le premier jour de l'année, Peinct commence l'année le 25 mars, suivant l'ancien usage.

(1) Le compte du trésorier est en écus d'or, dont Henri III avait fixé la valeur à 60 sols tournois, suivant son ordonnance du mois de septembre 1577. Ce n'était qu'une valeur de compte, car l'altération de toutes les monnaies inférieures avait fait monter l'écu d'or au quadruple de sa valeur. Cette différence fut plus tard l'objet de contestations assez vives entre prêteurs et emprunteurs.

Le Comté Venaissin, n'ayant pas pris part aux guerres civiles et ayant été le refuge des familles les plus opulentes de Provence, était dans l'abondance tandis que notre pays se trouvait dans la misère. Aussi les Communautés de Provence et les particuliers y avaient fait des emprunts considérables dont les prêteurs refusaient le remboursement avec une monnaie dépréciée. *(Bouche-Papon).*

— Le tènement des Canards	13	»	»
— Le tènement des Torterelles	221	»	»
— Le tènement des Porcs	10 esc.	36 sols	
— Le tènement des Conils	10 esc.	48 sols	
— Le tènement des Cabrits	401	»	»
— Le tènement des Grues [non arrenté]			»
— Le tènement de Guillot et l'Eissellon	246	»	»
— Le tènement de l'escu	1	»	»
— Le tènement de Pourcelon	10	»	»
— Le tènement de Canisse	20	»	»
— Le tènement de Poulet	620	»	»
— Le tènement de Pharaman	450	»	»
— Le tènement de l'Estel	61	»	12 »
— Le tènement de Paupresat	132	»	»
— Le tènement du Péloux et la Belugue	464	»	»
— Le tènement du Veau	24	»	»
— Le tènement de l'Estelet	10	»	»
— La Manoupe et la Plana de Loufa	130	»	»
— Badon et la Vignole	400	»	»
— Le tènement de l'Estarde	30	»	»
— Le tènement des Pluyers	3 escus		»
— Fememorte	922	»	»
— Merdouël et le Burre	420	»	24 »
— Tortolenc, 1er quarton appelé du Sambuc	180	»	»
« 2e quarton confrontant celui du Sambuc	180	»	»
« 3e quarton confrontant le Cazau	200	»	»
« 4e quarton appelé des Planos	240	»	»
— La draye d'Orient [aucune rente]			
— Le Cousta de Mazargues	100	»	»
— Le Matel [aucune rente]			
— Le pation confrontant Paulon	95	»	»
— Le tènement de Merdoël dit la Bouscatière et le Paty	1090	»	»
— Le tènement de Bonneulx, du Capon et la Galine	750	»	»
— Le tènement du Moton	40	»	»
— Le tènement de Lagnel, Perdrix et Bécasses	563	»	»
— Le tènement des Dindes	171	»	30 »
— Les Salins	100	»	»
— La Furane, 1er quarton	136	»	»
« 2e et 3e quartons	260	»	»
« 4e quarton	115	»	»
— Le Paty de Tresbons [non arrenté]			

Les Patis de la Crau :

— Aureille, 1er quarton appelé la Carbonnière	150	»	»
« 2e appelé du Cartel	150	»	»
« 3e « de l'Amelier	150	»	»
« 4e « le cros de Bris	140	»	»
— Abondous, 1er quarton appelé du Contrat	240	»	»
« 2e appelé la grosse de Cristou	260	»	»
« 3e appelé la plane	201	»	12 »
« 4e appelé Vergières	166	»	36 »
— Le Buisson. 1er quarton appelé les fraisses	126	»	»
« 2e appelé les Poulagières	134	12	»
« 3e « Poulilles	110	»	»
« 4e « le poux du bon homme	90	»	»
— Le Contract [non arrenté]			
— Cottenove [non arrenté]			

— Arlatan. La moitié du Paty d'Arlatan soit les deux quartons du mas de Payan et la Carognade autrement la Peire Plantade 52 » »

« L'autre moitié derrière le paty du Buisson, l'un appelé Montroux et l'autre confrontant terre de Vacquières 53 » »

-- Deux Oulmes -- La moitié du paty, celle qui confronte St-Martin. 60 » »

« L'autre moitié, celle qui confronte le le terrain de Langlade. 60 » »

(à suivre)

Ach. GAUTIER-DESCOTTES.

REMARQUES
De M. Jean Raybaud, avocat (1)
Sur le Couvent de la Sainte-Trinité
DE LA VILLE D'ARLES

L'ordre de la Sainte-Trinité fut institué par le bienheureux *Jean de Matha.*

Cet ordre fut confirmé par le Pape Innocent III l'an 1198.

Ces religieux s'établirent dans Arles deux années après et se logèrent dans un terrain près des murailles de la ville.

On trouve qu'ils achetèrent le 1er Novembre 1200, une directe de deux cestiers orge, sur une vigne en Crau de Durand Latan.

Ils firent ensuite bâtir leur église et passèrent au mois de novembre 1203 une transaction avec *Michel de Morèsc*, archevêque d'Arles, et son chapitre, où intervint le B. Jean de Matha, leur fondateur, et où ils règlèrent les droits d'offrande, quarte funéraire et le paiement des dîmes.

Le Couvent estoit d'une grande étendue. Dans la suite, la Communauté d'Arles en prit une partie pour bâtir la place et la porte de Marcanoû et les murailles de la ville en cet endroit, et, pour dédommager ces religieux, par délibération du Conseil des ides d'août 1253, elle leur donna une terre hors la même porte de Marcanoû et une cense de 50 sols sur une terre; et depuis on prit encore de cette plateforme pour y bâtir le grand hôpital du Saint-Esprit.

Leur église menaçant ruine dans le siècle dernier, on l'abattit et la Communauté, en reconnaissance de ce que la ville avait esté délivrée de la contagion en l'année 1630 par l'intercession de St-Roch, fit rebâtir cette église qui coûta environ 12 mille livres. Les Consuls y mirent la première pierre après une procession faite le 24 février jour de St-Mathias. Elle fut dédiée à la Ste-Trinité et à St-Roch. On grava l'inscription suivante sur une plaque de plomb qui fut enchâssée dans la pierre :

In honorem SSSæ Trinitatis et beatissimi Rochi confessoris, anno à Virginis partu millesimo sexcentesimo trigesimo sexto Calendas Martii, regnante christianissimo principe Ludovico XIII, Francorum rege, illustrissimo Gaspard à Laurentiis arelatense archiepiscopo, consulibus DD. Jacobo de Berenguier et Richardo du Port nobilibus, Fulcrando Deloste et Claudio Janin burgensibus, rectoribus confraternitatis divi Rochi DD. Honorato de Giraud et Auberto Flèche, et peste in urbe grassante, et civium arelatensium eleemosinis ædificium istud initium habuit. (2)

(1) M. *Jean Raybaud* avait beaucoup de goût pour la littérature et l'antiquité. Il avait fait un amas précieux de bons livres et de riches manuscrits; ses enfants l'ont dissipé, pillé, vendu.

Le dit M. Raybaud est mort le 17 avril 1752. Il avait épousé Marianne de Noyer, morte le 29 novembre 1758, laissant plusieurs garçons et filles. (Note ms. de l'abbé Bonnemant).

(2) Voir dans le *Musée*, IVe Série, page 233 et suiv. notre notice sur l'église et le Cloître des Trinitaires.

EXAMEN CRITIQUE DE LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

XIV — *Margaillan.*

L'Orthographe de Margaillan me parait exacte. M. Margaillan était un prêtre vicaire à St-Césaire et maître de pension. Il avait acheté un mas en Crau où il conduisait fréquemment ses élèves, et lui avait donné le nom de *Matines*; mais le nom du propriétaire a prévalu, et le nom de Matines est généralement oublié. (H. Clair)

V — *Franquières*

Ce domaine a été construit récemment au milieu des marais de l'Abbesse de St-Césaire, dans le Trébon.

Les terres desséchées dépendaient du domaine plus tard dénommé le *Pont de Lucas*, qui a été jusqu'en 1836 une vaste roselière au milieu de cette immense superficie de marais occupant toute la vallée d'Arles entre les montagnes de Cordes et de Montmajour, la *Coste basse* et la ville.

Le Pont de Lucas qui appartenait à M. François Roux, alors propriétaire du mas de Vers, fut vendu par ses héritiers à MM, Barry de Marseille et Gautier de Nice.

Dans le partage entre les nouveaux propriétaires, la partie nord échut à M. Barry, qui y fit construire un bâtiment auquel il donna le nom de *Franquière*, qui était l'appellation d'un domaine possédé par Mme Barry aux environs de Marseille.

La limite était sur les *Coustières* du marais, comme on peut le voir soit par le plan des lieux, soit par l'expertise faite après le dessèchement des marais par Van Ens en 1642.

Coustières veut dire *bords, rives*. C'est ainsi que l'on dit les Coustières de Crau, les Coustières du Grand Clar, etc... (A. Gautier-Descottes).

XXIX — *Consécanières-Consoude*

.... « J'ai vu Fr. Mistral ....Il voudrait, selon la prononciation patoise du mot, *Conso, Causso* ou *Canso*. Pour lui, *Canière* serait un adjectif : endroit planté de *cannes* (roseaux) *Conso canière, Conso aute*.

Il est aussi d'avis qu'il faut penser plutôt aux *Cansoudo*, prêles, herbes à frotter la vaisselle de terre.... (Clair Gleizes).

(à suivre).

Poetæ Minores

Les Petits Poètes du Crû

I

JEAN BAPTISTE NALIS

Le *Musée* n'est pas seulement une galerie rétrospective de ce qu'on me permettra d'appeler nos grands hommes. Il fait une place aux moindres, aux oubliés, aux inconnus, pourvu qu'ils aient eu, dans le passé, une heure, un moment de notoriété.

Jean Baptiste Nalis appartient à cette catégorie. Son nom est enseveli dans l'oubli le plus profond, et les trois éditions qu'il a données de ses élucubrations en vers sont livrées en pâture aux rats dans les arrière-boutiques des bouquinistes. C'est la faute à Voltaire, qui ayant l'honneur d'être son contemporain, et comme lui, d'écrire des vers, se donna le tort d'éclipser son mérite.

Jean Nalis fut cordier et poëte; *currente rotâ*, il versifiait. Quelques emprunts à son livre vont le faire connaître et juger.

Voici d'abord son épitaphe, " faite par lui sur la fin de sa 70ème année " (1); c'est son portrait peint par lui-même :

(1) L'auteur a soin de nous prévenir que cette épitaphe se chante sur l'air : *L'Ange venant dire à Marie*.........

Ici sous cette lourde pierre
Git le grossier rimeur *Nalis*.
....
D'Arles il fut originaire
L'an mil sept cent et dix huit.
Il se maria dans Beaucaire
Et pour sa vie il s'y rédult.

Il était mal poli, rustique;
Encore il fit en divers temps
Un livre assez gros de *Cantiques*;
En vers il loua bien des gens.

Il aimait Beaucaire et peut-être
On sait ce que d'elle il a dit
En vers dans une courte lettre
A Lapierre, tailleur d'habits.

Passant, prie un peu pour son âme...etc....

Il avait, comme on voit, le vers facile, et pour un homme qui entretenait commerce avec les Muses, il ne manquait pas de modestie :

.....Je ne crois pas avoir la joye
D'apprendre que j'ai bien chanté
Nos Recteurs de la Charité.
Je ne ferai jamais parade
D'avoir bien loué la bravade
....
Ni notre fidèle Beaucaire.
Pour tout cela dignement faire,
Il faudrait être homme parfait,
Et je ne suis, chacun le sait,
Qu'un artisan plein de faiblesse.
....
Lecteur, je te crois bon chrétien,
Excuse un peu mon ignorance;
Apprends que depuis mon enfance,
Pour me garantir de la faim
Il m'a fallu lever matin,
Travailler toute la journée,
Jusqu'à ma soixantième année;
J'ai sué presque tous les jours.
A mon père il manquait toujours,
Quand j'étais jeune, des pistoles,
Pour me tenir dans les écoles.
Tout ce qu'il put faire, il le fit:
Un peu de lecture il m'apprit,
Ce père bon, pénible et tendre;
Autre chose il ne put m'apprendre.
Je n'ai jamais su ce que c'est
Le mot latin ni le mot grec......

La rime n'est pas riche; elle se ressent évidemment de la longue pénurie de son auteur. Mais passons sur ces légères imperfections.

.....Je me connais et je consens
Que chacun dise en sa manière
Que ma verve est la plus grossière
Qu'en France se puisse trouver.....
Mais
....Je ne crains pas qu'en mes chansons
En mes Noëls, tant courts que longs,
Non plus qu'en mes divers Cantiques,
Tu trouves des mots hérétiques.
Par eux, j'apprends au libertin
A craindre le malheur sans fin;
Au baladin, à la danseuse,
Au dormeur, à la caqueteuse,
A la badine, au fainéant
A la légère, au négligent,
Qu'il se faut faire violence
....
Aux femmes et mère chrétiennes,
De bien respecter leurs maris,
D'instruire leurs filles et fils,
Aux enfants d'assister leur père
....
A tous d'employer saintement
Et comme il faut le jour présent
....
C'est en chrétien que je m'amuse
De temps en temps avec ma Muse..... (1)

Le bon Nalis dit vrai, et je tiens qu'on ne saurait donner une idée plus juste du genre et du caractère de ses productions.

EMILE FASSIN.

[1] *Avis au lecteur*, en tête de la 3e édition de ses *Cantiques, Noëls et autres ouvrages en vers, partie en Français et partie en langue vulgaire de la ville de Beaucaire*. -- Arles, Jacques Mesnier, imprimeur du roi et de la ville, 1769.

ERRATA

Page 38, Col. 2. aux Annales d'Arles, *anno 1386*, le nom du Viguier doit être rétabli comme suit : GUIGUES DE FLOTTE.

Page 63, Col. 1. ligne 8, lire : " la Ligue, qui n'avait originairement à Arles point de *but* [au lieu de *début*].......

Beaucaire. -- Imprimerie J. DUPUY.

1880 5me Série. N° 10

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES D'UN CURIEUX

Le Lion d'Arles.

La ville d'Arles a possédé, pendant plusieurs siècles, des lions vivants dont l'unique emploi, croyons-nous, était de servir à l'amusement du public.

Quelques auteurs ont cherché à établir un rapprochement symbolique entre cet usage assez singulier et les armoiries de la ville d'Arles, qui portent un lion accroupi avec la devise : *ab irâ leonis* (1). M. Amédée Pichot, notamment (2), voit dans le lion d'Arles un emblême vivant, représentant pour les uns l'ancienne royauté arlésienne, pour les autres, la ville elle-même.

Cette intention symbolique était assurément dans le caractère et le goût de nos ancêtres, naturellement jaloux et fiers de tout ce qui pouvait rappeler l'antique origine de leur cité, sa gloire militaire, sa puissance. Mais on peut difficilement la concilier avec cette circonstance, que les lions étaient entretenus aux dépens du comte de Provence, et laissés aux soins et à la garde de ses officiers.

Une quittance originale du 2 décembre 1453, — que l'abbé *Bonnemant* put lire jadis entre les mains du savant *Bouquier*, et qui a dû passer avec les papiers de cet infatigable collectionneur dans la bibliothèque Méjanes, à Aix, — nous apprend que c'était le clavaire ou trésorier de la cour royale qui payait les frais de l'entretien des lions, et le geolier du même tribunal qui en avait soin.

En cette année 1453, la nourriture d'un seul lion coûtait vingt florins, selon la quittance dont voici copie :

Anno Dni M CCCC L III et die 2â mensis Xbris, sit notum cunctis tàm presentibus quàm successivè futuris quod discretus vir Hugoninus Davidis, carcerarius Curie Regie Arelatensis, confessus fuit habuisse et realiter recepisse à nobili

(1) L'origine de ces armoiries est encore l'objet de controverses. Ce qui parait certain, c'est que la VIe légion romaine, dont César envoya les vétérans, sous les ordres de *Claudius Tiberius Nero*, coloniser le pays d'Arles, portait sur ses enseignes un lion. Une médaille de Constantin, frappée à Arles, porte au revers l'image d'un lion avec ces mots : *memoriæ æternæ* — (Voir *Trichaud*, Egl. d'Arles, I, 133-134, note)

(2) Am. Pichot, *Le dernier roi d'Arles*, p. 293.

viro Stephano de Angelo, presentis Curie clavario regio, videlicet summam vigenti florenorum, et hoc ratione et ex causâ nutrimenti Leonis; de quibus quidem viginti florenis dictus Davidis dictum dominum clavarium regium quitavit per presentem appodixam, et hoc in presenciâ Stephani Berardi et Jacobi Daumassii, ad premissa vocatorum; que presens appodixa scripsi ego Franciscus Isnardi, de Arelate notarius et Curie Regie scriba, de consensu predictorum domini Clavarii et Hugonini, et signo meo manuali signavi

ISNARDI. (3)

Il est à remarquer d'ailleurs qu'à la même époque, on entretenait aussi un lion à la cour des comtes de Provence. On en trouve la preuve dans les dépenses annuelles des trésoriers du roi René; un article spécial concerne la nourriture du lion : 2 sols par jour la nourriture, 8 deniers pour la garde. La dépense atteignit plus tard jusqu'à 5 livres 1 sol 6 deniers (4).

Circonstance à noter : le *lionnier* du roi René s'appelait *Anthonelle*, — un arlésien probablement, à en juger par le nom.

C'était le temps où on institua la fameuse procession de la ville d'Aix, et à Tarascon, les jeux de la Tarasque. « Ces établissements durent leur origine au défaut de tout autre spectacle et au besoin qu'ont les hommes d'être amusés. Le lion d'Arles a cédé le premier aux progrès du goût » (5).

Le lion d'Arles servait donc à la curiosité du public. *Bertrand Boysset*, bourgeois d'Arles, son contemporain, nous raconte, dans les curieux mémoires qu'il nous a laissés (6), qu'on le montrait derrière un *cledat* (7) et que, dans les réjouissances publiques, on le faisait combattre en liberté contre quelque animal redoutable, dans la cour de l'archevêché.

Les récits qu'en fait Boysset méritent d'être reproduits :

COMBAT DEL LEON AMB UN TAUR.

« *L'an que dessus* [*M CCCC II*] *le jorn XXVII de may, lo Rey Lois fes combatre le Leon d'Arle amb un Taur, d'enfra la cort de l'Arsivesquat; et y fon present Madama Violant sa molher, e Madama Maria mayre del Rey, e Madama de Corcin, e motas autres Damas, e Monssen Karle Prinse de Taranta, frayre del Rey Lois, e mots autres senhors, quavaliers et escudiers, e tota autre gent que eser y vole, e y podie venir.* »

Boysset omet de nous faire connaître lequel du lion ou du taureau fut vainqueur. Je penche volontiers pour le lion, mais nous allons voir que quelques mois après, ce roi des animaux se laissa honteusement molester et mettre en fuite par un mouton :

COMBAT DEL LEON AMB UN MOTON.

« *L'an que desus* [*M CCCC II*] *lo jorn des d'aost, lo Rey Lois fes conbatre*

(3) *Bonnemant*, Mém. de Bertrand Boysset, pièces justificat. p. 191 — ms. à la bibl. d'Arles.

(4) *La Maison du Roi René*, par le docteur Chavernac — Revue Sextienne, 1e année, page 88. — « Cet usage d'entretenir un lion à la cour datait de fort loin, » ajoute Mr. Chavernac. « Je le trouve signalé en 1298. »

(5) *Anibert*, Républ. d'Arles, IV, 586.

(6) Voir *Musée*, 5e Série.

(7) Claie, chassis muni de barreaux, grille.

un Moton an lo Leon, d'enfra la torre von lo Leon resta en la Cieutat d'Arle; e fauc vos assaber de cert que lo Moton fes fuge lo Leon, e ly done motos cost am la testa, lai von joigne lo podie. Apres lo Rey fes ubrir la porta, e fes gitar fora lo Moton, e lo fes portar a palais per lo noyrir, car tamben sy era portat. Eran y présent las doas Reginas, mayre e molher, e lo prinse son fraire, e motos autres que sarie moto penne d'escrieure. »

Ce lion mourut peu d'années après :

MORT DEL LEON D'ARLE.

« *L'an M CCCC V lo jorn ters d'abril, mori lo Leon d'Arle, loqual avie visqut, stant en Arle, XVIIII ans e VI mes* (8).

Il ne tarda pas à être remplacé, et son successeur fut moins débonnaire :

LE LEON PRENC UN HOME.

« *L'an M CCCC e VI lo jorn VIII de novembre, lo Leon d'Arle pren un home per la man an la gola, e lo tiret per lo cledat, dedins, entro l'eisela, per tal maniera que la man e lo bras entro lo code la remas. Del code entro l'eisela fon la car tota estrasada an las arpas.*

(8) Mr. le Chanoine Trichaud, à l'érudition de qui je suis toujours heureux de faire des emprunts, comme on fait aux riches, en transcrivant dans son *Itinéraire* (p. 24, note) ce passage de Boisset a mis par erreur la date de 1406.

Mon savant compatriote me permettra de lui chercher, à cette occasion, une autre querelle : tous ses nombreux ouvrages portent au dos la nomenclature de ses publications, au nombre desquelles nous trouvons invariablement les *Mémoires de Bertrand Boisset*. Il n'a pas le droit de mentionner ces mémoires parmi ses publications s'il s'obstine à en priver ses nombreux amis et le public. Au nom de la science à laquelle il s'est voué, nous l'adjurons de tenir son engagement, car la mention indiquée plus haut doit valoir au moins comme promesse.

« *Item, l'home enporteron a son ostal coma mort; lo bras e la man esteron al leon : e lo trameron amb un cabaset; era la mort enprest......*

— LO LEON FES MAL A UN HOME.

« *Item, l'an que desus (M CCCC VII) lo jorn X del mes d'octobre, lo Leon d'Arles ostet la man a un home an la gola, et aquela manjet; e si fera el ben lo bras, e plus, si non y fon ostat. L'home avie non Johan Envezat. Guari, e non mori d'aquela plagua; amb una man visquet, et an dos bras. La man que lo Leon manjet, fon la drecha.* »

A ces méfaits du lion d'Arles, M. le chanoine Trichaud en ajoute un autre dont la victime n'échappa, dit-il, que par un miracle :

« Le 17 mai 1395 (ce n'était évidemment pas le même lion) par inattention du gardien, la porte de la cage de fer est laissée ouverte. La bête féroce s'élance avec fureur, en poussant des hurlements étourdissants... : En un instant l'épouvante se communique dans tous les quartiers de la cité. Les Arlésiens saisis de frayeur se retirent précipitamment au fond de leurs habitations soigneusement fermées..... Le terrible fugitif parcourt vainement les rues désertes sans rencontrer une proie.....

« Près de la Porte-Agnel, un petit enfant que sa mère, veuve sans ressources, abandonnait forcément, chaque jour, pour aller gagner du pain à la sueur de son front, courait joyeusement au milieu de la rue. Le lion l'aperçoit, bondit, le prend entre ses dents aiguës et l'emporte hors la ville.

« La malheureuse mère arrivait sur le chemin, chargée d'un énorme fagot de bois qu'elle avait amassé dans la campagne. Son cœur se fend de tristesse, elle jette son fardeau; et, ne consultant que son amour pour son fils unique, elle se prosterne en face du ravisseur implacable. Les mains et les yeux tendus vers le ciel: « Grand Saint Trophime, s'exclame-t-elle, patron de mon enfant, ne l'abandonnez pas.... Ayez pitié de mon enfant! »

« Par un miracle frappant, le terrible animal s'arrête devant l'église de Saint Didier, dépose doucement le petit Trophime sur le socle de la statue du bienheureux apôtre d'Arles, et s'enfuit dans les marais voisins.

« L'enfant n'avait aucun mal....

« L'historien de ce fait surprenant ajoute que le lion fut saisi quelques jours après et ramené dans sa prison. » (9)

— « Je ne sais pas en quelle année on commença à nourrir un lion à Arles, dit Bonnemant dans ses notes sur Boysset, et si celui dont Boysset marque la mort en 1405 fut le premier. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1453 on était encore dans cet usage... »

Nous en avons vu la preuve dans la quittance transcrite plus haut.

Cet usage se perpétua pendant encore un siècle.

Le 5 Décembre 1500, en donnant à nouveau bail et emphythéose perpétuelle à la commune d'Arles le palais de la Sénéchaussée (au plan de la Cour) les Maîtres rationaux de la Cour d'Aix imposent à la commune la réparation et reconstruction de la partie dans laquelle *jusqu'à ce jour* étaient gardés les les lions (10).

(9) J. M. Trichaud, Egl. d'Arles. 1, 154 et suiv.

Franchissons un demi-siècle et parcourons les registres des conseils:

Conseil du 20 Décembre 1552:... *Dernièrement feust bailhé à la ville ung lyon, qu'est nécessaire, si l'on veult le nourrir, faire despence ordinaire, que montera beaucoup; parquoy serait bon adviser ce que s'en debvra faire; sur quoy, les opinions pourtées, a esté conclud que led. lyon se nourrira par quelques jours, et après l'on trouvera quelque party pour éviter lad. despence, et prouvoir à la nourriture d'icelui* (11).

— Conseil du 4 Avril 1553:.... *et pource que le lyon qui feust donné à la ville faict beaucoup de despence sans nul proffict, a esté conclud que led. lyon se bailhera à Monsieur de Ventabren ou aultre; où il ne trouvera maistre, MM. les consuls, à qui est commis, y pourvoiront, en sorte que la ville ne demeure plus en despence* (12).....

Ainsi finit l'épopée du Lion d'Arles.

EMILE FASSIN.

(10) *Bonnemant*, Annales, ms. à la bibl. d'Arl.

(11) Annales *Bonnemant*.

(12) Ibid.



NOTICES BIOGRAPHIQUES

L'Abbé PAUL

Le collège d'Arles eut, au siècle dernier, un moment de vogue et d'éclat. Deux professeurs, qui se sont fait un nom dans les lettres, y enseignaient avec distinction : j'ai nommé l'abbé Paul, de Saint-Chamas, et J. Brunel, d'Arles.

Paul (Amant-Laurent) naquit à Saint Chamas en 1740. Il entra, jeune encore, dans la compagnie de Jésus, et s'adonna à l'enseignement. Il professa pendant quatre ans les belles-lettres dans divers collèges de son ordre. Lorsque parut l'édit de suppression qui dispersa les membres de cette célèbre société, Paul reprit l'habit séculier et transporta dans d'autres établissements scolaires son enseignement et sa science.

C'est alors qu'il fut chargé du cours d'éloquence au collège d'Arles. On peut dire que le séjour de notre ville, où il trouvait tant de monuments de la grandeur romaine, ne fut pas étranger à ce puissant amour de l'antiquité qui se développa en lui, et auquel il dut ses meilleurs ouvrages.

Il se révéla à l'attention du monde savant par une traduction de *Velleius Paterculus,* qu'il donna en 1768. C'est, au dire des connaisseurs, la plus médiocre de ses productions. On lui reproche d'avoir recherché « les leçons, non pas les plus certaines, mais les plus commodes », et d'avoir sacrifié l'exactitude du texte ancien à de vaines préoccupations de style (1). Mais on lui reconnaît en même temps une entente savante du génie de la langue latine, une solide érudition et de brillantes qualités de forme.

Sa traduction de *Paterculus* fut bientôt suivie de celle de *Florus* (1771), qui acheva sa réputation. Puis, il donna successivement des traductions de *Justin* (1774), — avec dédicace à l'archevêque d'Arles, M. de Jumilhac ; — quelques morceaux choisis de *Cornelius Nepos,* de *Tite Live* (1781), de *Phèdre,* de *Sulpice Sévère,* d'*Eutrope,* etc...

A ses moments perdus, il sacrifiait aux Muses ; la *Feuille littéraire* de Lyon publia de lui, en 1773, quelques poésies fugitives ; le *Parnasse latin moderne,* de son collègue et ami J. Brunel, contient de lui des vers latins d'une facture magistrale, notamment un *Art poétique* traduit de Boileau, qu'on ne trouve, je crois, nulle part ailleurs.

Citons encore, parmi ses productions, son traité *De Regibus Francorum, libri* III ; son *Cours de traduction historique,* son *Cours de latinité* (2) ; ses articles du Dictionnaire des hommes illustres de la Provence, etc....., qui lui méritèrent les éloges des journalistes contemporains, et lui ouvrirent les portes de l'Académie de Marseille, dont il fut reçu membre associé.

A son décès, arrivé en 1809, il avait en manuscrit un *Discours sur la noblesse et l'importance des fonctions de l'institu-*

1 Jules Pierrot, dans son Introduction à l'édition de *Velleius Paterculus* donnée par Pancoucke [1825]

2 Brunel, Parnasse latin moderne, II, 70, note.

teur public, des *Historiæ Gallicæ*, un traité de *l'éloquence de la chaire*, des Sermons [3], etc., etc.

Ces œuvres, entreprises depuis longtemps, et dont la tourmente révolutionnaire avait comprimé l'essor, étaient restées inachevées.

Bien qu'appartenant par ses vœux à la compagnie de Jésus, l'abbé Paul était gallican, et, si j'ose employer ce mot, qui est ici un anachronisme, *universitaire*. Il fut des premiers à prêter serment à la constitution civile du clergé [4]. Emile Fassin.

3 Dict. des homm. ill. de la Provence. *verbo Paul.*

4 L. Bonnemant, ms. *Adversaria subcessiva*, p. 608 — Biblioth. d'Arles.

ANNALES D'ARLES

(suite.)

1437.

Viguier : Balthazar de Jarente ; Chevalier, Seigneur de Monclar et de Gémenos, maître d'hôtel du roi René, comte de Provence.

Syndics : *Taxile de Varadier*, Seigneur de Courbons,
Jérôme de Boche,
Bertrand Pangoni, notaire,
Pierre Lanciaco, id (1).

Le 12 novembre, la Cour Royale de Provence, en suite du pouvoir du roi René, vendit à Charles de Castillon la baronnie d'Aubagne.

(1) J. Did. Véran le met au second rang, avant Jérôme Boche.

1438.

Viguier : Pierre d'Artigues, docteur ès-droit (2).

Syndics : *Nicolas de Cays*,
Jacques de Bastoni (3),
Bertrand Pangoni,
Antoine Bajani.

Le 7 février, les Arlésiens firent éclater pendant 8 jours la joie la plus vive, sur l'élargissement de René, leur Souverain; on fit une procession générale en actions de grâces; on députa à Aix pour féliciter et assurer S. M. de l'obéissance et fidélité de la ville.

1439.

Viguier : Geoffroi de Saint-Michel, Chevalier.

Syndics : *Pons d'Eyguières*, chevalier,
Philippe d'Estenay, docteur ès-droit,
Bertrand Cibandi (4),
Raymond Tarascon, apothicaire.

Le Viguier régla le conseil municipal à 80 conseillers : 40 nobles et 40 bourgeois.

1440.

Viguier : Louis d'Arcussia, chevalier, seigneur de Tourves.

Syndics : *Geoffroi de Rostang*, chevalier,
Fouquet de Cays, id.
Antoine Pellan,
Pierre Reynac (5),

Le 12 janvier, mariage d'Alexis de Cays, fils de Nicolas et de Monotone

(2) Pierre d'Ortige, d'après Lalauzière — J. Did. Véran donne pour viguier, en cette année-là, Gaufred de Saint-Michel.

(3) Jacques Basterii, d'après J. Did. Véran.

(4) Bertrand Bertrandi (J. Did. Véran)

(5) Plus exactement, Pierre de Roynhaco (J. Did. Véran.

de Porcelet, avec Raymonde de Boche.

— L'art de l'imprimerie fut découvert en Allemagne.

— Le 14 novembre, le conseil municipal délibéra de faire fermer le canal de la *Brassière de la Cape,* devenu inutile. Depuis lors, il s'est atterri, et l'on donne aux vestiges qu'on en découvre en certains endroits le nom de Rhône de Saint-Ferréol.

1441.

Viguier: ANTOINE de PONTEVÈS, chevalier, seigneur de Cabanes [6].

Syndics: *Pierre de Lubières,* seigneur de Rognonas,
Jean de Porcelet, seigneur de Fos,
Hugues Michel,
Pierre Olivier.

La reine mère, Yolande d'Aragon, comtesse de Provence, mourut au château de Saumur. Elle passa ses derniers jours à la tour de *Tressens,* en Crau, lieu de plaisance alors.

— Le 14 octobre, mariage de Pierre de Porcelet, fils de Bertrand et de Jeanne d'Arlatan, avec Mételine de Guigonet, fille d'Elzéar, seigneur de Maillane, de laquelle il eut André.

— Le 28 novembre, mariage de Louis de Porcelet, seigneur de Fos, fils aîné de Bertrand et de Jeanne d'Eyguières, avec Hélène de Brancas, fille de Jean, seigneur d'Oise, et de Clémence d'Agoult, de laquelle il eut Louis II.

— Charles de Mandon, d'une noble famille de Bourbonnois, s'établit à Arles, par son mariage avec Alix de Destrec.

(6) J. Did. Véran donne pour viguier Louis d'Arcussia, seigneur de Tourves — Lalauzière donne Antoine de Pontevès, comme notre auteur.

1442.

Viguier: FOUQUET d'AGOULT, chevalier, pour la seconde fois.

Syndics: *Honoré de Romieu,* chevalier,
Jacques Isnard, id.
Antoine Bessani [7],
Renaud Pladriny.

MM. de Castillon, de Grille et de Quiquéran font finir l'église des Dominicains.

(A suivre.)

(7) *Basani* d'après J. Did. Véran.

Curiosités des Registres
Des Anciens Notaires d'Arles

XX.

Un acte de repentir:

— 10 Juillet 1397 (not. *Olivari,* au protocole). Jaumet Boïc lègue à toutes les marchandes de fruit de la place du Septier (*) la somme de 1 gros, pour les dédommager des ravages qu'il a pu faire dans leurs corbeilles: « *in satisfactionem damni quod fortè dedi in fructibus earumdem.*

— Un inventaire intéressant, c'est celui de la succession de Jean Quiqueran, seigneur de Beaujeu, dressé par *Guill. Raymundi* le 16 février 1468.

On y trouve les énumérations suivantes:

1° *Argent monnayé:*

Ducats d'or . . .	1821
Ecus d'or . . .	1607
Alfonsins d'or . .	40
Lions d'or . . .	17
Florins d'or de Cato	17
Florins d'Allemagne	57

Aragons d'or, pour la valeur de 109 florins.

* Aujourd'hui, place du *Forum.*

Jaquets de France, pour 225 florins.

Parpalholes et gros de Gênes, pour 49 florins.

Patacs . . . . 39 florins

Quart et demi-gros 181 florins.

Parpalholes . . . 16 florins.

Quart et demi-gros 250 florins.

2° Livres

Une partie de la Bible *in romanico*.

Un livre provençal dit *de la Rosa, cum Boëcio, de Consolatione*, en parchemin.

Un livre en provençal, *Du petit art*, en parchemin.

Un autre, de Tristan.

Un autre, *de regimine principum*.

Un autre, dit de Galeas.

Un autre, *Regis Inglie*, en papier.

On voit que le coffre était mieux pourvu que la bibliothèque.

— A quelque temps de là mourait un archiprêtre d'Arles qui, par extraordinaire, possédait tout au contraire plus de livres que d'argent, et plus de dettes encore que de livres, à telle enseigne que ses biens furent vendus aux enchères, ainsi qu'il appert des écritures du notaire *Pancrace Salvatoris* (1472-12 février, f° 87) Or, voici ce qu'il possédait :

« Un bréviaire, en papier, formant un grand volume.

Un autre, dit *Vadrinet*, de moindre format.

Un livre de prières, en parchemin.

Librum Stacorum.

Librum de quatuor noviss^s.

Librum institutionum chori Arelatis ecclesiæ.

Un livre de la préface de Jérémie et des son ges de Daniel, en papier.

Un livre de quelques saints.

Un livre en papier de *méditations* sur la passion.

Unum romancium, in papiro.

Le Trésor des pauvre[illegible] pier.

Un autre livre, en papier, *de vita aliquorum*.

Un autre, en parchemin, traitant des sacrements de l'Eglise.

Un autre, en papier, contenant des discours.

Un autre, également en papier, contenant les Psaumes de la pénitence.

Un missel sur parchemin, imprimé *(inconacutum)*.

Explication des évangiles (sur parchemin.)

Un livre « de la Bella dame sans mercy. »

Un autre des fables.

Un autre semblable, fort ancien.

Un cahier *(cisternum)* contenant la délimitation - ou procès-verbal de bornage — du terroir de Malmissane.

Un livre en parchemin, prose notée *Juste Iudex*.

Un autre des trentenaires de St-Grégoire.

Les statuts de Saint-Louis.

Un bréviaire en parchemin.

Un livre en parchemin : Chants d'orgue.

Un autre livre de chants.

Vingt cahiers : Vies de pères.

Un livre intitulé *Alexandre*.

Le miroir de l'Église.

Statuts de St Jean *de Letigis*, réformateur apostolique.

Item : librum passionum notatarum.

Item : compromis ou transaction en la cause des oblations.

Les ordonnances du concile de Basle.

La règle de Saint Augustin.

Les statuts provinciaux.

Item : *unum collectarium*.

Je sais plus d'un de ces volumes qui feraient aujourd'hui le bonheur d'un bibliophile.

(A CONTINUER) EMILE FASSIN

Tarascon, impr. Aubanel

1881. 5me Série. N° 11

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

ALBARON

——

(SIMPLES NOTES)

I

L'antique localité d'Albaron mériterait un historien. Elle conserve des traditions, des souvenirs intimément liés à l'histoire de notre ville; elle se recommande à notre intérêt par un passé qui ne fut pas sans éclat.

On peut, sans exagération, la mettre au nombre des villes mortes de la Camargue, descendues graduellement et peu à peu enfouies sous les déversements limoneux du Rhône. Là, comme aux bords du Vaccarès, la charrue met au jour, de temps à autre, des monnaies antiques, des débris d'armes ou de poteries, des fragments de pierres taillées, des ossements humains, irrécusables témoins d'une population aujourd'hui disparue mais qui a laissé sa trace profonde dans le sol qu'elle a foulé comme dans les traditions locales.

L'histoire de notre pays se dévoilerait tout entière, si nous savions la chercher sous cette épaisse couche de limon qui la dérobe à nos yeux; c'est avec la pioche qu'il faudrait entreprendre de la déchiffrer.

II

Le dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Arles, par MM. de Revel et de Gaucourt, ne consacre que quelques lignes à cette localité :

« *Albaron* ou *Le Baron :* hameau, moulin, martellière et roubine au bord du petit Rhône, en Camargue, peut-être de fondation arabe (?) — *Alvar* (Cart. S. Vict. préf. XXXIV). *Albaro* (Donat. Poncii et Ugonis ad Abbat. S. V. 1064. Cart. S. Vict. 161) *De Albarone Castrum*, 1240. (Concess. Comitissæ Regi Beatricis 1348).....Sect. A. Hte Camargue N-O, commune d'Arles.

III

Dans une étude brillante et substantielle de Mr Louis Amouneu, ayant pour titre l'*Arlésie,* nous glanons la note suivante :

« *Albaron* ou *Albaràh* — exemption concession royale, fief — mot arabe passé au XIe ou XIIe siècle dans la langue provençale, sous la forme *albara*, et qui est l'étymologie du Château d'Albaron, en Camargue » (1)

On admettra difficilement cette explication; elle aurait besoin de s'appuyer sur des documents certains, et ces documents font défaut.

Rien n'est moins établi que la pré-

(1) L. Amouneu, l'*Arlésie,* page 18, note.

tendue origine arabe ou sarrazine du château d'Albaron.

Nous lisons dans *Peiffer (Légende territoriale* de la France) que le mot *Bar,* appliqué à certaines localités, dans l'époque Mérovingienne, désignait un chef-lieu de circonscription. « Les *bar* (le dictionnaire des communes en signale 7) semblent avoir joué un rôle analogue à celui des *Châtillon* et des *Bellegarde.* On fait dériver leur nom du vieux gaulois *Barr* (fermeture, barre) » Exemple : *Bar le Duc.* (2)

Cette définition me semble la bonne : le château d'Albaron était une barrière élevée sur les confins du territoire d'Arles, qu'il protégeait contre toute invasion soit du côté de la mer, (par un bras du Rhône aujourd'hui atterri) soit du côté du Languedoc (par l'ancienne chaussée romaine qui traversait les Rhônes et la Camargue sous le nom de *Mejavia).*

IV

Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à un rapprochement possible entre *Albaron* et *Albaré* (forme assez ancienne, mais évidemment corrompue, du nom de l'île du *Baret* ou du *Loubarès* (3) ou bien entre *le Baron* et *le Léberon* ou *Lubèron,* montagne du Comtat. — Je n'en parle que pour mémoire.

V

Le plus ancien titre que je connaisse où il soit parlé d'Albaron est de l'année 1040. C'est un hommage à *Raimbaldus,* archevêque d'Arles :

« *Aus tu Raimbal, filius Astrabure, ego non vos tolrai lo Castel d'Albaron, lo bastiment que factus est.... per nomen de Castel.....* (4)

Cet acte est un des monuments les plus curieux de notre notre vieille langue provençale, dans son évolution du latin vers le roman.

VI

En l'année 1078, Raymond, comte de St-Gilles, donna à *Aicardus,* archevêque d'Arles, par forme de restitution, sa moitié du château d'Albaron (5) Il en eût du regret plus tard et reprit de vive force ce qu'il avait ainsi donné; mais par son testament fait en 1105 il prescrivit à ses héritiers de restituer à *Gibelin,* archevêque d'Arles, tout ce qu'il lui avait enlevé (6).

VII

En 1144, l'empereur Conrad fit encore donation à l'archevêque d'Arles d'un quart de la seigneurie d'Albaron (7) Cette cession, comfirmée plus tard (en

(2) *Peiffer,* Légende territoriale de la France, page 67 — Rapprochez le nom de *Barbégal — bar-b-eygal,* château d'eau (étymologie que je crois avoir trouvée et qui me semble mieux établie que toutes celles données jusqu'à ce jour).

(3) Voir ce mot à notre *Légende territoriale du pays d'Arles.*

(4) Stat. des B.d.Rh. III–156.

(5) Pierre Véran–*Essais* III, 310, ms. aux archiv. d'Arles — Archiv. de l'archevêché, livre rouge p. 190; autogr. B. p. 19; livre vert p. 133; livre noir p. 11; invent. *anno* 1078.

(6) P. Véran, ibid — Archiv. de l'archevêché, autogr. B p. 19; livre noir p. 11; livre vert p. 133 et à l'invent. *anno* 1105.

(7) Ibid. Ibid. Livre rouge p. 3; autogr. B. p. 50; livre noir p. 124; livre vert p. 3; invent. *anno* 1144 — Mémoire de M. Pillier, avocat, sur le Franc-Aleu, p. 37.

1153) par l'empereur Frédéric I (8) assurait donc à l'église d'Arles la possession de trois parts sur quatre du fief d'Albaron ; mais quelques années plus tard, l'archevêque Raymond de Bollène rétrocèda ce quart au Comte de Provence en échange de certains droits sur Grans et Aurons (9).

VIII

C'était au reste une possession fort aléatoire et très-disputée. En l'année 1167, Alphonse roi d'Aragon, compétiteur du comte de Toulouse pour la possession de la Provence, s'empara du château d'Albaron. Mais il y fut assiégé à son tour par Raymond V de Toulouse et faillit tomber entre les mains de son ennemi; il se sauva avec peine en se jetant en croupe sur le cheval de Bertrand des Baux et en traversant le Rhône à la nage. (10)

Plus tard, en 1176, le château d'Albaron avec ses dépendances fut donné par le même roi d'Aragon au Comte Raymond V de Toulouse, en gage de la somme de 3100 marcs d'argent qu'il s'obligeait à lui compter en retour de la renonciation que ledit Comte de Toulouse lui faisait de toutes ses prétentions sur la Provence (11). Le château lui revint encore, par le paiement de la somme, en 1185. (12)

(à suivre)

Emile Fassin

(8) Ibid. Invent. *anno* 1153.

(9) Ibid. livre noir p. 35; livre vert p. 315. Invent. *anno* 1167 — Les auteurs ne sont d'accord sur la date de cette cession que Nostradamus place en l'année 1162, et d'autres en 1167. Cette dernière date est la plus vraissemblable.

(10) Anibert, *République d'Arles,* II, 129

(11) Anibert, ibid. p. 131.

(12) Anibert, ibid. p. 132.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1443

Viguier : Antoine Calva, noble génois, conseiller du roi René.

Syndics : Hugues de Blancard,
Jean Taillefer
Jean Grimaud
Pons Veyrier

Charles de Castillon fut nommé visiteur général des gabelles à sel de la province du Languedoc, par Charles VII, roi de France.

La peste enleva plusieurs Arlésiens. Les Catalans firent des ravages dans la Camargue.

1444

Viguier : Guillaume d'Agoult, chevalier, seigneur de Cipières.

Syndics : Taxile de Varadier, chevalier, seigneur de Corbons.
Florens de Balbi,
Pierre Artige, docteur ès-droit,
Bernard Teissier (1)

Moïse de Nevers, juif de cette ville d'Arles, s'obligea, sous peine d'avoir le poing coupé, de ne jouer à aucun jeu de carte, excepté le jour de son mariage, le jour du mariage de son frère et les trois jours de Pâques.

1445

Viguier : Charles de Castillon, chevalier, baron d'Aubagne, seigneur d'Eyragues

Syndics : Nicolas de Cays
Jacques de Renaud
Honoré Bernard
Jacques Durbane, notaire.

Robert de Diamans, évêque de Tibériade, consacra avec beaucoup de solennité l'église des Frères Mineurs conventuels.

1446

Viguier : Antoine de Pontevès, chevalier, seigneur de Torame.

Syndics : Pierre d'Isnard, chevalier.

(1) J.Did.-Véran met Bernard Teisseyre au 8e rang consulaire, avant Pierre *Artigue.*

Joseph de Romeu, chevalier
Jacques Bastoni
Antoine Huaut (2) dit **Guiguonet**

Le grand Jean d'Arlatan, chevalier, fit faire le portail de l'église des Grands Carmes.

1447

Viguier : Louis de Bouliers, chevalier, vicomte de Reillane.

Syndics : Bertrand de Montredon
Jean de Cabassolle
Julien Donine, bourgeois
Jacques Laurent. (3)

Le 19 août, notaire Pangoni, Jean de Porcellet et Jean de Lubières nommèrent Jean Martin pour clerc à la chapelle de St-Maurice, fondée dans l'ancienne maison des Porcellet.

1448

Viguier : Le précédent.

Syndics : Nicolas de Rochemaure, chevalier.
Eméric d'Eyguières, chevalier
Bernard Pangoni, notaire
Alphant Negre, prud'homme

Le 2 février, notaire Guillaume Raymundi, mariage de Catherine, fille naturelle de Charles de Castillon, avec Jacques Clément, *nobilis apothecarius*.

Le 11 août, le roi René, comte de Provence, institua à Angers l'ordre du Croissant. Charles de Castillon en fut nommé chancelier.

Le 2 Décembre, le cardinal Pierre de Foix fit avec la plus grande solennité la translation des corps des Saintes-Maries, qu'on venait de découvrir dans des lieux souterrains.

1449

Viguier : Robert de Bournan, chevalier, Seigneur de Coudray.

Syndics : Nicolas de St-Martin, chevalier.
Honoré de Boyc
Antoine Pellan
Guillaume Grimaud.

Le 4 janvier, notaire Bernard Pangoni, la commune délivra le prix-fait du couvent des Observantins, situé le long des remparts

1450

Viguier : Jean de Soyecourt, seigneur de Franconville, d'une noble maison de Picardie.

Syndics : Antoine de Pontevès, seigneur de Cabanes.
Honoré de Boche
Pierre Deponte
Jean Laigle.

Sous-clavaire : Anselme Adhémar, bourgeois. Cette charge était exercée alternativement par un noble et un bourgeois, qui était comme un lieutenant de roi : on lui confiait la garde des portes de la ville.

(La suite prochainement)

(2) *Huane*, selon J.-Did: Véran:

(3) D'après J.-Did. Véran, Jean de Cabassolle était premier consul, Bernard de Monterotundo (mort en charge) second, Julien de Donine, troisième et Jacques *Rauret*, quatrième.

Le Livre de Raison
D'ANTOINE PEINCT.

(Suite)

Autres biens appartenant à la communauté de la dite ville d'Arles :

— Les droits des Gabelles	1500	escus.
— Le greffe de l'ordinaire	300	» »
— Le greffe criminel	30	» »
— Le droit des Lates (1)	416 » 40	sols.

(1) La *Latte* ou mieux *Late* (*lata*) était un droit que tout plaideur, soit demandant, soit défendant, était tenu d'acquitter dans la caisse du fisc, dès l'introduction de l'instance.

Il y avait deux espèces de lates :

La late simple qui etait exigible de tout débiteur assigné en paiement, lors même

— Les pensions acheptées du Roy. 27 » 46 » 8
— Id. 6 » 40 »
— Le péage de Valauris 4 » »
— Le droit du Liard et patac de Roy qui se prend sur chacune livre de moton et bœuf qui se vend à la boucherie (2) 1500 » »
— Boutiques de la boucherie 18 » »
— La rente de la Poissonnerie 97 » 16 »
— La maison à laquelle se batoit la monoie 60 » »
— La maison acquise à feu Gilles de Saunier. 25 » »
— Les trois maisons de la ville estant aux portes (non arrentées)
L'une pour le pontonnier, les autres pour les gardes des portes).

— Les censives de la ville et celles de Trinquetaille (non arrentées)
— Les droits et esmoluments du Pont de Crau (Id).

— *S'ensuivent les autres parties extraordinaires receues desquelles je me suis chargé, ainsi qu'apert par les acquits suivants :*

Versement anticipé de 100 escus sur un emprunt fait à Madame d'Ornans, veuve de de Jean d'Ulmet. 100

Emprunt anticipé de 1040 escus de 60 s. pièce, de Delle Roux Veuve Giraud, 1040

— Pour le prix d'une petite maison appartenant à la communauté, située derrière la paroisse de St-Cile (3) qui souloit estre l'habitation de l'exécuteur de la haulte justice. 95 » 1 »
— Rente anticipée du tènement de Fumemorte appartenant à la communauté, payée par Jean et Claude Constantin frères 966 » 20 »
— Droit de 2 % du péage sur les marchandises passant par Arles, reçu d'Antoine Bégin, exacteur. (4). 1575 » 56 »

---

qu'il confessait sa dette — Elle était encore due par le débiteur pour n'avoir point usé de bonne foi et payé au terme convenu.

La late triple — lorsque le débiteur niait la dette, ou qu'il opposait un prétendu paiement.

La late simple était de 9 deniers tournois par florin. La late triple était par conséquent de 27 deniers.

La perception des Lates fut constamment un sujet de doléances tant de la part des Communes que de la part des assemblées des Etats. On était dans l'habitude de les affermer, et cette perception donnait lieu à de véritables exactions.

(2) La monnaie noire ancienne était le denier dit *Courounat* dont les 4 valaient 1 liard.

Un patac valait 1/2 liard, ou 2 deniers courounats.

8 patacs valaient 16 deniers courounats et 16 courounats valaient 1 gros provençal soit un sol tournois (Voir *Musée*, 2e série page 8).

(3) La paroisse St-Cile ou St-Cezile, plus tard St-Isidore, se composait des rues :
1° La traversa de la cavalleria.
2° La traversa de las calquieras.
3° La carriera dreche de la cavalleria.
4° La carriera de las calquieras.
5° La peyron de la columpna.
6° La carriera que va al capont.
7° Lo portal de la Truelha.
8° Lo plan de Villasse.
9° Le cloitre et le cimetière de St-Cezile.
10° La carriera de sant Anthoni.
11° La carriera publica de las calquieras.

(4) Par lettres patentes du 29 mars 1577, le roi Henri III permettait aux consuls d'Arles, tant qu'il y aurait la guerre en Lan-

— **Le tout montant à 18617 livres 20 sols 8 deniers 18617 » 20 » 8**

Dépenses :

Les dépenses sont mandatées, d'ordre des consuls, par le secrétaire du conseil, Me *Daugeris*, notaire.

J'aurais pu, pour en établir le détail, reproduire le résumé que M. Robolly, archiviste, a fait avec soin, ordre et méthode, dans son relevé sommaire des Archives de la ville, travail important auquel je me plais à rendre justice.

J'ai préféré suivre l'ordre des paiements, quoique l'écriture des quittances soit souvent difficile à lire, et quelquefois faire connaître non seulement l'objet de ces paiements, mais encore leur importance.

Si le compte des recettes nous fait connaître l'importance du domaine utile de la communauté, le compte des dépenses nous montre que la ville est criblée de dettes. La génération d'alors supporte l'effet des entreprises diverses faites par les chefs de la communauté pendant la Ligue. Déjà l'on peut prévoir la célèbre liquidation qui eut lieu en 1640 et l'aliénation par voie de collocation de tous les biens du domaine.

Sauf les dépenses usuelles que nous allons relever, tout passe au paiement des intérêts ou aux pensions de la dette.

La ville paye :

Un pontonier pour le passage du pont.

Un chasse-bélitres (ou mendiants).

Un avocat pour vacations aux procès de la communauté.

Un garde de la porte du Port.

Un garde de la porte Notre-Dame.

Les prescheurs de l'avent et du caresme.

Un médecin — 12 escus 30 sols.

Un premier régent du collège — 200 escus.

Un maitre maçon.

Des médicaments fournis à un qui s'est blessé pour le service de la ville.

Une garniture des trompettes de la ville.

Une récompense pour avoir travaillé aux despêches de la maison commune.

Un contrepeseur de chair.

Des vacations à l'auditeur des comptes — 10 escus 30 sols.

Un sergent de bande et deux hommes du sous-clavaire.

Les dépenses d'un voyage des consuls à Aix et à Marseille — 5 escus 59 sols.

La commission du capitaine de la tou

---

guedoc et en Provence, de lever le deux pour cent du prix sur toutes les marchandises ou denrées qui seraient portées, tant en montant qu'en descendant, par eau et par terre, devant la ville et devant le château d'Albaron.

Pour la perception de ce droit, la ville avait un exacteur et elle entretenait une *bette* ou bâteau plat et une frégatte armée en tête de la Camargue, pour empêcher le passage des patrons ou marchands qui n'auraient pas acquitté le droit.

Dans le tome II de l'inventaire des Archives des Bouches du Rhône, publié par M. Blancard archiviste, l'on trouve, sous le no 2578, le compte du droit du 2 1/2 pour cent levé sur les marchandises passant au bureau de péage établi à Arles. *Jean Vachier* était commis pour percevoir ce droit. De juillet 1595 à avril 1598, la recette s'était élevée à 1755 écus 34 sols.

Il avait été payé par ordonnance du duc de Guise à Jacques Bernard, capitaine d'une frégatte ayant pour mission de forcer tous les bateaux à acquitter les droits de péage au bureau d'Arles, tant pour lui même que pour les 13 soldats formant son équipage et pour le loyer de la frégatte pendant sept mois : 336 écus.

Les consuls d'Arles ayant obtenu du Roi le droit de lever les droits de péage au profit de la communauté, le comptable reçut commandement de cesser ses fonctions.

du Balouard (5) et le dû des soldats baillés au capitaine pour tenir au trou de Fumemorte.

Le conducteur de l'horloge.

Le tambour.

Le louaige de la maison du libraire Michel Goizot.

La garde du Pont de Crau.

Les joyes des courses, saut et luttes des filles folles aux fêtes de Pentecôte : 5 escus 42 sols.

La façon des chaperons consulaires : 2 escus.

La besoigne d'un maistre serrurier.

Un garde de la porte de la cavalerie.

Un garde de la porte de mercatnou.

Un serviteur de la maison commune.

Aumosne aux dames nonnains recluses : 9 escus.

Pour le guet des moissonneurs (6)

Vacations d'expert pour partager et borner les pièces en Crau appartenant à la communauté.

Un garde santé (ou surveillant sanitaire pour la peste) à Trinquetaille.

Un garde pour la santé au Pont de Crau.

(à suivre)

Ach. Gautier-Descottes

LE VIEIL ARLES

L'ÉGLISE SAINTE-CATHERINE

Le couvent de l'Observance fut construit, vers la fin de l'année 1515, sur l'emplacement d'une ancienne église, depuis longtemps abandonnée, qui avait porté le vocable de Sainte Catherine.

Cette église existait déjà en 1267. Elle fut reconstruite au XIV[e] siècle.

Le 14 décembre 1374, le prieur, Bertrand Guaufridi ou Jauffret, passait une convention devant le notaire *Trophime Grasseti* pour la couverture de l'église neuve *(Anno 1374 die XIIII mensis X[bris], Dnus Bertrandus Guaufridi, presbiter, prior ecclesie Sancte Catherine, dedit ad cohoperiendum fustis ecclesiam novam de Stà Catherinà, videlicet tecto taulissie....etc.... pro pretio 52 florenorum auri.... notario magistro Trophimo Grasseti* — Bonnemant, Paroisses, p. 728).

Nous trouvons, pour l'année suivante, dans les écritures du notaire *Jacques Bertrandi* (1) une quittance en faveur de la Communauté d'Arles, par le prieur de l'église Ste Catherine, de la somme de 10 florins à titre d'indemnité pour une cloche cassée par fait de guerre, au temps de Charles d'Anjou.

---

(5) Le Rhône avait changé de cours en se créant un lit par le *trou* du quartier de *Femme morte*.

L'ancien lit du fleuve nommé l'*Escale de Labech* et la tour du Ballouard qui en occupait le retour sur le bras du *Passon* allaient être abandonnés. La commune fit de vains efforts pour maintenir le Rhône dans son ancien lit et pour conserver la tour du Ballouard (Voir *Musée*, 1[re] série, à l'article *Tour du Ballouard*).

(6) La commune était déjà dans l'usage d'envoyer un trompette arlésien dans les hautes et basses Alpes pour appeler les travailleurs à la moisson.

Ces moissonneurs arrivés en grand nombre à Arles couchaient sur les places et aux abords des édifices publics; la ville leur faisait des distributions de pain, et comme ils étaient quelquefois turbulents, on les soumettait à une surveillance particulière.

(1) Du 15 Octobre 1375, au f° 67 du régistre -- Voir Annales J.-Did. Véran.

Un acte de l'année 1424, notaire *Pangonis* (2), nous révèle que l'église était alors abandonnée, profanée, convertie en moulin à huile.

Enfin, en 1515, ce n'était plus qu'une bergerie — dite *le jas* de Ste Catherine — appartenant à un *noyriguier* (3) du nom de Hugonin Deville, plus connu sous le surnom de *Copie* qu'il avait acquis très-probablement dans le commerce des gens de loi. Le 28 août de cette année, *Copie* vendit son jas aux Observantins pour y établir leur Couvent. L'acte de vente, dressé par le notaire *Etienne Colomesi*, explique parfaitement que ce jas est une ancienne chapelle abandonnée.

EMILE FASSIN.

NOTE

Relative à l'abbaye d'Ulmet

(Addition à un article déjà paru (4)

L'an de l'incarnation 1202, au mois de juillet, *Abo de Vallato,* partant pour les pays d'outre-mer pour le service de Dieu *(ultrà mare ad Dei servitium iturus)* requiert *Vincentius*, notaire des consuls, de recevoir l'expression de ses dernières volontés. Il lègue, en cas de mort, à l'église Sainte-Marie d'Ulmet, tout ce qu'il possède *in tenemento de Campo-Aucello*...

Camp Aussel était un quartier de la Crau (Vieux cadastre de 1424).

Une mention à la suite de l'acte précité nous fait connaître qu'Abon de Vallat périt dans son entreprise, et que son testament fut ouvert au mois de mars 1203. (Mss. Anibert. recueil A. p. 268. Archives d'Arles).

EMILE FASSIN.

(2) Au f° 137 du *Primum Sumptum* de *Pangonis,* pour l'année 1525 : Vente de l'église et moulin de Ste-Catherine.

(3) Eleveur de brebis, *capitaliste,* comme nous disons aujourd'hui.

(4) Voir notre 2e série, page 153.

LÉGENDES ET TRADITIONS

DU PAYS D'ARLES

III (1)

DU VENT DE NYONS

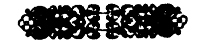
Dit le Pontias, ou vent de St-Césaire

Dans le royaume d'Arles et en l'évêché de Vaison, il y a un certain lieu fort peuplé appelé Nyons. Il est situé dans une vallée dans laquelle, comme il n'était entré le moindre vent du monde, elle avait toujours été stérile et destituée de toutes les commodités à l'usage des hommes.

St-Cézaire, archevêque d'Arles, très-saint personnage et illustre en miracles, ayant reconnu cette infécondité, fut jusque à la mer qui est au dessous de sa ville et ayant rempli un gant de vent marin, il le resserra. Etant après allé en cette vallée jusqu'alors infertile, il jette au nom du Christ son gant plein de vent contre un rocher, avec injonction de venter perpétuellement. Soudain, s'étant fait un trou au rocher, il a soufflé toujours par cette fente qui avait reçu ce vent que le vulgaire appelle *Pontias* comme y ayant été transporté *de Ponto, de la mer,* par une vertu divine.

Or ce vent, quelque impétueux qu'il soit, ne passe point la barrière d'une eau qui court au dessous de la ville et rend fructifiant et salubre tout, partout où il souffle; et passant au devant du lieu, il y fait sentir une froideur glaciale, sans approcher néanmoins aux endroits qui sont hors de sa barrière, comme si on lui avait fait des défenses de les outrepasser.

(Hist. du vent de Nyons, par *Gabriel Boule,* conseiller et historiographe du roi. — Orange MDCXLII) (2)



(1) Voir 2e série, pages 86 et 41

(2) Traduit de Gervais de Tilbury.

Beaucaire, imprimerie J. DUPUY

1881 5me Série No 12

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

Charles-Quint à Arles

1536

La notice qu'on va lire n'a pas pour objet un récit renouvelé de la malencontreuse invasion de la Provence par l'empereur Charles-Quint, épisode de guerre trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y revenir; son but est simplement de relever le silence, trop généralement gardé par les historiens français, sur la part de la ville d'Arles à la défaite de l'armée impériale, défaite si humiliante que, suivant un mot du temps, « Charles, après l'avoir « subie, dut rentrer en Espagne pour y « enterrer son honneur mort en Provence. »

1

Esprit orgueilleux et bizarre, ce prince, possesseur de tant de royaumes, « que jamais le soleil ne se couchait sur ses états, » — ce qu'on dit aujourd'hui de l'Angleterre, — se plaisait à étonner le monde non moins par les excentricités d'une imagination à la fois fantastique et ambitieuse, que par la grandeur d'une puissance souveraine sans égale.

Au nombre des hallucinations de sa vanité se place sa tentative de conquête de la France, et particulièrement de la Provence, en 1536.

C'est le 23 Juillet qu'il débarqua à Nice à la tête d'une armée de cinquante mille hommes aguerris et très-bons soldats, revenant d'Afrique, où leur valeur avait obtenu d'éclatants succès.

Le plan de défense du Roi François 1er, excellent pour la France, était néfaste pour la Provence qu'il fut résolu de dévaster et convertir en un désert, où viendraient s'abîmer les impériaux.

Le maréchal de Montmorency, auteur de ce conseil-projet, trouva un homme de nature à l'exécuter à la lettre.

Cet homme était le comte de Bonneval, caractère dur, violent et sans merci, qui, chargé de cette œuvre de destruction, s'en acquitta inexorablement.

Son premier soin fut d'enjoindre au nom du Roi, aux habitants des campagnes, de se réfugier immédiatement dans les villes fortifiées ou sur les montagnes; et sans retard, il fit incendier les blés, alors à la veille de leur maturité; — démolir les moulins à moudre les grains; raser les fours; — en un mot, détruire tout ce qui pouvait offrir quelque ressource à l'alimentation de l'ennemi. Bonneval ne recula pas même devant l'incendie de quelques villages auxquels il mit le feu de sa propre main.

Ces mesures, déjà si rigoureuses par elles-mêmes, furent exécutées avec une rudesse qui en accroissait la rigueur.

C'était, il faut le dire, courir une chance dangereuse.

Récemment incorporée à la France, la Provence se voyant sacrifiée à sa nouvelle métropole, pouvait se désaffectionner du royal ordonnateur de ces désastres.

Il n'en fut pas ainsi; la haine des Provençaux, déjà profondément attachés à leur nouvelle patrie, se concentra, furieuse, sur le véritable auteur de la guerre.

Sa marche, jusqu'à Aix, n'avait rencontré aucun obstacle sérieux. Les populations affolées avaient fui à son approche; les troupes françaises, échelonnées sur les bords de la Durance près d'Avignon, attendaient, l'arme au bras, l'approche des envahisseurs.

Arrivé à Aix, Charles trouva la ville déserte: le clergé, le parlement, le corps municipal, les notables habitants l'avaient abandonnée. Cependant, il y fit une entrée triomphale le 9 août 1536 et se rendit immédiatement à l'église métropolitaine de St Sauveur, où l'attendait une cérémonie qui demande une courte explication.

II

Le royaume d'Arles, formé après la mort de Charlemagne, d'un débris de son empire, puis annexé en 1032 à la couronne d'Allemagne sous Conrad le Salique, en avait été peu à peu distrait par des usurpations successives, auxquelles le temps avait donné sa consécration. Le nom même du Royaume des Bouzons était aboli, lorsque l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, eut la folle idée d'en reprendre la souveraineté.

A cet effet, le 4 juin de l'année 1364, il obtint dans l'église de Saint-Trophime, à Arles, la couronne de Roi d'Arles, des mains de l'archevêque-cardinal Guillaume de la Garde. Mais l'inanité de son investiture ne tarda pas à lui être démontrée, et cette ridicule prétention aboutit à un dénouement digne de son origine.

D'après les historiens provençaux, Charles IV aurait cédé — (1365) — son nouveau royaume à Louis, duc d'Anjou, en reconnaissance d'un repas splendide que le duc lui offrit à Villeneuve-lez Avignon.

Vraie ou fausse, l'anecdote est sérieusement rapportée par l'universalité des annalistes. Si elle est exacte, il doit être permis de dire que le repas, eût-il été moins somptueux, valait plus encore que l'écot.

Le temps était alors aux transmissions à bon marché des titres de souveraineté.

On sait, toujours suivant les traditions, que la principauté de l'île de Jarnègues, près de Tarascon, avait été cédée en échange d'un baiser accordé au titulaire par une haute et belle châtelaine; — à la bonne heure. — Mais ici, encore, la chose valait moins que son prix.

Quoi qu'il en soit, l'exemple de Charles IV ne fut point relevé par ses successeurs et trois siècles s'étaient écoulés emportant tout souvenir du passé, quand Charles-Quint, dans ses rêves de rétablissement de l'empire de Charlemagne, déclara l'intention de reconstituer le royaume d'Arles, pour le réunir à la couronne germanique.

Il fallait pour cela que son entreprise reçût la consécration religieuse, et c'est pour l'obtenir que, dès son entrée à Aix, il s'empressa de se rendre à l'église St Sauveur où la couronne de Roi d'Arles

lui fut conférée par l'évêque Jérôme D'Arsagis, arrivé exprès de Nice pour la cérémonie. Dès qu'il l'eut obtenue, sa confiance dans le succès de ses armes fut poussée jusqu'à l'aveuglement. Appelant les Provençaux ses anciens sujets, il ne cessait de répéter qu'il venait leur faire sa visite.

III

Devenu maître, sans coup férir, de la capitale de la Provence et du littoral de la mer depuis l'embouchure du Var jusqu'au Rhône; ne rencontrant nul obstacle à sa marche, la France était aux yeux de Charles une proie si bien assurée, qu'il demanda au chevalier de la Roche du Maine, un des ôtages français retenus dans son camp, combien il y avait de journées d'Aix à Paris.

« Si par journée, lui répondit le che-
» valier, votre Majesté entend des batail-
» les, il faut en compter à peu près douze,
» à moins que, dès la première, votre
» armée ne soit mise hors de combat. »

Il ne paraît pas que Charles ait été trop piqué de la hardiesse de cette réponse; n'y attachant aucune importance, on ouvrit par son ordre un registre où furent inscrits les noms de ceux de ses officiers auxquels seraient distribuées les terres des vaincus.

La Provence était particulièrement l'objet de sa sollicitude. Dans le peu de temps de son séjour à Aix, il modifia une partie des lois de la province, donna des noms nouveaux à quelques-unes des villes, érigea des fiefs: — quatre marquisats, — quatre duchés, — quatre principautés, — et nomma vicomte d'Arles le célèbre duc d'Albe, un des commandants de son armée.

Le 19 août, il partit pour aller assiéger la ville, objet de ses largesses.

Mais il était plus facile au présomptueux rival de François 1er de nommer un vicomte d'Arles que de se mettre en possession de sa vicomté.

A la première nouvelle du prochain débarquement à Nice de l'armée ennemie, la ville s'était mise en état de défense. Ses remparts furent réparés avec une incroyable diligence par un travail de jour et de nuit.

S'élevant au-dessus de la timidité de de leur sexe, les femmes renouvelèrent l'héroïsme des femmes de Beauvais contre les Anglais. L'auteur de l'histoire chronologique d'Arles signale particulièrement le zèle patriotique des dames d'Alen, — de Laval-de-Castellane, — de Laval, — des Porcelets, qui aidées sans doute de beaucoup d'autres non moins dévouées, quoique non mentionnées, transportaient, comme de simples manœuvres, les bois, les pierres et les autres matériaux de construction.

Aucuns ajoutent que plusieurs d'entre elles coupèrent leurs cheveux dont on fit des cordes. C'est très-poétique, peut-être même, ce n'est que poétique. Ce qui est plus sérieux, c'est que les habitants s'imposèrent une cote de cinq sous d'argent par tête pour subvenir aux frais de la défense.

Ce généreux patriotisme ne se borna pas à subvenir aux besoins de la ville, il vint aussi en aide à la place des Baux et à celle de Marseille, qui s'armaient avec le même empressement.

Les archives d'Arles font foi que, le 8 Juillet 1536, le conseil municipal délibéra d'approvisionner gratuitement cette ville de 3,500 setiers de blé et de batelées de bois *dont les bateliers seront payés par les consuls d'Arles, si ceux de Marseille ne les satisfont pas de leur nolis.*

Le 17 du même mois, nouveau don de vaches et de bœufs.

Le 25, autre délibération d'envoyer de 3 à 4 mille moutons et un supplément de vaches et de bœufs, toujours aux frais de la ville d'Arles.

Le bruit de ces préparatifs étant parvenu à l'empereur, ordre fut donné à un de ses officiers d'aller reconnaître les fortifications de cette « rebelle cité »

« Le 17 août, Alphonse d'Alvaros, » marquis du Guat, arriva à la tête d'une » avant-garde de 50 cavaliers, jusqu'aux » marais de Montmajour, — dans le voi- » sinage d'Arles — où il laissa Paul de » Saxe avec 40 hommes pour garder le » pont de la roubine. Ce général, accom- » pagné de 2 officiers et de 10 cavaliers, » se porta sur la hauteur des Mouleirés » d'où il put reconnaître l'état de la » ville.»

Les Arlésiens étaient, paraît-il, fort habiles aux manœuvres de l'artillerie; dès que du haut de la *tour des mourgues* — (les religieuses du couvent de S. Césaire) — ils aperçurent le général espagnol, un des pointeurs, Jean-Baptiste Pichot, dirigea sur lui un coup de canon, dont le boulet l'aurait infailliblement atteint, si, ayant aperçu le feu de la pièce, il ne se fût réfugié tout à temps derrière les murs de l'ancienne église de Saint-Pierre.

Sur une seconde apparition, il fut reçu de la même manière (1).

(1) La famille de Jean-Baptiste Pichot n'est pas éteinte. Seulement, elle a échangé l'épée pour la plume avec une vaillance égale des deux parts. Notre éminent compatriote, Monsieur Amédée Pichot, directeur de la revue britannique, était un de ses descendants; son fils, Mr Pierre-Amédée Pichot, digne successeur de son père par le mérite et le talent, continue la lignée.

On peut lire dans « la CHRONIQUE DE CHARLES-QUINT » les preuves que rapporte Mr Amédée Pichot de la descendance de l'habile artilleur qui donna une si belle chasse au général espagnol.

C'était assez.

Du Guat ramena sa petite troupe rejoindre le corps de l'armée déjà en marche sur Arles. Mais d'après son rapport à l'empereur sur la force des fortifications et l'aptitude de la garnison, le plan de campagne fut modifié, et le conseil décida de marcher sur Marseille sans entreprendre le siège d'Arles dont les opérations pourraient entraîner des longueurs et se compliquer de difficultés inattendues.

Ce fut une résolution fatidique pour la campagne de Charles Quint.

La résistance des Arlésiens, à laquelle on venait de céder, ouvrit la série des revers de l'armée impériale, dont les attaques, dès ce jour, furent repoussées sur tous les points.

Puis, survinrent la disette, les maladies, le découragement, la mortalité. Il fallut, bon gré malgré, se résigner à la retraite et la retraite fut une effroyable déroute.

Au surplus, les Arlésiens n'ont rien perdu de leur habiletè en artillerie.

Au bombardement de Mogador par l'escadre française, notre compatriote Mr Chabrier était embarqué, comme canonnier chef de pièces, sur le vaisseau de Mr le prince de Joinville. En trois coups de canons, il démonta trois pièces d'une batterie ennemie dont les boulets fatiguaient grandement notre escadre, et d'un quatrième coup abattit le drapeau qui flottait sur la batterie.

Descendu à terre avec quelques hommes pour aller enclaver les pièces démontées, il s'empara du drapeau; mais à peine en était-il maître qu'il fut entouré et vivement attaqué par un gros d'ennemis.

Le croyant perdu, les hommes du canot avaient repris la mer. Cependant le brave artilleur parvint à se dégager, et s'était jeté résolument à la nage, il regagna l'embarcation et remit au prince de Joinville le drapeau qu'il était parvenu à garder.

Cet acte de vaillance fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et son auteur fut décoré de la croix d'honneur, récompense si parfaitement méritée.

« Quand cette armée, naguères si florissante, repassa le Var (23 Septembre 1536), dit M. Henri Martin, elle était réduite de moitié. Toutes les routes, entre Aix et Fréjus, étaient couvertes de cadavres et de chevaux, de harnais et d'armes abandonnées, de mourants gisant pêle-mêle avec les morts. » La campagne ravagée était couverte de débris de récoltes, d'arbres coupés, de murs croulants, de fermes incendiées où apparaissaient par moments des femmes et des enfants en pleurs, qui cherchaient un abri dans ces ruines où régnaient naguères l'ordre, le travail et l'aisance. A l'aspect de ces scènes de désolation, des groupes d'hommes exaspérés invoquaient la justice de Dieu et, serrant convulsivement leurs armes sur leur poitrine, s'élançaient à la poursuite des fuyards qu'ils atteignaient bien plus sûrement que tous les chevau-légers de François 1er

Une haine féroce contre l'étranger avait brisé en eux tout sentiment d'humanité. Un exemple, emprunté aux annales de notre ville, va nous en donner la preuve.

Un Seigneur Arlésien, Chateauneuf de Mollegès, sans motif particulier de vengeance, ayant uniquement en vue la personne d'un ennemi, prit la résolution d'attenter, même au péril de sa propre vie, à celle de l'empereur. Quatre de ses amis, dont les archives d'Arles conservent les noms ; — Aldob — Boniface, — Balds, — d'Escragnole et quinze autres Arlésiens s'adjoignirent à lui. Ils partirent ensemble pour aller s'embusquer dans un défilé des Basses-Alpes où l'on pensait que passerait l'empereur. Quelques montagnards, animés de sentiments non moins implacables, s'étant réunis à eux, le nombre des conjurés était de cinquante quand ils arrivèrent au village du Mui, situé entre Draguignan et Fréjus. Là, ils se retranchèrent dans une vieille tour qui dominait le chemin, attendant le passage des impériaux.

Dès qu'ils furent en vue et qu'on put distinguer le groupe où était l'empereur, il fut convenu de diriger sur lui un feu de peloton, manœuvre meurtrière qui porte une mort à-peu-près inévitable à celui qui en est le point de mire. Mais, trompés par l'éclat du costume et les témoignages du respect dont il était l'objet, ils firent feu sur le célèbre poète Garcillo de la Vega qu'ils prirent pour Charles V, et qui tomba comme foudroyé.

On a beaucoup loué l'action de Chateauneuf et de ses compagnons ; mais ce tir de cinquante personnes sur une seule tête est-il bien conforme aux lois de la guerre et du patriotisme qui, à l'égal de toutes les vertus, a la loyauté pour principe? les publicistes peuvent en juger. Quoi qu'il en soit, ces braves subirent le sort auquel ils s'attendaient dès le premier moment de leur résolution. Forcés dans leur faible retranchement, les uns périrent par l'épée ; les autres, faits prisonniers, furent immédiatement pendus. Pas un ne survécut pour aller porter à Arles la nouvelle de leur dévouement.

Echappé à ce danger, Charles, vaincu et fugitif, se hâta de sortir de la Provence avec les débris de son armée. Il s'embarqua pour Gênes, et delà se rendit en Espagne.

La mer ne lui fut guère plus favorable que la terre.

Une tempête détruisit une grande partie de la flotille qui transportait ses soldats, et c'est ainsi que se dénoua cette campagne chèrement glorieuse pour la France, dont une des plus belles provinces était ruinée, mais si funeste à Charles-Quint, l'empereur, que le prestige de sa réputation militaire y reçut une atteinte dont il ne se releva plus.

C.

Curiosités des Registres
des Anciens Notaires d'Arles

XXI.

Recommandé aux bibliophiles :

Au registre de *Vincens Aubert*, sous la date du 19 mai 1571 — Inventaire des biens composant la succession de Me Jacques Fauchier, ci-devant procureur au siège d'Arles, pour servir à Magdeleine Besson, sa veuve, et à Jean et Pierre Fauchier, ses enfants, petits-fils de Jean Fauchier et neveux de Me André Fauchier, avocat à Arles.

Cet inventaire comprend un certain nombre de volumes, dont voici le détail :

1° Arithmétique et géométrie d'Etienne de la Roche, in-folio, imprim. à Lyon en 1538.

2° Observations de Me Pierre Delon, des singularités de la Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie, etc... 3 tomes in-4°. Paris, 1535.

3° Le grand propriétaire, par Tieullet. Paris, 1556. Un fort vol. vélin noir.

4° Les Antiquités judaïques de Flavius Josèphe : *De bello judaïco contrà opinionem libri duo. De imperio rationis*. Paris, 1535. in-folio vélin noir.

5° *Caii Plinii Secundi historiæ mundi libri triginta septem*. Lyon, 1548, in-folio vélin rouge.

6° Annales de France, Paris, 1560, in-folio vélin noir.

7° Les histoires prodigieuses de Pierre Boysteau, Paris, 1560, in-4°.

8° Dictionnaire latin-français. Paris, 1546. Robert-Estienne. In-folio vélin rouge.

9° Les Commentaires de Rebuffe sur les Ordonnances. Lyon 1554. 1er et 2me vol. in-folio, couverts d'alude rouge.

10° La Cosmographie universelle démontrée. 1552.

11° Cours de droit civil. Chivallon, impr. 1552. 7 vol. in-8° parchemin.

12° Leçons diverses de Pierre Messie, Paris, 1554. in-16, parchemin.

13° Les Annales de France, par Robert Gadini et Hubert Valeri. Lyon 1531, in-folio.

14° Les six premiers livres du Code, Paris, 1542. in-8° basane noire.

15° Appian Alexandrin. Des guerres des Romains. Paris, 1560. in-8° parch.

16° *Arresta Morum*. Lyon 1546. in 8°.

17° Les apophthegmes des roys, chefs d'armes, philosophes et autres personnages grecs et latins. Paris, 1546. in-16 vélin rouge.

18° *Escola salernitana. De conservandâ bonâ valetudine*. Paris 1555. in-16 basane noire.

19° Les Institutes de Justinien. *De verborum significatione. De regulis juris*. Lyon. 1545. In-16 couvert de veau rouge

20° Les vingt livres de Constantin César. Lyon 1547. In-16 Bas. rouge.

21° *Sentenciæ et exempla per auream eborensem lusitanem*.... Lyon 1547, in-8°, vélin rouge.

22° Abrégé des histoires de Naples, traduites de l'italien en français par Denis Sauvaige. Lyon, 1545. In-8 parchemin.

23° Arrêts mémorables du Parlement de Toulouse. Lyon 1545.

24° *Caii Julii Polistor*.... Paris, 1543, in-8°.

25° Division du monde. Lyon 1545. in-16.

26° L'Arithmétique de Jacques Pelletier. Lyon, 1554. In-8°.

27° Epîtres de Saint-Paul et autres, ms. vélin bleu.

28° Les 7e et 8e livres de Pline, traduits par Loys Moyret. Paris, in-8°, reliure en parchemin.

29° Des heures manuscrites sur parchemin, enrichies d'enluminures, bloquées d'argent et couvertes de velours noir, commençant par ces mots : *Kl Januarius habet dies*, et finissant par ceux-ci : 1554 *mensis aprilis die nonâ Dionisii Faucherii.*

30° *De Turcorum moribus* 1555, in-16.

31° Le grand Astille et protocolle de la grande chancellerie en France, in-16, basane noire,

Etc.. Etc... (Quatorze autres ouvrages sans intérêt).

EMILE FASSIN.

Albaron

(Simples notes)

IX

Le 12 Décembre 1230, Jean Alberani et Pierre Guillaume Almaric se reconnaissent tenanciers de l'archevêque d'Arles pour un local sis à Albaron, et que Pierre Faraud a légué pour en faire un hôpital (1)

Le 2 août 1398 (notaire *Antoine Olivari*, d'Arles) Roman Ravani, prêtre, du lieu d'Albaron, légue 5 sols à l'hôpital des pauvres de cette localité.

X

Les habitants d'Albaron avaient leurs consuls, leur juge, leur notaire. Un acte de *Pons Rodelli*, notaire d'Arles, en date du 7 janvier 1300, fait mention du notaire d'Albaron, appelé *Raimond Ricard*.

XI

Le 8 des ides de décembre 1232, les consuls du château d'Albaron, *Raymond Berbegier* et *Pierre Vaque*, transigent avec le commandeur des Templiers, Pierre de Mâcon (ou de Malons?) sur certains faits de dépaissance commis par les habitants d'Albaron sur le domaine de Saliers (1).

— Le 3 des nones d'octobre 1264, les consuls d'Albaron acquièrent de l'abbé d'Ulmet le droit pour les habitants de conduire leurs troupeaux dans le bois de Sylveréal (2).

(1) Inventaire des titres de l'Archevêché. — Pierre Véran.

XII

Au XIII[e] siècle, la justice était rendue, au château d'Albaron comme aux Saintes-Maries, par le juge de Tarascon, qui venait y résider à des époques fixes. Ce magistrat se qualifiait de *judex Tharasconis et Camargiarum*, ainsi qu'il appert de la sentence par lui rendue entre les habitants de la ville de la mer et ceux d'Albaron, au sujet du fief de Boismaux, le 5 des ides d'avril 1271. — Par *Camargiarum* il ne faut entendre que les terroirs d'Albaron et de N. D. de la mer, suivant la division en trois parties qui se voit dans l'enquête de 1269, fait au nom de Charles d'Anjou, comte de Provence, contre Bertrand des Baux, pour la juridiction de la Camargue revendiquée par Charles d'Anjou.

XIII

Les marchandises qui montaient et descendaient le Rhône, et mêmes celles qui passaient par la voie de terre devant le château d'Albaron, étaient soumises à un péage en faveur du seigneur.

Les habitants d'Arles en étaient exempts en vertu de l'art. 13 de la première convention passée en 1251 entre la ville d'Arles et Charles I d'Anjou, comte de Provence, haut seigneur d'Albaron.

(1) Notaire *Bernard de St-Fœlix*. — Voir cette transaction dans les Recherches pour servir à l'histoire d'Arles, de Pierre Véran, tome III, page 486 (ms. aux archives de la ville d'Arles.

(2) Notaire *Pierre de Cledis*, d'Arles. Vidimus au registre de *Pons Rodelli*, de 1365, page 6.

Cette exemption fut, dans la suite, confirmée par le grand sénéchal de Provence en 1283, et par l'art. 9 de la seconde convention, conclue en 1385 entre la ville d'Arles et Louis II d'Anjou.

Par réciprocité, le seigneur et les habitants d'Albaron jouissaient de la franchise au passage du pont d'Arles.

XIV

Au XIV[e] siècle, la communauté d'Albaron était taxée à fournir 30 hommes aux armements du roi Robert; cela suppose une agglomération importante, qui malheureusement ne tarda pas à disparaître.

Une transaction du 20 août 1426 (1), relative à la dîme ecclésiastique, nous révèle qu'en cette année-là, « par suite des inondations, guerres, mortalité des gens et des vignes, et autres calamités » le pays était dépeuplé et en partie laissé sans culture.

XV

La reine Jeanne, comtesse de Provence, inféoda la terre d'Albaron à *Jacques de Gantelme*, en 1349.

La Seigneurie d'Albaron est demeurée longtemps dans cette Maison de Gantelme; elle passa ensuite dans celle de *Roux-Targues*, puis se divisa entre la maison de *Perrussy*, un sieur *Ranchier* (2) et..... pour finalement se réunir, vers le milieu du XVIII[e] siècle, dans la maison de *Piquet de Méjanes*, qui la transmit par testament, en 1786, à la maison de *Meyran-Lagoy*.

Cette seigneurie ne possédait pas la directe universelle; les seigneurs ayant voulu la demander, en furent déboutés par arrêt du Parlement de Provence en 1620.

(1) Notaire *Pierre Bertrandi*, à l'étendu.

(2) Ranchier était un ménager qui, ayant fait fortune dans l'exploitation des terres, acheta une portion de la Seigneurie d'Albaron qu'il revendit ensuite à M. de Piquet de Méjanes (Pierre Véran).

XVI

Dans le mois d'août de l'année 1357, une bande de ces francs-routiers qui, depuis la désastreuse bataille de Poitiers, vivaient débandés, pillant et rançonnant les contrées méridionales de la France, vint s'abattre sur la Camargue, et s'empara du château d'Albaron. Le Sénéchal de Beaucaire en purgea le Languedoc et notre territoire par les armes.

XVII

La guerre avec les Catalans ayant presque ruiné Louis de Gantelme, ses vassaux d'Albaron, par acte du 7 octobre 1431 (1), lui remirent la jouissance de deux communaux, en considération de ses pertes ainsi que du mariage de ses deux filles (2).

XVIII

Le croira-t-on! Ce noble seigneur se mit à engraisser des porcs dans ses terres laissées incultes et envahies par les ronces et la végétation arborifère des bords du Rhône. Par acte du 28 août 1459 (notaire *Guill. Raymundi*, au protocole), il vendit 530 porcs « nourris dans sa terre », au prix total de 400 florins d'or de seize sols pièce. Mais cette aubaine était insuffisante pour redorer son blason.... La Seigneurie passa dans d'autres mains.

En 1471, elle appartenait à *Antoine Buxi*, écuyer du Roi. Le 28 mai de cette année, *Antoine Buxi*, Seigneur d'Albaron fait son testament (3) avant de s'embarquer pour la Catalogne pour le service du Roi.

Nous ne le suivrons pas dans ce voyage lointain. **Emile FASSIN.**

(La suite prochainement).

(1) Notaire *Michel Grimaud*, d'Arles. Le lieu d'Albaron n'avait sans doute plus de notaire.

(2) La Communauté d'Albaron était aussi pauvre que son Seigneur, s'il faut en croire la transaction de 1426, citée à la note XIV.

(3) Notaire *Jacques Norriceri*, f° 54. — Annales J. Did. Véran.

Tarascon, impr. Aubanel





LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

JEAN GERTOUS

Jean Gertous, avocat à Arles, qu'il ne faut pas confondre avec un autre *Jean Gertous*, apothicaire, dont nous avons publié quelques mémoires sur la Ligue (1), nous est connu par quelques travaux sur l'histoire d'Arles que la mort ne lui laissa malheureusement pas le temps d'achever.

Il avait réuni de nombreux matériaux, restés à l'état de manuscrits, sous le titre de *Miscellanea ad historiam civitatis Arelatis;* ces manuscrits formaient, au dire de *Rebattu*, " un grand registre contenant quantité de pièces ramassées, de toute façon et de diverses langues, caractères et formes de papiers, mises confusemant ensemble comme divers matériaux préparés pour bastir l'histeire de la ville d'Arles. "

Ce registre est perdu ; nous n'en possédons que des extraits recueillis par *Rebattu*, sur l'original que lui avait prêté, en juillet 1655, M. de Meyran l'aîné, mari d'une nièce de Gertous et vraisemblablement son héritier.

Les extraits de Rebattu passèrent aux mains de *M. de Molin*, puis de *M. de Méjanes* (2) et enfin à la bibliothèque d'Aix, où ils se trouvent actuellement (3).

M. *Mouan*, dans son intéressant catalogue des manuscrits d'Aix concernant la ville d'Arles (4), a relaté les principales pièces de ce recueil ; mais il émet le doute que les transcriptions de Rebattu soient fidèles, « attendu le soin qu'il met à nous prévenir à plusieurs reprises que l'écriture dans Gertous est menue, très-difficile à lire, qu'il y a des abréviations incompréhensibles..... etc. »

Nous citerons :

« Un sommere recueil de plusieurs auteurs de l'histoire de Provence, jusques à Gilbert, comte dudict pays, commençant dès l'an 408 jusqu'à 1052, » — résumé curieux et intéressant sous le rapport des recherches qu'il a dû nécessiter.

« Un discours des antiquitez, terroir et autres choses de la ville d'Arles, » — détails sur les productions du sol, sur l'histoire religieuse, sur la Crau, etc..., avec beaucoup de citations d'anciens auteurs.

« Un nouveau discours sur l'his-

(1) Voir *Musée*, 3e série, pages 8 et suiv.

(2) Suivant une note d'*Anibert*.

(3) Ils sont réunis en un volume in-4° de 395 pages, couvert en parchemin, inventorié sous le n° 560.

(4) Aix, Aubin, imprim. 1847.

toire d'Arles, » — avec quelques inscriptions.

« Un discours de ce qui s'est passé pour la course de bague, faicte à Arles, le samedy dernier jour de février 1609, » — rempli de détails piquants sur les mœurs de l'époque (1), etc.

Anibert, qui a fait à Gertous de nombreux emprunts, estime que « son recueil est précieux, en ce qu'il contient des copies de bien des chartes qu'on trouvait de son temps dans les archives de l'hôtel de ville et qui ont disparu depuis (2). »

Mais Bonnemant observe « que *Jean Gertous* ne connaissait point du tout les caractères anciens et n'avait pas grande critique (3). »

Nous ne savons rien de plus de ce jeune et infatiguable pionnier de la science, qu'une mort prématurée vint moissonner à la fleur de l'âge, à 30 ans, dans la première moitié du XVIIe siècle.

EMILE FASSIN.

ALBARON

(SIMPLES NOTES)

XIV

Le lieu d'Albaron possédait autrefois deux églises ou chapelles ayant titre de prieuré.

L'une d'elles était située dans l'enceinte même du château ; elle fut dévastée et incendiée pendant les guerres de religion, et tombait en ruines en 1596. Gilles Duport en fait mention en 1690 comme d'une chose depuis longtemps disparue.

L'autre était l'église paroissiale érigée sous le vocable de Saint-Vincent. La nomination du curé-prieur appartenait à l'abbesse de Saint-Césaire d'Arles, depuis l'année 1319, date de l'union de ce prieuré à la mense du monastère de Saint-Césaire.

XV

J.-Didier Véran possédait un procès-verbal du 5 juin 1624 relatant les solennités de la fête de Saint-Vincent d'Albaron et la juridiction des prieurs. Je n'ai pu retrouver cet acte, qui serait intéressant à consulter, et je n'en ai connaissance que par une note manuscrite de Pierre Véran.

XVI

En 1636, l'église Saint-Vincent tombait en ruine « par la longueur des temps et les malheurs des guerres civiles. » L'archevêque J. Jaubert de Barrault, par sa fameuse ordonnance qui réorganisait les juridictions paroissiales dans la Camargue, prescricrivit sa reconstruction aux frais des fidèles possédant biens à une lieue à la ronde. Le prieur Antoine de Rampalle fit immédiatement les avances nécessaires, et la reconstruction ne subit aucun retard.

Une inscription fut gravée à l'intérieur de l'église sur la porte de la sacristie, pour en perpétuer le souvenir.

L'église est démolie depuis longtemps ; seule la sacristie subsiste encore, mais dans un état d'incurable délabrement. Le mur extérieur qui avait reçu l'inscription se trouve mis à nu par la démolition de l'église et forme façade. L'inscription, rongée par le sel qui suinte des murs et par les ravages des pluies et du vent, ne montre plus que des traits effacés et des mots indéchiffrables. Mais l'abbé *Bonnemant* a eu le soin de nous en

---

(1) Nous avons publié ce « Discours » dans la 2e série du *Musée*, p. 185 et suiv.
(2) Anibert, Rép. d'Arles, I, 161, note.
(3) Bonnemant, Eglise d'Arles, II, XXXIX.

conserver le texte.... incomplètement, il est vrai, car il ne put, paraît-il, le déchiffrer en entier (1).

QUOD FŒLIX FAUSTUMQ. SIT.

DIRUTA ET IN SUIS SEPULTA RUINIS STI VINCENTII ECCLESIA, VICTRIX TEMPORIS, PRÆSTANTIOR EMERSIT EX FUNERE :

PRÆCIPIENTE ILMO DNO D. JO. JAUBERTO DE BARRAULT AREL. ARCHIEPÔ ET PRINCIPE, GALL. PRIMATE, DÙM DIŒCESEOS SUÆ LUSTRAÔEM DIE TRIADOS, AB ECCLESIA STI VINCTii INSTAURAÔE CERTO DE IMPIETATE TAM FŒLICIB. AUSPICIIS TRIUMPHATURUS AGGREDITUR, OBSEQUENTE D. ANTO. DE RAMPALLE THEOLOGO. APLIC. PROT. ET PŒNITENO ELEEMOZO REGIO, ET DICTÆ ECCL. PRIORE, PIOR. DNOR. DE ALBARONÓ ET PARŒCHOR. AC PR.......

EXPENSIS. AN• MDCXXXVI.

MEMORES ESTOTE POSTERI, VALETE ET ORATE.

« Au-dessus de cette inscription, gravée en lettres capitales, sont les armes dud. Rampalle, c'est-à-dire une aigle éployée, et on lit ces mots : D. ANTONIUS DE RAMPALLE. » *(Bonnemant.)*

Si l'inscription dit vrai, et si l'église fut rebâtie plus belle qu'auparavant *(præstantior emersit)*, il est permis de supposer que l'ancienne église était de minces proportions; ce qui reste encore de la nouvelle indique des dimensions d'une extrême exiguité.

XVII

En 1790, le curé-prieur d'Albaron, M. *Benet*, refusa de prêter serment à la Constitution et émigra en Italie. Il fut remplacé par un curé assermenté.

L'église fut fermée en 1794, puis dévastée et vendue. Il n'en reste debout que la sacristie, tombée, nous l'avons dit, dans un complet délabrement.

EMILE FASSIN.

(à continuer.)

(1) J'ai copié cette inscription sur le lieu, dit l'abbé Bonnemant, le dimanche de la Trinité, 29 mai 1774. (Bonn. *Paroisses*, p. 437. Ms. à la biblioth. d'Arles.)

Le Livre de Raison
D'ANTOINE PEINCT.

(Suite et fin.)

Dépense faite à un logis par le sieur de Panisse.

— L'abilhaige du bateau qui se tient à la Ponche.

— Besoigne d'un maistre charpentier.

— Solde du sous-clavaire.

— Blé mis au grenier commun.

— Besoigne d'un maistre broquier.

— Achapt de poudre, 10 escus 35 sols.

— Pour sonner les cloches contre le mauvais temps, la veille de Sainte-Agnès.

— Solde du sergent majour.

— Marchandise fournie et employée à l'entrée de Mgr le duc de Guyse (1).

— Dépense d'un procès criminel (injures proférées contre les consuls).

— Louaige de chevaux et voyage fait à Aubaigne vers M. le duc de Guyse.

— Somme payée pour vivres fournis aux hostaiges, 420 escus (2).

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise, avait fait la paix avec le roi et avait remplacé le duc d'Epernon au gouvernement de la province (octobre 1596).

(2) C'était le payement d'une dette déjà ancienne.

La mort violente du lieutenant Biord, chef audacieux de la Ligue dans Arles, avait peu changé l'état des partis en cette ville.

Les uns étaient restés ligueurs forcenés

— Robe du concierge de la maison commune (3).

— Pour avoir dressé le cahier des dettes de la communauté.

— Significations des ordonnances de M. le président de Serre.

— Advis donné par MM. les avocats et procureurs du Roy à MM. les gens du Roy au Parlement.

— Présents faits à M. le président de Serre, dépens faits pour la sollicitation du procès de la communauté au Parlement.

— Estat de MM. les Consuls, 20 escus (4).

— Gages de celui qui fait payer le deux pour cent (5).

— Capitaine de la fraguatte 280 escus.

— Déclaration des gages du secretaire.

— Etat du sieur avocat assesseur de la ville.

— Etat du procureur de la ville.

— d'autres tenaient pour le duc de Savoie — d'autres, politiques ou *bigarrats*, voulaient se gouverner eux-mêmes — enfin d'autres (et c'était le parti le plus fort), voulaient que la ville se soumit au roi.

En 1593, le duc et connétable de Montmorency, gouverneur de Languedoc, et le duc d'Epernon, gouverneur de Provence, se rendirent l'un à Beaucaire et l'autre à Tarascon pour faire reconnaître Henri IV.

Arles résistait et ne se soumettait point. Le baron de Péraud, gouverneur de Beaucaire pour le roi, venait de s'emparer de Trinquetaille, et les consuls Arlésiens, qui tenaient encore le château d'Albaron et Saintes-Maries, avaient dû construire à la hâte le fort de Pasques, sur le grand Rhône, pour assurer leurs communications avec la Camargue.

Les gouverneurs menaçaient d'envahir la Camargue et de prendre de vive force le château d'Albaron. On était à l'époque de la récolte des blés, la misère était très-profonde dans Arles, lorsqu'enfin la ville se décida, le 1er juin, à traiter avec le duc d'Epernon.

Il fut arrêté :

Que les habitants reconnaîtraient le duc pour gouverneur et lieutenant général du roi en Provence, à la charge de conserver tous les privilèges, franchises et conventions de la ville.

Que celle-ci se désisterait de toute ligue ou association étrangère.

Que la ville ferait tout son possible pour que le connétable de Montmorency pût recouvrer le château de la Motte.

Qu'elle rendrait le château d'Albaron, paierait 100 mille écus pour la solde des troupes et qu'elle remettrait en garantie de ses promesses un certain nombre d'otages au duc d'Epernon.

Ces otages furent : Henri de Boche, Mathieu Avignon, écuyers, Jean Espinaud, François Constantin et Simon Nicolaï. Ils furent d'abord conduits au château de Beaucaire et transférés plus tard au château de Tarascon. Ils ne furent mis en liberté qu'après la reconnaissance du roi, à la fin d'octobre 1595.

(3) Les concierges et valets de ville portaient des brayes en drap jaune noués à la ceinture, un vêtement blanc de dessous ou veste en laine blanche, un manteau blanc galonné d'or et portant sur les côtés le lion de la ville. (Tableau du vœu des consuls en 1554).

(4) Chaque consul recevait 100 florins l'an. On ne comptait plus légalement à florins, quoique la dénomination en fût restée. Le florin était de la valeur de 16 sols de Provence, valant douze sols tournois.

Le viguier recevait de la commune 20 escus d'or sol pour l'assistance aux conseils qui se tenaient à la maison commune, et aux ventes des biens communaux.

(5) *Archives départementales* B 2579. 1596. — Compte des deniers provenant

— Gages du juge de Trinquetaille (6), 16 escus 48 sols.

— Gages du procureur juridictionnel de Trinquetaille.

— Dépense faite lorsqu'on cria la paix (7).

— Dépenses faites au rabillement des murettes du port et de Trinquetaille.

— Dépenses faites au rabillage du pont de Crau et reconstruction de trois arches de ce pont détruites pendant la guerre.

— Présent (8) fait à Mgr le cardinal de Joyeuse passant par cette ville (9).

— Estraines du clerc du secretaire, un escu.

— Récompense donnée à un messager venu de la Cour, 2 escus 6 sols.

---

d'un impôt de deux pour cent sur les marchandises passant devant Arles et Albaron, dont le produit est affecté à la réédification des murailles d'Arles :

La recette s'élève à 34998 livres 15 sols. Plusieurs entrepreneurs sont employés à relever les remparts.

Maître Antoine Bouche réédifie ceux que « la rivière du Rosne subvertist et tomba contre la porte de Genive, ensemble ladite porte »; ceux « qui sont devant l'église des Jacobins le long du Rhône » — « au ballouard de la porte de la Cavalerie, tirant à l'église de la l'Observance » — contre la plateforme de la porte du port. »

Taxil Séon relève les murailles du ballouard de Digne.

Gaspard Cabrier exhausse le rempart neuf de la ville « au dernier de l'église de Saint-Cile, » parce qu'il était trop bas et que le monde entrait trop facilement dans la ville.

Mathieu Maximin est chargé de faire un terrassement contre le rempart au boulevard de Digne.

Jeannet Goirand, de passer un enduit au même rempart.

Antoine Bouisse entreprend la fondation du mur devant le couvent des FF. Prêcheurs. Il redresse la portion de l'enceinte nouvellement ruinée par les eaux contre la tour de Rolland et l'avant-mur de cette dernière; il répare la partie située devant la cour « des hoirs de feu lieutenant de Biord, proche la porte de Sallières » ?

Trophime Gauthier répare la porte de Notre-Dame.

Taxil Simon, la muraille qui longe le Rhône derrière Saint-Martin, les degrés de la porte du port jusqu'à la tour qui est devant la maison de Pierre Flèche.

(6) L'archevêque avait récemment cédé Trinquetaille aux consuls, qui prirent depuis lors le titre de seigneurs de Trinquetaille.

(7) Pétards, artillerie et publication à son de trompe, le 13 décembre 1598.

(8) Un veau et 5 barrals de vin de Crau, 4 escus 30 sols.

(9) *François de Joyeuse*, nommé archevêque de Narbonne en 1582, promu au cardinalat l'année suivante, quoiqu'il n'eût encore que vingt ans. Il garda cet archevêché avec celui de Toulouse auquel il fut promu en 1284. Il mourut à Avignon le 23 août 1615.

Il était fils de Guillaume de Joyeuse, lieutenant général au gouvernement du haut Languedoc, maréchal de France.

Le frère aîné du cardinal, l'amiral duc de Joyeuse, avait été tué à la bataille de Coutras en 1587.

Le troisième fils de Guillaume de Joyeuse était Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, qui s'était fait capucin l'année précédente.

Antoine Scipion de Joyeuse, quatrième fils de Guillaume, succéda au titre de duc et à la charge de son père. Il se noya dans le Tarn à l'époque du siége de Villemur.

Hénri de Joyeuse, ou frère Ange de Joyeuse, quoique prêtre et capucin, revint

— Estrennes des secretaires de la maison commune.

Estat de Mgr le Viguier 20 escus d'or sol.

— Surintendant du collège 100 escus.

— Gaiges du maître canonnier 40 escus.

— Droits de la gabelle pour les blés étrangers portés à la ville.

— Paiement de terre prinse pour faire une draye le long de la chaussée du Tresbon.

— Messe de Saint-Aguete.

-- Nouveau présent de vin fait à Monsgr le cardinal de Joïeuse à son passage.

-- Entretien d'une bête sur la rivière du Rosne, 220 escus.

-- Vacations d'un huissier pour les affaires de la ville.

— Pour avoir gravé et peinct le tableau de marbre qui est sur la porte de la maison commune (10).

-- Déduction du prixfait de redresse des arches du pont de Crau.

— Farine mandée au château d'Aureille.

-- Réparation faite à la roubine de Saint-Gabriel.

Premier rolle du sel qui se vend au grenier commun.

-- Présent faict aux FF. Prêcheurs.

-- Argent donné à Robert. Reynaud, libraire, pour l'occasionner d'habiter dans la ville, d'y tenir boutique ouverte et de vendre de beaux et bons livres, 20 escus.

-- Vacations des examinateurs et estimateurs.

-- Présent de vin et de poisson fait à Monsgr le duc de Guise, sur sa demande et pour l'offrir à la reine d'Espagne, qui était aux environs de Marseille.

-- Dépenses faites au logis de Saint-Martin de Crau.

-- Dîner de 24 couverts offert à Trinquetaille par les Consuls, la veille de Saint-Jéhan, 14 escus.

Réflexions.

Voilà ce qu'était la communauté d'Arles aux dernières années du xvᵉ siècle.

La guerre absorbait tout.

Point de vicinalité.

Point d'instruction du second degré, si ce n'est celle que donnaient gratuitement les communautés religieuses.

Point de securité.

Point de secours aux malades, les œuvres pieuses devant y suffire.

Point de subventions aux pauvres, et point de liberté.

Il est vrai qu'*Antoine Peinct,* marchand drapier, a pu gagner, pendant ces temps agités, une fortune, et que *Gauchier Peinct,*

---

aux armes; il prit le titre de duc et fut nommé gouverneur de la province de Languedoc en 1596.

Les Joyeuse eurent une grande influence sur toutes les affaires de ce temps, comme on peut le voir dans les historiens du Languedoc.

Ils n'échappèrent pas cependant à la malice des pamphlétaires, ainsi qu'en témoigne ce quatrain :

A FRÈRE ANGE CAPUCIN.

Vos trois frérés sont morts en les guerres cruelles,
Les deux premiers en terre et le deuxième en l'eau;
Gardéz vous bien de l'air, si ne volez tout beau,
Frère Ange, mon ami, vous y lairés vos aisles.

Ceci prouverait qu'il y eut un cinquième Joyeuse qui nous est inconnu.

(10) 62 escus pour avoir gravé et peint les lettres du tableau de marbre que les consuls ont fait mettre sur la porte de la maison commune de cette ville, à la louange de la paix générale faite par le roy notre syre et servant de mémoire des excès, désordres et mauvais actes commis en la dite ville pendant les derniers troubles; — icelui tableau posé au-dessus des armes du roy et de la ville.

qui est consul de l'état des bourgeois en 1622, s'anoblit et devint consul de l'état des nobles en 1634 et 1640.

Ach. Gautier-Descottes.

Note sur le duc de Montmorency.

—

Henry Ier, duc de Montmorency, de Damville, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Languedoc, était fils de Anne, duc de Montmorency.

Henry IV l'éleva à la dignité de connétable. Il avait eu le gouvernement de la province pendant 51 ans.

Il mourut le 2 avril 1614.

Il résista fortement à la Ligue et le roi lui dut certainement la conservation de la province du Languedoc.

Il fut longtemps la terreur des ligueurs d'Arles.

A. G.-D.

Curiosité des Registres

DES

ANCIENS NOTAIRES D'ARLES

XXI

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN MÉDECIN AU XVe SIÈCLE.

—

Au décès de *Jean Nicholay*, médecin d'Arles, qui laissa pour héritier universel son fils encore mineur Symon Nicholay, le notaire *Pierre Menhinati* fut appelé pour dresser inventaire.

Cet inventaire fut fait le 20 mars 1483; il est au fo 105 du registre du notaire. On y lit avec intérêt le détail des ouvrages formant la bibliothèque du défunt :

1° *Librum medicine editum à magistro Johanne de Gordianio, qui incipit ex venenis* (en parchemin).

2° *Tabula Nicholay* (papier).

3° Un livre en parchemin commençant par ces mots : *Incertatur et est ymago Crucifixi.*

4° *Inventarium sive colectorium Mgri Guidonis Coliaci* (papier).

5° *Liber februm Izac* (parchemin).

6° *Nove Instructiones* (parchemin).

7° Questions d'Avicene (pap. et parch.)

8° Un livre en parchemin commençant par ces mots : *Omnes homines....*

9° *Librum Avicene*, grand format.

10° Un livre imprimé, intitulé *Matheus Moretus.*

11° *Liber Galiani* (parch.)

12° *Liber Isogogarum.*

13° Un volume commençant par ces mots : *Incipit liber Canonis primus quem princeps.....*

14° *Liber Glausule magistri Johannis Englici.*

15° *Liber editus à magistro Raymundo Chalmi de Vinario.*

16° *Liber Septimus Galiani.*

17° *Liber vinorum.*

18° *Liber Breviarii.*

19° *Rubrica rubea, capitulum primum, De Aquâ.*

20° *Practica magistri Arnaudi de Villanova.*

21° *Tractatum de virtutibus.*

22° *Tractatum de virtutibus lapidum.*

23° *Libri Physicorum.*

24° *Tractatus de egritudinibus particularibus.*

25° *Liber plantearius.*

26° *Liber magistri Antonii Gaynerii.*

27° *Tractatus Desperis.*

28° *Galienus. De simplicibus medicinis.*

29° *Liber dictus Philonus.*

30° *Liber Johannis de Tornavilla.*

31° *Galienus. De malicia diverse complectionis, de morbo et accidenti textus methafisices.*

32° *Vita Beati Trophimi* (papier.)

33° *Questiones logicales.*

34° *Textus Aristotelis.*

35° *Compendium.*

Il est intéressant de rapprocher cet inventaire du catalogue de la bibliothèque de *Jean Textoris*, médecin d'Arles, mort avant 1465.

EMILE FASSIN.

(*La suite prochainement*)

NOTE

Sur le droit de Resne

Le droit de *Resne* était un impôt qui se prélevait sur les farines consommées dans Arles, ainsi que sur les grains et les laines.

Le 16 juillet 1655, les consuls affermèrent ce droit à *André Goulleau*, pour l'espace de 3 ans, moyennant 2000 livres.

Un arrêt du grand conseil du roi, en date du 31 mars 1657, en exempta les Chevaliers de Malte.

Le droit de liard, qu'on percevait sur les grains, au siècle dernier, n'était autre chose que ce droit de *Resne*, dont le nom vieilli avait fait place à une dénomination plus intelligible et plus pratique.

(Voir mes notes sur le ***Poids du blé et de la farine,*** dans la 1re série du *Musée*, pages 126 et 174.)

EMILE FASSIN.



ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1460.

Viguier : ***François de Fallet,*** écuyer du roi René.

Syndics : *Nicolas de St-Martin,* chevalier.
Bernard d'Allamanon id.
Honoré Bernard.
Bernard Testori.

Sous-clavaire : Barthélemy de Tropin.

Le 12 mai, les Arlésiens représentèrent le jeu de la ville de Constantinople.

1461.

Viguier : *Charles d'Aymars,* chevalier, seigneur de la Garde.

Syndics : *Florens de Balbi* (1).
Antoine d'Isnard.
Jean Rossel.
Guigues Olivier.

Sous-clavaire : Anselme Adhémar, pour la deuxième fois.

Le 4 janvier, mort de Charles de Castillon. René, son fils, hérita de ses terres.

1462.

Viguier : *Robert de Crespin,* chevalier, capitaine du château de Tarascon.

Syndics : *Imbert d'Eyguières.*
Jacques de Grille (2).
Jacques Durbane.
Pierre Meyran.

Sous-clavaire : François de Bardoche.

Le 26 décembre, Jean-Antoine des Baux des Ursins, prince de Tarente, grand connétable du royaume de Naples, mourut dans son château d'Hautemure, ne laissant que des filles (3).

1463.

Viguier : *Pierre de Gueyramand*, seigneur des Pennes.

Syndics : *Jean de Porcellet.*
Monluc de Tropin (4).
Jullien Donine.
Honoré Olivier.

Sous-clavaire : Jean Charrière.

Guillaume de l'Estang fit hommage de la moitié de la terre de la Porcelette, au Plan du Bourg, à l'archevêque Philippe de Lévis.

(à suivre)

---

(1) *Floret Balbi*, selon J. Did.-Véran.
(2) J. Did.-Véran place Jacques de Grilles au premier rang consulaire et ne met Imbert d'Eyguières qu'au second rang.
(3) Lalauzière mentionne le même fait, en termes identiques, mais le place en 1468.
(4) Montussius Tropin (J. Did.-Véran).

Beaucaire—Imprimerie J. DUPUY

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

Curiosités des Registres

DES

ANCIENS NOTAIRES D'ARLES

XXIII

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN MÉDECIN AU XVe SIÈCLE (1)

Jean Textoris avait épousé la veuve de Barthélemy d'Arbaud, *Pione Bénin*, qui avait de son premier mariage un enfant très-jeune encore appelé *Jean d'Arbaud*. Cet enfant était encore mineur au décès de *Jean Textoris ;* son tuteur, *Jean Ruffi*, fit dresser inventaire de tous ses biens, par le notaire *Pancrace Salvatoris*, le 19 octobre 1465. Nous allons tirer de cet inventaire le catalogue de la bibliothèque de *Jean Textoris*, (1) qui, circonstance digne de remarque, comprend 30 volumes ni plus ni moins que la bibliothèque de Jean Nicholay, dont nous venons de donner le détail :

1° Un livre en parchemin, dit *Herbolayre*, commençant par ces mots : *Cum ego Manfridus.....*

2° *Liber Boecii De Consolatione*, moitié latin, moitié roman, commençant par ces mots : *Molt excelent* et finissant par *Benedicatur* (papier et parchemin).

3° Un ouvrage de droit ayant pour titre *Instituta*, commençant par ces mots : *Imperatoriam majestatem* et finissant, au texte, par les mots *adventura est* (3).

4° *Liber Avicenne*, parchemin, grand format, têtes de chapitres historiées, *historiatus per capita* (4).

5° *Liber dictus Galienis : Incipit liber Galieni* etc. (5).

6° *Tractatus Petri Helie.*

7° *Liber Prutianus*, commençant à la 2me ligne par le mot *studiorum* et finissant par celui de *grecorum*.

8° *Liber Hebrardi : Quoniam ignorantie.....*

9° *Tractatus de Metafisica et de Meteoris : quoniam quidem.....*

10° *Parvus liber : tabula super libros geometrie.....*

11° Un livre de médecine intitulé, *liber ysagogarum* (6).

12° Matines, *(quædam matutine)* commençant par ces mots: *Deus in te sperantium* et finissant par ceux-ci : *Confessus fuit.*

13° Un livre de médecine dit *de Bornamira.*

14° Un livre de chirurgie composé par Me Guillaume de Crémone, *in quo est depicta chirurgia in tribus foliis circa finem*, c'est à dire avec planches.

(1) Voir page 108 de la présente série.
(2) *Jean Textoris* avait été reçu médecin de la ville le 4 mars 1428 (not. *Guill. Olivari* f° 226).

(3) Ce sont les *Institutes* de Justinien.
(4) Voir l'art. 9 du catalogue de Nicholay.
(5) Voir l'art. 11 du catalogue de Nicholay.
(6) Voir l'art. 12 du catalogue de Nicholay.

15° Un autre livre de médecine commençant à la première ligne de la 2e colonne par le mot *in[illegible]borum*.

16° Un autre, de *Jean Bedenis*.

17° Un autre appelé *Avicenna artis medicine*.

18° Un livre dit *Averroys*.

19° Un autre livre de médecine appelé Trésor de la santé (7).

20° *Liber Hebonnesie de medicinis simplicibus*.

21° Un ouvrage en lettres italiques, contenant douze planches ou gravures, et finissant au pénultième feuillet par le mot *Serpentarii*.

22° Un almanach en parchemin, traitant des signes et des planètes.

23° *De regimine principum*, un volume *Compillatus*, commençant par les mots *regia ac sanctissima* et finissant par *ostendentur*.

24° Un livre dit *L'Erbolayre*.

25° Un livre de médecine commençant par le mot *quoniam* et finissant par ceux-ci : *si per Otum*.

26° *Les Politiques* d'Aristote, commençant par *Omnis ars* et finissant par le mot *provocantia*.

27° *Liber de Planetis : quia in theorica* etc...

28° *Tractatus magistri Anthonii Ricardi : ars graduandi*... etc...

29° *Tabule Anfonsii : Tempus est mensura*... etc... finissant par le nombre 31 en chiffres arabes.

30° *Tractatus Ptholomei : scientia stellarum*....

Ce catalogue est fort curieux et d'un grand intérêt au point de vue bibliographique.

EMILE FASSIN.

(7) Je suis fort incertain de ce titre. La lecture lettre par lettre donne *tamruium* ou *tamricium sanitatis* ce qui est évidemment un non-sens. Je laisse à de plus habiles le soin de restituer le mot propre.

NOTES

Sur le Sous-Clavaire

C'était une fonction qui datait de l'origine de la République.

Le clavaire était un receveur des amendes. Sa fonction est ainsi définie dans l'art. 73 des statuts d'Arles :

Statuimus quod clavarii acceptant omnes condempnationes et satisfaciant creditoribus communis.

Il devait désigner un sous-clavaire, qui devait percevoir les amendes et en rendre compte.

Art. 72 : *Statuimus et volumus quod clavarii eligant subclavarium, et subclavarius teneatur reddere rationem clavariis, semel singulis septimanis, in scriptis, de habitis et expensis.*

D'après les articles 10 et 16 de la 2e convention avec Louis II. comte de Provence, la ville d'Arles se réserve de faire ou créer un sous-clavaire (*possint facere et creare subclavarium*) des sentences duquel il ne pouvait être appelé qu'au Viguier et non ailleurs.

Le sous-clavaire était donc un juge de police, percepteur des condamnations qu'il prononçait.

Dans l'excellent inventaire des archives des Bouches-du-Rhône de M. Blancard, l'on trouve le compte des recettes et des dépenses du clavaire d'Arles de l'année 1304 à l'année 1348.

Tout d'abord il est établi que la Reine a sur la ville d'Arles le droit de haute, moyenne et basse justice et le droit de glaive.

La cour possède quelques objets mobiliers :

— Un drapeau.
— 33 arbalètes.
— Deux tambours et deux trompettes.
— Deux hâches.
— Une échelle.
— 11 paires de liens en fer.
— Une bonne grosse cloche.

De plus un palais où habite le Vuiguier et où se trouvent la prison et la clavairerie.
— Sept maisons.
— Un pré de 25 sesterées *apud Roveriam* (à Rouvian?)
— Une maison à la Calade indivise avec Guibert.
— Une maison sise à la rue des études des notaires *(operatoriorum notariorum)*

Il est perçu :
— Des droits de citadinage.
— Un denier par livre sur le vermillon (1)
— Les droits de l'encan des peaux.
— La tasque des blés.
— 60 livres de poivre données par la communauté des Juifs chaque année.

Les condamnations sont prononcées pour :
— Injures, menaces, blessures.
— Vente de poissons gâtés.
— Jet de balayures.
— Passage au travers des propriétés.
— Vols, coups aux juifs, etc...

Les injures sont textuellement rapportées par le greffier :
— Bérengère Nicolas, 10 sols pour avoir dit à Jeannette Bouc : « *Vay te far fotre per Ricardin.*
— Mariette Coste, 15 sols pour avoir dit à Alasie Durante : va à l'étable d'Isnard *ubi puer Ortolani ascendit super ventrem filie tue.* »
— Astruge Terrasse, 10 sols, pour avoir dit à Beatrix Chiffre : « *quam ego ter te reperii una cum marito meo subtus mensam, qui tibi in altum elevabat tibias tuas* »...

J'en passe et des meilleurs.

Le port d'armes trop longues, la sortie de nuit sans fanal après le son de la cloche municipale, le jeu de cartes, la vente le dimanche, etc, sont au nombre des contraventions.

Parmi les condamnés, nous trouvons Anne l'esclave, qui a appelé *p..a*, *bagasse*, l'esclave *(esclavam)* de Pierre de Ste-Marie, le médecin.

Dans les dépenses, outre les honoraires du Vuiguier, des juges et du clavaire, l'on trouve l'entretien et la nourriture du lion de la cour royale d'Arles. En 1461, il avait été dépensé pour cet objet 7 florins par mois « *in nutrimento Leonis Arelatis.* »

Pierre Julien, exécuteur de la justice de la cour royale d'Arles, dont la maison a été vendue, ce qui est un des premiers articles de recette du compte de Peinct, fait son office dans la circonstance que voici et reconnait avoir reçu du clavaire le compte ci-après :

(1463) — Les deux juges *du Lion* et *de la Porte* reconnaissent Françoise Michel coupable d'avoir tué à coups de bâton et de hâche et pendant qu'il dormait son mari Jacques Edouard dit *Fromagi* et ils la condamnent à être traînée sur une claie à la queue

(1) Il était alors (1372) encore très abondant : le seul Jacques Lentil paye le droit sur 42 quintaux 84 livres.

d'un âne, à travers la ville d'Arles jusqu'à la maison de la victime; à avoir, là, la main droite coupée sur un billot, et enfin à être pendue à la potence de *la rode* sur la chaussée du Rhône où passe la route de Tarascon.

Voici le coût du supplice :

A l'exécuteur, 5 florins.

Un billot *(plot),* 3 gros.

Une claie faite exprès, 2 gros.

Une échelle de quatre cannes, 18 gros.

Une courroie pour lier l'échelle à la potence, 8 deniers.

Les gants du bourreau, 1 gros.

Au barbier qui a fait la toilette de la patiente, 5 sols.

Deux cordes pour lier la patiente à la claie, 16 deniers.

Deux cordes pour la pendre, 2 gros.

Un coq attaché au croc de la potence *(pro uno gallo proponendo in pico dicte Francisce)* 2 gros.

Ach. Gautier-Descottes.

Le capitaine du Guet (ou Soubs-clavaire) qui a avec soy 50 soldats entretenus aux despens de la ville, a la charge de faire la nuict le guet ou patrouille par la ville, afin d'esviter les larrecins. Il a le pouvoir de faire prisonniers tous ceux qu'il trouve sans lumière par les rues portans armes, espées et bastons; peut faire ouvrir toute sorte de maisons, pour y faire la recherche des larrons, adultères, vagabonds et berlandiers (pourveu que quelque voisin ou autre personne de foy le lui aye dénoncé) et les trouvant les peut mener, autant hommes que femmes, en prison, pour leur estre faict leur procès suivant la gravité du délict.

Ce capitaine a le droict des aliélages, et doit reconnoistre toutes les eymines qu'on mesure le bled, les mesures de l'huile, du vin et du sel; marquer les canes, pans et harpents; esgaller les balances, tresbuchets et romaines, afin que le poids et la mesure soient faicts avec équité; doit deffendre les patis, coussoul, esplèches, et herbages de la ville; empescher la pesche des estangs, roubines, bourdigues et autres lieux appartenants à la communauté, et trouvant du manquement peut user de gagerie, donner des esmendes et emprisonner les défaillants.

Il a jurisdiction sur les bans ou accuses données pour raison du dommage fait aux terres, preds, vignes, bois, jardins et herbages des particuliers; et de ses jugements on ne peut appeler que devant le viguier.

Enfin il a le soing de faire continuer les jeux des meslanges, ou séculiers institués dans Arles despuis les empereurs, Théodoric, roy des Goths, confirmés par le Roy René, que sont le saut, la luitte, la course des hommes et des chevaux, de tirer le mousquet, et faire des armes (afin d'exercer la jeunesse) et donner les prix à ceux qui les auront gaignés. *(La royalle couronne* des Roys d'Arles, p. 544, 545).

La charge de sous-clavaire était exercée alternativement par un noble et un bourgeois, qui était comme un lieutenant de roi : on lui confiait la garde des portes de la ville (Annales de la ville d'Arles, manuscrit *Pomme* ann. 1450).

Mais là ne se bornaient pas les fonctions du sous-clavaire, qu'on appelait aussi le sous-viguier, en raison des attributions judiciaires de sa charge. Il remplissait une mission dont on parle moins, dont on faisait

moins étalage. et qui avait cependant une égale utilité: je veux parler de la police des mœurs.

Il existe encore aujourd'hui, dans la rue de l'hôpital, un impasse qu'on appelle la *ségarié*— corruption de son ancien nom de *souvigarié*. C'était jadis le bureau de police; il prenait accès par la rue de l'Egoût, la *brava carriera*, et faisait partie d'un vaste corps de logis que la communauté avait fait construire pour y loger les femmes prostituées qui précédemment troublaient par leur scandaleux voisinage la pieuse quiétude des bons Pères Carmes. (1)

Le sous-clavaire avait la garde de ce bercail; il percevait pour cet objet *(pro custodia postribuli)* une redevance annuelle que lui payait la *regens* ou *abbatissa* (2)

Cette sorte de protectorat se manifestait par des actes extérieurs. Ainsi, quand arrivait une nouvelle cliente, le sous-clavaire (ou son délégué) devait la prendre sous son bras et la promener, au son du tambour, dans divers quartiers de la ville, pour la montrer au public *(Pierre Véran)*. La donzelle, *sociarda* (3), arborait pour cette promenade les insignes de sa profession, les aiguillettes de couleur à l'épaule et sur la *gonelle* (4).

Le sous-clavaire avait aussi la direction des courses de la Pentecôte, où couraient, dans le plus simple appareil, les filles de joie. Il décernait le prix à la plus agile; ce prix consistait en une paire de bas de drap et une paire de souliers. (5)

---

(1) *Bonament non podon anar ne tornar que non veian belcop de inhonestas actes et laxivitas*, exposait au Conseil de ville, de la part des RR. PP. Carmes, « lo mestre sermonayre deldich couvent » dans sa requête du 15 avril 1489 (Archives d'Arles, BB, 6).

« Les PP. Carmes essuyèrent encore pendant huit ans complets tout le chagrin et le danger de ce spectacle. Ce ne fut que dans le conseil tenu le 10 avril 1497 que l'on fixa enfin la demeure des «femmes deshonnêtes» près de l'égoût de l'hôpital St-Esprit du Bourg (maintenant l'Hôtel-Dieu) dans la maison que la commune y avait fait construire et à laquelle on donnait le nom de *Soclavarié* ou *Sobvigarié* parce qu'il y avait un appartement d'où le sous-clavaire ou sous-viguier veillait à ce qu'il ne se passât rien en ces lieux de contraire à la tranquillité publique et à la sûreté de ceux qui les fréquentaient (Anibert, République d'Arles)—Le prétoire du sous-clavaire était dans la paroisse St-Lucien (1424—Vieux Cadastre).

(2) Un acte du 5 juin 1425, notaire *Pangonis* (au *Primum Sumptum*, f° 31) constate l'existence de cet impôt: « Joannetta de Lichi de Pontoyse se reconnait débitrice envers noble Guimet Duranti *pro jure consueto dari subclavario et curie quolibet anno pro custodia postribuli.* »

(3) D'où le nom de *souillarde,* encore appliqué.

(4) *Gonella* ou *Gunna,* cotte de femme, cotillon.

(5).... *Pagat à Ponson de* Brunet, *sous-clavari, per las causas* (CHAUSSES) *et sabatas des cors* (COURSES) *de las putans, à la fiera passada, 13 sols 4 deniers* (Archives d'Arles, comptes trésoraires, CC 131).

L'émulation et l'appât du prix n'était pas toujours un stimulant suffisant pour encourager ces femmes à courir, à cause des avanies qu'elles récoltaient en chemin. Le sous-clavaire y suppléait par un enrôlement

Il devait aussi faire *courir* la femme adultère et son complice qui, surpris en flagrant délit, n'avaient pas acquitté l'amende. (6)

Du mercredi saint au lundi de Pâques, il devait tenir renfermées dans l'hôpital du Bourg toutes les «filles perdues, truandes et catonières» *ut peccatum ne faciant* (7) — inspecter ou faire inspecter toutes les fermes de la Crau, pour s'assurer qu'elles ne recelaient aucune «ribaude» (8) — faire payer l'amende aux délinquantes (9), etc., etc....

Il faut croire qu'autrefois on ne voyait pas les choses du même œil que de nos jours. Cette charge était recherchée; la noblesse et la bourgeoisie s'en partagaient les honneurs, une année chacune, à tour de rôle. Le roi Charles II, voulant honorer le notariat, ordonna, par lettres patentes de 30 mai 1297, que le sous-viguier serait pris désormais exclusivement parmi les notaires. Mais cette mesure déplut à la commune d'Arles, qui en vint à poser comme condition aux quatre notaires que'lle avait le droit de nommer annuellement, de ne jamais accepter l'emploi de sous-clavaire. (10) E. F.

Si les sous-clavaires ou sous-viguiers se recrutaient alternativement dans la noblesse et la bourgeoisie, leurs agents subalternes, les *soci* (11) du sous-viguier, comme on les appelait alors, étaient ramassés bien souvent dans ce que la lie de la population offrait de plus abject. Les registres des conseils fourmillent de décisions telles que les suivantes :

---

forcé; quelques jours auparavant, il raccolait de force les plus jeunes ou les plus grotesques, et les tenait enfermées jusques au moment des courses. Ce singulier usage, digne des temps de barbarie, se continua jusqu'à l'année 1598. "Il arriva (cette année-là) qu'ung bon père jésuite preschant à St-Trophime quelques jours avant les dictes festes et exagérant (*sic*) l'infâmie de telles courses de femmes, les consuls trouvèrent bon de les supprimer : de façon que le soubsclavaire qui, quelques jours auparavant, s'estoit saisy des dictes femmes et en tenoit plusieurs enfermées, les lascha aussitost. Ainsi ceste sale coustume fut abrogée." (Archiv. de la ville, reg. coté *Annales*, I, *sub anno* 1598).

(6) Dans les statuts que l'archevèque d'Arles Rostang de Capra octroya à la ville de Salon le 8 des ides de Mai 1293, on trouve à l'art. 65 que l'homme et la femme surpris en adultère couront tous deux ou paieront 50 sous chacun.

Pareille disposition existait dans la ville d'Arles. — «En dévouant ainsi le vice à des outrages publics, dit *Anibert*, on avait bien autant fait pour les mœurs que les fondateurs de ces maisons de captivité où une pénitence forcée et secrète devient également inutile au public et à celles qui la subissent.» — Anibert fait allusion aux anciens *Refuges*, supprimés en 1791.

(7) Archiv. d'Arles, CC 131.

(8) Ibid. CC 276.

(9) J. J. Estrangin, dans son mémoire sur le droit d'Anouge (affaire Palluy contre la commune d'Arles) mentionne la perception que voici : *De rebus cujusdam garciæ captæ in quodam cellario, solidos 50.*

(10) Les produits de la sous-clavairerie s'affermaient : Le 9 mai 1480, Suffred de la Plana, viguier d'Arles, les *arenta* à Jacques Boyer et Jean André au prix de 3 florins (not. *Honoré Raymundi*, f° 28)

(11) *Socius*, compagnon.

« Donné pouvoir aux syndics de révoquer de ses fonctions *Petrus Suriani, socius subclavarii,* parce qu'il est reconnu pour *leno publicus, tenens meretricem in publico* (26 janvier 1449.) »

— « Petrus Cape sera cassé de sa charge de *soci* du sous-viguier, *quia est leno publicus*...etc.

E. F.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1464

Viguier : *Barthélemy de Demandolx.*

Syndics : *Antoine de Pontevès,* seigneur de Cabanes.

Jean de Porcelet de Fos.
Jean Sathenai.
Anselme Adhémar (1)

Sous-clavaire : Jacques de Grille.

En mars, Eustache de Lévis, frère de l'archevêque Philippe, fut nommé abbé de Montmajour par Pie II.

1465

Viguier : Le précédent.

Syndics : *Honoré de Boche,* sieur de Vers.

Antoine de Malsang.
Gabriel Huaut dit *Guigonet.*
Pierre Borel.

Sous-clavaire : Honoré Bernard. (Il exerça jusqu'à l'arrivée du nouveau viguier).

— Le 10 juin, testament de *Bertrand Meyran,* cultivateur de N. D. de la Mer, habitant à Arles, tige de la maison de *Meyran de Lagoy.*

— Raymond de Richard, grand prieur de St-Gilles, alla en Aragon retirer les biens usurpés à son ordre.

(1) *Jean de Stenay* et *Antel Aymar*, d'après J. Did Véran.

1466

Viguier : *Gabriel de Valori,* chevalier, seigneur d'Eguilles.

Syndics : *Bernard de Romieu.*

Jacques de Brunet.
Louis Cœurs (2)
Alexis Dufour.

Sous-clavaire : Pierre Meyran, bourgeois.

— Le 30 janvier, Jean de Quiquéran, chevalier, baron de Beaujeu, seigneur de Vacquières et de Montroux, mourut. Il laissa de Mételine de Favet, sa 3e épouse, Gaucher, son fils unique, sous la tutelle de Jean de Pontevès, seigneur de Cabanes.

1467

Viguier : *Charles de Rodulphe,* chevalier, seigneur de Verdaches.

Syndics : *Brémond de Boche.*

Pierre de Mas,
Bernard Testori, jurisconsulte.
Antoine Village, notaire. (3)

Sous-clavaire : *Gilles de Brunet.*

— La châsse de St-Marc, patron de la ville, fut faite par Etienne Dandeloty, orfèvre, au prix de 4 florins le marc.

1468

Viguier : le précédent.

Syndics : Florent de Balby chevalier.

Antoine de la Tour, chevalier
Jean Rossel.
Jacques Durbane.

Sous-clavaire : *Honoré Bernard.*

— Mariage de Fouquet de la Tour, chevalier, seigneur de Remoules, fils de Louis et de Béatrix de Cormis, avec Georgette de Varadier, fille de Taxile et d'Alix de Romieu, de laquelle il eut Honoré René.

— Le premier syndic mourut ; il fut enterré dans l'église métropolitaine, à droite en entrant.

— Mort de Marguerite de Savoye, épouse du roi Louis III, comte de Provence ; elle fut inhumé à Stugard.

(2) *Louis de Choreis* (J. D. Véran)
(3) *Antoine Villasse* (ibid.)

1469

Viguier : *Robert de Crespin*, pour la 2e fois.

Syndics : *Jacques de Grille.*
Jean de Bastoni.
Honoré Bernard.
Jean Charrière.

Sous-clavaire : Nicolas de Boïc.

— Le 7 août, le clocher à flèche des Cordeliers fut commencé par Pierre Lachapelle, au prix de 4 florins la canne.

— La tour de *Malusclat* servant de défense à l'entrée du Rhône, devenue inutile par l'éloignement de la mer, fut abattue.

1470

Viguier : *Philibert de Stainville*, seigneur très-considéré à la cour du roi René.

Syndics : *Jean de St-Martin.*
Nicolas de Boïc.
Fouquet Adhémar.
Jean Borel.

Sous-clavaire : Antoine Village, notaire (1).

— On construisit une tour près les Bouches-du-Rhône, pour se garantir des incursions des pirates.

— Le roi René confirma au chef de la maison d'Arlatan le privilège du Vermillon.

1471

Viguier : *Honoré Doria*, d'une illustre maison de Tarascon sortie de Gênes. (2)

Syndics : *Antoine de Pontevès*, seigneur de Cabannes.
Barthélemy de Tropin,
Jullien Donine.
Rostang Maurel.

Sous-clavaire : Brémond de Boche.

— La ville fit présent à la reine Jeanne de Laval, épouse du roi René, de 400 ducats d'or qui furent employés à deux flacons et à six coupes d'argent.

— Le 19 juin, mariage de René de Castillon avec Jeanne de Villeneuve, fille d'Arnaud, seigneur des Arcs et d'Honorée de Bras de Trans.

(1) *Ant. Villasse* (Lalauzière.)

(2) Lalauzière l'appelle Honoré d'Ira.

1472

Viguier : *Guillaume de Signier*, chevalier, seigneur de Vaucluse.

Syndics : *Honoré de Boche*, sieur de Vers.
Jacques de Brunet.
Guillaume Estienne.
Pierre Meyran. (3)

Sous-clavaire Guillaume Donine, bourgeois.

— La communauté prêta 500 écus au roi René.

— Le 16 avril, Charles d'Anjou, comte du Maine, frère du roi René, mourut. Il laissa d'Isabelle du Luxembourg, Charles II, comte du Maine, qui hérita des états de René son oncle.

— Le 29 Décembre, Simon de Grille, fils à feu Etienne, noble génois, épousa Jeanne de Vento, fille de Perseval, de laquelle il eut Pierre, Vincent et Magdeleine, qui fut abbesse de St-Césaire.

1473

Viguier : *Gaspard de Pontevès*, chevalier, seigneur de Buous.

Syndics : *Imbert d'Eyguières.*
Jean d'Arbaud.
Louis Cœurs. (4)
Jean Borel.

Sous-clavaire : André de Porcelet, chevalier, seigneur de Maillane.

— Le 2 avril, Paul de Cays, fils d'Alexis, épousa Orientine de Grille, de Gênes.

— Le roi René fut reçu dans la ville avec la plus grande magnificence. La communauté dépensa 39 florins 5 gros 6 deniers qui valaient 379 livres 10 sols et la réception de la reine qui arriva quelques jours après coûta 38 florins 2 gros 10 deniers.

(*à continuer.*)

(3) J. Did.-Véran le met au 8e rang, au lieu de Guill. Stephani qu'il place au 4e.

(4) Louis de Coreis et Jaumellon (Jacques) Bernd. d'après J-Did. Véran.

Beaucaire — Imprimerie J. DUPUY



1881 5me Série No 15

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Dulcis amor patriæ.

La Légende Territoriale
DU PAYS D'ARLES.

XL

Chabourlet.

Tous les Arlésiens connaissent ce domaine, sis aux portes d'Arles, en face de ce joli parc du Haras, si ombreux et si fréquenté.

J'ai dit ailleurs (*Musée*, 1re série, page 168) qu'il doit son nom à *Jean Chabourlet*, maréchal-ferrant, qui le possédait en 1668 et plus tard sous la directe du Chapitre.

Il n'est pas sans intérêt de compléter son histoire à l'aide de documents que le hasard a mis sous mes yeux et que je vais analyser :

Le chemin qui conduit à Chabourlet et au pont de Gleyzes s'appelait autrefois chemin de la *Laigne* ou de la *Lagne* ; il allait se perdre dans les marais, sous le plateau de la Crau, vers Fourchon.

Nous trouvons à la même époque un *pré de la Lagne*, au quartier des Moulins, près Trinquetaille.

Ce nom qui s'applique ainsi, dans la même époque, à deux propriétés différentes très-voisines l'une et l'autre de la ville, n'est pas sans présenter quelques difficultés au point de vue étymologique. Je conjecture qu'il n'est simplement qu'une expression provençale francisée. La *lagno*, pour les provençaux, c'est la méchante humeur, la colère, qui ne demande qu'à se dégonfler sur quelqu'un ; le chemin ou le pré de la *lagne* seraient donc des endroits propices pour se donner cette satisfaction, pour décharger sa mauvaise humeur sur quelqu'un, vider une querelle — enfin une sorte de pré aux clercs, ou de théâtre habituel des duels et des pugilats. Cette explication a pour elle, à défaut de meilleurs témoignages, bien des souvenirs de notre jeunesse... Le lecteur la prendra pour ce qu'elle vaut. (1)

L'emplacement qu'occupe aujourd'hui la Courtille était, au XVIIe siècle, un coin du cimetière de l'hôpital. Le cimetière était de forme carrée, avec une grande croix au milieu. Il n'existait plus au commencement du siècle suivant ; il avait été abandonné, vendu, transformé en prairie. Dans un plan de 1720, c'est *le pré de Mme de Roquemartine* ; un demi-siècle plus tard, c'est *le pré de la Providence* (2).

Les fossés qu'on voit aujourd'hui sont parfaitement dessinés dans les plans anciens.

L'écurie et le grenier de Chabourlet furent construits en 1762 par un maître maçon du nom d'*Antoine Roche*. J'en ai vu le prix-fait, sous seing-privé, signé le 28 décembre 1761 par le dit Roche et le conseiller *Francony*, qui était alors propriétaire du domaine.

---

(1) Des actes du siècle dernier portent écrits *pré de la laine*, *chemin de la laine*. C'est sans doute une corruption. Il ne faut pas oublier cependant que *fontaigne* et *fontagne* sont la forme primitive de notre mot *fontaine*, et que cette transformation des désinences en *aigne* se rencontre assez fréquemment dans notre langue.

Le chemin qui nous occupe pourrait donc avoir été le chemin de la laine — de même que nous avions le chemin du carnage, le chemin *saunier* (ou du sel), l'égoût de la soie, par lequel cette marchandise entrait en contrebande dans la ville, etc... etc... Mais en admettant cette hypothèse, on ne résout la difficulté qu'à moitié : la raison de cette dénomination reste à découvrir.

(2) Mme de Roquemartine avait fondé la *Maison de la Providence*.— Voir *Musée*, 1re série, page 15.

Voilà donc un état-civil parfaitement établi.

XLI

La Rougnouse.

Appartenait, au XV° Siècle, à une famille de marchands qu'on désignait, pour les distinguer d'autres homonymes, par le surnom de *rougnoux* (*ronhos*, rogneux).

J'en ai la preuve authentique dans un acte du notaire *Bernard Pangonis* (7 mars 1424, au folio 163 du régistre). C'est la vente de ce mas par *Barthélémy de Angelo*, hoste ou hôtelier, à Antoine *Raynaud* dit *Ronhos*, marchand et bourgeois d'Arles. La propriété vendue est délimitée comme suit : En Camargue, au quartier de Monlong, confrontant d'une part les mas de Trabuscol et de Jean Palhade, et d'autre part celui de St-Michel de la Cape, draille entre deux.

Ce domaine relevait de la directe de la Chapellenie de tous les Saints, à St-Trophime, et servait à cette Chapellenie une cense annuelle d'un denier couronné.

Remarquons en passant que les surnoms de *ronhos*, *rascas* et autres congénères étaient extrêmement répandus à cette époque dans la ville d'Arles. Toutefois, comme il s'agit ici d'un marchand, j'admettrais volontiers que le qualificatif qu'il portait n'avait rien de commun avec la maladie qu'il rappelle, et désignait simplement une habitude professionnelle de *rogner* sur le client. Il faudrait en ce cas dire la *Rougnuse ;* le long usage a pu corrompre le nom.

XLII

Les Charlots.

Ile ou crément du Rhône, de formation assez récente, que la commune d'Arles *arrenta* pour la première fois en 1601.

On sait que tous les relais du Rhône tombaient dans le domaine communal.

On sait aussi que la plupart de ces biens communaux tiraient leur nom du *Souquet* ou redevance en nature que les Consuls imposaient aux fermiers.

L'île des Charlots était *servile* d'un souquet de cette nature : 4 paires de Charlots, une pour chaque Consul. (Voir *Musée,* 2° Série, page 265).

XLIII

Le Mas de Guers.

En Crau. On dit et on écrit communément *mas de Guès* : — c'est mas de *Guers* qu'il faut dire. Ce domaine appartenait, en 1663, à M° Gérard Loys Guers, avocat à Arles, qui lui avait donné son nom.

XLIV

Le fort de Pâques.

Nous avons déjà raconté (*Musée*, 2° Série, page 129) la construction du fort de Pâques, commencée par les Arlésiens, la veille de Pâques 1593, sur la rive droite du Rhône, dans la terre de *Montraveau*, appartenant au capitaine Icard. Cette fortification, élevée à la hâte, pour faire face à un danger momentané, fut abandonnée et détruite en 1596. On l'avait appelée le fort de Pasques, en mémoire de la date de la construction. Le nom s'est conservé pour désigner la métairie voisine.

XLV

Le Mas de Truchet.

En Trébon, doit son nom à une vieille famille arlésienne qui a laissé dans le pays les plus honorables souvenirs. J'en ai donné l'historique dans la première série du *Musée* (page 30).

XLVI

Le Mas d'Anthonelle.

En Camargue, autrefois St-Sauveur, ou Vallériole, à la famille de ce nom.

Dans un cadastre de la chaussée de Monlong, de l'année 1656, il est désigné comme suit :

Mas de Vallériole, aux hoirs de Pierre de Vallériole, vivant docteur en droit (St-Sauveur).

Ce domaine changea de propriétaire et de nom par le mariage de Marie de Vallériole avec François d'Anthonelle, écuyer (entre 1656 et 1669).

Emile Fassin.

A continuer.



ANECDOTES HISTORIQUES

DE DIFFÉRENTES ANNÉES

IX

Un synode provincial fut tenu l'an [mil trois cent] trente sept dans l'église de S. Rhus hors les murailles d'Avignon : à ce synode furent présents Gasbert, archevesque d'Arles...... etc.... Fut ordonné, que les apothicaires ni autres personnes quelconques n'oseroient tenir ny vendre aucune espèce de venin, poison, ny herbes mortelles et vénéneuses.

Que nuls chrestiens ne se serviroient de juifs ny juyfves, ny en leurs maladies et infirmités d'aucuns juifs médecins ou chirurgiens.

Que tous chrestiens seroient tenus accompagner avec toute révérence le très-auguste sacrement de l'autel par la ville, estant porté aux solennelles processions et aux malades...

Qu'on ne jetteroit plus des pierres devant la porte de la maison d'un excommunié et n'y seroit plus portée Libitine déesse des morts, parcequ'il ne se trouvoit cela avoir esté ordonné de droict, ains d'une très-mauvaise et pernicieuse introduction, et par une intervention et ruse diabolique, pleine de scandale, que prattiquoient ceux qui abusoient sans révérence aucune des juridictions ecclésiastiques.

Ceste façon estoit telle qu'ils faisoient venir un prestre, vestu de ses ornements sacerdotaux, et tout de mesme que s'il eût voulu célébrer la Sainte Messe, accompagné de deux hommes portans la Labitine (c'estoit la bière ou le lict, et coffre funèbre du corps mort couvert d'une toile noire) tellement que l'ayant posée à la rue, et tout au devant de la maison d'habitation du personnage excommunié, pour l'affliger et déshonnorer davantage, le prestre avec l'hyssop en main disoit d'un triste et lamentable chant les suffrages et oraisons qu'on a de coustume de chanter lamentablement aux funérailles des trespassés, en la mesme façon et ne plus ne moins que si l'excommunié eût esté mort et décédé. Chose qui sembloit bien porter horreur et paroissoit inhumaine et barbare ; mais qui monstroit néantmoins combien en ce temps-là estoit funeste et misérable d'estre chassé de la communion de l'église et des sacrements...

Il fut arresté et conclu en ce synode... Que les clercs et les prestres n'oseroient d'oresenavant exercer l'estat de bouchers et ne tiendroient hostelleries, cabarets, hostes ny autres estrangers et passants quelconques..... (Nostradamus, hist. de Provence).

*
* *

— On sait que l'épreuve de l'eau bouillante était, dans le Moyen-Age, communément appliquée à ceux qui étaient soupçonnés d'avoir commis un crime. Après des prières et des formules propres à ce cas, l'inculpé était obligé de tremper le bras dans un vase rempli d'eau bouillante. Les auteurs du temps disent avec bonhomie que, s'il le retirait intact, il était considéré comme innocent et déclaré absous ; mais que si le contraire arrivait, on le déclarait coupable et on le punissait comme tel. (F. Porte et A. Rabbe — Revue Sextienne, I, 165).

*
* *

— Deux personnages fort célèbres en lettres ont grandement décoré la ville d'Arles de leur temps : sçavoir le jurisconsulte Nicolay et le médecin Vallériole, docteurs et professeurs contemporains, lesquels se sont acquis par leur excellente doctrine les louanges de plusieurs nations qui ont reçeu leurs conseils et leurs leçons, et la recommandation de plusieurs siècles : mais qui au demeurant ont eu de gros contrepoids de leur sçavoir : car le premier estoit tellement naïf et libre en ses actions, son parler et façons de faire, qu'on ne l'eût jamais pris que pour un homme ignorant et grossier ; l'autre tellement infortuné en ses prattiques, qu'à grand peine sortit-il jamais avec grand honneur d'une difficile maladie, quoyque l'un fût d'un grand cerveau, jugement et conseil, l'autre de proffond et admirable sçavoir.... (Nostradamus, hist. de Provence, p. 669).

1433

On lit dans *Millin* (Voyage, II, 328) qu'en 1433, les habitants d'Arles retinrent pour un an les *mîmes* ou ménétriers qu'on leur avait envoyés pour relever la pompe de leurs processions. C'était au temps où le roi René mettait en honneur les mystères et les *farces* moitié dévotes et moitié profanes.

1519

Le 24 juin 1519 (1) les *barralliers* ou porteurs d'eau s'érigèrent en confrérie, dans l'église des Carmes, sous le vocable des *dix mille martyrs*.

Ce titre n'était-il pas une ironie amère contre l'ingratitude de leur profession ?

---

(1) Par acte notaire Gavignery, au *primum sumptum*, f° 52.

1778

Dans la nuit du 22 au 23 mai 1778, sur les minuit, M. de Perrin fut éveillé par un bruit qui se faisait dans la rue. Il se lève, accourt au bruit, et n'est pas médiocrement surpris de voir des maçons occupés à enlever une pierre antique qui était à l'angle du monastère de la Miséricorde, vis à vis son hôtel et celui de M. de Cays.

Il les interpelle, leur reproche ce fait puni par nos lois et statuts, et obtient d'eux cet aveu qu'ils agissent à l'instigation de M. l'abbé Bonnemant, vicaire de St-Laurent, qui même, pour vaincre leurs scrupules, leur a signé un billet qu'ils montrent et par lequel il les garantit de toutes recherches quant à ce.

M. de Perrin décida les maçons à abandonner leur entreprise.

Le lendemain les consuls, instruits du fait, voulaient d'abord sévir ; puis en réfléchissant ils virent dans l'abbé Bonnemant plutôt un fanatique qu'un coupable, et se contentèrent de l'obliger à faire porter la pierre antique sur le palier du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, où elle repose aujourd'hui (1780) et de réparer l'angle du couvent à ses frais.

(Annales de 1701 à 1708, II, p. 419-420, aux archives d'Arles.)

Emile FASSIN.

MÉMOIRES

de

JEAN DE SABATIER, GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre.

—

Dans le temps que j'avois été malade, le comte d'Harcourt, qui avoit passé la Dordogne à Dome, et la Garonne à Auvillars, avoit aussi forcé le Prince de Condé à lever le siège de Miradons, qui étoit sur le point de se rendre, et battu la plus grande partie de son armée au Pergam et Stafort. Après ces heureuses expéditions, il repassa la Garonne, et se présenta devant Agen, qui lui ouvrit les portes ; il étoit dans cette ville, quand nous partîmes pour aller le joindre.

Nous n'étions qu'à une journée de Dome, que le marquis de Belfons reçut ordre d'assiéger Lozerte, ville du Querey, avec mille hommes de recrue, qui alloient à l'armée, et quatre compagnies nouvelles de chevaux-légers. Il investit cette ville, où le comté de *Lussan*, du parti du Prince, s'étoit jetté ; et ayant ouvert la tranchée, il logea dans quatre jours le mineur au pied de la muraille ; le comte de Lussan parlementa et en sortit, après avoir fait une composition avantageuse.

Je suivis toujours le marquis de Belfons dans ce petit siège, après lequel nous fûmes trouver le comte d'Harcourt à Marmande sur les bords de la Garonne. Ce prince me témoigna bien de bontés quand je fus le saluer ; il me dit qu'il m'avoit cru mort ou prisonnier, que le comte de Jarnac l'avoit assuré que m'ayant laissé auprès de Montignac, il ne sçavoit ce que j'étois devenu, bien qu'il eût envoyé des cavaliers sur le chemin pour s'en informer. Je connus alors que le valet des pages que Sina renvoya au comte de Jarnac avec les chevaux qu'il m'avoit prêtés, ne l'avoit pas vu et avoit volé ces chevaux ; comme je croyois ce valet fidèle, je m'imaginai qu'étant à l'armée, il ne manqueroit pas de faire sçavoir ce qui m'étoit arrivé ; ainsi je n'avois pas écrit que j'étois demeuré malade à Peluizi ; je fis au comte d'Harcourt le récit de mon aventure, qu'il écouta avec plaisir.

Mes camarades qui m'avoient cru mort, avoient partagé entre eux le peu de nippes qui me restoit dans leur bagage ; ils me les rendirent avec autant de joye de me revoir en santé, que j'en reçus beaucoup de connoître avec quelle passion ils m'aimoient.

Le comte d'Harcourt délogea de Marmande et après avoir séjourné quelques jours à Aymet, il assiégea Villeneuve d'Agenois.

Cette ville que la rivière de Lot traverse est dans une plaine des plus fertiles de la Guienne; la plus grande partie de l'armée l'investit du côté de l'Abbaye, qui en est à un quart de lieue, et le marquis de *Saint-Luc* avec le reste des troupes de l'autre côté de la rivière. Le régiment de Champagne ouvrit la tranchée, et l'on dressa en même temps une batterie de six pièces de canon. Le marquis de *Téobon* commandoit dans cette place ; il l'avoit fortifiée par de bons dehors revêtus de gazon, et avoit renfermé dedans quelques vieux officiers de l'armée du Prince, avec une milice fort aguerrie. Les assiégés faisoient grand feu sur nos gens, ils tiroient sans cesse quatre ou cinq pièces de campagne braquées contre notre batterie, qui démontèrent deux de nos canons et tuèrent un canonier. Le comte d'Harcourt envoyoit toutes les nuits deux pages à la tranchée, pour leur faire apprendre

le métier, et les interroger après sur tout ce qu'ils avoient vu. J'y fus une nuit avec un de mes camarades nommé Villebois, qui prit un fanal pour éclairer les pionniers qui travailloient au lieu le plus découvert ; il reçut une mousquetade à la tête qui le fit tomber sur moi, et mourut un quart d'heure après.

Le marquis de Téobon fatiguant nos soldats par de fréquentes sorties, surprit un jour à midi le régiment de Champagne qui étoit de garde à la tranchée, et après avoir gaigné les redoutes les plus avancées, il vint jusqu'au canon, que les officiers de ce régiment, abandonnés des soldats, deffendirent vigoureusement. Le régiment d'Harcourt, qui campoit le plus près de la tranchée, se mit d'abord en bataille pour aller les secourir. Le comte d'Harcourt étoit à table, lorsqu'il connut par le bruit du canon, et par le feu qu'on faisoit de la ville et de la tranchée, que les ennemis avoient fait sortie ; il monta dès le moment à cheval, et comme je le servois ce jour, je portai ses armes, et je le suivis. Nous trouvâmes que les ennemis se retiroient et que le régiment d'Harcourt qui étoit venu au secours de celui de Champagne, avoit empêché qu'ils n'enclouassent le canon.

Il mourut dans cette occasion trois cens soldats de Champagne, *Lamote-Vedel*, lieutenant-colonel, *Bouquelot* et *Nulli*, capitaines, et six officiers subalternes. La mort de tant d'honnêtes gens et de plusieurs autres qu'on tuoit tous les jours, obligea le comte d'Harcourt de presser cette ville de toute sa force ; il fit avancer les travaux, et ayant jetté dans peu de jours une galerie sur le fossé, le régiment de Lorraine fit un logement à la pointe d'une demi-lune. Les ennemis la coupèrent et se retranchèrent derrière avec tout l'art dont les soldats les plus expérimentés se pouvoient servir ; nos gens y attachèrent le mineur, mais les fourneaux étant évantés, la mine n'eut aucun effet qui nous fût favorable. Le comte d'Harcourt étoit à la tranchée quand on y mit le feu, et comme il regardoit de ce côté par une canonière, une balle de mousquet lui coupa le ruban qui retroussoit son chapeau, et emporta quelques cheveux du comte de Lislebone son neveu, qui étoit près de lui.

Nous étions alors sur la fin du mois d'août. L'armée étoit fort incommodée des pluyes continuelles ; le cardinal Mazarin ne faisoit pas fournir ce qui étoit nécessaire pour l'artillerie. Le marquis de Saint-Luc ayant eu son quartier forcé, avoit laissé entrer du secours dans la place ; ainsi le comte d'Harcourt, à qui rien n'avoit résisté jusqu'alors dans toute cette guerre, fut contraint de lever le siège, après avoir été un mois devant cette ville.

Les soldats brûlèrent le camp, mais nous n'en fûmes pas à demi-lieue, qu'il y fallut revenir ; notre canon s'embourba les affûts se brisèrent et comme on ne put le faire traîner de tout ce jour, on vint camper encore devant la ville, de peur que les ennemis ne le prissent. Il plut prodigieusement cette nuit ; les soldats et les cavaliers souhaitoient les barraques et les huttes qu'ils avoient brûlées.

Le jour après, on fit loger l'armée à Montlanquin, et dans toutes les maisons de la campagne voisine, pour la délasser des fatigues du siège. Le comte d'Harcourt n'avoit plus ce visage gracieux et cette humeur enjouée, qui le faisoit aimer de tout le monde : il se plaignoit parmi ses plus familiers de l'ingratitude du cardinal qui avoit voulu le faire échouer devant Villeneuve, pour avoir quelque prétexte à lui refuser les récompenses qu'il méritoit par les services qu'il avoit rendus à l'Etat. Il disoit que le marquis de Saint-Luc avoit laissé entrer du secours dans cette place par l'ordre de ce ministre, qu'ayant chassé de la Guienne le prince de Condé qui avoit été contraint d'aller à Paris en habit déguisé, le cardinal avoit tiré de lui tout ce qu'il pouvoit espérer de plus avantageux ; qu'il tournoit à présent ses faveurs vers le Maréchal de Turenne dans le dessein de se le bien acquérir, craignant qu'il ne retournât dans le parti du Prince. Ces réflexions lui donnoient tant d'inquiétudes, que les officiers de l'armée connoissoient la cause de sa mélancolie et de son chagrin.

Dans ce temps, il quitta l'armée sans ordres du Roy, pour aller à Brizac ; mais avant que d'écrire de quelle manière il déroba son départ à la connoissance de tout le monde, il faut que je fasse sçavoir le sujet qui l'obligea d'en user ainsi, et que je prenne les choses de plus loin, pour chercher les motifs qui le poussèrent à faire un voyage, dont il s'est repenti, puisqu'il causa son malheur pendant six ou sept ans, et celui de plusieurs personnes de sa maison pour toute leur vie.

Quand le comte d'Harcourt eut reçu du Roy le commandement de l'armée de Guienne, il envoya *Moiroux*, son intendant, en Alsace, dont il étoit gouverneur, pour ses affaires particulières. Quelque temps après le Cardinal, qui revint en France, voulut s'assûrer de Brizac, une des plus importantes places du Royaume ; *Charleroy*, qui en étoit lieutenant de Roy, et qui prétendoit en avoir le gouvernement depuis la mort du général Herlac, disposoit de toute la garnison, et ne vou-

loit point souffrir d'autre gouverneur. Le Cardinal ne sçachant comment s'en rendre maître, y envoya la Maréchale de Guébrian accompagnée de *Ceiron*; Charleroy devoit sa fortune au feu Maréchal de Guébrian, et le Cardinal espéroit que la Maréchale ayant du pouvoir sur l'esprit de ce lieutenant de Roy, l'obligeroit de quitter les prétentions qu'il avoit sur Brizac, par des présens et par des promesses qu'elle lui fairoit de sa part. Cette dame travailla inutilement auprès de Charleroy, elle n'en put rien obtenir, et le fit sçavoir au Cardinal, qui ne pouvant venir à bout de son dessein par cette voye, en prit une autre qu'il crut infaillible. Il écrivit à la maréchale de Guébrian d'engager Charleroy à une promenade hors la ville, et de le faire enlever par des cavaliers, qui le méneroient en diligence à Philisbourg qui lui étoit une place assurée, puisque le comte d'Harcourt en étoit gouverneur. La Maréchale reçut pour cela un ordre du Roy, qu'elle communiqua à Moiroux qui lui offrit tout ce qui dépendoit de son maître dans cette province; elle obligea Charleroy d'aller à la promenade en carrosse jusqu'au château du Chêne, qui est à demi lieue de Brizac, et là Ceiron avec une troupe de cavaliers l'arretta de la part du Roy, et le conduisit à Philisbourg. Comme la maréchale de Guébrian retourna à Brizac, et qu'on sçut ce qui étoit arrivé au chateau du Chêne, la garnison prit les armes, et lui demanda Charleroy; elle fit voir l'ordre qu'elle avoit reçu du Roy pour le faire prisonnier, mais les officiers de la garnison ne voulurent pas reconnaître cet ordre, qu'ils disoient n'être que du Cardinal, et la forcèrent de sortir de la place, qu'ils protestèrent de ne remettre à personne, si on ne leur rendoit Charleroy.

Quelque temps auparavant que ceci se passât en Alsace, le comte d'Harcourt étant en Guienne, envoya le commandeur de *Valin* à la Cour, comme j'ai déjà dit, pour demander la charge de maréchal de camp général qu'on lui refusa. Moiroux apprenant en Alsace le refus qu'on avoit fait à son maître, s'imagina que ce Prince ne devoit plus rien attendre de la Cour par le crédit du Cardinal, le plus ingrat et le plus trompeur des hommes; qu'il avoit en main le moyen de se faire récompenser puisque la garnison de Brizac en armes demandoit Charleroy et que ce prisonnier étoit dans Philisbourg, où l'on ne recevoit que ses ordres.

Dans cette pensée. Moiroux propose à Charleroy de le faire mettre en liberté sans ordre du Roy, et de le remettre dans Brizac pourvu qu'il veuille assûrer le gouvernement de cette place à son maître, sous lequel il seroit lieutenant de Roy; Charleroy ravi de trouver une occasion de se tirer de prison, promit à Moiroux ce qu'il lui demanda, et lui donna pour sa parole toutes les sûretés qu'il pût. Moiroux fit sçavoir cette négociation à son maître, qui étoit alors au siège de Villeneuve; il lui écrivit encore qu'en se saisissant de Brizac, il rendroit un service considérable à l'Etat puisqu'un parent de Charleroy qui commandoit dans cette place, écoutoit tous les jours des propositions qu'on lui faisoit de la part de l'empereur et du duc de Lorraine, qui pourroient le gagner dans les longueurs que le Cardinal apportoit à le satisfaire. Dans cette vue le comte d'Harcourt goûte le conseil de son intendant, et lui écrit d'achever au plus tôt ce qu'il avoit entrepris.

D'ailleurs ce Prince avoit d'autres raisons qui l'obligeoient à suivre le sentiment de Moiroux. Il voyoit que le Cardinal, par une politique italienne, ne favorisoit que les personnes qu'il craignoit; que ceux qui avoient été rebelles étoient plutôt récompensés que les fidelles sujets; et qu'il falloit être en état de menacer ce ministre pour l'obliger à faire du bien. Il considéroit que *Mondejeu* et *Grançay*, gouverneurs d'Arras et de Graveline, avoient eu le bâton de Maréchal de France par cette voye; et que tous les seigneurs du Royaume n'avoient qu'à se cantonner en quelque endroit pour obtenir de la Cour ce qu'ils souhaitoient. Lorsque Moiroux eut appris que son maître approuvoit son dessin, il l'exécuta comm'il l'avoit projeté.

Le comte d'Harcourt ayant fait remettre Charleroy dans Brizac, envoya un courrier au Roy pour apprendre à Sa Majesté qu'étant gouverneur d'Alsace, et ayant appris que Brizac, qui est les frontières de cette province, alloit se rendre à l'empereur, si on ne tiroit Charleroy de prison, il l'avoit fait mettre en liberté, pour conserver cette place importante. — Cette nouvelle fut très mal reçue à la Cour. Le Cardinal dit que le comte d'Harcourt rendoit plus de service au Roy que Sa Majesté n'en vouloit, qu'il ne devoit pas donner la liberté à un prisonnier d'Etat si le Roy ne le commandoit; et qu'il falloit qu'il remit au plustôt entre les mains de Sa Majesté la place dont il disoit ne s'être assûré que pour son service.

Le Comte d'Harcourt apprit cette réponse du Cardinal à Montlanquin après le siège de Villeneuve; il appréhenda qu'on ne le fit arrêter pour lui faire lâcher Brizac et de voir évanouir les espérances qu'il avoit conçues; comme on craint facilement lorsqu'on se croit coupable, il se

persuada sur quelques légers soupçons que le marquis de *Bougy* et le chevalier *d'Aubeterre*, maréchaux de camp et créatures du Cardinal, avoient ordre de le faire prisonnier, et qu'ils n'osoient encore l'entreprendre au milieu d'une armée où il étoit tant aimé. Il résolut alors d'aller secrètement à Brizac, pour ne tomber pas dans les pièges du Cardinal. Il envoye pour cet effet *Antichamp*, capitaine dans son régiment de cavalerie, au duc d'*Arpajon*, son intime ami, qui étoit en Rouergue, où il devoit passer, pour lui apprendre son dessein, et le prier de lui faire préparer des relais chez tous ses amis jusqu'à Lyon.

(A continuer.)

TABLETTES D'UN CURIEUX

Les Cordeliers.

Les *Frères Mineurs* ou *Cordeliers* vinrent s'établir à Arles en 1218, appelés par *Hugues de Baux* qui, s'il faut en croire les mémoires manuscrits de leur couvent (1) leur donna l'emplacement nécessaire à leur monastère à côté du château de Trinquetaille, en tête de l'île.

Malgré l'opinion contraire et unanime de nos écrivains ecclésiastiques, je ne crois pas que l'établissement de ces religieux à la *pointe de Trinquetaille* soit antérieur à l'année 1265.

Je vois en effet qu'avant cette époque, ils possédaient un couvent (2) près de la porte de la Roquette, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui le moulin à eau; et que, tracassés par l'archevêque *Florent*, je ne sais trop à quel propos, ils vendirent ce couvent aux religieuses Clarisses de Narbonne, pour aller s'établir à Trinquetaille, au pied du Château. (1)

Ils commencèrent presque sans argent la construction de leur nouveau monastère. Le pape Clément IV, par une bulle du 5 des ides de mai 1265, accorda cent jours d'indulgence à ceux qui viendraient à leur aide pour ce travail (2).

Les Cordeliers demeurèrent à Trinquetaille jusques en 1359. En cette année de triste mémoire, la ville d'Arles, restée fidèle à la reine Jeanne, comtesse de Provence, fut menacée par Raymond des Baux, qui avait levé l'étendard de l'indépendance; une bande d'aventuriers, à la solde du prince baussenc, conduite par Arnaud de Servoles (plus connu sous son nom de guerre, l'*Archiprêtre*) vint porter le ravage et la désolation jusques sous les murs de notre ville. Les Arlésiens, craignant un siège, s'empressèrent de raser toutes les constructions où l'ennemi pouvait s'établir. Le couvent fut sacrifié aux nécessités de la défense.

Les Cordeliers reçurent plus tard, de la ville d'Arles, à titre d'indemnité, le local abandonné de l'ancienne maison commune et le château de la Carbonière.

Contraints de chercher un refuge dans l'enceinte des remparts, nos religieux obtinrent l'hospitalité dans une maison que leur prêtèrent les Dames de Sainte Claire, réfugiées elles-mêmes dans le couvent de la Trinité (3). Ils vécurent deux ans dans ce logement insuffisant et incommode, puis achetèrent dans le voisinage (1361) un îlot de maisons pour s'y établir (4).

---

(1) J'emprunte la plupart de mes renseignements à un manuscrit inédit de l'abbé Bonnemant, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Sainte église d'Arles* tome III page 64. Je dois, à l'exemple de ce savant annotateur, tenir le lecteur en garde contre certains détails qui, pour toute authenticité, n'ont que l'affirmation de l'auteur anonyme des Mémoires du Couvent des Cordeliers d'Arles. L'abbé Bonnemant n'accorde à ces mémoires qu'une confiance fort restreinte, témoin la note marginale écrite de sa main : *Hæc cautè legenda, ne in errorem inducaris.*

(2) Par son testament du 9 août 1239 (notaire Raymond de Aurelhaco) Guillaumette, femme de Guillaume Dardier, leur légua 300 sols pour le développement de cette construction.

(1) Voir l'art. *Dames de Ste-Claire*, dans notre 1re série, pages 160, col. 2 et 166, col. 1.

(2) On sait que le pape Clément IV (*Gui de Foulques*) était originaire de St-Gilles sur le Rhône.

(3) Voir *Musée*, 1re série, *loc. cit.*

(4) Le 31 mai 1361, (not. *Pons Rodelli*, extens. f° 89) les Cordeliers réunis *in hospitali Dominarum de Burgo, in quo*

Un acte de 1361, du notaire *Pons Rodelli* (f° 103 v°) nous apprend que sur la fin de cette même année, les Cordeliers étaient installés dans l'ancienne maison de Jean Campagnole (1).

Mais quoiqu'ils eussent mis deux années à se chercher un logement, nos religieux n'étaient point encore satisfaits. Un certain esprit de changement, une constante préoccupation de confortable et de bien-être, sinon dans la vie matérielle, du moins dans les aménagements intérieurs et les édifices consacrés au culte — préoccupations que nous retrouvons, à cette époque, chez tous les ordres religieux établis en notre ville, poussaient les Cordeliers à des nouvelles pérégrinations.

Nous avons vu qu'il leur avait été fait don du Château de la Carbonière, vaste construction adossée aux Arênes, au couchant de cet édifice. Ils songèrent à s'y établir. Le.... 1412, le notaire *Bernard Passarini* tenant la plume, ils donnaient à prix fait la construction de leur église. La reine Yolande, se trouvant à Arles à ce moment-là, voulut contribuer à leur nouvel établissement; elle leur concéda (29 septembre 1412) une petite plateforme qui leur permit de développer leurs constructions.

Une note de Bertrand Boysset précise la date exacte du commencement et de l'achèvement des travaux : « *L'an M CCCC e XIII, e lo jorn XXV del mes de mars, fon comensat de bastir lo cap de la gleysa dels Fraires Menous de la Sieutat d'Arle, e fon acabat l'an M CCCC e XIIII* (1). Il ne s'agit ici que d'une partie de l'église, *lo cap*, le chevet, la partie contenant le maître-autel et réservée aux religieux. La nef ouverte aux fidèles ne fut définitivement achevée qu'en 1445 (2) et consacrée par l'évêque de Tibériade *Robert de Diamans*, agissant comme délégué de Jean de Beauvau, administrateur du diocèse (3).

Le clocher, si remarquable par la flèche qui le termine, ne fut entrepris qu'en 1469 (4).

(*à suivre*)

Émile Fassin.

---

dicti fratres resident propter guerram, sous la présidence du gardien *Bochardus Ruffi*, consentent l'allénation d'un capital qu'ils possèdent sur la maison de Jacques de Fontibus, fustier, afin de payer les maisons qu'ils viennent d'acheter à *Jean Campanhole* et dans lesquelles ils vont établir leur couvent. L'acte rappelle qu'ils se sont vus contraints d'abandonner leur ancien monastère, *urgentibus guerrarum strepitibus*.

(1) Le 17 décembre 1369, *Bernard la Celva*, en qualité de procureur de l'archevêque, donna à titre emphithéotique, à Jean Brémond fustier un *casal* ou petit bâtiment appartenant à l'archevêque, et qui dépendait autrefois du couvent des Frères Mineurs de Trinquetaille, dont il formait le Cloître. Les confronts indiqués dans le titre sont : d'une part, le Rhône, d'autre part le Casal qui était autrefois l'église du couvent, d'un autre côté, l'ancien cimetière des religieux, et d'autre part enfin, l'ancien jardin aujourd'hui terre labourable appartenant également à l'archevêque. Il est dit dans l'acte que le preneur devra démolir (*ad terram reducere*) le Casal qui fait l'objet du contrat (Archiv. de la ville — reg. Trinquetaille, tom. 1, titr. 30).

(1) Voir les Mémoires de Bertrand Boysset, dans le *Musée*, 3° série, p. 159.

(2) Abbé Bonnemant, église d'Arles, tom. IV, *sub vitâ* Lud. Allemand, 19, d'après un cartulaire du couvent des Cordeliers d'Arles.

(3) *Consecrata fuit ecclesia fratrum minorum de Arelate, martis XXX hujus mensis novembris (1445) die festi Sti Andree hora 3arum, per R. in Xto P. et DD Robertum episcopum Tiberiadensem, vicarium in spiritualibus Rmi in Xto Patris et DD. Johannis de Bellavalle eadem miseratione divina administratoris ppetui Ste Arel. ecclesie et etiam cimiterium illius ecclesie existentem inter ecclesiam et carreriam ab occidente* (1445 — Prot. de *Jean Meriani*, notaire d'Arles).

(4) Voir le prix-fait aux écritures de *Guill. Raymundi*, notaire d'Arles, à la date du 7 août 1469 (extens. f° 73). L'entrepreneur, *Pierre de la Chapelle*, maçon à Arles, s'engage à le construire au prix de 4 florins la canne carrée, « en mesurant tant plein que vuide. »

1881. 5me Série. No 16.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

HISTOIRE DÉPLORABLE
DU FLÉAU DE LA PESTE
DANS LA VILLE D'ARLES
L'an 1721

La plus terrible peste que la Provence ait jamais ressentie, commença à Marseille dans le mois de mai 1720, par l'arrivée malheureuse d'un vaisseau venant du Levant chargé de marchandises pestiférées, lequel fut reconnu suspect par la mort de quelques habitants de cette ville, qui avoient communiqué dans ce vaisseau avant la fin de leur quarantaine.

Dès que les habitants d'Arles eurent appris cette triste nouvelle, ils commencèrent par précaution à se garder exactement, suivant les ordres de M. le Marquis de Cailus, commandant en Provence, adressés à M. d'Arlatan de Beaumont, gentilhomme de cette ville, y commandant, au sujet de ce fléau, étant pour lors consuls MM. *Jacques Gleyze de Fourchon*, *J. Grossy, P. Brunet* et *J. Chartroux*, lesquels assistés de plusieurs citoyens, qui composaient le bureau de santé, firent par précaution préparer le couvent des PP. Minimes, les maisons de St-Roch de St-Lazare et de St-Genest, pour servir d'infirmeries aux pestiférés, et le couvent des PP. Carmes Deschaussés fut réservé pour les convalescents.

Mgr Jacques de Forbin de Janson, archevêque d'Arles, qui prévoyait les événements funestes dont cette ville était menacée, ne manqua pas de donner exactement les ordres nécessaires à tous les prieurs et curés de son diocèse, pour exhorter le peuple d'avoir recours à la miséricorde de Dieu.

Toutes ces précautions auroient pu réussir en faveur de cette ville, si un malheureux pourvoyeur de Tarascon n'y eût attiré ce fléau en apportant de la marchandise pestiférée dans une méchante masure de Crau nommée *la Tapie,* appartenant au nommé *Claude Robert* dit *Poncet Méron,* avec lequel il était d'intelligence pour ce maudit commerce, qui fut cause de la mort de Marguerite Poncette, tante dudit Méron, laquelle mourut de la peste dans lad. masure le 26 novembre 1720.

Méron se sentant ensuite attaqué de ce mal crut de trouver plus de secours dans la ville que dans la campagne ; il y entra adroitement par la faveur de son billet d'entrée et de sortie, n'ayant pas été reconnu malade par les gardes des portes de la ville, qui ne se méfioient pas encore des habitants, ne faisant que surveiller aux étrangers et aux marchandises suspectes qui pouvoient venir du côté de la mer.

Dès que Méron fut arrivé dans sa

maison, il demanda avec empressement du secours, mais inutilement, car il mourut bientôt de peste ; sa mort fut suivie de celle de sa bellemère, de sa femme et de plusieurs qui avoient communiqué avec luy, qu'on avait déjà mis en quarantaine, ce qui arriva sur la fin du mois de décembre suivant.

Ce commencement de peste donna tout-à-coup une si grande épouvante aux habitants d'Arles, que la plupart s'en allèrent en Camargue; alors les gens commencèrent à se méfier les uns des autres et cessèrent de se fréquenter.

Cette alarme fut cause que l'on fit consigner l'amphithéâtre, ancien édifice des Romains, qui peut renfermer dans son circuit environ cent maisons, sous la conduite de *M. de Piquet*, alors commissaire de la paroisse Notre Dame la Majour.

Ces quarantenaires bloqués dans l'amphithéâtre, qui ne ressentoient pas encore la violence de la peste, traitoient de bagatelle les menaces de ce fléau, et contrefaisoient entre eux des pièces de comédie au mépris des médecins qui les avoient déclarés suspects; mais ils ne prévoyoient pas que la peste leur préparoit la plus funeste tragédie qui se soit jamais représentée, car dans la suite presque tous ces malheureux furent portés les uns aux infirmeries et les autres au cimetière.

La ville d'Arles fut alors déclarée suspecte, et toute communication défendue, ce qui obligea le bureau de santé de s'assurer en diligence d'un nombre de corbeaux, de tombereaux et de calèches, pour enlever les morts et malades pestiférés que l'on s'attendoit d'avoir dans la suite.

Au même temps, l'on fit sortir tous les mendiants hors la ville, et l'on les logea au bourg de Trinquetaille dans l'isle de Camargue, où M. *Amat*, seigneur de Graveson, alors commissaire de la paroisse St-Laurent, par un esprit de charité en prenoit un soin tout particulier.

Durant quelque temps, ces précautions semblèrent inutiles, car, depuis le mois de décembre 1720 jusqu'à la fin d'avril suivant, il ne mourut dans ces quatre mois que 46 personnes, tant dans la ville que dans les infirmeries. Cette apparence de santé dans Arles, jointe à ce que l'Amphithéâtre avait heureusement fini sa quarantaine, donna sujet à plusieurs de croire que mal à propos les médecins avoient accusé Méron et ses adhérents de peste, et que c'étoit par une terreur panique que l'on avoit cru la peste dans Arles, ce qui fut cause que la pluspart de ceux qui étoient allés à la campagne s'en retournèrent dans leurs maisons.

Messieurs les Consuls qui étoient sur la fin de leur consulat furent obligés par un ordre de la Cour de le continuer l'année suivante à cause de la contagion.

Les habitants d'Arles jouissoient alors d'une parfaite santé, et se flattoient que leurs précautions les garantiroient de la peste; mais ils furent bien surpris quand ils virent mourir dans le mois de may 130 personnes, sans qu'ils eussent le temps de se reconnaître. Ce nombre de morts donna sujet de ne douter plus de la peste dans Arles; alors les églises furent fermées et l'on n'entendoit la messe que par dehors au son des cloches.

Il auroit été alors nécessaire de mettre la ville en quarantaine; mais comme la Communauté n'étoit pas en

état de faire cette dépense, cela mit les habitants dans une grande consternation qui les fit enfin résoudre à essuyer la rigueur de ce fléau.

Le principal motif de la suite déplorable de cette ville, c'est qu'elle fut bloquée par des troupes réglées de si près de ses murailles, qu'il étoit impossible aux habitants de pouvoir aller en aucun endroit du terroir, non pas même aux moulins d'eau pour y faire farine, parce qu'il leur étoit défendu de passer la ligne sous peine de la vie.

Les habitants d'Arles qui commençoient de se voir sans provisions ne manquèrent pas de faire représenter à M. de Cailus la nécessité qu'il y avoit de faire reculer la ligne, afin qu'il leur fût permis de faire la récolte du bled qui étoit pour lors pendante ; mais voyant que leurs plaintes quoique très-justes étoient inutiles, ils furent si outrés de se voir réduits à une si grande extrémité que, par un coup de désespoir, le menu peuple se souleva au nombre d'environ 3,000 personnes, tant hommes que femmes, à iceux s'étant joints plusieurs pestiférés, qu'on avoit mis en quarantaine; ce peuple égaré, sans craindre les menaces ni les remontrances des magistrats, se répandit dans la ville et dans la campagne, sans qu'il fût au pouvoir des troupes de la ligne de l'arrêter.

MM. les Consuls se croyant alors en danger firent par précaution barricader les avenues de l'hôtel de ville et murer la porte du côté du Plan de la Cour. Mais ces soins furent inutiles, car, dès que ce peuple eut la campagne libre, on ne vit plus de séditieux.

Il est certain que ce peuple sans chef auroit fait dans la suite un grand désordre dans la ville; mais M[gr] l'archevêque qui prévoyoit les événements de cette entreprise partit sans différer de son palais, accompagné de M. *le Camus,* son vicaire général, et de plusieurs notables citoyens, et se porta plusieurs fois à pied à Trinquetaille, où ce peuple mutiné s'étoit ramassé, y faisant du ravage, et sans craindre le danger où il s'exposoit, ce prélat se mêla parmi eux, quoique la pluspart suspects, et fit tant par ses remontrances et ses sollicitations, qu'il dissipa cette sédition.

M. de Cailus, ayant appris ce désordre, se rendit au Pont de Crau, à demi-lieue d'Arles, dans le dessein de faire châtier un nombre de séditieux; mais aux instantes sollicitations de M[gr] l'Archevêque, l'exécution fut réduite à trois des plus coupables de la sédition, qui furent fusillés en sa présence le 9 juin ; et au même temps, il y eut un ordre de reculer la ligne jusqu'à la Croix de St-Hippolyte à 2 lieues d'Arles, et il fut permis de communiquer dans la Camargue en passant avec un bateau que l'on mit sur le Rhône au quartier de la Roquette.

Ce soulèvement coûta cher aux habitants d'Arles, comme il se verra cy-après, par la communication qu'ils eurent avec les quarantenaires pestiférés qui se joignirent à la sédition ; dudepuis la peste devint si violente dans cette ville que dans le mois de juin il y mourut 3530 personnes, et la pluspart dans leurs maisons, parce que les infirmeries se trouvèrent tout à coup si remplies de malades pestiférés, que ceux qui s'y présentoient se voyoient obligés d'attendre dehors la mort de ceux qui étoient dedans, pour avoir leur place du lit ; en attendant ce triste logement, plusieurs

personnes mouroient à la porte sans secours.

Ce désordre obligea les malades de la ville de rester dans leurs maisons ; ils y mouroient presque tous faute d'assistance, car la ville et les infirmeries étoient déjà dépourvues de remèdes.

La ville d'Arles devint une infirmerie générale, car il y avoit peu de maisons où il n'y eût des morts ou des malades pestiférés, tous mêlés les uns avec les autres, ce qui faisoit une si grande confusion parmi le peuple, que les derniers qui mouroient d'une famille donnoient jusqu'à mille livres et plus à ceux qui vouloient s'exposer pour leur donner les derniers secours.

Par surcroît de malheur, la peste enleva dans ce temps presque tous les médecins, chirurgiens, boulangers, meûniers, bouchers, corbeaux et autres gens nécessaires pour le secours du public, ce qui fut cause que le nombre des morts augmentoit tous les jours, que les cadavres n'étoient pas enlevés exactement des maisons, faute de corbeaux pour mener les tombereaux, et que plusieurs jetoient les corps morts dans les rues, pour être plustôt portés au cimetière.

Les habitants d'Arles étoient alors dans la même extrémité que ceux qui se trouvent dans un navire prêt à faire naufrage en pleine mer, où ils ne s'attendent que de se voir périr sans secours.

Les villes de Nîmes et de Beaucaire, sensibles à la désolation de la ville d'Arles, lui donnèrent des marques de leurs anciennes alliances, par les soins qu'elles prirent dans cette occasion de luy envoyer des secours.

Mgr le Cardinal de Mailly, archevêque de Reims, cy-devant archevêque d'Arles, sachant le pitoyable état de cette ville, par une affection louable qu'il avoit toujours conservée pour ses habitants, lui envoya la somme de dix mille livres pour les secourir.

Mgr Honoré de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, par un parfait attachement qu'il a toujours témoigné pour sa patrie, donna des marques du sensible déplaisir qu'il reçut de son malheur, par un mandement qu'il fit au sujet de ce fléau, et ordonna des prières dans tout son diocèse pour sa délivrance.

Mgr Lebret, premier président et intendant en Provence, recommandable par son expérience et sa bonne conduite, sachant l'état déplorable de la ville d'Arles, en donna avis à la Cour. Le Roy, qui avoit été déjà informé par Mgr le Maréchal duc de Villars, de la fidélité de ses habitants pour son service, ordonna que cette ville fût incessamment secourue, et pour cet effet la Cour députa *M. de Jossaud*, gentilhomme de Tarascon, officier de distinction dans le service du Roy, pour s'y rendre en qualité de Commandant. Son arrivée le 23 juin y fut d'un grand secours, car il y avoit un grand nombre de morts et de malades pestiférés dans la ville.

(La suite prochainement.)

Tablettes d'un Curieux.

LA CHAPELLE SAINT ACCURSE

On voyait autrefois, sur le chemin des Aliscamps, à quelques pas du pont de la Croisière, une croix dont l'aspect funèbre attristait le paysage et sollicitait l'attention.

C'était un usage alors de désigner par la plantation d'une croix les lieux souillés par quelque crime; ce signe de rédemption répondait à un double but : bénir le lieu profané et appeler des prières sur la victime. L'orme de la Croix, sur la route d'Eyguières, n'a pas d'autre origine.

Or le crucifix qui dressait ses bras décharnés et montrait ses plaies béantes à l'entrée du chemin des Aliscamps était là pour perpétuer le souvenir d'un drame sanglant. A cette même place, en 1517, Antoine de Quiquéran, baron de Beaujeu, de belliqueuse mémoire, avait tué en duel *Accurse de La Tour*, un jeune gentilhomme dont la fortune ce jour-là trahit le courage, mais qui déjà portait noblement le fier surnom de sa famille, *lo brau* (1).

Déjà, à cette époque, le droit civil, comme les institutions canoniques, interdisaient les duels et frappaient indistinctement de mesures répressives tous ceux qui y avaient pris part.

Accurse de la Tour fut privé de la sépulture ecclésiastique. Il fut enseveli en dehors des Aliscamps, mais le plus près possible de la terre bénite, au pied même du mur d'enceinte de ce lieu privilégié.

Son meurtrier fut poursuivi par la justice séculière et ne dut probablement son salut qu'à sa haute situation, ses influences de famille et sa grande réputation de bravoure et de loyauté. Mais il fut condamné, par arrêt du parlement, à des réparations pécuniaires, telles qu'une somme de 200 écus d'or sol pour la contruction d'une chapelle expiatoire et une autre somme de 300 écus pour dotation d'une messe quotidienne (1er février 1520).

Une chapelle fut construite, en exécution de cet arrêt, par les soins de Louis de La Tour, frère de la victime (2). « La chapelle, bâtie à côté de la tombe, resta, comme elle, en dehors du lieu jadis consacré aux inhumations chrétiennes. Le fait du duel est expliqué par un bas-relief sculpté sur la frise de la porte. Deux hommes armés marchent l'un contre l'autre. L'un d'eux, le pied appuyé sur une tête de mort, symbole significatif de l'issue du combat, donne le signal au son d'un olyphant. » (3). A l'un des angles extérieurs de la chapelle, au sommet, sur l'arête même de l'angle, se dégage en relief un autre groupe symbolique : un serpent monstrueux dévorant un enfant.

« La voûte est ogivale, revêtue de nervures et répartie en compartiments. Les murs portent des ornements dont le dessin n'est pas sans mérite, quoique la mollesse des lignes révèle un système arrivé à son terme d'épuisement.

» L'arceau, auquel la chapelle est adossée et qui, selon nous, aurait servi d'entrée au cimetière, se rattache au style gothique primitif. Le XIe siècle paraît être l'époque de sa construction. Les ornements de l'archivolte ainsi que le cintre de la voûte sont de ce temps. Le ton de la pierre, chaud et doré, révèle la durée des insolations qui l'ont empreint de la teinte solaire. Sous sa profondeur se cache un tombeau qu'on dit être celui du malheureux duelliste dont nous avons parlé. Il est surmonté d'un tympan dans l'aire duquel sont sculptés un écusson et des armes qui auraient appartenu à la fa-

(1) *Brau :* brave, féroce — Taureau de deux ans.

(2) Le prixfait de cette chapelle est à la date du 31 mai 1520, aux écritures du notaire *Jacques Gavigneri*, fo 14 : « La porte sera faite comme celle de dame Magdeleine Boyque, avec les armes et timbre... sera blanchi le mur de l'église St-Césaire qui se trouvera dans ladite chapelle... » le tout au prix de 550 florins. — La chapelle fut en effet adossée à ce qui restait de l'ancien monastère de St-Césaire abandonné depuis des siècles. Elle fut achevée et érigée en titre de chapellenie le 23 novembre 1521 et le 4 décembre suivant, messire Antoine de la Tour, chanoine de l'église d'Arles, en prit possession comme chapelain. (Voir le reg. d'extens. du notaire *Pierre Bruni*, pages 181, 182.)

(3) H. Clair, *Monuments d'Arles*, page 159.

mille de Latour, dont le jeune Accurse était membre » (H. Clair).

Les doutes exprimés par notre honoré maître **M.** *Clair* sont éclaircis et levés, croyons-nous, par un passage de *Jh Séguin,* en ses *Antiquités* d'Arles. Cette tombe enchâssée dans le mur, et l'écusson, aujourd'hui indéchiffrable, qui le surmonte, appartenaient à la famille *de Romieu.* L'arceau dépendait de l'ancien monastère de St-Césaire, s'il faut en croire une tradition, constante au XVIIe siècle (4).

La chapelle de St-Accurse portait aussi le nom de chapelle du Crucifix, en souvenir de la croix commémorative du duel. Le service annuel ordonné par l'arrêt de la Cour s'y acquittait encore en 1789. Il prit fin à la Révolution, avec la fermeture des églises.

La chapelle fut dévastée en 1793 ou 1794.

EMILE FASSIN.

Anecdotes historiques

de différentes années.

X

1559

Au registre des Conseils : — 17 mars... « A esté advancé par sire Jacques Amphoux qu'il seroit venu en la présente ville ung chapellier pour en icelle habiter, qui sait toucher des trompettes et lui auroit fait entendre que si lad. ville luy vouloit donner quelque chose, qu'il feroit résidence en lad. ville et toucheroit quelquefois la trompette, quand plairoit à MM. les consuls le faire appeler ; — par quoy le Conseil, après avoir bien advisé qu'il seroit bon avoir ung chapelier en lad. ville, *à cause qu'il n'y en a point,* accorde dix florins à ung chapelier, afin qu'il réside à Arles, et à condition aussi qu'il touchera quelquefois des trompettes, en cas de réjouissance, quand il sera mandé quérir par MM. les consuls. » (Annales *Bonnemant.*)

1620

Le 28 décembre, Simon Trenquier, joeur de tambour, a donné requeste au Conseil, remonstrant par icelle que, voyant la ville desproueue d'une couble de violons, et de personnes pour apprendre à danser et jouer des instruments, il s'y serait venu rettirer avec quatre honestes homes, tous dignes de l'estat qu'ils exercent, et parce qu'ils n'ont encore proffité pour y louer une maison, supplie le Conseil les vouloir adcister — lequel, considérant que la ville et les particuliers d'icelle ne peuvent que rapporter honneur du logement dud. Trenquier et sa compagnie, a arresté de lui donner cent livres pour une fois et sans consequence. (Annales *Bonnemant.*)

1636

28 septembre — ..... Le Conseil, « faisant considération que le principal lustre d'une bonne ville, *après la noblesse et les personnes de mérite,* est d'y avoir de bons maistres de tous états, et que ceste ville, l'une des principales de la province, est en telle nécessité d'un maistre pour y esguiser les rasoirs et lancettes des chirurgiens, faire couteaux, ciseaux et autres ouvraiges d'un maistre coutelier, *que pour les faire sont constraints de demander à Aix, Montpellier,* Nîmes et autres villes voisines », délibère de fournir une boutique à un maître coutelier de Toulouse pour y fixer son établissement. (Ibid.)

---

(4) Joseph Seguin, *Antiquités d'Arles*, II, 27, 28. — J.-J. Estrangin, *Description d'Arles*, page 164, dit avec raison que la chapelle *du duel* est adossée aux restes des portiques extérieurs de l'église du monastère de St-Césaire. Mais il se trompe en la dédiant à N. D. de Miséricorde ; ce vocable appartenait à la chapelle voisine, dite des Porcellets.

1463

21 août. — Milon, plâtrier d'Avignon, ayant résolu de venir se fixer à Arles avec sa femme pour y exercer son état, le Conseil délibère de l'exonérer des tailles et du capage. (Archives d'Arles, BB. 4. f° 181.)

Ces délibérations, que je pourrais multiplier, donnent une bien pauvre idée de l'industrie locale.

EMILE FASSIN.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1474

Viguier: *Louis de Gueydan*, chevalier, d'une ancienne maison d'Aix.

Syndics : *André de Porcellet*, seigneur de Maillane,
Jacques de Boïc,
Jean Rossel,
Monon Carteri.

Sous-clavaire : Sauveur Laurent, bourgeois.

— En mai, on tint un chapitre provincial dans le Grand Prieuré de St-Gilles, tendant à fixer de quelles monnaies les chevaliers devaient payer leurs droits d'entrée. Le receveur voulait les obliger à payer en écus d'or.

Le roi René accorda à la ville deux foires franches de dix jours chacune, la première au 3 mai, jour de la Croix, et l'autre au 15 septembre.

1475

Viguier: *Jean de Laugier*, damoiseau, portier du roi René.

Syndics: *Jean de Bastoni*,
Simon de Grille.
Jean Charrière,
Guillaume Donine.

Sous-clavaire: Etienne de Balbi.

— Le roi René donna la haute juridiction de la terre de Mollégès à Honoré de Châteauneuf, en récompense de ses services.

1476

Viguier: *Louis d'Ayminy*, seigneur en partie de St-Just.

Syndics : *Jean de St-Martin*,
Elzéar de Cays,
Antoine Artigues (1),
Trophime Icard (2).

Sous-clavaire: Guillaume Jullian.

— Le 15 septembre, mort de Jean de Cossa, grand sénéchal de Provence; il fut inhumé dans un tombeau à l'église de Ste-Marthe, à Tarascon.

1477

Viguier : *Gérard d'Abisse*, chevalier, maître d'hôtel du roi René.

Syndics: *Louis de Renaud*, seigneur d'Alen,
Louis Cœurs, docteur ès droits,
Pierre Ponte (3),
Bernard Cavaillier.

Sous-clavaire : Gilles de Cavaillon, qui tua, dans la nuit, un religieux de qualité qui fuyait sans lumière, ce qui fut cause que le roi René supprima cette charge jusqu'au 1er mai de l'année suivante (4).

1478

Viguier: *Philibert de Stainville*, chevalier, chambellan de Louis XI, roi de France.

Syndics : *Jacques de Brunet*,
Etienne de Balbi,
Guillaume Etienne,
Guillaume Jullian.

Sous-clavaire : Trophime Icard.

(1) *Ortigue*, selon J. Did. Véran.

(2) *Aycard*, id.

(3) Selon J. Did. Véran, lire *Louis de Coreis* au lieu de Cœurs, et Pierre *de* Ponte.

(4) Voir *Annales* de J. Did. Véran, *Musée*, 1re série, page 268 col. 1, *anno* 1477.

1479

Viguier : *Jean-Baptiste de Pontevès*, chevalier, seigneur de Cotignac.

Syndics : *Gaucher de Quiqueran*, chevalier, baron de Beaujeu,

Barthélémy de Tropin,

Raymond Albert, notaire,

Jean Rossan (1).

Sous-clavaire : Louis de Sathenai. — Il fut dépossédé pour être hérétique, Nicolas d'Eyguières le remplaça.

— Le 1er octobre, les syndics, au nom de la ville, prétèrent serment de fidélité et d'obéissance au roi René, comte de Provence.

1480

Viguier : *Geoffroi de la Plane*, docteur ès-droits, mort dans l'année et remplacé par *Jérôme de Charavais*, gouverneur du fort St-Jean à Marseille.

Syndics : *André de Porcellet*, seigneur de Maillane,

Jean d'Arbaud,

Pierre Meyran,

Monon Carteri.

Sous-clavaire : Antoine Artiges.

— Le 26 juin, les moissonneurs montagnards pillèrent la juiverie dans la rue Neuve.

— Le 10 juillet, le roi René, comte de Provence, mourut à Aix. Charles III, comte du Maine, lui succéda en tous ses états.

1481

Viguier : *Boniface de Castellane*, chevalier, nommé par Charles III, comte de Provence.

Syndics : *René de Castillon*, chevalier, seigneur de Beynes,

Brémond de Boche,

Honoré Bernard (2),

Jean Faraud.

Sous clavaire : Louis de Renaud d'Alen.

— Charles III, d'après le conseil de Palamède de Forbin, fit son testament à Marseille devant Geoffroi Talamer, le 10 décembre, par lequel il institua Louis XI, roi de France, son cousin, pour héritier de tous ses états. Le lendemain il mourut et fut transporté à Aix dans l'église de St-Sauveur.

Le roi de France nomma Palamède gouverneur de Provence en reconnaissance de ses services.

1482

Viguier : *Charles de Grasse*, chevalier, seigneur de Bar.

Consuls : *Jean de St-Martin*,

Trophime de Boïc,

Jean Rossel,

Rostang Maurel.

(Le gouverneur, *de Forbin*, fit revivre la dénomination de *Consuls* dans la personne des *Syndics*.)

Sous-clavaire : Bernard Cavallier.

— On commença la construction de la *Tour du Gras* (3).

— Le 5 août, Louis XI nomma René de Castillon son écuyer.

(*à continuer*.)

(1) J. Did. Véran l'appelle *Jean de Rohan* et le place au 3e rang, avant *Raymond Alberti*.

(2) Dit *Guinot* (J. Did. Véran).

(3) Ce n'est pas en 1482, comme le croit l'auteur des Annales, mais en 1472, c'est-à-dire dix ans plus tôt que fut commencée la construction de cette tour. — Voir *Musée*, 1re série, page 73, *verbo* La tour du Lion.

Le **MUSÉE** paraît par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M. P. Bertet, libraire, place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Emile Fassin, directeur de la Revue.

Quelques collections complètes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2e, 3e et 4e séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Le volume de 1868 est livré au prix de 2 francs.

Beaucaire—Imprimerie J. DUPUY

1881. 5me Série. N° 17.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

HISTOIRE DÉPLORABLE
DU FLÉAU DE LA PESTE
DANS LA VILLE D'ARLES
L'an 1721

(*Suite*)

M. de Jossaud fut surpris de voir le pitoyable état de la ville d'Arles ; il consola beaucoup ses habitants en leur assurant les bonnes volontés que le Roy avoit pour les secourir, comme les effets s'ensuivirent bientôt après par l'arrivée de médecins, de chirurgiens, de parfumeurs, de corbeaux et autres gens nécessaires pour les assister, le tout sous les bons ordres de Mgr Lebret.

Ce secours fut suivi d'une bonne somme d'argent, de drogues pour les remèdes et pour les parfums, et de beaucoup de bled que l'on faisait transporter à Beaucaire et à Tarascon, pour en faire du pain pour Arles, parce que pour lors les fours y étoient pestiférés et tous les boulangers morts ou malades.

Le premier sentiment de M. de Jossaud dans Arles fut de faire préparer le couvent des PP. Recollets et la maison de la Charité, pour y loger les malades pestiférés qui étoient dans la ville ; pendant ce préparatif, l'on fit enlever les cadavres qui étoient dans les maisons, où il y en avoit depuis plus de dix jours, qui se démembroient avec des puanteurs horribles lorsqu'on les mettoit dans les tombereaux. Cela se fit avec tant de diligence, que l'on enleva en moins de trois jours plus de 700 cadavres.

C'est alors que les corbeaux pilloient dans les maisons ce qu'il y avoit de plus précieux, nonobstant les défenses qu'on leur avoit faites, dont plusieurs furent fusillés pour ce sujet.

Après qu'on eût enlevé les cadavres de la ville, l'on fit ensuite transporter les malades pestiférés qui étoient dans les maisons, et l'on les logea dans ces infirmeries que l'on avait fait préparer ; le tout se fit avec toute la diligence possible.

Ensuite le bureau de santé fit assembler les principaux habitants, pour les disposer à faire chacun par tour la fonction de commissaire dans la ville. La communication de cette assemblée fut si pernicieuse, que plusieurs des assistants moururent bientôt après.

Nonobstant tous ces mouvements, la fureur de la peste continuoit dans Arles, et la frayeur y étoit si grande, parmi les habitants, que chacun s'attendoit dans la suite d'être du nombre de ceux que les tombereaux charrioient au cimetière.

Dans ce funeste temps, ceux qui

étoient obligés de sortir de leurs maisons risquoient beaucoup leur vie, par les rencontres qu'ils avoient des tombereaux chargés de cadavres, des gens suspects tout contrefaits, des corps morts étendus dans les rues, des frénétiques pestiférés échappés de leurs maisons, courant par la ville tout en désordre, et, pour vouloir les éviter, on rencontroit parfois des hommes chargés de cadavres parcourant les rues pour pouvoir atteindre quelque tombereau pour y jeter dedans; tous ces malheureux rencontres causoient la mort à beaucoup de personnes.

Ce fléau devint si terrible, qu'il n'épargna pas le palais de Monseigneur l'archevêque, ce qui obligea ce digne prélat d'en déloger; il s'alla réfugier dans la maison de M. l'abbé de St-Andiol, après avoir perdu une partie de ses domestiques, les autres étant presque tous attaqués de la peste.

Les dames religieuses de l'abbaye de St-Césaire furent dans le même danger, où il y en eut d'attaquées de peste ; mais la sage conduite de madame *Amat de Graveson*, abbesse de ce royal monastère, fut si à propos, que ce fléau n'y fit pas d'autres progrès.

Messieurs les consuls, se voyant dans la même extrêmité, abandonnèrent l'Hôtel-de-Ville qui étoit pestiféré, après avoir perdu tous leurs domestiques ; mais ils le reconnurent trop tard, car ils étoient déjà tous les quatre attaqués de peste, puisque le premier et second consuls moururent peu de temps après, le troisième et quatrième furent dangereusement malades.

Le 20 juillet mourut *M. Amat*, seigneur de Graveson, très-curieux et savant antiquaire ; sa mort fut suivie de celle de *M. de Sabatier*, ayant succédé l'un et l'autre au premier chaperon, après la mort de M. de Fourchon.

Au même temps moururent *MM. d'Arlatan de Beaumont*, commandant, *de Bouchet*, son major, *de Roustargues*, seigneur du Baron et St-Vincent, *de Cays*, *d'Antonelle St-Léger*, *d'Icard*, *de Nicolay*, *de Servan*, *de Bédarride* et plusieurs autres généreux citoyens qui se sacrifièrent dans cette occasion pour leur patrie, que l'on doit avec raison regreter à l'avenir.

La perte de ces héros fut considérable pour les habitants d'Arles, mais elle fut réparée par un ordre de la Cour, qui designa pour consuls de cette ville *MM. Guill. de Piquet*, *J.-F. Francony*, *G. Granier* et *C. Honorat*, qui s'étoient toujours exposés pour le service du public.

Le bureau de santé qui, au commencement de ce fléau, était composé de plus de 50 citoyens tant nobles que bourgeois, alors se trouva réduit à 12 personnes, sçavoir est de M. le commandant, des quatre consuls et des sept commissaires généraux des paroisses, qui étoient Messieurs le chevalier de *Romieu*, cy-devant officier des galères, commissaire de la paroisse Notre-Dame la Principale, *de Peint*, escuyer, commissaire de la paroisse Notre-Dame la Majour, *d'Olivier*, escuyer, commissaire de la paroisse Ste-Croix, *Pazery*, chanoine, commissaire de la paroisse St-Martin, *Michel*, bourgeois, commissaire de la paroisse *St-Laurent*, *Guibert*, archit. commissaire de la paroisse St-Julien, et *Peilhe*, antiquaire, commissaire de la paroisse St-Lucien.

Ces généreux citoyens que Dieu

avait destinés dans cette occasion pour le service du public, s'assembloient tous les jours à 4 heures du soir dans la place du Plan de la Cour, pour y tenir leur triste assemblée, parce que l'hôtel de ville étoit pestiféré, où chaque commissaire rendoit compte de tout ce qui se passoit dans sa paroisse, et ensuite M. le commandant, avec l'opinion de l'assemblée, ordonnoit sur tout ce dont il avoit été informé, et les commissaires sur qui reposoient les ordres du bureau de santé avoient soin de faire exécuter, chacun dans sa paroisse, ce qui avoit été délibéré dans l'assemblée.

Nonobstant tous ces soins, la fureur de la peste continuoit dans Arles, et le désordre y étoit si grand que ceux qui faisoient réflexion au grand nombre des morts que l'on enterroit tous les jours, croyoient que ce fléau ne finiroit jamais dans cette ville qu'à faute d'habitants.

Dieu, par sa bonté, voulant donner des marques de sa sainte miséricorde en faveur de cette ville, inspira Mgr l'archevêque d'ordonner une procession, laquelle se fit le 20 juillet, où fut porté le corps du glorieux St-Roch, protecteur dans le ciel pour les malades pestiférés, que la ville d'Arles a eu le bonheur de conserver depuis l'an 1372, que le seigneur Geofroy le Maingre, mareschal de Boussicaud, mit en dépôt dans l'église des RR. PP. Trinitaires de la Rédemption des captifs.

A cette procession n'y assista que Mgr l'Archevêque avec son Chapître, et la Communauté des Religieux Trinitaires, et ne fut accompagnée que de MM. du Bureau de Santé, portant chacun un flambeau de cire à la main. Ce triste convoy, précédé et suivi d'un nombre de fuzilliers, pour empêcher les habitants de se joindre à la procession, sortit hors la ville et s'en alla en chantant les litanies des Saints exposer les reliques de saint Roch à la vue des infirmeries pour consoler les malades pestiférés, qui parurent dehors en grand nombre, tous prosternés en terre, pour témoigner leur confiance aux intercessions de ce glorieux Saint pour leur guérison.

Cette cérémonie fut sans doute agréable à Dieu, car il fut remarqué que dès ce jour la peste commença de diminuer dans Arles, après avoir perdu dans le mois de juillet 4025 personnes.

Peu de jours après, sçavoir le 4 août, fut ordonnée une quarantaine dans la ville, avec défense aux habitants de sortir de leurs maisons sans billet de leur commissaire sous peine de punition, et, pour cet effet, il se faisoit des patrouilles depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et ceux qui se laissoient surprendre en contrevention étoient mis sur un cheval de bois, si mieux n'aimoient payer une amende en faveur de l'hôpital ; d'autres étoient fustigés des verges par la ville et d'autres fusillés, suivant les ordres de M. de Cailus.

Pendant la quarantaine, chaque commissaire, accompagné de ses aydes et de ses pourvoyeurs, s'en alloit tous les matins chacun dans sa paroisse, pour fournir tout ce qui étoit nécessaire aux quarantenaires nécessiteux, et au même temps il faisoit la revue des gens de chaque maison, et s'il en connoissoit quelqu'un de malade, il le faisoit porter sans différer aux infirmeries.

Dans ce temps, 12 août, fut ordonné un parfum dans toutes les maisons

pestiférées, avec ordre aux parfumeurs de jeter dans les rues tout ce qu'on y trouvoit de suspect, et ensuite on le faisoit porter par des tombereaux hors la ville pour y être brûlé, tandis que la plupart des habitants de ces maisons étaient les uns à la campagne et les autres dans les infirmeries ou dans le cimetière.

Enfin Dieu tout miséricordieux voulut arrêter son juste courroux contre la ville d'Arles, ce qu'il fit paraître miraculeusement le 16 août, jour et fête de St Roch, où l'on fit une procession avec la même cérémonie que la précédente, et au même jour, par l'intercession du glorieux St Roch, de Ste Rosalie et du bienheureux Jean-François de Régis, Dieu permit que la peste cessât dans Arles sans aucune rechûte, n'ayant perdu dans ce mois d'août que 341 personnes.

On doit convenir que ce fléau est incompréhensible aux hommes, car plus d'un mois après que ce mal eut fini dans Arles, il mourut un avocat dans sa maison avec tous les signes de peste sans aucune suite.

Durant la quarantaine après que le bureau de santé étoit fini, M. de Jossaud et M. de Fonchâteau, son neveu, qui l'accompagnoit dans toutes les occasions, faisoient leur ronde à cheval dans la ville, accompagnés de quelques fusilliers, pour faire observer les ordres de la quarantaine.

Environ à la même heure, Mgr l'Archevêque, accompagné d'un aumônier, faisoit aussi sa ronde à pied et s'en alloit par la ville, pour assister et exhorter les quarantenaires à la patience.

Sur la fin de la quarantaine, toutes les rues furent parfumées avec du romarin, et ensuite l'on fit une revue de tous ceux que l'on soupçonnoit suspects, et l'on leur ordonna une plus longue quarantaine dans leurs maisons, sous la clef gardée par un commissaire.

Pour plus grande sûreté, la quarantaine générale fut prolongée de 15 jours, laquelle finit le 25 septembre par une procession que l'on fit le même jour en actions de grâce pour la délivrance de ce fléau dans Arles ; au retour, l'on fit élargir tous les prisonniers qui étoient dans les prisons, pour avoir contrevenu durant la quarantaine aux ordres du bureau de santé.

Ensuite la communication fut permise parmi les habitants ; alors ceux qui se virent échappés du fléau de la peste commencèrent à se reconnaître et se consoler les uns avec les autres de leurs pertes et de leurs souffrances, dont plusieurs s'en allèrent ramasser dans le terroir le reste du dégât des sauterelles.

Alors l'entrée fut permise dans la ville à ceux de la campagne, moyennant un billet de leur commissaire du terroir, et à ceux des infirmeries, en rapportant un certificat de leur convalescence et de leur quarantaine.

Le 5 novembre, le bureau de santé ordonna une autre quarantaine de vingt jours dans la ville et dans son terroir, avec défense de ne communiquer aucun circonvoisin, et au même temps l'on fit faire un second parfum dans toutes les maisons suspectes, afin de les purifier dans la perfection ; ensuite l'on envoya des médecins, des chirurgiens, des parfumeurs, des corbeaux et autres gens nécessaires pour le secours de la ville d'Avignon, qui étoit affligée de peste.

(La fin prochainement.



Anecdotes Historiques
DE DIFFÉRENTES ANNÉES

XI

1769

Dispute entre les danseurs et les musiciens de la troupe des comédiens (en représentation à Arles), sur ce que les musiciens refusèrent de jouer à la répétition dans les ballets. Ces derniers reçurent des coups de canne. Ils présentèrent une requête à *M. Moreau*, lieutenant criminel en ce siège. Les consuls, en étant instruit, leur firent connoître qu'ils étoient les seuls juges compétents des querelles qui surviennent dans les spectacles, en qualité de gouverneurs et lieutenants généraux de police. Sur ce, les musiciens retirèrent de suite leur requête et la présentèrent aux consuls, et, d'après l'information prise par le consul-avocat, les danseurs furent condamnés à quelques jours de détention. *Peytrot*, premier danseur, fut traduit dans les prisons du roi, *Bajefroy* et *Sologe*, figurants, furent incarcérés à la tour de la cavalerie. (Annales d'Arles, manuscrit Pomme).

1770

Le 25 août 1770, jour de la fête de St-Genès, grande dispute à la comédie (qu'on donna à 10 heures du soir, attendu la promenade sur le pont à bateaux) entre les jeunes gens et les comédiens qui refusoient de danser *la Jacone*, suivant l'affiche. Le sieur *Sabatier*, en sa qualité de capitaine du guet, se trouvant dans le parterre en camisole et comme simple particulier, s'adressa par affectation et de préférence au sieur *Jean-Louis Abril*, fils aîné d'*Honoré*, procureur en ce siège, contre lequel il conservoit depuis longtemps de la rancune ; il lui parla du ton de l'autorité la plus absolue ; il lui commanda de se taire, en le menaçant de le faire saisir par les gardes de police qui étoient dans le parterre. Le sieur Abril lui représenta qu'il était étonnant qu'il s'adressât de préférence à lui, tandis qu'il ne faisait qu'unir sa voix à celle des autres pour une cause juste, qu'au surplus il ne reconnaissait dans sa personne aucune autorité pour lui imposer silence. Sur ce, le sieur Sabatier dressa procès-verbal et obtint, 15 jours après, de M. le commandant de Rochechouart, un ordre portant que le sieur Abril garderait pendant 3 jours les arrêts dans les prisons. Le jeune Abril obéit et il eut la satisfaction de recevoir la visite des consuls et des citoyens les plus distingués qui témoignèrent ouvertement l'indignation la plus profonde contre le capitaine du guet (Annales d'Arles, manuscrit Pomme) (1).

1768

Le 9 juin, arrêt du parlement de Provence portant la réunion de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin au domaine de la couronne de France.

Le 11, deux huissiers de la même Cour signifient l'arrêt aux consuls avignonnois. D'abord après, le marquis de Rochechouart, commandant en Provence, chargé des ordres du roi, entra dans Avignon à la tête d'un détachement de cent dragons de Beauffremont et se porta dans l'appartement de M. *Vicentini*, vice-légat, sans se faire annoncer, et lui dit : « Monsieur l'abbé, le roi prend possession de sa ville et vous donne deux jours pour vous retirer. » Demi-heure après, l'intendant *de La Tour* et douze commissaires du Parlement y arrivèrent. Ils firent de suite publier l'arrêt avec injonction aux Avignonnois de reconnoître le Roy pour leur souverain, ce qui fut arrêté avec les

(1) Voir *Musée*, 1re série, pages 154 et 156, et 4e série, page 285.

plus vives acclamations (Annales d'Arles, manuscrit Pomme.)

1775

Le 5 décembre 1775, Joseph de Laugier, sieur de Montblanc, mourut dans son château à Maussane. Il fut transporté et enterré dans l'église des Recollets de cette ville d'Arles, par les pénitents bleus. Grande dispute entre Pierre Vincent, curé de Maussane, le curé de St-Julien, le chapitre de la Major et le prieur de St-Lucien, relativement à leurs droits honorifiques. Tous ces prêtres ne craignirent pas de commettre les plus grands scandales dans les rues et surtout dans la cour de l'église des Recollets, où ils déchirèrent la chape du curé de Maussane qui crioit ; « j'accompagne mon paroissien » ! (Annales de la ville d'Arles, manuscrit Pomme).

1674

« Le 16 novembre 1674, la Durance d'Avignon ayant jonché son lit de gravier, combla le Viguierat, et le même jour le Rhône, depuis Boulbon jusqu'à Tarascon, rompit toutes les chaussées et inonda tout le Tresbon, tout le Plan-du-Bourg et encore tout le bas Languedoc et non point la Camargue. Les eaux étaient si hautes que les arches du Pont de Crau, tant de la route que du canal de la Durance, furent abattues et que les eaux qui étaient dans le territoire de la terre de M. de Moulègès, au Plan-du-Bourg, à deux lieues d'Arles, rompirent toute les chaussées, les renversant dans le Rhône, parce que les eaux du terroir se trouvaient plus hautes que celles du Rhône. Il fallut que les révérends pères Minimes fussent, à 11 heures du soir, prendre le Saint-Sacrement dans Saint-Lazare où il y avait de l'eau jusques sur l'autel. »

(Livre de raison de la famille de St-Martin).

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1483

Viguier : *René de Matheron*, chevalier, seigneur de Peynier.

Consuls : *Honoré de la Tour*, chevalier, seigneur de Remoules.

Louis de Cœurs.

Jean de Donis, notaire,

Nicolas Amphoux, aussi notaire.

Sous-clavaire : Jean de Saint-Martin.

Le 30 août, Louis XI, roi de France, comte de Provence, mourut au Plessis-lès-Tours. Son fils Charles VIII lui succéda.

1484

Viguier : *Charles de Radulf*, seigneur de Verdaches et de Limans.

Consuls : *Louis de Renaud*, seigneur d'Alen.

Jean de Bastoni,

Guillaumme Cotignac, dit *Millemar*.

Pierre Note, notaire.

Sous-clavaire : Guillaume Béranger Amphoux.

Le 20 mai, Aimars de Poitiers, baron de St-Vallier, fut nommé grand Sénéchal de Provence.

1485

Viguiers : *Louis de St-Michel*. chevalier.

Consuls : *Fouquet de la Tour*, chevalier, seigneur de Remoules, maître d'hôtel du roi.

Paul de Cays, chevalier,

Etienne Bernard,

Guillaume Estienne.

Sous-clavaire : Nicolas de Brunet, chevalier.

Capitaine de la ville : Elzéard Gondard, bourgeois.

Le roi René lui avait attribué le droit de faire fermer tous les soirs les portes de la

ville, d'en prendre les clefs, de les faire ouvrir à l'aurore et de les faire réparer, ainsi que les remparts, aux frais de la ville (1).

1486

Viguier : *Philibert de Stainville,* pour la troisième fois.

Consuls : *Honoré de Romieu,* chevalier.
Guillaume de Boche,
Jean Meyran.
Trophime Icard.

Sous-clavaire : Nicolas Icard, bourgeois.

Capitaine de la ville : Paul de Cays.

Le 2 avril, le roi-comte Charles VIII suspendit les officiers de justice, pour avoir fait donner la question à un habitant sans avoir appelé les consuls conformément aux conventions de la ville.

1487

Viguier : *Sébastien d'Autric,* chevalier, seigneur des Beaumettes.

Consuls : *Charles de St-Martin.*
Simon de Grille,
Antoine Village (2),
Bernard de Voulte.

Sous-clavaire : Gilles de Cavaillon.

Capitaine de la ville : Etienne Bernard.

Le 13 février, le conseil municipal destitua *Louis Huaut,* dit *Guigonnet,* de sa charge de capitaine de la Tour du Gras, pour avoir refusé la porte au lieutenant du viguier, à Trophime Icard, ex-consul, et au sieur de Beaujeu (3).

— On délibéra de nommer le capitaine de la ville à chaque premier jour du mois de mai.

— Le 9 avril, Gaucher de Quiquéran, baron de Beaujeu, fut député pour aller à Aix assister aux Etats-Généraux.

(1) J. Did. Véran dit que cette charge de capitaine de la ville fut instituée en cette année 1485.

(2) *Antoine Villasse,* notaire. (J. Did. Véran.)

(3) Voir le détail de cette affaire, tout au long, dans notre 1re série, page 33 : *Messier Loys Guigonet.*

1488

Viguier : *Fouquet de Cabanis.*

Consuls : *Jean d'Arlatan,* chevalier, seigneur de Beaumont.
Gilles de Cavaillon,
Louis Meyran,
Antoine Ulmet (1).

Sous-clavaire : Honoré Raymond, bourgeois.

Capitaine de la ville : Florens de Porcellet, chevalier, seigneur de Fos.

— Le 11 mai, le conseil délibéra que les consuls ne pourraient à l'avenir admettre aucun juif aux fonctions de courtier public, conformément aux ordonnances du roi.

1489

Viguier : *Jean de Châteauneuf,* chevalier, seigneur de Mollégès.

Consuls : *Louis de Cœurs.*
Jean de Donis,
Elzéar Gondard,
Nicolas Icard (2).

Sous-clavaire : Jean de Bindrai.

Capitaine de la ville : Guillaume Faraud, bourgeois.

— L'archevêque Eustache de Lévis étant à Rome, Philibert d'Aussonvilliers, archevêque d'Aix, vint à Arles donner la tonsure à 64 ecclésiastiques ou religieux.

— Le 15 avril, les religieux grand'-carmes remontrèrent aux consuls qu'il était indécent qu'un b..... fût établi devant la porte de leur église ; le conseil délibéra d'acheter un autre local pour y transplanter ce berceau de filles publiques.

1490

Viguier : *Louis de Raymond,* chevalier, seigneur de Chantemerle.

Consuls : *Jacques de Romieu,* seigneur de Garrons.
Florens de Porcellet de Fos,
Jacques Meyran,
Jean Rohard.

(1) *Antoine de Valinette.* (J. Did. Véran.)

(2) J. Did. Véran place *Nicolas Icard* au 3e rang consulaire et *Elzear Gondard* au 4e.

Sous-clavaire: Louis Meyran.

Capitaine de la ville : Pierre d'Eyguières, chevalier.

— Le baron de Beaujeu et Louis de Renaud d'Alen, à la tête de 600 arlésiens, forcèrent les Viennois, qui voulaient enlever les reliques de St-Antoine de l'abbaye de Montmajour, de prendre honteusement la fuite.

— Jean de Chiavari, noble génois, fut chassé de sa patrie par la faction espagnole pour avoir embrassé avec trop de chaleur les intérêts de Charles VIII, roi de France. Cet illustre gènois se sauva à Marseille d'où il vint avec son épouse Marie de Vincei s'établir dans Arles, où ses descendants ont toujours joui de la première distinction.

(*A continuer.*)

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

Le Mas de Mandrin ou de l'Hôpital

Ce domaine avait été construit par *Antoine Mandrin*, bourgeois, sur un des relais ou ségonnaux du bras du Rhône, dit l'*Escale de Labech*, abandonné par le fleuve en 1588.

Mandrin avait acquis ce relais de la commune d'Arles — qui s'était réservé dans les transactions comtales tous droits de propriété sur les îles et créments — par acte du 4 novembre 1608, notaire *Daugières*.

Sa famille en fit don aux hospices, qui le possèdent encore. (1)

La construction première était d'un très bon style; elle avait le caractère d'une habitation exposée à soutenir un siège : demi-tourelles en vedette, pierres de grand appareil, ouvertures étroites (2); mais le bâtiment primitif a été déshonoré par des adjonctions utiles mais fort laides.

Le mas de Mandrin était proche de la tour du Balouard, dont il était séparé par le tènement d'Antoine Roux et *la Campane*, propriété de l'archevêque d'Arles.

ACH. GAUTIER-DESCOTTES.

(1) Le portrait de Mlle Mandrin, portant la date de 1681, est aux hospices d'Arles parmi les portraits des bienfaiteurs de cet établissement.

(2) On sait que presque jusqu'en 1830, nos côtes ont été exposées aux invasions des Barbaresques.

LES MODES ANCIENNES

XIXe SIÈCLE (1)

Au commencement du XIXe siècle, les vêtements en usage à Arles parmi le peuple sont d'une étoffe grossière appelée *Cadis*, et fabriquée dans les ménages avec les laines du pays,

Tout le monde à peu près porte des souliers pendant l'été et des sabots pendant l'hiver. Quelques bergers se font des sandales avec des peaux de chevreaux non tannées qu'ils appellent *Chambeyron*; ils les attachent sur les pieds avec des courroies qu'ils entrelacent.

Les bergers et les travailleurs portent rarement des bas; ils sont toujours chaussés de guêtres de peau; ce n'est qu'à la ville qu'ils en font usage.

L'habillement du peuple consiste en une espèce d'habit très court qu'on appelle *rebronde* ou *matelote* (parce qu'elle ne va que jusques à la ceinture), sous laquelle on met un gilet ou veste de même étoffe.

En été, cet habillement est remplacé par la toile grise ou *roussette*.

Les gens aisés s'habillent en drap d'Elbeuf, de Louviers et de Carcassonne. Le velours est destiné pour les habits de parade. En été, le nankin, autrefois beaucoup d'étoffes de soie. (P. Véran, *Statist.*, II, 242.) (2)

(1) Voir *Musée*, 2e série, page 61.

(2) Voir aussi page 245.

Beaucaire — Imprimerie J. DUPUY

1881. 5me Série. N° 18.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

HISTOIRE DÉPLORABLE
DU FLÉAU DE LA PESTE
DANS LA VILLE D'ARLES
L'an 1721

(*Suite et fin*)

Le 18 décembre 1721, le Bureau de Santé fit convoquer une assemblée générale dans l'hôtel-de-ville, pour y faire un acte déclaratif de santé en présence de M. le Commandant, de MM. les Consuls et de MM. les Commissaires généraux, tant de la ville que de la campagne, assistés d'un grand nombre de notables citoyens, tant nobles que bourgeois. L'acte fut publié par M. *Sabatier*, secrétaire de la communauté, et ensuite fut signé par tous les assistants de l'assemblée.

Le 20 dudit, M. de Jossaud partit d'Arles suivant les ordres de la cour, pour aller faire sa quarantaine dans la commanderie d'Argence, en Languedoc, et ensuite il se rendit à Montpellier, où il reçut le brevet de brigadier des armées du Roy.

Le 21 décembre, les églises qui avoient demeuré huit mois fermées, furent ouvertes au grand contentement des habitants d'Arles ; le même jour le *Te Deum* fut chanté en action de grâces dans l'église Saint-Trophime.

Le 5 janvier 1722, le Chapître fit faire un service dans la métropole, pour le repos des âmes des prêtres et religieux qui étoient morts durant la contagion.

Le 15 dudit, la Communauté fit faire un semblable service pour le repos des âmes des magistrats et des commissaires qui s'étoient sacrifiés durant la peste pour le service du public, et généralement pour tous ceux qui avoient fini leurs jours durant ce fléau.

Le lendemain, la Communauté fit faire un autre service en particulier, pour le repos de l'âme de feu Monseigneur le Cardinal de Mailly, protecteur et bienfaicteur de cette ville.

Le 18 dudict, MM. du Bureau de Santé, par un ordre de M. de Brancas, lieutenant général pour le Roy et commandant en Provence, se rendirent au quartier dit Tresbon, près la métairie de M. Alivon, pour luy rendre compte de l'état de cette ville au sujet de la peste, et au même temps la ligne fut reculée jusqu'à l'extrémité du terroir, avec ordre aux habitants de continuer la garde jusqu'à nouvel ordre.

MM. du Bureau de Santé voulant glorieusement finir leurs fonctions, s'assembloient trois jours de la semaine, pour satisfaire tous ceux qu'ils avoient employés durant la

peste, et pour décider au même temps des désordres que ce fléau avoit causés parmi les habitants, ce qui fit un très-bon effet pour le public, car dans la suite plusieurs se seroient ruinés pour plaider leurs différends.

A cette assemblée, outre ceux du Bureau de Santé, assistoient ordinairement MM. le commandeur *d'Eyguières, Icard de Pérignan, de Nicolay, Lagnel, Raybaud, Fassin, Brunet* bourgeois, *Chartroux, Brunet* trésorier, *Simon,* et plusieurs autres louables citoyens.

Le 25 mars 1722, les habitants d'Arles tout d'un commun accord eurent la satisfaction de faire de nouveaux consuls à la manière accoutumée, dont l'élection fut à la gloire de Messieurs *Alexis de Croze*, seigneur de *Lincel, Cl. Alivon, J.-B. Jéhan* et *Guill. Trésaurier.*

Le 8 avril, par la grâce de Dieu et par l'ordre de M. le marquis de Brancas, la ville d'Arles et son terroir furent entièrement déconsignés, et ses habitants se remirent en son premier état.

Dès que les passages furent ouverts, MM. les Consuls accompagnés d'un nombre des principaux citoyens d'Arles, furent à Nimes et à Beaucaire pour témoigner leurs remerciements au sujet du secours que cette ville en avoit receu durant la peste, et ensuite ces deux communautés vinrent à Arles pour y rendre leurs visites; le tout se fit avec toute la joye et toute la magnificence possible.

La peste, dès son commencement, avoit constraint Mgr Lebret de se réfugier à Barbentane, où il resta pendant tout le temps qu'elle dura, donnant exactement les ordres nécessaires pour le secours des villes affligées de ce fléau; ensuite il partit pour aller représenter au Roy l'état déplorable de cette province. Sa Majesté fut si satisfaite de son administration, qu'elle luy témoigna sa reconnaissance.

L'année suivante 1723, MM. *Quiquéran de Ventabren, Guill. Fassin, J. Vaugier, J. D. Aymard* furent faits consuls dans Arles, où pendant leur consulat ils s'employèrent avec beaucoup de soin pour réparer le dommage que le fléau de la peste et celui des sauterelles avoient causé en cette ville.

La cour qui avoit été informée de la conduite dans Arles de *M. de Piquet* durant la contagion, souhaitoit de reconnoître son mérite, ce qui l'obligea de se rendre à Paris où le Roy le gratifia du titre de marquis.

La présente année 1724, cette ville a le bonheur d'avoir pour consuls MM. *Claude Martin de Chiavary de Cabassole, Roman Borel, P. Peyras* et *Troph. Richeome ;* le zelle que ces Illustres Magistrats font paraître pour les intérêts du public, fait espérer qu'ils s'acquitteront aussi bien de leur fonction consulaire que ceux qui les ont précédés.

Les hommes des siècles à venir auront peine de croire le cruel ravage que la peste a fait dans Arles l'an 1721, car de vingt-trois mille habitants qu'il y avoit dans cette ville avant le fléau, il ne resta que douze mille cinq cens après le départ de ceux qui s'en allèrent en campagne, et de ce nombre il n'en échappa que quatre mille, et la plus part faillirent périr.

Il est vrai que plusieurs se flattoient que ce fléau ne seroit pas plus terrible dans Arles qu'en l'an 1629, où il n'y mourut de peste que neuf

cens personnes, suivant M. Vallériole, page 140, et en l'an 1642, il n'y mourut de ce mal que six cens nonante-trois habitants, et tout de menu peuple ; mais ce dernier fléau fut si violent dans cette ville, qu'il y mourut dix mille personnes durant la peste, sçavoir huit mille cinq cens tant dans la ville que dans les infirmeries, et mille cinq cens dans la campagne. Parmi ce nombre on y compte septante-deux prêtres ou religieux, un commandant, trois majors, quatre consuls, trente-cinq conseillers de l'Hôtel de Ville, sçavoir onze nobles, sept avocats et dix-sept bourgeois, plus douze capitaines de corbeaux, septante-cinq commissaires ou aydes, trente-cinq médecins ou chirurgiens, et soixante-trois corbeaux.

Il est certain que le nombre des morts n'auroit pas été si grand dans Arles, si les habitants, par un effet de leur bon naturel, ne se fussent pas exposés si facilement, pour se donner du secours les uns avec les autres, car durant la fureur de ce fléau, la confusion y étoit si grande, qu'il n'y avoit point d'ordre pour empêcher la communication.

Ceux qui furent préservés de la mort violente de la contagion, nonobstant le danger où ils s'exposèrent pour le service du public, sont dignes d'une grande louange, dont les principaux furent Monseigneur l'Archevêque, lequel fut toujours en mouvement pour le secours spirituel et temporel des habitants d'Arles, toujours assisté par les prieurs et curés des paroisses de cette ville qui s'exposèrent sans réserve pour administrer les Sacrements aux malades pestiférés; leur zèle fut soutenu avec ardeur par les soins infatigables de M. le Commandant, de MM. les Consuls, de MM. les Commissaires des paroisses, et de plusieurs louables citoyens, dont la vigilance contribua beaucoup pour la délivrance de ce fléau.

Les personnes de distinction qui finirent leurs jours durant la contagion furent ensevelies parmi les urnes et les tombeaux des anciens Romains, dans un cimetière particulier qu'on leur avoit préparé dans les Champs-Élizées, qui sont à Arles, où l'on leur fit ériger sur le lieu un Mausolée orné d'une épitaphe à leur louange, composée par M. le chevalier de Romieu, pour servir de mémoire à la postérité (1).

La ville d'Arles, quoique très ancienne, n'avoit jamais souffert une peste si terrible, laquelle fut si violente qu'il sembloit que Dieu eût entièrement abandonné cette ville à la fureur de ce fléau ; ceux qui en ont ressenti la rigueur doivent servir d'exemple à tout le reste des hommes (2).

FIN.

(Relation véritable présentée par un citoyen natif de cette ville, témoin oculaire, *François Peilhe*, d'Arles, antiquaire et commissaire, durant la contagion, de la paroisse Saint-Lucien.)

---

(1) C'est ce que nous appelons le Tombeau des Consuls. — Voir *Musée*, 3e série. pages 95, 114, 115, notes.

(2) Consulter, sur le même sujet : *Musée*, 3e série, pages 105, 113, 137, 145, 153, 167, 197, et notamment les très intéressantes notes de *Guillaume de Nicolaï*.

Anecdotes Historiques
DE DIFFÉRENTES ANNÉES

XII

1635

« Catherine de Grille de Roubiac, abbesse de St-Césaire, régla l'heure des offices divins dans son monastère, sçavoir, en hiver : Matines, laudes et prime à 6 heures ; tierce, sexte à 9 heures, ensuite la Sainte-Messe, et immédiatement après none; à 2 heures après-midi, vespres, et à 4 heures, complies. — En été : les dites matines, laudes et prime à 5 heures ; à 8, tierce, sexte, ensuite la Sainte Messe et none après ; les vespres à la même heure de 2 après-midi, et complies à 5 heures.

« Ce règlement ordonné pour l'hiver, fut observé par une partie des religieuses ; mais le plus grand nombre refusa d'assister à matines à l'heure marquée, sous prétexte qu'elles ne pouvaient à si bonne heure se rendre à l'église à cause de l'incommodité de sa situation ; et quant à l'heure des complies, elles voulaient qu'on les dit immédiatement après vespres.

« L'abbesse employa la douceur pour ramener les religieuses opposantes, mais celles-ci persistèrent toujours dans leur désobéissance.

« Le 24 décembre, veille de Noël, 1635, l'Abbesse leur ayant de nouveau doucement remontré que le règlement par elle fait n'allait qu'au bien de leurs consciences, Sœurs Anne d'Aguillenqui-de-Châteaufort, et Jeanne de Laincel-de-St-Martin, avouées des sœurs Marguerite de Châteauneuf-de-Mollègés, Louise de Villeneuve-Ville-Vieille, Anne de Février-de-St-Julien, avec de grandes irrévérences et mépris, dirent tout haut qu'elles ne prétendaient en aucune façon obéir au règlement fait au sujet des complies, et qu'elles voulaient les dire consécutivemont après vespres.

« L'abbesse n'insista pas, et crut qu'avec le temps elle les ramènerait à ses volontés. Le 2 janvier 1636, elle voulut commencer à mettre en exécution son règlement ; en conséquence, comme l'oraison de vespres fut achevée, elle voulut faire continuer les prières qui doivent terminer cette partie des heures canoniales.

« Mais la sœur Marguerite de Rabasse de Vergons, au mépris de l'abbesse. chanta tout haut : *Jube Domine Benedicere.*

« L'abbesse voulut lui imposer silence, en vertu de l'obéissance, par trois diverses fois ; les religieuses rebelles continuèrent et achevèrent complies, ce qui donna sujet à l'abbesse accompagnée de quelques-unes de ses religieuses, qui lui étaient soumises, de se retirer du chœur.

« La veille des rois, l'abbesse ayant achevé les vespres, où elle avait officié, la dame de Vergons entonna le *Jube Domine*, et la dame de St-Martin répondit comme si elle eût été l'abbesse, ce qui causa du désordre. Le 11 du même mois de janvier, l'abbesse récitant complies avec les religieuses soumises, à l'heure par elle marquée, la dame de Vergons battit et maltraita la portière, pour ne lui avoir pas voulu ouvrir le parloir, pendant qu'une partie des religieuses récitait l'office de complies.

« Tous ces excès portèrent l'abbesse à en faire ses plaintes au sieur Jean de Javelly, vicaire général de l'archevêque d'Arles, pour lors absent. Elle le requit aussi de confirmer le règlement qu'elle avait fait, ou d'y changer ce qu'il juge-être le plus à propos.

« Le grand vicaire, avant de faire droit à cette réquisition, se rendit, le 15 du

même mois de janvier, au monastère de St-Césaire, et interrogea les religieuses opposantes sur les raisons qu'elles avaient de ne point se rendre aux arrangements pris par leur abbesse touchant les heures canoniales. Sur ce qu'elles dirent ne vouloir répondre sans avoir au préalable pris conseil, le grand vicaire leur donna délai jusqu'au lendemain.

« Pour toute réponse, les opposantes firent signifier au grand vicaire un acte de récusation et en appelèrent de toutes ses procédures. Enfin, après plusieurs délais et protestations de la part des religieuses, et plusieurs sommations de la part du grand vicaire, celui-ci rendit le 2 avril 1630 une sentence qui donnait raison à l'abbesse, sauf sur un point : c'était que les complies se diraient, les dimanches et jours de fêtes, immédiatement après vêpres, ainsi que le voulaient les religieuses. »

(Tiré des manuscrits de l'abbé Bonnemant, vol. *Histoire et Cartulaire de l'abbaye de St-Césaire*, à la bibliothèque d'Arles.)

Tablettes d'un Curieux.

LA CHAPELLE DES PORCELLETS
autrement dite
NOTRE-DAME DE MISÉRICORDE
AUX ALISCAMPS

Par une de ces fictions qui sont permises aux poètes, Amédée Pichot, dans ses *Vêpres Siciliennes* (1), nous montre Bertrande de Porcellet (2) s'acheminant vers lès Aliscamps, et venant verser des pleurs dans la chapelle funéraire de sa famille .

Pour l'époux qui n'est plus et pour le fils absent.

Il essaye, à la vérité, de réparer cet anachronisme en alléguant, mais sans preuve, que le petit édifice qui existe encore de nos jours, et dont il assigne la construction à l'année 1419, n'a fait que remplacer une chapelle beaucoup plus ancienne qui appartenait également à la famille des Porcellets.

J'en demande pardon à mon savant compatriote : cette date de 1419 me paraît elle-même une erreur. Glissée par inadvertance dans les *Monuments d'Arles*, de M. H. Clair (1) et pieusement recueillie, comme tout ce qui tombe de cette plume érudite et chère aux Arlésiens, cette erreur s'est implantée dans la plupart des ouvrages publiés depuis.

J.-J. Estrangin n'a pas manqué de la reproduire ; mais, par une double méprise et une inexplicable confusion, il a donné à la chapelle du *duel* (2) le vocable de Notre-Dame de Miséricorde qui n'appartient qu'à la chapelle des Porcellets.

Le chanoine J.-M. Trichaud, qui sans doute a remonté aux sources, bien qu'il ne les indique point (3), est le seul qui ait évité l'erreur commune et qui ait restitué à cette chapelle son âge véritable, sa date exacte : 1452.

Le fondateur de cette chapelle est un *Jean de Porcellet* (ils étaient plusieurs de ce nom) qui légua pour cette construction 125 florins. Son testament, en date du   1451 (notaire *Pan-*

(1) Voir les *Arlésiennes*, page 217.

(2) Veuve de Bertrand et mère de Guillaume, l'unique survivant des Vêpres de Sicile, s'il faut en croire la tradition.

(1) H. Clair. *Monuments d'Arles*, page 160.

(2) J. J. Estrangin. *Description de la ville d'Arles*, page 164. — La chapelle du *Duel* n'est autre que la chapelle St-Accurse (Voir *Musée*, 5e série, page 124).

(3) J. M. Trichaud. *Les Champs Elysées d'Arles*, pages 20-21.

gonis, f° 135), ordonne la construction d'une chapelle à côté de la tombe de sa mère, au cimetière de St-Honorat ; il la veut semblable à celle de St-Polycarpe, sise dans le voisinage.

Magdeleine Retronchin, sa veuve, par testament du 21 juin 1472 (notaire Bernard Pangonis) fit à cette chapelle un legs de 50 florins, pour orner l'autel d'un rétable et pour l'acquisition d'un habit sacerdotal, d'un calice d'argent avec sa patêne et d'un missel (1).

L'église des Cordeliers avait un caveau mortuaire à l'usage des Porcellets ; il appartenait sans doute à une autre branche de cette nombreuse et puissante famille.

La fondation de Jean de Porcellet fut érigée en chapellenie sous le titre de Notre-Dame de Miséricorde ou de Piété ; le juspatronat en fut réservé à la famille.

La chapelle, dévastée sous la première révolution, tombait en ruines en 1837 ; H. Clair signala son délabrement dans une page éloquente de ses *Monuments d'Arles ;* elle a été réparée depuis.

Dans son état actuel et son encadrement de verdure, ce petit édifice n'est pas sans charme. Agréable de forme et de couleur, il se fait remarquer par sa porte ogivale et par le double écusson qui décore sa façade. Cet écusson, où se voit la truie des Porcellets, est toute une légende ; mais cette légende est trop connue pour trouver sa place ici.

EMILE FASSIN.

(1) Ce testament de Magdeleine Retrouchin, souvent cité, acquiert l'importance d'un véritable document historique par le grand nombre de dispositions pieuses qu'il contient, et qui nous permettent d'énumérer tous les établissements charitables de cette époque et d'en connaître les dénominations et le but particulier ; il nous fournit quelques détails intéressants sur plusieurs d'entre eux. — Madeleine Retronchin fit un nouveau testament six ans après (le 20 novembre 1478, notaire *Jean Seguin*, f° 56 au protocole); nous en reparlerons à l'occasion du couvent de l'Observance.

Curiosités des Registres

DES

ANCIENS NOTAIRES D'ARLES

XXII

— Par le protocolle d'*André Beguini* de 1507, on voit qu'en cette année-là, les consuls d'Arles firent réparer toutes les portes de la ville.

— Les deux actes qui vont suivre présentent un certain intérêt pour l'histoire — encore à faire, — de l'église St-Honorat des Aliscamps :

Du 13 mai 1500, au registre de *Jean Giraudy*, f° 49 : Madeleine Boïc, veuve de de Louis d'Eyguières, donne à prix fait la construction d'une chapelle dans l'église de St-Honorat. L'ouvrier sera tenu d'y graver deux écussons, dont l'un portera simplement les armes de la fondatrice, et l'autre aura les mêmes armoiries écartelées avec celles du défunt.

— Du 10 août 1481 (notaire ....), codicille de Magdeleine Gravière, épouse de Pierre Vérune, marchand, de la ville de la Mer, atteinte de la lèpre et aveugle.. L'acte est passé à Arles, dans le cimetière de St-Honorat des Aliscamps, à côté de la chapelle nouvellement construite par ordre de feue Magdeleine Porcellone, (chapelle des Porcellets), près de celle de St-Appolicarpe.

— Un testament curieux :

Jeanne Audière, femme d'Henri Sauvage, apothicaire à Arles, ordonne par son testament du 17 avril 1480 (notaire ....), que tous ses amis soient conviés à un dîner et un souper somptueux qui devront avoir lieu le jour même de sa mort ; elle règle d'avance le menu, qui devra comprendre le bouilli et le rôt, accompagnés de nombre de pots du meilleur vin de sa cave.

— Au registre de *Bernard de Pomareda*, de 1387 à 1394, f° 32 : Acquisition par le Chapitre de Villeneuve de 2 florins

de cense sur une maison sise dans les Arènes et appartenant à Jean Atoli. Cette maison comprend *une grande tour*, une cour, un jardin, 2 caves, 3 chambres, une grande salle *cum fornello pulcro et lapideo*... etc.

— Du 2 novembre 1553 (notaire *Hector Saxy*, f° 149). Permission accordée à maître Honorat Dedonis, greffier de l'imposition foraine d'Arles, de se construire un tombeau dans la chapelle de Ste-Catherine, à la Major, d'y faire graver ses armes, et d'y réunir les ossements de ses ancêtres au nombre de 30 ou 32.

— Un acte souvent cité, dont il est bon de dire où on le trouve :

3 mai 1581 (not. *Vincens Aubert*, f°s 106-109). Transaction entre la commune d'Arles et les frères Raveau de Salon, qui s'engagent à faire passer par la Crau l'eau de la Durance.

— Du 7 mars 1589 (not. *Daugières*, f° 324). Les consuls louent Me *Artaud Loys*, maistre horlogeur, de Carpentras, pour conduire, gouverner et faire sonner l'horloge de la maison commune, aux gages de 28 écus par an.

— Aux minutes d'*Antoine Peyre* :

Du 24 juin 1586, procuration par les Pénitents blancs de la ville d'Arles, aux fins d'exiger et recouvrer du curateur de la discussion des biens de haut et puissant seigneur Henry d'Angoulême, en son vivant grand-prieur de France, lieutenant-général pour le roi en Provence, amiral des mers du Levant, la somme de cent écus d'or sol, qu'il s'obligea de payer lors de son entrée dans la confrérie, suivant l'obligation sur ce passée le 25 mars 1583, écrivant Me Jean Brun, secrétaire de ladite confrérie.

Emile Fassin.

(*A continuer.*)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1491

Viguier : *Antoine de Gueyramand*, seigneur de Langremeuse.

Consuls : *Louis de Renaud*, seigneur d'Alen,
Paul de Cays,
Guillaume Etienne,
Benoit Grossi.

Troubles élevés par M. de Cays pour le premier chaperon.

Sous-clavaire : Guillaume de Boche.

Capitaine de la ville : Jean Mieulhandi.

Juge des premières appellations : Jean Biord.

Le dernier février, le viguier fut suspendu de sa charge par le grand sénéchal de Provence Aimar de Poitiers, pour avoir malversé.

1492

Viguier : *Pierre de Grasse*, chevalier, seigneur de Bormes.

Consuls : *Jean de Bastoni*,
Antoine de Boche, qui refusa d'accepter,
Pierre Guilloty, docteur ez droits,
Etienne Maurel.

Sous-Clavaire : Jacques Meyran, bourgeois.

Capitaine de la ville : Barthélemy d'Isnard.

— Le 11 mai, d'après la permission du chanoine sacristain, Philippe Payan, étranglé par sa mule, fut enseveli dans le cimetière de la sacristie.

1493

Viguier : *Pierre d'Agoult*, chevalier.

Consuls : *Charles de Saint-Martin*.
Jérôme de Bindrat.
Etienne Bernard,
Guillaume Michel.

Sous-clavaire : Honoré de la Tour, chevalier.

Capitaine de la ville : Louis Meyran.

— Le 4 février, les consuls eurent une vive dispute avec ceux de Marseille aux Etats Généraux pour la préséance. L'Assemblée fit tirer au sort, qui favorisa ces consuls.

— D'après les ordres du roi, l'archevêque Nicolas Cibo fit chasser les juifs de la ville.

1494

Viguier : *Philibert de Stainville*, pour la 4e fois.

Consuls : *René de Castillon*, seigneur de Beines, écuyer du roi,
Guillaume de Boche,
Antoine Village,
Louis Michel.

Sous-clavaire : Jean Millemar, bourgeois.

Capitaine de la ville : Trophime de St-Martin.

— Le 7 septembre, le roi réitéra ses ordres contre les juifs.

1495

Viguier : *René de Matheron*, seigneur de Peynier.

Consuls : *Gilles de Cavaillon*,
Jean de Parade,
Bertrand Voulte,
Guillaume Bérenguier.

Sous-clavaire : Antoine de Boche.

Capitaine de la ville : Honoré Donine, bourgeois.

— Le 2 février, une servante de l'abbaye de Saint-Césaire vola la crosse d'argent de Catherine de Saint-Michel, abbesse ; elle fut arrêtée le 9, et, d'après un jugement, elle fut fouettée sur les places publiques de la ville.

1496

Viguier : *Jean de Coutier*, d'Aix.

Consuls : *Honoré de Romieu*, seigneur de Garron,
Florens de Porcellet,
Louis Meyran,
Jean Rohard.

Sous-clavaire : Etienne Bernard, bourgeois.

Capitaine de la ville : Honoré de Brunet.

— Le 9 juin, Charles VIII confirma les privilèges de la ville et permit le transport de ses denrées et marchandises.

1497

Viguier : *Jean de Joannis*.

Consuls : *Louis de Cœurs*,
Jean de Donis,
Antoine Olivier.
Jean Mieulhandi.

Sous-clavaire : Jacques d'Isnard.

Capitaine de ville : Guillaume Etienne.

— Le 10 avril, les consuls firent transporter le b....l qui était devant l'église des Carmes dans une rue non passante, derrière l'hôpital Saint-Esprit près la Cavalerie. (1)

1498

Viguier : *Jacques de Bron*, chevalier. seigneur de Varènes.

Consuls : *Gaucher de Quiquéran*, baron de Beaujeu,
Louis de Renaud, seigneur d'Alen,
Pierre Guilloty,
Jacques Meyran, bourgeois.

Sous-clavaire : Jacques Lombard, bourgeois.

Capitaine de la ville : Dominique de Cardy.

— Le 7 avril, mort de Charles VIII, roi de France et comte de Provence, d'apoplexie, au château d'Amboise. *Louis*, son cousin, fils de Charles, duc d'Orléans et de Marie de Clèves, lui succéda.

— Les consuls firent publier que le marché se tiendrait à l'avenir sur la place de Saint-Trophime, le samedi, et non devant les Trinitaires. *(à suivre)*

(1) C'est une erreur. Les maisons de prostitution furent transférées dans la rue de l'Egout, derrière l'hôpital *St-Esprit du Bourg*, et non point derrière l'hôpital *St-Esprit de l'Arc admirable*, situé à l'autre extrémité de la ville, près de la porte de la Cavalerie. (E. F.)

Beaucaire, — Imprimerie J. DUPUY.

1881. 5me Série. N° 19.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

Tablettes d'un Curieux.

CHASSES D'ANTAN

I

Le terroir d'Arles, autrefois inculte dans sa plus grande étendue, possédait de vastes superficies de bois et de marécages abondamment peuplés de bêtes fauves et de gibier.

C'étaient, dans la Crau, les *garrigues* ou bois de chênes-kermès, — dans le Plan-du-Bourg, le *bois vieil*, — dans la Camargue, la *Pinède*, la *Sylve réale*, le *Boismaux (bosco malo)*, le *bois comital*, le *bois Lambert (bosco Lamberto)*, la *boscatière*, les *reirièges*, et autres.

Tous ces lieux, à peu près inhabités et déserts, étaient le repaire d'animaux de toute nature, cerfs, sangliers, renards, loups, etc.... et de gibier, gros et menu, de toute espèce.

II

La présence des cerfs et des sangliers sur le territoire d'Arles jusques aux XIVe et XVe siècles, est établie par des preuves irrécusables.

On connait ce tombeau de l'époque gallo-romaine, déposé au musée d'Arles, et dont les bas-reliefs, représentant des sujets de chasse, nous font assister à l'agonie de cerfs pris aux filets ou de sangliers forcés par la meute. C'est évidemment une scène de mœurs locales ; il n'est pas besoin d'en chercher la démonstration dans les données de la science iconographique : la tradition est là pour l'attester, et de nombreux documents empruntés au moyen-âge ne laissent subsister aucun doute.

La tradition vit et se perpétue dans les désignations anciennes, les noms de lieux, que l'usage a conservés. C'est ainsi que nous avons, en Crau, le *jas du Cervi* (gite du Cerf — d'un des derniers sans doute aperçus dans ces parages) ; dans le Plan-du-Bourg, le *Loubarès*, pays des loups, dont le langage populaire a, par corruption, fait le *Baret* (1), etc.

Quant aux documents écrits, ils abondent dans nos archives et dans les vieux registres des notaires. Je vais me borner à en mentionner quelques-uns, glanés çà et là, un peu au hasard, et recueillis, comme on disait autrefois, *en briéves notes*, au cours de travaux plus sérieux.

III

Une sentence arbitrale rendue le 18 novembre 12[illegible]5, à l'occasion d'un procès entre l'abbé d'Ulmet et le com-

---

(1) Voir *Musée*, 1re série, page 333.

mandeur des Templiers au sujet des limites du *Clamadour* (démembrement de la sylve royale), réserva formellement aux moines d'Ulmet la chasse des sangliers.

IV

Une charte de l'an 1215, citée par Chantelou dans son histoire de Montmajour, nous fait connaître que les religieux de cette abbaye exigeaient pour droit de chasse dans leurs marais la tête de tous les sangliers abattus, un quartier des autres bêtes fauves, et le treizième des oiseaux gras *pour leurs bouillons.*

V

L'abbé de Sylveréal prélevait également une redevance en nature sur le gibier capturé dans ses domaines (1). Un chasseur de Notre-Dame de la Mer ayant cherché à s'en affranchir, pour un cerf et une biche qu'il avait abattus dans la sylve, fut condamné à désemparer, en acquit du droit précité, les derniers quartiers et la queue (2).

VI

Dans un extensoire du notaire *Pangonis,* de l'an 1434, on trouve une procuration des religieux de Valmagne ou Sylveréal (3) à leur abbé pour vendre le domaine de Notre-Dame d'Amour (4), qu'il se reconnaissent impuissants à défendre contre les entreprises des maraudeurs et les *ravages des bêtes fauves.*

(1) Cette redevance avait été fixée par une transaction dressée par *Pons Deodati*, notaire à Arles.

(2) Appert d'un acte du 31 janvier 1345, notaire *Pons Rodelli.*

(3) Voir *Musée*, 3e série, page 241, la monographie de l'abbaye de Sylveréal.

(4) *Nostra-Domina de Amoribus*, en Camargue, sur les bords du Vaccarès.

VII

Le 21 avril 1426, *Monet Guiran*, un des gardes-vignes de la Crau, vient exposer au Conseil municipal que ses collègues et lui sont impuissants à empêcher la dévastation des vignes par les bêtes fauves que la sécheresse amène en grand nombre, et déclare décliner toute responsabilité au sujet de ce dommage.

VIII

Pour se débarrasser de ces animaux malfaisants, la commune était obligée de faire pratiquer des battues générales dans le pays.

Les Statuts de la République d'Arles prescrivaient aux consuls d'indiquer, deux ou trois fois par an, des chasses générales aux loups. Ils accordaient aux chasseurs une prime de vingt sous pour la destruction d'un loup adulte, et cinq sous pour la capture d'un louveteau. Cette prime etait payée au moyen d'une contribution imposée à tout propriétaire de troupeaux (1).

IX

Au registre des Conseils (BB, 6, p. 33, Archives d'Arles) :

15 mars 1488. — «.... Item car lo dict tresourier per comandament dels dicts MM. los Consols ha paguat al lobatier que darnierament a cassat als lops per terra d'Arle per sos gages de ung mes et miech a reson de cinq florins per mes, son sept florins e sieys gros. »

D'où l'on doit conclure que les battues périodiques étaient insuffisantes, puisqu'on sentait la nécessité d'instituer des louvetiers touchant un sa-

(1) Statuta sive leges municipales Arelatis, art. 85 — *De lupis fugandis.*



laire mensuel pour faire la chasse aux loups.

X

La commune permettait, pour la destruction des bêtes fauves, l'usage des flèches empoisonnées.

Les chasseurs à la flèche étaient appelés *belsiers*, du nom de leur arme, *belsa*.

Le poison dont ils se servaient, *herba toxicata*, ne serait autre, d'après l'historien Bouche (1), que le suc des feuilles de l'if, vulgairement appelé *tuy* (2).

Mais, pour user de ce poison, le belsier était obligé de se pourvoir d'une autorisation préalable, et de promettre sous caution et par serment devant le juge et en présence des consuls, de ne se servir du suc vénéneux que contre les bêtes fauves et malfaisantes, et non contre le gros gibier destiné à la consommation.

La prestation de serment d'Estienne Lambert, en date du 10 février 1437 (notaire *Antoine Olivari*) contient la formule suivante : « *uti herba toxicata sive belsa cum quâ necantur et occiduntur bestiæ feroces, sicuti sunt apri, cervi, lupi, vulpes, et simili similes utriusque sexus, in tota terra territorii et districtus civitatis Arelatis...* »

Je connais une autre permission du même genre, accordée le 18 janvier 1424 (3) à un chasseur qui porte, je crois, le nom de Trichaud, « *ad occidendum jactu baliste porcos pravos et alias bestias feroces.* »

(1) Histoire de Provence, I, p. 49.

(2) Nous trouvons dans le Dictionnaire provençal d'Honnorat : Tuy = *if. (Taxus, taxus baccifera).* — Suivant Strabon, les Gaulois employaient son suc pour empoisonner leurs flèches.

(3) Notaire *Guill. Olivari*, f° 162.

XI

Divers actes du notaire *Beguini*, en son registre de 1503, témoignent que la commune donnait alors une prime de 6 à 7 gros pour chaque loup tué.

Le 2 avril 1510, le Conseil municipal remania ce tarif. Il décida de donner à l'avenir,

Pour un gros loup, 1 florin ;
Pour une louve, 2 florins ;
Pour un louveteau, 3 sols ;
Pour une petite louve, 6 sols.

On exigeait la production de l'animal ou de sa peau, et on lui coupait une oreille pour servir de contrôle.

XII

En 1666, les loups se montrèrent tellement nombreux et agressifs qu'ils jetèrent l'épouvante dans tout le territoire d'Arles. Les Syndics des corps de Fumemorte, de Montlong, de la Corrège, en Camargue, et ceux du corps des Vidanges du Trébon et Plan-du-Bourg, décidèrent d'un commun accord avec le Conseil municipal, réuni à cette fin le 27 septembre, de donner une prime de 36 livres pour chaque louve tuée et de 30 livres pour chaque loup.

XIII

Nous sommes délivrés, Dieu merci, de cette triste engeance qui désolait autrefois notre territoire (1). Nos troupeaux paissent en paix. La chasse n'a plus de dangers et est devenue le délassement des natures les plus pacifiques. Mais ce n'est point ainsi que l'aimaient et la pratiquaient nos pères. P. de Quiquéran de Beaujeu, le savant évêque de Sénès, grand

(1) Je ne parlerai de tarasques, dracs et serpents dont nos légendes ont peuplé les rives du Rhône dans les temps antiques. La critique et la raison nous en ont mieux débarrassés que la lance des d'Arlatan.

chasseur devant Dieu et devant les hommes — il ne s'en cache point — trouvait que la chasse aux loups offrait le plus d'agrément. Il affectionnait cependant tous les autres genres de chasse et il nous a laissé de chacune d'elles de piquantes descriptions. Nous leur ferons par la suite, d'amples emprunts.

Emile FASSIN.

(*à suivre.*)

LE VŒU DES CONSULS

L'on trouve assez fréquemment, dans les maisons d'Arles, une gravure faite au trait, rapidement, sans prétention, et signée de *Peytret*, dont le mérite peu commun est bien connu de nos lecteurs.

Cette image a été soigneusement réunie par *Bonnemant* à sa collection de pièces, au volume : *Recueil d'antiquités*.

Elle est suivie au-dessous d'une note que nous allons reproduire :

« M. *Trouchet*, citoyen de cette ville, a un tableau peint à l'huile en 1655, d'après lequel a été gravée cette estampe en 1678, dont la planche en cuivre est conservée dans les archives de l'hôtel de ville. Le tableau représente au naturel les quatre consuls de l'année 1655, *Charles de Piquet*, *Jean de Montfort*, *Antoine Flèche* et *Raymond Trouchet*, à genoux sur un carreau, avec le rabat, en habit et manteau noir, ayant le chaperon de velours rouge sur l'épaule. Ils lèvent les yeux vers la Ste Vierge, soutenue par des nuages et des anges au-dessus de la ville d'Arles, représentée dans le fond. Le premier consul tient à la main la formule de consécration qu'on lira ci-après, et le second un flambeau. Derrière les Consuls sont les valets de ville.

« Au bas du tableau, qui appartient à M. *Trouchet*, est l'inscription suivante que j'ai lue aujourd'hui 8 mai 1762 :

« *Anno Dnicæ Incarnationis* 1655 *et die* 8 *Septembris, Civitatem Arelatensem, omnium Civium nomine et auctoritate, in clientelam, fidem et custodiam singularem, nullâ exceptione factâ, Deiparæ Virgini solemni voto* C. de Piquet, J. de Montfort, A Flèche, R. Trouchet, *consules et gubernatores dedicavere, illudque expressis verbis in solemnitate gloriosæ Assumptionis annuatim renovatur à successoribus.*

ACTE DE CONSÉCRATION DE LA VILLE D'ARLES A LA SAINTE VIERGE, RENOUVELÉ TOUTES LES ANNÉES LE 15 DU MOIS D'AOUT, A L'ISSUE DE LA GRAND'MESSE, DANS L'ÉGLISE S.-TROPHIME, PAR LE PREMIER CONSUL, AU NOM DE SES COLLÈGUES ET DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ.

« Sainte Marie, mère de Dieu, reine du ciel et de la terre, Nous, Consuls Gouverneurs de la ville d'Arles, prosternés très humblement à vos pieds, nous confions à votre bonté et à votre crédit, consignons aujourd'hui entre vos mains, au nom de tous les habitants de cette ville, tout ce que nous possédons et posséderons dans le temps et dans l'éternité, Vous choisissant pour être auprès de Dieu notre patronne et avocate, mettant sous votre protection nos biens, nos personnes et nos vies, proposant de vous procurer de notre part, durant toute notre vie, l'avancement de votre gloire. Nous Vous supplions, Sainte Vierge, d'avoir pour agréable cette offrande et de prier pour nous Votre cher fils, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. »

La formule de cette consécration était autrefois plus étendue ; on la réduisit en cette manière en 1675.

Cette pratique de piété fut proposée par un religieux de la Compagnie de Jésus, nommé le Père *Poireau*, au Conseil de ville assemblé le 5 septembre 1655, à l'issue d'une mission que ce père venait de donner dans la ville, aidé de quelques-uns de ses confrères.

La consécration fut délibérée en conseil et se fit pour la première fois le 8 du même mois, fête de la Nativité de la Ste-

Vierge, et se renouvela toutes les années le jour de l'Assomption.

Dans l'estampe, il y a moins de figures que dans le tableau, et dans celle-là ce sont les Consuls de 1678 qui sont représentés au lieu que dans le tableau ce sont ceux de 1655.

C'est par le plus grand des hasards que le tableau qui a appartenu à M. *Trouchet* (*Trouche* ou *Truchet* peut-être) existe encore.

Il fut trouvé par le reproducteur de cette note au milieu d'un amas de toiles informes que *Sibour,* brocanteur qui a eu quelque éclat parmi les chercheurs de curiosités, s'apprêtait à vendre.

A peine en voyait-on le dessin. Les couleurs étaient absorbées par une poussée de bitume noirâtre, et c'est d'instinct plutôt que des yeux que l'on pouvait deviner l'original de la gravure.

Ce n'est pas sans peine et sans quelques retouches qu'un peintre habile put rendre à la toile son éclat. Le dessin n'est pas mauvais, la scène est bien rendue, l'Assomption n'est pas sans majesté ; évidemment l'auteur de cette toile savait peindre ; mais il fit vite.

L'œuvre ne manque pas d'importance. La toile mesure 93 centimètres de long par 50.

La scène se passe au sommet de la tour qui existait jadis à Trinquetaille, à la droite du pont.

Sur l'arrière plan et sous la Vierge se voient la ville, les remparts et le pont de bateaux avec ses trébuchets, dont notre génération a vu l'échantillon dernier. Au sommet de la tour et de chaque côté de la Vierge, sont les consuls agenouillés. Les personnages ont 20 centimétres de hauteur. Les figures sont de véritables portraits, elles sont plus soignées que toutes les autres parties. Le premier Consul, à droite de la Vierge, tient l'acte de consécration : ce personnage est donc Charles de Piquet. Le second Consul, à gauche de la Vierge, porte le flambeau : c'est donc Jean de Montfort. Rien ne distingue les deux autres.

Derrière chaque groupe de consuls sont quatre valets ou huissiers en culotte, pourpoint, manteau et chausses aux couleurs (or et argent) et aux armes de la ville (le lion).

Le tableau est précieux à deux titres : il donne un spécimen du costume du temps, — et il nous rappelle une époque dont les Conseils de ville actuels sont bien loin, quoique cent quatre-vingts ans à peine nous en séparent !

ACH. GAUTIER-DESCOTTES.

NOS VANDALES

VII

S'il ne nous reste plus que quelques débris de la plupart des monuments dont la ville d'Arles fut décorée autrefois, ce n'est pas au temps, ce n'est pas au malheur des guerres, ni à l'incurie des habitants qu'il faut nous en prendre ; mais nous devons l'attribuer plutôt au zèle de certains évêques de cette ville, qui, voyant le penchant que le peuple avait pour l'idolâtrie et pour les spectacles du paganisme, se firent un devoir de lui ravir l'occasion d'y retomber, en dérobant à ses yeux leurs symboles.

Nous lisons dans la vie de saint Hilaire écrite par Ravennius, son successeur, qu'il y avait des ecclésiastiques préposés pour cela, et il loue beaucoup un certain Cirille, diacre, de ce qu'il enlevait les marbres du théâtre et d'autres monuments publics, pour les employer à la construction des églises. *Cirillus levita,* dit-il, *basilicis construendis præpo-*

situs, dùm marmorum crustas et theatri proscenia celsa deponeret, fidei opere nudans loca luxuriæ, quod sacrum parabat orantibus, etc...

(Le *P. Fabre*, religieux grand-carme. — Panégyrique de la ville d'Arles, pages 95-96, note 19. Arles, *Gasp. Mesnier*, impr. 1743.)

VIII

Lorsque le roi Charles IX vint à Arles en 1564, il permit aux ducs de Lorraine et de Savoye, dont il était accompagné, de faire emporter les marbres qui leur seraient agréables : lui-même choisit un certain nombre des plus beaux sarcophages ; on les embarqua sur le Rhône en 1565, avec huit colonnes de porphyre : la barque qui les portait fut submergée au pont Saint-Esprit (1).

Le cardinal Barberin prit aussi des tombeaux qu'il fit emporter en Italie...

(Statistique des Bouches-du-Rhône, II, 438.)

IX

Dans la cour du couvent de Saint-Césaire, où le Père *Dumont* a supposé qu'avait été le temple de Jupiter, on voyait deux colonnes, l'une de granit et l'autre de cipollin ; elles étaient debout près du puits et soutenaient la traverse qui portait la poulie. Elles ont été achetées par un particulier qui les a fait porter à sa campagne. (Statistique des Bouches-du-Rhône, II, 441.)

(*A continuer.*)

(1) A rapprocher de ce qui est dit sous le n° VI, page 24 de la présente série.

Notes et Documents
SUR LA PESTE DE 1720-1721

I

État des personnes mortes de la contagion, dressé par MM. les Consuls

Les Consuls de la ville d'Arles déclarent que, dès que la contagion se manifesta dans lad. ville, une grande partie des habitants s'enfuirent à la campagne, de sorte qu'il n'en étoit resté guères plus de 12,000 dans la ville.

La contagion a commencé le 17 décembre 1720. Depuis led. jour 17 décembre jusqu'au 30 avril de l'année suivante, il est mort.............. personnes 56

Depuis le 1er may jusqu'au 31 dud. mois, il est mort................. 130

Depuis le 1er juin jusqu'au 30 dud. mois, il est mort............ 3.530

Depuis le 1er juillet jusqu'au 31 dud. mois, il est mort............ 4.025

Depuis le 1er aoust jusqu'au 31 dud. mois, il est mort............ 341

Depuis le 1er septembre jusqu'au 30 dud. mois, il est mort......... 53

Depuis le 1er octobre jusqu'au 24 dud. mois, il est mort............ 17

Total des morts de la contagion.. 8.152

(Coppié sur une copie de la déclaration envoïée à M. Le Bret, Intendant de Provence, par Messieurs les Consuls d'Arles, lad. copie faite par M. Pazery, chanoine de la Sainte Eglise d'Arles, qui avoit servi pendant la contagion avec un grand zèle. — Ce 1 octobre 1763, Bonnemant, sous-diacre.)

II

Remarque particulière sur la contagion d'Arles

Par une lettre de cachet arrivée le 24 mars de la présente année 1721, Messieurs les Consuls ont été confirmés, attendu la contagion, qui pourtant ne ravageoit pas cette ville dans ce temps-là, comme elle a

fait bientôt après. Cette confirmation a tellement alliéné les esprits de tous les honnêtes gens de cette ville contre ces Messieurs les Consuls, qu'on les charge de tous les malheurs, et qu'on croit même qu'ils ont demandé cette confirmation (chose inouïe jusqu'à ce jour).

Le peu de soin que ces Messieurs avoient pris de meubler des infirmeries et de faire les autres préparatifs nécessaires pour se garantir de ce mal, ont été cause du ravage extraordinaire et des progrès incroyables que cette maladie a faits dans fort peu de temps dans cette ville.

Aussi ces Messieurs ont-ils été bien punis de leur indolence, lorsqu'à l'arrivée de M. de Jaussaud, commandant substitué à la place de M. de Beaumont, et eux étant attaqués du mal contagieux, sans attendre leur mort, M. de Jaussaud (qui avoit pourtant ordre d'en nommer d'abord d'autres, mais qui n'avoit pas voulu leur faire recevoir cet affront) nomma M. de Graveson à la place du S[r] de Fourchon. Led. M. de Graveson étant mort, M. de Sabatier fut mis à sa place par M. le Commandant, qui substitua à celui-ci qui mourut bientôt après, M. Guillaume de Piquet, à qui il donna pour collègues Joseph-François Francony, avocat, Guillaume Granier et Charles Honorat, bourgeois.

C'est aux soins de ces Messieurs, aussi bien qu'à la sage conduite de M. de Jaussaud (qui a été ensuite envoïé commander à Montpellier, et de là à Avignon et dans le Comtat), que cette ville est redevable du bon ordre qui l'a garantie d'une entière ruine; ce qui lui étoit inévitable, si leur sévérité à tenir les gens dans l'ordre et renfermés dans leurs maisons, et leur vigilance à leur fournir ce qui leur étoit nécessaire, n'eût prévenu un si grand malheur.

(Registre des Officiers de la ville d'Arles, ms au pouvoir de M. de Mandon, écuïer de lad. ville, à lad. année 1721.)

(A continuer.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1499

Viguier : *Jean de Fortia*, d'une noble famille de Catalogne, qui s'établit à Avignon.

Consuls : *Charles de Saint-Martin,*
Paul de Cays,
Jacques Rohard, notaire,
Guillaume Faraud.

Sous-clavaire : Trophime de Boïc, le jeune.

Capitaine de la ville : Estienne Michel.

— Le 25 mai, le roi Louis XII accorda aux Consuls qui étaient à Paris la confirmation des droits et privilèges de la ville.

— Mort de l'archevêque Nicolas Cibo. Il eut pour successeur Jean de Ferrier, d'une noble famille de Terragone en Espagne.

1500

Viguier : *Antoine de Bellaval*, chevalier.

Consuls : *Louis de Pontevés,*
Jean de Romieu.
Etienne Bernard,
Benoit Grossi.

Sous-clavaire : Jean Millemar.

Capitaine de la ville : Honoré de Castellane, chevalier, seigneur de Laval.

— Louis XII accorda à l'archevêque de Ferrier de mettre sur ses armoiries une fleur de lys d'or, en récompense des services qu'il lui avait rendus dans les royaumes de Naples et de Sicile.

1501

Viguier : *Antoine de Rissi.*

Consuls : *Honoré de la Tour,*
Simon de Grille,
Guillaume Etienne,
Nicolas Usson.

Sous-clavaire : Dominique de Cardy.

Capitaine de la ville : Jean Biord.

— Le 10 juillet, Louis XII, par son édit donné à Lyon, établit le Parlement de Provence à Aix.

1502

Viguier : ***Marc de Forbin.***

Consuls : ***Jean d'Arlatan de Beaumont***, seigneur de Châteauneuf et de Ventabren,

Honoré de Brunet,

Honorat Donine,

Mathieu Bérenguier.

Sous-clavaire : Bernard Célesti, bourgeois.

Capitaine de la ville : Boniface de l'Estang de Parade.

— Le roi, par sa déclaration donnée à Grenoble le 26 juin, confirma l'établissement du Parlement.

1503

Viguier : ***Fouquet de Nivelli.***

Consuls : ***Honoré de Romieu,***

Trophime de Boïo,

Bertrand de Voulte,

Antoine Maurel.

Sous-clavaire : Barthélemy d'Isnard.

Capitaine de la ville : Jean Rhodès, bourgeois.

— Le Conseil municipal délibéra de donner à chaque consul 200 florins pour l'entretien d'un valet et une robe à la livrée de la ville.

1504

Viguier : ***Louis d'Andréa.***

Consuls : ***Guillaume de Boche,***

Pierre de Saint-Martin,

Antoine Olivier,

Jean Cotignac-Millemar.

Sous-clavaire : Etienne Michel.

Capitaine de la ville : Honoré de la Tour.

— Eméric d'Amboise (1), grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, vint en cette ville visiter les reliques de Saint-Antoine.

1505

Viguier : ***Jean de Mathieu***, seigneur de Revest.

Consuls : ***Louis de Renaud***, seigneur d'Alen.

Pierre d'Eyguières, sieur de Méjanes.

(1) Frère du cardinal de ce nom. (J. D. L. Véran.)

Trophime Bernard,

Jacques Meyran.

Sous-clavaire : Antoine de Boche.

Capitaine de la ville : Gilles Rhonis.

— Les Consuls firent abattre les hautvents et les tabliers qui avançaient dans les rues.

1506

Viguier : ***Jean de Tende***, chevalier, comte de Vintimille.

Consuls : ***Honoré de Castellane***, seigneur de Laval,

Trophime de Saint-Martin,

Louis Meyran,

Jean Biord.

Sous-clavaire : Nicolas Usson, bourgeois.

Capitaine de la ville : Pierre de Boïc.

1507

Viguier : ***Antoine de Ripo***, d'une noble famille d'Italie établie à Marseille.

Consuls : ***Pierre d'Arlatan de Beaumont,***

Jean de Donis,

Guillaume Bérenguier,

Jean Rohard,

Sous-clavaire : Nicolas de Brunet.

Capitaine de la ville : Antoine Dieulefils. (1)

— La peste enleva plusieurs personnes, malgré les peines et soins des Consuls.

1508

Viguier : ***François d'Anselme,*** seigneur de Joca.

Consuls : ***Boniface de l'Estang de Parade.***

Jean de Sanson,

Etienne Bernard,

Antoine Carbonel.

Sous-clavaire : Jullien Rhodès, bourgeois.

Capitaine de la ville : Antoine de Romieu.

— Le 1er mai, le Conseil permit aux estimateurs de faire porter et arborer devant eux, aux processions générales, un étendard aux armes de la ville, par un arpenteur juré.

(A suivre.)

(1) [illegible] (J. D. Véran.)

Beaucaire, — Imprimerie J. DUPUY.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

Tablettes d'un Curieux.

CHASSES D'ANTAN

(*Suite*)

XIV

Pierre de Quiquéran de Beaujeu, gentilhomme d'Arles, évêque de Sénez, écrivait, ne l'oublions pas, vers le milieu du XVIe siècle. Malgré les exagérations dont son enthousiasme juvénile n'a pu se défendre, on ne peut mettre en doute ses affirmations. Il se console, quelque part, de ne pas rencontrer à portée de ses flèches « les tigres de l'Arménie non plus que les crocodiles d'Egypte. » « ...Contentons-nous, dit-il, d'avoir des cerfs, des sangliers, des chevreuils à grosses troupes... Pour des bieures, des loutres, des renards, des loups et telles autres bêtes noires et puantes, nous n'en avons que trop en notre pays. Au regard des loups et des renards, bien que les uns soient dangereux pour les bergers et les autres pour les poulliers, néantmoins pour le plaisir que m'apporte cette chasse, j'achetterais volontiers leur propagation aux dépens de mes brebis...» (1)

(1) Eloge de la Provence. traduct. de Fr. de Claret. — Voir *Musée*, 2e série, p. 157-158.

Le trait est charmant, et bien digne d'un chasseur tel que notre prélat.

XV

Un gibier de moindre intérêt pour lui, mais dont l'abondance dépassait tout ce qu'on en pourrait croire aujourd'hui, était le lapin sauvage : « Ce que nous en avons vu, dit-il, semblera un prodige. »

« Un certain seigneur d'un petit château ayant mené de ses subjets à la chasse avec trois couples de chiens tout au plus, dressés pas moins à suivre les buissons battus, avant le jour failli en fit prise de six cents ou environ. Il y a à Arles des îles proches de la mer èsquelles les particuliers vont chasser sans contredit : et si en deux jours ils n'ont pris deux cents lapins, ils veulent dès aussitost quereller la fortune, et en disent pis que pendre. »

« Je suis resté souvent étonné pourquoi la grande quantité qu'on en prend n'en amende le prix à la ville : car, eû égard à leur affluence, il est assez excessif. Par là doncques on peut inférer que les chasseurs sont trop friands : car étant à la chasse, ils en consomment une bonne partie à manger, et si ne saurait-

on les persuader de bailler à vendre l'autre... » (1)

XVI

Les habitants du lieu des Saintes-Maries (qu'on appelait alors Notre-Dame de la Mer) s'adonnaient particulièrement à cette chasse, dont le produit, joint à la pêche, constituait une ressource pour cette localité, si pauvre en productions agricoles.

Le 2 des kalendes de novembre 1270, l'abbé de Sylveréal, *Guillaume Goz*, leur concéda la faculté de venir chasser aux lapins dans la Sylve, mais sans chiens ni furets ; il leur permit en même temps d'y construire une cabane, où les chasseurs pourraient vivre en commun et consommer sur place leur gibier ; il les autorisa à prendre dans la Sylve les pins nécessaires à cette construction ; les chasseurs, de leur côté, prirent l'engagement de servir à l'abbé, à titre de redevance, une rente annuelle de 20 livres, plus la moitié du gibier et la moitié des peaux. (2)

Un acte du dernier octobre 1345 (notaire *Pons Rodelli*) réglementant le droit de chasse dans la Sylve, fixa plus tard à 3 sols la redevance pour chaque paire de lapins.

XVII

Rien n'est commun, dans les registres de nos anciens notaires, comme les contrats relatifs à la chasse. En voici quelques-uns, pris au hasard :

— Du 26 juillet 1338, notaire *Rostang Vincent :* Vente, par Lambert Isnard, du droit de chasse aux lapins sur une partie du terroir de *Rajesa* (Reiriège) en Camargue. — Du 19 novembre 1426, notaire *Bernard Pangonis :* Bail à ferme de la chasse aux lapins sur le domaine du Malusclat par Rostang Isnard à Pierre de Reynaud et consorts. — Du 16 février 1443, notaire *Pierre de Lanciaco*, au protocole : traité pour la garde et la nourriture d'un furet femelle appartenant à Jacques de Reynaud. Etc.

On voit par là que, malgré l'abondance du gibier, les maîtres des terrains de chasse ne se montraient pas moins jaloux qu'aujourd'hui de défendre leur propriété contre le braconnage.

Il faut remarquer d'ailleurs que, pour beaucoup de ces terres incultes que l'insécurité contre les inondations du Rhône, contre les fauves ou contre les maraudeurs (1), ne permettait de défricher, la chasse était un des meilleurs produits.

XVIII

On a dit que la chasse et la pêche sont des enfants jumeaux, nés du courage et de la liberté.

Presque partout, au moyen-âge, dans les pays de droit féodal, ce furent plaisirs privilégiés, réservés aux seuls gentilshommes et interdits aux non-nobles, manants, artisans et laboureurs. Mais, dans la libre terre d'Arles, le droit de chasse fut toujours indistinctement le droit commun pour chaque citoyen. — Il n'eut de limites que dans certains règlements de police et dans le droit de tout propriétaire de défendre son

(1) *Musée*, 2e série, pages 158-159.

(2) Voir le registre de *Pons Rodelli*, notaire d'Arles, dans lequel un acte du 16 juin 1346 relate cet accord du 2 des kalendes de novembre 1270.

(1) Voir ci-devant, page 146, VI.

terrain. Mais les *pâtis* et communaux fournissaient des terrains de chasse ouverts à tous et suffisants.

En 1251, quand la ville d'Arles se donna à Charles Ier d'Anjou, comte de Provence, avec ses étangs, paluds, bois et chasses, les habitants continuèrent néanmoins à user librement du droit de chasser, et furent de plus fort maintenus dans l'exercice de ce droit par la 2e Convention avec Louis II : « *Retinet dicta universibus*, dit l'art. 19 de la Convention de 1385, *tàm piscationes quàm venationes... territorii Arelatis, prout hactenus tenuit et possedit, àc tenet ac possidet.... tàm paludum quàm Rhodani quàm maris quàm etiam omnium stagnorum.* »

XIX

Au temps de la République d'Arles, le droit de chasse était réglementé comme suit :

La chasse aux lapins était interdite depuis le Carême jusqu'à la Toussaint, à peine d'une amende de 100 sols pour chaque lapin pris on tué. (1)

Pareille peine était infligée à ceux qui chassaient aux filets et aux furets hors de leurs propres domaines. (2)

C'était d'ailleurs le seul gibier que la loi entourât de quelque protection. L'autre gibier était probablement si abondant qu'il paraissait inépuisable.

XX

Il faut lire le merveilleux dénombrement qu'en faisait au XVIe siècle le bouillant prélat déjà nommé :

« Je n'estime point, nous dit-il, l'île de Colchos mieux peuplée de faisans que l'orée de notre Rhône, où ils ne sont que trop fréquants. On les prend à la course des chevaux, de même que les houtardes, avec un plaisir incroyable des chasseurs. La volée des plus robustes ne porte d'ordinaire plus loin de mille pas, encores ne le font-ils d'un tire d'aile : ains en baissant ou reprenant leur vol. Ils perdent leur force à la quatrième, ou tout au plus à la cinquième remise ; à la sixième, ils se couchent à terre et d'une belle ruse se cachent dedans les landes et buissons plus touffus, s'ils en trouvent... »

« Que dirons-nous de l'incroïable fécondité des perdrix, grosses à beaucoup près de nos poules communes. Es montagnes de Provence, elles valent tout au plus un carolus ou un sou pièce, et parfois les a-t-on pour un sou la paire. Le bœuf n'est à si bon marché, et le mouton est beaucoup plus cher.

« Je ne veux user de longs discours sur les crécerelles, bécasses et tant de races de palombes et ramiers, veu qu'il semble que la nature ne se fait voir si variante ni si féconde en autre espèce d'animaux...

« Touchant les lièvres, je ne pense pas y avoir contrée où ils multiplient davantage qu'en la nôtre. Car ès champs d'Arles peuplés de chasseurs et de chiens, où la rivière du Rhône venant à se déborder en perd un nombre infini, vous ne les voyez pas moins fourmiller et saillir de tous côtés, fendant l'air avec les pieds... »

« Il n'est jà besoin que je traitte des grandes compagnies des pans, tourterelles, grives, cailles couvrants maintefois nos campagnes... »

« Quand est des becques-figues et de tels oysillons d'espèces différentes, lesquels outre les grives et mer-

(1) *Statuta sive leges municipales Arelatis*, 27.
(2) Ibid., 28.

les se nourrissent la pluspart du temps de la graine de meurte, veu l'abondance que nous en avons, on en fait des festins tous entiers, èsquels vous ne verriez autre couvert que de cette viande très exquise.... »

« Les francolins ne sont si peu connus ni si clair-semés qu'on n'en aye beaucoup en notre province : non qu'elle les produise, mais ils y passent de l'Espagne et n'ay encores pu savoir qu'aucun ait trouvé les airs ou les poussins des francolins : bien que la chasse aux plus grandelets soit très fréquante.

« Les grandes compagnies des hérons multipliants merveilleusement, couvrent et troublent le fond de nos étangs... »

« ...Il y a partout grande affluence de cignes, grues, oyes, cannes et halebrans... On en voit en notre pays des compagnies si grandes qu'à mesure qu'elles se promènent par le vuide de l'air, il semble qu'une épaisse nue dérobe le jour aux passants... »

Il est permis de se tenir en garde contre les exagérations enthousiastes de notre prélat; on ne peut oublier cependant qu'il écrivait pour son siècle et que son livre de la Provence n'aurait pas obtenu d'emblée et conservé jusqu'à ce jour l'estime et le crédit dont il jouit encore, s'il eût été moins véridique.

Emile Fassin.

(à suivre.)

Notes et Documents

SUR LA PESTE DE 1720-1721

III

Vers (fort mauvais) sur la désertion de plusieurs Arlésiens par crainte de la contagion.

Pour nous resouvenir de la Contagion,
Fut l'an du Consulat de M. de Fourchon,
De Jean Grossy, avocat, consuls tous à la fois
Avec Pierre Brunet et Jean Chatroux, bourgeois.
Dans la Provence alors la peste fit mourir
Deux cens mille habitans sans pouvoir secourir.
Pendant que tout étoit dans la consternation
De mourir sans secours et sans consolation,
Un désordre arriva dans des jours solemnels :
L'an mil sept cent vingt aux festes de Noël
Dans Arles un médecin augmenta la frayeur,
Disant que de ce fléau il falloit avoir peur,
Et que pour l'éviter falloit être à l'écart,
Aller vite bien loin et revenir bien tard.
Sur ces avis chacun prit la terreur panique,
Gentilhomme, avocat, bourgeois, gens de boutique.
Des prêtres et des abbés furent épouvantés
Et gagnèrent du pied pour être en seureté.
Beaucoup de religieux quittèrent leur couvent
Et partirent sans peur ny du froid ny du vent.
Des religieuses aussi furent épouvantées,
Creurent chez les parents être plus asseurées.
Les Messieurs du Palais, notaire et procureur,
Praticien et greffier furent saisis de peur ;
Jusque au moindre marchand, artisan et berger,
Se mirent en état d'éviter le danger.
Tous saisis de frayeur sortirent de la ville,
Furent chercher ailleurs un autre domicile,
Partirent par bateaux, à pied et à cheval,
Et gagnèrent le champ pour éviter le mal.
Il sembloit, à le voir, le peuple israëlite,
Alors qu'il délogea du royaume d'Egypte.
Tout à la fois l'on vit des bateaux, des charrettes
Partir incessamment les dimanches et les festes.
Dans Arles tout étoit en si grand mouvement
Qu'il sembloit que ce fût le jour du jugement.
Les uns sont dans la Crau et d'autres au Trébon,
D'autres au Plan-du-Bourg pour aller en Fourchon.
Plusieurs sont à présent logés aux métairies
Dans des greniers à foin ou dans des écuries,
Ou bien sont jusqu'à vingt logés dans une chambre :
Tout y est occupé, jusqu'au plus petit membre,
Tandis que leurs maisons, toutes abandonnées,
De les voir font pitié; les portes sont murées.
Ainsy les fugitifs se trouvent malheureux
Et ceux qui sont restés sont beaucoup plus heureux.

Deux tiers des habitants de peur ont décampé,
Quand ils retourneront se trouveront trompés,
Pour avoir dissipé toutes leurs provisions,
Que s'ils n'ont plus d'argent feront compassion.
La pluspart aujourd'hui voudroit s'en retourner,
Mais après leur départ on les fit consigner.
Les uns offrent d'argent pour entrer dans la ville,
D'autres offrent du bien, mais tout est inutile.
S'ils veulent s'approcher trop près de la barrière,
Le corps de garde crie : « Retirez-vous arrière !
« Depuis votre départ vous êtes en consigne ;
« L'on tirera sur vous ; n'approchez pas la ligne.
« Vous ne passerez pas sans faire quarantaine
« Et sans être enfermés comme ceux des Arènes.
« Ainsi votre meilleur est de vous écarter ;
« Quand vous étiez chez nous, vous deviez y rester. »
Monsieur le Commandant, d'un absolu pouvoir,
Fait si bien qu'à présent tout est à son devoir ;
Il est toujours exact à bien donner ses ordres
Afin qu'à l'advenir il n'y ait pas du désordre.
La garde, par le soin de Monsieur le Major,
Nous garantit toujours la ville et le dehors.
Dieu veuille que leur soin ne soit pas inutile
Et que leurs précautions conservent cette ville !
Dans Arles aujourd'huy tout il y va si bien
Que, s'il plait au Seigneur, nous ne craindrons plus [rien.
Car Messieurs les Consuls, avec précaution,
De quantité de bleds ont fait leur provision.
Ils agissent toujours avec vigilance,
Afin que nous ayons de tout en abondance,
Pour fournir au public en tout cas de besoin :
Ils surviennent à tout avec beaucoup de soin.
Dans cette occasion ils font voir leurs mérites.
Si pour la peur du mal nous sommes quittes,
Nous n'aurons plus besoin des infâmes courbeaux
Pour charrier les morts avec des tombereaux.
On s'assemble souvent au bureau de santé,
Afin que nous soyons toujours en seureté.
M. de Graveson s'y trouve tous les jours,
Pour le bien du public veut s'exposer toujours ;
Et *M. de Piquet* veut chercher avec soin
D'autres pestiférés, mais il n'en trouve point
Parce que, Dieu mercy, tout va bien dans la ville :
Chacun s'y trouve bien et tout y est tranquille.
Il n'y a point de mal, encore moins de morts.
Ceux qui ont décampé sans contredit ont tort
D'avoir abandonné sans sujet leur patrie
Et d'avoir tout quitté pour garantir leur vie.
Mais la peste est un fléau qui se fait redouter,
Qui nous trouve partout sans pouvoir l'éviter.
C'est un mal dangereux qui n'épargne personne :
S'il attaque qualqu'un, rarement luy pardonne.
Il se fait redouter ; quand il vient, par malheur,
Tâchons par nos bienfaits d'éviter sa fureur.
Puisque jusqu'à présent Dieu nous a garantis,
Prévenons son courroux par un prompt repentir.
Ayons recours à lui et soyons lui fidèles
Pour être préservés du flot des sauterelles.
Notre digne prélat, Monseigneur de Janson,
Ordonne, pour ces maux, jeûnes et oraisons.
En suivant ses vertus, faut espérer que Dieu
Par sa grande bonté préservera ce lieu
De cé terrible fléau dont le Ciel nous menace :
Méritons par nos vœux d'obtenir cette grâce.

Ainsi soit-il !

Finis coronat opus.

(*Bonnemant*, Contagion d'Arles de 1721. Ms à la Bibl. de la ville, nº 31.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1509

Viguier : *Christophe Camoti*, d'une noble famille d'Avignon.

Consuls : *Trophime de Boïc*,
Louis de la Tour,
Honoré de Donis,
Pierre Borelon, licencié ès-droits.

Sous-clavaire : Honoré de Brunet.

Capitaine de la ville : Antoine Ulmet.

— Vive dispute pour la préséance entre les deux premiers consuls.

— Le consul de la Tour épousa Antoinette de Glandevès, fille d'Hélion et de Jeanne de Justas.

1510

Viguier : *Jean-Baptiste d'Abeille*, de Châteaurenard.

Consuls : *Honoré de Bastoni*,
Louis d'Arbaud,
Antoine Olivier,
Guillaume Faraud.

Sous-clavaire : Antoine Icard, bourgeois.

Capitaine de la ville : Antoine de Parisot.

— Une maladie appelée *coqueluche* tua plusieurs personnes, et peu en furent exemptes.

1511

Viguier : *André d'Andréa.*

Consuls : *Nicolas de Renaud*, seigneur d'Alen,
Pierre d'Eyguières,
Jean Cotignac-Millemar,
Fouquet Olivier.

Sous-clavaire : Antoine Veraci, docteur ez-droits.

Capitaine de la ville : Honoré Donine.

— Le 30 mars, on délibéra que la livrée de la ville ne pourrait être d'autres couleurs que jaune et blanche, avec défense d'en prendre d'autres.

— Mariage de Jacques de Chiavari, fils de Jean, avec Charlotte de Lagnels, de laquelle il eut Jean et Robert.

1512

Viguier : *Jean de Paule.*

Consuls : *Antoine de Quiquéran*, baron de Beaujeu,
François de Castillon, seigneur de Beines,
Bernard Icard,
Jacques Guilloty.

— Grande dispute entre les deux derniers consuls pour la préséance.

Sous-clavaire : Jacques Chabert, bourgeois.

Capitaine de la ville : Pierre de Grille, qui épousa Pierrette de Cavaillon, par devant Me Trophime Murchi. Il en eut Valentin, Honoré, chevalier de Malte, et Nicolas, avec deux filles, Jeanne et Magdeleine, qui furent abbesses de St-Césaire.

1513

Viguier : Barthélemy de Montaigu, seigneur de Cannes.

Consuls : *Pierre de Saint-Martin,*
Antoine de Romieu,
Trophime Bernard,
Jean Royron.

Sous-clavaire : Jean de Sanson.

Capitaine de la ville : Jacques de Chiavari.

— Le bâtiment de l'hôtel prieural de St-Gilles fut continué par Charles d'Allemand, grand prieur.

1514

Viguier : *Barthélemy de Blancard*, seigneur de Castellane.

Consuls : *Antoine de Boche*, sieur de Vers.
Honoré de Brunet,
Jean Biord,
Louis Rostang, (1)

Sous-clavaire : Guillaume Bonifort, bourgeois.

Capitaine de la ville : Jean de Bindrai.

— Pierre des Porcelets, seigneur de Maillane et de Fournès, fut pourvu du gouvernement et de la viguerie de Beaucaire, de la ville de Pont-Saint-Esprit, de Peccais et du fort de la Vernède.

1515

Viguier : *Raymond Philippi*, licencié ez droits, de Salon.

Consuls : *Trophime de Boïc,*
Alphonse de Renaud, (2)
Pierre Borrelon,
Jean Gondard.

Sous-clavaire : Jacques d'Isnard.

Capitaine de la ville : Antoine Cabanis, notaire.

— Le 1er janvier, le roi Louis XII, comte de Provence, dit le *Père du peuple*, mourut dans son château des Tournelles à Paris. It eut pour successeur François, duc de Valois, fils de Charles, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoye, époux de Claude, fille aînée du roi.

1516

Viguier : *Fouquet de Novelli.*

Consuls : *Louis de Meyran,*
Antoine Veraci, docteur ez droits,
Etienne Colomiés,
Jean Rhodès, notaire.

(1) J. Did. Véran, par suite d'une mauvaise lecture, appelle ce consul *Rostang d'Huic.*

(2) *Aloïsius Raynaudi* (J. Did. Véran).

Sous-clavaire : Jean Anima, bourgeois.
Capitaine de la ville : Jacques de Malsang.

— Marseille étant assiégée par le marquis de Pescaire, les Arlésiens la secoururent de vivres et de soldats et en firent lever le siège.

(*A continuer.*)

LE VIEIL ARLES

LA TOUR DE LIONNET

autrement dite

Tour de Leoneto, du Petit-Lion, de Ste-Claire, de la Roquette ou Tour Neuve

—

Cette tour, qui existe encore en assez bon état de conservation, forme la pointe sud-ouest de la ville d'Arles, à la jonction de la *Lice de la Roquette* et du quai du Rhône.

Elle est le dernier vestige des puissantes fortifications élevées en aval du port, à diverses reprises, dans le moyen-âge, pour commander le cours du fleuve.

Sa construction ne remonte pas au delà de l'année 1424 ; on en trouve le prix fait, adjugé à *Bertrand Val*, maçon, dans les écritures de *Guillaume Bertrandi*, notaire à Arles. Elle fut décidée à la suite de quelques hardis coups de main opérés par les pirates Aragonais qui ne craignaient pas de s'aventurer à remonter le Rhône et venaient piller les fermes et les navires jusques devant la tour de Mollégès.

Je ne saurais dire d'où lui vient ce nom de tour *du Lionnet* ou du *Petit Lion* qu'elle porte dans les anciens titres ; je conjecture qu'elle le doit aux armoiries de la ville gravées sur une de ses faces. (1)

Sa dénomination de *Tour de Sainte-Claire* ou *de la Roquette* est plus facile à expliquer ; elle lui venait évidemment de sa grande proximité avec la porte de ce nom. (1)

En 1438, un service de guetteurs fut installé sur cette tour pour surveiller le cours du Rhône et signaler l'approche des navires.

En 1465-1466, le système de défense fut amélioré par l'établissement d'un ravelin. (2)

En 1473, le *barri de la Torre Nove*, à Saint-Laurent, fut réparé.

En 1508, la Tour Neuve fut encore renforcée par de nouvelles constructions.

Elle joua un rôle important durant les guerres de la Ligue ; ses murs portent encore çà et là quelques glorieuses meurtrissures. Elle correspondait par des feux avec la garnison du fort de Pasques, et servait de poste d'observation pour surveiller et signaler les mouvements des soldats d'Epernon et de Perraut, maîtres de Trinquetaille.

Devenue plus tard sans objet, après l'avènement de Henri IV, et condamnée à un complet abandon, par obéissance à la volonté royale qui avait déclaré que la ville d'Arles devait être une bonne ville de paix et non une place de guerre, elle a servi tour à tour de magasin, d'écorcherie, de triperie, etc... Elle est englobée actuellement dans les bâtiments de l'école communale laïque.

Emile Fassin.

(1) La tour *du Gràs* ou *du Balouard*, construite au terroir de l'Eysselle en 1472, était appelée aussi la *Tour du Lion*, « parce que le lion d'Arles était sculpté sur le portail. » (Voir *Musée*, 1re série, p. 73.)

(1) La porte de Sainte-Claire ou de la Roquette était à l'entrée de la rue qui porte aujourd'hui le nom de rue *Taquin*. (Voir *Musée*, Ire série, p. 166.)

(2) 1466, 7 et 13 février. Le Conseil ordonne que le ravelin de Ste-Claire, fait devant la tour du Petit-Lion ou Tour Neuve, près la porte Sainte-Claire, par maître Jean *Barrali*, sera canné et mesuré. (*Archives d'Arles, BB, 4. 246-247.*)

LA LÉGENDE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

XLVII

LO CONHET DELS JUSIOUS

Lou cougnet deis jusious (le coin des Juifs) était une terre proche de *Caseneuve,* en Camargue.

Lo conhet Judeorum, scitum in Camargiis propè Rodhanum.

Cette dénomination a disparu du cadastre; mais on la trouve fréquemment dans les contrats du xv[e] siècle ; elle y est employée pour désigner un quartier de la Corrège : ainsi, dans un acte du 2 avril 1416, notaire *Pierre Bertrandi,* à l'étendu, il est parlé d'une vigne sise en Camargue, *in conheto Judeorum.*

L'emplacement du Cougnet des Juifs est indiqué avec précision dans un acte du notaire *André Beguini,* en date du 15 janvier 1500 : c'est une reconnaissance par Jean Pangonis, fils de Bernard Pangonis, notaire, d'une terre dite *le Cougnet,* sise à la Corrège, vers *la Baussenque*, confrontant, du levant et du nord une terre des Prêcheurs, où était jadis une cabane, à présent un mas, — du couchant, le grand chemin de la Corrège *tirant* vers Saint-Gilles, — du midi, un autre chemin tirant du premier à l'île du Gallègue, près de la brassière de Fourques.

La configuration des lieux n'est plus la même aujourd'hui; des atterrissements se sont formés, le Rhône a déplacé son lit. On peut encore cependant reconstituer ou retrouver ces anciennes limites.

Conhet, en langue romane, signifie *coin;* on donnait ce nom aux parcelles de terre de forme triangulaire allongée, rappelant le profil du coin du bûcheron ; cette expression, d'ailleurs, n'est pas absolument perdue ; il en est de même de celle de *marteau,* qui sert encore à désigner les parcelles rurales affectant la configuration de l'outil qui porte ce nom.

Le *conhet dels jusious* était donc une pointe de terre formant comme un promontoire entre deux chemins publics, et appartenant à des juifs. Ce dernier point est encore hors de doute et va être démontré.

Le prieur de l'église Saint-Maurice (1) percevait la dîme sur cette terre. On trouve aux écritures de *Guillaume Agrène,* notaire d'Arles, sous la date du 11 octobre 1386, une reconnaissance de ce droit, faite devant le juge Durand Arnaud, par *Jaussonnet Samuel,* juif d'Arles, qui s'oblige en même temps pour ses co-religionnaires *Bonafoux d'Escole*, *Cresca de Porte* et *Samuel Caracausa.*

La situation de ce quartier rural a exercé la sagacité de Pierre Véran, qui croit l'avoir retrouvée dans l'endroit que nous appelons aujourd'hui *les Fourches*, sur la route de Crau, à 3 kilomètres de la ville. « On l'appelait de ce nom, dit-il, à cause que les juifs y avaient des vignobles. »

Il est mieux démontré que c'était là que s'élevaient « les fourches patibulaires pour la punition des juifs criminels. » (2)

Mais il faut remarquer qu'au xiv[e] siècle (1393) on pendait les juifs sur le chemin de Saint-Gilles, près du petit Rhône, en Camargue, c'est-à-dire au *Conhet dels Jusious*. En transportant en Crau, un demi-siècle plus tard, les fourches patibulaires, on y transféra peut-être en même temps la dénomination du lieu.

L'opinion de Pierre Véran se concilierait ainsi parfaitement avec la nôtre.

Emile Fassin.

---

(1) Voir *Musée.* 1re série, page 28.
(2) Construites en 1440.

Beaucaire—Imprimerie J. DUPUY

1881. 5me Série. N° 21.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre.

(*Suite*)

Aussitôt qu'Autichamp fut revenu, le comte d'Harcourt partit à l'entrée de la nuit de Montlanguin où était le quartier du Roy, lui cinquième, et passa les gardes comme chevalier d'Autichamp, qui était avec lui. On dit le lendemain à ceux qui étaient à son levé, qu'il était malade; on me fit même porter à neuf heures un bouillon dans sa chambre pour le faire mieux croire; et l'on ne sçut dans l'armée son départ qu'à midi. Alors un de ses gentilshommes rendit ses lettres qu'il avait laissées pour les officiers généraux, les mestres de camp et les commandants des corps. Ces lettres témoignent la douleur qu'il avait d'avoir été contraint par la malice de ses ennemis de quitter l'armée; et recommandait à tous la fidélité inébranlable pour le service du Roy, et faisait connoître son malheur sans blâmer ni accuser personne.

Ce départ, ou plutôt cette fuite du général, donna à toute l'armée un sujet d'étonnement extraordinaire; les uns le blâmaient d'avoir abandonné des troupes tant de fois victorieuses sous lui, au milieu d'une province qui n'était pas entièrement soumise au Roy; d'autres le justifioient, accusant le cardinal Mazarin d'injustice et d'ingratitude. Mais dans tous les raisonnements que son départ faisoit faire, peu de personnes pouvoient bien juger de cette action, puisqu'il y en avoit peu qui sçussent le détail de l'affaire de Brizac, et de quelle manière on avoit reçu cette nouvelle à la Cour.

Le comte d'Harcourt qui marchoit jour et nuit par des chemins écartés, passa le Rhône dans peu de temps entre Lyon et Vienne. Le cardinal de Lyon, oncle de la comtesse sa femme, lui avoit fait tenir des relais jusqu'à Genève; il fut dans cette ville, et par la Suisse, sans se faire connoître, il arriva heureusement à Brizac où Charlevoy le reçut avec autant de joye et d'abandonnement pour ses intérêts, qu'il en avoit fait espérer à Moiroux.

Cependant Plessis-Belièvre commanda en chef l'armée de Guyenne; il prit Castillonet dans deux jours, et alla assiéger Ste-Bazille. Jusqu'alors l'équipage du comte d'Harcourt avoit suivi l'armée, mais il se retira à Auvillars sur le bord de la Garonne. Après qu'il eut séjourné un mois

dans ce lieu, il reçut l'ordre d'aller en Alsace. Le comte d'Harcourt avoit ordonné à La Noüe, son écuyer, d'y amener les pages du Roy qui voudroient l'aller trouver. Je n'hésitai point sur ce que j'avois à faire, m'attachant entièrement à la fortune de ce prince, de qui j'attendois la mienne.

Nous partîmes d'Auvillars sur la fin de novembre et après avoir passé par le Rouergue, l'Auvergne, le Forest, le Lyonnois et la Bresse, nous arrivâmes à Genève où nous séjournâmes trois jours : de là nous traversâmes la Suisse, et nous fûmes à Brizac aux fêtes de Noël.

Le comte d'Harcourt y étoit tout puissant, le zèle et la fidélité de Charlevoy lui répondoit de la garnison; mais ses affaires alloient si mal à la Cour, qu'il ne restoit pas d'être le plus chagrin et le plus mélancolique des hommes. Le cardinal le laissoit maître de Brizac, sans lui faire proposer aucun avantage pour l'obliger de quitter cette place. Cependant le Roy ne paya plus la garnison, et on retrancha son appointement de grand écuyer et ses pensions.

La grande dépense qu'il étoit obligé de faire épuisoit sa bourse, celle de Charlevoy, de Moiroux et de tous ses amis; et la crainte qu'il avoit de se voir ruiner, le cardinal ne travaillant plus à le faire récompenser comme il l'avoit cru, fut sur le point de le porter par nécessité à des résolutions contraires à ses sentiments : l'empereur, le duc de Lorraine et le prince de Condé avoient des agens à Strasbourg pour négocier avec lui, s'ils trouvoient occasion de se prévaloir des sujets de plainte que la cour lui donnoit; il envoya son secrétaire écouter leurs propositions, mais il se repentit dès le moment d'avoir chancelé pour le service du Roy, et résolut de souffrir toute l'injustice de son ministre, plutôt que de lui manquer de fidélité.

Les choses étant en ces termes, il sollicita les amis qu'il avoit à la cour pour moyenner quelque accommodement entre lui et le cardinal ; le duc d'Elbeuf, son frère, et le duc d'Arpajon s'employèrent en sa faveur, et le cardinal consentit de venir à un traité.

Ce ministre qui avoit découvert ce qui s'étoit passé à Strasbourg, crut que le comte d'Harcourt n'avoit pu obtenir les avantages qu'il souhaitoit de l'Empereur, du duc de Lorraine et du prince de Condé, et ne put s'imaginer que sa seule fidélité l'eut empêché de passer outre ; dans cette pensée, il résolut de le miner dans Brizac par les longueurs d'une négociation adroite, et de le contraindre avec le temps de lui remettre cette place pour rien, comme il arriva deux ans après.

Cependant ce prince mécontent étoit dans de continuelles défiances : il soupçonnoit la plus grande partie de ses domestiques d'avoir intelligence avec le cardinal; et donnoit croyance à quelques-uns, qui pour se mettre bien dans son esprit accusoient les autres.

Dans ce temps j'allai à Strasbourg avec le chevalier de Fourille, capitaine dans son régiment de cavalerie et présentement mestre de camp. Nous séjournâmes quelque temps dans cette ville. Comme nous fûmes de retour à Brizac, le comte d'Harcourt reçut froidement Fourille; il craignoit qu'il n'eût eu conférence particulière avec les agens du cardi-

nal, et me demanda si je n'en sçavois rien ; je l'assurai du contraire et lui dis qu'il n'avoit songé qu'à se divertir, et que je ne l'avois jamais quitté. En effet, nous étions tous les jours dans les plaisirs avec les étrangers les plus considérables qui fussent à Strasbourg ; le comte d'Ortenson, seigneur suédois, fils du fameux Ortenson, lieutenant du Roy de Suède Gustave-Adolphe, fit alors courir la bague à l'honneur de la reine Christine ; il la gaigna, et donna, le jour après, un repas magnifique, auquel nous fûmes priés le chevalier de Fourille et moi. Ce comte fit tant d'excès dans ce festin à la mode du pays, qu'il en mourut la nuit même ; sa mort surprenante changea cette fête en deuil.

J'employois assez mal le temps que je passai à Brizac, et je demandai cinq mois après que j'y fusse arrivé, mon hors de page, et de l'employ dans son régiment de cavalerie ; il eut la bonté de m'accorder l'un et l'autre, et me donna la cornette de la compagnie de Brizac, qui est aujourd'huy lieutenant des gardes du corps.

Quelques jours auparavant mon départ, ce prince témoigna dans une occasion, où j'eus l'honneur de me trouver, autant de vigueur et de résolution qu'il en ait montré de sa vie. Il y avoit dans Brizac un régiment de mille Allemands dont j'ai oublié de parler, qui faisoit la troisième partie de la garnison ; Vualter qui en étoit colonel, avoit été jusqu'alors dans les intérêts de Charlevoy, et par conséquent du comte d'Harcourt ; mais le cardinal l'ayant gaigné par la négociation de Colbert, qui lui avoit compté mille pistoles à Bâle, il promit de se saisir de la porte de Brizac qui va sur le pont du Rhin et de tous les dehors qui sont au-delà du pont. Il fit mettre un jour son régiment en bataille dans la place, sous prétexte de faire faire l'exercice, mais en effet pour aller exécuter ce qu'il avoit promis. Le comte d'Harcourt découvrant son dessein, monta à l'instant à cheval suivi de quinze ou seize personnes, qui se trouvèrent auprès de lui dans le château ; il fut à toute jambe, le pistolet à la main, à la tête du bataillon, qui marchoit déjà vers la porte du Rhin ; Vualter fit serrer les files, et ordonna de tirer sur ce prince, mais les soldats étonnés de son courage, n'osèrent le faire, et s'ouvrirent pour le laisser passer ; il poussa jusqu'au milieu du bataillon, où il prit Vualter par les cheveux, et le fit conduire au château. Les officiers et les soldats allemands surpris d'une action si hardie, se repentirent trop tard d'avoir laissé prendre leur colonel sans aucune résistance. La présence du comte d'Harcourt, sa haute réputation et sa naissance imprimèrent dans leur âme un certain respect, qui suspendit leur courage ; ils quittèrent les armes, en priant ce prince de mettre en liberté Vualter, qu'ils disoient innocent.

(A continuer.)

CURIOSITÉS DES LIVRES DE RAISON

LE LIVRE DE RAISON
DE
PONS DE BARRÊME

Il y a déjà nombre d'années, le hasard — cette Providence de ceux qui cherchent — a fait tomber en ma possession

un volumineux manuscrit qui porte ce titre :

Liure Auquel sont Incérés Tous les Actes perpétuels de Pons de Barrême, escuyer de la Ville de Tharascon, Accommencé le troisiesme Jour du Moys dapuril mil six cens dix sept.
1617

Au dessus du titre, en tête de la page, est un monogramme du Christ, IHS, portant *en chef* une croix pattée, et *en pointe* un cœur percé de trois clous.

Sous le titre, une oraison versifiée :

En commanssant, suiuant et finissant
Soyes mon aide ô bon Dieu tout puissant
L'homme de soy quelle Chose qu'il face
Rien ne perfaict sans Avoir Vre grâce.

Sur la couverture, à l'intérieur, une devise :

Sustine Abstine
Barrême.

Et deux sentences en vers :

Contante toy de ton bien paternel
Ou d'autre aquis par labeur solemnel.

Des bornes de mon champ
Je borne mes desirs.

Le manuscrit contient 284 folios d'une belle écriture. Il commence par le

Testement de Monsieur Mr René Barrême uiuant aduocat en la cour et procureur du Roy au siège d'Arles :

« Au nom de Dieu mil six cens et deux « et le douziesme novembre. Saichent « tous que moi René Barrême, docteur « ès droicts le vieux de Tharascon mé« moratif d'avoir faict testement le tran« tiesme décembre mil cinq cens nonante « six, escripuant Mre Reynaud Drac, et « despuis icelluy réuocqué comme ap« pert au pied de l'original, desirant dis« poser de mes biens entre mes enfants, « j'ay faict le signe de la croix, recom« mandé mon âme à Dieu et esleu ma « sépulture en l'église Ste-Marthe où « mes ensêtres et enfants sont esté en« sepuelis et chargé mes trois fils cy « après nommés chacun par tiers de « fournir aux fraicts et ausmônes funè« bres à leur discression.... »

On voit, par ce testament, que *Poncet Barrême*, l'auteur du manuscrit, est le second fils de René. Le fils aîné s'appelle *Jehan;* il est qualifié juge, mais l'acte ne dit pas où.

Suit au folio 8, le : Mariage entre Pons Barrême escuïer et damoiselle Catherine Dayminy (du 17 avril 1605).

Puis : Inféaudation de quatre saulmées et demie accréments en faveur de Monsr René Barrême (23 novembre 1592).

Homaige et serement de fidellité faict et presté au Roy nostre sire par Mr René Barrême, docteur ès droicts, procureur de Sa Majesté en la sénéchaussée d'Arles, pour quatre saulmées et demi tere dans l'isle de Lubières (24 novembre 1592).

Bail de vingt saulmées accréments de l'isle appelée La Motte *sive* Lubières, en faveur de Mr René Barrême.

Etc... La suite du registre n'est qu'une série de contrats intéressant Pons de Barrême. L'acte qui clôture le manuscrit porte la date du 26 septembre 1647.

La famille de Barrême occupe une place importante dans notre histoire locale. Un de Barrême, seigneur de Manville, successivement lieutenant criminel, avocat du roi et juge en chef de notre ville, fut un des fondateurs et directeurs de l'académie d'Arles (1), et se fit un nom par ses *Discours, plaidoyers et ouvertures du Palais* (2) et principalement par son éloge funèbre du duc de Saint-Aignan.

(1) Voir *Musée de 1868*, page 173, colonne 1.

(2) Imprimés à Avignon, par Michel Chastel, en 1698. — Le ton prétentieux et le style amphigourique de tous ces discours les rendraient insupportables aujourd'hui ; on peut en citer quelques-uns comme de véritables curiosités. Ainsi, à propos d'un débat de préséance entre membres de la confrérie de saint Joseph, notre avocat du roi s'évertue à démontrer

Mais l'auteur du manuscrit appartient plutôt à la ville de Tarascon et n'appelle, à notre point de vue exclusivement arlésien, aucune remarque particulière.

Emile FASSIN.

MÉMORIAL
OU LIVRE DE RAISON
DE
JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE
ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME (1)

1743

M. Marivaille, successeur de M. de Robiac, chanoine, est arrivé à Arles le 9 juin.

1745

Dans le mois de septembre, M. Autier, curé de Caumont, a pris possession d'un canonicat à luy résigné par M. Perrinet, sous pension.

M. l'abbé Duport, primicier syndic.

1746

Le 30 novembre, dom Philippe est arrivé à 1 h. après-midy. (2)

1747

M. de Robiac, sacrist. syndic.

Le 19 octobre, M. Saye est mort à 6 heures du matin, et M. Guigues a eu sa bénéficiature.

Le 22 novembre, Mgr de Jumilhac, archevesque, est arrivé à 9 heures du soir. Les cloches ont sonné depuis 10 heures jusqu'à 11. *Nota* que c'était une heure indue. (1)

1748

M. Deportes, capiscol syndic.

Le 21 janvier, M. l'abbé Duport, primicier, est décédé à 6 heures du soir. M. Belier lui a succédé.

Le 5 mai, M. l'abbé de Sabatier, doyen, est mort à 8 heures du soir.... L'année d'auparavant, 8me dudit mois, on avait enseveli M. l'abbé de Saint-Andiol, archidiacre honoraire. *Nota* que la cloche des chanoines se rompit et prit fin avec luy, ayant été faite dans son syndicat.

1749

M. Deloste, syndic.

Le 16 mars, Te Deum pour la paix.

Le 26 juin, M. de Sabatier, théologal, est décédé à 7 heures du matin, d'un accident. Le Chapitre a nommé M. de Champorcin théologal.

Le 26 juillet, ma sœur de Guyon est arrivée ; elle est partie le 19 aoust.

Le 24 aoust, je me suis mis en pension chez M. Guende.

Les MM. de Malthe viennent de perdre leur droit de franchise à Paris.

1750

M. Manuel, syndic.

Le 6 juin, M. de Coppin a démonté

---

que saint Joseph était menuisier, — et non point charpentier, charron ou *fustier* comme d'aucuns ont voulu le prétendre. (2e partie, page 41.)

Dans un autre réquisitoire (1re partie p. 49), il appuie une demande en résolution de bail fondée sur ce que la maison louée est hantée par des revenants, « estant persuadé, dit-il, qu'il y a des esprits qui peuvent apparaître, troubler et maltraiter les hommes, et que cette crainte mérite de troubler le cœur le plus ferme et le plus constant. » Il établit savamment cette thèse par des arguments et des autorités d'un piquant intérêt. Nous y reviendrons.

(1) D'après une copie que M. *Louis Mège*, possesseur du manuscrit de Vallière, en a faite de sa main et qu'il a donnée à la bibliothèque de la ville.

(2) Le 30 novembre, Dom Philippe, Infant d'Espagne, beau-fils de notre roi, est arrivé à Arles avec le duc de Modène. L'Infant fut logé à l'archevêché et le duc chez M. de Montblanc. Sa suite occupait cent maisons à l'entour. Il resta à Arles jusques au 5 décembre, alla à la chasse au mas de M. l'abbé de Saint-Gilles, où il resta jusqu'au 10, et partit d'Arles le 11 pour St-Maximin... (*Mémoires de M. Pâris.*) — EMILE FASSIN.

(1) « On nous écrivit », dit l'abbé *Bonnemant*, « que nous trouverions en lui les qualités du marbre : froid, dur et poli. On ne se trompait pas ; « nous l'avons trouvé tel. Ce prélat avoit pour son « bas clergé une dureté qui lui méritoit une haine « singulière de la part même de ceux qui lui auraient « dû de la reconnoissance. Pourtant il avoit d'ex« cellentes vertus et un grand talent administratif. » — (E. F.)

l'orgue qui n'a été fini que le 7 décembre.

Le 13, M. de Lincel est décédé à 11 heures du soir.

1751

M. Pazéry, syndic.

1752

M. Deportes, capiscol syndic.

D'Aix, le 19 juin 1752 : Aujourd'hui M. Baigne a été reçu avocat au Parlement. Je vous apprends la mort de M. de Rouville, conseiller au Parlement, décédé de la petite vérole, à l'âge de 26 ans.

Le 16 septembre, béatification de la mère de Chantal.

1753

M. Manuel, syndic.

Le 2 avril, le Père Issotier, curé de Ste-Anne, est mort.

Le 18 novembre, on a appris que M. de Broglie avoit été nommé à l'évêché d'Angoulême ; et il est parti le 11 décembre avec M. Coiffet, curé de St-Martin. (1)

1754

Le 27 juin, M. Coste a été nommé curé de St-Martin. Il a pris possession le 13 juillet.

Le 2 juillet, M. Latil a pris possession du prieuré de Trinquetaille.

Le 10 décembre, on a appris que le Roy avoit nommé Mme de Viguier, abbesse de St-Césaire.

Le 24, à 6 heures du matin, est décédé M. de Laval, archidiacre, vic.-gén. Il a été enseveli le 25 à 11 heures. M. de Volx lui a succédé.

Le 30, M. Fermier, doyen des bénéficiers d'Aix, est mort âgé de 90 ans, étant bénéficier depuis 1669. M. Guiet, successeur.

1756

Le 13 novembre, on a enseveli M. de St-Bonnet aux Grands-Augustins, à 11 heures.

Le 28 aoust, on avait enseveli M. Borel, bénéficier.

1757

Le 18 septembre, on a sacré M. de Volx évêque de Senez, aux Carmélites. (1)

Le 26 septembre, M. de Senez a béni le mariage de Mlle de Castillon (2) avec M. le président d'Entrecasteaux.

1760

Madame de Cays s'est accouchée d'un garçon le ... novembre.

1762

Le 12 février, M. Ripert a été reçu procureur du Roy. (3)

Le 16, M. Saint-Martin, prieur de Fourques, est mort à 7 heures du soir. Il avoit pris possession le 24 janvier 1761... M. Robian, son successeur à la Charité, lui a succédé à Fourques par nomination du 17, ayant pris possession le 18 à 4 heures du soir.

Le 9 mars, Mlle de Cays est morte.

Le 2 avril, M. Dumas, curé de Morriès, est mort. M. Pallier a eu la cure et M. Laurens la bénéficiature.

Le même jour, M. Duprad fils a été reçu avocat du Roy.

Le 17, M. Lebrun est mort.

M. Grossi est mort le ...

Le 16 aoust, M. Haramboure, trésorier, est mort à midi, âgé de 64 ans.

---

(1) Joseph-Amédée de Broglie, nommé à l'évêché d'Angoulême, était fils de Jean-Joseph et de Jeanne d'Antonelle (ms Pomme). — E. F.

(1) Les Carmélites occupaient à cette époque l'église et les bâtiments dits aujourd'hui de la Charité. — E. F.

(2) Fille unique de M. le marquis de Castillon, qui fut premier consul en 1760 (*Vide infrà anno* 1761). — E. F.

(3) Ripert, né à Valensolles, en Provence, vint ici avec la soutane. Il fut précepteur de M. de Nicolaï, se maria, joua et gagna. Cet homme, plein de vanité et d'ambition acheta, à la fin de son consulat (il était 3e consul en 1761) la charge de procureur du Roy de M. Franconу. Il a à son entour son neveu auquel il destine cette charge, n'ayant point d'enfants. (Extrait du Livre de Raison d'Honoré Balthazar. — *Vieux Musée*, 1re série, page 146.) — E. F.

M. de Champourcin, théologal, a été nommé trésorier et a pris possession dudit canonicat le 18, après vespres.

Le même jour, dans la nuit, on a enlevé la sœur de Gageron, religieuse hospitalière. (1)

Le 23 octobre, à 9 heures du matin, M. Depertes, archiprêtre, est décédé. Le 24, M. l'archevesque a nommé M. de Champourcin archiprêtre, et a nommé M. Raymond (official) trésorier. Ils ont pris possession tous les deux le 25 et le 26. Mgr l'archevesque a nommé M. montant au canonicat de M. Raymond.

Mgr l'archevesque a nommé M. d'Icard théologal le 26 octobre.

(à continuer.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1517

Viguier : *Guillaume d'Autric*, seigneur des Beaumettes.

Consuls : *Honoré de Castellane*, seigneur de Laval,
Pierre d'Eyguières, sieur de Méjanes,
Antoine Olivier,
Jean Chamand.

Sous-clavaire : Louis de Cavaillon.

Capitaine de la ville : Fouquet Voulte.

— Le 19 avril, le Conseil délibéra de donner au capitaine de la ville dix florins et deux flambeaux toutes les fois qu'il se rendra à Saint-Maximin pour s'y faire reconnaître et recevoir, conformément à un ancien privilège.

— Mariage de Boniface de l'Estang de Parade, fils d'Honoré, avec Antoinette de Latour, fille d'Honoré, seigneur de Remoules.

1518

Viguier : *Pierre de Villeneuve*, seigneur d'Espinouse.

Consuls : *Antoine de Quiquéran*, baron de Beaujeu, maître d'hôtel du roi,
Jean Biord, docteur ez lois,
Antoine Carbonel,
Mathieu Espinaud.

Sous-clavaire : Jacques Guilloty, docteur ez droits.

Capitaine de la ville : Jean de Bindrai.

— Mariage de Jean de Cays, fils de Paul et d'Orientine de Grille, avec Bernardine d'Isnard.

— Le Conseil délibéra que les étrangers ne pourraient tirer des pierres au Mouleyrès que d'après la permission des consuls.

1519

Viguier : *Bertrand de Gueyramand*, seigneur d'Entraigues.

Consuls : *François de Castillon*, seigneur de Beines,
Honoré de Donine,
Trophime Bernard,
Jacques Meyran, bourgeois.

Sous-clavaire : Jean de Sanson-Maucane.

Capitaine de la ville : Jean Furno, jurisconsulte.

— Les consuls affermèrent pour la première fois l'îlon de *Lumière de Lèbre* qui s'était formé dans le Rhône, devant le domaine de la *Rougnouse*.

— Règlement sur les bétails que les étrangers auraient le droit de tenir dans les *pâtis* du terroir.

1520

Viguier : *François de Castellane*, seigneur de Laval.

Consuls : *Louis de Latour*, seigneur de Remoules,
Jean de Saint-Martin,
Nicolas Usson,
Antoine Cabanis, notaire.

(1) Elle partit, dit-on, avec un maître-maçon surnommé *Babouillon*. (*Vide infrà, anno 1765.*) — E. F.

Sous-clavaire : Jean Rhodès.

Capitaine de la ville : Jean Faraud.

— Le 3 avril, l'archevêque Jean de Ferrier établit la confrérie des Pénitents noirs, en l'honneur des Cinq plaies de N. S. Peu de temps après, celle des Pénitents blancs fut fondée, sous le Saint Nom de Jésus.

— Le Conseil délibéra qu'il n'y aurait aucune place de distinction dans les assemblées entre les nobles et les bourgeois. (1)

— Mariage entre Antoine d'Arlatan, seigneur de Beaumont, et Anne de Grimaldi, fille de Nicolas II seigneur d'Antibes et de Charlotte de Villeneuve de Trans.

— Une cruelle peste dura sans interruption jusqu'en 1532 inclusivement.

1521

Viguier : *Jean de Châteauneuf*, seigneur de Mollégès.

Consuls : *Honoré de Bastoni*,
Louis de Cavaillon,
Antoine Icard,
Jean Lurdi dit *Mellet*.

Sous-clavaire : Jean de Chiavari.

Capitaine de la ville : Trophime Usane.

— Le lendemain de l'élection consulaire, le conseil nomma *Jean de Bindrai*, trésorier, avec un appointement de 100 florins et obligation de donner bonne et suffisante caution.

— Le 8 octobre, Gaspard de Grimaldi, seigneur d'Antibes, épousa Jeanne de Quiquéran, fille de Gaucher, baron de Beaujeu, et de Louise de Castellane. Elle était veuve de Jacques de Grasse, seigneur du Bar.

— Accurse de Latour dit *le Brau*, fut tué par Antoine, baron de Beaujeu, sur le chemin de l'église de Saint-Honorat, où on fit bâtir une petite chapelle dédiée au Saint-Crucifix. (2)

(1) 25 mars. — Délibération du Conseil de ville sur la préséance des places dans le Conseil, où il fut convenu que les places seraient *primo occupanti*. (J. Did. Véran.)

(2) Voir page 124 de la présente série.

1522

Viguier : *Jean de Pujet*, chevalier.

Consuls : *Nicolas de Renaud*, seigneur d'Alen,
Jean de Meyran,
Jean Rohard, notaire,
Pierre Cabrol.

Sous-clavaire : Antoine Carbonel, bourgeois.

Capitaine de la ville : Jacques de Bindrai.

Trésorier ; Etienne Peytieu.

— Préjan de Bidoux était grand prieur de Saint-Gilles.

— Les commandeurs Guillaume de l'Estang et Charles de Diamans de Vinsargues se distinguèrent à la défense de Rhodes, prise par Soliman II.

— Le 8 décembre, Jacques de Balarin, gentilhomme du Piémont, épousa dans Avignon Jeanne de Parisot. Il s'établit dans Arles.

1523

Viguier : *Jean de Garin*, de Boulbon.

Consuls : *Pierre de Saint-Martin*,
Christophe de Boche,
Jean Biord,
Jean Flour.

Sous-clavaire : Jacques Guilloty, docteur ez-lois.

Capitaine de la ville : Jean Rhodès.

Trésorier : Antoine de Village.

— Charles, duc de Bourbon, connétable de France, à la tête de l'armée de l'empereur Charles-Quint, entra en Provence, soumit Aix et assiégea Marseille que les Arlésiens secoururent de vivres et de troupes.

(A continuer.)

Beaucaire. — Imprimerie J. Dupuy.

1881. 5me Série. N° 22.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMORIAL
OU LIVRE DE RAISON
DE
JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE
ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

(*Suite*)

1763

Le 12 février, Mgr l'archevesque de Bourges est arrivé.

Le 16 mars, M. Germain, procureur, est mort. Son fils était mort le 11 décembre 1754.

Le 22, M. Charles de Cays est décédé (enseveli aux Carmes), âgé de 73 ans.

Le 26, M. de Senez est arrivé... et a fait les saintes huiles. Le même jour, les évesques nommés ci-dessus ont assisté avec Mgr l'Archevesque à la visite des églises avec le Chapitre.

Le 2 avril, Samedi-Saint, Mme d'Entrecasteaux est décédée. On l'a ensevelie le jour de Pasques après vespres.

Le 3, Mme de Saint-Bonnet est décédée. Ensevelie aux Augustins.

Le 11, on a appris que Mme de Gageon, religieuse, étoit à Rome. (1)

Le 17 mars, Mlle de Perrin a pris le oile à Saint-Césaire.

Le 4 avril, M. Beche est parti pour 'aris (2e feste de Pâques).

Le 24 mai, on a descendu le tableau e saint Etienne pour le dorer, et le 1er eptembre, il a été placé au fond de la tribune qui est sur la grande porte de l'église. (1)

Le 22 aoust, M. Jéhan a pris possession de la cure de Sainte-Croix.

Le 22 septembre, M. Burin a épousé Mlle Fabre à Barcelonne.

Le 29 décembre, M. Mesnier est mort.

1764

Le 16 janvier, M. le marquis de Castillon est décédé et a été enseveli le 17 aux Cordeliers. (2)

Le 27, M. Laville a été reçu lieutenant au siège.

Le 31, M. de Léautaud a épousé Mlle Francony.... M. Laville père est mort.

Le 3 mars, les quarts du grand horloge ont sonné.

Le 6, M. Vestier aîné a épousé Mlle Laville, cadette.

Le 26, M. de Grille Porcellet a épousé Mlle Gonne, de Beaucaire. (3)

---

[1] Voir page 167 note 1.

(1) C'est le tableau de Finsonius qui décore l'église de Saint-Trophime. La tribune a disparu dans les travaux de restauration de cette église. — Emile Fassin.

(2) Il s'agit ici de Jean-Pierre de Castillon, marquis de Beynes, né le septembre 1718, marié en 1737 avec Marguerite-Félicité de Serre La Roque d'Entraigues, morte le 24 mars 1789. — Voir Bonnemant, *Nobiliaire*, I. verbo Castillon, p. 6. — E. F.

(3) L'an 1782 et le du mois de juillet, Paul-Joseph de Grille, mari de Marguerite Gone, est mort à Naples, sans laisser postérité, les enfants qu'il avoit eus de sa femme étant morts en bas-âge. Par sa mort, la branche des Grille de la Tour du Fabre est éteinte, et il ne reste plus des différentes bran-

Le 2 avril, M. Dubrau s'est noyé. (1)

Le 1er mai, M. de Jonquières a épousé Mlle de Pérignan.

Le 11, Mme de Gageron est partie de Rome. (Nota que M. d'Aubeterre étant arrivé à Arles le 19 novembre 1763 et parti le 26 pour aller à Rome, fut prié par Mgr l'archevesque de s'informer de ladite dame de Gageron.)

Le 13, M. de Laurens de Beaujeu, chanoine, est parti pour Paris avec le R. P. de Beaujeu, son oncle.

Le 22, M. Laville, lieutenant, a épousé Mlle Vigne.

Le 26 may, M. de Nicolay a été reçu conseiller.

Mme de Gageron, qui manquoit depuis 22 mois, prit le voile blanc des mains de M. l'archevesque aux Ursules de Salon, le 6 juin.

Le 3 juillet, M. de Coëtlogon a épousé Mlle de Vaquières. (2)

Le 19 de novembre est mort le fameux Rameau (1761).

Le 17 aoust, M. Balechou, graveur, est mort à Avignon.

Le 31 juillet, M. Brenguier est mort.

Le 14 septembre, M. l'abbé de Beaujeu est décédé. Le chapitre a nommé M. de Cays audit canonicat, et Mgr l'archevesque a nommé M. de Castellet au canonicat de M. de Cays.

Le 14 octobre, le Père de Maubec, prieur des Augustins, est décédé.

Le 22 octobre, Mme de Lagoy s'est accouchée d'un garçon qu'on a baptisé le 27.

Le 23, M. Bouchaud de Bussy a épousé Mlle Vidalon.

M. de Monclarc a reçu ordre de poursuivre vivement le Père Moreau, capucin du Martigues, qui dit en préchant le sermon de la Trinité aux Mathurins de Tarascon « que nous étions encore sous l'empire de Néron », et se déchaîna contre le Roy et les Parlements.

Le 8 novembre, M. Giraud, conventuel, a été nommé à la bénéficiature qu'avait M. de Castellet, par les juspatrons laïques, et il a pris possession le 9.

Le 29, M. Eyminia épousé Mlle Sauvan.

Le 17 décembre, Mme de Lagoy est décédée; on l'a ensevelie le 18 aux Augustins.

1765

Le 22 janvier, Mlle Lyon a épousé M. Rousseau de Carp.

Le 12 février, M. Bègue est mort.

Le 22, Babouillon, maître-maçon, ravisseur de la sœur de Gageron, est mort.

Le 3 avril (mercredi saint), Mlle Germain aînée est décédée.

Le 10, M. Moreau, avocat, a épousé Mlle Peiquant.

Le 15 avril, on a commencé la fondation de M. de Beauchamp, qui porte qu'on chantera à Ste-Anne, tous les lundis de l'année, à 5 heures du matin, une

---

ches des Grille, autrefois fort multipliées à Arles, que celle du marquis d'Estoublon. Paul-Joseph de Grille étoit comme errant et vagabond ; il avoit vécu sans sentiments d'honneur, il est mort de même. Depuis quelques années, il avoit été s'établir à Paris, d'où il fut enlevé par ordre du gouvernement pour être enfermé dans une citadelle. Il n'en est sorti que pour aller finir ses jours en Italie, méprisé, haï et comme exilé. (Bonnemant, *Nobiliaire*, I, *verbo* Grille, p. 15). — E. F.

(1) Joseph de Bonijol Dubrau se noya volontairement dans le Rhône le 1er avril 1764. Il n'était point marié. (Voir Bonnemant, *Nobiliaire*, I, *verbo* Bonijol, p. 3.) — E. F.

(2) Le 3 juillet 1764, demoiselle Marguerite-Eugénie-Bernarde-Thérèse Roy de Vaquières, fille de François-Louis-Joseph Roy de Vaquières, écuyer, et de Marie-Marguerite Besson, épouse messire Alain-Emmanuel-Félicité, marquis de Coëtlogon, fils de feu Charles-Elisabeth marquis de Coëtlogon et de Marie-Françoise de Veteris du Revest. — Registres de la paroisse Saint-Martin. — « Il faisoit sa résidence en Bretagne, mais son peu de conduite l'obligea d'en sortir. Il trouva Arles sur son chemin ; il fut épris des charmes de la demoiselle de Vaquières, la demanda et l'obtint en mariage. On ne peut lui refuser de l'esprit, mais il est singulier, homme à projets, accablé de dettes et grand partisan de feu Jean-Jacques Rousseau. » (Abbé Bonnemant, *Nobiliaire*, I, *verbo* Coëtlogon.) — E. F.

grand'messe de requiem, et qu'on donnera la bénédiction à 10 heures.

Le 17, M. Eymini cadet est mort.

Le 20, M. Fabre, bénéficier, sous-sacristain, est mort. Le chapitre a donné sa bénéficiature à M. Artaud, conventuel.

Le 25, M. Lombard a prêché le sermon de St-Marc, et l'année d'auparavant l'avoit été le Père de Castellet, cordelier.

Le 2 mai, le Chapitre a nommé M. Audibert, baïlon, à la bénéficiature vacante par la mort de M. Imbert, décédé à Avignon.

Le 12, Mme de Grille-Montblanc est décédée d'une apoplexie qui luy prit chez M. de Nicolay. Ensevelie aux Dominicains. Agée de 58 ans.

Le 8 juillet, on a enseveli M. Blezin. (1)

Le 9, M. le chanoine Pillier est mort à son mas.

Le 7 aoust, le R. P. Moutet, recollet, est mort âgée de 99 ans 6 mois.

Le même jour est décédée Mme de Vachère, âgée de 87 ans.

Le 20, Mlle Artaud a épousé M. Paschalis d'Eyguières.

Le 28, Mlle d'Icard a épousé M. d'Hugues. M. de Lieutaud a été nommé lieutenant-colonel. (2)

Le 4 septembre, M. de Chabrillan a pris possession du canonicat de M. Pillier.

Le 14, la petite Grossy est morte. M. Alexandre Scaffi est arrivé.

Le 2 novembre, M. l'abbé Yvan, doyen de Salon (3), est mort, et le Chapitre a donné sa bénéficiature à M. Audibert aîné, capiscolon. — Enseveli à la chapelle Saint-Marcial.

Le 9, le fils de M. Pomme a été reçu à Malthe.

Le 27, M. de Ségnier a épousé Mlle de Guillen.

Le 1er décembre, on a mis la grille de fer à la chapelle des Rois. (1)

Le 18, M. de Beauchamp est mort. — Enseveli aux Recollets.

Le 29, MM. les Consuls ont pris le deuil pour Mgr le Dauphin, décédé le 21 dudit mois.

Le 30, Mlle Peiras Sabatier est morte.

(à continuer.)

---

(1) *Blazin*, avocat *ad honores*, grand épicurien. (Voir *Musée*, 1re série, p. 82.)

(2) Voir le livre de raison d'Honoré Balthazar, *Musée*, 1re série, p. 147.

(3) Ami du poète J.-B. Coye, qui l'a célébré dans ses vers :

Moudele deis bon capelan,
Ami deis boni repartido,
Docte prieu, respectable Yvan,
Charmanto rimo deis vivans,
Que Dieu vous doune longo vido
Et vous mantengue leis gaugnoun
Em' aquello trougno flourido
Qu' embellissoun voste mentoun...

(Epître à M. Yvan, alors prieur de Fourques.)

(1) Dans l'église de St-Trophime. Cette grille a disparu dans les récents travaux de restauration de notre basilique. — E. F.

Tablettes d'un Curieux.

CHASSES D'ANTAN

(Suite)

XXI

Ecoutez encore ce qu'il dit des « grues, cannes, halebrans et oyes sauvages » :

« On en voit en notre pays des compagnies si grandes qu'à mesure qu'elles se promènent par le vuide de l'air, il semble qu'une épaisse nue dérobe le jour aux passants. Le sablon doré de certaines îles d'Arles paraît maintefois tout noir des bandes des oyes sauvages couvrant entièrement leur large pourpris.

« Nous avons une race de halebrans dont la chair est fort tendre, le goût très délicat, et de facile digestion. Au manteau ils sont fort différents des cannes communes, car



ils ont le pennage de couleur brune et comme paré de certaines mailles d'or.

« Au regard de ces oyseaux que notre vulgaire appelle *houtardes*, il n'y a province au monde qui en soit mieux peuplée... Nos gens sont si passionnés de cette chasse qu'ils ne font pour tout aucun cas des maladies que leurs chevaux gagnent de les voler... On ne peut les avoir qu'à la course des chevaux sans même leur bailler le temps de prendre haleine. Il n'y a pas grand peine quand elles n'excèdent la grosseur d'un chapon; elle est plus grande lorsqu'elles sont comme une oye. Dès qu'elles sont hors de page et ont passé cette grandeur, c'est pour néant qu'on travaille et tue les chevaux après; car outre qu'elles ne sont plus douées de tant de force, elles éludent étrangement les chasseurs par leurs variantes remises. Battant de l'aîle, elles vous marchandent traîtreusement leur homme, et lui redoublent d'autant mieux le courage que, continuant leurs feintes, s'arrêtent parfois tout court, comme lasses et engourdies ; le sentant approcher, elles prennent la volée et soudain s'en reviennent fondre. Au bout, s'ennuyant de recommencer si souvent leurs ruses, d'un tire-d'aîle très rapide s'élancent dedans les nues, où le piqueur les voyant driller perd toute espérance de les attraper. On n'en peut donques cheuir qu'à l'arbaleste ou à la harquebuse, encores est-ce fort rarement, parce qu'elles ont des finesses incroyables.»

Notre auteur en *chevit* une cependant, qu'il saisit entre ses bras, vivante et non blessée, après l'avoir forcée à la course... La chose mérite d'être racontée :

« Comme je m'aggréois extrêmement à cette chasse aux houtardes, un fait qui m'arriva un jour inopinémant me mit en admiration. J'avois pour lors martel en tête d'une affaire très importante, qui me rendoit tout chagrin et dédaigneux de toute sorte de compagnie. Si bien que pour m'en priver encores mieux, monté sur un cheval, que j'avois des plus vites, suivi de mes chiens seuls, je m'écarte à travers des champs, et en peu d'heures me trouve porté en une large plaine, où tout contre les pieds de mon cheval je veis lever deux grandes houtardes.

« Le cheval, effrayé du bruit que faisoit le trémousser de leurs ailes, me bailla une si rude secousse, qu'en sursaut je revins à moy : toutefois comme surpris et piqué de cette interruption inespérée, je change mes pensées en désirs de vengeance contre ces houtardes, que jà des yeux je va poursuivant.

« Je voyois fendre l'air à celle qui me sembloit de plus grande taille; l'autre un peu moindre, mais aussi grosse qu'une oye, se débattoit pour néant, et en tirant les ailes pour se guinder vers le ciel, s'en veint fondre à terre bien près de moi.

« Je pique après celle-là, comme la jugeant de meilleure prise. A même que je cuidois l'attraper, la voilà à l'instant remonter en haut et voler environ cinq cens pas : elle refond encores et s'arrête, me sentant approcher jà tout haletant et recreu à force de courre par cy par là, m'éludant plusieurs fois à son accoutumée, tout d'un trait reprend la volée dedans les nues.

En somme, ayant jà fait plus de sept mil pas sans rien gaigner, m'asseurant de ruiner mon cheval, je me

résous à bon esciant de me rendre maître d'une si fine pièce. Je le pousse donc derechef à toute bride; comme je l'eus contemplée voler une bonne pièce de tems tirant toujours païs, je la vois fondre sur un arbre haut élevé, où les aîles ouvertes, elle demeura perconce comme ayant consumé ses forces, et déployé toutes ses ruses pour se sauver. Mes chiens hors d'haleine et la ferme opinion que j'avois de jouyr bientôt de mon attante, me font redoubler d'éperon à mon cheval courant à bride avalée, j'aproche pour la prendre avec la main. C'était en vain qu'elle faisoit force pour se relever. Enfin se tournant droit à moy (ce que je dis semblera un paradoxe, mais rien n'est de si véritable) en guise d'une povre suppliante, se prit à pleurer à chaudes larmes. Qu'est-ce que je pouvois juger, sinon qu'elle commançoit de plaider sa juste cause avec tout autant de grâce qu'elle pouvoit avoir... Elle vouloit dire que si de pleine abordée elle eût osé fier son être en mes mains et en ma sauvegarde, elle eût par avanture mieux acquis ma bienveillance, et eût capitulé de sa conservation avec plus d'avantage; mais qu'elle cuidoit mieux faire, en postposant telles espérances (quoique très dangereuses) à une très lâche servitude. Elle eût peu vivre grassemant, avec plus de caresses et moins de soin chez moi, où elle eût trouvé de toute mangeaille à foison, mais qu'elle avoit mieux aimé aller pourchasser sa vie à son plaisir, quoiqu'avec plus de sollicitude, de sueur, et d'appréhension des chasseurs toujours à l'erte pour la guetter au passage. Elle disoit pourtant qu'une vie si solitaire et si libre comme celle-là n'étoit du tout exemte de crainte, quelle constante résolution qu'on y apportast : attandu que parmy les hommes rien ne concito tant de jalousie aux serviteurs, ou aux maîtres, que cette passion déréglée d'être seul et à soy. Au reste que la condition de celles qui recherchent de se voir servies ou suivies des hommes, est ordinairement exposée à des périls plus grands et plus certains.

Car s'il arrive, que le maître ait un jour l'appétit plus ouvert que de coutume ou que ton croupion couvert de graisse lui châtouille le goût ou celui de ses amis, sans doute c'est fait de toi : car on te coupera la gorge sans rémission. Mais quoi ? si ces maîtres ou ces mêmes amis étoient si curieux de me conserver chèremant, qui me pourroit répondre de l'indiscrétion des valets, à mesure que leur insolance, le trop boire ou la colère, les porteroit à me ruer des pierres ou des bâtons ; m'ayant assommé ne me présanteroient-ils pas au maître et leur feroient acroire que le trop manger ou la graisse m'auroit étouffé ?

« Tels, ou semblables, ou autres discours me cuidoit tenir cette houtarde par sa contenance et ses gestes, possible trop affectés. Donques pour la prendre je recommance à pousser mon cheval, que je ne sceus jamais faire accoster de l'oyseau, quels grans coups d'éperon que je lui feisse sentir dans les flancs : car à même qu'il se dressoit contre moi, le rude battemant de ses grandes aîles le mettoit en désordre ; mais tout de ce pas, mettant pied à terre, et attaché mon cheval au pied de l'arbre, j'ouvre les bras, je la reçois et la serre doucemant, sans qu'elle fit aucune résistance. Pendant que je m'occupe à châtier mon cheval, mes traîtres chiens, ne pouvant modérer leur fougue infatigable, étoient demeurez derrière un long trait de chemin ;

prenans en ce point leur temps pour m'acconsuivre, ils s'atroupent derechef et sans s'étoner de ma parole ni de mes menaces, sautent sur ma povre suppliante houtarde que je tenois embrassée. Meu de colère pour un tel affront, je mets la main à l'épée et en baille sur les oreilles à quatre d'entr'eux ; les autres gaignent au pied, lachans mon oyseau battu, déchiré, demi-mort, et me l'abandonnent.

« Je puis dire de n'avoir rien veu auparavant qui m'ait si fort affligé : parce que je mourois d'envie d'épreuver et d'attendre comme un oyseau si aimable réussiroit en mon logis, en le faisant soigner curieusement...»

Emile Fassin.

(A continuer.)

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre.

(Suite.)

Je partis de Brizac pour venir en Provence. Le comte d'Harcourt me parla une heure en particulier, lorsque je fus prendre congé de lui, me donna mille marques d'affection, et après m'avoir recommandé de servir le Roy fidèlement dans son régiment, il me promit d'avoir soin de ma fortune.

Je quittai les livrées du Roy en passant à Lyon, et je demeurai un mois à Arles, d'où j'étois sorti il y avoit trois ans. De là je fus trouver en Languedoc le régiment d'Harcourt, destiné pour aller servir en Catalogne; je menai avec moi un de mes frères, qui fut tué deux ans après par les ennemis dans ce même régiment, comme je l'écrirai dans la suite de ces Mémoires.

Je trouvai la compagnie de Brizac à Mandagoust, petit village situé sur les plus hautes montagnes des Sévènes; *Mitoy,* gentilhomme de Normandie, son lieutenant, me fit recevoir à la tête de la compagnie. Quelques jours après nous allâmes visiter Mme de Mandagoust, dont le château est à demi-lieue du village; je montois, en y allant, un cheval d'Espagne, qui voyant devant lui une jument dans un défilé fort étroit, se cabra avec tant d'ardeur qu'il tomba dans un précipice; je fus assez heureux de quitter dans ce moment les étriers et, dans le penchant du rocher, j'embrassai un châtainier en me tirant de la selle; le cheval roula jusqu'au fond du vallon. Je fus tout meurtri de cette chûte, et le cheval ne put plus servir.

Nous passâmes le reste de l'hyver à Valleraugue, au pied de la montagne l'Esperon, fameuse par sa hauteur et par une infinité de simples très rares que les médecins de Montpellier y trouvent.

Dans le commencement du printemps, le régiment d'Harcourt s'assembla à Béziers, et de là il marcha en Catalogne. Je puis dire avec vérité que c'étoit un des meilleurs régiments du royaume; il étoit de dix compagnies, et le baron de l'*Aubespine,* gentilhomme lyonnois, le commandoit; le comte d'Harcourt donnoit depuis longtemps les charges considérables à des gentilshommes qui avoient été pages de la grande écurie, et il ordonnoit aux capitaines de ne prendre aucun cavalier qui n'eût servi.

L'armée s'assembla dans le Roussillon, sous *Plessis-Belièvre*, lieutenant général. Elle étoit de dix mille hommes qui passèrent les Pyrénées quelques jours après, au col de Pertus. Dans notre

marche, Jonquière qui est au pied des montagnes, du côté de Catalogne, se rendit, et nous fûmes camper à une lieue de Castillon, qu'on investit deux jours après. Cette ville est dans le Lampourdan à une lieue de la mer, et à deux lieues des Roses; elle se rendit, ayant résisté dix jours de tranchée ouverte. Après cela nous allâmes aux ennemis, qui avoient un camp volant de deux mille chevaux commandé par le marquis *Siera;* il se retira à notre vue, et s'enferma dans Gironne, une des principales villes de Catalogne. Plessis-Belièvre forma alors le dessein d'assiéger cette ville, et d'empêcher que ces deux mille chevaux n'en sortissent, pour l'affamer plustôt. Il ne perd point de temps, il fait travailler aux lignes du côté de la plaine, et se saisit des postes les plus avantageux du côté de la montagne. Cette ville est bâtie au pied d'une colline que la rivière du Thé arrose; elle est couverte d'une montagne assez haute, sur laquelle il y avoit deux forts que les ennemis gardoient. Le baron de *Sabat*, gouverneur de cette place, fatiguoit nos troupes par des sorties très vigoureuses, et entroit très souvent dans les tranchées que notre général avoit fait ouvrir des deux côtés.

Dans ce temps le maréchal d'*Hoquincourt* vint commander l'armée de Catalogne; il trouva le siège assez avancé. C'étoit un homme qui avoit infiniment de cœur, mais sa conduite bien souvent ne secondoit pas son courage. Il donna à manger, le jour après son arrivée, à tous nos officiers généraux, et dans la chaleur du festin on but à la santé de Madame de *Châtillon* dont il étoit passionnément amoureux; il fit tirer cent vollées de canon à cette santé, dans un temps où il n'y avoit pas assez de poudre pour le siège.

Le marquis Siera qui s'étoit enfermé dans Gironne avec deux mille chevaux, en sortit une nuit avec une bonne partie de sa cavalerie; le marquis de *Belfons* et le baron d'*Alez* furent envoyés après pour le combattre, mais quelque diligence qu'ils fissent, ils trouvèrent le marquis aux portes de Palamos, où il se retiroit. Le baron d'Alez, avec son régiment et celui d'Harcourt, chargea trois escadrons de son arrière-garde; le marquis Siera les fit soutenir par les autres, et on faisoit si grand feu de la courtine de Palamos, que nous fûmes contraints de nous retirer. Dans ce combat, le fils du baron d'Alez fut blessé et pris; son père, s'engageant un peu trop pour le délivrer, éprouva la même fortune, et ils moururent tous deux dans Palamos de leurs blessures.

Quelques jours après, le baron de Sabat fit faire une sortie à six escadrons qui couvroient des pelotons d'infanterie; notre régiment s'y opposa le premier, et comme nous fûmes à la portée du pistolet, les escadrons ennemis s'ouvrant firent jour à leur infanterie, qui tira sur nous; nous n'eûmes pas plustôt essuyé leurs décharges, qu'étant soutenus par le régiment *Mazarin,* nous les poussâmes jusqu'à la contrescarpe. Le chevalier de la *Sosne,* qui commandoit un de nos escadrons, fut blessé, dix de nos cavaliers furent tués, et je crus mon frère mort, voyant son visage couvert de sang et de cervelle; mais il n'eut point de mal, ce sang et cette cervelle n'étoient point de lui, mais d'un cavalier qui avoit eu à ses côtés la tête emportée d'un coup de fauconneau.

Je commandois une nuit au côté de la tranchée une garde avancée de vingt maîtres, sur laquelle les ennemis firent sortie dans le dessein de la couper; je résistai à cet effort, et la grand-garde qui vint nous soutenir, ne nous trouva point rompus; nous repoussâmes les en-

nemis qui nous tuèrent trois cavaliers, et qui en perdirent davantage des leurs; je pris en cette occasion un gentilhomme du connétable de Castille, que j'allai présenter au maréchal d'Hoquincourt; il me commanda de le renvoyer à Gironne puisqu'il étoit domestique du connétable, qui l'avoit déjà prié par un trompette de lui accorder cette grâce. Je ne me rappelle pas du nom de ce gentilhomme; le connétable étoit un jeune seigneur de la maison de Velasques; la charge qu'il avoit est héréditaire dans sa maison, et bien qu'il fût connétable de Castille, il n'avoit aucune autorité sur les troupes, que celle que ses services pouvoient lui donner.

Le maréchal d'Hoquincourt qui avoit été à l'Académie à Paris avec le baron de Sabat, gentilhomme franc-comtois, désira d'embrasser son vieux camarade; il lui fit proposer une trêve de quelques heures qu'il accepta; ils se virent assez près de la ville, accompagnés de quelques officiers. Je me trouvai à cette entrevue, où le gentilhomme que j'avois pris prisonnier me présenta à son maître, et me donna une charge de glace qui étoit très rare dans notre camp, pour répondre, à ce qu'il disoit, aux honnêtetés qu'il avoit reçues de moi. Cette entrevue m'oblige de faire réflexion sur la bonne foy du baron de Sabat, qui sortit de sa place pour obliger le maréchal d'Hoquincourt, ce que peu de gouverneurs oseroient faire, crainte de surprise.

Le jour après, notre général, dont le canon avoit déjà fait une brêche raisonnable, fit donner l'assaut. Les ennemis repoussèrent nos gens avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de cesser leur attaque. Nous perdîmes beaucoup de monde, et dix capitaines du régiment de *Languedoc* y furent tués.

Cependant *Dom Jean d'Autriche*, qui étoit alors vice-roy de Catalogne, avoit assemblé des troupes et de la milice auprès de Barcelone, pour secourir la ville assiégée. Il marche dans ce dessein avec huit mille hommes. Le maréchal d'Hoquincourt l'apprenant, laisse des gardes à la tranchée et sort des lignes pour le combattre; il met son armée en bataille dans les lieux par où il falloit nécessairement que le secours passât. Dom Jean parut avec son armée à la pointe du jour et fit faire deux attaques, dont l'une réussit si bien qu'il jeta du secours dans la place du côté de la montagne après avoir forcé tout ce qui lui résista. Le maréchal, outré de douleur, voyant que son aile gauche, où les ennemis avoient fait leurs efforts, étoit rompue, courut à la droite, et s'arrêtant devant les régiments d'*Anjou*, de *Mazarin* et d'*Harcourt* tout hors d'haleine: « Messieurs, leur cria-t-il, « allons venger sur ce bataillon napolitain qui s'avance, l'affront que nous « venons de recevoir. » En même temps cette brigade de cavalerie marcha de front et le suivit. Le bataillon napolitain s'arrêta sur une éminence où il se trouva posté et nous attendit de pied ferme, nous contraignant de défiler pour l'approcher. La tête de notre cavalerie défila, mais ce bataillon faisoit un si grand feu qu'il nous tua d'abord un lieutenant et un cornette de *Mazarin* et dix cavaliers. Le maréchal, ralentissant sa première ardeur, se retira, ne voulant pas nous exposer à ce danger inutilement, puisque la place étoit secourue déjà.

Il lève alors le siège, et ayant déjà fait charger le bagage dès la nuit même qui devança le combat, il fit brûler le camp, et se retira en bel ordre.

(A continuer.)

Beaucaire—Imprimerie J. DUPUY



1881. 5me Série. N° 23.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES DE JEAN DE SABATIER

GENTILHOMME D'ARLES

Mémoires de cour et de guerre.

(Suite.)

Dom Jean d'Autriche voyant le siège levé, entra dans la place avec toutes ses troupes, et les fit marcher après le long de la rivière de Thé, qui séparoit les deux armées et qui dans cet endroit ne pouvoit se passer que sur un pont de pierre appelé le *pont Major*, que nous gardions encore. La plaine de Gironne se rétrécissant à demi-lieue de la ville par de petites montagnes qui la serrent, obligea notre armée qui se retiroit en bataille sur deux lignes, de défiler; elle étoit presque toute dans le défilé, et il ne restoit dans la plaine que quelques régiments de l'arrière-garde, quand la cavalerie des ennemis passant sur le pont Major que nous venions d'abandonner, marcha à nous; le maréchal d'Hoquincourt craignant de voir charger son arrière-garde, fit faire volte face à la cavalerie qui lui restait dans la plaine et marcha à celle des ennemis, qui ne pouvant soutenir notre effort se retira en désordre par le pont Major ou se sauva à la nage. Notre régiment fut un de ceux qui se trouvèrent à ce combat; nous perdîmes peu de cavaliers; il en mourut plusieurs des ennemis dont il y eut encore beaucoup de prisonniers. Le maréchal d'Hoquincourt après cet heureux succés se moquoit de *Dom Diego Cavaliero* commandant la cavalerie d'Espagne, qui avoit passé le pont Major avec tant de fierté, et l'avoit repassé avec tant de peur.

Nous ne fûmes pas plustôt à Madignan, où nous campâmes la nuit après le combat, que Dom Jean d'Autriche envoya un trompette à notre général pour le prier de faire chercher dans l'armée un peigne d'ivoire qu'un de ses pages, qu'on avoit tué dans la dernière occasion, portoit dans sa poche; ce peigne lui avoit été donné par une dame de Barcelonne, qu'il aimoit passionnément, et son trompette promettoit cent pistoles à qui le lui rendroit; mais on ne le trouva point, quelque soin qu'on prît pour le chercher. Le Baron de Sabat mourut de la fièvre, le jour même que Dom Jean secourut Gironne; il étoit capitaine des halebardiers de la garde du Roy d'Espagne, et lieutenant général dans ses armées; il ne buvait que de l'eau, parce qu'étant jeune il tua, après avoir fait la débauche, un de ses proches parents.

Notre armée repassa les Pyrénées,

et fut en quartiers de rafraichissement dans le Roussillon et dans la vallée de Conflans.

Un mois après, le maréchal d'Hoquincourt apprenant que les ennemis étendoient leurs quartiers jusques à Jonquière, qui est au pied des Pyrénées, et qu'ils incommodoient fort la ville de Castillon, entra encore dans la Catalogne avec toute son armée, qui avoit été augmentée par des troupes qu'on lui envoya de Guienne. Il surprit les ennemis à Madignan commandés par Dom Louis Poderic, et en défit une bonne partie. Il leur prit neuf ou dix étendards qu'on envoya au Roy. Ainsi le maréchal se vengea de l'affront qu'il avoit reçu à Gironne, comme il disoit à tous ceux qui alloient prendre part à l'heureux succés de cette dernière occasion. L'armée eut ses quartiers d'hiver en Languedoc et dans le pays de Foix. La compagnie de Brizac fit son premier logement à Limbersac, qui est à trois lieues de la ville de Foix. Le seigneur de ce village étoit frère du baron de Léran, qu'on avoit mis depuis peu en prison à Toulouse; il pria le sieur de Brissac d'y aller avec lui solliciter pour son frère à qui on alloit faire le procès. Je fus de ce voyage. Comme nous arrivâmes à Toulouse, nous aprîmes que le Parlement avoit condamné le baron de Léran d'avoir la tête tranchée, et nous le vîmes exécuter le jour après. On avoit accusé ce gentilhomme de concussion et de meurtre ; mais on dit que l'attachement qu'il avoit eu pour le prince de Condé et que le passage qu'il avoit donné sur ses terres au comte de Marin, quand il quitta la Catalogne contre les ordres du Roy, avoient été les principales causes de sa mort.

Notre compagnie sortit de Limbersac pour passer le reste de l'hiver dans les plus hautes montagnes, qui séparent le pays de Foix de la Catalogne et de l'Arragon. Nous fûmes en garnison dans un bourg nommé Causou, où les habitants n'avoient pas encore vu des gens de guerre, ni même leur seigneur, qu'ils ne vouloient pas recevoir et que nous y menâmes. Tous les habitants de ce lieu étoient *miquelets* (c'est le nom qu'on donne aux bandits et aux voleurs qui courent les Pyrénées) ; nous n'y fûmes pas longtemps, parce que nous n'y étions pas en sûreté ; et nous allâmes à Unac à deux lieues de là. Nous n'étions pas mieux dans ce village, dont le curé qui était lui-même *miquelet*, fut accusé d'avoir fait tuer à la porte de sa maison deux de nos cavaliers.

Le comte de Marin, qui commandoit les troupes de cette province, ne croyant pas que notre compagnie pût subsister dans ce village, la fit loger avec deux autres de notre régiment à Luzenac, situé dans un vallon où passe la rivière de l'Ariège, qui dans ce lieu n'est pas loin de sa source; les villages voisins contribuoient pour la subsistance de ces compagnies.

Les capitaines et la plupart des officiers voyant le quartier d'hiver bien établi, allérent chez eux ou à Toulouse; je restai dans ce quartier, où je commandai les trois compagnies.

Dans un lieu si désert et si éloigné du commerce du beau-monde, je fis tout mon possible pour y trouver du divertissement et pour me fournir matière de rire ; je ne marchois jamais devant les paysans qu'avec six cavaliers devant, le mousqueton sur l'épaule, que je faisois appeller mes gardes de corps ; quand les consuls des villages voisins portoient leurs

contributions, ou qu'ils vouloient me parler de quelque affaire, je les faisois introduire et leur donnois audience avec cérémonie ; me divertissant de cette manière, j'étais si fort respecté de ces paysans, que nous eûmes pendant un mois plus de contribution qu'il nous en falloit.

Cependant ces peuples sauvages se lassèrent de contribuer, et ils maltraitèrent les cavaliers que j'y envoyois ; j'en écrivis au comte de Marin, qui m'envoya cinquante mousquetaires et un lieutenant du régiment de Grammont pour m'aider à exiger nos contributions; cette recrue fit prendre les armes à tout le voisinage, et quelques jours après, quatre cents miquelets se saisirent des défilés, par où il falloit passer pour aller aux villages qui contribuoient. Dans ce contre temps je ne sçavois que devenir, n'ayant pas assez de monde pour me frayer un passage dans des lieux si étroits et si rudes, et le comte de Marin à qui je pouvois seul demander du secours, étant à dix lieues de là ; l'état où je me trouvois m'obligea d'envoyer à ces *miquelets* le consul de Lurenac qui m'étoit affidé, pour traitter de quelque accomodement avec leur chef, qu'on appelloit *Barbe*, qui fut pendu l'année d'après à Toulouse pour des meurtres. Cet honnête homme écouta le consul de Lurenac, et me promit un libre passage pour aller à mes contributions, pourvu que nous ne demandassions rien à son village, et que nous le laissassions passer avec trente bandits sur le pont de Lurenac toutes les fois qu'il le voudroit ; je lui accordai ce qu'il demanda, et je fus contraint de consentir ainsi, en lui donnant le passage du pont, qu'il volât dans les montagnes voisines.

Cependant je fis sçavoir tout cela au comte de Marin et à mon capitaine qui étoit à Toulouse, et qui demanda à ce comte un autre quartier pour sa compagnie et pour les deux autres ; on les lui accorda, et nous fûmes logés dans des hameaux à une lieue de Foix. Je passai quelques jours dans cette ville avec assez de plaisir. Le régiment d'Harcourt infanterie y étoit en garnison, et bien des gentilshommes de la campagne s'y étoient retirés avec leur famille. J'appris alors que dix cavaliers de la compagnie, dont j'étois cornette, avoient déserté ; cela me fâcha fort, m'imaginant que ces cavaliers n'auroient osé se sauver si j'eusse été au quartier ; j'envoyai en même temps un cavalier à Toulouse, pour en avertir mon capitaine, et je courus après les déserteurs.

Je pris par bonheur le chemin de Carcassonne, et marchant incessamment sans en apprendre aucune nouvelle, je trouvai à une lieue de Béziers dans le grand chemin, un de leurs valets ; il me dit que son cheval s'étant rendu, on l'avoit abandonné, et que les cavaliers alloient en Provence, dans le dessein de prendre parti dans les troupes du duc de Guise, qui devoit s'embarquer pour Naples. Je fis en même temps toute la diligence possible, et j'arrivai à Montpellier à minuit. Les portes étant fermées, je fus dans les faux bourgs où j'appris que mes déserteurs étoient logés ; je parle adroittement à leur hôte, et m'étant fait connoître à lui, je mis en sûreté, auparavant qu'il fût jour, les chevaux et les valets ; j'entrai après dans leur chambre, et je les trouvai tous au lit. Un d'eux sauta à terre, et ayant pris un mousqueton, qui était sous son chevet, le tira sur moi, mais

il fit faux feu ; je me saisis d'abord de lui, l'hôte, mon valet, et quelques voisins que j'avois fait monter avec moi, m'aidèrent à le désarmer, et à prendre les armes et les habits de tous les autres. Ils se mirent à genoux, et me demandèrent grâce ; mais ne pouvant pas la leur faire, je les laissay tous en chemise sous la garde des bourgeois du voisinage, que j'avois armés de leurs armes. Je fus trouver après le prince de Conty, qui devant commander la campagne prochaine en Catalogne, s'étoit arrété à Montpellier où il faisoit tenir les états. Je priai ce prince à qui j'appris tout ce qui m'étoit arrivé, de m'aider de son authorité à faire mettre ces cavaliers en prison ; il ordonna qu'ils y fussent conduits. Mon capitaine qui me suivoit en poste arriva alors, et nous ramenâmes les déserteurs au régiment. Ils furent jugés par le conseil de guerre, qui en condamna trois, qni tirèrent au sort, à être passés par les armes ; ils furent exécutés au mas d'Azil, dans le pays de Foix.

(à suivre.)

MÉMORIAL
OU LIVRE DE RAISON
DE
JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE
ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

(Suite)

1766

Le 9 janvier, M. Anselme, chanoine de la Major, est mort. M. Giraud, conventuel, lui a succédé.

Le 28, M. le marquis de St-Andiol a épousé Mlle de Perrin à St-Andiol.

Cette année on a permis l'usage de la viande 4 jours par semaine pendant tout le caresme.

Le 16 février, on a volé la boîte des hosties consacrées, aux Dominicains.

Le 18, M. le conseilier Bouchaud est mort à minuit. (1)

Le 24, Mme de Bouchaud, son épouse, est morte à 10 h. du matin. (1)

Le 8 avril, M. Auphant a épousé Mlle Esparvier.

Le 17 mars, Mlle de Guadagne est morte à St-Césaire.

Le 19, M. de Faucon père est mort âgé de 86 ans.

Le 1er juillet, le Père Eymar, ex-jésuite, est mort.

Le 10, on a appris que le clergé de France avait accordé une pension de 200 livres à Me de Nans, religieuse à la Visitation.

Le 17, M. de Grille-Porcellet a fait des excuses sur le théâtre à M. d'Icard pour avoir manqué au rendez-vous.

Le 27, on a délibéré au conseil d'acheter les maisons de M. d'Avignon de Malijay. (2)

Le 29 aoust, M. le Chanoine Duquesne est mort. Le Chapitre a nommé à son canonicat M. de Castellet.

Le 2 septembre, M. de Nori est mort.

Le 15, M. le Marquis de St-Andiol est mort à 5 heures du matin, âgé de 43 ans, jour de sa naissance.

M. Féraud a épousé Mlle Carrelet.

Le 16, M. l'Archevêque a nommé M. de Brie au canonicat de M. de Castellet.

Le 22, on a assigné le père Castellet devant son provincial.

---

(1) L'an 1766, le 17 février, est mort Jean François de Bouchaud, conseiller du Roy en la Sénéchaussée d'Arles, à l'âge de 75 ans, et le 24 dudit mois et an, Marguerite de Servan, son épouse, est décédée aussi à 70 ans... — Registre de la paroisse Notre la Principale (Bonnemant, *Nobiliaire*, II, verbo *Bouchaud*) E. F.

(2) Pour agrandir la place du marché. Ces maisons faisaient face à l'Hôtel-de-Ville, et étaient situées tout près de l'obélisque, dans la partie méridionale de la place dite aujourd'hui de la République. — E. F.

Le 27 septembre, on a mis la grille de fer à la Transfiguration. (1)

Le 1er octobre, M. de Manville père est mort. (2)

Le 5, M. Datty neveu est mort.

Le 14, M. Fabre, bénéficier, a pris possession pour M. de Brie.

Le 27 octobre, M. Escavy est parti pour St-Maximin.

Le 31, M. de Brignac de Lubersac, (3) capiscol, est arrivé de Paris.

Le 12 novembre, M. de Belmont est mort à Aix, venant d'être nommé grand-prieur de Toulouse.

Le 2 novembre, le Roy a accordé à Mme de St-Andiol, belle-fille, 1200 livres en appointements, et la province 200 livres de pension à Mlle de Beaujeu 3e.

Le 16, M. Imberti a résigné son prieuré de Trinquetaille à M. Fournier sous la pension de. . . .

Le 17, M. Léonard a pris possession de la cure de St-Julien à luy résignée par M. Simon le 26 octobre.

Le 18, M. Barralier a pris possession de la bénéficiature de son frère.

M. Pomme fils nommé par le Roy médecin consultant.

1767

Le 22 janvier, M. le Conseiller Lanau est mort à sa campagne.

M. Sabatier a été nommé garde de la Manche. (4)

Le 16 février, Mlle de Grille d'Estoublon a épousé M. de Malijay.

Le 19, M. Fournier a pris possession du prieuré de Trinquetaille à 2 heures après-midy.

Le 24, M. Datty a épousé Mlle Noguier.

Le 28, M. Bonard a épousé Mlle Baud.

Le 1er mars, Mlle Thérèse de Loinville a épousé M. de Clapier d'Hières.

Le 9, M. de Beaujeu *moustache* est mort.

Le 16, on a abattu les maisons de M. d'Avignon. (1)

Le 25, le Père Michel a prêché *les Antiquités*. (2)

Le 23 may, M. d'Oppède est mort.

Le 26, les dames de Bruxelles sont parties.

Le 21 juin, M. Fournier notaire est mort.

Le 3 aoust, on a fait la cérémonie du baptême du fils de M. de Lieutaud. (3)

Le même jour, M. de Latour est mort.

Le 15 septembre, M. Dubrau de Bonijol a épousé Mlle de Pérignan cadette (Victoire).

Le 27, M. Estrangin fils aîné est mort.

Le 8 octobre, Mme Blesin est décédée.

Le 14, on a mis la grille de fer à Saint-Estienne. (4)

Le 16, M. de Robiac, sacristain, est mort âgé de 65 ans. (5)

---

[1] Nom d'une chapelle dans l'église St-Trophime. - E. F.

[2] Il s'agit ici de Joseph de Barrême, seigneur de Châteaufort, de St-Véran et de Manville, époux de Dame Pierre de Piquet. Il mourut à l'âge de 78 ans. Bonnemant, *Nobiliaire*, I, *verbo Barrême*, page 2.] - E. F.

(3) Neveu de l'Archevêque d'Arles [Livre de raison d'Honoré Balthazar, *Musée*, 1re série p. 147.] E. F.

[4] Garde de la marine.

(1) Voir ci-devant note 2 page 180.

(2) Le sermon des Antiquités, qui était prêché solennellement, le 25 avril de chaque année, jour de St-Marc, dans l'église de la Major, en présence des Consuls en chaperon et du corps municipal. « Dans ce discours, dont le plan était invariable, l'orateur passait en revue l'histoire religieuse, littéraire et guerrière du pays. Tout ce qu'Arles avait produit de savant illustres, de prélats vénérés, de guerriers intrépides étaient évoqués du fond de leurs tombeaux pour l'exemple, peut-être aussi pour la condamnation des auditeurs... » [J. Galle]. Le peuple, toujours frondeur, et vexé des éloges hyperboliques qui tombaient de la *chaire de vérité* à l'adresse des consuls et des nobles de la cité, appelait ce discours *lou sermoun deis messorgues* [le sermon des mensonges.] — E. F.

(3) Voir les détails dans le Livre de Raison d'Honoré Balthazar, *Musée* 1re série page 147.

[4] Chapelle dans l'église St-Trophime.

[5] Vers la fin d'octobre, M. l'abbé de Grille de Robiac, sacristain de la métropole, est mort. L'abbé Lubersac, neveu de l'archevêque, l'a remplacé. (*Livre de raison d'Honoré Balthazar, loc. cit.*) E. F.

Le 20 M. de Lubersac a pris possession du sacristanat.

Le 3 novembre, M. de Laurens de Beaujeu a pris possession du capiscolat qu'avait M. de Lubersac.

Le 6 au matin, M. de Brie a pris possession du canonicat de M. de Beaujeu de Laurens.

Le 7, M. de Nicolay a acheplé le mas de Grossy.

Le 8, on a appris que M. de Lubersac avait été nommé aumônier du Roy.

Le 18, Mgr l'archevêque est arrivé de Paris, où il était depuis le 6 février 1765.

Le 21, M. l'archevêque a nommé M. Trouchet au canonicat qu'avoit M. de Brie, et il a pris possession le 23 à 11 heures du matin.

Le 23, M. le bailli de Grille est mort. (1)

Le 6 décembre, M. Guigues, bénéficier de St-Sauveur, est mort.

En 1758, dans le mois de novembre, M. de Montclar ayant été nommé archidiacre d'Orléans, a résigné son canonicat de St-Sauveur à M. Viany neveu du prieur de St-Jean, âgé de 71 ans.

(A continuer.)

[1] Le bailli de Grille était lieutenant général; il mourut dans la maison du marquis de Grille son neveu. [ms. Pomme] — E. F.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(Suite)

1524

Viguier: *Jean de Tieulloi,* d'une noble maison de Beaucaire.

Consuls: *Louis de Saint-Martin,*
Jean de Meyran,
Fouquet Olivier,
Trophime Usane, bourgeois.

Sous-clavaire: Louis Gallon, bourgeois.

Capitaine de la ville: Pierre de Fulconi.

Trésorier: Jean Cheynet.

— Le 3 Mai, Honoré des Porcellets, seigneur de Maillane, fils aîné de Pierre II et de Marguerite de Piquet, épousa Marguerite de Pontevès, fille de Tannegui, seigneur de Cabannes, et de Jeanne de Villeneuve de Trans.

1525

Viguier: *Guillaume d'Autric,* seigneur des Beaumettes.

Consuls: *François de Castillon*, seigneur de Beynes.
Nicolas de Joannis,
Antoine Carbonel,
Antoine Ferrier, (1)

Sous-Clavaire: Christophe de Boche.

Capitaine de la ville: Martin Gavarry, bourgeois.

Trésorier: Jean de Bindrai.

Juge: Thomas de Raoulx.

— Le 24 Février, François Ier fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, après avoir eu deux chevaux tués sous lui.

1526

Viguier: le précédent.

Consuls: *Boniface de l'Estang de Parade.*
Honoré de Bastoni,
Jean Rhodès,
Trophime Amphoux. (2)

Sous-Clavaire: Jacques Bernard dit Guinot.

Capitaine de la ville: Jacques Guilloty, docteur.

Trésorier: Gaspard Ferrier.

Le 14 janvier, traité à Madrid par lequel le roi François Ier fut renvoyé en France, sous des conditions fort déraisonnables. Le Dauphin et son frère Henri furent mis en ôtage.

(1) Les *Annales* de J. D. Véran ne donnent point les noms des Consuls de cette année.

(2) Les *Annales* de J. Did. Véran ne mentionnent aucun fait relatif à l'année 1526 — même observation qu'à la note précédente.



1527

Viguier: *Antoine de Castillon,* chevalier, seigneur de Cadarousse.

Consuls: *Antoine de Quiquéran*, baron de Beaujeu, maître d'hôtel du roi,
Jean de Bindrai,
Jean Cotignac dit *Milmar,*
Antoine Icard, bourgeois.

Sous-Clavaire: Jacques de Malsang.

Capitaine de la ville: Jean Robert.

Trésorier: Nicolas de Joannis.

— Le 30 Mars, François Ier déclara maintenir la Communauté dans la possession des *pâtis*, avec pouvoir de les affermer.

— Mariage d'Honoré des Porcellets, baron de Fos, avec Magdeleine de Quiquéran, fille de Jean et de Marguerite de Boïc.

1528

Viguier: *Jacques de Balarin.*

Consuls: *Jacques de Renaud*, seigneur l'Alen.
Jacques de Romieu,
Jean Daugières, notaire,
Antoine Barthélemy, bourgeois, (tige de la noble maison d'Anonelle).

Sous-Clavaire: Martin Gavarry, bourois.

Capitaine de la ville: Christophe de che.

Trésorier: Jean Biele.

– Jacques de Ménas, était Grand Prieur Saint-Gilles.

– La Communauté donna 6,000 livres r subvenir au paiement de la rançon enfants de France en ôtage.

- Le dérangement de saison fut des plus aordinaires; l'hiver fut dans l'été et haleurs en hiver; il en fut de même rintemps et de l'automne, ce qui dura u'en 1533.

1529

guier: *Louis de Léotaud*, d'une noble lle de Tarascon dont une branche s'ét dans Arles et prit le nom de *Donine*,

Consuls: *Trophime de Boïc,*
Pierre de Balbi,
Mathieu Espinaud,
Jacques Bernard. (3)

Sous-Clavaire: Pierre de Romieu, chevalier.

Capitaine de la ville: *Jean Carlety.*

Trésorier: Guillaume de Brunet.

— Le conseil délibéra qu'il serait fait annuellement, la veille de la fête de Saint-Jean-Baptiste, une course de chevaux dans les herbages du domaine de *Gimel*, en Camargue, et de donner pour prix une *canne* de satin ou de damas.

— La Communauté donna aux Commissaires du roi autres 6,000 livres pour la rançon des princes.

— Grande inondation et disette. La peste continuait ses ravages.

1530

Viguier: *Jacques de Renaud*, seigneur d'Alen.

Consuls: *Pierre d'Arlatan*, seigneur de Beaumont.
Jean de Sanson,
Georges d'Urbanne,
Nicolas Meyran. (4)

Sous-Clavaire; Pierre Demans, (5) chirurgien.

Capitaine de la ville: Louis de Cays, chevalier.

Trésorier: Simon Gilles, marchand.

— Le 23 Mars, l'empereur Charles-Quint donna l'île de Malthe à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

1531

Viguier: le précédent.

Consuls: *Louis de Castellane,* seigneur de Laval.
Pierre de Grille,

(3) Même observation qu'à la note 1

(4) id.

(5) *De manso*, Dumas? — E. F.



Trophime Usane,
Jean Destrech. (6)
Sous-Clavaire : Antoine de Saint-Martin.
Capitaine de la ville: Antoine Voulte,
Trèsorier: Vincent de Privat.

— Le roi François I[er] déchargea la Communauté de 30,000 livres et lui confirma ses privilèges, en considération de ses services.

1532

Viguier: Le même.
Consuls : *Ardouin de Pontevès,* seiugner de Cabanes.
Jean de Quiquéran, seigneur de Ventabren,
Trophime Amphoux,
Jean Camaret, notaire. (7)
Sous-Clavaire: Jean Lavabre, bourgeois.
Capitaine de la ville : Pierre de Donine.
Trésorier : Simon Nicolas, apothicaire.

— Le roi accorda à la Communauté une exemption de 6,000 livres pendant six ans pour être employée à la réparation des remparts.

Le 1[er] Mars, la ville fut délivrée de la peste. Bientôt après il survint une maladie appelée *Trousse-galant* qui enleva beaucoup de monde — et une grande disette. (8)

1533

Viguier : Le même.
Consuls: *Jérôme de Varadier,* seigneur de Saint-Andiol.
Joseph de Boche, sieur de Vers.
Jean Cotignac Milmar,
Hugues Spiard.
Sous-Clavaire : Louis de Cays, chevalier.

(6) Même observation qu'à la note 1.

(7) id.

(8) Les Annales de J. Did.-Véran rapportent ce fait à l'année 1528.

Capitaine de la ville : Amédée Ferrier, apothicaire.
Trésorier : Gaucher Mathieu de Male.

1534

Viguier : ledit *Jacques de Renaud,*
Consuls: *François de Castillon,* seigneur de Beynes.
Jacques de Chiavari,
Etienne Meyran,
Thomas Cabanis.
Sous-Clavaire: Trophine Maimbert, bourgeois.
Capitaine de la ville: Claude de Bardoche.
Trésorier: Gilles Drivet, ex-fustier.

— Défense de prêcher la doctrine de Jean Calvin, fameux hérétique de Noyon.

(à suivre.)

ANA

Un charcutier de Tarascon
Sur le marché criait : Saucissons d'Arles.
Un passant, hâbleur et gascon,
Lui dit : Je viens du pays dont tu parles
Et je connais ta fabrication.
Ce n'est pas chair de bœuf, c'est d'âne.
— C'est faux, dit le marchand, la preuve te [condamne]
Tu serais déjà saucisson.

X.

Le **MUSÉE** parait par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.
On s'abonne à Arles, chez M. P. Bertet, libraire, place de La Major, ou 12, place du Forum.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Emile Fassin, directeur de la Revue.
Quelques collections complétes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.
Les 2[e], 3[e] et 4[e] séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.
Le volume de 1868 est livré au prix de 2 francs.

Beaucaire — Imprimerie J. DUPUY

1882 5me Série N° 24

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

LE PALAIS DE LA TROUILLE ET LE PORTAIL DES CHATAIGNES.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur nos monuments antiques font dériver le nom donné au palais de Constantin du mot grec *Troûlla.* Si l'on ouvre le dictionnaire d'Henri Estienne, l'on trouve ce mot ainsi expliqué : *Itâ porrò appellant vulgò scriptores Byzantini hemispheria in medio ædium sacrorum.*

Palais de la Trouille voudrait donc dire *Palais du Dôme.*

Cette étymologie me paraît bien contestable.

C'est en 314 que Constantin retournant de Bretagne, reconnu par Galère, sous le titre de César, comme souverain des provinces situées au-delà des Alpes, s'arrêta à Arles.

C'est aussi cette époque que l'on assigne à la construction du palais.

Mais cette date même et la forme de l'édifice excluent une appellation byzantine.

Ce n'est que quelques années après, — de l'an 329 à l'an 330, — que Constantin entreprit sinon la fondation du moins la restauration de Constantinople.

Il construisit dans le style d'architecture auquel il a donné son nom, et avec cette ardeur fébrile des hommes accoutumés à tout voir plier devant eux : forum, thermes, palais, greniers publics, péages et bâtiments d'administration.

Nouvellement converti à la religion chrétienne, il n'épargna ni le nombre ni la magnificence des églises. On cite de lui la Sainte-Paix, qui devait plus tard être enserrée dans l'enceinte grandiose de Ste-Sophie ; — Les Saints-Apôtres ; — Sainte-Anne et Saint-Michel. Mais le style byzantin n'existait alors qu'en germe, et les églises ne montraient encore aucune de ces coupoles élégantes dont le génie oriental couronna plus tard ses monuments.

Comme nous l'apprend *Eusèbe* dans son Histoire Ecclésiastique, le vaisseau de ces églises n'était point autre chose que la grande salle d'un bâtiment ordinaire, à l'extrémité de laquelle se détachait une *cella* ou petite rotonde étroite et courte.

Cette forme était celle des basiliques payennes, sortes de maisons communes, qui existaient dans toutes les villes soumises à l'administration romaine, et qui servaient à la fois de tribunaux et de bourses de commerce.

La disposition de ces édifices s'adaptait si bien aux usages du culte que les chré-

tiens s'en emparèrent même dès Constantin.

Le faîte de ces constructions conserva longtemps la forme d'un toit ordinaire, s'élevant au-dessus de la rangée des fenêtres cintrées qui surmontaient les colonnes intérieures, et laissant apparaître au dehors ses solives saillantes.

Ce n'est que bien plus tard, soixante ans après, sous Arcadius peut-être, qu'au centre de la croix que formait l'édifice s'élevèrent les hémisphères désignés sous le nom de *Troûlla*.

Le palais d'Arles était depuis longtemps bâti lorsque commencèrent à paraître les dômes byzantins dont il aurait pris le nom.

Si notre édifice présente à l'œil cette grandeur lourde et sans grâce, cette combinaison de petits matériaux et de briques diverses qui marquent la pauvreté, la nudité de la forme; si l'intérieur révèle à peine quelques cintres de forme élégante appareillés avec art, il ne faut point oublier que ce palais devait être à un moment donné mis en état de défense.

Le souvenir des Francs qui, avec *Chrocus*, leur chef, envahirent Arles en 260, livrèrent la ville au pillage et démantelèrent ses murs, ne pouvait point être éteint et certainement les constructeurs de l'édifice ne lui donnèrent cette masse imposante qu'afin qu'il pût mieux résister à une attaque imprévue.

Dès le VIIIe siècle, les Sarrasins d'Espagne envahirent notre région. Quoique Arles leur eût présenté peu de résistance, néanmoins les palais, l'amphithéâtre et tous les grands édifices romains ayant été convertis en ouvrages de défense appelèrent la colère du vainqueur. La tradition nous rapporte que la plupart de ces grands monuments furent abattus ou mis hors d'état de servir de refuge à la population.

Un motif seul de sécurité explique pareille dévastation qu'on ne saurait attribuer à une rage imbécile contre la pierre inerte.

A la démolition des toitures et des terrasses qui protégeaient les vastes salles et le sommet des tours dut se borner l'action des vainqueurs.

Le sol ne présente aux yeux ni pans de murailles renversés, ni blocs agglomérés gisant épars; à peine quelques fûts de colonnes en granit commun brisés dans leur chûte restent-ils aux lieux où furent les cours; le reste a été enlevé ou noyé dans des constructions sordides, ou transporté au loin pour servir de bornes durables le long des routes ou sur les confins des grandes propriétés.

Les couronnements une fois détruits, la ruine vint surtout de l'abandon. Le peuple pauvre s'y créa des habitations parasites; les passages du palais devinrent des rues, et quelques tours occupées ou acquises par des citoyens plus riches ou plus hardis que le menu peuple, restèrent debout en témoignage du passé.

Dès le Xe siècle — le caractère des débris de la construction en fait foi — la chapelle de St-Sauveur formait un édifice au milieu du palais.

La tour de la Trouille était couronnée d'ouvrages de défense en grand appareil, élevés sans doute à l'époque du siège de Trinquetaille par Raymond Béranger II, en 1145.

Aussi le séjour du Comte d'Arles et plus tard des Comtes de Provence paraît-il impossible et lorsque Bovis, dans la *Royale Couronne d'Arles*, et plus tard Bouche qui le répète, rapportent que le Château de

la Trouille a servi de demeure aux Rois d'Arles et aux Comtes de Provence jusqu' au roi Réné, ils énoncent un fait en contradiction manifeste avec l'état des lieux et la tradition.

Tout au plus la tour a-t-elle pu servir de lieu de réunion aux conseils de la Communauté ou du Comte ; nous trouvons, en effet, dans nos vieilles écritures, le cautionnement fait par la ville d'Arles à Raymond Béranger, comte de Provence, de mille marcs d'argent pour la mise en liberté d'Hugues des Baux, *actum in palatio Communis Arelatensis* — mais cette désignation peut s'appliquer à tout autre lieu

A cette époque, presque tous les actes portaient, comme ils le portent encore, l'indication du lieu où ils étaient passés; ils donnaient même la désignation du lieu dans le lieu (*locus loci*). L'on rencontre : *Facta in Arelate publicè, factum in castro factum in domo militiæ Templi, actum in camera domini Comitis, actum in aulâ domini archiepiscopi....*

Mais deux actes seuls se trouvent datés non pas du palais de la Trouille, mais de la salle, de la grand'salle de la Trouille.

Ces actes, dont les originaux dépendent du fond du grand prieuré de Saint-Gilles, existent aux archives de la Préfecture à Marseille, et M. Blancard a bien voulu me les communiquer avec son obligeance habituelle.

Ce sont deux chartes émanées de Raymond Béranger V, Comte de Provence — mais non point Comte d'Arles, terre de l'Empire : — l'une du 25 juin, l'autre du 12 juillet 1232. Elles contiennent : 1° la confirmation des biens que possédait en Provence la maison des pauvres de l'hôpital de Jérusalem ; 2° la confirmation d'un droit de dépaissance par toute la terre de Provence, concédé par Ildefonse en 1182, le 5 des ides de décembre.

Les deux chartes désignent le lieu où elles ont été données : *Actum in aulâ Trolliæ, in camerâ majori Trolliæ.*

Evidemment cette désignation ne peut se rapporter qu'à ce qui restait et à ce qui reste encore du palais de la Trouille, la grande tour et probablement la chapelle St-Sauveur.

Mais les circonstances mêmes dans lesquelles furent octroyées ces chartes et plusieurs autres datées d'Arles, à la même époque, montrent que Raymond Béranger, loin d'occuper une demeure de Souverain, n'était que l'hôte des Arlésiens.

Obligé de ménager l'Archevêque et une république jalouse qui allait bientôt s'ériger en confrérie, repoussé de Marseille par le Comte de Toulouse, renié par la ville de Tarascon, qui se ligue avec ce dernier *envers et contre tous* (*Excipimus ecclesiam romanam, D. imperatorem, D. regem Franciæ et Arelatensem episcopum* l'église romaine, l'empereur, le roi de France, l'archevêque d'Arles exceptés), réduit à lutter contre une foule d'ennemis étrangers et domestiques, il n'a d'appui que les Arlésiens.

Aussi, a-t-il accepté une demeure modeste (les débris du palais du Souverain) Il n'est point chez l'archevêque, qui de tout temps a reçu les rois, les comtes et les grands seigneurs.

Ces chartes mêmes ne concernent pas le territoire arlésien ; l'une d'elles en effet est en opposition formelle avec l'art. 164 des statuts : *Quod bestiæ domorum religiosorum et extraneorum non pascent in Cravo.*

Raymond-Béranger n'avait pas même un pouvoir nominal à Arles et sur les lieux qui conservèrent longtemps le nom de terres adjacentes au comté de Provence, et ce n'est que par une convention postérieure du 14 des kalendes de septembre 1239 que le conseil communal d'Arles se décida, sur les instances de l'archevêque Jean de Beaussan (*Nos prænominatus archiepiscopus præsente et volente)* à abandonner tous ses droits au Comte pour le temps de sa vie *(toto tempore vitæ vestræ)*.

Ce séjour momentané dans la grand' salle de la Trouille, l'absence de tout titre plus rapproché de nous, témoignent de l'ancienneté de la dénomination du lieu et de l'état du palais, dont les débris pouvaient tout au plus recevoir un prétendant Ils n'infirment en rien notre sentiment.

Les Bozon résidèrent presque toujours à Vienne, et c'est pendant un séjour temporaire à Arles que Geoffroi I y mourut en 1063 et qu'il fut enseveli à Montmajour, ainsi qu'en témoigne sa pierre tombale.

Si le palais de la Trouille avait été réellement habitable, les Empereurs et les Rois venant dans Arles l'auraient occupé.

L'empereur d'Allemagne Frédéric I[er] Barberousse séjourna dans notre ville en 1178; le 27 des kalendes d'Août, il fut couronné roi d'Arles avec sa femme Béatrix de Bourgogne et son fils Philippe par Raymond de Bollène, archevêque. Il confirma les privilèges que Conrad, son prédécesseur, avait accordés à l'archevêque et au chapitre. Si le palais avait conservé, je ne dirai pas sa magnificence ancienne, mais seulement une importance suffisante, l'Empereur eût confirmé ces privilèges de son palais, du lieu ou séjournait la puissance impériale; mais non. L'acte est fait en l'église cathédrale: *facta est hæc transactio in porta Sancti Stephani*.

L'empereur Charles IV vint deux fois à Arles, en d'abord, où il confirma les privilèges concédés par ses devanciers à l'Église d'Arles, et en 1354, où il reçut dans S[t]-Trophime la couronne impériale des mains de Guillaume de la Garde, archevêque, en présence des ducs de Savoye et de Bourbon, de Raymond d'Agoult, grand Sénéchal de Provence, et de plusieurs évêques, abbés et seigneurs; rien ne révèle qu'aucun membre de cette royale assistance ait été reçu au palais de la Trouille. L'Empereur passa deux jours dans Arles et *descendit à l'arcevesquat*, comme le disent les mémoires du temps. (*Musée*, 1877, page 190).

La seconde et célèbre convention de 1385 entre le Comte Louis II, qui n'avait alors que neuf ans, assisté de sa mère régente et tutrice la reine Marie, et la ville d'Arles, se passe à l'archevêché (*ambo simul sedentes in eorum solio regio ædificato in domo Archiepiscopi Arelatensis, in quâ habitant ipsi domini Regina et Rex et Comites*.)

Enfin, en 1412, le 5 de juin, la Reine femme du roi Louis descend par le Rhône à Arles et *prene ostal en la casa de Tropheme Reynaud; aqui demoret tres jours et apres s'y rendet à l'arcevesquat, et aqui demoret jusqu'à XXV d'octobre* (Bertrand Boysset — *Musée* 3[e] Série, page 144).

Si l'on en croit d'ailleurs nos vieux titres, le quartier de la *Trouille* aurait été de toute ancienneté le séjour du peuple le plus infime.

On trouve aux archives départemen-

tales (1) un parchemin de l'an 1176, par lequel Ildefonse, roi et comte de Provence passe reconnaissance à Bertrand de Porcellet de la somme de 1200 sols melgoriens qu'il a prêtés au roi, et il lui assigne en gage, entre autres droits et revenus, « huit deniers et une livre de poivre par chaque esclave sarrasin vendu à Arles, trois sous par chaque tonneau de vin ou *trouille* (*trolliou,* en bas-latin *trulla*) des cabarets établis au quartier de la Trouille, en aval du Rhône, et une livre de poivre par chargement de deux bateaux de châtaignes.

C'est une coïncidence singulière que celle des *trouilles* des cabaretiers et du nom du palais ; l'on n'en saurait véritablement rien conclure, sinon que les abords du palais n'étaient pas mieux hantés que de nos jours.

L'acte cité nous apprend cependant que les régions du Rhône supérieur où croît le châtaigner, écoulaient leurs produits par le fleuve, et que les bateaux portant le fruit de cet arbre avaient à Arles un port spécial : ce qui nous donne l'origine du nom que portait une porte de la ville, depuis peu disparue, ouvrant sur le Rhône en aval du palais de la Trouille: *Portail des Châtaignes.* (2)

Que la ruine fût complète et qu'un grand évènement seul pût l'expliquer, c'est ce qui ne peut faire aucun doute ; le nom cependant restait, mais était-ce bien le nom d'origine grecque ? Pourquoi donc chercher ailleurs que dans notre langue provençale l'origine du nom donné aux ruines de notre palais ?

En l'ancien temps, l'olivier ne tendait point encore à s'éloigner des bords de la Méditerranée. Cet arbre croissait presque sans peine, et nos pères ont eu des récoltes merveilleuses. Aussi, les moulins à triturer les olives avaient-ils été établis partout où de fortes constructions permettaient d'appuyer les meules à broyer les pépins et les presses à serrer le marc des olives. Il y a peu de temps encore, nous avons vu dans l'amphithéâtre romain sous les anciens escaliers de la *Crotte,* aujourd'hui détruits, un splendide moulin à huile.

Sinon dans les ruines du palais lui-même, du moins dans la caserne des milices, qui existait tout auprès, devait se trouver un lieu de fabrication semblable.

Or, si l'on prend Ducange et que l'on s'arrête au mot *Truellium — Troillium*, l'on trouve pour explication : *molendinum quo olivæ aliave grana ad oleum conficiendum premuntur.*

Notez que les titres anciens portent : *Trolia;* que c'est là la dénomination du moyen-âge ; enfin, que de nos jours ce que nous dénommons en provençal la *trouille* est le résidu de l'olive comprimée.

Je crois donc que notre dénomination provençale est l'étymologie vraie du nom de notre palais.

ACH. GAUTIER-DESCOTTES.

(*à suivre*)

---

(1) B, 288e liasse.

(2) Nous trouvons dans un acte du 3 juin 1438, notaire GUILLAUME RAIMUNDI, la mention *in portale Trolie Arelatis;* dans un autre acte du 8 juin 1472, il est fait vente d'une tour située à Arles, dans la paroisse de St-Pierre de Pessulo, qui est annexée à l'eglise de St-Martin, proche et devant la porte du Rhône dite de *Trolia*, et cette tour confronte: d'un côté, la chapelle St-Sauveur de la Trouille, et de l'autre côté, la rue publique de la Trouille.

Albaron

(Simples notes)

XVIII

Le fort d'Albaron, situé sur la rive gauche du petit Rhône, en face du fort de La Motte, qui défendait la rive droite, a joué au temps de la Ligue un rôle important.

Le roi de France Henri III, appréciant l'importance de cette position, en confia le commandement à un capitaine arlésien qui s'était fait une réputation de bravoure, Robert de Quiqueran de Beaujeu.

Mais les guerres de la Ligue renversèrent presque de fond en comble ce château, qui n'avait plus, en 1596, que des murs demantelés et menaçant ruine.

XIX

En 1576, à la suite d'une expédition malheureuse contre les protestants qui voulaient s'emparer du poste de Notre-Dame de la Mer, Robert de Beaujeu fut obligé de s'enfermer dans le château d'Albaron. *(Lalauzière)*.

XX

SIÈGE DU BARON

Le jour du Lundy-Saint suivant, quy fut le deuxième avril, ditte année 1577, vindrent les Luteriens et autres en Camargues, conduits par Louis d'Arbaud et le cappitène Espiard, et se fortifiarent dans l'esglise du Baron, d'où avec deux pièces d'artillerie, qu'ils menoient, ils battirent le chasteau, estant lesd. pièces du costé de la Motte, et tirèrent co[illegible] teau 82 coups de canon. M[illegible] quy estoit dans led. chasteau, [illegible] ques arquebusiers habitants d'Arles, [illegible]tant fortifiés au dedans, leur résista vaillamment, jusques à ce que M. le comte de Carces, gouverneur de Provence, en absence du sieur Mareschal de Retz, se treuvant en Arles, s'y en alla secourir led. sieur de Goult, avec sa compaignie de gens d'armes; ensemble le sieur de Beaujeu premier consul d'Arles avec certains gents de cheval aussy, ensemble le sieur de Mondragon avec sa compaignie de gents de cheval aussy, et pleusieurs seigneurs gents d'armes; où estant trestous constraignirent lesd. d'Arbaud et Espiard de repasser la rivière, et quitter led. siége, mais non sans plusieurs escarmouches, auxquelles furent tués, ou durant led. siége, un nommé François Materon, courrier, un revendeur nommé Jehan, qui se tenoit à la maison de Garais; un terraillon y fut blessé d'une canonade, quy luy emporta un bras, dont il mourut; un nommé Charles Chartroux, vaillant soldat, y fut aussy tué, ensemble pleusieurs de la compaignie du capitaine Gay, qui estoit en garnison à Maillanes, y furent aussy tués ou blessés. Après lequel deslogement desd. d'Arbaud et Espiard, led. sieur comte de Carces, le sieur de Mondragon, M. de Vins, le colonel des Corses et pleusieurs autres seigneurs passarent incontinent, sçavoir le Jeudi Saint, 4 avril, de là le Languedoc pour treuver l'ennemy et s'y enfoncèrent bien avant; mais d'autant que la rivière du Vidourle s'estoit soudainement grossie, et qu'ils ne peurent la passer, ils furent constraincts s'en revenir, sans avoir vu led. ennemy; auquel retour ils prindrent quantité de prisonniers, et bestails,

qu'ils amenarent en Arles. (*Mémoires* de Damian Neque, prestre.) (1)

XX

Le 1er Avril 1578, délibéré par la Communauté d'Arles d'emprunter 4000 écus d'or pour la solde de la garnison d'Albaron et de Sylveréal.

XXII

Le 4 Avril 1589, le Conseil délibère de faire « recurer » les fossés du Château du Baron, y faire un ravelin au devant de la porte, et le faire garder par les soldats de la ville.

XXIII

Le fort d'Albaron fut pris et brûlé, avec quelques métairies voisines, par le Maréchal Duc de Montmorency, Bernard de Nogaret, François de Lesdiguières et Alphonse d'Ornano, qui vinrent avec une armée porter le ravage dans la Camargue, le 9 Septembre 1591.

La ville d'Arles appela à son secours le Duc de Savoye, qui arriva le 19 Septembre avec 2000 cavaliers piémontais.

Le 23 Septembre, le duc de Savoie fit conduire du canon contre le Château d'Albaron, qui se rendit au premier abord.

XXIV

---10 Janvier 1593 ; Délibéré en Conseil de ville de fortifier les châteaux d'Albaron et de Sylveréal, dans l'appréhension du retour du Maréchal de Montmorency.

Le 16 du même mois, à la suite d'une émeute, le capitaine *Couque*, assiégé dans sa maison par la populace, s'enfuit et va se réfugier dans le château d'Albaron, en compagnie de *Latouche* et d'une vingtaine de ses amis.

Dans l'intervalle, le conseil traita avec le duc d'Epernon, et s'engagea à livrer à celui-ci le château d'Albaron, provisoirement, pour attaquer le fort de la Motte. Mais, pour remplir cet engagement, il fallait pouvoir disposer du château d'Albaron que Couque et Latouche tenaient. On les somma à deux reprises de rendre ce château, et, sur leur refus, le Conseil les déclara, par ordonnance du 29 juin, rebelles et perturbateurs du repos public, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, et leurs biens saisis et confisqués.

Le consul *de Piquet*, avec *Jean Antoine de Brunet*, lieutenant de la compagnie des chevau-légers du premier consul, et 25 maîtres partirent pour exécuter la délibération du conseil. Comme ils approchaient du château d'Albaron, on leur dit que le capitaine Latouche était résolu de garder cette place. Ils continuèrent leur route pour Notre-Dame de la Mer, où ils arrêtèrent Latouche père.

Malheureusement ils vinrent repasser devant le château d'Albaron, où le fils, à la tête de 10 maîtres et de quelques arquebusiers, les attaqua avec tant de fureur, qu'il délivra son père. Le lieutenant *de Brunet*, *Chabert* et *François Méry* furent tués, plusieurs autres furent blessés et d'autres furent faits prisonniers.

On manda aussitôt un député avec M. de Saphore vers le gouverneur duc d'Epernon, pour lui apprendre ce triste évènement. Le duc répondit que la ville ne

(1) Nous avons publié ces mémoires, fort intéressants, dans la 3me série du *Musée*.

devait rien oublier pour contenter le connétable duc de Montmorency relativement à cette malheureuse affaire, pour laquelle sa lettre demandait 150 mille écus, si on ne lui remettait les châteaux d'Albaron et de la Motte et qu'à défaut il les prendrait par force.

Le consul de Ventabren représenta au conseil du 1er juillet qu'il faudrait prendre quelque bon expédient pour satisfaire le connétable et le duc. Il fut décidé qu'on emprunterait 100 mille écus pour la dépense à faire pour obtenir la reddition du château d'Albaron.

Le consul Aubert, ami de Latouche, fut prié par le conseil d'aller voir celui-ci ; mais il ne put le décider à céder la place. Latouche demandait en échange, pour loger sa compagnie, le fort de Pasques — condition qui fut déclarée inacceptable.

Cependant le premier consul, *Ventabren*, par ses procédés et ses allures autocratiques, s'aliéna les consuls bourgeois qui commencèrent à cabaler contre lui en faisant courir le bruit qu'il était *bigarrat*, et se rallièrent secrètement avec *Latouche* et *Couque*, qui bientôt ressaisirent en mains l'autorité, les deux consuls nobles ayant quitté la ville.

Couque et Latouche se liguèrent avec Louis d'Aix et Casaulx continuant à refuser de reconnaître Henri IV, malgré son abjuration.

Le 19 décembre 1593, Latouche ne craignit pas de demander au Conseil les arrérages de la dépense qu'il avait faite pour entretenir la garde d'Albaron ; le Conseil fit droit à sa demande, personne n'osant parler librement ni lui rien contester. Il tenait toujours Albaron contre le gré des Consuls. *(Lalauzière)*

Le 21 Octobre 1595, les sieurs de Cabanis et d'Amphoux furent députés pour demander au Capitaine Couque la reddition du Château d'Albaron et le sommer de se soumettre au nouveau roi, la ville l'ayant reconnu, « attendu qu'il avait été approuvé par N. S. P. le Pape. » Couque répondit qu'il était prêt à faire sa soumission.

Emile FASSIN.

(*à suivre*)

NOTES ET DOCUMENTS
SUR LA PESTE DE 1720 - 1721

IV.

Honoré de Gleize, jadis conseiller au siège de la ville d'Arles, fut déclaré non noble par les commissaires députés par Sa Majesté à la poursuite des usurpateurs des titres de noblesse, par arrest de forclusion ; néantmoins Jacques de Gleize fut admis en 1705 au conseil de l'hôtel de ville, en qualité de noble de sang et armes, quoiqu'il n'eût point de lettres de réhabilitation, mais seulement comme fils et petit-fils de docteurs en loix, intrus par conséquent, n'ayant autre meilleur fondement que de bonnes alliances dans cette ville. Il fut fait premier Consul en 1720 par les intrigues et les brigues de quelques gentilshommes qui, pour se faire un parti considérable dans la ville, soutiennent et autorisent pareilles intrusions dans la noblesse. Jacques de Gleize mourut de peste, dans l'exercice de sa charge de premier Consul, en 1721. (Mémoires ms. à la suite de ceux de Trophime de Mandon. — Bonnemant, *Nobiliaire, I, verbo* Gleize, p. 1.)

Tarascon, impr. Aubanel.

1881. 5me Série. N° 25.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

LES MAS DE BEAUJEU

EN CAMARGUES

Il y a plusieurs domaines de ce nom.

Le premier dit le *Grand* appartenait de 1380 à 1390 à Jehan de Quiqueran, qui possédait *Malusclat*, le *Sanboult* (dit le Sambuc), le mas du Trébon appelé depuis *Merlata* et un grand nombre d'autres propriétés. Il joignit à ces possessions, la seigneurie de Beaujeu, qu'il acquit du Roi Réné aux enchères, en 1440, et dont il prit le titre et le nom.

Ce domaine passa à Gaucher de Quiquéran, mari de Sibille de Castellane, qui acquit aussi en 1498 par voie d'échange avec l'archevêque d'Arles le domaine de *Vacquières*.

Gaucher transmit le *Grand Beaujeu* à son fils ainé Antoine, célèbre par son duel avec le jeune de Latour. Antoine le laissa à son fils ainé Gaucher, deuxième du prénom, assassiné en 1546 par Loys de Castellane de Laval près d'Abbeville. A son décès Gaucher n'avait de sa femme Catherine d'Oraison qu'un jeune enfant prénommé Antoine, comme son grand' père ; cet enfant mourut à l'âge de douze ans et sa succession fut dévolue, suivant le statut ou la loi Provençale, à sa mère Catherine d'Oraison.

Le décès d'Antoine eut lieu en 1554 et sa mère Catherine d'Oraison se remaria à un Dauphinois de noble famille, le sieur de Mévolhon, baron de Bressieux et de Ribiès, dont elle eût un fils, qui hérita de tous ses biens.

C'est peu après cette époque que le *Grand Beaujeu* fut vendu. Déjà lorsqu'en 1589 l'association des Chaussées et des Ecoulages de la Corrège et de Camargues-Major fit creuser la vidange portant les eaux des marais de la Grande-Camargues jusqu'au Valcarès, ce domaine avait pris le nom du constructeur du Grand Pont sur la Vidange, du maçon *Rousty*. Il n'était plus le *Grand mas de Beaujeu*, mais bien le *mas du Pont de Rousty*.

Il appartint successivement (1638) aux Porcellet d'Ubaye, en 1770 à Mme Marie-Virginie de Balbes-Berton Crillon, comtesse de Brancas, veuve de Henry-Raymond-César-Hyacinthe de Brancas, comte de Forcalquier ; — De Mme de Crillon, ce domaine était passé à M. Paul-Vincent Serrevo Dorméa, propriétaire natif de Turin, qui le vendit suivant acte du 30 juillet 1807, notaire Roland à Avignon, à M. Pierre-Dominique Bouchet, propriétaire à Montpellier, représenté aujourd'hui par son fils unique M. Pierre-Charles Bouchet-Doumenq, qui a longtemps habité Arles.

Le *Grand Beaujeu* dépendait jadis de l'église d'Arles ; dans son répertoire des biens de cette église, le père Porchier l'appelle la *Croze*. St-Césaire en avait

disposé par donation du consentement de ses frères les chanoines et du clergé comme s'il eût été un de ses biens propres. On sait (il le dit lui-même dans son testament) que ses parents ne lui avaient rien laissé, et qu'en distribuant ces biens, il agissait comme évêque et comme administrateur des bénéfices et propriétés laissés à son église.

Cette indication est confirmée par une charte (n° 169 du cartulaire) portant donation à l'abbaye St-Victor de Marseille en 1038 d'une terre *quem constat situm esse in comitatu arelatense ultrà paludem Sancti Cesarii.*

Le testament de St-Césaire se trouve un peu partout : dans le Code des règles, le Pontificium Arelatense de Saxi, dans les Annales ecclésiastiques de Baronius à l'an 501, et dans celles de France par le P. Lecointe sur l'an 542.

LE DEUXIÈME MAS DE BEAUJEU

C'est Pierre, troisième des enfants de François de Quiquéran Beaujeu et de Jeanne de la Rivière, qui donna son nom à ce mas.

Pierre était né en 1604 le 22 Mars. Il était le petit-fils d'Aimar de Quiquéran-Beaujeu et frère cadet d'Antoine.

En 1618 il fut pourvu de la chapelle de Beaujeu, sise dans l'Eglise de St-Martin, érigée sous le titre de la Résurrection, et que MM. de Laval avaient fondée en expiation de l'assassinat de Gaucher, baron de Beaujeu ; à treize ans Pierre de Quiquéran commença d'être d'église, ce qui n'est pas si étranger au nom donné à notre Mas que cela peut le paraître.

En 1623 il fut envoyé à Paris pour achever ses études. Il y passa quatre ans et comme il se sentait peu fort en philosophie et qu'il n'osait point aller à l'école de la Sorbonne, il prit pour répétiteur Antoine de Villon, qui avait failli renverser toute la Philosophie et qui faisait alors tant de bruit à Paris.

Villon lui enseigna la Philosophie *en Français* et comme Pierre de Quiquéran était enclin à épouser les idées nouvelles, il l'éloigna de plus en plus de sa profession qu'il n'aimait guère. Pierre prit cependant des leçons de théologie de M. Isambert, l'un des plus grands théologiens de l'Europe, de M. Lescot, depuis confesseur du cardinal de Richelieu et évêque, de M. Doutruy et enfin de M. Duval, qui ne le ramenèrent pas au désir d'être d'église. Son père *François* de Quiquéran Beaujeu s'était remarié en 1622 avec Isabeau de Tiuloy de Beaucaire.

Il avait de son premier mariage avec Jeanne de la Rivière cinq fils et six filles, ce qui aurait pu l'arrêter dans la voie d'une union nouvelle. L'aîné des fils était *Robert* né en 1601 ; *Honoré* né en 1602 était le second et *Pierre* né en 1604 fut le troisième.

De sa seconde femme Isabeau de Tiuloy naquirent quatre fils :

Honoré en 1623, *Jean* en 1625, *François* en 1626 et *Paul-Antoine* en 1627.

— L'on voit qu'il faut presqu'établir un arbre généalogique pour arriver au nom de nos mas.

Cependant François de Quiquéran-Beaujeu qui tenait son fils Pierre à Paris, lequel ne dépensait pas moins, pour son séjour en cette ville, de 400 écus, somme assez ronde pour ce temps, — fut fort surpris de le voir revenir en 1627 vêtu de couleur et ayant jeté la soutane aux orties. — Il ne voulut le recevoir ni à sa table, ni en son logis, et Pierre soupçonna fort sa marâtre de n'être point étrangère à cette sévère reception; néanmoins il fit la paix avec son père et et il repartit pour Paris avec une pension de 500 écus et l'espérance que lui donna son père d'employer une partie de ses droits maternels à acquérir quelques béné-

fice; il traita même de diverses abbayes *à fort bas prix*. Mais son père, comme le dit Pierre, lui avait « donné le canard » et s'était moqué de lui.

Honoré, le deuxième des fils de François, était mort en 1618. En 1630, toute la famille de François de Quiquéran-Beaujeu fuyant la contagion qui avait envahi Arles en 1629, s'était retirée au mas que François possédait à la Corrège.

Ce domaine, situé au midi du mas de *Portarnaud*, avait fait l'objet d'une donation par Alix de Meyran à son fils *Jean* de Quiquéran et *François* s'en était rendu acquéreur tant avec la dot de sa femme qu'en employant sa légitime.

Robert qui était l'aîné mourut à ce domaine d'une attaque d'apoplexie au moment même où sa famille y était réunie.

Cette mort bouleversa tout les projets de François et de la dame de Tiuloy.

Pierre qui était destiné pour être d'église, devenait l'aîné, l'héritier!

Cependant son père qui l'aimait peu, qui le voyait peu disposé à suivre la voie des Ordres, qu'il lui avait ouverte, poussé peut-être par sa femme, songeait sérieusement à faire d'*Honoré* son cadet l'aîné, espérant que Pierre s'accomoderait patiemment à rester en l'état où il se trouvait.

Mais Pierre n'était pas homme à abandonner son droit d'ainesse pour un plat de lentilles, comme le fit Esaü de naïve mémoire; son oncle Jean de Beaujeu, sa tante de Beaujeu, sa tante d'Icard, jusqu'à M. le Grand Prieur *Honoré* de Quiquéran-Beaujeu, devenu plus tard grand commandeur de St-Gilles, épousent ses intérêts et quoique le commandeur suivant sa coutume ne fût *ni figue ni raisin*, l'on parvint à vaincre les résistances paternelles et à marier Pierre à Catherine de Foresta, fille d'Antoine de Foresta, baron de Collongue et de Venel. Dans le contrat cependant on ne le déclare pas l'aîné, ce qui était le but, car la future avait douze ans — mais son père lui donne la terre de Truchunus, qui touchait à la Martelière du mas de Boïc, dont son oncle *Jean* de Beaujeu était le propriétaire, en vertu de la donation que lui en avait faite Alix de Meyran, sa mère, et dont *Pierre* possédait une partie du même chef.

Parmi ses voisins Pierre avait le cadet de Sabatier, qui venait de faire bâtir l'Armellière et qui est mort archiprêtre, et aussi le sieur de Piquet dont les terres étaient contiguës aux siennes et fort mêlées; il voulait agrandir son domaine; il ne pouvait rien attendre de M. de Sabatier; il entra donc en traité avec noble Charles de Piquet, lequel était assisté de Laurent Chaze, son curateur, et il acquit en 1639 le mas de Piquet, qui possédait un très-beau bâtiment neuf, mais sans aucune construction pour la ménagerie. Ce domaine provenait à Charles de Piquet, de son père Gilles de Piquet époux d'Alix de Grille, qui l'avait acquis par acte du 24 octobre 1628, notaire *Esprit Blanc*.

— En 1641, grâce à la munificence du Commandeur de St-Gilles, son oncle, *Pierre* put encore acquérir le petit mas d'*Azegat*, qui confrontait du nord le mas de Piquet.

Il avait donc réuni une partie du vieux Mas de Boïc, dont il n'existe plus que des ruines à peine apparentes, les terres de *Truchunus*, le mas de Piquet et le petit mas d'Azegat, ce qui formait un domaine considérable.

Toutes ces acquisitions ne s'étaient pas faites sans que Pierre contratât des dettes considérables, mais le Grand Commandeur de St-Gilles mourut en 1642 lui laissant le quint, dont il pouvait disposer, ce ce qui améliora considérablement sa position de fortune — malgré ses débats avec MM. de Malthe qui étaient âpres au gain à ce point, que toute personne ayant de ce temps hérité du quint *ce plaignait d'y avoir laissé du poil*.

Mais au mariage d'*Honoré* de Quiquéran,

fils ainé du second lit, avec Mlle Thérèse de Grille, fille du viguier Charles de Grille, seigneur d'Estoublon, et de Blanche de Forbin Soliers, l'orage éclata. Non content de donner à *Honoré*, en mariage, 40,000 écus, somme considérable pour ce temps-là, on voulut le déclarer *aîné* de la maison en lui faisant porter le nom de Beaujeu.

Pierre s'irrite, menace de faire du bruit au contrat; l'on cède enfin, et on lui adresse le notaire pour savoir en quels termes il veut que l'on pose les qualités; — Il répond : que parlant de lui; « on » devait escrire : M. Pierre de Quiquéran-» Beaujeu l'aîné. » Et que parlant du marié, on devait dire : « M. Honoré de » Quiquéran-Beaujeu, » et ainsi fut écrit.

Ce n'était point l'affaire du viguier de Grille, ni de toute sa maison, pas plus que de la marâtre de Pierre. L'on cherche alors d'autres moyens pour donner à *Honoré* ce nom de Beaujeu si convoité, entreprise dont Pierre avait arrêté la continuation, et l'on délibère d'appeler Beaujeu le bâtiment au quartier de la Corrège que François, le père, faisait bâtir et qui était destiné à Honoré.

Ce que Pierre sachant, voulant couper court à l'établissement de ce titre, il nomma le mas de Piquet qu'il avait acquis: *Beaujeu;* tant parce qu'il n'avait point donné de nom à ce domaine, dit-il, que pour éviter que ce nom ne fût mis à ce mas de la Corrège qu'on avait point encore achevé de bâtir.

Le père ne dit rien, mais ni sa femme, ni le viguier ne furent contents; ce qui devient étranger à notre sujet. Ajoutons néanmoins que dans les mémoires du temps *Honoré* de Quiquéran fut appelé l'Ecuyer de Beaujeu, triomphe pour Pierre!

Ach. Gautier-Descottes.

(à suivre).

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre.

(Suite.)

Comme nous étions bien déjà avant dans le printemps, nous reçûmes ordre de marcher pour la Catalogne; le prince de Conty y arriva par Perpignan, avec les troupes qui avoient passé l'hiver dans le Bas-Languedoc; et le Comte de Mérinville y conduisit les autres, par les montagnes de Foix, où nous trouvâmes des chemins fort rudes. Les troupes faillirent à périr, en traversant ces montagnes; nous marchâmes deux jours dans la neige quoyque nous fussions au mois de mai, et après cinq jours de route, nous nous trouvâmes dans la plaine de Sardaigne, d'où nous descendîmes dans la vallée de Conflans.

Villefranche qui est au bout de cette vallée en venant de Roussillon, étoit alors assiégée par le prince de Conty: nos troupes achevêrent de l'investir, et elle se rendit trois jours après par composition.

Toute l'armée passa en Catalogne par le col de Pertus, qui est à l'endroit de ce pays-là le plus court et le plus commode pour traverser les Pyrénées. Le prince de Conty assiégea Castillon, que les ennemis avoient pris dans l'hiver. Dom Jean Salamanque, gouverneur de cette place, l'avoit bien fortifiée; le prince enferma son camp de bonnes lignes, et faisant en même temps ouvrir la tranchée d'un côté, le duc de Candole en fit autant de l'autre; le cardinal Mazarin avoit envoyé ce jeune seigneur à l'armée, pour l'empêcher de briller à la Cour;

il était fort bien fait, et avoit un équipage plus magnifique que celui du prince de Conty.

Dom Jean d'Autriche, qui étoit près de Barcellonne, s'avança pour secourir Castillon. Dans ce temps nos généraux détachoient tous les jours des officiers subalternes pour battre l'estrade; ayant une nuit cet emploi avec quatre autres officiers nous connûmes à la pointe du jour que notre guide nous alloit livrer aux ennemis; nous étions en effet fort proche du quartier où étoit l'avant-garde de Dom Jean et nous fûmes d'abord découverts par vingt maîtres qui nous obligèrent à prendre la fuite et à regagner le camp qui étoit à trois lieues de là. Comme nous avions été à cheval toute la nuit, ces vingt maîtres nous auroient pris sans doute s'ils nous eussent poursuivis; mais ils crurent que nous ne nous serions pas tant écartés si nous eussions été seuls, et qu'assurément nous voulions les faire donner dans quelque embu scade, le pays étant fort couvert d'oliviers; cela nous donna loisir de regagner tout doucement le camp, en passant sous les tours d'Empories, d'où ils nous tirèrent; Pignadoresse, gentilhomme de Languedoc, lieutenant dans Conty, avec qui j'étois détaché, reçut un coup de mousquet au bras.

Nous rencontrâmes le comte de Mérinville à l'entrée du camp, à qui nous dimes ce que nous avions vu; il envoya d'abord un parti de deux cens maîtres du côté de Dom Jean, commandé par Piloy, maistre de camp; il fut rencontré par un plus grand nombre d'ennemis, qui le défirent et le prirent prisonnier.

Dom Jean ayant appris l'état de nos lignes, se retira, ne se croyant pas assez fort pour jeter du secours dans la place. Salamanque qui avoit déjà résisté vingt jours à nos attaques se rendit, il sortit de Castillon à la tête de cent cinquante maîtres, qui parurent aussi fiers que s'ils venoient de vaincre. Ce gouverneur mit pied à terre devant le prince de Conty, et lui accola la botte; le prince loua son courage, et le fit escorter jusques à Gironne.

L'armée marcha vers Puissarda, que nous assiègeâmes; cette ville est la capitale du comté de Sardaigne, dans une plaine entourée de hautes montagnes, d'où la rivière de Sègre, une des plus considérables d'Espagne, prend sa source. Nous fûmes quinze jours à la prendre; elle étoit défendue par deux compagnies Espagnolles et par un régiment Irlandois; le gouverneur ne l'eût pas ci-tôt rendue, s'il eût été maître de la garnison, qui le força de capituler. Nous fûmes fatigués dans ce siège, couchant tous les jours au bivac pour empêcher le secours que le gouverneur de la Seu d'Urgel devoit y conduire, ce qu'il tenta inutilement; comme la garnison sortoit de la place, le régiment Irlandais qui en faisoit la meilleure partie, se rendit à notre général, parcequ'il y avoit six mois qu'il n'avoit reçu aucune paye du Roi d'Espagne; il y avait à ce siège douze lieutenants généraux, bien que notre armée ne fût que de huit mille hommes; le cardinal Mazarin récompensant indifféremment par ces charges, qui ne rendoient guère, ceux qui n'en étoient pas dignes et ceux qui en méritoient de plus solides.

Le prince de Conty, après avoir logé l'armée dans la Sardagne, le Conflans et le Roussillon, où elle passa l'hiver, s'en alla à Paris.

Notre régiment fut en quartier dans

les villages du Roussillon les plus proches de Colièvre. Alors la cornette du comte d'Armagnac, fils aîné du comte d'Harcourt, vaqua ; ce prince me donna à choisir de cette charge ou de la lieutenance de Brissac ; je fus longtemps à résoudre laquelle des deux je devois prendre, ayant de la à peine de quitter le sieur de Brissac qui m'avoit toujours donné beaucoup de marques d'amitié. *Moiroux*, intendant de la maison du comte d'Harcourt, m'écrivit d'Allemagne d'accepter la cornette du comte d'Armagnac, d'où le comte d'Harcourt me tireroit dans peu de temps pour me donner une compagnie dans son régiment ou dans celui de son fils qu'on devoit mettre sur pied ; je suivis son conseil et je fus reçu dans la compagnie d'Armagnac qui étoit la seconde de notre régiment.

Dans cet hyver les ennemis surprirent Cap de Guiers, petit port de mer entre Colieuvre et Roses ; nous ne fûmes pas plustôt au printemps, que le duc de Mercœur vint bloquer cette place par mer avec quelques vaisseaux, et cinq galères commandées par le chevalier de la Ferrière ; une partie de notre armée l'assiégea par terre, et dans peu de jours elle se rendit ; le marquis de Belfons, à présent Maréchal de France, fut blessé dans ce siège ; le duc de Mercœur s'en retourna en Provence, et le chevalier de la Ferrière alla dans la route de Sicille avec les galères, pour faire des prises sur les ennemis, dans le temps de la foire de Messine ; il fut si furieusement battu de la tempette que toutes nos galères se perdirent, sans qu'un seul homme échappât pour en porter la nouvelle. Il y avoit longtemps que le Royaume n'avoit pas fait une si grande perte, puisque on avoit mis sur ces galères une bonne partie de la chiourme des autres, et que plusieurs personnes de qualité y périrent.

Après la prise de Cap de Guiers, l'armée commandée par le Prince de Conty entra dans le Lampourdan, où pendant deux mois elle ne chercha qu'à substituer et à faire des petits partis contre les ennemis qu'on voyoit rarement en campagne. Le Prince assiégea après Palamos ; cette ville est sur le bord de la mer, il y a un port des plus considérables de Catalogne ; après que nous l'eûmes investie, l'armée navale qui devoit la bloquer tarda un peu trop d'arriver ; j'étois une nuit en garde sur une éminence d'où l'on voyoit la mer, et je découvris bien loin quelques voiles à la clarté de la lune, dont j'envoyai avertir notre général ; c'étoit notre armée navale qui parut demi-heure après toute entière et qui mouilla l'ancre aux tours de la ville après s'être rangée en forme de croissant ; le duc de Vandôme, amiral de France, la commandoit ; elle étoit de quarante-cinq vaisseaux et cinq brûlots ; l'amiral tira quelques coups de canon à son arrivée, auxquels l'artillerie du camp répondit ; le commandeur *Pa l*, lieutenant général de l'armée navalle, vint le matin à terre faire compliment au prince de Conty, de la part du duc de Vandôme ; le Prince lui fit rendre la même civilité sur son bord, par un de nos officiers généraux.

La ville fut canonée par mer et par terre, mais quelque effort que l'on fit pour la prendre, nos vaisseaux ne purent jamais empêcher deux galères Espagnoles d'y porter tous les jours du secours ; elles partoient de Saint-Félix, petit port à deux lieues de Palamos, et ramant terre à terre elles

entroient dans la ville, quoyque le duc de Vandôme détachât après elles les vaisseaux les plus légers, qui avec tous leurs canons ne tuèrent que quelques forçats. La ville étant ainsi secourue pendant six jours, et d'hommes et de munitions, nous levâmes le siège. Le duc de Vandôme fut au-devant de l'armée navale des ennemis qui s'avançoit; il la rencontra près de Barcellonne, et nous apprîmes que dans ce combat les ennemis avoient eu quelques vaisseaux coulés à fond.

(à suivre).

MÉMORIAL

OU LIVRE DE RAISON

DE

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE

ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

(Suite)

1768

Le 1er janvier, M. l'abbé de Loinville, capiscol de la Major, est mort. On a nommé M. Bourdelon capiscol, et M. l'archevêque a nommé M. Légier, chanoine.

Le 5, M. Fauchier aîné est mort âgé de 27 ans.

Le jour de St-Antoine, les gardes ont paru pour la 1re fois. (1)

Le 14 février, M. Ferrier a épousé Me de Pontevès.

Le 16 mars, Mlle de Faucon a épousé M. de St-Paulet de Carpentras.

Le 12 avril, M. Raybaud a épousé *la pastresse.*

Le 13 avril on a exécuté à Avignon le nommé Dominique Langlade, du Püy, qui avait assassiné le 9 février M. Mense, horloger, son fils et sa servante.

Le 25, le Père Baigne a prêché les *Antiquités.* (1)

Le 30, Signor Visconti a fini son ouvrage. (2)

Le 11 juin, on a pris Avignon. (3)

Le 13, la fille ainée de M. de Lincel est décédée.

Le 16, M. Pélissier, doyen de la Major, est mort. Le chapitre a donné sa bénéficiature à M. Laugier conventuel.

Le 24 juin, Mlle de Brenguier est morte à Tarascon.

Le même jour est décédée la Reine de France.

Nota. — Que Mgr de Jumilhac, archev. d'Arles, a donné à M. de Lis le droit de vendre sa terre féodale, moyennant qu'il donnera à tous les nouveaux archevêques d'Arles une croix d'or pectorale ou 400 livres d'argent.

Le 20, M. Royer a achepté une charge de conseiller clerc au parlement de Paris à M. son fils, docteur de Sorbonne.

Le 7 aoust, M. Robert, prieur de St-Lucien, a pris possession du doyenné de la Major.

Le 1er octobre, M. Peiré de Beaucaire a pris possession du prieuré de St-Lucien.

---

(1) Le Conseil Communal avait décidé, le 4 Décembre précédent. de supprimer les sergents de quartier et de confier leur service à des gardes de police qui seraient au nombre de dix, dont un brigadier et un sous-brigadier. Ces nouveaux agents furent appelés *les Bleus,* à cause de leur uniforme. Ils furent logés en caserne « afin qu'ils ne pussent se libertiner. » Ils devaient se tenir avec soin, et être constamment « *paignés* et poudrés. » [Voir *Musée,* I, 68]. E. F.

(1) Voir ci-devant page 181, note 2, col. 2.

(2) Joseph Visconti, peintre, de Milan, fit le tableau à gouache sur le mur au-dessus du maître-autel de l'église métropolitaine, représentant St Trophime qui presche dans le parvis du Temple de Diane contre le sacrifice de trois jeunes enfants. — C'est un bien que ce sujet erroné ait été traité par une main commune (Annales *Pomme*).

— Cette peinture murale a disparu dans les grands travaux de restauration effectués dans ces dernières années à l'église St-Trophime. E. F.

(3) Voir *Musée*, V, 133, col. 2, *anno* 1768.

Le 31, Mme de St-Andiol belle-mère est décédée; elle a fait sa petite fille héritière, mais ce n'est pas sans et sans substituer aux MM. de Parade.

Le 20 novembre, on a démoli la *Clède* au marché. (1)

Le 27, on a appris que le fils de M. de Giraud du Tort est mort à la Martinique.

Le 30, l'autel de marbre à Ste Anne a été achevé.

Le 18 décembre, M. Guende s'est noyé à la roubine âgé de 47 ans; il était marié depuis le 26 décembre 1742.

1769

Le 8 janvier, M. Audibert capiscolon est mort. Le chapitre a nommé M. Lombard à la bénéficiature.

Le 27, M. Carvelan fils est mort.

Le 31, MM. Saurel et Bontemps ont épousé les Dlles Bourges.

On a appris la mort de M. de Moissac à la Guadeloupe — nommé intendant de Toulon par le Roy.

Le 7 février, Mgr l'archevêque vient d'ôter les lettres de vicaire général à M. de Grille d'Estoublon, prévôt qui l'était depuis 40 ans.

Le 14 février, M. Girard a pris possession du canonicat que M. Giffon luy avoit résigné à Avignon le 19 octobre 1768.

M. d'Orneson a perdu au commencement d'avril son fils ainé âgé de 16 ans. (2)

Le 25, M. Beuf cadet a épousé Mlle Baudran.

Le 9 mai, Mme de Castillon belle-mère est décédée.

Le 25, jour de la feste-Dieu, M. le prévôt a dit pour la première fois la messe à sa chapelle de Notre-Dame.

Le 7 juillet, M. Buisson, archidiacre, est décédé.

Le 23, M. de Lubersac, sacristain, est arrivé de Paris; le 25, après la grand' messe, il a pris possession de l'archidiaconat.

Le 26, M. de Champorcin, archip. a été nommé sacristain et a pris possession le 28 après la grand'messe.

Le 29, M. Raymond, trésorier, a été nommé archiprêtre et a pris possession le 1er aoust.

Le 14 aoust, M. de Brie a été nommé trésorier; il a pris possession le 16.

Le 17, M. de Chabrillant a été nommé au canonicat de M. de Brie et a pris possession le même jour.

Le 19, M. de Porcellet, âgé de 15 ans, a pris possession du canonicat de M. de Chabrillant, faisant pension à M. Perrinet de 200 livres.

Le 26 octobre, M. de Barras Lansac a épousé Mlle de Beaujeu-Baldony de Salon.

Le 7 décembre, on a enseveli à la chapelle de St-Jean M. Caudier, bénéficier, décédé le 5 à 7 heures.

(A continuer.)

(1) La maison de la *Clède*, voisine de l'archevêché, était ainsi appelée de la *claie* ou porte à barreaux qui fermait l'entrée de la place à certaines heures. Elle fut démolie pour l'agrandissement de la place du marché. E. F. [*Clède* en provençal, signifie *claie*.]

(2) Mort à Paris le 1er août [Bonnemant, *Nobil.* I, *verbo* Biord, page 8.]

Le **MUSÉE** paraît par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M. P. Bertet, libraire, place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Emile Fassin, directeur de la Revue.

Quelques collections complétes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2e, 3e et 4e séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Le volume de 1868 est livré au prix de 2 francs.

Beaucaire — Imprimerie J. DUPUY

1882. 5me Série. N° 26.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre.

(Suite.)

L'armée campant en divers endroits, et ne cherchant qu'à subsister, le prince de Conty détacha le comte de Mérinville avec deux mille hommes tant cavalerie qu'infanterie du côté de Solsonne que les ennemis avoient assiégée; ils levèrent le siège à l'arrivée du comte pour la combattre; mais quoyque ils fussent en plus grand nombre, ils furent défaits, le comte de Mérinville ayant fait en cette occasion tous les devoirs d'un soldat et d'un capitaine.

Le prince de Conty, après avoir campé longtemps dans les plaines de Castillon, où il prit dans deux jours les tours d'Empories, envoya dans les montagnes près de Vic le comte d'Illie avec quinze cents hommes pour prendre Bergne que les ennemis avoient surpris. Dans ce détachement, *La Roque*, lieutenant de la *maîstre de camp* de notre régiment, fut commandé avec cinquante maistres; mon frère qui étoit son intime ami et qui avoit servi cette campagne en qualité de volontaire, aussi bien que les précédentes, le suivit.

Le duc de Mortare ayant succédé à Dom Jean d'Autriche en la charge de Vice-Roy de Catalogne, apprenant que Bergne étoit assiégé, lui envoya du secours. Alors le comte d'Illie espérant de le défaire dans un défilé, où il falloit nécessairement qu'il passât, s'en saisit avec la plus grande partie de ses troupes; mais les ennemis envoyèrent gagner par des miquelets la hauteur des montagnes qui le commandoient, et y firent si grand feu dans cet endroit, qu'on tua près de la moitié de notre monde. Dans le combat La Roque se trouvant engagé parmi les ennemis, mon frère fit tous ses efforts pour le délivrer, mais ayant été blessé d'un coup d'épée à la tête, et son cheval ayant été tué, il reçut en combattant à pied un coup de mousqueton sous la mamelle droite, dont il fut abattu, et La Roque tomba mort d'un coup de pistolet.

Le comte d'Illie étant défait, se retira en désordre. Le lendemain du combat, qui avoit duré jusqu'à la nuit, il envoya un trompette aux ennemis avec des chirurgiens pour panser les blessés et pour ensevelir les morts; on trouva mon frère sur le champ de bataille, dépouillé jusqu'à sa chemise; comme il respirait encore, on l'habilla et on le fit porter à Bergne; un

capitaine des chevaux-légers Castillans, nommé Dom Jean de Mira, apprenant par nos chirurgiens qu'il n'étoit pas un simple cavalier, le retira chez lui, et le fit traiter avec toute la générosité imaginable.

D'abord qu'on sçut dans notre camp la défaite du comte d'Illie, et que j'appris que mon frère étoit resté dans le champ de bataille, je fus prier le duc de Candole qui commandoit alors l'armée, de me donner passeport pour un trompette et un tambour que j'envoyai l'un à Bergne et l'autre à Barcellonne où l'on disoit que le duc de Mortare fairoit peut-être conduire les prisonniers : le trompette qui fut à Bergne trouva mon frère dans la maison de Dom Jean de Mira, où il mourut le jour après, qui était le huitième après ses blessures; ce capitaine castillan en usa à son égard avec autant de charité et de tendresse que s'il eût été son intime ami ; il m'écrivit fort civilement par le retour du trompette et m'envoya le certificat du prêtre qui avoit assisté mon frère à la mort et qui l'avoit foit enterrer dans l'église de Sainte-Claire, qui est la principale de Bergne. Apprenant cette funeste nouvelle, j'ous toute la douleur qu'on peut ressentir par la perte d'un frère, que j'estimois beaucoup et que j'aimais tendrement. J'alloi passer quelques jours à Perpignan où j'achetai un bouquet de plume, que j'envoyai à Dom Jean de Mira pour répondre en quelque manière par ce petit présent à la générosité qu'il avoit eue pour mon frère.

Le duc de Candole se retirant en France, laissa l'armée dans des quartiers de fourrages; une brigade de cavalerie, dans laquelle étoit notre régiment, fut logée dans la montagne voisine de Campredon. Je fus commandé avec trente maistres, pour escorter les fourrageurs, et pour faire apporter du grain dont nous manquions. Après avoir été dans deux ou trois villages où je croyois qu'il y en auroit, je n'en trouvai point; les paysans avoient abandonné leurs maisons, et avoient fui dans la montagne, où l'on me dit qu'ils avoient tout porté; je fus les chercher; comme nous eûmes fait demi-lieue dans un pays assez rude, je trouvai un paysan qui me dit que ses camarades étoient sur un rocher qu'il me montra ; ce rocher étoit fort escarpé; pour pouvoir y monter nous mîmes pied à terre, et je fis garder nos chevaux en bas par les fourrageurs; étant arrivés assez près du rocher avec nos pistolets à la ceinture et le mousqueton sur l'épaule, nous vîmes paroître tout à coup une troupe de paysans armés, qui jusques alors s'étoient cachés ; ils déchargèrent sur nous leurs gispes, qui sont comme nos fusils et blessèrent deux cavaliers. Il faisoit alors un vent impétueux, qui nous donnant au visage nous empêchoit de monter, et d'ajuster les coups de mousquetons que nous leur tirions. Ayant ainsi l'avantage du vent et du lieu, et faisant sur nous un feu extraordinaire, ils firent lâcher le pied à mes cavaliers; me trouvant abandonné, je fus contraint d'en faire autant qu'eux. Nos fourrageurs qui gardoient nos chevaux dans le vallon, nous voyant poussés par ces paysans, qui étoient pour le moins cent, qui nous suivoient à coup de gispe, prirent la fuite, et leur frayeur fut si grande qu'ils emmenèrent nos chevaux à demi-lieue de là, sans nous attendre. Mes cavaliers ne trouvant pas leurs chevaux, s'arrêtèrent; après les avoir blâmés de leur fuite, je leur fis faire

ferme dans le vallon; les paysans n'osèrent pas descendre, mais ils grimpèrent sur les éminences qui nous commandoient, d'où ils nous tiroient toujours quelques coups; ils nous suivirent ainsi jusqu'à ce que nous fussions dans la plaine où nous trouvâmes nos fourrageurs et nos chevaux; dans cette petite retraite, j'eus trois cavaliers blessés, dont l'un mourut deux jours après, et je reçus un coup de gispe dans la crosse de mon mousqueton. Je me trouvai si lassé d'agir, de crier et de marcher, auparavant que nous eussions trouvé nos chevaux, que ne pouvant presque me soutenir, un cavalier robuste nommé *Dupré*, qui ne m'avait jamais quitté, s'offrit à me porter sur ses épaules, ce qu'il fit pendant un quart de lieue. Comme nous fûmes au quartier, on me blâma d'avoir voulu forcer ces paysans dans un lieu si avantageux, sans avoir fait auparavant reconnoître en quel nombre ils étoient. Le marquis de *Montauban*, commandant de notre brigade, fit réprimande aux cavaliers qui avoient lâché le pied, et *Dumesnil*, capitaine de notre régiment, qui étoit celui de Dupré qui m'avoit porté, lui donna la charge de maréchal de logis.

Nous étions alors sur la fin de novembre, une partie de l'armée passa l'hiver dans le Roussillon et le reste en France; notre régiment eut ses quartiers pendant quelque temps dans la haute Guienne; mais il fut trois mois entiers à Tarlas, au mont de Marsan, à Dax, et dans des villages près de Bayonne. Ces villages sont fort riches, à cause du commerce, et entre autres Souston et Massange; d'où presque tous les hommes, excepté les vieillards et les enfants, sont absents six mois de l'année pour pêcher la morue dans les mers du nord; dans ce temps leurs femmes sont habillées d'une manière fort négligée; mais quand leurs maris sont de retour, elles se parent richement, et d'une façon qui leur est singulière. J'admirai dans ce pays et particulièrement dans la Biscaye, qui en est fort proche, la beauté des femmes, qui dans les villages vont toutes nu-pied et portent les cheveux épars; cette négligence ne diminue point l'éclat de leur visage et leur bonne grâce.

(à suivre.)

MÉMORIAL
OU LIVRE DE RAISON
DE
JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE
ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

(Suite)

1770

Le 11 février, MM. Fauchier frères ont pris l'habit de St. Benoit, à Toulouse.

Le 12, M. Guibert a épousé Mlle Germain.

Le 5 mars, M. Compagnon a pris possession de la bénéficiature qu'avait M. Caudier.

Le 14, on a appris que le fils aîné de M. de la Calmette estoit mort à La Martinique au commencement de février.

Le même jour, samedy saint, MM. de Nicolay et autres consuls ont mis la première pierre au boulevard de Digne (1).

(1) Il s'agit ici de « la muraille qui soutient les terres de l'avenue de la porte de l'Aure et de l'encoule qui descend de la fausse braye sur le chemin. » (Annales Pomme.) E. F.

Le 15, jour de Pâques, M. de Quiquéran Ventabren est mort. Il a été enseveli aux Dominicains (1).

Le 25, M. de Beaujeu, *Récupère*, est mort (2).

Le 29, Mlle de Monmeillan a épousé M. de Gille de Mouche.

Nota. Le sermon de St-Marc a été prêché par M. Lombard, bénéficier.

Le 23 juin, M. du Moulin est mort, enseveli à sa chapelle de Saint-Philippe de Néry.

Le 25, M. Belier, primicier, est mort à 9 heures du matin.

Le 3 juillet, M. Francony a été reçu conseiller au siège.

Le 6, M. de Brie a pris possession du primiciérat.

Le 9, M. Pazery, chanoine, a été nommé trésorier, et a pris possession le 10.

Le 20, M. Robin, prieur de Grans, est mort.

Le 28, M. de Porcellet a pris possession du canonicat de M. Pazery.

Le 29, M. Barbaroux, prieur de St-Laurens, a été nommé au canonicat de M. de Porcellet, faisant pension 200 livres, et a pris possession le 31 après vespres.

Le 5 aoust, M. Giraud, chanoine à la Major, a été nommé par Mgr l'archevêque prieur de Grans, et a pris possession le 23 dudit mois.

Le 23, M. Barbaroux a résigné son prieuré de St-Laurens à M. Meissonnier, secondaire du Martigues.

Le 30, l'archevêque d'Aix est mort.

Idem. M. Pomme a acheté le mas dit Notre-Dame-d'Amour.

Le 2 septembre, le tonnerre a emporté le curé de Lurbe.

Le 7, M. Clastres a été nommé au canonicat de M. Giraud.

Le 17, M. de Lagoy a épousé Mlle de Barras la Penne.

Le 22 septembre, M. Pomme, médecin consultant, est arrivé de Paris ; le 4 octobre, il est reparti pour Paris.

Le même jour, le prieur de St-Laurens a pris possession.

1771

M. de Beaujeu de Laurens capiscol syndic.

Le 8 janvier, M. Clarion, secrétaire chanoine, a pris possession de la bénéficiature de M. Giraud, prieur de Grans.

Le 23, M. Vert, ex-chanoine, est mort. M. Eymard a eu ses chapelles.

Le 29, Mme de Giraud-Chiavary est décédée à 8 heures du matin. Elle a été ensevelie aux Dominicains.

Nota que Mme de Giraud-Crochans, sa devancière, fut ensevelie le 29 dudit mois, feste de St. François de Sales.

Le 11 février, M. le marquis d'Argent est mort à Toulon.

Le 17 mars, M. de Volx, évêque de Senez, est mort âgé de 58 ans, étant né en 1713.

Le 14 avril, lundy, M. Duport a épousé Mlle de Vernon Genestous.

Le 23. Mlle Chabran a épousé M. Réginel d'Eyragues.

(1) « L'an 1770, le 15 avril, noble François de Quiquéran de Ventabren meurt à Arles, sans alliance, âgé de 89 ans. Il était le dernier de sa branche. C'était un vrai philosophe. Il était né pauvre; sa grande frugalité, la vie dure qu'il menoit lui ont cependant permis de laisser quelque bien après sa mort ; l'Hôpital en a hérité. Il étoit d'une probité austère, et étoit le premier à clabauder contre les Gentils-hommes de notre ville qui se prévaloient de leur naissance et de leurs richesses. » (Bonnemant, *Nobiliaire*, II, *Verbo Quiquéran*, page 7.) — E. F.

(2) L'an 1770, le 24 mai, noble Pierre de Quiquéran de Beaujeu, chevalier de St-Louis, ci-devant capitaine dans le régiment du prince de Pons, meurt à Arles, sans alliance, âgé de 78 ans. — Registre de la paroisse N.-D. la principale. (Bonnemant. *Nobiliaire*, II, *verbo Quiquéran*, page 6.) — E. F.

Le 25, le Père Besson, trinitaire, a prêché St. Marc (1).

Le 1er may, le présent de la province pour M. de Nicolaï est arrivé (2).

Le 5 may, on a appris que M. l'abbé de Champourcin avoit été nommé le 28 avril évêque de Senez (3).

Le 26, le planet de Moulin a été fini (4).

Le 27, M. de Champourcin, père au nouvel évêque de Senez, est décédé à sa terre.

Le 2 juin, M. Barbaroux, chanoine, ancien prieur de St. Laurent, a porté le Saint-Sacrement à la procession de ladite paroisse, assisté de six chanoines, sçavoir : MM. de Cays et Authemant portant la toilette en chappe et aumusse ; M. d'Icard, théologal, diacre ; M. de Castellet, sous-diacre, et M. de St-Montant, prêtre assistant ; M. Artaud, conventuel, la clochette. (*Nota* qu'on s'est servi de l'ornement de Mgr de Jumilhac.)

Le jour de l'octave, M. de Castellet, chanoine, prieur du St-Sacrement, a porté le St-Sacrement à la procession dont le tour a été prolongé, avec les mêmes chanoines et même cérémonie que M. Barbaroux à St-Laurent : M. Manuel ayant fait prêtre assistant. — Les ornements de M. de Mailly.

Le 7 juin, on a mis le pont neuf (1)

Idem, Mlle d'Arquier est partie pour Lyon.

L'abbé Pomme a été nommé chanoine à Noyon.

Le 9, M. de Champourcin a assisté au chœur ; on luy a mis un tapis et deux carreaux à sa place. Avec toutes ces marques de distinction, ledit sieur de Champourcin n'a reçu la paix et l'encens qu'à son rang comme chanoine, et non autrement.

Le Roy vient de nommer intendant de l'isle de Corse le sieur Pradines, conseiller en la chambre des comptes d'Aix en Provence.

Le 20, M. de Gilles *mousse*, a gagné son procès, le Parlement ayant adjugé que les articles de son mariage perdus ou brûlés étoient bons et valables.

Le 22 juin. De jeunes enfants de Beaucaire depuis l'âge de 8 ans jusqu'à 16 au nombre de 70 avoient fait un régiment bien discipliné, tellement que quelques uns ayant déserté, ils ont été condamnés à passer par les verges, ce qui a été exécuté sur l'un qu'on a puni de coups, et l'autre n'ayant pas voulu subir la peine a été condamné par le Conseil de guerre

---

(1) Voir page 181, colonne 2, note 2.

(2) « Guillaume de Nicolaï, d'Arles, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, avait fait un savant mémoire en faveur des droits et privilèges de notre province, qui, en reconnaissance, lui offrit un beau présent de vaisselle en argent. » [*Annales Pomme, ann.* 1764.] — E. F.

(3) « Le six du même mois (mai 1771) Etienne François Xavier Des Michels de Champorcin, d'une noble famille de Digne, chanoine sacristain en la métropole (St-Trophime) et grand vicaire, âgé de 50 ans, fut nommé évêque de Senez, attendu le décès de M. d'Amat de Volx, du 18 mars dernier. Le 17 juin il fut sacré et ne prit possession que le 14 octobre suivant. » [*Annales Pomme.*] — E. F.

(4) « Le 19 août 1770, le Conseil délibéra de faire reculer de 22 pans la façade de la maison de Mme *de Molin*, née *Ursule d'Icard*, attenante à l'église métropolitaine (St-Trophime) pour procurer à la place du marché une avenue plus grande et pour mettre à découvert la belle façade latérale de l'Hôtel-de-Ville ; la dame *de Molin* reçut 8000 livres en indemnité. » (*Annales Pomme.*) — La partie de la rue des Gantiers ainsi élargie prit le nom de place ou *planet* de Molin. — L'hôtel de Molin était à peu près à cette même époque, le siège de l'académie des Dames ; on l'appelait poétiquement *le Moulin*. (Voir *Musée*, 3e série, pages 69, 86, — 2e série, p. 288, etc.) — E. F.

(1) Sur le Rhône, entre Arles et Trinquetaille. Le projet en remontait à 1767. « Le pont de bateaux établi sur la rivière, écrivait *Anibert* en 1781, n'est pas indigne d'attention. Il est bordé de part et d'autre de trottoirs qui servent aussi de bancs ; aux deux extrémités sont des ponts levis de deux pièces chacun. » [*Anib, Rép.* d'Arles, IV. 439.] — E. F.

à être pendu, ce qui a été exécuté, et la mort n'a été interrompue que par l'heureuse rencontre de M. d'Armerand qui l'a fait tirer de la corde, où il auroit bientôt perdu la vie. (Il y avoit deux abbés qui l'exhortoient à la mort.) Le fait est si sûr qu'on a écrit à M. l'Intendant pour sçavoir ce qu'on devoit faire à ce sujet. — On n'a jamais vu un fait pareil : que des enfants de cet âge aient été assez inhumains que de pendre un de leurs collègues, en attendant d'en faire passer un par les armes, ayant été prendre des armes à feu ; mais le premier sauva le second.

Le 2 juillet, M. Roubion a épousé Mlle Capeau, d'Avignon.

Le 7, jour de la course du *satin* (1), M. Perrin de Jonquières fut voir MM. les Consuls (décidés à y aller) et leur dit que cette course ne les regardoit pas, et qu'ils pouvoient s'en dispenser ; ils se sont abstenus d'y aller.

Le 10, M. de Champourcin est parti pour Paris.

Le 20, Mme de Balarin est décédée. Ensevelie aux Carmes. Testament du 9 juin de la présente année.

Le 1er aoust, M. Sabatier, garde de la Manche, est arrivé avec la croix de Saint-Louis qu'il a reçue depuis quelques mois.

M. l'abbé de Beaujeu de Laurens vient d'être nommé grand-vicaire du diocèse de Saint-Malo.

Le 22, on a appris que M. Raymond, archi-prêtre, avait été nommé sacristain, et MM. de Brie et Pazéry grands vicaires le 23. M. Raymond a pris possession après vespres.

Le 25, M. de Lestang de Parade est mort à 8 heures et a été enseveli aux Grands-Augustins.

Le 30, Mme de Chiavary de Lestang est décédée à minuit. Ensevelie aux Prêcheurs.

Le 12 septembre, on a trouvé mort dans son lit M. Pillier, avocat.

(à suivre).

(1) Ainsi nommée de ce que le prix consistait en une pièce de satin. « Je crois reconnaître la course que les Italiens appellent encore *du pallio* dans celle du *satin* que l'on fait après la moisson dans une vaste plaine voisine du fauxbourg de Trinquetaille. L'une et l'autre tire son nom de la qualité du prix que l'on y proposait aux coureurs ; celui de la nôtre désignait de plus celle de l'étoffe ; depuis longtemps on a converti ce prix en argent,» [*Anibert. Rep.* d'Arles, IV. 384.] — E. F.

LE PALAIS DE LA TROUILLE

II

L'on a souvent cherché à reconstituer le Palais de la Trouille. Nous devons à l'habile architecte *Auguste Véran* une restitution sommaire présentée au Congrès Archéologique d'Arles en 1876. Mais l'état de dégradation de l'édifice est tel que tout travail de cette nature est très hypothétique.

Il n'est pas sans intérêt cependant de comparer notre Palais avec les ruines du palais que Dioclétien fit construire de 296 à 307 à Spalatro, presque à la même époque.

Dioclétien était un grand constructeur et il avait partout laissé des traces de son passage. Rome lui devait ses thermes, Palmyre ses temples aujourd'hui en ruine, Carthage, Circé, Nicomédie, des monuments divers. Aussi, la retraite qu'il mit neuf années à construire était-elle d'un luxe inouï. La comparaison n'a donc d'intérêt qu'en ce qui touche la distribution générale et pour ainsi dire la composition du palais.

La construction était un quadrilatère flanqué aux angles par des tours carrées de défense.

La façade principale avait deux cents mètres de longueur. Elle consistait en un mur droit supporté par une galerie qui regardait la mer. Il y avait quatre portes principales défendues par des tours octogones.

Ce palais, qui comprenait des temples, des portiques, des thermes, des salles destinées aux prétoriens et des habitations pour l'empereur et pour sa mère, a subi le sort de notre édifice. Dès la fin du IVe siècle, les Huns, les Wisigoths et les Vandales le pillent et le ruinent successivement. Au VIIe siècle, les Dalmates, chassés de toutes parts de leurs demeures, reviennent dans des intervalles de calme et de repos chercher un refuge dans les ruines du palais de Dioclétien. Ils s'abritent sous les portiques, dans le vestibule, dans le temple, dans les thermes; ils se taillent des habitations dans cet immense domaine; le grand temple devient une église chrétienne *(il duomo)*; enfin, comme chez nous, la demeure de Dioclétien disparait sous des habitations plus ou moins sordides.

Cependant certaines parties de l'édifice restent intactes; ce sont: les thermes, le vestibule d'honneur, les portiques de la place du Dôme, le temple et le *mausolée*.

Une description des lieux serait inintelligible sans un plan et sans des dessins. M. Yriarte a fait l'un et l'autre dans le 31e volume du *Tour du Monde*, pages 60 à 80. Consulter ce travail très-curieux, très-bien dessiné, et qui peut faire comprendre (en faisant toutefois la différence du grand au petit) ce que pouvait être le palais de Constantin.

Ach. Gautier-Descottes.

(à suivre).

Aperçu Historique

SUR LES MOULINS

et

LEUR APPARITION DANS LA VILLE D'ARLES

I

Les études historiques entreprises dans le but de déterminer avec une certaine précision l'époque où, pour la première fois, il fut fait usage des moteurs hydrauliques, seraient intéressantes à plus d'un titre; malheureusement les auteurs anciens ont très peu écrit à ce sujet, et l'on se trouve réduit à des conjectures sur l'application à l'industrie de la première roue à eau.

Mais si les anciens, peu versés dans les arts mécaniques, ne connurent ou n'appliquèrent que fort tard la force de l'eau à l'exécution des travaux industriels, un moteur si puissant, si docile et si largement répandu dans la nature ne pouvait rester longtemps ignoré quand les peuples, devenus accessibles à l'influence de la civilisation, se trouvèrent aux prises avec les besoins nés des grandes agglomérations humaines.

Une des premières préoccupations de l'homme vivant en société dut être nécessairement de suppléer à son insuffisance par des instruments et des machines. Son premier instrument perfectionné fut sans doute un rudiment de charrue; car il fallut ouvrir le sol et lui confier la semence. Ce furent les bœufs qui, dès les temps les plus reculés, devinrent les moteurs du premier de nos instruments de culture, sur lequel nous devions essayer, quatre ou cinq mille ans plus tard, l'action combinée de la vapeur et de merveilleuses machines.

Ce premier pas fait, et les grains récoltés et nettoyés à l'aide d'autres instruments, il fallait les moudre pour en faire le pain.

On écrasa d'abord le grain entre deux pierres, comme le font encore de nos jours les peuplades sauvages. Ensuite on le pila dans un mortier ou sous un rouleau en pierre dure. Plus tard, à une époque très-

difficile à préciser, apparurent les moulins à bras, composés de deux petites meules dont l'une est fixe et l'autre mobile. Ces meules eurent pour moteurs les esclaves et les animaux.

Mais les besoins de l'alimentation croissant avec l'extension même des populations, il fallut renoncer à des moyens aussi insuffisants que barbares de préparer l'élément indispensable du pain.

C'est alors que dut naître, sans doute, l'idée d'utiliser l'eau comme moteur, et probablement ce fut encore le même moulin qui était tourné par un cheval, par des condamnés et des esclaves, auquel furent appliquées pour la première fois les forces hydrauliques dont on pouvait disposer.

Ce moulin, dont nous n'avons connaissance que par les meules qu'on a découvertes dans les fouilles d'antiquités romaines, se composait de deux pierres taillées, l'une intérieurement, l'autre extérieurement, en forme de cônes tronqués qui se pénètrent, dont l'inférieure est fixe et la supérieure est mobile. Il y a quelques années, nous avons trouvé nous-même au milieu de décombres une de ces meules, que nous nous sommes empressé de porter au Musée lapidaire pour la sauver d'une imminente destruction.

C'est seulement par *Vitruve* que nous connaissons l'existence des moulins à eau qui fonctionnaient de son temps, et dont il paraît que le mécanisme n'avait été trouvé que peu de temps avant l'époque où il a vécu. Mais il ne parle pas des moyens qu'on employait avant lui pour réduire le grain en farine.

Le célèbre architecte romain était contemporain d'Auguste. On doit donc admettre que c'est peu de temps avant notre ère que les premiers moteurs de ce genre furent mis en usage.

Il est à supposer, en outre, que dès ce moment la mouture des grains dut devenir une industrie, et qu'elle précéda toutes celles qui peuvent utiliser la puissance dynamique des cours d'eau.

Les foulons, si nécessaires à la préparation des étoffes, devinrent presque à l'origine, des annexes du moulin à farine.

C'est donc incontestablement au besoin de se nourrir, de se vêtir que nous devons les progrès successifs et si remarquables de l'hydrodynamique réalisés de nos jours.

II

Il ne saurait être douteux que ce fut vers l'époque de la conquête des Gaules par les Romains, que dut être introduit, à Arles, l'usage des premiers moulins à eau. La situation de notre fleuve, le volume d'eau considérable qui coule dans son lit et son courant rapide, durent tout d'abord attirer l'attention des conquérants, et l'établissement de moulins à blé ne dut pas tarder à suivre leur prise de possession de nos belles contrées.

Les moulins que l'on dut employer furent les moulins flottants et ce furent les seuls ayant l'eau pour moteur en usage à Arles pendant de longs siècles et jusques à l'ère moderne.

De nombreux documents en attestent l'existence. J'en prends un au hasard dans les Annales de *Pierre Véran :*

« Par acte du 2 mars 1461, notaire *Guill. Raymundi,* Jean d'Arlatan, maître d'hôtel du roi René, donne à prix fait la réparation d'un moulin à bled qu'il avait sur le Rhône près de la ville et que les glaces avaient dégradé. »

Mais ces moulins devaient être d'une construction défectueuse et servir difficilement aux besoins du pays, bien que marchant simultanément avec les moulins à vent introduits dans le midi de la France au retour des Croisades.

Fr. Souchière.

(à suivre).

Beaucaire. — Imprimerie J. Dupuy.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

LE PALAIS DE LA TROUILLE

III.

Au moment où nous relisions les épreuves de notre note sur le palais de la Trouille et où nous reconnaissions à regret que nous n'avions rien dit sur l'importance d'un monument si peu connu et si intéressant à connaître, nous avons reçu la communication d'un rapport de notre habile architecte M. A.Véran à M. Révoil, conservateur des monuments historiques de notre région, — dont tout le monde connaît à Arles le savoir, l'obligeance inépuisable et la grâce parfaite.

La commission archéologique et la société française d'archéologie avaient souvent appelé l'attention de la commission des monuments historiques sur le palais de Constantin. — M. Emile Fassin, pendant son trop court séjour à la mairie d'Arles, avait déjà fait de notables acquisitions et il avait porté le marteau démolisseur sur certaines constructions sordides qui masquaient l'abside du palais. — Mais à ces incitations, à ces premiers efforts d'initiative, il fallait une suite, et c'est ce que nous attendons de l'affection bien connue de M. Révoil à la terre arlésienne.

Le rapport de M. Véran ne peut point être livré à la publicité ; il est par sa nature presque confidentiel ; — aussi M. Véran a-t-il bien voulu, à notre prière, nous fournir une note que nous allons reproduire, et qui nous dévoilera l'édifice Constantinien sous un tout autre aspect que celui sous lequel nous sommes accoutumés à le considérer.

Disons tout d'abord, cependant, que M. Véran estime, contrairement à l'avis que nous avons émis, que c'est bien à la grande voûte hémisphérique de la tour du nord (*trulla*) qu'est due la dénomination du palais, dénomination qui serait sans doute postérieure de beaucoup à la construction, mais qui est justifiée parce que la partie ainsi dénommée est la plus saillante et la plus caractéristique de cette classe d'édifices à laquelle on a attaché le nom de Constantin.

Ceci dit, nous cédons la place à M. Véran :

NOTE
Sur le Palais de Constantin.

Le plan général du palais disparaît sous les maisons privées qui en occupent l'emplacement et ne saurait être reconstitué avec une certaine précision, qu'après les premiers travaux de dégagement. Le relevé géométrique des portions de mur qui émergent au-dessus des toitures ou restent appa-

rentes dans les constructions privées, fournit néanmoins quelques indications générales sur la disposition primitive de cet édifice, qui paraît avoir formé un vaste quadrilatère, de 98 mèt. de longueur et 46 mèt. de largeur, occupé sur le milieu par une cour intérieure, partiellement représentée aujourd'hui par la place du Sauvage.

Au midi de cette cour et en façade sur l'ancien forum, se développent un vaste portique renfermant l'entrée du palais, une salle des pas perdus et divers services accessoires ;

A droite et à gauche de la cour, des bâtiments d'habitation ;

Au Nord, la partie de l'édifice destinée aux grandes solennités impériales. Cette partie, la plus monumentale, est terminée par la grande abside figurant à l'extérieur comme une tour (tour de la Trouille), et formant à l'intérieur le fond de quelque immense salle du trône. Cette abside est couverte par une voûte hémisphérique, de 10 mètres de diamètre intérieur et d'un très-grand effet.

Le mode de construction est homogène et se retrouve uniformément dans les diverses parties du palais, avec un caractère plus monumental pourtant au Nord qu'au Midi. Ses murs sont partout en maçonnerie de moellons, de 1^{m} à 2^{m} d'épaisseur, hourdés avec ce mortier de gros gravier qui caractérise les constructions romaines; les parements sont faits en moellons de St-Gabriel, smillés, séparés par de larges joints, et coupés à intervalles réguliers par des assises en grandes briques rouges de 0^{m} 03 à 0^{m} 05 d'épaisseur.

Les arceaux ont le même caractère, et les voussoirs minces et hauts d'extrados sont alternés en pierre et en briques.

La grande voûte hémisphérique est accusée, en tête, par un grand arc doubleau en briques, de 1^{m} 70 de largeur et 0^{m} 17 de saillie ; elle est guidée, elle-même, par des chaines en briques, non saillantes, qui forment l'ossature de la construction, et dont les intervalles sont remplis en moellons. Ce mode de construction, qui a été également employé, je crois, au Panthéon de Rome, avait pour objet d'éviter la dépense d'un cintrage général ; un seul cintre a servi aux chaînages en briques, qui, à leur tour, ont servi de guide et d'appui aux remplissages intermédiaires en moellons.

Ces chaînages en briques sont évidemment les précurseurs des arcs doubleaux de l'époque romaine.

Rien n'indique encore la présence de placages en marbre sur les parements intérieurs comme nous les retrouvons dans d'autres édifices romains; il est possible que de riches draperies aient seules servi aux décorations intérieures de l'édifice.

Nous ajouterons à cette note descriptive que l'acquisition de quelques immeubles permettrait de dégager et de rétablir l'ancienne disposition du Palais, qui a dû surtout se conserver presqu'en entier dans l'épaisse couche de terre de 3 à 4 mètres de hauteur, qui sépare le sol moderne du sol antique, et que les fouilles à faire amèneraient probablement la continuation d'importantes découvertes faites à d'autres époques.

Les murailles formant les grandes divisions du palais existent encore et elles apparaissent au spectateur placé au sommet des toitures.

Pour avoir une idée d'ensemble de l'espace qu'occupait le palais, il faut prendre un plan de la ville et abaisser une perpendiculaire de la maison vis-à-vis le Grand Prieuré, d'abord, jusqu'à une tour à l'angle nord-ouest de la place du Sauvage ; de ce point, prolonger la perpendiculaire parallèlement aux façades des maisons de la rue St-Louis jusqu'à la maison Clastre, où le mur principal tourne à angle droit et se retourne presque en

entier dans la cour du cercle de Provence; enfin, prolongeant encore la perpendiculaire jusqu'à la place St-Roch à l'angle de la maison Pinet, traverser de cet angle les maisons Pinet, Gondret, jusqu'à la rencontre d'une perpendiculaire parallèle à la première abaissée de l'angle ouest de la construction attenante à la tour de la Trouille.

Ne dégagerait-on que la grande tour contenant la voûte hémisphérique, que l'on mettrait en lumière un des monuments historiques les plus intéressants et les moins connus de notre ville.

Il n'est pas besoin de répéter que notre reconnaissance serait acquise à tous ceux qui auraient contribué à cette découverte nouvelle.

Ach. GAUTIER-DESCOTTES.

TABLETTES D'UN CURIEUX

L'EGLISE SAINT LUCIEN.

(Simples Notes)

I

Nous possédons fort peu de documents sur l'ancienne église St-Lucien, enlevée au culte en 1792 et devenue aujourd'hui, après de nombreuses transformations, une simple salle de café *(café du Forum)*.

Cette église était bâtie, suivant quelques auteurs, sur les fondations des thermes romains — ou de la basilique argentaire, d'après une autre opinion—ou d'un temple de Minerve, s'il faut en croire une tradition fort ancienne.

Gilles du Port, en 1690, l'appelait encore Notre-Dame du Temple ; elle portait aussi le nom de Notre-Dame de la Minerve.

« On ne l'a dédiée à St-Lucien — dit un vieil historien de l'église d'Arles (1) — que depuis que Charlemagne y fit laisser par Turpin, archevêque de Rheims, les reliques de cet illustre martyr, que cet empereur avait apportées d'Orient, et qu'on révère à Arles dans un buste de vermeil doré où on les a mises. »

L'évêque Agobard, dans ses Chants historiques, raconte que les ambassadeurs envoyés par Charlemagne au khalife Haroun al Raschid rapportèrent de Carthage les ossements de plusieurs martyrs; ces reliques furent déposées à Arles, aux soins du prélat qui gouvernait ce siège archiépiscopal, puis réparties entre plusieurs villes : Lyon eut la majeure part; les reliques de St-Lucien furent laissées à la ville d'Arles.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, qu'aucun monument de notre histoire locale ne vient confirmer, on ne saurait douter de l'ancienneté de cette église. Déjà, en 1008, Pons, évêque de Marseille, donnait aux moines de St-Victor toutes les maisons et bâtiments qu'il avait fait construire de ses deniers, dans la ville d'Arles, *à côté de l'église Saint-Lucien, juxtà Sanctum Lucianum*. (2)

Nous trouvons qu'en 1190, une Confrérie s'était formée, sous le vocable de St-Michel, dans la *chapelle basse* de cette église.

En 1207, le prieur de St-Lucien, *Wilelmus*, figurait comme témoin dans plusieurs contrats importants.....

Nous pourrions aisément multiplier ces citations. Il nous suffira d'indiquer que cette église est mentionnée très-fréquemment dans nos chartes du moyen-âge.

(1) Gilles du Port.

(2) Gall. Christ. I, inter *instrument. eccles. Massil.* p. 110. — J.-M. Trichaud, *Egl. d'Arles*. p. 189.

II

Sa haute antiquité nous est attestée du reste par d'irrécusables témoignages, des vestiges de maçonnerie où se révèlent le caractère et l'empreinte d'une œuvre des Romains.

« Elle cachait sous son vaisseau, dit notre savant compatriote M. H. Clair, (3) une construction antique qui, selon toutes les probabilités, a servi de catacombe et abrité les premières assemblées chrétiennes. Son existence était tellement ignorée que c'est au hasard seul que l'on doit sa découverte, faite en 1835. Cette crypte n'est autre chose qu'une galerie romaine, à voûte d'arête, revêtue du petit appareil, ayant à droite et à gauche des arcades cintrées auxquelles répondent des pièces carrées que l'on considère comme autant de chapelles, bien qu'elles n'aient aucune ressemblance avec celles de nos églises. L'extrémité orientale de la nef, qui court du couchant au levant, est terminée par une abside à voûte semi-sphérique, formée de minces claveaux. Au centre est un autel, et au fond, une fenêtre à plein-cintre, seule ouverture par où la lumière semble avoir été appelée dans ces sombres caveaux.

« Quoique d'une très-haute antiquité, l'abside ne date pourtant pas du même temps que les autres constructions. Son ancienneté est moindre, et il est évident qu'elle a été ajoutée à l'édifice primitif, quand on a voulu lui donner une destination chrétienne.

« L'autel est en simple pierre, dépourvu d'ornement. La tablette, sur laquelle on célébrait les saints mystères, repose sur un dé qu'elle déborde d'un pied environ sur ses quatre faces. A son extrémité occidentale, la nef va se perdre dans une galerie voûtée à plein-cintre, qui semble avoir fait partie des allées du Forum...

(3) Monum. d'Arles, p. 133.

« L'abside pourrait bien être le monument le plus ancien de la chrétienté dans notre ville... »

III

Il est difficile aujourd'hui de reconstituer par la pensée ce qu'était autrefois l'église St-Lucien. L'abside, qui était une des parties les plus intéressantes de l'édifice, a été démolie en 1821. La façade, reconstruite en 1734 (4) a également disparu ; elle n'avait, du reste, qu'une médiocre valeur.

IV

L'église St-Lucien, bien qu'élevée au rang de paroissiale, compta toujours parmi les moins importantes et les moins remarquables de notre ville. Sa circonscription, étroitement resserrée entre les paroisses Ste Anne, St-Julien, St-Pierre *dal Pessol (de pessulo)* et St-Martin, ne contenait qu'une population peu nombreuse et de modeste condition.

L'élégante place du Forum n'existait point encore ; sur son emplacement et en son lieu se trouvaient plusieurs rues étroites et malsaines dont l'une, assez courte, appelée *rue des Colonnes* (et par corruption, *des Couronnes*), faisait face à notre église. Seule la partie septentrionale désignée sous le nom d'Erbarie ou Herbolarie (place aux herbes) offrait l'aspect d'un marché de médiocre étendue, entouré d'arceaux et complanté de quelques ormeaux. C'est seulement au milieu du 17e siècle que la municipalité commença à nettoyer et aérer le quartier, en supprimant quelques ilots de maison, et en convertissant en place publique quelques ruelles ou tronçons de rue adjacents; cette entreprise, considérable en soi, ne fut menée à bonne fin qu'en l'an 1734.

(4) La Municipalité fit, à cette occasion, aplanir et complanter de quatorze ormeaux la *place des Portefaix* (aujourd'hui *place des Hommes* ou *du Forum*.)

l'Église St-Lucien était donc au milieu d'un quartier presque déshérité, et ses paroissiens peu nombreux et peu fortunés ne l'enrichissaient guère par leurs offrandes. Une seule des nombreuses confréries de notre ville au 15e siècle, celle des salpêtriers et poudriers, y était établie depuis 1493, sous le vocable de Ste-Barbe; c'était probablement la plus batailleuse et la plus bruyante; mais j'augure du peu de souvenirs qu'elle a laissés, que toutes ses largesses s'en allaient en fumée; car rien de durable n'est resté d'elle.

L'église St-Lucien fut enlevée au culte et dévastée pendant la tourmente révolutionnaire. Le curé prieur, M. de Castelet, s'était refusé au serment constitutionnel. L'édifice, mis aux enchères comme bien national en 1792, fut acquis par le sieur *Barbezier*, menuisier, qui le convertit en magasin. Quelques années plus tard — au rapport de *Pierre Véran*, — on le transformait en salle de danse et de spectacle, « où l'on a même montré des bêtes sauvages. »

Sa destination actuelle est plus conforme aux goûts du jour, et nous devons savoir gré à l'intelligent propriétaire qui a relevé ce local de ses ruines, et en a fait un établissement des plus élégants de notre ville. (5)

Emile FASSIN.

(5) **Le Mémorial de Jean-Baptiste Vallière**, organiste de St-Trophime, contient les particularités suivantes sur l'église St-Lucien :

« 1774 — Le 3 janvier, M. *Peyre*, prieur de St-Lucien, s'est démis dudit prieuré entre les mains du Sr Archevesque, qui y a nommé M. *Barquarin la Calmette*, qui a pris possession le même jour, à 4 heures. »

« Le 6 juin 1779, à six heures et demie du soir, pendant qu'on faisait la procession de la fête-Dieu à la paroisse St-Lucien, la plus grosse cloche de cette église est tombée dans la rue sans se briser. Le nommé Pascal, clerc de ladite paroisse, a eu le pied droit cassé et hâché; une femme enceinte qui traversait la rue en ce moment-là a eu un bras meurtri et une jambe cassée. Si cette chûte était arrivée un peu plus tard, le nombre des victimes aurait été considérable. »

Ajoutons en terminant que le savant abbé Bonnemant, dont les précieux manuscrits sont l'honneur et la richesse de notre bibliothèque communale, était prêtre bénéficier de l'église St-Lucien. Ce souvenir suffirait à donner quelque intérêt à la monographie de cette église.

DEVISES
DE
QUELQUES FAMILLES NOBLES
De la Ville d'Arles

DEVISE de la Ville d'Arles : *Ab ira leonis.*

— de la famille d'Arlatan : *Nul autre que vous.*

— de la famille Aube de Roquemartine : *Mihi nascitur et perit ira* (D'or à l'ours escorché).

Antonelle : *Ex hoc in illud.*

Barras la Penne : *Paix à qui taict.*

Boche : *A mas fortunas mas velas* (De gueules à trois voiles enflées d'argent, 2 et 1).

Barrême : *Non potest labi* (D'azur au double delta d'or, l'aire du milieu chargée d'une estoile d'or, au croissant d'argent en pointe).

Castillon : *Bonté de Castillon.*

Cabanis : *Orta cadunt* (D'argent à la tige de chardons à trois branches de sinople, au chef d'azur chargé de trois estoiles d'or).

Damians Vinsargues : *Altior astris* (Coupé, au premier, d'or à l'aigle esployé de sable ; au second, de gueules à la comète d'argent).

DUPORT : *Cingit et obstat* (D'azur à trois pals d'argent à la fasce de mesme).

DE LAURENS : *Con mis trabayos me consuel.*

FAUCHER : *Marte et arte.*

GRILLE : *Nitimur in vetitum.*

GÉRARD : *Casta placent superis.*

MOULIN : *Fortunæ despicit ista rotam.* (D'azur à une roue de molin esdentée d'argent).

PICQUET : *Quos ferit illustrat.*

REBATU : *Fortiter justa exequi.*

SAXY : *Vigili virtute quiescit.*

(Tiré d'un manuscrit ayant titre : *Les noms, armes et blasons de la noblesse de l'ancienne ville d'Arles.* — Bibl. d'Arles, fonds Bonnemant.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES.

(Suite.)

1535

Viguier : Le même.

Consuls : *Gaucher d'Eyguières*, Sr. de Méjanes.
Nicolas de Joannis,
Jacques Bernard,
Nicolas Icard, fils d'Antoine.

Sous-clavaire : Pierre de Donine.

Capitaine de la ville : Mathieu Ferrier.

— Le 22 juillet, Louise de Porcelets, fille de Pierre, seigneur de Maillane, épousa Jean de Budos, baron Desporte, à Beaucaire.

1536

Par édit daté de Crémieu, du mois de février, le Roi supprima les charges de viguier dans tout son royaume et créa plusieurs sénéchaussées. Marc-Antoine Isoard fut nommé juge en celle de cette ville et Aymar Larivière fut procureur du roi.

Consuls : *Louis de St-Martin,*
Jean de Biord,
Guillaume Mourgue,
Gaspard Ferrier.

Sous-clavaire : Georges Durbane, bourgeois.

Capitaine de la ville : Louis d'Arlatan, chevalier.

Trésorier : Girard Gay.

Ginot de Pina, d'une noble maison du Dauphiné, était grand prieur de St-Gilles.

— Mariage d'Honoré de l'Estang de Parade, fils de Boniface, avec Pierrette des Martins de Puilobier, fille de Jean et de Françoise de Grille.

— Les Arlésiens furent informés que l'empereur Charles-Quint, à la tête d'une puissante armée, était sur le point d'entrer en Provence ; ils s'empressèrent de mettre la ville en état de défense. (1)

— Grande sécheresse ; on passait les rivières à sec.

1537

Consuls : *Trophime de Boic,*
Jacques de Renaud d'Alen
Mathieu Espinaud,
Honoré Cabrol. (2)

Capitaine de la Ville : Jean Daugières, notaire,

Trésorier : François Rodulphe, dit le Piémontais, chaussetier.

— Le premier mai, le Conseil délibéra que le sous-clavaire porterait le nom de capitaine du guet et nomma *Gaucher d'Eyguières.*

1538

Consuls : *Barthélémy de Varadier*, seigneur de Gaubert,
Jacques de Romieu,
Trophime Amphoux,
Trophime Usane.

(1) Voir *Annales* J. Did. Véran — Musée, 2e série p. 80. — Lalauzière raconte cet événement avec quelques détails pleins d'intérêt.

(2) J. Did. Véran ne donne pas le nom des Consuls de cette année.

Capitaine de la ville : Jean de Parisot.

Capitaine du guet : Honoré Candelery, notaire.

Trésorier : Trophime de Boïc, sieur d'Ubaye.

— François 1er fut reçu dans Arles avec les plus grands honneurs. Ce roi, père des lettres et protecteur des arts, donna des preuves de son goût pour les anciens monuments romains ; il chargea les consuls de les faire réparer avec soin. (3)

1539

Consuls : *Cristophe de Grille,*
Jacques de Chiavari,
Pierre Demans, (4)
Mathieu Ferrier.

Capitaine de la ville : Thomas Chabaleri.

Capitaine du guet : Honoré de Guillot.

Trésorier : le précédent.

— Edit du Roi portant défenses aux notaires de contracter en latin.

1540

Consuls : *François de Castillon,* seigneur de Beynes,
Gabriel de Varadier de St-Andiol,
Honoré Candéléry,
Jean Comte.

Capitaine de la ville : Honoré de Donis.

Capitaine du guet : Pierre Abrac, bourgeois.

Trésorier : Guillaume Monge.

— Le 24 mars, Jean des Porcelets, fils puîné de Pierre, seigneur de Maillane, épousa Madeleine de Boïc, fille de Trophime, seigneur d'Ubaye de St-Vincent.

(3) Les Annales de J. Did. Véran ne mentionnent aucun fait à l'année 1538. — Lalauzière rapporte à l'an 1535 l'arrivée du roi François 1er dans la ville d'Arles.

(4) J. D. Véran l'appelle *Manse*. — C'est Dumas (*De Manso*), qu'il faut lire.

— Mariage de Louis de Meyran, fils aîné de Jean et de Louise de Boïc, avec Louise de Latour, fille de Louis et d'Antoinette de Glandevès. Il n'eut que deux filles, Magdeleine et Louise.

1541

Consuls : *Louis de Castellane,* baron de Laval et de Fos.
Pierre de Latour,
Jean Bièle,
Gilles Drivet.

Capitaine de la ville : Martin Gavarri.

Capitaine du guet : Claude de Boche.

Trésorier : Jacques de Balarin.

— Le roi rétablit la charge de viguier dans tout le royaume ; personne ne voulait l'exercer ; le peuple la méprisait.

1542

Consuls : *Gaucher de Quiquéran,* baron de Beaujeu,
Pierre de Balbi,
Jean Camaret, notaire,
Antoine Marin, id.

Capitaine de la ville : Guillaume de Brunet.

Capitaine du guet : Jean Poncet, dit Lamorand.

Trésorier : Trophime Maimbert.

— Le roi, par un autre édit, remit le viguier dans tous ses anciens droits et privilèges.

— Les hôpitaux de la ville furent réunis à celui du St-Esprit.

— Le 12 juillet, notaire *Nicolas Albert,* la commune acheta de Louis et Honoré de Saunier, frères, la partie supérieure de la tour quadrangulaire au coin du Plan de la Cour, pour y placer une belle horloge.

— André des Porcelets, 4e fils de Pierre, seigneur de Maillane, épousa Catherine, fille de Claude, seigneur de Valhey.

(*A suivre*)

Notices Biographiques

LE PAYS.

René Le Pays, de l'Académie royale d'Arles, était né à Nantes (d'autres disent à Fougères) en 1636.

Il passa une partie de sa vie dans le Dauphiné et la Provence, où il fut directeur général des Gabelles.

Il menait de pair les devoirs de sa charge et le culte des belles-lettres, et se fit une réputation de bel esprit par quelques vers faibles, mais faciles et pleins de gaîté, « qui amusèrent quelque temps la cour et la capitale. »

Ses débuts littéraires furent médiocrement heureux. *Zélotide, histoire galante* (Paris 1655) n'eut qu'un « succès de province. » Mais « Ses *Amitiés, Amours et Amourettes* (recueil de lettres publiées à Grenoble en 1664) trouvèrent des admirateurs à la Cour et à la ville. Les dames surtout le lurent avec plaisir, et quelques unes, en prenant du goût pour l'ouvrage, en prirent pour l'auteur.

« On s'informa du libraire comment il était fait. La duchesse de Nemours ayant eu cette curiosité, Le Pays lui adressa le *portrait de l'auteur des Amitiés, Amours et Amourettes*. Cette production est en vers et en prose comme le précédent. Le style en est enjoué. L'auteur affectait d'imiter Voiture; mais, aux yeux des gens d'esprit, il n'en fut que le singe. » (Nouv. Dict. Hist. 1772.)

Boileau le maltraita dans ses Satires; dans celle du *Repas ridicule*, il porta sur lui ce jugement, qu'il mit dans la bouche d'un admirateur campagnard.

Le Pays sans mentir est un bouffon plaisant.

« Le poète provincial, bien loin de se fâcher de ce trait, ne fit qu'en plaisanter dans les lettres qu'il écrivait à Paris, et, lorsqu'il vint y faire un voyage, il alla voir Boileau et soutint devant le satirique son caractère enjoué, dans la conversation qu'il eut avec lui. Ils se séparèrent bons amis. » (Les trois siècles de la Litt. franç. 1772.)

Le Pays donna ensuite un recueil de poésies fugitives (*Nouvelles Œuvres*, Paris 1672), églogues, sonnets, stances, etc..., qui furent considérés en province comme des modèles de galanterie et d'art de bien dire.

Le Duc de Savoie voulut l'honorer du titre de chevalier de St-Maurice; l'académie royale d'Arles se l'associa (1673).

Amené dans notre ville par les devoirs de sa charge, il y reçut des beaux esprits de l'académie le meilleur accueil; admis dans cette docte réunion, il prit part à ses travaux et charma la compagnie par ses « observations savantes et judicieuses sur les satires du sieur Boileau et sur bien d'autres livres du temps. » (1)

Son dernier ouvrage, *le Démêlé de l'Esprit et du Cœur* (Paris, 1688), n'ajouta rien à sa réputation, et n'eut, comme ses autres productions, qu'un succès éphémère.

On raconte que ses derniers jours furent troublés par un procès très-fâcheux; un de ses associés ayant malversé, il fut condamné à payer pour ce fripon. (2)

Il mourut peu de temps après (1690) à l'âge de 54 ans.

Le Pays fut une des personnalités les plus saillantes de notre académie; il appartient à l'histoire de notre ville par son affiliation à cette compagnie et par le séjour qu'il fit dans nos murs. Il avait à ce titre sa place marquée parmi nos biographies arlésiennes.

EMILE FASSIN.

(1) Voir le registre de l'Académie, mai 1673 — *Musée* de 1868, page 188.

(2) Nouv. Dict. hist. 1772.

1882. 5me Série. N° 28.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

—

Mémoires de cour et de guerre

(Suite.)

Nous marchâmes pour la Catalogne au commencement de mai, et nous arrivâmes en Roussillon par la route ordinaire; notre régiment couchant près Léaucate, quelques cavaliers de la garnison nous prirent le matin des chevaux qui paissoient. Le sieur d'*Autichamp*, commandant notre régiment, m'envoya au marquis de St-Auné, gouverneur de cette place, pour le prier de me les faire rendre. Ce marquis vivoit dans cette place en prince, et n'obéissoit que quand il lui plaisoit aux ordres du Roy; tous ses officiers et tous ses soldats étoient de nation différente. Auparavant que d'approcher la chambre où je lui parlai, je trouvai au bas de son escalier cinquante suisses vêtus de ses livrées, et dans sa salle vingt gardes à casaque, qui étoient les uns et les autres pour sa garde particulière. Il me reçut fort civilement, m'accordant ce que je lui demandois, et m'arrêta pour dîner avec lui; il me fit voir toute sa place, me dit de quelle manière le comte de Schomberg le secourut, par quel endroit il força lui-même les lignes à la tête de son régiment, et me fit connaître en louant beaucoup cette action, que sans lui on ne l'auroit pas secourue; il me montra encore ses munitions, disant qu'il fairoit tirer quand il le voudroit trois mille coups de canon, sans qu'il n'en coûtât rien ni au Roy ni à lui; je lui demandai alors aux dépens de qui il pouvait faire un si grand feu — « Aux dépens du du Roy d'Espagne, me dit-il, dont j'ai reçu bien de pistolles. » Il sourit en me parlant de la sorte, me raconta ce qu'il avoit fait contre nous, quand il servoit les ennemis, et me fit voir des présens que lui avoit envoyés depuis peu le Marquis de Mortare vice-Roy de Catalogne, avec qui il avoit un commerce étroit, nonobstant toute la guerre.

Dans cette campagne, il ne se passa rien de considérable; elle ne fut pas plustôt finie qu'on réforma des troupes, et il y eut quatre compagnies de notre régiment cassées, le Cardinal Mazarin n'ayant aucun égard aux services que le régiment avoit rendus ni au mérite du comte d'Harcourt à qui il étoit. Ce prince étoit toujours plus mal dans ses affaires; il avoit rendu Brizac au Cardinal et il étoit confiné dans Haguenau en Alsace; l'heureux succès des armes

du Roy sous le maréchal de Turenne et le maréchal de la Ferté, qui avoient repris Graveline et Dunquerque, obligeant le Cardinal de ne songer guère à le recompenser.

L'armée passa l'hiver dans le Languedoc et notre régiment logea à Pelpech et à Haute-Rive près de Toulouse. J'écrivis au comte d'Harcourt, et le priai de me donner congé pour la campagne prochaine, ce qu'il m'accorda. Je fus à Arles où je passai tout l'été ; dans cette campagne notre régiment perdit ses timbales devant Campredon, où notre armée fut battue par le Marquis de Mortare ; il y eut encore grande réforme de troupes, deux compagnies de notre régiment furent de ce nombre ; et celle du comte d'Armagnac dont j'étois cornette en fut une, le comte d'Harcourt aimant mieux que l'on cassât celle de son fils que d'autres qui étoient à sa queue, dont les capitaines avoient été depuis longtemps à son service.

La nouvelle de cette réforme me donna un sensible déplaisir ; je voyois évanouir par là l'espérance que j'avois eue d'être bientôt capitaine, comme on m'avoit promis, et j'étois contraint de demeurer à Arles, dont le séjour m'étoit presque insupportable. J'y passai deux ans, dans l'espérance d'avoir encore de l'emploi, si l'on remettoit des troupes sur pied. Cependant la paix générale fut conclue près de St-Jean-de-Lus par le Cardinal Mazarin et Dom Louis d'Aro; quelques mois après le Roi passa à Arles et ce fut dans le commencement du mois de janvier 1660. Après y avoir vu la cour, je m'en allai en Italie avec le sieur de Cabassole, qui avoit résolu depuis quelque temps aussi bien que moi de faire ce voyage.

Mémoires du voyage d'Italie.

Nous nous embarquâmes à Arles sur une tartanne qui devoit aller à Civita-Vecchia ; nous fûmes deux jours sur le Rhône, et le troisième nous fûmes portés par un vent frais à la Ciotat dans sept heures. Nous trouvâmes heureusement dans ce port un vaisseau prêt à partir pour Ligourne sur lequel nous nous mîmes. A peine eûmes-nous fait trois milles qu'une chaloupe qui venoit de Toulon l'aborda ; elle portoit au capitaine Richard qui le commandoit, un ordre de l'intendant de la marine pour aller à Toulon, où son vaisseau, un des mieux équipés de la cotte, étoit nécessaire, pour faire voir au Roi, qui devoit arriver dans cette ville, un combat de vaisseaux et de galères. Notre voyage fut ainsi interrompu, et nous fûmes à Toulon où le Roi arriva deux jours après. Le temps qui étoit rude ne permit pas d'abord de faire ce combat naval ; cependant nous nous divertîmes avec des camarades que je trouvai à la cour et avec ceux de Cabassole qui avoit été nourri page chez la Reine et qui reçut des marques de bonté et d'estime de cette princesse.

Le temps étant devenu plus doux, notre vaisseau et un autre de guerre, qui étoit alors le seul dans le port en état de combattre, en sortirent et se mirent dans la rade, où ils arborèrent leurs étendards et déployèrent leurs pavesades. Alors deux galères, dont l'une étoit *la Mazarine*, commandées par Boyers-Bandols, vinrent à nous ; elles étoient suivies de quantité de de chaloupes, qui portoient beaucoup de personnes de la cour ; le Roi, Monsieur, et le Cardinal Mazarin étoient sur la galère qui avoit le nom de ce

ministre; les trompettes et les hautbois sonnèrent la charge de part et d'autre; les galères tirèrent leurs coursiers contre nous; nos vaisseaux déchargèrent tous leurs canons; et nous faisions effort de tous côtés pour venir à l'abordage, quand le Cardinal Mazarin obligea le Roi de faire cesser ce jeu; sa Majesté se promena encore longtemps dans la rade, et fit après collation dans la cassine du commandeur *Paul*, où la Reine se trouva; on reçut alors à la cour la nouvelle de la mort du Duc d'Orléans, cé qui fit cesser les divertissements du carnaval, dont il ne restoit que deux jours.

Nous partimes de Toulon le premier jour du Carême à midi; et nous eûmes le vent si favorable que nous fûmes le lendemain à la même heure dans la rade de Ligourne. Alors il se leva un vent de terre si violent, que le capitaine de notre vaisseau fit donner fonde de trois ancres; la tartanne sur laquelle nous partîmes d'Arles, qui étoit de conserve avec nous, se trouvant un millié derrière, fut contrainte de relâcher en Corse, qui est à plus de cent milliés de là.

Ce vent impétueux empêchant notre vaisseau d'entrer dans le port, nous nous y fimes porter en chaloupe, où nous fûmes couverts trois ou quatre fois de vagues. Le port de Ligourne est grand et commode, et il sera très sûr quand un môle, auquel le grand Duc fait travailler incessamment, sera achevé. Ce prince attire en cette ville beaucoup de commerce par la franchise qu'il lui donne; et comme le négoce étranger fait son plus grand revenu, il a un soin particulier de traitter favorablement tous les vaisseaux qui y abordent. Il y tient ses galères, qui ne sont pas si grandes que les nôtres, mais dont la chiorme est très-bonne; la ville est enceinte de bastions; elle est petite, mais belle par sa place, et par des rues égales et régulières qui la traversent; la statue de bronze de Ferdinand de Médicis, qui tient quatre esclaves enchainés, est la seule qu'on y admire.

Nous fûmes à Pise par un canal qu'on a tiré de la rivière d'Arne, qui passe au milieu de cette ville, bien différente de ce qu'elle étoit autrefois; il n'y en a pas en Italie de plus ruinée; les maisons sont la plupart désertes, l'herbe croit dans les places et dans plusieurs rues; elle est vaste, et l'on connoit ce qu'elle étoit par des bâtiments magnifiques et entre autres par son pont, par son église et par le fameux clocher, qui semble pencher de tout côté. C'étoit une fois une République puissante, qui soutint avec honneur de longues guerres contre les Vénitiens: les Florentins la subjuguèrent après un long siège, mais la division de ses habitants contribua plus à la soumettre que la force de ses ennemis. Cela a donné lieu aux Luquois, dont la ville est près de là, de mettre sur la porte du cabinet de la maison commune, ce mot italien: *Signori, recordate voi di Pysani*, pour faire souvenir les citoyens de cette petite République d'éviter ce qui causa le malheur de leurs voisins.

Nous quittâmes Pise, pour aller à Florence, que l'Arne traverse; cette rivière traverse en cet endroit une campagne agréable, bordée par des collines couvertes d'arbres et de maisons; en abordant cette ville, nous trouvâmes le grand Duc au Cours, et nous fûmes d'abord surpris de voir dans son cortège un carrosse rempli de gens qui portoient des vestes et des bonnets en forme de turban; on nous

apprit que c'étoient des Moscovites, que leur prince avoit envoyés en embassade au grand Duc.

D'abord après notre arrivée à Florence, nous fûmes rendre à l'abbé Strocy des lettres de recommandation, qu'un secrétaire du Cardinal Mazarin nous avoit données ; il nous reçut très-civilement, et s'offrit de nous présenter le lendemain au grand Duc et aux princes de Médicis ses frères, ce que nous acceptâmes. Nous fimes la révérence au grand Duc, étant introduits dans sa chambre par le marquis del Monti qui en étoit premier gentilhomme; ce prince s'avança quelques pas pour nous recevoir, et après s'être informé d'où nous venions et du sujet de notre voyage, il nous demanda des nouvelles de la Cour de France, et si le Roi ne fairoit point bâtir une citadelle à Marseille ; nous lui apprîmes la mort du Duc d'Orléans, qu'il ne sçavoit pas encore, puisqu'il n'y avoit que cinq jours que nous l'avions sçue à Toulon : et nous lui dîmes que le Roi avoit déjà fait désigner la citadelle de Marseille ; il témoigna beaucoup de douleur de la mort du Duc d'Orléans, et nous dit que le Roi fairoit une chose avantageuse pour son état, en s'assurant de Marseille, qui avoit toujours abusé de sa liberté.

Nous fimes encore la révérence au Cardinal de Médicis, et aux princes Mathias et Léopold dans leurs appartements; le Cardinal de Médicis nous parla fort peu ; le prince Mathias qui avoit commandé l'artillerie dans l'armée impériale, nous raconta quelque action qu'il y avoit faite; et le prince Léopold nous fit voir son cabinet où il avoit beaucoup d'instruments très-rares d'astrologie et de mathématique, à quoy il s'adonne entièrement.

L'abbé Strocy nous mena après dans le jardin du Palais qui est magnifique en fontaines, statues et grottes, comme tous ceux des princes d'Italie ; nous y saluâmes le fils du grand Duc, qu'on appelle le grand prince, qui jouoit au mail.

Taillade, gentilhomme provençal qui étoit à Florence avec sa famille, vint nous voir ; il nous mena après chez lui, où sa femme étoit en couche ; nous y trouvâmes des dames qui lui rendoient visite, et entre autres les demoiselles de Gondy et de Conchiny, de la maison du Duc de Retz et du maréchal d'Ancre ; elles avoient infiniment de l'esprit, mais elles étoient dépourvues de cet air agréable et galant que l'on trouve aux femmes de France. J'admirai la fortune de leurs parents qui avoient été si élevés en France tandis qu'ils n'étoient que simples gentilshommes en Toscane.

On joua en ce temps-là une comédie en musique au Palais ; nous trouvâmes à la porte de la salle, où l'on devoit la représenter, le prince Léopold, qui s'y tenoit pour empêcher le désordre ; il nous fit placer dans des loges, et eut la bonté de nous parler assez longtemps; je lui louai la beauté de la salle et du théâtre, où l'on voyoit des peintures enrichies d'or et d'azur; je lui parlai encore de l'ordre qu'on y gardoit, lui disant qu'à Paris on auroit peine à représenter une si belle comédie, qu'il n'y eût du bruit et de la confusion à la porte ; il répondit qu'il souhaiteroit un semblable désordre à Florence, puisque ce seroit un mauvois effet d'une bonne cause, et que cette ville seroit aussi peuplée que Paris, si l'on voyoit en semblable occasion une pareille foule de monde. Dans un entr'acte ce prince fit porter de la limonade et du sorbet ; nous quittâmes notre loge pour aller en

boire, et comme nous revînmes pour prendre nos places, je trouvai un Moscovite à la mienne; je le priai de me la rendre, ce qu'il refusa brusquement en son langage, menaçant de dégaîner son sabre, si je le pressois de la quitter; le prince Léopold tâcha inutilement de l'appaiser et de le tirer de là, et il ne l'auroit jamais quittée que par force si l'ambassadeur Moscovite qui étoit dans une loge voisine d'où il entendit crier, ne lui eût fait signe d'en sortir, ce qu'il fit d'abord ; cette nation est très-rude et trés-barbare; il mourut alors un des principaux de la suite de l'ambassadeur, que nous vîmes porter dans un cimetière par ses compagnons qui crioient et hurloient comme des loups.

Nous vîmes ce qu'il y a de plus curieux à Florence, les galeries du grand Duc, ses écuries, le vieux Palàis de la République, le dôme, la chapelle de St-Laurent, où sont les tombeaux des grands Ducs, le poge impérial, le pont bâti par Michel Ange, la statue équestre de Ferdinand I[er] qu'il fit faire des canons qu'il prit sur les Turcs, ce qui l'obligea d'y faire graver ce vers du Tasse :

Metalli rapiti al fiero trace.

L'abbé Strocy ne nous quitta pas pendant tout le temps que nous fûmes à Florence, nous obligeant de nous servir de son carrosse ; cet homme a infiniment du mérite; il est Florentin et d'un maison illustre que les princes de Toscane ont eu de la peine à soumettre; elle étoit en effet plus ancienne et plus noble que celle des Médicis dans la République de Florence; ces derniers se rendirent maîtres de cette ville par l'adresse de Clément septième de leur maison et par l'authorité de l'empereur Charles Quint qui la fit assiéger par le prince d'Orange, qui la prit et la leur remit. Ils y ont fait bâtir deux citadelles qui rendent les habitants esclaves ; leur famille a donné deux reines à la France, et elle a reçu deux filles de la maison d'Autriche. Ces princes se sont toujours servi de l'avantage de ces alliances avec une politique fine et adroite, aussi bien que de la cour de Rôme, où ils tâchent d'avoir beaucoup de crédit par les cardinaux de leur maison, à qui ils font faire une dépense extraordinaire pour s'acquérir des partisans.

(à suivre.)

Tablettes d'un Curieux.

CHASSES D'ANTAN

(Suite)

XXII

Le bouillant évêque de Senez n'excellait pas seulement dans la poursuite du gibier; il joignait au flair du chasseur le sens délicat du gastronome, et les larmes qu'arrachait à son cœur compatissant l'agonie d'une outarde déchirée à belles dents par ses « traîtres chiens » (1) séchaient bien vite au fumet de la victime. Il ne dédaignait pas — il nous l'apprend lui-même — de surveiller la préparation du festin, en assaisonnant et relevant par des réminiscences classiques la vulgarité d'une semblable occupation. On va, par quelques citations, pouvoir juger de son savoir-faire.

XXIII

« Il n'y a pas longtemps, » dit-il, « qu'en ces contrées les tessons (2) étoient

(1) Voyez ci-devant, pages 173-174.

(2) *Blaireaux*, en provençal *teissoun*. [Voir Jacquemin, *Guide*, page 154.]

fort déprisez; c'est pourtant aujourd'hui la chasse la plus frequante et la plus passionnée qu'on saiche voir. Comme un de mes domestiques en eut pris un des plus chargez de venaison et me l'eut apporté, saichant les viandes dont ces animaux ont appris à se nourrir toutes bonnes et nettes (car ils ne vivent que de figues, de raisins, de pommes et semblables fruits), me ramantevant encores que c'étoit anciennement un metz assez ordinaire à la table des grans, je le fis ouvrir et couvrir tout par tout de feuilles de laurier et de thym, et le fis demeurer au serein toute la nuit afin de l'attendrir et lui faire perdre par ce moyen la senteur de la sauvagine, qui lui pouvoit rester. Il fut mis par après en cartiers, refait dedans l'eau chaude et largement soupoudré de fortes épices et tout en suite enserré en une petite voûte de bonne paste, pour être mis cuire au four. Les viandes ainsi assaisonnées sont par le vulgaire appelées des *pastez*. Car le mot de *pasté*, que les anciens nommoient *pastillus*, signifie une chose toute differante. Je ne suis pourtant mémoratif d'avoir veu chez les auteurs grecs ou latins un mot approprié à cela. Aucuns ont estimé que Perse les a appelés de cette diction composée de deux grecques *arto-creas* comme qui diroit un *pain-chair*. C'est un mot d'assez mauvoise grâce, car si l'on met du poisson en pasté, ce ne sera plus un *pain-chair*.

« Au reste, nous fîmes fort gote-chère de notre tesson bien accommodé et tout autant des autres que dès lors nous avons seu prandre, dont notre Provence est fort peuplée.

« Ceux d'automne sont les meilleurs, parce qu'ils sont fraîchemânt engraissez des fruitz de la saison ; toutefois il leur convient ôter ceste première graisse, qui est une humeur gluante et visqueuse qu'ils rendent par tout le corps. »

XXIV

« La variété des têtes » — dit-il ailleurs en manière de réflexion philosophique et comme corollaire à une bonne digestion — « la variété des têtes et celle des opinions marchent partout d'un pas égal. Plusieurs confessent avec moi que les tourterelles d'été doivent tenir le premier rang, pour l'excellance du goût, parmy cette multiplicité des oiseaux. A tout le seul millet qu'on leur verse devant pour les saouler, elles prennent graisse en peu de temps. Et n'est jà besoin de les garder longuement mortes pour les atandrir : mais avant que de les esgorger, il est bon de les tenir séparées des autres l'espace de quatre heures à ce qu'elles ayent le loisir de décharger leur gave qui se trouvant pleine de millet fait perdre l'appétit à ceux qui s'attandent à la vuider. On les couche à la broche lardées seulement de bon fenouïl. Aucuns les ayant vuidées peu avant que de les tuer leur font manger tout leur saoul de l'anis confit au sucre, pour eux après savourer la chair, le sucre et l'anis tout ensemble; mais selon mon goût, l'anis compète mieux aux médecines qu'aux sauces..... »

XXV

Mais sortons de cette atmosphère de cuisine dans laquelle se complait un peu trop notre gourmet, et revenons à ses anecdotes cynégétiques :

« Une chose diray-je volontiers : aussi le vaut-elle bien : c'est un des plus grans et plus monstrueux oyseaux qu'on sauroit voir. Ce m'est hors de moyen de vous en tirer ici le corsage au naturel, mais bien son bec et ses pattes seules, que celui qui le prit avoit réservées pour montre à la postérité, ayant salé le reste par loupins. Aux étangs d'Arles un certain villageois faisant le métier de chasseur à la harquebuse l'avoit faussé de deux balles, et le voyant lever au devant

de lui encore tout trémoussant, se résout de la courre à force, pour l'atteindre, comme il fait, et le trouvant couché à terre jà demy mort, il l'acheva par plusieurs coups réitérés.

« C'étoit merveille de voir cet oyseau deffandre sa liberté avec tant de furie et vigueur, haletant les derniers abois de la vie : ores du bec, ores de ses larges pattes, il mettoit ce chasseur en désordre : ores de tout le corps il se jettoit sur lui : enfin, comme forcé par sa destinée, les longs efforts commençant à lui anéantir les forces, il s'abandonne et demeure roide mort sur le champ.

« Sa patte étoit comme celle d'une oye, et d'assiette avoit bien une main ouverte. Ceux qui avoient pris la peine d'ouvrir son bec disoient qu'un pavois de navire large de deux pieds et demy en quarré y eut demeuré dedans tout à l'aise....»

EMILE FASSIN.

(à suivre).

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

La Baronnie de Beaujeu.

(Suite)

La dispute du titre de Beaujeu est d'autant plus curieuse que par le décès d'Antoine, enfant de Gaucher, ce titre avait passé à Catherine d'Oraison, mère des héritiers de celui-ci, qui le porta dans la famille de Bressieux.

La baronnie de Beaujeu et la seigneurie de Mariand étaient un domaine considérable, propre dans l'origine au seigneur comte de Provence ; elle était sise au diocèse et au ressort de Digne ; les redevances, *leydes*, *lattes* et péages perçus par le seigneur étaient considérables.

François de Mervilhon, fils issu du second mariage de Catherine d'Oraison, les vendit à noble Catin, écuyer de Sisteron. Claudette Leydet, veuve et héritière de Jean de Catin, les vendit à David d'Hugues, seigneur de Tumirès, en 1631.

François d'Hugues s'en départit en 1690 en faveur de noble Marc-Antoine du Laurens, écuyer de la ville d'Arles.

La baronnie de Beaujeu passa de Marc-Antoine du Laurens à Charles-François du Laurens, son fils, qui en fit hommage au roi en 1719, et de celui-ci à Jean-Baptiste du Laurens, chanoine capiscol de l'église métropolitaine d'Arles (1) qui en fit legs à Henri du Roure, son cousin, d'où elle est successivement passée à M. Charles-Joseph du Roure et à M. Antoine-Scipion du Roure, à qui appartient aujourd'hui le titre et le nom de baron de Beaujeu.

Ach. GAUTIER-DESCOTTES.

(à suivre).

Anecdotes Historiques

DE DIFFÉRENTES ANNÉES

XIII

Charles de Valois, qui devoit succéder au sceptre de France, estoit destiné pour estre mary de Clémence, fille de Charles (II d'Anjou, comte de Provence). Hyménée qui luy estoit assez agréable : mais parcequ'il redoutoit quelque deffaict en ceste princesse, comme si d'un père clochant devoit naistre un enfant voiteux, on dit qu'il la fit visiter. Ceste princesse ayant une chemise de crespe très-fin et très-délié, à travers la tissure duquel on voyoit fort clairement toutes les parties de son corps et la teinture de sa peau, se mit d'une si merveilleuse grâce à la despouiller et à se monstrer toute nue, en proférant ces paroles : *il ne sera jamais dit que pour une simple chemise*

---

(1) Lequel possédait la maison *Gay*, rue du Canon et du Collège.

je perde le sceptre de France. Que cest acte fut estimé louable, généreux, héroïque, et vroyement digne du courage d'une femme, qui ne tenant que du royal se recognoissoit l'une des plus belles et mieux formées princesses de son temps. (Nostradamus, Hist. de Provence, p. 285).

LES ANCIENNES FAMILLES D'ARLES

Cheylan. — Maris Cheylan.

Maris Cheylan, soldat de fortune et ci-devant tailleur d'habits, vaillant et entendu au faict de la guerre, a eu en l'année 1649 lettres d'ennoblissement. On l'appeloit communément le capitaine Maris, et son fils se faisoit aussi appeler Monsieur de Maris, quoique ce ne fut que le nom propre et de baptême de son père. Les dites lettres de noblesse furent révoquées en 1667. (Mémoires ms. de Trophime de Mandon).

— L'an 1623, le 19 juillet, testament de *Jean-Louis de Maris*, dans lequel il s'exprime ainsi qu'il s'ensuit : « Je. Jean-Louis » de Maris, escuyer, originaire de la ville » d'Aix, citoyen de la ville d'Arles, fils légitime à feu Anthoine de Maris, aussi escuyer, et damoiselle Louise d'Aguillen- » qui, faicts et ordonne mon dernier testament solemnel ; veulx et entends mon » corps estre ensepveli en l'Eglise Collégialle et parroissialle Notre-Dame-la-Ma- » jour dud. Arles, et dans la chapelle des » heoirs à feu Nicolas Jean, vivant escuyer » de lad. ville, mon beau-père, ne voulant » estre accompagné à mon enterrement par » autres personnes ecclésiastiques que par » les sieurs Chanoines de lad. église, les » prestres de l'Eglise St-Lucien, l'hospital » des paouvres dud. Arles, et douze pres- » tres séculiers, sans qu'on fasse aucun tour » par la ville que par le droit chemin puis » ma maison jusques à lad. Eglise la Ma- » jour ; bien veulx et entends estre accom- » pagné à la sépulture par treize person- » nes, portans chascun une robe grise, la- » quelle robe appartiendra entièrement » auxd. paouvres, chascun l'emportant » quant et eulx incontinent m'avoir accom- » pagné, au préallable avoir dit chascun » d'eulx trois *Pater noster* et trois *Ave* » *Maria*. Je lègue à Jean de Maris, escuyer » et à Honorade de Maris, mon fils et sa » fille et de damoyselle Anne de Jean, ma » femme, sçavoir...etc... Je lègue à damoy- » selle Marguerite de Maris, ma sœur, et » à damoyselle Marguerite de Lambert, » sa fille, ma niepce, etc... Je nomme mon » héritière universelle, damoyselle Anne » de Jean, ma femme bien aymée.... et où » et quand mad. femme viendroit à décéder » plustost que damoyselle Honorade Cons- » tantine, ma belle mère... etc... Ayant re- » quis Me Elzias Arfeuille, notaire royal » dud. Arles, volloir coucher et rédiger » par escrit ce mien dernier testament sol- » lemnel... etc. » — (Bonnemant, *Nobiliaire,* I verbo Cheylan, p. 1. — ms. à la bibl. d'Arles.

Le **MUSÉE** paraît par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M. P. BE-TET, libraire, place de La Major, ou la place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. EMILE FASSIN, directeur de la Revue.

Quelques collections complètes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2e, 3e et 4e séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Le volume de 1868 est livré au prix de 2 francs.



Beaucaire — Imprimerie J. DUPUY

1882. 5me Série. N° 29.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

—

(Suite.)

Après avoir demeuré huit jours à Florence, nous partîmes pour Rome. Nous vîmes dans le chemin Sienne, grande ville autrefois République; elle fut subjuguée par les Florentins depuis que les Médicis sont leurs princes; la principale église est enrichie de plusieurs ouvrages à la mosaïque; nous fûmes à la chapelle de Sainte-Catherine, qui étoit de cette ville, à la grande place bâtie en amphithéâtre; nous y remarquâmes encore le palais des Picolominis, maison illustre, et une place couverte près de là, où il y a cette inscription qui me paroît superbe, *pro Gente Picolominea*. Le pape Alexandre VII, qui règnoit alors, étoit de cette ville.

Nous vîmes en passant Radicafani, ville fortifiée sur les frontières de l'Etat du grand Duc qui est séparé à demi lieue de là, de celui du pape, par la petite rivière de la Pallea; nous passâmes contre le fameux lac de Bolsène à Viterbe d'où l'on découvre sur une éminence la belle maison de Donna Olympia, et nous égarant dans un bois, au lieu d'aller coucher à Ronsillione qui étoit sur notre chemin, nous arrivâmes à trois heures de nuit dans Capreole. Nous fûmes bien aise le lendemain de nous être égarés, puisque nous allâmes voir, sur une colline qui domine le bourg, le palais que le Cardinal Farnèse, neveu de Paul III, y fit bâtir; il est à huit angles et on est d'accord en Italie qu'il n'y a rien de plus rare dans tout le pays que son architecture.

Nous arrivâmes le jour après à Rome, qui étoit le cinquième que nous étions partis de Florence.

Nous entrâmes de nuit dans cette ville par la porte de Toscane; les rues étoient éclairées par des feux qu'on y faisoit partout et par des flambeaux allumés autour des maisons. C'étoient les feux de joye de la paix de France et de l'Espagne que l'on commença alors, et qui furent continués pendant trois nuits. Nous n'eûmes pas plustôt mis pied à terre, qu'on nous mena à la place d'Espagne où l'ambassadeur faisoit admirer un beau feu d'artifice.

Le Cardinal Antoine Barbarin, protecteur de France, en l'absence de notre ambassadeur, en faisoit faire encore un magnifique devant son palais, que nous fûmes voir.

Le lendemain le pape fut dans l'église de notre N-D. de la Paix avec tous les cardinaux où il ouït la messe, que

dit le Cardinal Chisi son neveu ; nous y assistâmes avec presque tous les Français et les Espagnols qui se trouvèrent à Rome. Le jour après, les Français accompagnèrent le Cardinal Antoine à l'église de St-Louis qui est celle de notre nation, où il fit célébrer la messe par le prélat Gavot son majordome; les cardinaux d'Esté des Ursins et de Maldachini de la faction Française, s'y trouvèrent.

En même temps l'ambassadeur d'Espagne en faisoit dire une dans l'Eglise de Saint-Jacques des Espagnols, où assistèrent les cardinaux Colomna, Sforça, Astaly et Lugo.

Après dîné, nous fûmes dans l'église Saint-Louis, attendre Dom Ponce de Léon, ambassadeur d'Espagne, qui vint assister au *Te deum* qu'on y chanta; l'abbé de Bourlemon, auditeur de Rote, Français, le harangua à la porte en latin, l'ambassadeur lui répondit de même; le Cardinal Antoine fut aussi à la même heure au *Te deum* qu'on chanta à St-Jacques.

Après ces cérémonies, le Cardinal Antoine et Ponce de Léon se visitèrent; il y avoit longtemps qu'on n'avoit rien vu à Rome de si magnifique que leur cortège; il étoit composé d'un nombre infini de carrosses dans lesquels on voyoit toutes les personnes qui s'intéressoient dans le parti de France et d'Espagne.

Nous commençâmes alors à voir les plus beaux endroits de Rome, les églises, les palais et les vignes; parmi tant de riches merveilles d'architecture, de peinture et de sculpture, rien ne me surprit tant que l'église de St-Pierre, qui surpasse en effet tout ce qu'on peut s'imaginer de plus magnifique et de plus grand. Nous vîmes aussi ce que l'antiquité y fait encore admirer, dont il ne reste aucun bâtiment entier que le Panthéon, à présent la Rotonde, qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit bâtir, comme on voit par une inscription gravée sur son frontispice; les statues dont le nombre est extraordinaire dans tous les palais, sont encore presque toutes au même état que les anciens les ont vues, aussi bien que les colonnes de Trajan et de Marc-Aurèle, et les pyramides et les obélisques que Sixte V fit redresser. Le collisée, les arcs triomphants, les thermes de Dioclétian, le théâtre de Marcellus et tant d'autres ornements de l'ancienne Rome ne répondirent point à la haute idée que j'en avois conçue; le temps, la cruauté des Goths qui saccagèrent cette ville, et l'avarice des papes, qui ont ôté les vieux marbres de leur place pour l'employer à d'autres usages, ayant abattu, ruiné et changé les plus belles choses.

Dans la diversité de tant d'étrangers qu'on voit à Rome, nous choisîmes ceux avec qui nous voulions avoir commerce; nous fîmes amitié particulière avec Palluau, fils d'un conseiller au Parlement de Paris, Alfel, gentilhomme allemand de la province d'Holsace, et avec Brasse et Papegot, Holandais, qui avoient tous beaucoup voyagé et avoient infiniment de l'esprit et de la complaisance.

Palluau connaissoit un gentilhomme de la Reine de Suède qui étoit alors à Rome, et qui nous présenta à cette princesse logée dans le palais de Médicis à la Longare. Nous lui fîmes la révérence dans une galerie, où elle regardoit des tableaux, qu'elle avoit fait venir de Suède, et que le roi son père avoit pris à Prague dans les palais des rois de Bohème quand il fit saccager cette ville; elle nous reçut fort civilement et s'étant informée

de quel pays nous étions, elle nous parla à tous notre langue naturelle. Cette princesse étoit habillée d'une manière qui lui étoit particulière, et a autant d'esprit et du sçavoir que personne du monde; elle étoit fort considérée à Rome, où elle avoit un train magnifique, qu'elle entretenoit des revenus de la Poméranie, que les Etats de Suède lui assignèrent pour son appanage, quand elle se démit de son royaume en faveur de son cousin. Les Romains lui ont élevé une statue dans le capitole, avec une inscription latine, dont voici à peu près le sens: *A Christine Reine des Suédois, Goths et Vandales, plus glorieuse d'avoir quitté la fausse religion pour embrasser la véritable, que ses ancêtres qui montèrent triomphants dans ce capitole.*

Nous allâmes au Vatican pour baiser les pieds au Pape; mais il étoit si indisposé que nous ne pûmes pas avoir cet honneur; nous y vîmes Dom Mario, son frère, et le Cardinal Chisi, son neveu, qui gouvernoient absolument tout l'état ecclésiastique pour le temporel et pour le spirituel; le pape ne se mêloit de rien, ses parents lui dérobant la connaissance des affaires pour n'altérer pas sa santé. Le Cardinal Rospignosi, à présent pape, étoit son secrétaire d'Etat et le plus aimé de ceux qui avoient part au ministère. Dom Mario étoit général de l'église, et Dom Augustin gouverneur du Château Saint-Ange. Ce dernier étoit fils du frère aîné du pape: Sa Sainteté l'avoit marié à la fille du prince Bourgaise, et lui avoit donné des grands biens. Les Romains se plaignoient fort de l'avarice de Dom Mario, qui avoit fait mettre un nouvel impôt sur la farine, ce qui les obligea d'attacher des pains aux anciens trophées de Marius à l'entrée du Capitole, avec cette inscription: *Voici les trophées de notre nouveau Marius.*

Auparavant que de sortir du Vatican, nous vîmes la bibliothèque qui est la mieux fournie du monde; on y trouve la pluspart des livres des pères grecs et latins en originaux, et ceux-même des Hérétiques, et particulièrement de Luther, dont tous les écrits y sont en original; il y a trois galeries d'une longueur prodigieuse, garnies de tous côtés; on y assemble depuis plusieurs siècles tous les livres les plus curieux, qu'une recherche exacte et une grande dépense peuvent faire trouver en toute sorte de langues; le prélat qui en a soin nous y fit lire des billets amoureux latins, français et anglais, qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, avoit écrits de sa main à Anne de Boulin, qu'il épousa contre les sentiments de l'église. Je crois qu'on porta ces billets à Clément VII, lorsqu'il excommunia ce prince.

Nous fûmes quelque temps après dans la semaine sainte; le pape tint chapelle le jour des Rameaux dans celle de Sixte, qui est au Vatican à côté de la salle royale. Sa Sainteté donna des palmes de sa propre main à tous les Cardinaux et nous reçûmes aussi de sa main des rameaux d'oliviers après lui avoir baisé les pieds. Le jeudi saint, il fit l'office dans la même chapelle et se montra après sur le balcon de St-Pierre avec les Cardinaux qui l'avoient assisté; il y excommunia les Hérétiques, les Nogarets et les Colones, comme c'est la coutume depuis Boniface VIII; et d'abord qu'il eut jeté le flambeau allumé dans la place de St-Pierre, son régiment des gardes, qui s'y étoit

mis en bataille, fit une décharge, à laquelle le canon du Château Saint-Ange répondit. Le Cardinal Colone, qui avoit quitté le pape sur le balcon au commencement de la cérémonie, revint, et sa Sainteté ôta l'excommunication qu'il avoit jetée sur ceux de sa maison. Il y a ce jour une foule de monde prodigieuse, qui vient de tous côtés pour voir lancer les foudres du Vatican. Le pape lava ensuite les pieds à douze pauvres habillés de blanc, et donna ensuite à dîner où il ne se trouva pas, aux Cardinaux et aux ambassadeurs; le festin n'étoit pas comparable à ceux de France; le buffet étoit magnifique en vases de vermeil et en boissons différentes; en cela les Italiens nous passent.

Nous allâmes cette semaine ouïr l'office en plusieurs églises où la musique étoit merveilleuse; celle de l'Apolinaire l'emportait sur toutes les autres; la reine de Suède y assista toujours, et comme un musicien qui étoit à elle fit quelques tons qui ne lui plurent pas, elle lui commanda tout haut de se taire d'une façon assez brusque; cette manière d'agir un peu trop libre dans l'église scandalisa tout le monde.

On faisoit alors tous les jours des processions de Pénitents, dont plusieurs faisoient couler leur sang à coups de discipline; nous en suivîmes une le Vendredi Saint à l'église de Saint-Pierre, où des prélats montrèrent les reliques de la croix de St-André, de la lance de St-Longin, et du drap de la Véronique; à cette vue les Pénitents redoublèrent leurs coups de discipline et se prosternant jusqu'à terre ils crièrent trois fois : miséricorde, d'un ton lamentable. Il seroit à souhaiter qu'une véritable pénitence obligeât tous ces gens à donner tant de marques de repentir, mais on dit que la pluspart ne font cela que par momerie.

Le jour de Pâques, le pape célébra la messe dans l'église de St-Pierre, sur l'autel couvert de ce riche dôme de bronze soutenu par quatre colonnes torses de même matière, qu'Urbain VIII fit faire. Le balustre de l'autel étoit entouré par dehors des Suisses de la garde, qui entrèrent dans l'église au bruit des tambours et des fifres; le pape y fut porté dans une chaise sur les épaules de huit hommes habillés de robes rouges. Cette chaise étoit couverte de velours cramoisi et l'on y voyoit sur le dossier en dehors un St-Esprit en broderie d'argent; deux Cardinaux servaient à la messe de diacres d'honneur, et deux autres de diacres servants; le Cardinal François Barberin étoit l'assistant, comme doyen du Sacré Collège. Je n'y trouvai rien de différent aux messes des archevêques, si ce n'est qu'un prélat chante l'évangile en grec, après que le Cardinal-diacre a dit la latine, et que le pape ne communie point sur l'autel; le diacre lui donne la sainte hostie sur les degrés de son trône, où il est à genoux, et le sous-diacre lui porte le calice, dans lequel il boit le sang de Jésus-Chrit avec un petit tuyau d'or.

Nous partîmes alors pour Naples, avec Alfel, Palluau, Brasser et Papegot. On sort des terres du pape à deux journées de Rome près de Terrachine, où l'on entre dans le Royaume de Naples. Dans ce voyage j'eus loisir d'entretenir longtemps en particulier ceux de notre compagnie. Ils m'apprirent tant de choses curieuses, qu'il me sera très utile de les écrire ici pour m'en souvenir toujours. Palluau étoit neveu du marquis de La Haye,

ambassadeur alors pour le Roi à Constantinople, près de qui il avoit été deux ans. Il me dit que l'ambassadeur de France, qui est le seul des chrétiens que le grand seigneur souffre ordinairement à sa porte, ne fait pas son séjour à Constantinople, qu'il loge à Pera, qui n'est pas loin de cette ville, par delà le Bosphore. Dans ce lieu où on permet l'exercice de notre religion, il y a des Jésuites, des Capucins et d'autres religieux. Tous les chrétiens des nations différentes, qui trafiquent dans les mers du Levant, y ont des Consuls, qui soignent leurs affaires dont notre ambassadeur est souvent l'arbitre; il tient auprès de lui deux janissaires qui l'accompagnent pour sa sûreté quand il sort de Pera. Lorsqu'il va à Constantinople, lui et ceux de sa suite prennent des vestes et des turbans; en cet habit il parle au Grand vizir, lorsqu'il lui donne audience; ce ministre donna un repas à notre ambassadeur, où Palluau se trouva; les mets les plus délicats étoient des poules bouillies et des potages au riz; le café et le sorbet furent leur boisson; la table sur laquelle on servit, étoit haute d'un pied; ils étoient assis sur des carreaux, et servis par des esclaves dans un salon tapissé de damas bleu. Palluau me dit d'avoir vu le grand seigneur qui alloit un jour à la grande mosquée; c'étoit alors un prince de quinze ans, fort bien fait; il montoit un cheval, dont le harnois étoit couvert de lames d'or et de pierreries; cinquante esclaves menoient devant devant lui des chevaux en main, harnachés de la même manière; les janissaires bordoient les rues depuis le sérail à la grande mosquée, et les principaux de la porte superbement montés, marchoient à dix pas de lui; il portoit une veste de toile d'or, enrichie de diamants, et un turban vert garni d'une aigrette blanche, fort haute, dont le pied étoit attaché avec un grand nœud de perles, de rubis et d'émeraudes; tous ceux qui le rencontroient en chemin se mettoient à genoux et se prosternoient à sa vue. Palluau n'auroit pas pu remarquer ce qu'il m'apprit, s'il n'eût été dans la maison d'un juif, d'où il vit passer ce prince à travers la fenêtre; la sultane sa mère et le grand vizir gouvernoient alors tous ses Etats et ne lui donnoient que fort peu de connaissance des affaires.

(à suivre.)

LES MAS DU TERRITOIRE D'ARLES

(Suite des Mas de Beaujeu)

Le Mas de Boïc.

Nous avons dit que le domaine que Pierre de Quiquéran avait baptisé du nom de Beaujeu et que l'on a depuis appelé le *Grand Beaujeu* était composé d'une partie du *petit mas d'Azégat*, du *mas de Piquet*, des terres de *Truchunus* et d'une partie du domaine de Bouïc. Ce dernier domaine étant disparu et n'ayant laissé son nom qu'à un arbre, *l'aube de Boïc*, et à la roubine qui desservait le quartier, mérite un souvenir particulier.

Les *Boïcs* occupèrent une position importante dans la bourgeoisie arlésienne de 1300 à 1650, c'est-à-dire pendant plus de trois siècles.

Nos vieilles écritures nous révèlent que *Jacques Boïc* était marchand, *mercator*, (acte du 29 avril 1350, notaire *Guillaume Portalis*).

Disons à ce sujet que le Commerce était le seul moyen de parvenir à la fortune

dans les terres arlésiennes. — Les biens étaient libres ou de *franc-aleu* comme on disait en France. Ils étaient transmis suivant les lois romaines. Il n'y avait point de terres acquises par la conquête, partant point de fiefs, si ce n'est quelques bénéfices d'ordre purement religieux, et par voie de conséquence point de noblesse militaire. — Il est probable que la différence d'état de notre région et des régions de la haute Provence tenait à notre assimilation complète à la loi et aux usages romains (*Roma Gallula Arelas)* bien avant la conquête de la Gaule, et à la continuation des usages et des seigneuries gauloises dans la haute Provence. — Notre terre et ses habitants étaient donc libres. On était marchand, on devenait bourgeois et, parvenu aux charges municipales, on acquérait la noblesse arlésienne. Nous avons peu de *milites* ou de chevaliers, si ce n'est les arlésiens qui allaient guerroyer à l'étranger, et nous verrons bientôt dans les titres que nous allons citer un nom de *mercator* qui a été jusqu'à nos jours noblement porté.

Cette observation faite, nous continuons nos citations :

En 1388 et le 28 juin, devant Me *Antonio Olivarii*, Jean Boyc fait son testament. Cet acte nous révèle que les Boyc sont déjà d'origine ancienne, car le testateur élit sa sépulture en l'église Saint-Honorat et dans *l'antique* sépulcre où est enseveli Jacques, son père, et il nomme héritier Jacques, son fils, lequel en 1446 prend dans divers titres la qualité de bourgeois.

Dès cette époque, les Boïc contractent des alliances et font des acquisitions qui dénotent une position élevée dans la Cité.

Nous trouvons : à la date du 11 octobre 1450, notaire *Raymundi,* le testament de Magdeleine Boyc, naguère épouse de noble *Jacques Grillo,* marchand de Gènes.

— Le 19 décembre 1477, notaire *Jean de Donis,* Jacques et Trophime Boïc acquièrent de Jean et de Réginel Allemand le mas que ceux-ci possèdent au quartier de Montlong, mas que les Boïc désignent par leur nom et qui est celui même donnant lieu à ce récit.

— Le 13 août 1512, notaire Menhennati, noble Trophime Boyc *Senior* (le vieux) qualifié *domicellus,* n'ayant que des filles, adopte ses petits enfants qui sont :

Raymond de Agouto (d'Agout).

Guillaume de Brunet.

Pierre Antoine de Quiquéran, fils de Jean (chef de la branche des Ventabren) et de Marquise Boyc.

Et Antoine Bastoni.

Par un testament fait le même jour, devant le même notaire, il lègue la grande maison paternelle sise dans la paroisse Saint-Julien à Augustin d'Agout, son gendre.

— Enfin, à la date du 15 juin 1518, Jeanne de St-Martin, veuve de Trophime Boïc, élit sa sépulture dans l'église de St-Honorat, en la chapelle des Boïc, devant l'autel.

Trophime Boyc le vieux avait été appelé au consulat comme noble en 1503, 1509 et 1515, après avoir été sous-clavaire en 1499.

Comme on l'a vu, Trophime Boïc ne laissait que des filles et il avait cherché à perpétuer son nom par l'adoption de ses petits enfants.

Louis de Meyran avait acquis, à une époque que nous ne pouvons point préciser, une partie du mas de Boyc, et il réunit à cette possession l'autre partie de ce domaine par son mariage avec Jeanote Bouïc.

En 1567 et suivant un partage passé devant Me *De Rodes,* notaire, le 15 novembre, le domaine de Boïc et les bâtiments même du domaine furent partagés

entre les enfants de Barthélemy de Meyran, qui étaient :

Anne, femme de Christofe de Grille.

Pierre ou Pierrette, femme de Robert de Reynaud.

Et Alix, femme de Robert de Quiquéran (1).

Il existait un autre Trophime Boïc dit le jeune, *junior*, seigneur d'Ubaye, qui avait été consul en 1538. Il n'avait laissé aussi que des filles qui avaient été ses héritières universelles; les voici désignées par leurs noms et par celui de leurs maris :

Louise Boyc, épouse de Jean Meyran.

Antoinette Boyc, épouse de Jean de Chateauneuf.

Grassinette Boyc, épouse d'Antoine de Villages.

Metheline Boyc, épouse de noble Louis Féraud.

Magdeleine Boyc, épouse 1° de Jean Forlivio d'Avignon, 2° de Jean de Porcellet.

Trophime Boïc le jeune était décédé avant le 1er juin 1552, puisque nous trouvons aux écritures de Me *Isnard Senequier* et à cette date une quittance par Jeanne de Quiquéran, veuve de Trophime Boïc, en faveur de noble Jean de Porcellet, écuyer, son gendre.

Le domaine de Boïc se subdivisa, ainsi qu'il vient d'être dit, et comme ses bâtiments avaient peu d'importance, ils furent peu à peu délaissés et c'est à peine s'il en reste quelques pierres, dont les fermiers actuels de Beaujeu ignorent même l'origine.

Ach. Gautier-Descottes.

(à suivre).

(1) Nous avons vu aussi que cette dernière en fit don à Jean de Quiquéran, son fils, d'où sa portion passa à Pierre.

LÉGENDE TERRITORIALE

DU PAYS D'ARLES

XLVIII.

LE MAS & L'ÉTANG DE DESEAUME

Encore un nom défiguré par ignorance des origines.

Les paysans disent, en patois, Dezèume, et se rapprochent de la vérité.

On écrivait, au XVIIe siècle, *Doselmes*, en 1516, *Dosolmes*, *Dousoulmes*.

— Le 8 des ides de mai 1213, Hermendière, veuve de Guillaume Bertrand, vendait à Pierre de Chateauneuf, commandeur du Temple, tous les droits qu'elle avait sur l'étang *de duobus elmes*, confrontant le chemin de l'Etoile et celui de Fos, pour le prix de 5000 sols raymondins.

Cette charte était rubriquée comme suit, au siècle dernier : vente de l'étang des *deux aulmes*.

Un acte de 1598 fait mention des terre et paty dite *des deux ormes* ou *des deux eaulmes*.

C'est-là, je crois, la véritable dénomination. En pareille matière, le nom le plus simple, le plus vulgaire est toujours le plus vraisemblable. Ce sont nos bergers, gens pratiques, et non point nos savants qui ont baptisé de ses noms divers tout le territoire; ce sont au contraire nos prétendus savants qui ont défiguré, sous des désinences françaises, les dénominations locales qui offusquaient leur science ou offensaient leurs oreilles.

Le mas de Deseaume (je continue de l'appeller ainsi pour me soumettre à l'usage) était un arrière-fief de l'archevêché d'Arles. Le poëte Coye y faisait «ses plus délicieuses et ses plus fréquentes parties de plaisir » ainsi qu'il le rappelle dans une de ses pièces de poésie.

XLIX
LE PATY DE LA TRINITÉ

Entre les chateaux d'Albaron et de Méjanes, en Camargue, existaient au XII[e] siècle un couvent de religieux et une église, érigée plus tard en prieuré, sons le titre de la Trinité (1) Raymond Berenguier III, comte de Provence, en 1178, exempta ces religieux de toutes charges, *leddes et subsides* (2)

En 1186, Pierre Eynard, archevêque d'Arles, céda cette église avec ses dépendances au prieur de St-Michel de Frigolet. Une bulle du pape Innocent VIII, en date du 6 novembre 1488, prononça plus tard son union au chapitre de N.-D. des Doms, de la ville d'Avignon; mais tout porte à croire que cette bulle resta lettre morte. L'église et le monastère ont disparu sous les ravages du temps et des hommes; il n'en subsiste que le nom, qui sert à désigner le lieu où ils étaient situés.

L
CHARTROUSE

Voir page 33 (3)

LI
BORILLY

Le mas de *Borilly* (vulgairement *Bourilhe*) sis au terroir de Moulès, doit son nom à Esprit Borilly, bourgeois d'Arles, qui en fit l'acquisition en l'année 1720.

C'était un démembrement des anciens biens du chapitre. On peut reconstituer, de la manière suivante, l'ordre chronologique des diverses transmissions dont il a été l'objet, depuis l'année 1520.

En 1520, nouveau bail par le chapitre à Blaise Gibert.

1522 — Reconnaissance en faveur du chapitre par Etienne Patrot.

1565. — it. par Jacques Léonard.

1593. — it. par Pierre Boyer.

1614. — it, par Pierre et Esprit Boyer, dit Barbaroux.

1651. — it. par... Boyer, acquéreur d'Alexandre, son cousin.

1720. — it. par Madeleine Boyer, fille d'Antoine. Un acte de 1733 témoigne que ce domaine confinait à l'Orient, la *tapie* de l'hôpital, au midi le chemin de Moulès, au couchant et au nord le canal de Durance, qui en séparait quelques terres.

Enfin, un rapport de 1761, dressé par Michel et François Seguin, nous apprend que le mas de Borilly, devenu la propriété de M. Abril, procureur, avait reçu le nom de *Monsouci*, bien digne de l'humeur bizarre de son maître (1)

Il appartient aujourd'hui à notre excellent conservateur du Musée — M. M. Huart — un savant doublé d'un artiste, à qui nous devons un remarquable catalogue de nos antiques, malheureusement encore à l'état de manuscrit.

LII.
BARBEGAL

Une plume autorisée nous a déjà donné des notes fort intéressantes sur la terre et le château de Barbegal. (2) Nous ne pouvons mieux faire ici que de les rappeler. Je me permettrai cependant de proposer une autre étymologie, que je crois tout à fait nouvelle, et qui me semble plus vraisemblable que toutes celles données jusqu'à ce jour : *bar-b-eygal*-château d'eau (3)

EMILE FASSIN

(*à suivre*)

(1) Ceci est controversé. Une note du P. *Joseph Sicole*, trinitaire de la maison d'Arles (Bonnemant. *Communautés*, I-I) dit que, selon l'opinion de quelques-uns, cette église devait être à Boismaux — Le Père Sicole écrivait en 1775.

(2) Acte passé dans le château de Lunel, en 1178, et signé *B. Calcadellus*, avec le sceau du comte. L'original est dans les papiers de l'abbé Bonnemant (*Communautés*, I) qui dit le tenir du Père Boulouard. ministre de la maison des trinitaires. Ce dernier l'avait tiré sans doute des archives de son couvent.

(3) Le mas de Chartrouse avait, avant 1792, une chapelle privée sous le vocable de la Sainte Famille.

(1) Voir *Musée*, 4[e] série, pages 285-286, et 1[re] série pages 154 et 156.

(2) Voir *Musée*, 1[re] série, pages 269 et suiv. [illegible] et suiv. 278 et suiv.

(3) Voir page 82, col. 1 et notes.

Beaucaire. — Imprimerie J. DUPUY.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES.

(*Suite*)

1543

Viguier : *Guillaume de Brunet* (fut nommé par le roi ; il exerça jusqu'en 1564).

Consuls : *Louis de St-Martin,*
Jean de Meyran,
Gaucher Mathieu,
Pierre Avignon.

Capitaine de la ville : Jéan Lambert.
Capitaine du guet : Honoré de Saunier.
Trésorier : Trophime Maimbert.

— François Ier se ligua avec Soliman II, empereur des Turcs, contre l'empereur Charles-Quint, ligué avec Henri VIII, roi d'Angleterre.

1544

Consuls : *Jean de Quiquéran*, seigneur de Ventabren,
Honoré de Guillot,
Trophime Amphoux,
Boniface Velle, notaire. (1)

Capitaine de la ville : Jean de Balarin.

Capitaine du guet : Georges Loys, bourgeois.

Trésorier : Pierre de Nostredame.

— Le 11 novembre, jour de St Martin, grand débordement des eaux du Rhône pendant huit jours. (1)

1545

Consuls : *Joseph de Boche,* sieur de Vers,
Jean des Porcellets, seigneur d'Ubaye,
Mathieu Espinaud,
Jean Bernard.

Capitaine de la ville : Antoine Giraud, dit Moneri.

Capitaine du guet : Honoré de Donine.

Trésorier : le précédent.

— Robert d'Aube de Roquemartine était grand prieur de St-Gilles.

—Louis et Jean-Baptiste de Castellane frères assassinèrent Gaucher de Quiquéran de Beaujeu sur la route d'Abbeville à Péronne, en suite d'une dispute qu'ils avaient eue dans le conseil de ville.

(1) Les Annales de J.-D. Véran ne mentionnent aucun fait aux années 1544, 1545, 1546, 1548, 1550, 1551, 1552, 1553.

(1) Cette grande inondation reçut le nom de *Rhône de St-Martin.*

— La tonr du *Boulouvard* au Plan du Bourg fut achevée. (1)

1546

Consuls : *François de Castillon*, seigneur de Beynes,
Honoré de Domine.
Guillaume Barthélémy, dit *Antonelle*,
Amédée Ferrier.

Capitaine de la ville : Antoine d'Arlatan, seigneur de Beaumont.

Capitaine du guet : Thomas Chabaleri.
Trésorier : Antoine Giraud.

— Pendant neuf mois que la peste régna dans Aix, le parlement siégea à Pertuis.

1547

Consuls : *Gabriel de Varadier de St-Andiol*,
Honoré de l'Estang de Parade,
Jean Lavabre, bourgeois,
Jean Faucheri, notaire.

Capitaine de la ville : Jean Courtet.
Capitaine du guet : Louis de Cays, chevalier.
Trésorier : Pierre de Nostradamus.

— Le 30 mars, le roi François Ier, comte de Provence, mourut au château de Rambouillet Il eut pour successeur son fils Henri II. Le consul de l'Estang avec Jean Bernard, députés, allèrent à Paris prêter serment de fidélité et d'obéissance.

1548

Consuls : *Honoré des Porcellets*, seigneur de Maillane,
Jacques de Chiavari,
François Olivier,
Gabriel Jéhan.

Capitaine de la ville : Barthélémy Véraci, docteur es-droits.

Capitaine du guet : Louis Daugières, notaire.

Trésorier : François Radulf, dit le Piémontais.

— Le 4 janvier, le roi mit la gabelle en ferme pour 80 ans.

— Pierre de Quiqueran de Beaujeu fut nommé évêque de Senès par le roi (1)

— En octobre, le roi Henri II confirma tous les privilèges de la ville.

1549

Consuls : *Jacques de Renaud*, seigneur d'Alen,
Pierre de Borhe,
Trophime Ussane,
Antoine Giraud dit Monéri.

Capitaine de la ville : Barthélémy Bernard.

Capitaine du guet : *Pierre de Sale*, seigneur de Gault.

Trésorier : Pierre Nostradame.

— Le 11 janvier, Marguerite de Clermont fut installée abbesse de St-Césaire par Antoine Geoffroy seigneur de la Galinière, en qualité de député de la souveraine Cour du parlement, malgré les troubles élevés par des parents et amis de Jeanne de Renaud d'Alen, nommée abbesse par les religieuses.

— Le 24 avril, la confrérie des Péni-

(2) C'est une erreur, empruntee à *Lalauzière;* il ne peut être question ici que d'une simple réparation. — Voir notre historique de la *Tour du Lion* ou du *Balouard* dans le *Musée*, 1re série, page 73 et suiv.

(1) Le Dict. des Hommes illustres de la Provence rapporte cette nomination à l'année 1544, et dit que le nouveau prélat n'était âgé que de 18 ans. Pierre de Quiquéran, né à Arles en 1526, est l'auteur de cet éloge de la Provence que nous avons publié par extraits dans les 2e et 3e séries du *Musée*.

tents Bleus fut fondée sous le nom de Notre-Dame de Pitié.

— Le 14 septembre, celle des Pénitents Gris fut établie sous l'invocation de la vraie croix, par Ardoin de Castillon, commandeur de St-Pierre de Saliers, général des galères de l'ordre.

— Le premier consul mourut ; il fut inhumé avec beaucoup de pompe dans sa chapelle à l'église de St-Honorat, hors la ville.

— Mariage de François de Latour, fils puîné de Louis et d'Antoinette de Glandevès, avec Guimette de Bérenguier.

— Le 5 octobre, Robert d'Aube de Roquemartine, grand prieur de St Gilles, mourut à Paris ; il eut pour successeur Philippe Dubroc.

1550

Consuls : *Pierre de Latour,*
Honoré de Guillot,
Pierre Avignon,
Pierre Demonde.

Capitaine de la ville : Louis de Brunet.
Capitaine du guet : Jean Bernard.
Trésorier : Antoine Giraud.

— Adam de Craponne, fameux ingénieur de Salon, fit commencer la construction du canal de Durance qui porte son nom, dont la prise est dans le territoire de la Roque d'Antheron, vis-à-vis le rocher de Janson. Ce canal d'utilité sert à faire tourner des moulins à Salon, à Grans, à Istres et à Arles, où il se jette dans le Rhône, après avoir arrosé et donné de l'agrément et de la fertilité au terroir de Crau.

— Le 18 août, Pierre de Quiquéran, évêque de Senès, mourut à Paris, sans avoir paru dans son diocèse. Il fut inhumé dans l'église des Grands Augustins, dans un superbe mausolée sculpté par le fameux *Gougeon*. Ce jeune prélat a laissé un éloge de la Provence très estimé et un poème latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules, où l'on voit que son génie n'avait pas acquis sa maturité.

1551

Viguier : Guillaume de Brunet.
Consuls : *Jean de St-Martin,* sieur de Champtercier,
Jean de Parisot,
Trophime Maimbert,
Henri la Rivière, bourgeois.

Capitaine de la ville : Ardouin Guinot.
Capitaine du guet : Jacques de Sanson.
Trésorier : le même.

— Le pape Jules III établit dans l'église paroissiale de Notre-Dame la Major un chapître composé d'un doyen et de neuf chanoines, dont un est capiscol.

(*A suivre*)

MÉMORIAL

ou LIVRE DE RAISON

De Jean-Baptiste Vallière

Organiste de Saint-Trophime.

(Suite.)

Le 18 (septembre 1771) on a nommé M. de Brie primicier, à l'archiprêtré ; il a pris possession le 19 après vespres.

M. Pazéry, trésorier, a été nommé primicier et a pris possession le 20 après la grand'messe.

M. de Bertrand a été nommé trésorier.

Le 27 octobre, M. Beuf aîné, notaire, est décédé à neuf heures et quart du matin ; il a été enseveli le 28 à Ste-Croix.

Le jeudi 7 novembre, à 11 heures du

matin, Mgr l'Archevesque est arrivé ; on lui a ouvert la chaine, mais les boîtes n'ont point tiré ; il n'a reçu son chapître que le huit à 11 heures.

Le 17, M. Royer fils a été nommé conseiller au parlement.

Le 19, à 11 heures du soir, est décédé M. Yvan aîné, âgé de 42 ans, après quelques jours de maladie. Il a été enseveli le 21 à onze heures du matin à St-Julien. *Nota* qu'il avait épousé Mlle Villeboy le 11 mars 1766.

Le 22, Mgr. l'archevêque a donné des lettres de grand vicaire (datées du 11 du dit mois) à M. de Chabrillant, chanoine.

Le 24, on a publié pour première et dernière Mlle Pomme avec M. Meyffren, qui ont épousé le 26.

Le 25, le coadjuteur de l'archevêque de Rheims est arrivé.

Le 4 décembre, M. de Mandon Cazau est mort. Enseveli aux Cordeliers.

Le 10, M. l'archevêque d'Aix et M. l'évêque de Fréjus sont arrivés ici, et sont repartis le 12.

Le 13, M. Peiras aîné est décédé.

Le jour de la Noël au soir, la grosse cloche de St Trophime s'est cassée en sonnant la solemnité de St Etienne.

Le 27, on a reçu M. Yvaren notaire, et le 31, M. Eymard a été reçu notaire.

1772

Le 12 janvier, le Chapître et les Consuls furent faire la visite de la bonne année à M. l'Archevêque, qui la rendit le lundi 13.

Le 14, M. Artaud a épousé Mlle Tourniaire.

Le 18, M. de la Rochechouart est arrivé à midi et demi incognito. Cependant, à 4 heures, le chapître lui a fait visite, ensuite le siège, et puis les Consuls et corps de ville, qu'il a rendue le lendemain à 11 heures, pendant lequel temps on a tiré les boîtes. Le capitaine de la ville lui a offert une garde qu'il a refusée. Il est parti le 21 à 7 heures du matin. La maréchaussée l'a accompagné jusqu'à Fourques. On a tiré les boîtes.

Le 26, M Ripert, procureur du roi, est décédé à une heure après midi.

Le 4 février, M. Sabatier a épousé Mlle Lagnel.

Le 7, on a publié M. de Latour avec Mlle d'Orneson.

Le 15, M. Pomme, médecin consultant, est arrivé de Paris.

Le 19, M. Girard, supérieur du Séminaire, est décédé.

Le 23, Mlle Allet est décédée ; les consuls ont assisté a l'enterrement le 24, attendu que M. Roux, son gendre, est consul.

Le 25, M. de Champourcin, évêque de Senez, est arrivé à 5 heures du soir, à cheval. Le 26, le chapître en corps avec les bedots a été lui faire visite ; ensuite MM. les Consuls. Ledit Sgr Evesque a rendu tout de suite ces deux visites.

Le 1er mars, à 6 heures du soir, Mgr l'Archevesque a nommé M. le chanoine Girard au prieuré de Grans, vacant par la démission qu'en a faite entre ses mains M. Giraud, possesseur dudit prieuré. Ledit sieur Girard est parti le 2 pour aller prendre possession.

Le 3, M. Jean-Baptiste Giraud a pris possession du canonicat qu'avait Sr François Girard, par permutation l'un et l'autre entre les mains du seigneur Archevêque : avec la pension de 400 livres à M. Giffon.

Le 3 dudit mois, messire Girard a pris possession du prieuré de Grans, à 10 heu-

res, accompagné des Consuls du lieu en chaperon et d'un grand nombre de paroissiens, au bruit des boîtes qu'on a tirées trois différentes fois.

Le 7, M. Martin, de St-Remy, a enlevé Mlle Marion.

Mme Isnard, de St-Remy, ayant été mordue par son chien, est morte enragée et M. Girard, avocat, son mari, est mort de la même maladie huit jours après.

Le 12, M. Honoré, de Place, est décédé. Enseveli aux Trinitaires.

M. Garcin, notaire d'Aix, est mort aux prisons.

Le 24, M. Du Roure a épousé Mlle de Vernon cadette.

Mme de Beaujeu Quiquéran (Fournière) est décédée le 4 avril et a été ensevelie à St-Julien.

Le 6, M. de Senez est parti pour Aix.

Le 23, M. Pazery, chanoine doyen, est décédé à l'âge de 96 ans, étant né au mois de février 1696. Enseveli à St-Trophime.

Le 25, Mgr l'Archevêque d'Aix est arrivé de Paris ayant obtenu du Roi 150 mille livres tous les ans, pour indemniser la province de l'augmentation du sel : dont 50 mille livres seront employées pour cela et les 100 mille livres, pour l'entretien des chemins et canaux d'arrosage.

Le 29 avril, Mlle de St-Jean a épousé M. le Baron d'Agrain.

Le 2 may, Mme de Barras s'est accouchée d'un garçon qu'on a baptisé à Sainte-Anne. MM. les consuls y ont assisté en chaperon ainsi que M. de Barras (1). MM. les consuls ont payé la musique. M. le chanoine Deloste a été le parrain, et Mlle Begne, la marraine.

Le 10 au soir, M. Vaugier est mort d'une chûte. Le 19, M. Moreau, prieur du Mouleirès, a quitté et est parti le 20 Juillet pour Marseille.

Le 25, le fils de M. Girard est arrivé de Paris où il était depuis le 30 Août 1765.

Le 8 juin au soir, la maison de Graye, chapelier, s'est brûlée.

Le 10, M. l'Intendant est arrivé; on a tiré les boîtes ; il est parti le 15.

Le 11, il y a eu la course des chevaux.

Le 6 juillet, Mgr l'Archevêque est parti pour Paris.

Le 10, on a descendu la grosse cloche qui avait été faite en 1609, Mgr de Laurens étant archevêque.

Le 13, M. Michel a été reçu sous-sacristain.

Le 27, M. Louis de Montredon est mort.

Le 31, M. Chapus, ancien procureur, est mort. Enseveli aux Recollets.

Le 24 août, M. de Montredon, chevalier de St-Louis, est mort. Le 27 de juillet, son frère était mort.

Le 28 août, on a fait courir les bœufs à la place.

M. Le Kain est arrivé. Il a représenté, le 30, *Tancrède;* le 2, *Britannicus,* et le 5, le *Comte de Varvic*. Il est parti le 7 (1).

(A suivre.)

Anecdotes historiques

1493

Il y eût entre l'abbaye de Montmajour et celle de Saint-Antoine, de Vienne, un grand procès au sujet des reliques de saint Antoine, que chacune de ces ab-

(1) Joseph-Denis de Barras était premier consul et avait pour collègues au Consulat Jacques-Joseph Maillard, avocat; Pierre Chapus, procureur, et Henri Roux, bourgeois.

(2) Voir *Musée*, 1re Série, page 142.

bayes prétendait posséder; mais l'arrêt du Conseil qui intervint décida en faveur des Viennois.

Les religieux de Montmajour et les habitants d'Arles, fort humiliés de ce jugement qu'ils regardaient comme contraire à leur intérêt et à leur honneur, prétendirent qu'il était injuste; leur zèle dégénérant en fureur, on outragea et mit en pièces quelques-uns des commissaires qui avaient été envoyés sur les lieux pour faire exécuter l'arrêt du Conseil.

L'affaire fut portée par les personnes intéressées aux Etats de la province dont on voulait s'étayer pour faire révoquer le jugement. Mais les Etats se contentèrent d'écrire aux diverses villes de la province pour leur recommander cette cause singulière dont on ne sait point l'issue.

Il aurait été bien meilleur, suivant la remarque de *Pitton*, d'imiter les Saints que de combattre pour leurs reliques. (Dr Ch.)

1763

En avril 1763, plusieurs chercheurs de trésors, du Comtat Venaissin, se portèrent à la montagne de Cordes, où ils firent un grand creux par le moyen du pétard, du côté du midi, vers le fond de la *grotte des fées*, pour y trouver la *chèvre d'or*.

Il y avait autrefois, au pied de cette montagne, des fours à chaux dont on voit les vestiges du côté du levant. (Annales d'Arles, manuscrit Pomme.)

***

Le peintre français Le Poussin, ayant essuyé quelque désagrément en France, se retira à Rome où il vécut dans la médiocrité. Un jour qu'il reconduisait lui-même, la lampe à la main, l'évêque Massimi, depuis cardinal, ce prélat ne put s'empêcher de lui dire : « Je vous plains beaucoup, mon cher Poussin, de n'avoir pas seulement un valet. » — « Et moi, répondit cet homme célèbre, je vous plains beaucoup plus, Monseigneur, d'en avoir un si grand nombre. » (*Encyclopédiana*, p. 447.) -- C'est le sujet du tableau qui décore le cabinet du maire, à l'hôtel de ville d'Arles.

E F.

(*A suivre*.)

ALBARON

Simples notes.

XXV

En l'année 1210, l'abbé d'Ulmet concédait au prieur de Saint-Michel de Frigolet, nommé Raymond comme lui, le droit de libre pacage pour ses troupeaux dans le bois d'Albaron.

Pierre IV, qui succéda à Raymond Ier comme abbé d'Ulmet, en cette même année 1210, accorda au même prieur de Frigolet *albergam de Brachio emerso francam, quæ est in sylva de Albarone, sine alicujus pascui exactione*.

XXVI

Du 13 août 1403, notaire *Ant. Olivari :* Sentence arbitrale servant aux seigneurs de Boismaux contre celui d'Albaron. (*Annales* J. Did. Véran)

XXVII

Du 29 juin 1408, notaire *Guill. Olivari :* Protestation par le commandeur de Saliers au sujet du péage d'Albaron.

XXVIII

Inscription gravée sur la muraille de

l'église paroissiale du Baron, du côté de l'épître :

CI GISENT NOBLES NOBLES JEAN
DE ROUX TARGUES ET LOUYSE
DE GOMBERT MARIÉS SEIGNEUR
ET DAME DE REDORTIER
ET DU BARON DE BOYMAUS
ET ST-VINCENT [] DÉC. [] 1617

Au dessus de cette inscription sont les armes de Roux-Targues et de Gombert. (Bonnemant, *Nobiliaire*, II, *verbo* Roux-Targues.)

XXIX

En 1757, Albaron dépendait de la viguerie de Tarascon et était affouagé demi-feu.

XXX

Les anciennes limites du fief d'Albaron se trouvent indiquées dans un acte de procédure du mois de septembre 1651. Le seigneur d'Albaron prétend, dans cet acte, que la ligne divisoire entre son domaine et le terrain communal appartenant à la ville d'Arles commence au tènement de Saint-Césaire et à la draille Ermeline ou Melline, se prolonge du Nord au Sud jusqu'au mas de Sainte Cécile, puis revient par une ligne courbe de l'Est à l'Ouest jusqu'au *pas d'Agon* et à la tour de Méjanes.....

XXXI

Le terrain qui reste aujourd'hui (1806) au château d'Albaron consiste environ en 25 sèterées, mesure de semence. Sur ce terrain se trouve un moulin à vent, une forge, dont les habitants étaient, avant la Révolution, obligés de manger du sel de Tarascon, à raison de 4 sols la livre. (*Pierre* Véran.)

XXXII

Le château d'Albaron n'a pas perdu toutes ses vieilles pierres. Des vestiges de décoration s'y montrent à travers des tas de décombre. (*H. Clair.*)

Emile FASSIN.

(*A suivre.*)

LE VIEIL ARLES

Saint-Georges lo fabregolier.

Il ne nous reste qu'un très petit nombre de documents sur cette antique église, autrefois paroissiale, puis simple prieuré, dont la fondation remontait au-delà du X[e] siècle (1).

Elle occupait en partie l'emplacement actuel de la place de Cays. Quelques aliziers *(fabregoliers)* ombrageaient de leur feuillage grêle le *planet (patuum* ou *planum de favabregolo)* qui bordait la façade principale ; c'est à ce voisinage qu'elle devait son surnom : *San Georgi lo fabregolier* (1431 Vieux cadastre des paroisses). -- *San Georgi en fabrigolier* (1450).

Ces sortes de désignations sont fréquentes au moyen-âge : nous avions St-Martin *de l'Orme*, St-Pierre *de favabregoule*, Ste-Marie *de l'Ormeau (de Ulmeto*, etc... (2).

Le 21 mars 1387 (notaire *Olivari)*, Antoine et Bertrand Girard, fils de Jacques, léguaient 5 sols au prieur de St-Georges, leur paroisse ; ils faisaient élec-

(1) Porchier.

(2) Ajoutons St-Michel *de l'Escale*, St-Genès de *la Colonne*, St-Paul du *Mausolée*, St-Honorat des *Aliscamps*, St-Pierre *dal pessol*, etc....

tion de sépulture dans le cimetière de cette église.

Cet édifice religieux n'avait, au XVIe siècle, que des dimensions très restreintes Le procès-verbal de la visite pastorale de Sylve de Ste-Croix, en 1593, n'y mentionne qu'un maître-autel et deux autels secondaires, sous les vocables de St-Pierre-le-Majeur et de Ste-Marie.

Ce maître-autel présentait une particularité remarquable; il avait pour support un fragment de tombeau antique, en marbre, tiré probablement des Aliscamps. Sur le fronton de ce tombeau se détachaient en demi-relief deux colombes becquetant quelques grains; dans l'entablement, une inscription obituaire décelait une origine païenne (1).

L'église de St Georges, n'ayant plus des revenus suffisants et menaçant ruine, fut abandonnée sous l'épiscopat de Mgr Du Laurens (2). Sa circonscription paroissiale fut annexée à celle de Notre-Dame-la-Principale, et l'édifice, vendu à divers particuliers, fut désormais livré à des usages profanes.

Nous trouvons aux écritures du notaire *Monier*, sous la date du 14 octobre 1647, un « prix-fait pour la démolition de cette église, donné par MM. De Boche, Roquemartine, Cays et autres acquéreurs d'icelle. » Cette démolition s'acheva le 22 octobre 1648 (3); les ossements et la

(1) C'est le tombeau consacré par Sextus Pompeïus Apelles aux mânes de son épouse (n° 50 du Recueil du P. Dumont) — au Musée d'Arles.

(2) Mort en 1630.

(3) Annales J.-D. Véran.

terre du cimetière furent transportés à St-Pierre du Mouleyrès; le *planet du fabregoulier*, élargi aux dépens de l'ancienne église, devint la place de Cays, telle, à peu de chose près, qu'elle existe de nos jours. Une partie de l'église, inutile à la voie publique, fut incorporée à l'hôtel de Boche, devenu plus tard la maison des Dames de la Misériocorde (1).

La ville paya 350 livres, à titre d'indemnité, pour la parcelle réunie à la voie publique (2).

Suivant un ancien usage (3), une croix de pierre fut élevée au coin de l'hôtel de Boche, pour conserver le souvenir du sanctuaire détruit et perpétuer, en quelque sorte, la consécration de ce lieu. Le tombeau païen qui servait de maître-autel à l'église de St-Georges fournit le piédestal de cette croix, qui fut abattue dans la tourmente révolutionnaire (1792).

Emile Fassin.

(1) L.-M. Anibert. — Voir *Musée*, 1re série, page 42.

(2) Archives d'Arles. Conseil du 1er mai 1648. — BB, 29, 386.

(3) C'est ainsi qu'à Tarascon, une croix marque l'emplacement de la *vieille église*. La croix de St-Vincent, à Arles, n'a pas d'autre origine, bien qu'un personnage instruit et dévot, dont le témoignage en telle matière ne saurait être suspect, m'ait donné l'assurance qu'elle rappelait un miracle attesté par cette inscription depuis longtemps disparue :

DIVUS VINCENTIUS
MULTAS PVTANAS REDDIDIT DEO
ANNO SALVTIS MCCCC....

Tarascon, Aubanel, impr. breveté.

1882. 5me Série. N° 31.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

GENTILHOMME D'ARLES

Mémoires de Cour et de Guerre

—

(Suite.)

Dans ce temps un religieux Venitien, qui s'était fait Mahométan à Smirne, vint à Constantinople et demanda à parler au grand visir pour des affaires importantes; il montra à ce ministre des lettres en chiffre que l'ambassadeur de France, à ce qu'il disoit, avait écrites à Mocinego, capitaine général de l'armée Vénitienne, par lesquelles il lui faisoit sçavoir les résolutions les plus secrètes de la Porte, et les ordres qu'on avoit donnés au Bacha de la mer; cet imposteur confirma ce qu'il dit par tant de circonstances vraisemblables, que le grand visir ajouta foi à sa déposition; il envoya ordre en même temps à notre ambassadeur de venir à Constantinople; mais il se trouva si tourmenté de la goutte qu'il ne put quitter Pera, et envoya faire ses excuses au grand visir par son fils, accompagné de Palluau; le grand visir les reçut très froidement, et leur montra les lettres du religieux renégat, qu'il leur commanda de dèchiffrer; ils s'en excusèrent, lui protestant qu'ils n'entendoient pas ce chiffre; alors il leur dit mille injures, et les menaça de les faire mourir, puisqu'ils avoient intelligence avec les ennemis de son maître; nos Français eurent beau se justifier, il n'en voulut rien croire, et les fit mettre en prison. L'ambassadeur extraordinairement incommodé ne put pas agir pour se justifier et pour procurer la liberté de son fils et de son neveu. Ils furent conduits à Andrinople, où le grand visir alla et où il avait donné rendez-vous à tonte l'armée, qui devoit marcher contre le Bacha d'Alep, qui s'étoit révolté depuis quelque temps; on les mit dans une tour, où ils furent gardés fort étroitement, n'ayant que du pain et de l'eau pour toute nourriture; ils virent de là le camp de l'armée qui se rendit autour d'Andrinople, qui étoit de cent mille hommes. Le grand visir marcha à la tête de toutes ces troupes contre le Bacha d'Alep, qu'il défit; cette victoire lui acquit tant de gloire et tant d'authorité, qu'après sa mort son fils succéda à sa charge, ce qui arrive très rarement, et c'est à présent celui qui assiège Candie.

Dans l'éloignement du grand visir, l'ambassadeur de France se justifia et l'on délivra les prisonniers; son fils fut le joindre à Péra et Palluau trouvant compagnie pour venir en Italie s'embarqua et vint à Rome.

Il me dit que Constantinople est aussi grand que Paris avec tous ses faux bourgs, mais que les maisons sont basses, et presque toutes bâties de bois; qu'il n'y a que le palais d'Ibrahim qui soit à la mode des nôtres; que les mosquées sont magnifiques, en marbre, jaspe et porphire, et entre autres celle de Mahomet II qui prit Constantinople, qui étoit autrefois le temple de Sainte Sophie, et celle du sultan Amurath, toutes deux couvertes de plomb doré; il me dit encore que le premier visir étoit un grand politique, qu'il alloit souvent dans les rues et dans les places marchandes accompagné seulement de deux esclaves et de quelques officiers de justice, pour voir si on ne faisait tort à personne, et qu'il faisait punir sur le champ ceux qu'il trouvoit en faute; il étoit monté à ce haut degré de puissance par toutes les charges de la guerre, et bien qu'il eût tout pouvoir, ses fils n'avoient pourtant que des emplois médiocres. Voilà ce que Palluau m'apprit.

Alfel étoit de la Province d'Holsace d'une naissance illustre et proche parent du duc d'Holstein qui en est souverain; il avoit suivi en Suède la fille de ce duc, lorsqu'elle épousa le roi Charles Adolphe, à qui la reine Christine remit ses Etats. Il avoit eu un régiment de cavalerie sous ce prince, qu'il accompagna en tous les lieux où il fit la guerre, dans le peu de temps qu'il régna. Il étoit dans ses troupes, lorsqu'il fut en Pologne et qu'après avoir battu l'armée du Roi Casimir, sur les bords de la Vistule, il prit Varsovie, et fit trembler tout ce Royaume, qu'il auroit conquis sans doute, s'il n'eût été abandonné des Palatins qui l'avoient appelé. Il étoit encore dans l'armée de ce Roi victorieux lorsqu'il la fit passer dans le fort de l'hiver sur la mer Baltique pour aller à l'isle de Funen, la plus considérable du Danemark. Il me dit que ce prince qui exécuta en cette occasion une chose inouïe fit chasser trois cent bœufs devant son armée pour éprouver si la glace pourroit la porter et qu'il fit le trajet de ce bras de mer avec tout son canon sans perdre qu'un escadron sous lequel la mer s'ouvrit; ils trouvèrent des vaisseaux devant Copehangem, qu'ils assiégèrent comme autant de citadelles; et je crois que c'est la première fois qu'on vit de semblables sièges; ces navires se défendirent longtemps, mais étant enfin tous percés de coups de canon, ils se rendirent. Les Suédois après les avoir brûlés pressèrent Copehangem où le Roi de Danemark s'étoit enfermé, cette ville résistant vigoureusement par la présence du prince. Le Roi de Suède fit avec lui une paix avantageuse, et repassa le détroit de la mer Baltique avec un butin considérable, qu'il avoit fait dans l'isle de Funen, qu'il ravagea toute.

Peu de temps après, ce prince mourut âgé de 40 ans; c'étoit un des plus braves et des plus hardis de notre siècle; on croit qu'il auroit égalé et même surpassé la gloire de Gustave Adolphe son devancier; il étoit de la même maison, et cousin germain de la reine Christine qui lui avait remis le Royaume, ne pouvant pas le garder, puisque les Etats de Suède la contraignirent de l'épouser ou de lui céder la couronne, ce qu'elle aima mieux faire que d'avoir un mari qui, devenant son maître, auroit commandé la fille du grand Gustave, qui ne devoit obéir à personne, à ce qu'elle disoit.

Le Roy Charles-Adolphe laissa en

mourant la Reine sa femme régente et son fils sous la tutelle du Roi de France. Alfel quitta alors cette cour et venant en Italie, il fit quelque séjour à celle de l'empereur, qu'il me dit être très médiocre en nombre de courtisans et en dépenses; ce prince qui n'avoit alors que vingt ans étoit en partie gouverné par les Jésuites, qui ont beaucoup de pouvoir dans cette cour; il me dit qu'il étoit très pieux et très sçavant pour son âge, mais d'une complexion faible et délicate; l'empereur Ferdinand commanda à ses enfants en mourant d'avoir beaucoup de respect pour l'impératrice leur mère, et de la vénération pour leur mère la sainte Compagnie de Jésus; son fils l'a toujours cru et sa fille à présent reine d'Espagne et régente se sert d'un Jésuite pour son principal ministre.

Brasser qui étoit Hollandois, m'entretint longtemps des affaires des provinces unies, qui sont depuis un siècle les plus glorieuses du monde, puisqu'elles ont pu secouer le joug du Roi d'Espagne, faire avec lui une longue guerre avec avantage, le contraindre en faisant la paix de les traiter de souveraines, et devenir en même temps très riches et très-opulentes par le commerce. Il me dit que le prince d'Orange, qui étoit mort depuis puis peu, auroit eu peine de garder les charges que son père, son aïeul et son bisaïeul avoient eues parmi eux, parceque la princesse royale sa femme, sœur du roi d'Angleterre, lui inspiroit des sentiments de hauteur que les Républicains ne peuvent souffrir; que cette princesse n'étoit pas aimée des Etats, qui lui avoient ôté le gouvernement de son fils, qu'on faisoit nourrir auprès de la princesse douairière sa grand mère, qui sachant mieux se ménager avec des peuples libres, les obligeroit de conserver pour ce jeune prince tous les avantages qu'ils ont accordés à ses aïeuls.

Il me dit qu'il étoit dans l'armée navale des Hollandois, quand elle se battit aux costes de Hollande contre celle d'Angleterre, où Tromp, l'amiral Hollandois fut tué d'un coup de canon, et son armée défaite; Cromwel protecteur d'Angleterre profita très bien de cette victoire, car dans la paix qu'il fit ensuite il obligea les Hollandois de mettre pavillon bas devant celui d'Angleterre. Après la mort de Cromwel, qui ne tarda pas d'arriver, Brasser m'assura que les Hollandois avoient de puissantes brigues en Angleterre pour remettre le Roi dans son trône, ce qui arriva auparavant que nous eussions achevé notre voyage d'Italie; ils souhaitoient le rétablissement de ce prince pour leurs intérêts, croyant que l'Angleterre sous un Roi seroit moins propre pour le commerce qu'étant République et qu'ainsi, elle ne lui nuiroit pas tant dans le négoce qu'ils ont établi en Amérique et aux Indes. Cet Hollandois me fit sçavoir encore qu'il avoit été dans le Danemarck après le siège de Copenague et que les Danois, dont le royaume étoit électif, l'avoient rendu successif, tant que la famille du Roi Cristin qui règne à présent dureroit. Ce prince déjà vieux est un des plus vaillants et des plus sages qui aient porté cette couronne, il a été en son temps très galant et son exemple a rendu sa cour assez polie et assez galante pour une cour du nord.

Brasser m'apprit qu'il y avoit été fort amoureux de la fille d'un gentilhomme qui alla être lieutenant de Roy en Norvège où il la mena; l'éloignement de sa maîtresse ne le guérit

point de son amour, parcequ'il entretint un commerce de lettres avec elle tant qu'il fut à Copenague; ils s'écrivoient en latin, qui est une langue familière à toutes les personnes de qualité de ce pays ; il portoit toujours quelqu'une de ces lettres dans la poche qu'il me montra, et j'en lisois une attentivement dans le chemin de Capoue, quand ma lecture fut tout à coup interrompue par le bruit que faisoient deux cavaliers qui alloient à Naples en poste. Brasser ne les eût pas plustôt connu, qu'il me dit en s'écriant: « O Dieu ! quelle avanture ! voilà les frères de la demoiselle dont vous lisez la lettre ; » il courut d'abord à eux et les embrassa, il leur demanda des nouvelles de leur famille et le sujet de leur voyage, qui n'étoit à ce qu'ils dirent que pour voir l'Italie; comme il revint à moi, nous rimes de cette avanture et nous nous étonnâmes du caprice de la fortune qui nous fit voir à point nommé dans le temps que nous lisions des lettres d'une demoiselle de Danemark, ses frères que nous croyons à cinq cents lieues de là.

Cependant nous arrivâmes à Capoue où nous dinâmes; cette ville est à demi-lieue de l'endroit où étoit autrefois l'ancienne Capoue, dont il ne reste que des mazures; de là nous fùmes à Naples qui est la ville d'Italie la plus belle et la plus peuplée. Il y a quatre citadelles, où les séditions fréquentes des Napolitains obligent le roi d'Espagne de tenir garnison d'Espagnols naturels. Le château St-Elme, bâti sur une montagne, commande plus de la moitié de la ville; le bastion des Carmes domine l'autre; le Castel novo assure le port et le Castel lovo tout le reste de la marine. Le Castel novo étoit autrefois la demeure des Rois de Naples, et le Castel loco, qui est sur un rocher dans la mer, où l'on va par une digue, tient la place qu'occupoit autrefois dans le temps des Romains, la superbe maison que Lucullus y fit bâtir.

Le port est assez grand, mais il n'est pas partout à couvert des vents; les rues y sont longues et larges et particulièrement celles de Tollède et d'Arragon, les maisons sont fort hautes, bien bâties et couvertes de terrasses, les églises y sont plus belles et plus magnifiques que dans tout le reste de l'Italie. Il y a quantité de maisons religieuses, on en compte vingt de l'ordre de St-François et seize de St-Dominique. Quand nous y arrivâmes, il n'y avoit que six jours qu'on y avoit publié la paix, et nous fûmes des premiers Français qu'on y vit.

Le jour après notre arrivée, nous fûmes au palais voir le vice-Roi; c'étoit alors le comte de Pigneranda, qui avoit été longtemps à Munster pour traiter la paix générale. Il nous reçut très civilement, et nous assistâmes à une audience qu'il donnoit une fois la semaine aux nobles et deux fois aux roturiers; il étoit assis sous un dais avec deux secrétaires à ses côtés, entouré de cinquante gardes couverts de casaques de ses livrées en broderie d'argent; il écoutoit ceux qui avoient à faire à lui, qu'il satisfaisoit sur le champ par l'ordre qu'il donnoit à ses secrétaires. Le Roi d'Espagne paroit plus grand à Naples en la personne de son Vice-Roi qu'en aucune autre de ses terres. Il a devant son palais une garde de cavalerie et d'infanterie; il n'en sort jamais qu'il ne soit accompagné de cent gardes, et d'un nombre considérable de carrosses, où sont les gentilshommes qui lui font la cour.

Nous fûmes six jours dans cette ville pour en considérer les beautés; nous y remarquâmes plusieurs somptueux bâtiments et ceux particulièrement des princes de la maison d'Anjou, qui ont possédé ce Royaume, entre autres les bains de la Reine Jeanne et la Chartreuse qu'on trouve en montant au château Saint-Elme, qui est magnifique en toute manière. On nous fit voir la principale église de la ville dédiée à la Vierge où nous trouvâmes au sermon le Cardinal Filomarini qui en étoit archevêque. Nous vimes encore l'église de la maison professe des Jésuites, et celle des Théatins appelée *ly apostoli*, qui sont des petits miracles en sculpture et en peinture; dans cette dernière, je parlai à un religieux Théatin qui avoit connu particulièrement le duc de Guise, quand il fut à Naples après la révolte de Mazaniele et de Gennare; il m'assûra que ce prince se seroit fait roi de ce pays, si la France eût aidé par quelque secours la bonne volonté que le peuple avoit pour lui, mais que sa dernière entreprise de Castellamare étoit chimérique.

(à suivre).

Anecdotes Historiques

1722

L'an 1722, le 19 mai, fut tué, à deux heures du matin, Jacques d'Arlatan de Beaumont, fils unique de Melchior d'Arlatan de Beaumont et de Marie de Faucher. C'étoit un mauvais sujet, qui avoit des inclinations fort basses. Lui et deux autres méchants garnements, Jacques de Viguier et Trophime-Claude-François de Saxy, depuis marquis d'Anduze, courant toutes les nuits les rues d'Arles, insultoient et battoient ceux qui avoient le malheur de les rencontrer. Ils en vinrent à forcer les portes des maisons, et à les piller. On le savoit, on les redoutoit, et personne n'osoit en porter plainte au Commandant de la province, qui, au défaut de nos Consuls, auroit pu remédier au désordre. Enfin, ces trois bandits ayant appris que l'on avait mis en dépôt chez M. de La Tour une vaisselle considérable en argenterie, ils essayèrent plusieurs nuits de suite de pénétrer dans la maison, qui est vis-à-vis de la grande porte de l'Eglise paroissiale St-Laurent. Madame de La Tour, Marguerite-Ursule de Biord, épouse de Jacques de La Tour, femme haute et impérieuse, leur fit dire qu'elle n'entendoit pas raillerie, et que certainement il leur mésarriveroit s'ils y revenoient. Ils se moquèrent de la menace, et tâchèrent d'entrer dans la cour de la maison la nuit du 18 au 19 may 1722. Le cuisinier de la maison étoit en sentinelle sur le mur; il tira un coup de fusil chargé à balle, qui tua sur le champ Jacques d'Arlatan. Son corps resta étendu au milieu de la rue, en travers du ruisseau, jusques à six heures du matin, qu'il fut vu par les officiers de la justice, qui firent semblant de le méconnaître. On le mit dans la chapelle de Notre-Dame de Bon Voyage à St-Laurent, d'où il fut transporté le soir dans l'église des Grands Carmes, et inhumé dans le tombeau de sa famille.

Au bruit du coup de fusil qui avoit tué ce misérable, tous les voisins se réveillèrent, se mirent aux fenêtres et crièrent au voleur. Ses camarades prirent la fuite et s'absentèrent quelque temps de la ville.

Un religieux fut chargé d'annoncer cette triste nouvelle au père du défunt; à peine eût-il entendu les premiers mots qu'il dit : *Il y a longtemps que je m'y attendois.*

Il ne restoit plus que deux filles à Melchior d'Arlatan; la cadette étoit déjà mariée; l'ainée le fut deux ans après la mort funeste de son frère.

Joseph d'Arlatan de Beaumont avoit intenté procès à Jean d'Arles, de race juive, conseiller au parlement de Provence, et avoit obtenu un arrest qui défendoit à celui-ci de prendre le nom et les armes d'Arlatan, qu'il s'étoit arrogés. Melchior lui-même avoit refusé sa fille aînée à Sextius d'Arles, fils de Jean; mais voyant son fils unique mort, dans la vue de perpétuer son nom, il la lui donna, et dans le contrat de mariage, Sextius quitta son ancien nom pour prendre celui de son beau-père et de sa femme. Ses descendants sont connus à Aix sous le nom d'Arlatan, et ils en portent les armes. Jacques d'Arlatan de Beaumont n'avoit que 27 ans lorsqu'il fut tué. (Bonnemant. *Nobiliaire,* I, *verbo* d'Arles ou d'Arlatan, page 6.)

1726

L'an 1726, le 10 septembre, noble Jacques d'Avignon, fils de feu noble Antoine d'Avignon et de dame Jeanne d'Arlatan, meurt âgé de 31 ans..... Registre de la paroisse Notre-Dame la Principale, auxd. an et jour. — Ce Jacques d'Avignon paya cher son goût pour la raillerie; il plaisantait fréquemment et caustiquement sur la laideur de Thérèse-Françoise Duroure, épouse de Charles-François de Laurens, baron de Beaujeu. Celui-ci le pria souvent, et, d'après son caractère, d'une manière douce et polie, de cesser ses sarcasmes. M. d'Avignon n'en fut que plus âpre à multiplier ses bons mots. Malheureusement le baron, sortant de son caractère, l'appela en duel et le tua. Assurément il a dû obtenir le pardon de son péché, car il est fort pieux et depuis longtemps mène une vie très exemplaire. Au reste ce duel n'eut aucune suite. Le baron de Beaujeu étoit aimé, et son adversaire généralement détesté; l'on fit donc semblant d'ignorer la cause de cette mort. (Bonnemant, *Nobiliaire* I, *verbo* Avignon, page 2.)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES

(*Suite*)

1552

Consuls : *Louis de Meyran,* seigneur d'Ubaye.

Antoine de Cavaillon,
George Durbane, bourgeois
Louis Giraud it.

Capitaine de la ville : François d'Exaubert.

Capitaine du guet ; George Loys.

Trésorier : Antoine Giraud.

— Le 10 avril, mariage de Tannegui des Porcellets, seigneur de Maillane, viguier de Beaucaire, fils de Pierre et de Marguerite de Piquet, avec Jeanne de Pavée de Ville-Vieille, fille de Pierre, seigneur de Servas, et de Secondine de Pélegrin.

1553

Consuls : *Joseph de Boche,* sieur de Vers et de Sederon,

Honoré de l'Estang de Parade.
Simon Gilles,
François Martin.

Capitaine de la ville : Jean Seytours dit l'allemand.

Capitaine du guet : Claude de Bardoche.

Trésorier : François Radulf.

— Le 13 mars, arrêt du Grand Conseil du Roi qui adjugea à Pierre de Castillon, seigneur de Beynes, la moitié des accréments et alluvions qui s'étaient formés le long des terres de *Leysselle* et de *Latillon*, au Plan du Bourg.

— La belle tour de la grande horloge fut construite pour le prix de 3000 livres. Son

dôme est conforme à l'ancien sarcophage romain de St-Remy; il est soutenu par dix colonnes cannelées avec des chapiteaux de l'ordre corinthien.

1554

Consuls : *Pierre de Sade*, sieur de Goult,
Jean de Bastoni,
Trophime Ussane, bourgeois.
Richard Sabatier, it.

Capitaine de la ville : Jean de Balarin.

Capitaine du guet : Pierre Mandon, notaire.

Trésorier : Simon Gilles.

— Le 3 avril, arrêt confirmatif des accréments et alluvions donnés au seigneur de Beynes.

Le 17, arrèt de la cour qui déclare les denrées de la ville franches du péage de la seigneurie d'Albaron.

1555

Viguier : *Guillaume de Brunet*.

Consuls : *Gabriel de Varadier*, seigneur de St-Andiol.
Vincent de Grille,
Étienne Meyran, bourgeois.
Jacques Bonzon, it.

Capitaine de la ville : Jean Picheri.

Capitaine du guet : François d'Exaubert.

Trésorier : Antoine Giraud.

— Le 9 janvier, mariage de Louis de Cays, fils de Jean et de Bernardine d'Isnard, avec Marguerite de Castillon.

— La statue de bronze représentant le dieu Mars, de 7 pans de hauteur sans piédestal, du poids de 12 quintaux 22 livres, fut faite par *Laurent Vincent*, fameux fondeur d'Avignon, pour le prix de 488 livres 16 sols. Cette belle statue, dit *l'homme de bronze*, fut placée sur la tour de la grande horloge. Les dépenses furent de 1525 livres.

1556

Consuls : *Pierre d'Aube*, chevalier, seigneur de Roquemartine et du Thouret.
Trophime de Chateauneuf, chevalier, seigneur de Mollégès.
François Olivier, bourgeois
Jean Lavabre, it.

Capitaine de la ville : Louis de Cays, chevalier.

Capitaine du guet : Pierre Sauvat dit Cartières.

Trésorier : le même.

— Le 26 avril, on commença la construction d'un hôpital, près les Mouleyrès, pour les lépreux.

— Philippe Dubroc, grand prieur de St-Gilles, mourut. Il eut pour successeur Jean de Lavalette de Parisot, d'une noble maison du Languedoc.

1557

Consuls : *Louis de Meyran*, seigneur d'Ubaye.
Jean de Donine,
Jacques Bernard.
Pierre Demonde.

Capitaine de la ville : Aymar Ussane.

Capitaine du guet : Trophime de Sommeires.

Trésorier : Trophime de Destrec.

Le 2 janvier, mariage de Gaspard de Varadier, fils puiné de Jérôme, seigneur de St-Andiol, avec Jeanne de Renaud, fille de Jacques, seigneur d'Alen, et de Blanche d'Urre.

— Le 18 août, Claude de Lasangle, grand maitre de Malte, mourut. Il eut pour successeur le grand prieur de St-Gilles, Jean de Lavalette, et Pierre de Goron de Mélac succéda au grand prieuré.

1558

Consuls : *Jacques de Romieu*, seigneur de Garron.
Jean de Chiavari.
Jacques Amphoux,
Pierre Avignon.

Capitaine de la ville : François de Guillot.

Capitaine du guet : Louis Giraud.

Trésorier : Gilles Drivet, bourgeois.

On commença la construction des deux tours pour former le frontispice de la porte de la Cavalerie.

Le commandeur Ardouin de Castillon fut tué d'un coup d'arquebuse, sur une de ses galères, en combattant contre les Turcs, près de Syracuse.

(à suivre.)

Tablettes d'un Curieux

CHASSES D'ANTAN
(Suite)

XXVI

Ce merveilleux coup d'arquebuse nous remet en mémoire deux aventures de chasse remarquables, relatées dans les manuscrits de *Pierre Véran* :

« En 1722, on tua également dans nos marais un *onocrotale* (1), oiseau qui se nourrit dans les marécages, et dont le cri ressemble au *braire* d'un âne ; on prétend qu'il vit ordinairement 80 ans. Il est encore en plumes dans l'hôtel de ville, où les consuls le firent exposer, et le Père *Papon* en fait mention dans son histoire de Provence, tome I page 181. » (P. Véran).

— Dans le mois de décembre 1789, un chasseur tua sur le domaine des Crottes (Basse Camargue) un *pernoctère* (2) pesant 48 livres 8 onces, ayant 10 pans $^1/_2$ de l'extrémité d'un aile à l'autre. Cet oiseau, dont le plumage est de couleur citron, fut disséqué et mis dans son état naturel par un chirurgien major du régiment de Bourgogne, en garnison à Arles, qui en fit présent à M. Marteau, apothicaire. (P. Véran).

XXVII

Le même Pierre Véran parle d'un *gante* (2) tué près d'Arles en 1787... Mais ceci nous rapproche des temps modernes, et nous éloigne par conséquent de notre sujet.

(1) Sorte de pélican blanc.

(2) *Quid?* Question posée à notre savant ami le docteur *Réguis*.

XXVIII

Nous lisons dans l'histoire de Provence qu'en l'an 1460, le roi René prohiba la chasse au lièvre et à la perdrix dans les vigneries d'Arles, Tarascon, Marseille et Aix (*Séb. Fontaine*, hist. de Barbentane, p. 83).

XXIX

Les Annales de la ville d'Arles nous apprennent qu'en 1618 notre territoire étant, depuis plusieurs années, ravagé par les sauterelles, fut délivré de ce fléau par l'invasion subite et inexpliquée d'une innombrable quantité d'alcyons (3).

E. F.

(à suivre).

(3) En provençal, *gabians*.

Le **MUSÉE** paraît par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M. P. BERTET, libraire, place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. EMILE FASSIN, directeur de la Revue.

Quelques collections complètes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2e, 3e et 4e séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Le volume de 1868 est livré au prix de 2 francs.



Beaucaire — Imprimerie J. DUPUY



LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES.

(*Suite*)

1559

Consuls : *Robert de Renaud*, seigneur d'Alen.
Pierre de Boche.
Richard Sabatier.
Pierre Camaret.

Capitaine de la ville : Denis Surian.
Capitaine du guet : Louis de Meyran d'Ubaye.
Trésorier : Jean Espinaud.

Le 10 juillet, le roi Henri II, comte de Provence, mourut à Paris de la blessure qu'il avait reçue dans l'œil, de la part de Gabriel de Lorges, comte de Montgoméry. Il laissa de Catherine de Médicis, François, Charles et Henri, qui furent rois l'un après l'autre.

1560

Viguier : *Guillaume de Brunet.*
Consuls : *Pierre de Sade*, sieur de Goult.
Honoré de l'Estang de Parade.
Louis Giraud, bourgeois.
Jacques Bonzon, bourgeois.
Trésorier : le précédent.

Le premier consul et Trophime du Destrec furent députés pour aller à Paris prêter au roi et à la reine mère régente le serment de fidélité et d'obéissance. Leurs Majestés confirmèrent tous les droits et privilèges de la ville.

Mariage de Jean de Chiavari, seigneur de Montredon, avec Lucrèce de Vintimille, fille de Gaspard, comte de Marseille, et d'Anne d'Arcussia. Il en eut Nicolas et Etienne.

Pierre de Castillon, seigneur de Beines, fut reçu chevalier de l'ordre de St-Michel.

Aymar Ussane et ses frères furent anoblis par lettres du roi François II.

Le 5 décembre, François II, comte de Provence, mourut à Orléans. Charles, son frère, lui succéda.

1561

Consuls : *Pierre d'Aube*, chevalier, seigneur de Roquemartine.
Jean de Parisot.
Etienne Meyran.
Trophime du Destrec.

Capitaine de la ville : Pierre Mathieu.
Capitaine du guet : Gaspard de Joannis.
Trésorier : Gilles Drivet.

Le Conseil municipal députa le second consul, Nicolas Albert (1), et Antoine

(1) Voir *Musée*, 1re série, page 97.

Courtois, bourgeois, pour aller à Paris prêter serment de fidélité et d'obéissance au jeune roi qui confirma tous les anciens privilèges de la ville.

Le 2 août, Gabriel de St-Andéol fut nommé gouverneur d'Arles par le comte de Tende, gouverneur de Provence, avec pouvoir d'avoir dix hommes armés pour sa garde.

1562

Consuls : *Pierre de Castillon*, seigneur de Beines, chevalier de l'ordre du Roi.
Jean de Bastoni.
François Olivier.
Jean Espinaud.
Capitaine de la ville : Christophe de Grille.
Capitaine du guet : Jacques Amphoux.
Trésorier : *Jean Picheri.*

Denis Faucheri, d'une honorable maison de cette ville, moine de l'abbaye de Lérins, mourut. Il laissa l'histoire des Annales du pays et plusieurs ouvrages en vers latins et une chronique de Lérins. Ce savant fut aumônier des Dames de l'abbaye de St-Benoît de Tarascon.

On construisit la grande poissonnerie près l'église de Ste-Croix, pour la somme de 1440 florins.

1563

Consuls : *Louis de Cays.*
Aymar d'Ussane.
Pierre Avignon.
Pierre Sauvat.
Capitaine de la ville : Antoine Icard.
Capitaine du guet : Antoine d'Arlatan, seigneur de Beaumont.
Trésorier : Claude Vincent.

Le 7 juillet, notaire Antoine Nicolaï, mariage de Valentin de Grille, fils de Pierre, avec Magdeleine de Latour, fille de Pierre et de Magdeleine d'Arbaud.

Le 28, le roi Charles IX ordonna que les consuls seraient gouverneurs de la ville, en absence des lieutenants généraux de Provence.

1564

Viguier : *Guillaume de Brunet.*
Consuls : *Pierre de Boche.*
Nicolas d'Eyguières.
Richard Sabatier.
Gilles Devoulte.
Capitaine de la ville : Claude de Cays.
Capitaine du guet : Gilles Drivet.
Trésorier : François du Port.

Les cloches de la grande horloge furent placées dans la tour. La grosse pèse 57 quintaux 89 livres et coûte 1889 florins, et les deux petites pèsent 8 quintaux.

--- Le 16 novembre, Charles IX et la reine sa mère furent reçus dans Arles avec la plus grande magnificence. Le commandeur de Giou, général des galères, et plusieurs chevaliers, eurent l'honneur de les accompagner depuis Marseille. Leurs Majestés logèrent dans la maison du premier consul ; le lendemain elles allèrent voir les édifices romains. Quelques jours après, il y eut sur la Lice une belle course de chevaux, et une de taureaux sur la place du marché. Leurs Majestés étaient placées au balcon de l'archevêché avec le connétable de Montmorency.

Le 6 décembre, le roi établit l'office de Viguier triennal, et non en titre, en faveur d'Honoré de l'Estang. Le 7, le Roi et la Reine, très satisfaits de la fidélité et de l'amour des Arlésiens, partirent pour Tarascon.

--- A la fin du mois, le froid fut très rigoureux. Le Rhône se prit, les oliviers et les arbres fruitiers périrent, et les blés furent étouffés.

(A suivre.)

MÉMORIAL

ou LIVRE DE RAISON

De Jean-Baptiste Vallière

Organiste de Saint-Trophime.

(Suite.)

Le 10 (septembre 1772), à 10 heures du matin, on a jeté en fonte la grosse cloche.

Le 12, M. Moreau, dit *le beau*, est mort Enseveli à Ste Croix.

Le 22, la cloche a été reçue.

Idem, à neuf heures et quart du matin, est mort M. Marivalle, chanoine. Le 23 au matin, le Chapitre a donné le canonicat du défunt à M. Barbaroux, qui a pris possession le 24.

Le 21 septembre, M. de Lubersac est arrivé de Paris; le 25 il a béni la grosse cloche après vespres; on l'a montée tout de suite le 26.

Le dimanche 27, à une heure et demie, M. Lombard, bénéficier, est décédé... Le Chapitre a donné sa bénéficiature à M Gastinel, le 28 après vespres, et M. Frison a eu la chapelle de St-Isidore. On a enseveli M. Desvigne, sub-délégué, *incognito* (1).

Le 29, la cloche a été mise à la volée.

(1) Le 15 décembre 1749, l'avocat du Roi Desvigne fut pendu en effigie sur la place des Portefaix de cette ville, pour avoir fait mêler le foin avec le triangle. Deux jours avant, l'intendant *De Latour* l'avertit de se sauver. Dans la nuit il se rendit à Avignon, d'où il partit quelque temps apres pour Toulon, où il s'embarqua sur le vaisseau de la Religion pour Malte. (Annales d'Arles, manuscrit *Pomme*.) E. F.

Le 8 octobre, M. Paris aîné est mort à Maussane.

Le 9, M. l'archevêque a donné le canonicat qu'avait M. Barbaroux, à M. de Lamanon, de Salon, âgé de 19 ans, qui a pris possession le 13.

Idem, M. Giffon, ancien chanoine, est parti pour aller au séminaire d'Avignon.

Le 18, on a appris que M. Royer, conseiller au Parlement, était mort le 15 en allant voir Mlle de Tressemanes, sa prétendue, ayant reçu un coup de pistolet dans la teste.

Le 19, M de Lubersac est allé bénir l'Eglise de Grans.

Le 4 novembre, M. Deloste est mort. Enseveli aux Cordeliers.

Idem. Mlle Brenguier est morte.

Nota que Messieurs les consuls ont fait les honneurs des funérailles en chaperon par rapport à M. de Barras, premier consul; ce qui est, dit-on, contre l'usage.

Le 19 .... Le Père Trotebas vient d'être nommé curé de Ste-Anne par la démission qu'en a faite le Père Simon.

Le 20, M. Troutier, prêtre, est mort d'apoplexie.

Le 4 décembre, M. Bossard est mort. Enseveli aux Recollets.

Le 12, le Père Trotebas, nommé curé, est arrivé de Paris.

Le 19, à 10 heures du soir, est décédé messire Jacques de Grille d'Estoublon, prévôt de la Métropole, abbé de N. D. de la Grenetière (1), ensuite d'une apoplexie qui lui avoit pris le 18 à la même heure. Il avoit résigné la prévôté à messire Jean-Baptiste Villardy de Quinson, son neveu, docteur en Sorbonne, le 4

(1) En Poitou. (E. F.)

aoust de la présente année (1)... Il a été enseveli le 21 à 10 heures, et M de Quinson a pris possession le 22 après les vespres.

1773

Le 1er janvier, M. de Montroux et M. Francony se sont battus en duel.

Le 12, M. Moreau fils a été reçu lieutenant criminel.

Le 14, les Pères de l'Oratoire ont fait un service solennel pour le R. P. Louis de Thomas de la Valette, leur général, décédé à Paris le 22 décembre passé.

Le 3 février, on a placé les stalles du chœur de St-Julien.

Le 12, M. Martinon, avocat, est décédé. Enseveli aux Cordeliers.

Le 16, M. Yvaren, notaire, a épousé Mlle Tardieu.

Le 16 mars, M. Véran a été reçu maître de musique.

Le 1er avril, M. Roubian est mort d'apoplexie Enseveli à St-Laurens. M. le prieur de Fourques lui a succédé à la Convalescence.

Le 8, jeudi saint, M. Lieutaud, chanoine de la Major, est décédé. Le Chapître a nommé à son canonicat M. Francony.

Le 20, MM. Artaud et Besson cadet ont été reçus avocats.

Le 27, Madame de Beauchamp de Malijay, abbesse de St-Honorat de Tarascon depuis environ deux ans, est venue prendre possession du prieuré dudit Saint aux Minimes, où elle a droit de visite.

Le 2 mai, on a commencé les processions à St-Honorat pour la pluie.

Le 5 mai, M. de Piolenc, grand prieur, est mort et a été enseveli sans cérémonie.

Le 9, M. Deloste, chanoine, est mort subitement. Le Chapître a donné son canonicat à M. Giraud, le 11, après trois chapîtres tenus, où M. de Quinson, prévôt, s'est absenté pour ne pas céder aux vicaires généraux, qui se disent en droit de présider, l'archevesque n'y étant pas. Le lendemain des obsèques, on a fait un service que les parents ont demandé.... et le 14, le Chapître en a fait un autre, sans tapisser le chœur.

Le 19 .... On vient d'apprendre que M. de Conzié, évêque d'Arras, s'était battu en duel à Paris avec un officier qui a resté sur la place, et ledit évêque a disparu.

Un prêtre âgé de 101 ans, du diocèse d'Agen, ayant resté trois jours dans une léthargie, on l'a cru mort, et ayant fait le convoi funèbre et étant exposé au milieu de l'église, il est revenu de sa léthargie et a demandé à manger ; on l'a transporté chez lui, où il se porte à merveille.

Le 26, on a appris que Mgr l'archevêque avoit nommé M. Robert, doyen de la Major, au canonicat vacant par la démission de M. Giraud, faisant pension à M. Giffon.... Il a pris possession le 27 après vespres.

Le 28, M. d'Avignon d'Anduze, sénéchal, est décédé ; il a été enseveli à Ste-Anne.

Le 20 avril, M. Abril a été reçu avocat au siège.

Le 25, Mme de Grille, religieuse à la Miséricorde, est décédée à 11 heures du matin, âgée de 90 ans.

Le 30, M. Estrivier, chanoine de Beaucaire, a pris possession du doyenné et de la cure de la Major à 4 heures du soir.

Le 15 aoust, les moines de Montma-

(1) Le manuscrit Pomme l'appelle Achille-François de Paule de Villardi de Quinson, et le dit petit-neveu du défunt. (E. F.)

jour ont été volés par un domestique : 19 couverts, 4 cuillères à soupe, une cafetière et tous les couteaux.

Le 16, le Père Decuers, cordelier, est mort.

Le 18, un moulin à vent a emporté Mlle Autheman.

Le 24, M. Sauret est mort. Enseveli aux Recollets.

Le 15 septembre, M. Authemant aîné a assassiné son domestique.

Idem. M. d'Olivier est mort (1). Enseveli aux Cordeliers.

Le 17, on a descendu la grosse cloche.

On vient d'apprendre que M. de Vignier, prieur de St-Jean de Malthe d'Aix, étoit décédé à Malthe.

Le 24, on a jeté la grosse cloche en fonte, après 9 heures du soir. *Nota* qu'à minuit, il y a eu un déluge d'eau et des tonnerres affreux qui ont fait beaucoup de mal.

Le 29, M. le marquis de Grille est mort à 9 heures du soir. Enseveli aux Dominicains.

Le 1er octobre, M. Pazeri a béni la grosse cloche à 10 heures, et on l'a montée tout de suite.

Idem. Mme Meiffren est morte. Ensevelie aux Carmes.

Le même jour, M. Balarin est mort.

Le 2, on a mis la cloche en place, et le soir à 6 heures elle s'est cassée.

Le 3, Mme de Bon est décédée dans sa seigneurie de Fourques, où elle étoit venue passer quelque temps. A ses funérailles, qui ont été le 7 à 8 heures du matin, tous les corps religieux qui y ont assisté ont eu 24 livres chacun; les ecclésiastiques 3 livres chacun, la Charité 48 livres.

Le 8 ....MM. de Grille et Vernon ont appelé le Père Trotobas ainsi que le Père Lombard, ce qui est nouveau qu'un jésuite appelle un père de l'Oratoire : aussi est-ce le siècle des grands évènements.

Le 11, à 7 heures du soir, le P. Bastide, supérieur de l'Oratoire, est décédé âgé de 59 ans.

Le 14, la sœur Castor, mère de la Providence, est décédée.

Le 14, M. de Corriolis, abbé de St-Gilles, est décédé.

Le 20, l'abbé Véran est mort et a été enseveli à St-Trophime. Dom Fournier, bénédictin, est mort le 22, et 15 jours auparavant était mort Dom Crevillier, syndic bénédictin.

Le 4 novembre, M. Sévérien est mort. Enseveli à dix heures aux Prêcheurs.

Le 24, le Père de Castellet a paru en séculier, ayant gagné son procès au parlement le 19.

M. Pallier a résigné sa cure de Mouriès à M. Arnoux, curé de la Charité.

Mgr l'archevêque a nommé M. Plauche, le curé de Ferrière (1), à la cure de St-Vincent de Coms.

---

(1) Joseph d'Olivier, vivant sans alliance, est mort le 15 septembre 1773. Il étoit entré chez les jésuites dans sa jeunesse, mais en étoit bientôt sorti. Il avoit un caractère singulier et étoit un grave et ennuyeux babillard. Sa fortune étoit des plus médiocres. (Bonnement, *Nobiliaire*, II, vo d'Olivier, p. 1.) — E. F.

(1) L'abbé Plauche, curé de Ferrières, est connu par la fameuse lettre du poète J.-B. Coye :

Tu de quau la sano resoun
N'a jamaï pres de routo gaucho,
Docte cura, célèbre Plaucho,
Que sabes, selon lou besoun,
Emé bon sens, emé prudenço,
Parla vo garda lou silenço,
Tu que siès franc, lira, pouli,

Le 6 décembre, on a appris que M. de Champorcin, évêque de Senez, avoit été nommé évêque de Toul.

Le 25, M. de Laceta, chevalier de St-Louis, est mort.

(*A suivre.*)

MÉMOIRES

DE

JEAN DE SABATIER

GENTILHOMME D'ARLES

—

(Suite.)

Dans le temps que nous fîmes séjour dans cette ville, nous eûmes loisir d'aller voir les antiquités de Bayes, qui n'en est qu'à huit milliés; nous passâmes par le Posilipe, qui est un chemin d'un millié de long, creusé dans une montagne où deux carrosses peuvent passer de front; les Grecs qui bâtirent Naples, à qui ils donnèrent le nom de *Parthenope*, firent ce grand ouvrage pour rendre le chemin de Bayes plus court, comme on peut connaître par ce mot de Posilipe, qui signifie en grec chemin raccourci On l'appelle vulgairement la *grotte de Luculle* parce que ce Romain fit faire des grandes ouvertures sur la montagne pour y donner du jour; les tremblements de terre, qui sont fréquents dans ce pays, ont fermé depuis toutes ces ouvertures, et l'on a taillé dans le rocher une chapelle dédiée à la Vierge, où des lampes qui sont toujours allumées éclairent les voyageurs, quand le jour qui vient de l'entrée et de la sortie de la grotte commence à manquer.

Nous vîmes en passant la caverne qu'on nomme la *Grotte du Chien*, parce qu'on fait ordinairement l'épreuve de l'air infecté de cette grotte par un chien qu'on y jette, et qui mourroit dans peu de temps si on ne l'en tiroit. Nous vîmes encore Poujols, et c'est là où commençoit le pont que l'empereur Caligula fit faire pour aller à Bayes. On voit encore les restes de quinze arches, qui surprennent l'imagination par la grosseur monstrueuse des murailles qui soutiennent ces grandes voûtes. Nous nous embarquâmes là sur une chaloupe pour aller à Bayes; dans cet endroit la mer s'avançant dans la terre, fait un petit golfe où il y avoit autrefois un port célèbre, et le plus fameux qu'eussent les Romains dans les premières guerres des Carthaginois; ce port étoit encore en état du temps d'Auguste César. Nous mîmes pied à terre sur cette côte fort près de Bayes ; et à quatre cents pas du rivage on nous fit entrer dans l'antre de la Sibille de Cumes avec des flambeaux allumés ; on n'y peut entrer qu'à genoux et trouvant petit à petit la grotte plus haute, on y marche debout, et on y voit une chambre à côté qui étoit autrefois celle de la Sibille; elle a un plafond à la mosaïque, et on y trouve un cabinet où

Coum' un galant homme deu l'estre,
Et que dins un coumbat d'esprit
Souvèn as fa suza teis mestre....
Quand dins leis champestre sejour
Floro courounado de flour
Et decourado de guirlando
Vendra per soun charmant retour
Ramena la joyouso bando
Deis jocs, deis ris et deis amour,
Quitto ta caso curialo
Et laiss' à toun docte segoun
Lou sein de prouna la mouralo
Vo d'ajuda faire la mallo
De quauque paure mouribon,
Et mounta sus toun bucephalo
Vene jugne lou batayoun.....

il y avoit des bains; il y a encore dans un bassin de l'eau chaude qui sort d'un rocher; une muraille à sept pas de là empêche d'aller plus avant dans cette grotte qui dure jusqu'à Cumes qui en est à dix milles.

Nous sortîmes de la grotte par où nous y étions entrés, et après avoir vu près de là les mazures d'un temple d'Appollon, et d'un autre de Neptune, nous fûmes à Bayes. Les Romains considéroient beaucoup ce lieu à cause des bains; les grands seigneurs y avoient des maisons magnifiques, et les sources d'eau froide et d'eau chaude qu'on y voit partout leur faisoient trouver ensemble la santé et le plaisir; on y admire encore bien des restes de ces anciens bâtiments, et entre autres les bains de Cicéron, le palais de Néron, le tombeau d'Agripine sa mère, le vivier d'Hortensius, les palais de Paul Emile, de Caius Marius et de Pline, les temples de Vénus, de Diane et d'Hercule. Il y a un lieu nommé vulgairement *la piscine d'Auguste*, qui étoit autrefois un réservoir d'eau douce pour en fournir aux navires qui partaient de Bayes; Auguste le fit bâtir; il est prodigieusement grand; les voûtes sont soutenues par deux rangs de gros piliers, et le ciment dont les murailles sont revêtues est encore entier partout; on voit dans la voûte deux ouvertures par où l'eau qu'on faisoit conduire par des aqueducs qui avoient six milles de long, tomboit dans le réservoir.

Nous retournâmes à Naples, et le jour après nous fûmes voir le mont Vésuve, qui en est à six milliés. En allant à cette montagne, on trouve trois fois dans le chemin des pierres de marbre, où l'on a gravé des avertissements pour les voyageurs; ces pierres font savoir qu'il ne faut pas passer plus avant si l'on voit sur le Vésuve de la fumée, des étincelles, et d'autres marques qui sont celles des feux, et des torrents bouillants qui sortent quelquefois de cette montagne. Il faisoit fort beau le jour que nous y fûmes, et nous ne remarquâmes rien qui nous obligeât de retourner sur nos pas. Nous mîmes pied à terre d'abord que nous trouvâmes des pierres que le feu a noircies et détachées du rocher, et, grimpant avec peine sur ces rocs qui glissaient sous nos pieds, nous arrivâmes au haut de la montagne, qui est creusée d'une manière horrible.

Nous n'osâmes pas jeter les yeux sur cet abîme que nous ne fussions couchés, et regardant de cette manière sa largeur, qui a plus de deux milliés, et son extrême profondeur, nous vîmes au fond de la fumée et des étincelles. Quelquefois cette fumée s'élève beaucoup plus haut que la montagne, et c'est alors que les flammes, sortant des rochers, ouvrent un chemin à des torrents de feu qui courent jusqu'à la plaine. Nous vîmes les rochers creusés par ces ruisseaux ardents, alors le vent porte quelquefois la cendre à six milliés de là, comme il arriva deux mois après notre voyage d'Italie, que deux rues de Naples en furent couvertes, à ce que la gazette m'apprit. Les Napolitains appréhendent avec raison que les flammes du Vésuve ne brûlent un jour leur ville; c'est pourquoi ils sont fort dévots à saint Genare, qu'ils disent l'avoir souvent délivrée de cet embrasement.

Nous partîmes de Naples un jour après pour retourner à Rome; nous vîmes, en nous détournant un peu du chemin, Gaïette, petit port de mer; il y a une citadelle, où est le tombeau du connétable de Bourbon, qui mourut devant Rome

au service de Charles-Quint ; on y lit une épitaphe en espagnol dont voici le sens : « *La France m'a donné le jour, l'Espagne ma force et ma fortune, Rome la mort, et Gaïette la sépulture.* »

Nous rencontrâmes dans le chemin le marquis de Brancassio, gentilhomme napolitain, avec qui nous fûmes à Rome ; j'eus loisir de parler avec lui des affaires de Naples ; il me dit que le roi d'Espagne les traitoit avec la dernière cruauté, et ceux particulièrement dont les familles étoient autrefois de la faction d'Anjou, comme la sienne ; il m'apprit qu'on donnoit aux seigneurs espagnols la vice-royauté de son pays, pour les enrichir, que toute concussion leur étoit permise, et que le duc de Castrillo, qui avoit devancé le comte de Pigneranda, avoit établi la loi du monde la plus tyranique, ordonnant qu'on ne diminueroit point la taille et les impôts des terres, bien que plus de la moitié fussent incultes, faute d'hommes, dont le royaume de Naples avoit été en partie dépeuplé par la peste, qui l'avoit cruellement affligé depuis trois ans.

Nous passâmes à Frescaty, qu'on appelloit du temps des anciens Romains *Tusculum* ; la pluspart des cardinaux et des seigneurs romains y ont des maisons de plaisance, comme autrefois les sénateurs et entre autres Cicéron, qui rendit ce lieu si connu par les ouvrages qu'il y composa. De toutes les vignes qu'on y admire, celle qui étoit au cardinal Aldobrandin, neveu de Clément VIII, qu'on appelle *le Belvéder*, est la plus belle. On y voit un jet d'eau de la grosseur d'un homme, qui fait en jaillissant un bruit semblable à celui du tonnerre ; il y a une grotte, où sont les neuf Muses avec Apollon sur le Parnasse, qui jouent de différents instruments d'une manière concertée, et tout cela par le ménagement de l'eau, qui fait mouvoir des soufflets dont le vent, passant par différents tuyaux, rend un son qui imite celui des instruments, dont les Muses semblent jouer. On y voit encore, au bout du jardin, une petite montagne, sur laquelle il y a deux colonnes fort hautes : du milieu des chapitaux qui les couronnent, deux jets d'eau s'élancent, qui, retombant dans l'endroit d'où ils sont sortis, coulent après et rampent comme un cordon liquide autour des colonnes ; une grande coquille entre les soubassements reçoit cette eau, qui s'épanche après en nappe ; et tombant le long de la montagne par degrés, fait une cascade de cinquante chutes. De là nous fûmes à Tivoly, autrefois Tibur, et séjour ordinaire de la sibille Tiburtine ; le cardinal d'Esté y a une vigne des plus belles d'Italie, et l'on y voit beaucoup d'antiquités.

Nous arrivâmes à Rome, où nous louâmes une maison avec Palluau, Alfeld, Brasser et Papegot ; nous nous étions trouvé si bien ensemble dans le voyage de Naples, que nous ne nous séparâmes qu'à Venise. Nous découvrions toujours quelque nouveau sujet d'admiration dans Rome, où nous nous arrêtâmes encore un mois. Dans ce temps, le pape fut à la Minerve en cavalcade ; elle fut très belle, et c'est ce qui m'oblige à la décrire.

(*A suivre*)

Tarascon, impr. Aubanel



LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

MÉMOIRES DE COUR ET DE GUERRE

(Suite.)

Nous séjournâmes un jour dans ce saint lieu où nous fîmes nos dévotions, et nous partîmes ensuite pour Boulogne. On trouve dans ce chemin la Marche d'Ancône, le duché d'Urbin et la Romagne, dont Ravenne est la capitale; nous passâmes à Rimini, qui est de cette province; près de là, on traverse le Rubicon à gué, petite rivière que Jules César a rendue fameuse, et qui, de son temps, séparoit les Gaules Cisalpines, qui étoient de son gouvernement, du reste de l'Italie.

Nous arrivâmes à Boulogne, située dans une des plus grasses campagnes d'Italie; elle est fort peuplée et c'est la seconde légation des Etats du Pape; elle garde quelque apparence de liberté, ayant toujours un député à la cour de Rome, qui porte le nom d'ambassadeur. Le pape y souffre encore un sénat de cinquante gentilshommes à qui les fils succèdent; ils élisent tous les ans un Gonfalonier et des consuls, que le légat est obligé de consulter en certaines affaires; les marquis de Bentivollio et de Santangello sont les plus considérables de ces gentilshommes.

Après y avoir demeuré trois jours, nous nous mîmes sur un canal, et nous fûmes coucher à Ferrare, qui étoit une des plus belles villes d'Italie, quand elle appartenoit aux princes de la maison d'Est; elle est déserte et ruinée depuis que les papes en sont les princes; sa situation la rend forte, étant presque toute entourée de marais; il y a une citadelle; quand nous y passâmes, le cardinal impérial en étoit légat.

Nous nous embarquâmes le lendemain à six milles de là, sur le Pô, et nous fûmes coucher le même jour par un canal à Chiossi, grand bourg, sur les bords de la mer, au bout du golfe Adriatique. Nous passâmes à Malamocho, qui est le port de Venise; nous arrivâmes de bonne heure dans cette ville par le grand canal qui la traverse, le seul qui peut porter de grands bâtiments.

Nous séjournâmes dix jours dans cette ville, que nous employâmes à voir ce qu'il y a de plus rare. Sa situation est merveilleuse, puisqu'elle est bâtie au mi-

lieu de la mer, sur des pilotis enfoncés, la pluspart, dans de petites isles de sable, qu'on a jointes après par des ponts. La place de Saint-Marc est ce qu'il y a de plus régulier en architecture, toutes les maisons qui l'environnent étant d'une même symétrie; l'église qu'on voit au bout est bâtie à l'antique; toutes les voûtes sont revêtues d'ouvrages très riches à la mosaïque; le palais de la République, qui la touche, est très grand; on y tient les assemblées générales et particulières, on y exerce la justice, et le doge qui étoit alors de la maison de Contarini, y a son appartement. J'y vis dix tribunaux où les jeunes nobles plaident la cause des uns et des autres, sans prendre de l'argent, comme faisoient autrefois les Romains, ce qui rend les nobles vénitiens habiles, s'employant de bonne heure aux affaires.

Le gouvernement de cette République est aristocratique, elle subsiste depuis douze cents ans sans avoir jamais été soumise. La politique et le courage des Vénitiens a beaucoup contribué à cette fortune extraordinaire; mais encore plus la situation de leur ville, qu'on ne saurait approcher d'aucune part qu'en gondole, hormis par un seul canal comme j'ai déjà dit, qui est facile à garder par des forts qu'on y a bâtis à l'embouchure. Le luxe y est défendu pour ne donner de l'envie à personne, et le moindre marchand a une gondole pareille à celle du plus riche sénateur. Il n'est permis qu'aux ambassadeurs d'en avoir d'une autre manière; je fus étonné de voir dans l'église de Saint-Marc une vieille femme couverte de pierreries; on me dit que le Sénat lui avait permis de s'ajuster parce qu'elle avait donné tout son bien à la République. Personne ne se fait suivre par des valets, hormis les procurateurs de Saint-Marc, qui n'en peuvent mener que deux, et ils ne peuvent faire porter leur livrée qu'à ceux qui conduisent leurs gondoles. Dans les maisons tout luxe est permis, et on y a autant de valets qu'on veut; elles sont petites, mais la pluspart de celles des nobles sont peintes en dedans d'or et d'azur; les Vénitiens sont fort doux et civils, et leurs femmes les plus belles du monde.

De tout ce qu'on admire dans cette ville, l'arsenal est ce qu'on trouve de plus surprenant; il y a toujours trois mille ouvriers qui travaillent sans cesse à bâtir des vaisseaux, des galéasses et des galères, à faire des voiles et des cordages, et à fondre des canons.

Nous passâmes dans cette ville la fête de l'Ascension, qui est fort considérable chez les Vénitiens; ce jour le doge épouse la mer, et nous assistâmes à cette cérémonie établie de tout temps parmi eux, comme je vais dire.

Lorsqu'Attila, ravageant l'Italie, eut obligé la pluspart de ceux qui habitoient les terres qui bornent le golfe Adriatique, de s'enfuir pour chercher leur sûreté dans ces petites îles, sur lesquelles Venise se trouve à présent, ces peuples réfugiés, qui étaient idolâtres, sacrifiaient à la mer pour se la rendre favorable, et le plus considérable d'entre eux jetoit une bague dedans, disant qu'ils épousoient cet élément, qu'ils ne vouloient jamais quitter Cette cérémonie s'est toujours pratiquée depuis, et bien que le christianisme ait banni le sacrifice qu'ils faisoient, ils ne restent pas de célébrer encore ces anciennes épousailles, dont voici le récit :

Le Doge monta le matin sur le *Bucentaure*, qui est un grand bâtiment tout doré, conduit par cent rameurs qui voguent sous couverte; il y a une grande

salle qui tient tout le dessus du bâtiment, au bout de laquelle on voit un trône, sur lequel le Doge s'assit couvert d'un grand manteau rouge en forme de chappe en broderie d'argent, et d'un bonnet de même couleur, dont la pointe se courbe en arrière et s'avance sur le devant; les ambassadeurs se mirent à ses côtés, et les procurateurs de Saint-Marc et ceux du conseil des Quarante, sur des bancs qui étoient autour de la salle; le Bucentaure sortit ainsi du grand canal, suivi de deux ou trois mille gondoles remplies d'hommes et de femmes qui alloient voir la cérémonie; il passa les forts de Lido qui bordent le grand canal à l'embouchure, et s'avança un mille en pleine mer. Là le Doge parut sur le balcon qui est à la poupe du Bucentaure, et jeta une bague dans la mer; en même temps les canons des forts de Lido tirèrent, auxquels ceux de l'arsenal répondirent; alors le Bucentaure, avec toute sa suite, rentra dans le grand canal, et s'arrêta devant une petite île, où il y a une abbaye; le Doge descendit avec toute sa cour et alla dans l'église, où le patriarche de Venise le reçut à la porte; il ouït après la messe que ce patriarche célébra pontificalement. Quand la messe fut dite, il remonta sur le Bucentaure qu'on accompagna jusques au quai de Saint-Marc, où le Doge mit pied à terre, et alla dans le palais avec les ambassadeurs et les sénateurs, qui avoient assisté à cette cérémonie, qu'il traita magnifiquement.

L'après-dîné nous fûmes au cours, qui se fit dans le grand canal, après les gondoles de l'archevêque d'Ambrun, ambassadeur de France, que nous avions déjà visité. Tout le canal était presque occupé de ces petits bâtiments, et nous allâmes pour éviter la presse jusques à Moran, petite île à trois milliés de Venise. Nous y vîmes ces fameuses verreries qui fournissent des belles glaces à toute l'Europe.

Je vis à Venise un noble Vénitien, qui vint demander l'aumône dans la maison où nous étions logés; on nous assura que le Sénat ne secourait pas ceux de leur corps, qui étoient devenus pauvres par négligence ou par débauche. Palluau, Brasser, Alfel et Papegot nous quittèrent dans cette ville pour retourner chez eux par l'Allemagne; je reçus à notre séparation mille marques de leur amitié, comme ils m'assurent encore quelquefois par des lettres qu'ils ont la bonté de m'écrire.

Nous partîmes de Venise, et ayant quitté la mer à vingt milliés de cette ville, nous fûmes à Padoue par un canal tiré de la rivière de Brante, bordé de tous côtés de belles maisons de plaisance des Vénitiens. Cette ville est plus ancienne que Rome, elle a commandé autrefois à tout son voisinage, mais elle est à présent sujette aux Vénitiens; elle est très grande et fort déserte, on n'y voit presque que des prêtres et des écoliers, que l'université fameuse de cette ville y attire.

De là nous passâmes à Vicence et puis à Vérone; dans cette ville nous fûmes à la comédie qu'on joua dans l'amphithéâtre, qui est en dedans le plus entier d'Italie; le noble Vénitien qui en étoit gouverneur donna, après cela, le bal aux dames dans un jardin, où nous fûmes; il y avait encore à ce bal un autre noble Vénitien, qui avait soin des finances; la République, dans tous les gouvernements, distinguant l'emploi de la justice et des armes de celui des finances. Les gouverneurs ont des gardes et un équipage considérable que la Ré-

publique entretient; ils ont leurs charges pendant dix-huit mois seulement; après ce temps ils laissent leurs équipages et retournent à Venise avec un ou deux valets, comme ils en étaient partis.

Nous fûmes après à Mantoue, qui ne s'est guère remise depuis que les impériaux la saccagèrent; nous y vîmes la duchesse sœur de l'archiduc d'Insprurg, et son fils encore très jeune; le duc son mari courait l'Italie incognito avec la comtesse Marguaritin, sa maîtresse, pour laquelle il avait un si grand attachement que le pauvre prince, aveuglé d'amour, n'étoit capable d'aucune autre chose.

Nous passâmes à Crémone, située dans une plaine que la rivière de Pô arrose; de là à Pischeton, bâti sur les bords de Leda, qui descend comme un torrent des montagnes de la Valtoline; il y a un château où le roi François Ier fut mené après qu'il eut été pris devant Pavie; dom Alphonse de Paon, qui en étoit gouverneur, nous fit voir la chambre où ce prince couchoit; passant après par Lodi et par Marignan, où ce même prince défit en bataille rangée les Suisses, nous arrivâmes à Milan.

Cette ville est la plus grande d'Italie après Rome; elle est assez peuplée, et il y a beaucoup de rues longues et larges garnies de boutiques, où l'on vend toutes sortes de draps et d'étoffes d'or et de soie; nous y vîmes le gouverneur de tout le Milanais, qui étoit le prince *Caietan*, depuis le départ du comte de Fuensaldaigne; on nous mena après chez le chanoine *Sulterre*, où l'on voit les plus curieux cabinets du monde, remplis de peintures très rares, de médailles, d'ouvrages en perspective et en optique; on y admire encore toute sorte d'instruments de mathématiques, dont ce chanoine se sert pour faire mille choses surprenantes. Nous trouvâmes dans un de ces cabinets, *Galeas Viscomty*, gentilhomme milanais, avec qui nous parlâmes de bien de choses différentes; notre conversation se tourna sur la mort du comte Mora, qui avoit été tué depuis quelque temps dans cette ville par le marquis de Castelmira; je priai Viscomty de nous dire les particularités de cette funeste aventure, il m'accorda ce que je lui demandais, et nous parla ainsi :

(*A suivre.*)

RECHERCHES

SUR

Les anciens notaires d'Arles

NOTES, ADDITIONS ET CORRECTIONS (1)

Suivent deux extraits d'un registre des Conseils de la Communauté d'Arles :

--- 1er mai 1481 --- ... « Et primo vista la supplicacion per la part del discret home mestre Anthony Villasse, notary de aquesta present cieutat, baylada en lo present conselh, per la qual a supplicat al present conselh, que li plagues, actendut quel es filh de la present cieutat, de lo admetre en lo office de la notarie de la court de aquesta cieutat. Pertant es stat ordenat en lo present conselh, nengun discrepant, que lo dich mestre Anthony Villasse sie admes en notary de la court de la present cieutat coma actendut que lo dich Villasse es notary bon et sufficient et es enfant de la dicha cieutat d'Arle, provisissent que lo dich mestre Anthony Villasse deja jurar et promectre jamays empetrar lo office de

(1) Voir *Musée*, 4e série.)




la subsclavarie d'Arle et que nengun notary non deja esser subsclavary d'Arle dayssis ennavant. »

— 26 mai 1481 — .... « Item car M. lo advocat fiscal del Rey nostre Soberan senhor es stat en aquesta present cieutat ambe alcunas lectras de comission per las quals demanda al chascun dels notaris d'Arle ving marchas d'argent, et car la dicha comission ven contra las counventions de la present cieutat d'Arle expressament contra aquella counvention que hon non deu far nouvelle talh en aquesta present cieutat, per tant es stat ordenat en lo present conselh que la dicha counvention se observe et que hon aja ha remostrar al Rey coment ven contra nostras counventions et que li plasa de benigna gratia las observar coma ha promes et jurat, et hossi que aja regart a la paupertat dels dis notaris et del inconvenient ques advengut del Rose, et son estas eligis lo egrege doctor Loys de Cuers, accessor, et Mestre Nicolau Anfos.

MÉMORIAL

ou LIVRE DE RAISON

De Jean-Baptiste Vallière

Organiste de Saint-Trophime.

(Suite.)

1775

Le 5 janvier, est décédé au mas M. Franconу, procureur du Roy, qu'on a enseveli aux Cordeliers le 7.

Le 11, Mme de Vignier, abbesse de St-Césaire, est décédée à 8 heures du soir, âgée de 58 ans. Née en 1716. Abbesse depuis le 10 décembre 1754 (1).

Idem. Sœur de Chabran, supérieure des Carmélites, est décédée.

Le 12, le Parlement a été rétabli.

Le 16, le Père Maxime, grand carme, est décédé.

Idem. Le Parlement a assisté à la messe rouge.

Le 26 février, on a appris que M. l'archevêque d'Arles étoit mort le 20 à Paris (2).

Le 3 mars, le Chapître a fait un service solennel pour feu M. l'archevêque.

Le 5, on a appris que le Roy avoit nommé à l'archevêché d'Arles M. l'abbé Du Lau, agent du clergé.

Le 6, M. Daniel, procureur, est mort

(1) L'an 1775 et le 11 janvier, est morte dame Françoise de Viguier, fille de feu noble François de Viguier et de Christine de Crose de Lincel, abbesse du monastère de St-Césaire, âgée de 58 ans; et le 13 elle a été ensevelie dans l'église de Ste-Agathe, qui est dans l'intérieur du monastère. Ses religieuses la regrettèrent beaucoup, à cause de la douceur de son caractère. D'ailleurs elle n'avoit aucun esprit d'économie, et par conséquent a laissé beaucoup de dettes, occasionnées aussi par ses courses fréquentes, par son attachement à ses nièces, etc. Elle eut et témoigna beaucoup de regrets et un grand repentir au lit de la mort. (Bonnemant, *Nobiliaire*, II, *verbo* Viguier, page 1.) E. F.

(2) La nouvelle de sa mort n'attendrit pas beaucoup ses diocésains, encore moins les ecclésiastiques. (Mss. Pomme.) — « Il ne s'est pas versé une seule larme.... Lorsqu'il fut nommé archevêque d'Arles, un quelqu'un écrivit ici de Bretagne que nous trouverions dans notre prélat les qualités du marbre : froid, dur et poli. Il ne se trompoit pas et nous l'avons jugé tel. Ce prélat avoit pour son bas clergé une dureté qui lui méritoit une haine singulière de la part même de ceux qui lui auroient dû de la reconnaissance. La résidence n'est pas le devoir de l'épiscopat qu'il ait le plus exactement rempli.... » (Abbé Bonnemant, *Egl. d'Arles*, IV.) E. F.

d'une attaque d'apoplexie qui lui prit le 3 à 6 heures du soir.

Le 28, M. l'abbé Eymard est mort à deux heures (1)

Le 29, à minuit, le P. Francony, ex-jésuite, est mort.

Le 16 avril, jour de Pasques, on a appris que le Roy avoit nommé à l'évêché de Tréguier, en Bretagne, M. l'abbé de Lubersac.

Le 24, Mlle Moine a épousé M. Doutreleau.

Le 8 mai, Mme de Chabrillant, abbesse de St-Césaire, est arrivée à Arles par le coche, où Mme d'Avignon l'est allée prendre avec quelques religieuses. Elle a été reçue abbesse le 9.

Le 21 juin, Dom Péret a été fait prieur des Bénédictins.

Le 27, Dom Cavalier a donné des coups de couteau à Dom Boyer.

Le tonnerre a fait périr, à Digne, 40 personnes; autant de blessés.

Le 28, MM. les consuls ont fait faire un service solennel pour feu M. de Jumilhac.

Le 2 juillet, on a fait la course des taureaux au marché.

Le 4, MM. les marchands ont fait une grande feste pour le Roy (2).

Le 12, M. Kassy, ferm. gén., a donné à dîner aux consuls, et le lendemain 13, à souper aux dames.

.... Août .... MM. Grossy, avocat, Borne, charcutier, etc ... en qualité de marguilliers de la paroisse St-Julien, viennent de nommer Dom Péret, prieur des Bénédictins, à une chapelanie vacante par la mort de Dom Ogier, aussi bénédictin, fondée par le sieur Emeric dans l'ancienne paroisse de St-Isidore, qui a laissé pour cela de grands biens, car une seule terre fait 60 sestiers de cense. Ledit Dom Ogier avoit été nommé par M. de Morand, marguillier alors, en 1732. Le fondateur veut que le Père nommé donne 24 livres pour le déjeuner des marguilliers, tous les ans.

Le 19, on a appris la mort de M. le marquis d'Orneson, d'une goutte remontée, dans sa terre d'Orneson. — Mme d'Orneson et Mme De la Tour sont arrivées ici le 2 septembre. — Le 5 dudit mois, on a ouvert le testament solennel dudit feu M d'Orneson, fait au mois de février 1774, dans lequel il a légué 2400 livres à M. Estrangin, procureur, chez qui le testament a été fait, et 600 livres à M. Chapus, notaire, qui l'a reçu.

Le même jour, M. de Bertrand a pris possession de l'archidiaconé après les vespres. Nommé par le Roy le 8 aoust, par la démission pure et simple de M. de Lubersac, évêque de Tréguier.

Le 8 septembre, M. Tourniaire a acheté la charge de lieutenant général de M. Royer pour M Artaud, son beau-fils, 48 mille livres et 50 louis de pot de vin (1).

Le 12 au matin, M. de Chabrillant est arrivé de Paris; il a pris possession du primiciérat et est reparti le 14 pour Paris.

Le 20 ... la sœur Sauvaire, religieuse à la Visitation, est décédée.

(1) Voir *Musée*, 1re Série, page 82, col. 1.

(2) « Le corps des marchands fit chanter un *Te Deum* dans l'église des Dominicains. L'après-dîner, une belle joûte eut lieu sur le Rhône, et le soir grand feu de joie devant la juridiction consulaire, à l'occasion de ce sacre. » (Mss. Pomme.) E. F.

(1) « Marc-Antoine de Royer, écuyer, secrétaire du Roy, vendit sa charge de lieutenant général en ce siège à Jean-Mathieu Artaud, avocat, au prix de 45,000 livres. (Mss. Pomme.) E. F.

Le 21, il a plu pendant une heure et demie de si grande force que la Cavalerie et la Roquette ont été inondées, et le tonnerre a curé l'arbre de la barque du patron Mayon, à la porte de Genive.

M. Dulau, archevêque d'Arles, a été sacré le 1er octobre.

Le 31 octobre, M. Balechou père est mort. Enseveli aux Grands-Carmes le 1er novembre.

Le 5 novembre, M. de Barrême de Manville de Chateaufort est décédé. Ledit jour, on a ouvert son testament, qui avoit été fait le 10 février 1772. Enseveli aux Cordeliers; âgé de 57 ans (1).

Le 20, M. l'abbé de Bertrand a pris possession pour M. l'Archevêque, après les vespres, à la manière accoutumée.

Le 27, M. Artaud a été reçu lieutenant général au siège, ayant été reçu le 14 au parlement. M. l'avocat Guibert a fait le discours avec grand applaudissement.

Le 4 décembre, M. de Montblanc est mort subitement à Montblanc (1).

Le 15 décembre, le Chapitre a acheté la croix de M. l'archevêque 1100 et quelques livres.

(*A suivre*)

(1) Guillaume de Barrême de Châteaufort. « Une rose lui a donné la mort; en voulant en cueillir une, il fut piqué au doigt; il méprisa cette blessure; insensiblement elle devint dangereuse et finit par être mortelle. Il expira lorsqu'il se croyoit en santé, et le prêtre de la paroisse n'eut que le temps de lui administrer l'extrême onction, qu'il reçut dans la léthargie et sans connaissance apparente. Il mourut le 6 novembre 1775.... Il avoit des sentiments fort suspects en matière de religion et n'en respectoit point la morale : telle fut sa vie et telle fut sa mort. Il étoit d'une figure aimable, avoit de l'esprit; la peinture faisoit sa principale occupation. Il avoit été à Rome quelques années avant sa mort et avoit été reçu de l'académie de peinture de cette ville.... mais on ne peut lui donner une place parmi les peintres célèbres; du reste il ne travailloit que pour s'amuser et ne tiroit aucun profit de son pinceau.... Il faisoit sa résidence continuelle à sa maison de campagne (dite la Seignorette, en Crau), qu'il avoit rendue fort agréable; il y cultivoit des fleurs.... Sa bibliothèque consistoit en quelques almanachs, mais il possédait une collection précieuse de tableaux et dessins dont il avoit orné son habitation rurale; il en dispose dans son testament en faveur d'un sien parent établi à Moulins en Bourbonnois, d'un de ses amis de Toulon, du sieur Louis Natoire et de Jean-Baptiste Compagnon, ecclésiastique de la ville d'Arles.... » (Bonnemant, *Nobiliaire*, I, *verbo* Barrême, I.) — Le Musée Réattu possède plusieurs tableaux de M. de Châteaufort; ils sont catalogués ainsi qu'il suit :

N° 69. Son portrait peint par lui-même.
» 70. Trois effets de neige.
» 71. Une marine.
» 72. Une vue de la cascade de Tivoli.
» 73. Trois portraits au pastel.
» 74. Un paysage avec figure.

— Le mas de M. de Châteaufort porte encore aujourd'hui le nom de son ancien propriétaire. Il est situé en Crau, non loin de la route de Raphèle, d'où on peut le reconnaître au majestueux massif d'arbres qui l'entoure. E. F.

(1) « Le 5 décembre, Joseph de Laugier, sieur de Monblanc, mourut dans son château à Maussane. Il fut transporté et enterré dans l'église des Recollets de cette ville par les pénitents blancs. Grande dispute entre Pierre Vincent, curé de Maussane, le curé de St-Julien, le Chapitre de la Major et le prieur de St-Lucien, relativement à leurs droits honorifiques.... Grand scandale dans les rues et surtout dans la cour de l'église des Recollets, où ces prêtres déchirèrent la chape du curé de Maussane qui crioit : *J'accompagne mon paroissien.* » (Annales Mss. Pomme.) E. F.

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES.

(*Suite*)

1565

Viguier : *Honoré de l'Estang de Parade*, fils de Boniface et d'Antoinette de Latour.

Consuls : *Louis de Meyran*, seigneur d'Ubaye ;
Etienne de Romieu ;
Jacques Amphoux ;
Antoine La Rivière.

Capitaine de la ville : Pierre Bibion.

Capitaine du guet : Trophime de Sommeire.

Trésorier : Gilles Drivet.

— Le Conseil municipal fit un règlement contre les cabaretiers, bouchers, poissonniers et revendeurs.

— *François de Mandon*, fils de Guillaume, commissaire général et commandant de l'artillerie en Languedoc, s'étant distingué aux guerres civiles contre les protestants, obtint le gouvernement de la ville de St-Remy, et mérita par ses services que le roi rétablît la noblesse dans sa famille, par lettres données à Toulouse au mois de mars.

1566

Viguier : Le précédent.

Consuls : *Gabriel de Varadier*, seigneur de St-Andiol.
Jean de Chiavari ;
Jacques Bonzon ;
Jean Picheri.

Capitaine de la ville : Pierre de Prévost, écuyer.

Capitaine du guet : Etienne Vincent, dit Lèbre.

Trésorier : Le même.

— Honoré des Martins de Grille, baron des Baux et de Vacquières, fut nommé sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.

— Le 21 juin, arrêt du conseil privé du Roi portant la confirmation des privilèges et l'exemption des charges de la ville.

1567

Viguier : Le même.

Consuls : *Pierre d'Aube*, seigneur de Roquemartine.
Claude de Bardoche ;
François Olivier ;
Jean Espinaud.

Capitaine de la ville : Honoré Bernard.

Capitaine du guet : Aymar d'Ussane.

Trésorier : Trophime Maimbert.

— Le Conseil accorda au capitaine de la ville 75 florins d'honoraires.

— Le 4 avril, naissance d'un enfant qui avait les yeux dans la bouche, les oreilles sous le menton ; il avait au milieu du nez une petite pièce de chair longue comme le petit doigt et un trou au bas du menton ; le reste du corps était tout entier et bien formé. Les consuls envoyèrent le portrait au Roi.

— Le 20 novembre, Ardouin de l'Estang, fils aîné d'Honoré, fut nommé Viguier perpétuel, par le Roi, à Paris.

1568

Viguier : *Ardouin de l'Estang de Parade.*

Consuls : *Pierre de Castillon*, seigneur de Beines, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre ;
Gaspard d'Autric, seigneur des Baumettes ;
Antoine Icard ;
Jean Borel le vieux.

Capitaine de la ville : Laurent de Brunet.

Capitaine du guet : Antoine La Rivière.

Trésorier : Le précédent.

— Robert de Quiquéran, baron de Beaujeu, fut reçu chevalier de l'ordre du Roi.

— Le 11 décembre, le froid fut très vif, le Rhône couvert de glace.

(*A suivre.*)

Tarascon, impr. Aubanel





1883. 5me Série. N° 34.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

Mémoires de Cour et de Guerre
(Suite.)

Nous vîmes partir à sept heures du matin du palais de Monte-Cavallo, où logeoit alors le pape, les massiers de sa Sainteté, qui marchoient deux à deux, montés sur de beaux chevaux et portant leurs massues dorées sur l'épaule; douze mules richement harnachées et couvertes de housses couleur de feu en broderie les suivoient, menées en main par des estafiers vêtus de même couleur. Après cela marchoient les officiers de la chambre du pape à cheval, vêtus de longues robes rouges; ceux-ci étoient suivis par douze estafiers, qui menoient en main autant de haquenées blanches, qui étoient celles dont le Roi d'Espagne donne tous les ans une au pape pour l'hommage du Royaume de Naples; elles étoient couvertes de caparaçons en broderie d'or et de perles. On vit passer après confusément quantité d'officiers de la maison du pape fort propres et bien montés; ceux-là étoient suivis d'un grand nombre de gentilshommes de la Cour de Sa Sainteté et de celle des Cardinaux.

Les Consuls et les Conservateurs de Rome marchoient ensuite; et l'on voyait après tous les prélats montés sur des mules; ils marchoient deux à deux, habillés de violet, et couverts de chapeaux plats de la même couleur; ceux d'entre eux qui étoient évêques, portoient des cordons verts qui pendoient avec des houpes. Après les prélats, l'on vit paraître les princes et les seigneurs Romains superbement montés et entourés d'un grand nombre de stafiers et de pages; dom Maris et dom Augustin, dont le premier étoit frère, et l'autre neveu du pape, avoient les premiers rangs parmi eux. Les Suisses de la garde de Sa Sainteté marchoient ensuite, et au milieu d'eux quatre hommes portoient la chaise où étoit le pape' qui étoit ouverte de tout côté pour le laisser mieux voir ; il étoit vêtu de blanc, avec un camail de velours cramoisi, bordé d'hermines; son bonnet étoit de même; il portoit une étole couverte de perles et de diamants; sa chaise étoit revêtue de velours cramoisi, elle étoit suivie d'une autre de la même façon; et celle-là de deux litières parées aussi de la même sorte. Quantité d'estafiers vêtus de velours étoient auprès des unes et des autres; après cela marchoient les cardinaux deux à deux montés sur des mules harna-

chées d'une manière magnifique et particulière ; ils portoient leurs grandes chapes rouges, leurs chapeaux plats avec les cordons et les houpes qui pendoient sur le devant. On voyoit paraître après deux hommes bien montés qui portoient les drapeaux du pape, sur lesquels il y avoit en broderies son nom et ses armes. Quatre trompettes marchoient ensuite, suivis des officiers de la compagnie des Lanciers de Sa Sainteté, qui portoient des casques couverts de plumes et des justecorps de toile d'or à manche pendante ; les Lanciers marchoient par quatre, ils portoient chacun une lance, où il y avoit au bout un petit étendard rouge et jaune. Après cette compagnie on vit venir celle des cuirassiers ; elle étoit devancée par quatre trompettes de la livrée du commandant, qui étoient richement vêtus ; un page marchant devant lui portoit sa cuirasse ; les cuirassiers marchoient par quatre, comme les lanciers ; ils étaient armés de la ceinture en haut, et ils portoient l'épée nue à la main. Tout cela fut fermé par quantité de carrosses.

Nous fumes à la Minerve entendre une messe chantée par le pape ; après la messe, on fit partir de cette église, qui est celle des Dominicains, la procession des filles que Sa Sainteté dotoit ; ce jour-là elles étoient vêtues de blanc ; celles qui vouloient être religieuses portoient un crucifix à la main, et on leur donnoit cent écus ; les autres qui vouloient se marier n'en avoient que cinquante.

On célébra alors à Rome la fête du couronnement du pape ; il y a la veille de ce jour de grands feux de joie par toute la ville ; nous montâmes à la Trinité du Mont, qui est le couvent des Minimes Français, pour voir avec plus de plaisir cet agréable spectacle. Nous nous promenions en attendant la nuit, dans le jardin des Minimes, où nous trouvâmes le comte Gade, gentilhomme Romain, officier de la garde du pape, que je connaissais particulièrement ; je m'entretins longtemps avec lui, et parlant des Romains et de tous les Italiens, nous demeurâmes d'accord qu'on trouvait peu de piété dans ce pays et beaucoup de dissolution et de débauche. Nous comparâmes après les anciens Romains à ceux d'aujourd'hui, que je dis être infiniment au-dessous des autres en toutes choses ; le comte Gade ne fut pas de ce sentiment : les anciens Romains, me dit-il, ont été les premiers hommes du monde, et l'on doit encore ce glorieux titre à ceux d'aujourd'hui ; ne sont-ils pas les arbitres de l'Europe, qui est la partie du monde la plus considérable ? Les papes qui en sont les princes, n'ont-ils pas vu souvent les rois à leurs pieds, comme autrefois les Césars ? Combien de nations ne contribuent-elles pas encore à Rome, puisque nos citoyens jouissent des meilleures terres qui soient en France, en Allemagne et en Espagne ? Les anciens Romains n'ont jamais eu plus d'honneur que ceux d'aujourd'hui si l'on a vu des sénateurs gouverneurs de royaumes entiers, n'y a-t-il pas à présent des grands hommes parmi nous, qu'on appelle protecteurs de ces royaumes et de l'empire même, à qui les ambassadeurs de toutes les nations font la cour ? Tout cela est véritable, lui dis-je, mais c'est à la religion qu'on accorde tant d'honneurs et tant d'avantages ; — Qu'importe, répliqua-t-il, par quel moyen ils jouissent de tant de gloire et de tan

de biens, pourvu qu'ils en aient autant que les anciens Romains; c'est par là que je trouve plus de matière à louer ceux d'à-présent; si Rome subjugua autrefois tant de peuples, elle avoit des légions pour les combattre; ces peuples lui sont presque aujourd'hui tous soumis, sans qu'elle ait employé la force pour les vaincre; vous me répondrez peut-être qu'ils ne sont pas sujets de Rome, bien qu'ils lui soient soumis; mais ne lui rendent-ils pas hommage et en bien d'occasions ne sont-ils pas obligés de lui porter des contributions et des tributs? Cette puissance des nouveaux Romains, poursuivit-il, est encore mieux établie que celle des anciens; aussi a-t-elle déjà beaucoup plus duré que l'autre; ils ont mis dans leurs intérêts toutes les puissances de l'Europe, avec tant de jugement et d'adresse, qu'on ne saurait abattre le siège de Rome qu'il n'y eût un bouleversement général de toutes choses. Les Rois ne croient pas se ravaler en demandant pour les princes de leur maison des places dans le Sénat de cette nouvelle Rome, qui est le collège des Cardinaux; qu'est-ce que l'ancienne a jamais eu de plus illustre et de plus grand?

Comme il était déjà nuit, on tira le canon du château Saint-Ange; cela nous obligea de quitter le jardin où nous promenions, pour aller voir sur une terrasse les feux de joie; celui du château Saint-Ange fut le plus beau; on vit une colonne de feu qui s'éleva fort haut au milieu de cette place; les fusées qui la composaient s'écartèrent après de tous côtés, et s'entremêlant les unes dans les autres, formèrent mille agréables figures; elles crevèrent et disparurent ensuite, après avoir fait autant de bruit en l'air, que la décharge d'un bataillon.

Quelques jours après, le pape fit une promotion de cardinaux; nous allâmes au Monte-Cavallio voir cette cérémonie. Sa Sainteté les avoit nommés au Consistoire précédent. comme c'est la coutume. D'abord que celui-ci fut assemblé, et que les ambassadeurs eurent pris place, le pape, qui portoit une chappe couleur de feu et une mitre de toile d'or, fut harangué par l'avocat général du Consistoire; après cela les cardinaux d'Est et d'Ursins allèrent chercher les quatre prélats, qui devoient recevoir le chapeau, qu'ils accompagnèrent; c'étoient l'abbé *Mancini* nommé par la France, les abbés *Bandinelli*, *Sansoni* et *Vidoni*. dont l'un était majordome du pape et les autres trésoriers de la chambre apostolique; ils se mirent à genoux devant Sa Sainteté portant de longues chappes rouges, et lui baisèrent les pieds et les mains; le pape lut tout haut quelques oraisons dans un livre qu'un prélat tenoit devant lui, et leur ayant donné le baiser de paix, les nouveaux cardinaux allèrent donner le même baiser aux autres dans leurs places, parmi lesquelles après cela ils prirent séance. Tout le sacré collége s'en alla après en procession à la chapelle du palais, où l'on fit des prières et l'on chanta le *Te Deum*... Les cardinaux revinrent au Consistoire, où ils avaient laissé le Pape que l'avocat général avait encore harangué pendant leur absence; les nouveaux reçurent à genoux le chapeau des mains de Sa Sainteté et l'on fit quelque cérémonie pour les absents, à qui on envoya la barrette; c'était à Dom Pedro d'Aragon nommé par l'Espagne, à l'archevêque de Ratisbonne, de la maison de

Bavière, nommé par l'Empereur, et à Barbarigo, archevêque de Brême, nommé par la République de Venise. Le Consistoire finit et tout le monde se retira.

Nous partîmes de Rome pour Laurete. Nous vîmes dans le chemin un pont qui est près d'Utricoly où un marbre gravé apprend aux passants que ce fut près de cet endroit que les trois cents Sabiens périrent dans un jour, combattant pour la République contre les Veïentins à une lieue de Terni, petite ville où nous couchâmes. Nous fumes voir la rivière de Nere, qui tombe du haut d'une montagne qu'on appelle Climarbri; elle coule doucement après sa chute et va perdre son nom dans le Tibre, passant à Spolette, une des principales villes de la province d'Umbrie, dont Pérouse est la capitale; nous trouvâmes au cabaret le connétable Colonne qui venait de Milan, d'où il nous dit avoir vu partir le comte de Fuensaldagne, qui en étoit gouverneur et qui alloit être ambassadeur extraordinaire en France à l'arrivée de l'infante d'Espagne qui devoit être notre reine. Nous arrivâmes à Laurete qui n'étoit autrefois qu'un hameau et qui est à présent une petite ville. Scale cinquième l'enferma de murailles, la dévotion qui attire dans ce lieu tant de monde ayant fait d'un hameau un grand bourg. La principale église est assez belle, et l'on y voit au milieu la maison de la Vierge, qui fut transportée miraculeusement de la Palestine en Dalmatie, et de la Dalmatie en ce lieu, qui est sur le bord de la mer Adriatique; elle est revêtue en dehors de marbre, où l'on voit en relief l'histoire de la Vierge de la main de Michel Ange; par le dedans cette sainte chambre est encore comme elle étoit en Palestine; on y admire le portrait de saint Louis, qui s'y fit peindre sur la muraille, lorsqu'il fut à la terre sainte. Il y a une petite image de bois de la Vierge, qu'on trouva sur le toit de la maison; on la pare magnifiquement et le jour que nous la vîmes, on y avoit mis une jupe de brocard bordée de six rangs de diamants dont la reine d'Espagne avoit fait présent. La Reine Mère lui voüa notre Roy, quand il naquit. Il est d'or massif porté par un ange aux pieds de la vierge. Il faudrait écrire plus longtemps que je ne me le suis proposé, si je voulois raconter ici par le détail tous les présents que les Empereurs, les Rois et les Princes ont faits à cette sainte chapelle; il y a une grande salle où l'on tient ces trésors, et où l'on montre toutes ces riches marques de piété, qui sont d'un prix inestimable.

(*à suivre*)

MÉMORIAL

OU LIVRE DE RAISON

DE

JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE

ORGANISTE DE SAINT-TROPHIME

(*Suite*)

1774

Le 3 janvier, M. Peyre, prieur de Saint-Lucien, s'est démis dudit prieuré entre les mains du seigneur archevêque qui y a nommé M. Barquarin la Calmette, qui a pris possession le même jour à quatre heures.

Le 8, M. Du Voisin s'est coupé la gorge avec un rasoir.

On a rendu le Comtat au Pape.

Le 8 février, M. Batel est mort subitement. Enseveli aux Recollets.

Nota que le battant de la 4e cloche s'étant cassé, on n'a sonné le lendemain que la 5e de Saint-Trophime.

Le 21 au soir est décédée sœur Ganteaume, religieuse à la Visitation.

Le 22, M. de Guilhem a épousé Mlle Jeanneton Boulouvard cadette.

Le 9 avril, il y a eu une inondation.

Le 29 avril, les religieuses de la Miséricorde ont eu la permission de Mgr l'archevêque de sortir de leur couvent.

Le 22 mai, jour de la Pentecoste, les consuls ont pris le deuil pour le Roy.

Le 23, MM. de Beuf, de Gastaud et d'Albertas, avocat général, députés du parlement, arrivèrent à 5 heures du soir. MM. les consuls en chaperon furent les recevoir à la porte de Marché-Neuf, avec le cortège, et les accompagnèrent au manteau royal.

Le 24, il fut ordonné de faire feste tout le jour; à 9 heures MM. les consuls furent prendre MM. les députés chez M. de Méjanes où ils logeaient pour venir assister à une grande messe de *requiem* qu'on a chantée à la paroisse de Notre-Dame la principale, pour le feu Roy; après quoi ils ont été à l'hôtel de ville faire prêter serment de fidélité aux consuls et aux habitants. Le même jour à 4 heures, MM. les consuls en chaperon accompagnés des habitants tous en noir ont été dans la ville proclamer le nouveau Roy, avec les tambours et violons.

Le 25, le Châpitre a prêté serment dans la salle capitulaire avec les bénéficiers.

La Major, les curés et les religieux, ainsi que les Messieurs de Montmajour, ont prêté serment le même jour au palais.

Le 6 juin, Saint-Claude. On a jeté la cloche en fonte pour la 3e fois; elle a été bénie le 13 après les vespres par M. Joseph Raymond, sacristain official, vicaire général, et on l'a montée tout de suite dans 8 ou 10 minutes.

Le 17, le chapitre a fait le service pour le Roy.

Le... les chevaliers de Saint-Louis ont fait un service aux Prêcheurs.

Le 10 juillet, Mgr l'archevêque a nommé M. Tourteau, doyen de Salon, au canonicat de M. Lamanon, qui a quitté le rabat.

Le 13, M. Tourteau a pris possession du canonicat cy-devant de M. Perrinet, faisant 210 fr. de pension.

Le 9 aoust, on a reçu M. Ripert, procureur du Roy au siège.

Le 12, M. Honoré de Loinville est mort (1). Enseveli aux Cordeliers.

Le 14, M. Perriat, avocat, est mort. Enseveli aux Grands Augustins.

Le 18, les Pénitents bleus ont fait un service pour le Roy.

Le 21, M. de Beaujeu, l'ingénieur, est mort.

Le 27, M. Bourdelon, chanoine de la Major, est mort. Le chapitre a nommé M. Sabatier au capiscolat.

Le 31, la communauté a fait faire le service solennel pour Louis XV. Le prieur des Carmes déchaussés a fait l'oraison funèbre.

Le 14 septembre, M. Barrallier a pris possession du canonicat de M. Sabatier à la Collégiale, nommé par M. l'archevêque.

Le 15, M. de Liouron est mort à Saint-Chamas (2).

Le même jour on a assassiné M. Chamontin à Beaucaire.

---

(1) Ci-devant garde du corps du roi. C'était le plus grand bavard qu'il y eût au loin. Un plaisant proposait pour inscription sur sa tombe : *Siluit*. — Voir *Musée*, 1re série, p. 81. — E. F.

(2) M. de Lieuron venait fréquemment à Arles, où il faisait partie, avec le médecin *Bret*, l'abbé Aymard, l'avocat Blazin et le médecin *Gros*, d'une « espèce d'académie d'esprit et d'amusement, d'où il est sorti quelques bons vers, mais pour l'ordinaire caustiques et parfois un peu trop gaillards. » *L. Bonnemant*. — Voir Musée, 1re série, p. 81-82. — E. F.

Le 23, M. l'avocat du roi Duprat est mort à 5 heures et demie.

Le 27, les pénitents blancs ont fait un service pour le feu Roy.

Le 10 octobre, M. Besson cadet a acheté la charge d'avocat du roi.

Le 11, M. Robert a résigné son canonicat à M. Coste.

Le 15, M. Robert, chanoine, est mort à 5 heures du matin. Le chapitre a nommé à son canonicat M. Plauche, curé de Ferrière, qui a pris possession le 18 après la messe.

Le 24, les pénitents noirs ont fait un service pour le feu Roy.

Le 5 novembre, M[lle] Morin mourut en odeur de sainteté.

Le 3 décembre, M. Laurens, bénéficier, est mort. Enseveli à Saint-Marcial.

La bénéficiature a été donnée à M. Bonnemant et à M. Blanchet par les jus-patrons; le premier a pris possession le 13.

Le prieuré de Saint-Genest a été donné à M. Milhe, par les recteurs de l'hôpital.

Le 19, on a reçu M. Besson avocat du Roy.

Le 20, M. Raymond, sacristain, vic. gén. et official, est décédé; M. l'archevêque a nommé au susdit canonicat M. Pazery qui a pris possession le 22.

(*A suivre*).

LES RUES D'ARLES

La rue Baudanoni

Les fréquents changements de nom qu'ont subit la plupart des rues de notre ville déroutent bien souvent le lecteur qui veut s'initier aux curiosités de notre histoire locale et l'exposent à de singulières méprises.

Le même nom a servi parfois, suivant l'époque, à désigner des quartiers tout à fait différents.

C'est ainsi que la petite place St-Marc, à l'intersection des rues St-Marc et Lagoy, s'appelait en 1683 le *planet de Boudanoni* ou *Boudanoni*, et la place qui porte aujourd'hui ce nom (dont on a fait par corruption *Baudanoni*) était dite *planet de Bourguignon*. (1683-1777)

La rue actuelle de *Baudanoni* date de 1640. Elle fut créée par le prolongement de la *rue de la porte Ste-Croix* jusques à la *rue des grands augustins* ou *de la Roquette*.

La rue de la porte Ste-Croix, partant de la porte de ce nom, sur le Rhône (1) s'arrêtait au planet de Bourguignon et n'avait d'autre issue que deux ruelles devenues plus tard les rues du *Grau* et des *Frères vieux*. En 1640, on démolit quelques maisons pour relier la porte Ste-Croix à la grande artère de la Roquette, et la percée qu'on pratiqua sur le prolongement d'une ruelle « non passante » (comme on disait alors), devint la *rue neuve*, aujourd'hui partie orientale de celle de Baudanoni.

L'alignement à peu près régulier qu'on y observe aujourd'hui représente l'œuvre de deux siècles. Si les noms changent fréquemment, les défectuosités des rues changent peu (2).

Emile FASSIN

(1) C'est-là que finissait le quai en 1777.

(2) La rue Baudanoni a porté aussi le nom de rue *Roubion*, il y a un demi-siècle, en souvenir d'un de ses plus notables habitants.



Tablettes d'un Curieux.

LES RÉCOLLETS

Un caractère particulier des réformes religieuses fut d'entrainer constamment avec soi l'agitation et la violence et de troubler profondément le repos public. Le zèle fougueux et immodéré des réformateurs vint constamment apporter un élément d'irritation dans un œuvre accomplie « au nom de Dieu et en vue d'une perfection angélique ». Le monde religieux a aussi ses révolutions, tout comme l'ordre social et politique : qui oserait affirmer qu'elles sont les moins sanglantes ?

Nous n'avons pas à enregistrer, Dieu merci ! des faits d'un caractère aussi grave, dans cette courte notice sur les Recollets. Il parait cependant que ces bons pères usèrent d'autres moyens que des armes évangéliques pour décider les *Observantins à la grande manche* à leur céder leur couvent. Voici ce que nous apprennent à ce sujet les *Annales de la Ville d'Arles* et les papiers de l'abbé *Bonnemant*.

C'était en l'an de grâce 1601. Les *Récollets*, qui sont une réforme des *Observantins* venaient d'obtenir un bref du pape Clément VIII par lequel il était enjoint aux PP. de l'Observance de leur assigner quelques couvents où ils pussent vivre selon les règles de leur réforme. Je n'ai pas à raconter ici les agitations, les disputes envenimées que cette réforme suscitait alors et depuis longtemps parmi les disciples de St-François. L'intervention du Souverain Pontife n'avait d'autre objet que de mettre fin à cette déplorable querelle. Le Provincial des Observantins ne résista plus, et assigna aux Récollets, pour y suivre leur réforme, les maisons d'Arles et d'Avignon.

Or, il y avait, dans cette maison d'Arles, bon nombre de *Pères à la grande manche* qui ne voulaient pas être réformés ni abandonner le couvent ; ils protestèrent contre la décision du Provincial, s'encouragèrent à la résistance, et comme autrefois les sénateurs romains dans leurs chaises curules, attendirent de pied ferme les envahisseurs.

« La tradition populaire que l'Annaliste » de la ville semble autoriser, nous apprend, » dit l'abbé Bonnemant (1) « qu'il fallut em- » ployer la ruse et la violence pour expulser » les anciens religieux ». Les Annales de la ville d'Arles disent, d'autre part, « que » l'église de l'Observance et tout le couvent » furent saisis par les PP. Récollets, sous » la main-forte que MM. les Consuls leur » donnèrent ».

« Au reste, ajoute l'abbé Bonnemant, » on laissa partir les Observantins sans » regret, et les Récollets furent reçus avec » honneur et avec joie ».

Il faut dire, à l'honneur de ces derniers, que s'ils montraient peu de tendresse pour leurs frères, ils rachetaient cette imperfection par des pratiques d'abnégation et de désintéressement qui contrastaient beaucoup avec les habitudes des autres, et qui étaient d'un grand effet sur l'esprit public. C'est ainsi qu'ils rendirent incontinent toutes les donations, tant en biens-fonds qu'en rentes ou capitaux, que les Observantins avaient reçues. Ce ne fut plus qu'un concert de louanges dans toutes les familles des donateurs — et il y en avait bon nombre.

De toutes les vertus chrétiennes, la pauvreté évangélique semble avoir toujours été, pour certains ordres mendiants, la

(1) *Communautés*, II. Ms à la biblioth. de la ville d'Arles. — Pierre Véran (Eglise d'Arles, II, p. 18) raconte le même fait en des termes presque identiques : « Le pape Léon X ayant ordonné, dit-il, que toutes les congrégations de Saint-François fussent réduites à une seule sous le nom de *Réformés*, ceux qui se soumirent à la réforme vinrent à Arles en 1608 et s'emparèrent de force du couvent des Observantins, sous la main-forte de la municipalité. »

plus pénible à pratiquer, et c'est celle-là pourtant qui les rapprochait le plus de la sublime mission qu'il s'étaient donnée.

Les Récollets ne faillirent pas à cette règle de leur institution qui leur défendait de rien posséder en propre.

Par un singulier contraste, dès l'instant qu'il fut connu que les bons Pères rendaient tout ce qu'avaient reçu leurs devanciers, tout le monde s'empressa de leur offrir des dédommagements.

«.... Les Consuls augmentèrent en leur » faveur les libéralités annuelles qu'ils » étoient auparavant en coûtume de faire » aux Observantins; les aumônes des fidèles » furent si fréquentes et si abondantes que » ces dignes enfants de Saint-François se » crurent souvent obligés de les refuser, » de peur de blesser la sainte pauvreté » qu'ils avoient vouée: ils poussèrent même » le désintéressement jusqu'à renoncer aux » pensions de blé que leurs prédécesseurs » ne s'étoient fait aucun scrupule d'accep- » ter. Ce mépris pour les biens terrestres, » joint à l'amour de la retraite, à la prati- » que de la mortification religieuse et au » zèle pour le salut des âmes dont ces bons » religieux étoient animés, leur mérita » l'estime et la confiance du public.........»

« Les Récollets d'aujourd'hui (1) joui- » raient de la même considération s'ils » marchaient sur les mêmes traces; mais » malheureusement la communauté a éprou- » vé le sort de beaucoup d'autres : l'esprit » de propriété, qui fut toujours la source » du plus grand relâchement, s'y est intro- » duit........»

« Au commencement de ce siècle, le Père » *Gélase Moutet*, natif d'Arles, jeta les fon- » dements d'un nouveau couvent, sous pré- » texte que l'ancien menaçait ruine. Il fut » aidé dans son entreprise des libéralités » du maréchal de Villars, qui lui céda géné- » reusement les 2000 livres dont la ville » lui avait fait présent en 1716, lorsqu'il fit » sa première entrée en qualité de gouver- » neur de Provence. L'industrie du pauvre » franciscain fournit abondamment au reste » de la dépense, et le bâtiment qui a coûté » plus de 200.000 livres fut achevé en » 1829 (1). Il est sans contredit un des plus » magnifiques et des plus vastes de la pro- » vince; mais il parait que Dieu n'a pas eu » pour agréable l'air de grandeur qu'on y » remarque, puisque la communauté, au- » trefois très-nombreuse, (2) n'est à présent » composée que de 5 ou 6 religieux, assez » inutiles et quelquefois peu édifiants, qui » ont à peine de quoi vivre ». (abbé Bonnemant, *loco citato*).

(1) L'abbé Bonnemant écrivait ceci vers 1780.

La communauté des Récollets finit sans éclat et sans bruit dans les orages de la Révolution. Elle ne s'est plus reconstituée depuis, et son ancienne maison abrite aujourd'hui des religieuses Carmélites.

(1) Cette église, ruinée sous la Révolution, appartient aujourd'hui aux religieuses Carmélites.

(2) Sous l'épiscopat de Mgr de Grignan (1689-1697) la maison des Récollets avait compté jusqu'à 28 religieux.

Le **MUSÉE** paraît par séries de 36 feuilles au prix de 7 fr. 50 la série, comme par le passé.

On s'abonne à Arles, chez M. P. Bertet, libraire, place de La Major, ou 12, place du Forum.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Emile Fassin, directeur de la Revue.

Quelques collections complètes du Musée [les 4 séries] sont encore en vente aux bureaux de la Revue, au prix de 20 francs.

Les 2e, 3e et 4e séries se vendent séparément au prix de 7 fr. 50 chacune.

Le volume de 1868 est livré au prix de 2 francs.

Beaucaire. — Imprimerie J. DUPUY.

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Dulcis amor patriæ.

MÉMOIRES
DE
JEAN DE SABATIER
GENTILHOMME D'ARLES

—

MÉMOIRES DE COUR ET DE GUERRE

—

(Suite et fin.)

—

Le comte Mora, milanais, et le marquis de Castelmira, espagnol, avaient fait amitié particulière dans les armées du roi, où l'un étoit commissaire général, et l'autre mestre de camp; ils s'aimaient si fort, que Castelmira logeait dans cette ville à la maison de Mora, où il voyait souvent sa femme, qui, suivant la coutume du pays, n'était visible qu'à peu de personnes; elle était fort belle, et avait infiniment de l'esprit; Castelmira connut bientôt que son cœur avait de la disposition à l'aimer; cette pensée, qui faisait tort à l'amitié qu'il avait pour le comte, lui fit d'abord horreur, et il employa toute la force de son raisonnement pour la chasser de son esprit; ses raisonnements furent vains, et l'amour qui possédait déjà toute son âme, lui cacha l'offense qu'il allait faire à son ami; il découvre sa passion à cette dame, la conjurant de n'en rien dire au comte et lui protestant qu'il serait mort de tristesse et de douleur s'il ne lui avait fait connaître les sentiments de son cœur; elle fut d'abord fâchée de la hardiesse du marquis qu'elle appela insolence; mais elle ne put s'empêcher d'avoir dans son âme quelque joie de cette conquête. La seconde fois que le marquis lui parla, il la trouva moins sévère, elle eut tant de plaisir d'ouïr dire qu'elle était belle et qu'on l'aimait, qu'elle sentit bientôt dans son cœur cette tendresse accompagnée d'inquiétude qui devance l'amour; elle aima enfin le marquis autant que le marquis l'aimait, et elle fit confidence de cette passion à sa femme de chambre, qu'elle battit imprudemment quelques jours après pour une faute légère; cette femme, outrée de douleur d'avoir été maltraitée, apprit au comte le secret que la comtesse lui avait révélé. Il n'en crut rien d'abord, et menaçant cette femme puisqu'elle était capable d'une telle imposture, celle-ci ne se lassa point de lui confirmer ce qu'elle avait dit et le lui prouva par tant de circonstances vraisemblables, que le comte commença à soupçonner la vertu de sa femme; pour en être mieux instruit, il alla à une maison de campagne qu'il avait auprès de Pavie, où il dit qu'il seroit cinq ou six

jours; il revint pourtant la nuit même à Milan, et entrant à la pointe du jour dans sa maison dont la femme de chambre lui ouvrit la porte, il apprit d'elle que le marquis de Castelmira était avec sa femme; le comte, bien surpris de cette nouvelle, monte l'escalier avec précipitation, suivi de deux valets armés; le marquis, entendant du bruit sur l'escalier, prend ses pistolets et sort vite de la chambre de la dame, pour gagner tout doucement la sienne, qui était dans un autre appartement; mais par malheur le comte, qui était déjà dans la salle, le vit sortir; alors Castelmira, sans délibérer lui tire un coup de pistolet dont il le jeta par terre; les valets du comte lui tirèrent les leurs et l'ayant manqué s'avancent l'épée à la main contre lui; il regagne alors la chambre d'où il était sorti, et ayant fermé la porte depuis dedans, il se jette des fenêtres dans la rue. Pendant ce désordre la comtesse se retira, par une porte de derrière, chez une de ses parentes, auparavant que les valets de son mari eussent enfoncé celle de sa chambre. Le comte Mora mourut deux heures après de sa blessure; il ne pouvait se résoudre à perdre la vie de la main de son ami, qui en récompense de tant d'amitié l'avait assassiné, après avoir débauché sa femme; il protesta qu'il n'avait pas voulu le surprendre dans le dessein de le tuer, et qu'en cette rencontre il aurait montré un exemple de modération très rare en Italie. La comtesse fut mise dans un couvent par sa parente, et de là on la conduisit à Gênes; Castelmira sortit de la ville d'abord qu'il eut sauté par les fenêtres; quelques-uns disent qu'il s'est tué de désespoir, mais on ne sait pas encore avec vérité ce qu'il est devenu.

Voilà, poursuivit Galeas Viscomty, les effets ordinaires de l'amour, il rompt les nœuds de l'amitié la plus solide, il porte les plus belles âmes, qu'il rend criminelles, à la perfidie et au meurtre, et les accable après de rage et de désespoir, ou pour le moins de douleur et de repentir.

Nous sortîmes de la maison du chanoine Salterre pour aller voir la citadelle, qui est une des plus fortes et des plus régulières du monde. Elle est à une mousquetade de la ville, et on l'approche par un glacis qui l'environne jusqu'à la contrescarpe; elle est enceinte de six bastions qui ont un double fossé devant et d'autant de demi-lunes; il y a des palissades à toutes les fausses brayes et aux chemins couverts; et tous les ouvrages de dehors sont fraisés et palissadés; on en trouve un à tenaille devant la porte de la place où l'on entre, après avoir passé trois ponts levis. Dom Augustin Signore en étoit gouverneur, il nous fit voir le dedans de la citadelle, où il y a toujours mille Espagnols naturels en garnison; on y voit des soldats dont les pères avaient le même emploi depuis quatre générations; ils ont là-dedans leurs maisons et leurs familles; en temps de guerre, aucun soldat n'en sort pour aller à la ville; ils y ont leur boucherie, leurs chirurgiens, leurs médecins et toutes leurs nécessités; une fontaine sort du milieu de cette place, qui fait moudre à vingt pas de sa source des moulins à blé et à poudre.

De là nous fûmes à la grande église; elle est très vaste et revêtue de marbre en dedans et en dehors où l'on voit mille agréables figures; le tombeau de saint Charles, archevêque de cette ville, y est au milieu; le cardinal Charles Borromée, petit neveu de ce saint, en était alors archevêque.

Nous partîmes pour Turin et nous vîmes dans le chemin Novarre, place du Milanais assez forte, et Verceil, que le roi d'Espagne avoit rendu par la dernière paix au duc de Savoye ; le marquis de Marrolles, gentilhomme français, en étoit gouverneur pour ce prince.

Turin est une ville fort agréable, située entre la rivière Doria et le Pô. Le jour après notre arrivée, nous fûmes au vieux château, où logeait Madame Royale avec le duc de Savoye, et sans connaître personne dans cette cour, nous priâmes un officier des gardes, que nous trouvâmes à l'antichambre, de nous présenter à Son Altesse Madame qui devait bientôt passer pour aller à la messe ; il nous rendit fort civilement ce service, et nous saluâmes Madame Royale qui nous reçut avec un visage riant et dit tout haut, en tournant le visage contre les personnes qui la suivaient : — Vous voyez, Messieurs, que les Français aiment encore à voir la fille d'Henri le-Grand. — Elle fut à l'église de Notre-Dame-des-Anges, où elle ouït cinq messes de suite.

Après-dîné nous vîmes le duc de Savoye, qui jouait au mail dans le parc avec la princesse sa sœur, veuve du prince Maurice. Nous fûmes six jours dans cette ville, où la cour est aussi galante et aussi polie que celle de France ; après avoir vu le palais neuf, le Valentin, et la vigne Madame, nous fûmes à Ast, à Alexandrie et de là à Gênes ; le chemin, à une journée de cette ville, est très rude à cause des montagnes qu'il faut traverser, les bandits y faisaient tous les jours des vols et ils tuèrent notre voiturier qui était resté demi-lieue derrière nous.

Nous arrivâmes à Gênes par le faubourg de Saint-Pierre d'Arena, qui a un quart de lieue de long ; la pluspart des gentilshommes gênois y ont des maisons de plaisance ; celles des princes d'Oria et des impériales sont des plus belles.

Gênes est la ville d'Italie la plus superbement bâtie ; il y a une longue rue bordée de palais de marbre ; la seule famille des Lomellins en a plus de vingt aussi beaux et aussi riches, et au bout de la rue où ils sont, l'on voit l'église de l'Annonciade, que leur famille a fait bâtir, qui est une des plus belles d'Italie. Le port de cette ville est grand, il y a plusieurs endroits qui servent de ports particuliers pour les navires qui sont chargés de même marchandise. Le gouvernement de cette ville est aristocratique comme celui de Venise, mais les gentilshommes ne sont pas si unis pour le bien public : la différence qu'on met entre eux cause cette désunion : ceux des familles de Doria, Grimaldy, Spinola et Fiesque, prétendent être au-dessus des autres ; les quarante qui se disent aussi nobles que ceux-ci, et qui ont presque adopté tous les autres gentilshommes de la République, ne leur cèdent qu'avec peine ; cette mésintelligence perpétuelle porte beaucoup de préjudice à leur Etat, qui dépend d'ailleurs du roi d'Espagne en quelque manière, puisque ce prince doit des sommes immenses aux Gênois, qu'ils perdroient s'ils n'étoient dans ses intérêts ; ils élisent un duc qui n'est que deux ans en charge et qui n'a pas plus de pouvoir que le doge de Venise.

Cabassole visita dans cette ville les Chavaris, gentilshommes d'ancienne famille dont la sienne est descendue ; il en reçut bien de civilités et de présents.

Nous nous embarquâmes après sur un vaisseau pour venir en Provence. A six milliés de Gênes, nous eûmes le vent contraire et nous fûmes battus d'une tempête furieuse ; le temps étant devenu

plus doux, nous nous approchâmes de la côte de Provence; nous voyant alors à deux milliés de terre et craignant quelque autre bourrasque, nous fîmes mettre la chaloupe en mer, d'où nous descendîmes à demi-lieue de Fréjus.

(FIN.)

MÉMORIAL

ou LIVRE DE RAISON

De JEAN-BAPTISTE VALLIÈRE

Organiste de Saint-Trophime.

(Suite.)

1776

Le 10 janvier, M. Tartanson, marchand, a épousé la fille de M. Bérard, marchand. Ayant ajouté aux billets des grands vicaires les mots *summo mane*, il a épousé à minuit. Les vicaires généraux en ont fait leur plainte au procureur général qui a ordonné.

Le 23 ... M. Robolly a été reçu avocat.

Idem. On a publié un édit du Roy qui bannit les juifs de la Provence, et défend aux habitants de leur louer des maisons sous peine d'amende.

Le 25, dans la nuit, on a volé l'argenterie de M. Beuf *la Manotte*. Quelques jours auparavant, on avait volé chez M. de Viguier.

Le 27, M. Beuf a donné un soufflet à M. Martin dans l'hôtel de ville.

M. Tinellis a été reçu avocat au siège.

Le 28, M. Beuf a gardé les arrêts au palais, et le 31, il a fait des excuses à M. Martin dans l'hôtel de ville à onze heures, et a donné 50 écus à la Charité et 50 écus à l'Hôpital pour l'accommodement.

Le 2 février, les chanoines de St-Trophime n'ayant pas pu aller prendre les cierges à la Major, les chanoines de la collégiale ont refusé les cierges, quoique payant.

On n'a pas voulu transférer la procession des pénitents bleus : les vicaires généraux.

Le même jour, à une heure, le paquet des nouveaux consuls est arrivé et ils ont été installés le 3 à 11 heures du matin, et ont été à la messe à Ste-Anne.

Le 5, l'équipage de M. l'archevêque est arrivé.

Le 7, M. le lieutenant criminel a accédé chez M. Baynaud, marchand, qui a été volé dans la nuit avec fraction de pierre, c'est-à-dire avec brèche.

Le 13, dans la nuit, une barque a fait naufrage.

Le 19 ... On a amené les voleurs de M. Raynaud.

Le 22 février, M. Dulau, archevêque, est arrivé à 5 heures du soir. Les cloches ont sonné depuis 4 et demie jusqu'à 5 heures et demie. Le 23, à 11 heures, il a reçu son chapître, les consuls et le siège qu'il a accompagnés tous trois jusqu'à la rue, mais non pas les autres corps.

Le 24, on a commencé l'office à 9 heures et demie, et après les vespres le seigneur archevêque a fait son entrée dans la métropole où il est venu assister à la messe basse qu'a dite au maître-autel M. Laugier, conventuel. Le chapître a été le recevoir à la grande porte, et l'orgue a joué à son entrée. La grosse cloche a sonné tout le temps de la messe, à volée, toute seule.

Le 28, M. de Chabrillan s'est démis de son canonicat entre les mains de Mgr

l'archevêque, qui a nommé M. Tourteau.....

Le 2 mars ... Le siège a dîné à l'archevêché.

Le 5, M. de Chapelle, âgé de 26 ans, a pris possession après complies du canonicat qu'avoit M. de St-Montaut, qui s'en étoit démis entre les mains du seigneur archevêque le 28 de février.

Le 15, M. de Chabrillan aîné a pris possession du canonicat de M. Tourteau.

Le 21, à 1 heure après midi, est mort M. de Grille de Robiac. A 4 heures, on a ouvert son testament, et le 22 il a été enseveli aux Dominicains.

Le jour de Pâques, M. l'archevêque a fait dire vespres à 3 heures.

Le 16 mars, Mlle de Chiavari a épousé M. de Montfort.

Idem. M. Lieutaud *(Pigeon)* a épousé Mlle Roubion.

Le 19 avril, Mgr le duc de Chartres est arrivé à Aix à 11 heures du soir.

Le 9 mai, M. Meissonnier, prieur de St-Laurent, a pris possession de la bénéficiature que lui a résignée M. Noguier, abbé commandataire d'Eyguevive, sous le titre de Ste-Marie Jacobé et Salomé.

Le 19 juin, M. de Viguier est décédé. Enseveli aux Carmes le 20 (1).

Le 7 juillet, les pénitents blancs ont renouvelé leur affiliation avec les pénitents noirs, à 10 heures.

Le 24, M. Meiffren est mort subitement au mas des Tours. Enseveli aux Carmes.

Le 10 septembre, M. Brunet, jadis notaire, est mort à Avignon.

Le 10 octobre, on a fait l'ouverture du jubilé.

Le 12, Moreau *(Sans doute)* a épousé Rabigotte aînée... M. l'avocat Guibert, la fille de Carrié, cabaretier.

Le 22, Mme de Cays, religieuse à la Miséricorde, est décédée, âgée de 89 ans.

Le 24, on a fait l'ouverture de la mission.

---

(1) L'an 1776, le 19 du mois de juin, noble Jacques de Viguier, époux de dame Marie-Xavier de Faucher, mourut à Arles. Lié dans sa jeunesse avec Jacques d'Arlatan de Beaumont, tué en 1722, et avec le marquis d'Anduse, deux mauvais sujets de notre ville, après la mort du premier, il crut devoir sortir du royaume et courut pendant quelques années. Revenu à Arles, il se contrefit si bien que Mlle de Faucher, riche héritière, le préféra au marquis de Castillon et l'épousa. Une fois devenu son mari, il lui fit sentir qu'il étoit en même temps son maître. Non content d'être despote dans sa maison, il gouvernoit à son gré les affaires de l'Hôtel-de-Ville. Les ressources que lui fournissoit son génie, l'aveugle confiance qu'avoit pour lui l'intendant de la province, le rendirent longtemps le maître de la communauté. Ami chaud, implacable ennemi, fort entendu dans les affaires, il tiroit les uns d'embarras et persécutoit à outrance les autres. Il avoit un caractère impétueux, et montroit cependant le flegme le plus stoïque; c'étoit de la braise sur un tas de cendres froides. Un de ses frères étoit religieux profès, prêtre, et affilié au grand couvent des Augustins d'Arles. C'étoit bien le plus franc imbécile qu'il y eût dans la ville; il étoit l'objet du mépris de ses confrères et des femmes de la poissonnerie. Jacques Viguier se met en tête de le tirer de son couvent, il intrigue et obtient en même temps des bulles qui le transfèrent dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem et lui confèrent le grand prieuré de St-Jean de la ville d'Aix. L'abbaye de St-Césaire vint à vaquer en 1755, il fait nommer abbesse sa sœur, qui y étoit religieuse, quoiqu'elle ne fût ni la plus âgée, ni la plus noble, ni la plus vertueuse de la maison.

Son crédit diminua sur la fin de sa vie, parce qu'il cessa d'être remuant. Personne ne l'a regretté, et l'on peut assurer qu'il est mort généralement haï. Il montra de grands sentiments de religion sur la fin de ses jours et mourut muni des sacrements de l'Eglise.... (Bonnemant, *Nobiliaire*, II, *verbo* Viguier, page 1.) E. F.

.... Décembre. Les Bénédictins ont reçu une bulle du pape leur permettant de faire gras hors du réfectoire.

1777

Le 27 janvier, on a rompu en effigie, à Aix, M. de la Roquette, âgé de 16 ans, avec M. Lambertin, son précepteur, pour avoir tiré un coup de fusil à un de ses vassaux qui chassoit dans sa terre.

Le 2 février, on a fait l'élection d'un 3e consul, M. Esparvier, qui avoit été élu, étant mort dans le mois de novembre. Le sort est tombé sur M. Clarion, qui avoit été élu avec ledit défunt.

Le 7 mars, M. Clarion, dit *Tanneur*, a été reçu consul (1).

Le 7 avril, M. Beuf fils a été reçu notaire.

Le 11 mai, Mme de Morand, religieuse à la Miséricorde, est décédée. Extinction du couvent (2). — Clôture du jubilé.

Le 21 juin, à 5 heures du matin, M. Rosa, horloger, a fait son abjuration au curé de Ste Anne (M. Trotabas).

Le 13 octobre, M. de Perrin de Jonquières est mort âgé de 59 ans.

Le 19, M. Chabrand a vendu son office à M. Constant, 20 000 fr.

Le 23, on a reçu M. Armelin procureur.

Le 10 novembre, on a reçu M. Philip notaire.

Le 1er décembre, on a reçu M. Laurens, le médecin, à l'hôtel de ville.

(1) Une petite rue, perpendiculaire à la rue de l'Hôpital, a conservé son nom. La rue de l'Hôpital s'appelait, au siècle dernier, *rue des Tanneurs*. E. F.

(2) Il restait une religieuse, Madame Alix-Marie de Barras, qui se retira au couvent d'Avignon où elle mourut le 30 octobre 1781. Le monastère d'Arles fut définitivement supprimé par ordonnance archiépiscopale du 30 juillet 1783. (Voir *Musée*, 1re série, p. 42.) E. F.

1778

— Mars... M. de Beaujeu Quiquéran a été fait lieutenant de vaisseau.

Le 10 mai, Mlle d'Avignon a épousé M. de la Fare, d'Alais.

Le jour de la dédicace, M. le capiscol de Narbonne a assisté à la grand'messe et s'est mis à la place du sacristain.

Le jour de St-Yves, les prisonniers ayant intercédé ce saint pour obtenir leur liberté, il en sortit 44 et n'en resta que 3.

Le 29, M. Estrangin a pris possession de la bénéficiature.

Le 30 juillet, le Chapître a nommé M. Chaix curé de Velaux.

Le 4 août, M. Estrivier, ci-devant doyen de la Major, a pris possession de la cure de St-Martin.

Le 6, M. Coste a pris possession du doyenné de N.-D. de la Major.

1779

Le 19 janvier, Mlle Martinon a épousé M. Natoire.

Le 2 février, M. le sacristain de la Major (Clastre) ayant manqué de donner l'eau bénite au Chapître et aux consuls, fut faire ses excuses au syndic du Chapître (M. Giraud) et écrivit une lettre d'excuses aux consuls, qu'on a mise dans les archives.

Le 7, Mgr l'archevêque a confirmé à la Charité et a traité les pauvres matin et soir.

Le 22, le feu a pris au rétable de Ste-Croix.

Le 14 mars, M. de Montfort est décédé. Enseveli aux Récollets.

Le 22 mars, M. le chanoine Sabatier est mort.

Le 22 avril, M. Chapus, ancien chanoine de la Major, est décédé.

Le 17 mai, M. Reybaud, avocat, est mort.

Le 1er juin ... M. Audibert a pris possession du canonicat de M. Blanchet.

Le 2, veille de la Fête-Dieu, M. le chanoine de Cays est décédé à 8 heures du soir, et le chapître assemblé à l'instant a nommé M. Truchet, qui était nommé par le Roy, et qui a pris possession le 4 après les vespres.

Le 18, M. le commandeur de Grille d'Estoublon est mort à Avignon.

Le 8 dudit mois, à 6 heures et demie du soir, pendant qu'on faisait la procession de la Fête-Dieu à la paroisse St-Lucien, la plus grosse cloche de cette église tomba dans la rue sans se briser. Le nommé Pascal, clerc de ladite paroisse, a eu le pied droit cassé et hâché; une femme enceinte qui traversait la rue en ce moment-là, a eu un bras meurtri et une jambe cassée. Si cette chûte était arrivée un peu plus tard, le nombre des victimes aurait été considérable.

Le 21, M. l'archevêque a nommé M. de Beaupuis, son neveu, au canonicat vacant par la démission que lui a faite M. Truchet.

Le 22 ... M. Bonnemant père est mort âgé de 91 ans.

Le 3 juillet, M. de Quinson, prévôt, a pris possession de la chapellanie sous le titre de Stes Maries Jacobé et Salomé.

Le 21, la grosse cloche des Cordeliers est tombée.

Le 6 août, j'ai acheté l'office de greffier en la juridiction consulaire pour mon fils (Claude Vallière).

Le 26, M. de Beaupuis est arrivé; il a pris possession du canonicat de M. Truchet le 28.

Le 8 septembre, on a appris le malheur arrivé près de Montpellier à une nopce: la voûte s'étant écroulée, il est mort 9 personnes et il y a eu 17 blessés.

Le 24, M. le chanoine Barbaroux est décédé à 10 heures et demie du matin, étant chanoine depuis le 29 juillet 1770. Le Chapître a nommé, après les vespres, M. Plauche, pour lui ôter la pension qu'il fait à M. Giffon, de 350 fr.....

Le 10 octobre ... On a acheté pour faire le cimetière (1).

Le 12 novembre, M Francony a pris possession du canonicat qu'avait M. Plauche, faisant pension à M. Giffon.

Le 13, M. Maillard, avocat, est mort.

Le 31, M. le chanoine Manuel est mort. Le Chapître a donné son canonicat à M. de Beaupuis.

(*A suivre*)

ANNALES DE LA VILLE D'ARLES.

(*Suite*)

1569

Viguier : Le précédent.

Consuls : *Pierre de Sade*, seigneur de Goult, chevalier de l'ordre du Roy.
Aymar d'Ussane,
Pierre Avignon,
Louis Borel.

Capitaine de la ville : Jean Picheri.

Capitaine du guet : Gilles de Saunier.

Trésorier : Louis Tavernier, bourgeois.

— Le roi Charles IX confirma aux consuls l'honneur de porter le titre de gouverneurs de la ville.

1570

Viguier : *Ardouin de l'Estang*, qui vendit sa charge à *Honoré de Balarin*.

(1) Voir *Musée*, 3e série, p. 183 et suiv.

Consuls : *Jean des Porcelets*, chevalier, seigneur d'Ubaye ;
Jean de Romieu, seigneur de Garron ;
Jacques Amphoux,
Antoine La Rivière, bourgeois.

Capitaine de la ville : Robert de Privat, sieur de Molières.

Capitaine du guet : Honoré Bernard.

Trésorier : Le précédent.

— Jean de Renaud, seigneur d'Alen, fut reçu chevalier de l'ordre du Roi.

— Mariage d'Ardouin de l'Estang, fils d'Honoré II, avec Anne d'Eyguières de Méjanes. Il en eut Esprit et Marguerite.

— Hiver des plus rigoureux. Le 6 décembre, les eaux du Rhône inondèrent tout le territoire.

1571

Viguier : *Honoré de Balarin.*

Consuls : *Gabriel de Varadier*, seigneur de St-Andiol, chevalier de l'ordre du Roy ;
Louis de Cays,
Trophime Michel,
Jean Seytours.

Capitaine de la ville : Trophime Camaret.

Capitaine du guet : Gaucher de Latour.

Trésorier : Le même.

Le pont de bois de Barbégal fut reconstruit en pierres, par Pierre Carles, maçon, des Baux.

— L'archevêque Prosper de Ste-Croix, à son retour de Portugal, introduisit le tabac en France.

— Mariage de Jean des Porcelets, baron du Saint-Empire, fils d'André et de Catherine de Valhey, avec Esther d'Apremont, fille de Gérard, seigneur de Marcheville, et de Guillemette de Châtelet. Il en eut André.

1572

Viguier : Le précédent.

Consuls : *Pierre d'Aube*, chevalier, seigneur de Roquemartine ;
Pierre de Boche,
Jean Picheri,
Nicolas La Rivière.

Capitaine de la ville : Pierre des Porcelets, chevalier, seigneur de Fos.

Capitaine du guet : Jacques Bernard.

Trésorier : Ledit Louis Tavernier.

La famille de *Sabatier*, de race judaïque, du lieu de Gardanne, fut anobli.

En août, Pierre des Porcelets, seigneur d'Ubaye et de St-Vincent, fils de Jean et de Magdeleine de Boïc, épousa Jeanne de Boche, fille de Joseph et de Marguerite de Quiquéran de Beaujeu. Il en eut Jean et d'autres enfants.

— Dans la nuit de la fête de St-Barthélemy, on commença à Paris le massacre des protestants par l'assassinat de l'amiral de Coligni, leur chef.

1573

Viguier : Le même.

Consuls : *Pierre de Castillon*, chevalier, seigneur de Beines, gentilhomme de la chambre du Roy ;
Louis de Meyran, seigneur d'Ubaye ;
Pierre Demonde,
Jean Borel.

Capitaine de la ville : Honoré Gilles, bourgeois.

Capitaine du guet : Jean de Sabatier.

Trésorier : Jean David.

— Prosper de Ste-Croix se démit de son archevêché d'Arles en faveur de Sylvie de Ste-Croix, son neveu, archidiacre en cette métropole.

(*A suivre.*)

LE MUSÉE

REVUE ARLÉSIENNE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Paraissant le 1er et le 16 de chaque mois.

Dulcis amor patriæ.

TABLETTES D'UN CURIEUX

Les Cordeliers

(*Suite et fin* (1)

Le nouveau couvent englobait dans ses constructions une partie du théâtre romain (deux ou trois arceaux) et s'étendait de la rue de la Miséricorde, qui longeait le cimetière des Cordeliers, jusqu'aux Arènes. On peut juger de ses vastes proportions par l'étendue actuelle de l'île 16, dont il comprenait presque la totalité, les trois quarts au moins. La place des Cordeliers a été formée d'une partie du cimetière, au commencement de ce siècle. La rue du *Jeu de Paume* (devenue aujourd'hui, par redressement, un simple prolongement de la rue Calade) a été conquise également sur les dépendances du couvent; on y voyait encore, il y a trois ans, émergeant au milieu des ruines, la voûte de la vaste et belle citerne construite par les religieux; la crête de cette voûte, mise à nu, paraissait livrée à une destruction inévitable et prochaine; des travaux de restauration, intelligemment conduits, l'ont préservée pour longtemps, en attendant qu'on puisse l'approprier à un usage public (2).

Toutes ces constructions entraînaient grosse dépense ; on y pourvoyait en mendiant sans trêve ni repos et on finit par lasser la charité des fidèles. La fatigue du public, tributaire souvent forcé de ces sollicitations aussi ingénieuses qu'incessantes, se traduisit par des chansons mordantes à l'adresse des religieux. Ceux-ci s'en plaignirent aux Consuls, et l'affaire prit assez d'importance pour que le Conseil de ville en fût saisi. Le 20 septembre 1444, il fut délibéré par le Conseil que les chants seraient interdits et réprimés (1). Les quêtes

(1) Voir pages 119-120.

(2) La municipalité de 1879 rattachait ce travail à une idée d'ensemble dont l'exécution paraissait devoir s'imposer tôt ou tard. Elle avait conçu le projet de rectifier et d'aplanir cette rue et de l'aligner sur le prolongement de la rue Calade par la construction d'un mur convenable sur le front du jardin Estivalet; elle voulait aussi restaurer la partie du théâtre antique formant façade sur la rue. On irait ainsi, presque en ligne droite et par une voie correcte, de l'hôtel de ville à l'amphitheâtre, et l'on nettoyerait ce quartier de ses ruines. Les administrations qui se sont succédé depuis à l'hôtel de ville se sont approprié cette heureuse idée, que la municipalité actuelle paraît appelée à conduire à bonne fin. Qu'elles en reçoivent ici nos remercîments, qui s'adressent en même temps à l'éminent architecte M. Révoil et à son digne auxiliaire M. A. Véran, dont les noms demeurent désormais inséparablement attachés à l'honneur de la restauration de nos monuments antiques.

(1) *Anno 1444, die 20 septembris..... Et primò fuit ordinatum preconizari mandato Dni Vicarii, per totam Arelatem et ejus loca solita, et sub penâ viginti quinque solidorum pro quolibet et vice qualibet, quod nullus audeat ab indè in anteà, de die nec de nocte, cantare carmen sive cantinellam que cantatur et cantari consuevit contrà honorem Fratrum Minorum, nec alias de novo facere cansones contrà eos, nec alios mendicantes hujus civitatis, cu-*

reprirent leur cours, et nous avons vu que l'année d'après (1445) l'église était achevée.

Nous l'appellerons l'*église primitive;* car nous allons bientôt la voir, après moins de trois siècles d'existence, faire place à de nouvelles constructions.

C'est dans cette église primitive que fut inhumé, en 1475 ou 1476, Mgr *Basile de Bononia*, évêque *in partibus* de Carissa, de l'ordre de St François, qui habitait la ville d'Arles et qui y mourut.

C'est encore là que fut enseveli, dans la chapelle de St Antoine, Mgr *Bernard d'Elbène*, évêque de Nîmes, qui était venu chercher à Arles un refuge contre les huguenots.

Les caveaux mortuaires des Cordeliers recevaient alors la plupart des morts illustres. La grande famille des Porcelet y avait fait élection de sépulture. Jean de Sabatier, premier consul, qui périt en 1576 dans un combat contre les huguenots qui avaient envahi notre territoire, y reçut de pompeuses funérailles (1).

C'est dans cette même église que fut tenu le chapitre général des Cordeliers en avril et mai 1608 (2).

C'est là encore que le célèbre *Antoine Pagi*, si connu par sa *Critique des Annales de Baronius*, prit l'habit de St François et fit ses vœux en janvier 1641 (1)....

Mais n'anticipons point sur l'ordre chronologique des faits.

Nous ne possédons que fort peu de détails sur l'histoire des Cordeliers dans la ville d'Arles. Ils n'ont pas eu leur annaliste, comme les Minimes, et, à la différence de leurs frères d'Ulmet ou de Sylvéréal, ils n'ont pas encombré de leurs procédures les greffes des anciennes juridictions. Quelques rares documents, ramassés çà et là dans les registres des Conseils de l'hôtel de ville, dans les écritures des notaires ou dans les mémoires du temps, sont les seuls témoignages qui nous restent. Ce n'est pas avec des matériaux si insuffisants et si imparfaits que nous pourrions nous flatter de donner un historique des Cordeliers d'Arles. Nous ne pouvons que nous borner à faire passer sous les yeux de nos lecteurs, en manière de simple aperçu, les témoignages recueillis; leur imagination fera le reste.

Une des plus précieuses traditions des Cordeliers d'Arles était le séjour qu'avait fait au milieu d'eux, dans leur maison de Trinquetaille, le plus glorieux des disciples de leur fondateur — *Antoine de Padoue*. Leurs mémoires nous apprennent en effet que du vivant de St François d'Assises, Antoine de Padoue vint à Arles présider au

---

jus pene medietas applicetur curie et alia accusanti..... — Extrait des délibérations du Conseil municipal de la ville d'Arles, desd. jour et an. — Abbé *Bonnemant*, COMMUNAUTÉS, II, 494. ms à la biblioth. d'Arles.

(1) On grava sur sa pierre tombale la fastueuse inscription suivante:

Vir patricius Johannes Sabaterius, *ad omnia summa natus, rei familiaris locupletissimus, rerum agendarum solerrimus, rei publicœ arelatensis ingenii sui prœstantia consul creatus, dum pro fide, pro patria, pro rege, adversùs acerrimos christianœ religionis hostes strenuè pugnat, ingentibus civium lachrimis immaturo interitu repente cecidit; uxor meritissima, charissimi liberi, parentes incomparabiles, amici, universusque populus Arelatensis adornandi illius causâ flebiliter posuere, anno* M.D.LXXVI.

(2) Six-vingt et tant de pères y assistèrent. Pour subvenir à leur dépense, les consuls leur firent une aumône de 30 livres et d'un barral de vin. » (*Bonnemant*, Communautés, II) — Ces sortes d'aumônes étaient fréquentes. Ainsi je vois par une délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 1477, que les Cordeliers recevaient de la ville, à titre de secours ou subvention, les revenus de la Charité, et qu'on les en priva pour 4 ans (à partir de 1477) en faveur des Grands Augustins qui avaient leur église à réparer.

(1) Le père Pagi, né à Rognes le 31 mars 1624, mourut à Aix, dans le couvent de son ordre, le 5 juin 1695.

chapitre provincial. Il y trouva un pauvre religieux, simple d'intelligence et de mœurs, mais dont les visions et les extases attiraient déjà bon nombre de pèlerins; ce religieux s'appelait *Monald;* la plupart des historiens de l'église d'Arles le mettent au rang des saints et des thaumaturges.

Les Cordeliers s'étaient bien écartés, paraît-il, des exemples du pieux Monald et des règles primitives de leur institut, quand parut la réforme des Observantins. Il s'éleva entre la maison d'Arles et les réformateurs de vives compétitions et d'ardentes querelles, dont on peut lire le récit dans les manuscrits de l'abbé *Bonnemant.* Mais le détail de ces dissensions nous intéresse peu; passons.

Ainsi que beaucoup de leurs congénères, les Cordeliers prirent aux guerres de religion une part active; ils en subirent les vicissitudes et y trouvèrent leur part de persécutions. Ils furent même accusés d'avoir, — dans un intérêt qui se comprend peu — tenté d'empoisonner le chef des Ligueurs, le lieutenant *Biord.* L'affaire n'eut d'ailleurs d'autres suites qu'une courte détention des religieux dans une chambre de leur couvent (1).

Le couvent des Cordeliers (ou *Frères mineurs,* comme on les appelait communément) devint plus tard le lieu de réunion de l'Académie royale d'Arles. C'est dans la chambre du R. P. Provincial, où elle se réunit pour la première fois le 3 août 1666, que la docte assemblée se décora définitivement du titre d'Académie. Un de leurs religieux, le *P. de Vade,* devint même un des membres les plus actifs de ce corps savant; il s'en détacha pour une raison futile; son extrême susceptibilité, fort déplacée chez un religieux, lui fit considérer comme un attentat impardonnable l'enlèvement d'un œillet qui décorait sa fenêtre. Il s'en prit à l'académie tout entière, en termes peu académiques et surtout peu mesurés. L'assemblée se fâcha et ne revint plus (1).

Le couvent des Frères Mineurs était, en ce temps-là, le couvent à la mode. Les plus belles solennités avaient lieu dans son église; son réfectoire servait de lieu de réunion au corps municipal, pendant la reconstruction de l'hôtel de ville.

Son personnel était cependant peu nombreux: Sous l'épiscopat de Mgr de Grignan (1689-1697), il comprenait à peine 12 religieux et ce chiffre n'a guère été dépassé.

Après moins de trois siècles d'existence, l'église des Cordeliers menaçant ruine dut être démolie et reconstruite; le clocher seul fut conservé. Cette reconstruction, commencée en 1716, ne fut achevée qu'en 1719.

Ce nouvel édifice n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il en existe un croquis aux archives communales qui témoigne de son élégance, mais qui donne à regretter un défaut d'harmonie avec le clocher. Nous en trouvons cette description dans un *Mercure de France* de 1729: « C'est une grande nef nouvellement bâtie d'une pierre très-blanche; la voûte en arête est soutenue par huit piliers, ravalés en dedans, avec une espèce de console en haut, dont la distance de l'un à l'autre forme cinq chapelles de chaque côté; l'entablement qui règne tout autour est architravé; l'autel est à la romaine, avec un baldaquin; le chœur, qui est derrière, étant un peu moins large que la nef, forme de chaque côté un petit avancement qui en coupe l'ordre composite. Sur la porte est une tribune qui occupe toute la largeur de l'église.... » (2)

C'est dans cette église, brillamment décorée pour la circonstance, qu'eurent lieu le 9 octobre 1729 les réjouissances données par l'Académie de Musique d'Arles, à l'occasion de la naissance du Dauphin (3).

---

(1) Lire dans notre *Musée* de 1868, pages 136 et suivantes, les curieux détails de cette aventure.

(1) Voir notre *Musée* de 1868, page 189.

(2) *Mercure de France*, Décembre 1729, 1er volume, pag. 2837 et suiv.

(3) Voir *Musée*, 2e série pag. 241 et suiv.

C'est là encore que dans les mois de juin et juillet 1769 furent données ces fêtes brillantes en l'honneur du nouveau pape Clément XIV (*Laurent Ganganelli*) qui sortait de l'ordre des Cordeliers (1).

En 1789, la maison des Frères Mineurs se trouvait dans une sorte de décadence; elle ne comptait plus que deux prêtres et quelques novices qui furent expulsés par la tourmente révolutionnaire. Peu de temps après, un décret de l'Assemblée nationale (2) ayant permis aux fidèles qui ne voudraient pas suivre les exercices des prêtres assermentés d'avoir des églises particulières, à condition d'inscrire sur le fronton : *Eglise des non-conformistes*, quelques personnes s'associèrent et achetèrent dans ce but le couvent des Cordeliers; mais, quelques mois après, l'administration départementale en ordonna la fermeture. L'église fut dévastée, vendue, et en 1801, M. Tinellis, propriétaire de l'hôtel de Lédenon, dont cette église bornait la vue, en obtint la démolition moyennant une indemnité de 3000 francs qu'il compta au propriétaire. Cet acte de vandalisme fut commis en 1802 (3).

De tout l'ancien monastère des Cordeliers il ne reste aujourd'hui que le clocher, devenu un annexe de la chapelle des Pénitents noirs (jadis chapelle du Tiers-ordre de St François). La flèche qui le termine est, au sentiment de tous les connaisseurs, un des plus remarquabes spécimens de l'architecture locale au XVe siècle. Elle forme une des plus élégantes décorations du panorama général de notre ville, et elle a eu l'honneur d'être choisie pour point de repère dans les opérations géographiques de Cassini.

Emile Fassin.

Additions et Corrections

—

I

J'ai publié, sur le *Lion d'Arles*, dans la 10me livraison de la présente série, quelques notes que de nouvelles recherches me permettent de compléter. J'éprouve en même temps le besoin de rectifier une appréciation que j'avais acceptée trop facilement d'*Anibert*, et qui me paraît aujourd'hui erronée : je n'avais pas suffisamment entrevu l'exactitude et la vérité du caractère symbolique du *Lion d'Arles* ; M. *Amédée Pichot* a certainement raison sur ce point, contre *Anibert* et *Bonnemant*.

Les notes qui vont suivre complètent ou rectifient ce que nous avons déjà publié :

LE LION D'ARLES

—

Il existait jadis, à Paris, dans la rue Froidmanteau, derrière le Louvre, une maison « *où souloient estre les lions du Roy* » (1). Une ménagerie, à cette époque, était comme un accessoire obligé de la magnificence royale. Ces redoutables animaux, réputés invincibles, emblèmes de la toute-puissance et de la souveraineté, traînés enchaînés, asservis, à la suite du cortège royal, offraient un spectacle digne de l'antiquité et qui revêtait une véritable grandeur. Le peuple se prosternait, comme autrefois devant les idoles.

La ville d'Arles, si infatuée jadis des souvenirs de son antique splendeur, aimait, comme toutes les républiques aristocratiques du moyen-âge, la pompe et l'apparat de la souveraineté. Elle eut aussi ses lions, qui lui rappelaient d'ailleurs ses origines romaines dont elle était fière.

Le lion était, en effet, le *signum militare* que portaient devant eux les vétérans de la VIme légion *(Sextani)* lorsque, par ordre de Jules César, ils vinrent établir une colonie romaine au milieu des comptoirs phocéens de *Théline* et des habitats celtiques d'*Ar-laith*.

Le lion apparaissait encore dans certaines monnaies de Constantin, avec le glorieux exergue : *memoriæ æternæ*.

Boson, le fondateur du royaume d'Arles, portait sur ses armoiries un lion.

Nobilis in primis dici solet ira leonis, disait la vieille devise de la République d'Arles.

Ab irâ leonis ! (gare la colère du lion !) reprend la devise moderne. . . .

Un lion vivant, entretenu aux frais de la ville, confié à la garde d'un officier public, était donc autrefois comme une sorte de personnification de la souveraineté, de

(1) Voir *Musée* 1re série, page 148. — Annales Pomme.

(2) En date du 7 mai 1791.

(3) Note ms. de P. Véran.

[1] *Sauval*, Hist. des Antiq. de la ville de Paris.

l'indépendance et de la force du municipe arlésien......

— Ce n'est point aux dépens du comte de Provence qu'était entretenu le lion d'Arles, comme je l'ai avancé pas erreur ; c'est aux dépens de la cour royale et sur le produit des émoluments de cette cour, qui ne passa sous l'autorité des Comtes que lorsque la ville d'Arles eut abdiqué son indépendance par la fameuse Convention de 1251.

— Joindre à la quittance d'*Hugonin David* (1453) un autre acte notarié de 1461 par lequel ce même geôlier confesse avoir reçu du clavaire François Despretz, *in nutrimento leonis*, la somme de 49 florins pour sept mois. (Archiv. départem. B 1717).

— De la même année 1461, autre quittance de 72 florins reçus par *Artaud la Bombarde* pour la nourriture et l'entretien du lion d'Arles à raison de 6 florins par mois. (Ibidem).

— Lettres patentes de la reine Marie (*sub anno* 1399) donnant commission et investiture à un nommé *Moret* de la garde des prisons de la ville d'Arles et du lion royal. La somme d'un écu par semaine est allouée pour l'entretien du lion et les économies sont pour le gardien.....

Emile Fassin.

II

LES RECOLLETS (1)

Il y aurait de l'injustice à ne point mentionner ici la belle conduite des Recollets pendant la peste de 1720. Leur maison avait été transformée en infirmerie ; plusieurs d'entr'eux y périrent victimes de leur dévouement. Une inscription, placée dans le vestibule du cloître des Minimes, aux Aliscamps, en consacrait le souvenir ; elle a été détruite en 1793.

— Les Recollets tinrent leur chapitre provincial dans le monastère d'Arles en 1753 ; la municipalité leur octroya 50 livres pour leur dépense et 30 livres pour les thèses qu'ils dédièrent à la reine (Ms Pomme).

— Au nombre des Recollets qui se sont fait par leur mérite une certaine notoriété, doit être cité le Père *Guillaume Dumas*, né à Arles en 1700 et mort dans cette ville en 1770. Il fut provincial de son ordre, et se distingua dans plusieurs missions en Italie et en cour de Rome, où il fut employé, notamment, par le roi de France Louis XV.

— « En 1799, l'église et le monastère des Recollets furent vendus au sieur Jacquet d'Arles, qui les revendit, la même année, au sieur Jacquemin, apothicaire, et autres. Les acquéreurs démolirent aussitôt une grande partie du monastère pour vendre les briques et la charpente, et, en 1802, le sieur Jacquemin fit démolir l'église, sans faire enlever les cendres des fidèles qui y reposaient. » (P. Véran, Répertoire sur l'hist. d'Arles, tome I, v° *Recollets*). E. F.

III

Le droit de Resve (1)

Erratum — Lire partout *resve* au lieu de *resne* qu'une faute d'impression nous fait dire par erreur.

IV

Chapelle St-Accurse. (2)

J'ai dit, en m'appuyant sur l'autorité de *Seguin*, que l'autel extérieur de la chapelle St-Accurse n'appartenait point à cet édifice et marquait la sépulture de la famille Romieu. Je crois en trouver une nouvelle preuve dans un contrat du 9 août 1464 (notaire *Bernard Pangonis* f° 84 v°) contenant bail à forfait, par noble Honoré Romieu, de la construction d'une chapelle dans l'église St-Césaire des Aliscamps (3). Cet autel est donc plus ancien que la chapelle St-Accurse, qui est venue s'y adosser ; son aspect ne fait que confirmer cette opinion.

E. F.

V

Devises de quelques familles nobles d'Arles (4)

La famille *d'Icard*, originaire des Saintes-Maries, vint s'établir à Arles au commencement du XV° siècle. Elle portait pour armes « d'azur, au lion d'Arles, armé et lampassé de gueules, tenant une lance d'or, » avec cette devise : *avitâ insignis ab hastâ*. E. F.

[1] Voir page 271.

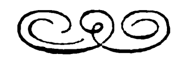
[1] Voir page 104.

[2] Voir page 124.

[3] Ms 812 (Bouquier) à la biblioth. Méjanes.

[4] Voir page 213.

TABLE DES MATIÈRES



198

Arles, imp. C.-M. JOUVE, rue de la Miséricorde, 12.

